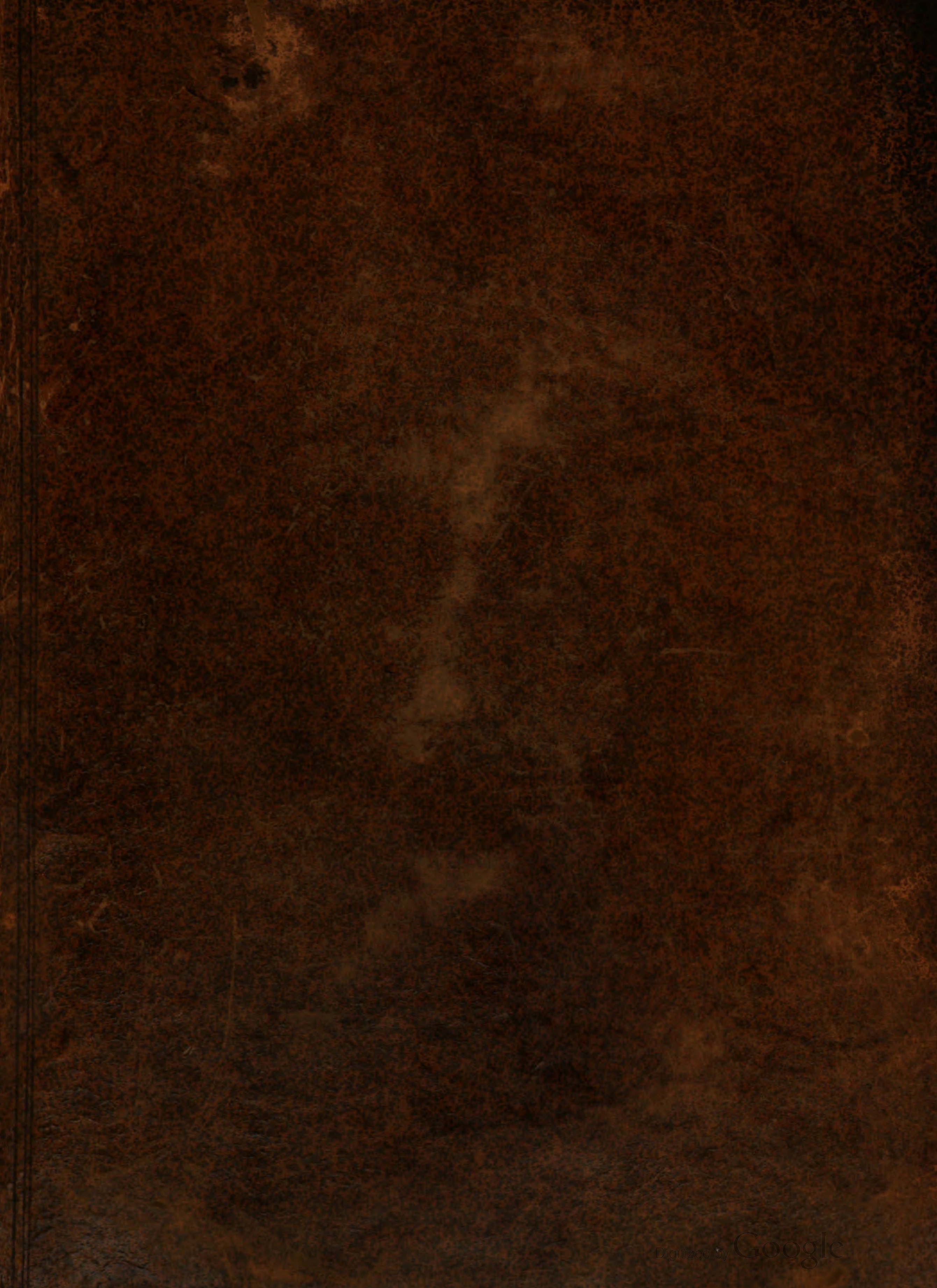
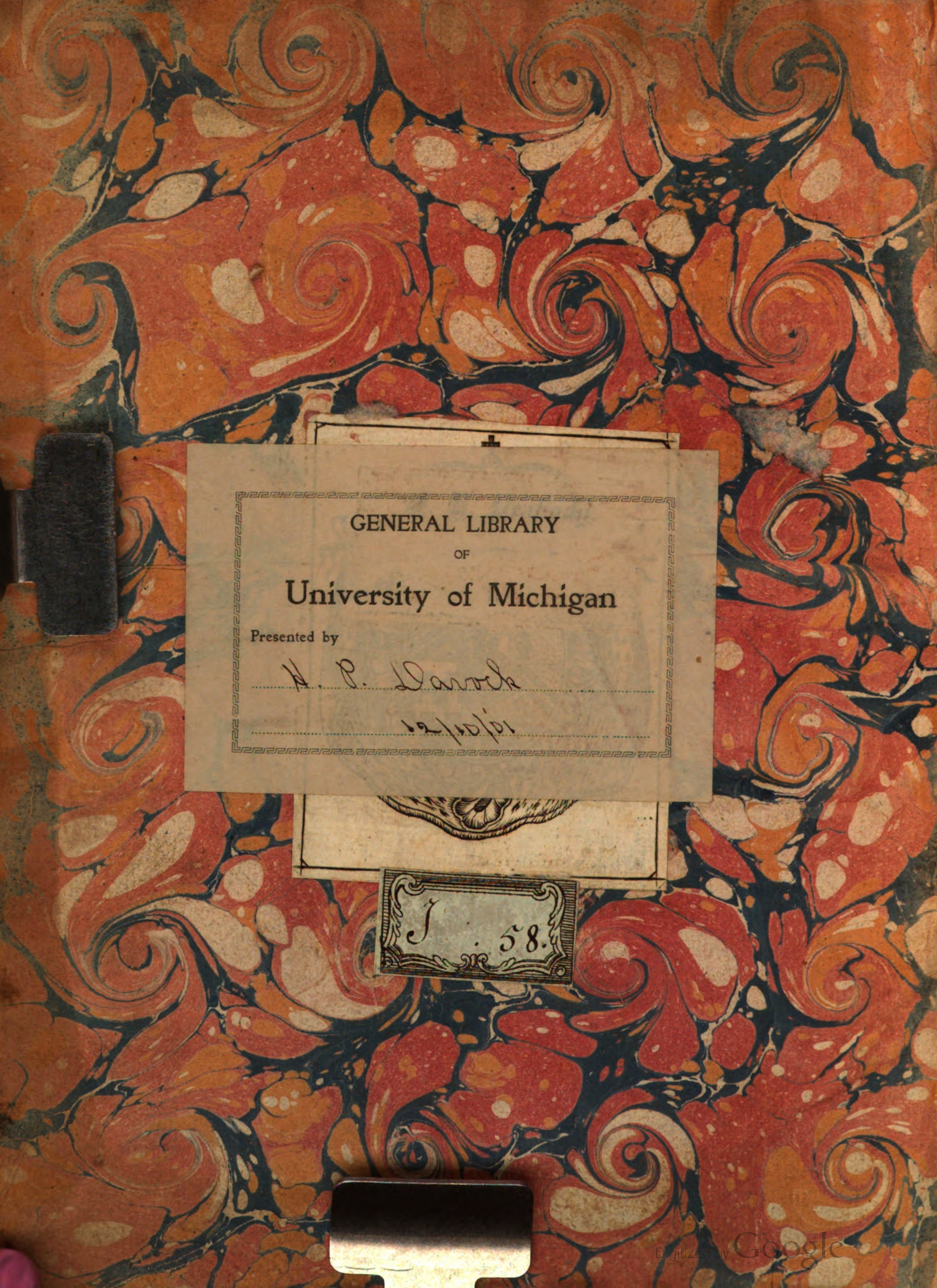




GENERAL LIBRARY
OF
University of Michigan
Presented by
H. C. Darock
12/10/01
J. 58.
Digitized by Google



HISTOIRE
DE
LOUIS ONZE

Par Monsieur Antoine *VARILLAS.*

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la ſainte Chapelle.

M. DC. LXXXIX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

ARGUMENT

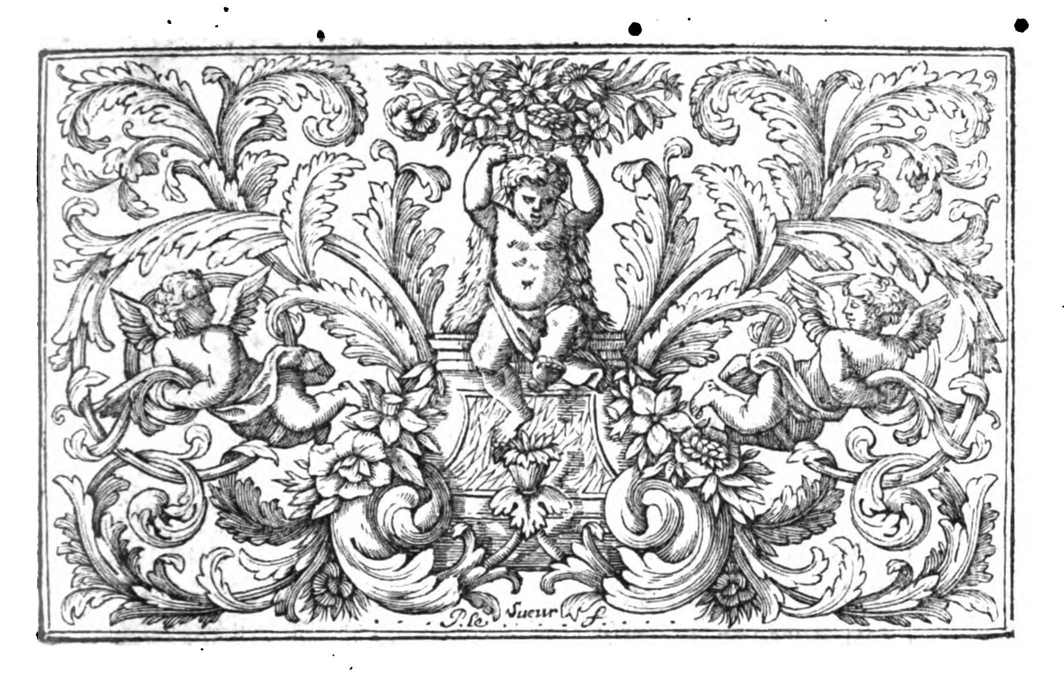
DU

SIXIÉME LIVRE.

LOUIS se propose de desunir à quelque prix que ce soit les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ; & ne pouvant reüssir à l'égard du premier de ces deux Princes, il negotie avec le second par tant de détours, qu'il l'oblige enfin à signer un Traité dans lequel le Duc de Bourgogne n'étoit pas compris. Sa Majesté presse ensuite le Duc de Bourgogne de rendre la pareille au Duc de Bretagne, & de l'abandonner comme le Duc de Bretagne l'avoit abandonné. Mais le Duc de Bourgogne répond genereusement qu'il ne veut point commettre d'infidelité par exemple, & qu'il est bon de donner au Duc de Bretagne le temps de reconnoître sa faute. Il ne laisse pas neanmoins de conclure avec Loüis une Tréve, qui hâte la ruine du Connétable de Saint Pol, puisque les Deputez de part & d'autre aprez l'avoir concluë, se confient reciproquement des secrets qui les convainquent que c'est le Connétable qui entretient depuis sept ou huit ans la division entre leurs Maîtres. Loüis fait encore sçavoir indirectement au Duc de Bourgogne que le dessein du Connétable est de le contraindre de marier sa fille avec le Duc de Guienne ; & le Duc de Bourgogne le souffre avec d'autant plus d'impatience, qu'il étoit resolu de promettre cette Princesse à tous les Grands qui la rechercheroient, & de ne l'accorder pourtant à aucun. Le fils du Duc de Gueldres se revolte contre son propre pere ; & le traitte si mal, que le Duc de Bourgogne en prend occasion de connoître de ce differend. Il se met en devoir de reconcilier les deux Parties ; & n'en pouvant venir à bout, il fait arrêter le fils : De quoy le pere se trouve si fort obligé, qu'il donne la Gueldre au Duc de Bourgogne. Ce Prince forme le dessein d'une Monarchie à peu prez semblable à celle que l'Empereur

§

Loüis le Debonnaire avoit donnée à Lothaire son fils aîné, c'est à dire de se faire Roy de la Gaule Belgique. Il croit que le consentement de l'Empereur Frederic Trois luy est absolument necessaire, & il le va trouver pour le disposer à le donner. Frederic veut bien satisfaire le Duc de Bourgogne: mais il luy déclare nettement que ce ne sera qu'aprez que le mariage de sa fille avec Maximilien d'Autriche son fils unique aura été consommé. Le Duc de Bourgogne use de tous les artifices imaginables pour s'exempter de venir à la conclusion; & avance de sorte son affaire à la Cour Imperialle, que le jour est pris pour son Couronnement. Il en fait toute la dépense: mais l'Empereur & les Princes de l'Empire le préviennent, & se separent de luy sans luy dire adieu. Le dépit qu'il en a l'engage dans la querelle de l'Electorat de Cologne, & il demande pour cela à Loüis une prolongation de la Tréve qu'ils avoient ensemble. Le Conseil de France est d'avis de la refuser: mais Loüis par un rafinement de prudence politique l'accorde, sur ce qu'il ètoit bon de laisser courir à sa perte le plus dangereux de ses ennemis. Et de fait le Duc de Bourgogne s'engage mal à propos devant Nuiz; qui luy resiste si long-temps, qu'il ne peut tenir la parole qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre de joindre leurs Armées pour attaquer la France. Le Roy d'Angleterre descend à Calais avec la sienne: mais le Duc de Bourgogne l'y va visiter si peu accompagné, que Sa Majesté persuadée qu'il se moquoit d'elle, traitte avec Loüis. Le Duc de Bourgogne travaille à s'emparer de la Provence; & Loüis aprez l'en avoir empèché, luy suscite trois nouveaux ennemis, qui sont les Suisses, quelques villes Imperialles, & Sigismond d'Autriche. Le Duc de Bourgogne en exécution de son dessein s'empare de la Lorraine sur le Duc René Second, qu'il contraint de se refugier en Allemagne, & l'y fait prendre prisonnier. Mais Loüis luy procure sa liberté, en faisant arrèter un Parent de l'Empereur, & en ne le délivrant qu'en échange du Duc de Lorraine. Les Suisses gagnent la bataille de Granson sur les Bourguignons; & Loüis met le Duc René en état de recouvrer la Lorraine, & de commander l'armée des Suisses, qui défont une seconde fois les Bourguignons à Morat. Le Duc de Bourgogne se releve pourtant de ces deux pertes, & assiege regulierement Nancy.



HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus considerable sous son regne, durant le reste de l'année 1472. & les années 1473. 1474. & partie de 1475.



L'INTEREST le plus pressant du Roy Loüis Onze, étoit de profiter de sa reconciliation avec François de Dreux Duc de Bretagne ; non seulement à cause qu'il l'avoit achetée bien cher, & qu'il n'aimoit point à faire d'inu-

tiles dépenses, mais encore parce qu'il ne l'avoit regardée que comme un moyen d'obliger Charles Duc de Bourgogne à poser les armes. On a vu dans les Livres precedens que ces deux Ducs étoient Princes de la Maison de France; & que la crainte d'être opprimez par le Roy Chef de leur Maison, avoit formé entre eux une liaison qui paroissoit indissoluble. Mais il n'est pas surprenant que les Grands qui ne voyent que par les yeux d'autrui, commettent des fautes si grossieres que les particuliers les moins éclairez n'en seroient pas capables.

Les Conseillers d'Etat de Bretagne s'étoient laissez éblouïr par les presens de Loüis. Ils avoient persuadé leur Maître de traiter à part: Le Duc de Bourgogne avoit été abandonné; & Louïs aprés avoir fait tomber le Duc de Bretagne dans le piege qu'il luy avoit tendu, s'étoit avancé à grandes journées vers les Pays-Bas pour intimider le Duc de Bourgogne, en luy portant luy-même la premiere nouvelle de la desertion du Duc de Bretagne. Sa Majesté le connoissoit pour Prince également colere & vindicatif; & elle présupposoit sur ces deux fondemens, que le ressentiment l'emporteroit dans son esprit sur la raison, & le dépit sur l'interest. Qu'il seroit irrité de ce que le Duc de Bretagne avoit traité sans sa participation, & qu'il traiteroit à son tour sans la participation du Duc de Bretagne. Mais il n'est rien de plus ordinaire que de voir en toutes sortes de personnes, les moindres passions ceder aux plus violentes.

Le Duc de Bourgogne n'étoit pas si choqué de ce que le Duc de Bretagne avoit renoncé à son alliance*, que de ce que le même Duc y avoit été porté par les artifices du Roy. Il n'ignoroit ny le foible de son Allié, ny l'ascendant que ses Ministres prenoient sur luy. Il ne doutoit pas que l'on n'eût abusé de son extrême facilité, & un grand nombre d'experiences l'avoit convaincu de l'adresse de Louïs à gagner les plus fideles serviteurs de ses ennemis. Ainsi le Duc de Bourgogne, disposé d'ailleurs à excuser le Duc de Bretagne, rejetta toute la faute qu'il venoit de commettre sur Louïs, & tourna par consequent contre Sa Majesté tout le dépit qu'il en avoit conçu.

* Dans les Traitez entre les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Ils sont dans les Archives de Bretagne.

Et de fait lors que les Députez de France furent assemblez avec ceux de Bourgogne; & que les premiers eurent prétendu que les seconds ne se devoient non plus mettre en peine de comprendre le Duc de Bretagne dans leur Traité, que le Duc de Bretagne s'étoit mis en devoir de les comprendre dans le sien, les Députez de Bourgogne repartirent froidement que le Duc de Bretagne étoit plus malheureux que coupable, & plus à plaindre qu'à reprendre. Qu'à la verité son égarement étoit étrange, mais qu'il ne falloit que luy donner le loisir de s'en appercevoir pour l'en tirer. Que c'étoit sur cette confiance qu'ils prétendoient inserer dans le Traité cette clause, qu'en cas que le Duc de Bretagne demandât dans six mois d'entrer dans l'accommodement, il pourroit y

être compris. Ils ajoûterent pour confirmer leur conjecture, qu'ils sçavoient de bonne part que le Duc de Bretagne commençoit à se repentir de son infidelité, & à regarder de mauvais œil ceux qui l'avoient conseillée. Cette difficulté ne pouvant être surmontée, on abandonna le projet de la Paix, & on le changea en une suspension d'armes pour un an.

Les Députez de France & de Bourgogne étoient presque tous intimes amis ; & la Tréve n'eut pas plûtôt été signée, qu'ils agirent en personnes qui n'avoient été divisez que par les interêts opposez de leurs Maîtres. Ils se mêlerent ensemble, ~~& ils~~ eurent de longues conversations. Les François ne dissimulerent pas leur étonnement sur ce que le Duc de Bourgogne avoit si-tôt eu des nouvelles du Duc de Bretagne, nonobstant le soin extraordinaire que le Roy avoit pris d'empêcher la communication de ces deux Princes ; & les Bourguignons avoüerent de bonne foy que ç'avoit été par la voye du Connétable de Saint Pol ; soit que la haine qu'ils avoient pour luy allât jusqu'à le vouloir perdre, ou qu'ils ne prévissent point assez les consequences de ce qu'ils disoient. Une verité si sincere de la part des Bourguignons, & si surprenante à l'égard des François, allongea l'entretien aux dépens du Connétable. On déclama contre luy : On le fit passer pour le plus perfide de tous les hommes ; & les Députez de France & de Bourgogne demeurerent d'accord entre eux, & aver-

tirent ensuite leurs Maîtres, qu'il avoit formé & entretenu leur mesintelligence durant dix années.

Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol, Connétable de France, étoit le seul homme pour qui le Roy eût quelque sorte d'amitié. On a déja fait son portrait; & l'on ajoûte icy que ç'avoit autant été de bon gré que par contrainte, que l'épée de Connétable luy avoit été donnée, & que ce fut là la seule conjonćture où Loüis Onze agrea la violence qu'on luy faisoit. Sa Majesté toute ménagere qu'elle étoit de ses graces pour les personnes des Maisons Souveraines, n'avoit pas borné à la premiere dignité du Royaume ses bienfaits à l'égard du Connétable. Elle luy avoit encore donné le commandement particulier de quatre cens Lances entretenuës; & elle avoit voulu qu'il prît luy-même sur les revenus de Picardie le fond necessaire pour leur subsistance. Qu'il les levât: Qu'il les payât; & que l'on s'en rapportât à luy, quand il s'agiroit de sçavoir si le nombre en étoit complet. Ce qui luy fournissoit l'occasion de gagner beaucoup avec le Roy: car outre qu'il luy manquoit toûjours un assez grand nombre d'Hommes d'armes & d'Archers, la solde* qu'il donnoit n'étoit pas si grande que celle qu'il recevoit pour eux. Il tiroit encore du Tresor royal quarante-cinq mille florins d'appointement: Il exigeoit un écu sur chaque pipe de vin qui passoit de France en Flandres: Il avoit un nombre prodigieux de tres-belles Terres dans

* Dans les Etats Militaires de Loüis Onze.

le Royaume de France, & dans les Etats de la Maison de Bourgogne: Il avoit épousé la belle-sœur de Loüis: Le Roy d'Angleterre étoit son neveu, & le Duc de Bourgogne son proche parent. Il s'étoit emparé de Saint Quentin par les intelligences qu'il avoit ménagées dans cette importante ville, & le Roy pour recompense luy en avoit laissé le Gouvernement. Il tenoit encore les Châteaux de Ham & de Bohain; & il possedoit en qualité de proprietaire presque toute la partie des Pays-Bas, qui s'étend depuis Calais jusqu'au delà de l'Isle.

Le Connétable de son côté avoit étudié les inclinations du Roy, & reconnu qu'elles étoient toutes dominées par la crainte. Ce n'est pas que cette passion eût dans sa Majesté l'effet qu'elle a coûtume de produire dans les autres hommes, en les rendant timides à la guerre & dans les actions dangereuses: car la Bataille de Montlhery, & plusieurs autres entreprises hardies, avoient justifié que personne n'affrontoit le peril plus fierement, ni d'un air plus intrepide, que Louis. Mais c'est qu'il étoit né, & qu'il avoit été nourri dans le mauvais état des affaires du Roy Charles Sept son pere, & que les premieres idées sont celles qui se conservent le plus long-tems. Il avoit vu durant plus de vingt ans chanceler le Trône de son Predecesseur; & s'il avoit assez bonne opinion de sa propre conduite pour croire que le sien fût mieux affermi, il ne

l'avoit pas assez de son bonheur pour ne pas apprehender de se perdre dans une revolution generale. C'étoit en ce seul cas qu'il avoit de la timidité ; & quelques précautions dont il usât pour cacher ce foible à ses meilleurs amis, le Connétable l'avoit enfin penetré. Il s'étoit proposé de s'élever à la principale direction des affaires ; & de s'y conserver en persuadant le Roy qu'il courroit risque d'être supplanté, si son frere épousoit l'heritiere de Bourgogne.

C'avoit été là la source des divisions & des guerres civiles, dont la France avoit été travaillée depuis dix ans, & le Connétable y avoit trouvé son compte ; parce que s'il n'avoit absolument gouverné sa Majesté, il avoit au moins obtenu tout ce qu'il luy avoit demandé tant pour luy que pour ses amis. La mort imprévuë du Duc de Guienne qui luy avoit servi pour intimider sa Majesté, l'avoit à la verité surpris, mais il n'étoit pas long-tems demeuré dans cet embarras. Il avoit cherché un Prince de qui l'alliance avec l'heritiere de Bourgogne ne fût pas moins suspecte au Roy que l'avoit été celle du Duc de Guienne ; & il l'avoit trouvé en la personne du jeune Nicolas d'Anjou fils unique du fameux Duc de Calabre, dont on a si souvent parlé dans le Tome précedent. Nicolas d'Anjou devoit heriter seul de toute la branche royale dont il portoit le nom, & d'ailleurs il étoit plus redoutable à Louïs que le Duc de Guienne ne l'avoit été. Car outre qu'il pos-

ſedoit actuellement les Duchez de Lorraine & de Bar, qui confinoient d'un côté au Comté de Bourgogne, & qui donnoient de l'autre l'entrée dans la Champagne, il étoit encore heritier préſomptif des Comtez du Maine & de Provence, du Duché d'Anjou, & du droit ſur les Couronnes de Naples & de Sicile qu'il ſeroit aſſuré de recouvrer avec les forces & les richeſſes des Pays-Bas. Mais ſi Loüis étoit trop ſenſible aux maux de l'avenir, il étoit en recompenſe aſſez éclairé pour connoître ce défaut dans toute ſon étenduë. Il étoit preſque toûjours en garde contre luy-même, pour s'empêcher d'être ſurpris par là; & quiconque l'entreprendroit, devoit s'attendre aux effets les plus dangereux de ſa haine. Ainſi le Connétable joüoit un tres-méchant perſonnage; & de fait le Roy reſolut de le perdre auſſi-tôt qu'il eut appris les particularitez que l'on vient de rapporter, telles que les Députez de Bourgogne en avoient informé les ſiens.

La converſation qui avoit donné lieu à cet éclairciſſement avoit été longue, & également ſincere des deux côtez; & ſi les Députez de Bourgogne n'avoient rien diſſimulé de ce qu'ils ſçavoient du Connétable au deſavantage de Loüis, les Députez de ſa Majeſté n'avoient à leur tour rien oublié de ce qu'il y avoit eu de fâcheux pour le Duc de Bourgogne dans la conduite du Connétable. Ils leur revelerent que ce premier Officier de la Couronne n'avoit ôté à leur Maître

les

les Villes de saint Quentin & d'Amiens, que pour le contraindre d'achever le mariage de sa fille avec le Duc de Guienne. Qu'il luy en avoit fait parler par la principale Noblesse des Pays-bas, & offrir * en ce cas de rendre ces deux Villes. Qu'il avoit persuadé les Bourguignons de laisser reduire leur Duc à de telles extremitez, qu'il ne luy fût plus possible de differer cette alliance, & que c'etoit par son conseil que le Duc de Bretagne avoit envoyé dans la derniere guerre cent Lances au Roy contre le Duc de Bourgogne. Qu'enfin le Connétable dans la derniere irruption qu'il avoit faite dans le Hainaut, avoit commandé qu'on mît le feu à un Château nommé Seure; & commencé par là les incendies, qui n'avoient point encore été en usage dans les derniers temps, non pas même durant les guerres civiles.

* Dans les informations contre le Connétable.

Le Duc de Bourgogne en fut d'autant plus irrité, qu'il avoit une jalousie de conserver les biens de ses Sujets, qui n'a jamais paru avec tant de delicatesse en aucun autre Prince que luy. Il n'étoit pas seulement prevenu de cette passion pour ses Vassaux, il l'étoit encore pour luy-même: & comme sa fille luy tenoit lieu de ce qu'il avoit de plus precieux, c'étoit seulement pour elle qu'il étoit avare. Il ne pouvoit se resoudre de la donner à qui que ce fût; & il y a de l'apparence que si elle ne luy eût survêcu, elle n'auroit jamais été mariée. Il la promettoit à cinq ou six Princes en même temps; & il auroit été ravi que tous ceux de la Chrêtienté qui étoient à marier l'eussent re-

cherchée, dans le dessein qu'il avoit d'en tirer des services considerables, ou de les empêcher au moins de se declarer contre luy. Il prevoyoit qu'il n'en obligeroit qu'un en la mariant, & qu'il s'attireroit sur les bras tous les autres en leur ôtant l'esperance de devenir ses gendres. Ainsi la contrainte dont le Connétable avoit voulu user à son égard, luy avoit déplu au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer; & s'il en avoit caché le ressentiment, ce n'avoit été que parce qu'il ne l'auroit pû faire éclater avec bienseance.

L'alliance du Duc de Guienne avec l'heritiere de Bourgogne étoit la plus convenable de toutes: mais lors que l'on avoit mis sur les rangs le Duc de Lorraine plus éloigné de la Couronne que le Duc de Guienne, & d'ailleurs trop jeune pour cette heritiere, le Duc de Bourgogne avoit reconnu que le Connétable pretendoit luy faire la loy. Il s'en étoit plaint en public: ses Courtisans le sçavoient; & comme ils étoient presque tous ennemis du Connétable, ils n'avoient pas peu contribué à rendre irreconciliable pour luy la haine de leur Maître.

Ce n'étoit pas neanmoins assez que le Roy & le Duc voulussent en toute maniere perdre le Connétable. Il faloit de plus qu'ils s'unissent pour en venir à bout, & qu'ils conjurassent sa ruine. Ce Prince étoit devenu si considerable, que l'une des deux Puissances les plus redou-

tables de l'Europe ne suffisoit pas pour l'opprimer sans le consentement, & mêmes sans l'assistance de l'autre. Il étoit ainsi necessaire que le Duc de Bourgogne priât le Roy de luy aider à punir le Connétable, & que le Roy fit au Duc la même requeste. Le Duc étoit si fier qu'il auroit mieux aimé laisser vivre le Connétable, que de se resoudre à cette demarche. Mais le Roy ne se piquoit ni d'honneur ni de bienseance en matiere d'intrigue secrete, & ne regardoit que l'utilité qu'il en pouvoit tirer. Il fit le premier pas pour se vanger, quoy qu'il ne fût pas le plus offensé: Il sollicita le Duc de Bourgogne: Les Commissaires de France negocierent cette affaire à Bruxelles tant que l'année de la Treve dura; & toutes leurs négociations n'aboutirent pourtant qu'à une Conference extraordinaire, qui fut tenuë à Bovines prés de Namur. Ce fut là que l'on mit la vie du Connétable en compromis entre quatre personnes de confiance, deux François, & deux Flamans. Le Roy nomma le Seigneur de Curton, & Jean Heberge qui fut depuis Evêque d'Evreux. Le Duc jetta les yeux sur son Chancelier Hugonnet, & sur le Seigneur d'Imbercourt. Les Députez François n'avoient rien de particulier contre le Connétable: mais le Chancelier de Bourgogne étoit le meilleur amy d'Imbercourt, & Imbercourt étoit le plus grand ennemy du Connétable. On n'a pas sçu précisé-

ment la premiere cause de cette aversion ; & tout ce que l'on en peut dire, est que l'antipatie que le Connétable & Imbercourt avoient l'un pour l'autre étoit reciproque : qu'elle étoit ancienne : qu'elle étoit publique ; & qu'elle étoit depuis peu passée jusqu'à l'excez du côté d'Imbercourt, par le mal-entendu qui suit.

La derniere Tréve entre les François & les Bourguignons avoit été négociée dans la Ville de Roye en Picardie ; & le hazard avoit voulu que le Connétable s'y trouvât en qualité de principal Député du Roy, & Imbercourt en qualité de principal Député du Duc de Bourgogne. Ainsi l'un & l'autre avoient porté la parole chacun pour son parti ; & comme il est rare que l'on néglige de vanger ses querelles particulieres dans les occasions publiques qui s'en presentent, l'un & l'autre s'étoient échauffez dans les moindres contestations * survenuës entre eux, lorsqu'il s'étoit agy de défendre les interêts de leurs Maîtres. Le Connétable plus violent de son naturel qu'Imbercourt, s'étoit moins ménagé que luy dans un si beau champ ; & soit qu'il se sentît trop poussé par le même Imbercourt, ou qu'il crût avoir besoin d'une action d'éclat pour faire cesser le bruit qui commençoit à courir qu'il étoit plus Bourguignon que François, il s'étoit emporté jusqu'à donner un démenti à Imbercourt. Cette injure n'étoit pas alors moins sensible à un Gentil-

* Dans la Conference de Roye.

homme qu'elle l'est maintenant. Cependant elle fut dissimulée ; & Imbercourt plus tranquille en apparence qu'il ne l'étoit dans l'ame, répartit qu'il ne prenoit pas la meilleure part à l'injure qu'il venoit de reçevoir ; & qu'elle ne le regardoit pas tant que le Duc de Bourgogne son Maître, dont il avoit l'honneur de representer la personne. Il ne s'en étoit pas parlé davantage dans l'Assemblée de Roye : mais il y a lieu de croire que le Duc de Bourgogne y fit depuis réflexion lorsqu'il choisit Imbercourt pour la Conference de Bovines, & qu'Imbercourt s'en souvint lorsqu'il accepta cette commission. Et de fait les Deputez y furent bientôt d'accord, & convinrent que le Connétable seroit déclaré criminel en France & dans les Pays-bas : Que le Roy & le Duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre : Que le premier des deux qui s'en saisiroit, le feroit mourir dans les huit jours suivans ; & que le Duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de sa dépoüille, qui consistoit dans les Places de Saint Quentin, de Ham & de Bohain ; dans tout l'or, l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiscation de tous les biens du coupable scituez dans les Pays-bas. Mais le Connétable avoit trop d'amis ; non seulement dans les Cours de France & de Flandre, mais encore dans l'Assemblée de Bovines, pour ignorer ce qui s'y tramoit à son prejudice.

Il avoit jugé dans cette étrange conjoncture, qu'il luy seroit plus aisé de ramener le Roy que le Duc de Bourgogne; soit qu'il se fondât sur le genie inflexible du Duc, ou qu'il crût avoir moins offensé le Roy. Il fit remontrer à sa Majesté, que la conference de Bovines étoit le piége le plus delicat qui luy eût été jamais tendu en matiere de politique; & que c'étoit là le dernier effort du conseil du Duc de Bourgogne, qui n'ayant pu corrompre le Connétable, tâchoit de le porter par desespoir à abandonner le Roy. Que dans le même temps que le Duc de Bourgogne feignoit de negocier avec la France, il le sollicitoit sous main, & il offroit de prendre sa protection contre elle, pourvu qu'il remît Saint Quentin au pouvoir du Duc de Bourgogne. Il n'est pas possible de déterminer si ce que disoit le Connétable étoit tout-à-fait vray, mais il est constant qu'il l'étoit au moins en partie : car le Duc de Bourgogne étoit possedé d'un desir si violent de recouvrer Saint Quentin, que quelque traité qu'il eût fait avec les François, il auroit été toûjours prêt de le rompre en cas que le Connétable offrît de le satisfaire en ce point.

Le Roy en étoit absolument persuadé; & cette prévention de sa Majesté luy aidant à croire le reste de ce que le Connétable disoit, elle écrivit à ses Deputez de Bovines de ne rien conclure contre luy, & de prolonger seulement la tréve pour six mois ou pour une année. Mais le Courier dépesché là-

dessus trouva que les Deputez avoient été si diligens, que la ruïne du Connétable avoit été arrêtée & signée dez le soir précédent. L'embarras où les mit l'ordre qu'ils recevoient du Roy, contraire à celuy qu'il leur avoit donné de sa propre bouche, fut d'autant plus grand, qu'ils connoissoient mieux le genie de sa Majesté, incapable de se contenter d'une excuse pour legitime qu'elle fût, & même de l'avoüer pour bonne, lorsque l'affaire qu'il s'agissoit d'excuser s'étoit passée contre son gré. Comme ils étoient amis des Députez de Bourgogne, autant que les interêts opposez de leurs Maîtres le pouvoient permettre, ils leur communiquerent leur peine; & les Députez de Bourgogne qui les vouloient servir, leur rendirent leur signature, & reprirent là leur. Il y a lieu de juger qu'ils avertirent auparavant le Duc de Bourgogne, que le Roy s'étoit repenti de la signature de ses Députez; & que ce Duc agrea qu'on la leur rendît, sur ce qu'il esperoit toûjours que le Connétable luy restitueroit Saint Quentin. Il est encore à croire que le Duc de Bourgogne qui ne connoissoit pas moins à fond l'esprit du Roy, que le Roy connoissoit le sien, prévit qu'il seroit inutile de retenir la signature dont il étoit question, parce que sa Majesté ne manqueroit pas d'expediens pour se dispenser d'executer le Traité si elle le vouloit, & qu'il commanda là-dessus à ses Députez de le rendre.

Quoy qu'il en soit les espions du Connétable

l'avertirent à point nommé de toutes les particularitez que l'on vient de décrire; & luy donnerent par consequent lieu de juger qu'il ne pouvoit plus être neutre entre le Roy & le Duc, & qu'il faloit de nécessité se declarer pour l'un ou pour l'autre. La sureté étoit plus grande à prendre le party du Duc: mais le Connétable y seroit demeuré oisif, parce que l'on ne l'auroit plus employé: au lieu que le Roy se servoit plus volontiers de ses ennemis réconciliez, que de ses anciens amis. Ce ne fut pourtant pas là ce qui le toucha le plus; & sa conduite ne fit que trop voir, que les grands Personnages ne sont pas plus exempts que les hommes ordinaires d'agir par caprice dans leurs plus importantes résolutions.

Celuy du Connétable étoit de se rendre, & de demeurer autant qu'il le pourroit également considerable aux deux partis; & il ne l'étoit alors à le bien prendre, que par la Ville de S. Quentin. S'il l'eût renduë, le Roy & le Duc n'auroient plus fait cas de luy. Cependant le Duc la demandoit absolument, & ne vouloit s'accommoder qu'à cette condition. Le Roy moins interessé ou plus adroit, ne s'obstinoit pas si fortement à la ravoir; & d'ailleurs la crainte qu'il n'assiegeât le Connétable dans Saint Quentin aussi-tôt qu'il le verroit abandonné par le Duc de Bourgogne, n'étoit pas si pressante. Car il étoit alors presque assuré que ce Duc violeroit toutes sortes de sermens pour accourir à son secours, plûtôt que de souffrir

qu'une

qu'une telle Place vint au pouvoir du Roy.

Ainsi le parti de sa Majesté paroissant plus plausible que celuy du Duc de Bourgogne, dans l'opinion dont le Connétable étoit prevenu, il le préfera. Mais ce ne fut point en ce choix que consista sa derniere & sa principale faute, puisqu'il en commit immédiatement aprez une plus étrange. Il luy étoit permis de se défier du Protecteur qu'il prendroit avant que de le choisir, mais il ne le luy étoit plus aprez l'avoir choisi; & il ne restoit pour luy que de mériter par une sincere & entiere confiance, la protection qu'il auroit une fois acceptée. Il ne faloit que du bon sens pour croire que ce Protecteur quel qu'il fût, s'estimeroit plus offensé du soupçon que le Connétable luy témoigneroit à contre-tems, qu'obligé de la confiance que le même Connétable auroit euë en sa probité: mais ce premier Officier de la Couronne étoit né si défiant, qu'il ne pouvoit s'empêcher de le paroître à la premiere occasion qui s'en presentoit.

Le Roy luy fit dire qu'il étoit nécessaire qu'ils eussent ensemble une conference, où ils prissent des mesures pour résister en commun au Duc de Bourgogne, & il n'en falut pas davantage pour inspirer au Connétable la pensée que l'intention de sa Majesté étoit de l'arrêter. Il consentit à une entrevuë: mais ce fut avec les mêmes précautions qu'il auroit pu prendre à l'égard de ses plus dangereux ennemis, puisqu'il

voulut qu'elle se fit sur une riviere entre les villes de Noyon, & de la Fere.

Le Roy qui ne perdit jamais d'occasion d'executer ses desseins pour s'être arrêté à des formalitez inutiles au fond de ses affaires, prit au mot le Connétable, & luy laissa le soin d'ajuster le lieu comme il luy plairoit. On y avoit dressé un pont, qu'une forte barriere traversoit par le milieu. Le Connétable parut d'un côté la cuirasse endossée sous sa casaque, suivi de trois cent Gentils-hommes payez aux dépens du Roy; & Loüis arriva peu de temps aprez à l'autre côté avec six cent hommes d'armes, commandez par le Seigneur de Dammartin grand Maître de France. Les actions insolentes sont celles dont on prévoit le moins les consequences, parce que ce qu'elles ont de plus indecent ne frappe d'ordinaire l'imagination qu'au moment qu'elles se commettent. Le Connétable n'avoit pensé qu'à sa sureté, en proposant les conditions de l'entrevuë: mais la presence de sa Majesté luy désilla les yeux, & luy fit reconnoître sa faute. La honte qu'il en eut le porta à la reparer sur le champ, autant qu'il luy étoit possible. Il la rejetta sur la crainte qu'il disoit avoir euë de Dammartin son irreconciliable ennemi. Il fit ouvrir la barriere: Il passa du côté du Roy: Il convint avec sa Majesté de tous les points qu'elle luy proposa: Il l'accompagna jusqu'à Noyon, & elle luy permit de retourner le lendemain à Saint Quentin,

Le Duc de Bourgogne n'avoit pu traverser, ny la negociation, ny l'entrevuë dont on vient de parler; parce qu'il étoit occupé à recueïllir une succession de plus grande importance, que n'étoit la dépoüille du Connétable. Le Duc de Gueldres avoit un fils unique qui s'appelloit Adolphe, brave comme l'avoient été sans exception tous ceux de sa Maison, mais brutal s'il en fut jamais. Il étoit d'une humeur si farouche que l'éducation qui luy avoit été donnée n'ayant pu l'aprivoiser, on avoit eu recours au dernier remede qui consistoit à luy faire épouser la Princesse la plus douce, la plus civile, la plus enjoüée, & la plus agreable de son siécle. C'étoit Marie de Bourbon Princesse du Sang Royal de France, qui avoit été nourrie dans la Cour de Bourgogne la plus galante qui fût alors dans l'Europe. Sa mere sœur de Philippe le Bon s'étoit retirée auprez de luy aprez son veuvage, & l'y avoit menée. Plusieurs Princes l'avoient recherchée : mais comme dans le quatorziéme siécle Blanche de Bourbon avoit été femme de Pierre le Cruel Roy de Castille le pire des maris, dans le quinziéme Marie de Bourbon étoit destinée pour épouser le plus dénaturé des hommes. En vain elle tâcha de luy plaire; & tout ce qu'elle obtint de luy par ses caresses, fut de n'en être pas maltraitée.

Adolphe ne trouvant rien à reprendre en elle, s'en prit au Duc de Gueldres son propre pere, Il l'accusa de vivre trop long-temps, & de luy retenir un heritage qu'il devoit avoir laissé vacant. Il luy

corrompit presque tous ses sujets ; & lorsqu'il sentit sa brigue assez forte pour le dépoüiller impunément, il entra dans sa chambre sur le point que le bon Vieillard s'alloit mettre au lit. Il l'en tira par force : * Il le contraignit de faire cinq grandes lieuës d'Alemagne à pied sans chausses, au milieu de l'hyver par un temps extraordinairement froid : Il le mit au fonds d'une tour, où il n'y avoit point d'autre lumiere que celle qui venoit par une tres-petite lucarne, & il l'y tint six mois entiers.

* Emmius dãs l'Histoire de Gueldres.

Le Duc de Gueldres avoit épousé en secondes noces la sœur du Duc de Cleves son voisin ; & cette vertueuse Princesse qui aimoit beaucoup son mary, quoy qu'il eût prez de cinquante ans plus qu'elle, & qu'elle n'en eût point d'enfans, n'oublia rien de ce qui servoit à le délivrer. Le Prince de Gueldres l'avoit laissée en liberté, parce qu'il ne l'avoit pas assez estimée pour l'arrêter : cependant ce fut elle qui traversa le plus son dessein. Elle se retira chez son frere : Elle l'attendrit par ses larmes : Elle luy fit comprendre que l'interêt ne l'obligeoit pas moins que la raison à tirer des fers le Duc de Gueldres son beau-frere, & elle rompit enfin l'ancienne liaison * qu'il y avoit eu jusques-là entre les Peuples de Gueldres & de Cleves. La guerre s'alluma entre eux avec une violence, qui donna lieu de craindre au Saint Siége, qu'elle ne troublât le repos de la Chrêtienté ; & à l'Alemagne, que cet embrasement ne passât de la superficie au centre de l'Empire.

* Elle étoit fondée sur leur interêt cõmun d'empêcher que les Ducs de Bourgogne ne les opprimassent.

Le Pape & l'Empereur commanderent aux deux Ducs de poser les armes; & leurs ordres ayant été negligez dans le tumulte de la guerre, ils s'adresserent au Duc de Bourgogne. Ce Prince ne pensa pas d'abord à ses interêts; & s'attacha seulement à la gloire qu'il y auroit pour luy de paroître plus puissant que l'Empereur, sur deux Ducs qui relevoient de l'Empire. Il écrivit au Prince de Gueldres de le venir trouver, & de luy amener son pere. Le Prince reçut la lettre du Duc de Bourgogne avec tout le chagrin imaginable, mais il n'étoit pas en état de se dispenser d'obeïr. Le Duc de Bourgogne qui n'avoit signé avec Loüis Onze qu'une suspension d'armes pour un an, n'avoit pas congedié ses Troupes. Elles pouvoient entrer dans la Gueldre; & s'en saisir en peu de jours avec d'autant moins de difficulté, que ce Pays avoit déja beaucoup de peine à se garantir de l'armée de Cleves.

Ainsi ne s'agissant que de mettre en liberté le vieux Duc de Gueldres, & non pas de luy restituer son Etat, le Prince de Gueldres le délivra, & se presenta avec luy à la Cour de Bourgogne. Ils y débatirent leurs droits, mais la partie n'étoit pas égale. La justice étoit pour le pere, & la faveur pour le fils. Le Prince de Gueldres n'étoit pas aimable: mais le Duc de Bourgogne avoit beaucoup de tendresse pour la Princesse de Gueldres sa cousine germaine, & n'eut pas volontiers souffert qu'elle eût encore une fois été reduite

à la vie privée. Il se porta par cette consideration à contribuer du sien, pour la reconciliation du pere & du fils. Il offrit au Duc de Gueldres de luy donner pendant sa vie le gouvernement des deux Bourgognes ; & à dire le vray c'étoit là l'établissement le plus commode qu'il auroit pu desirer dans un pays plus doux sans comparaison, & plus abondant que le sien.

Le Duc de Gueldres touché de cette generosité, consentit plus volontiers aux autres propositions que luy fit ensuite le Duc de Bourgogne, toutes rigoureuses qu'elles étoient. Il demeura d'accord de renoncer en faveur de son fils à la proprieté de tout le Duché de Gueldres, excepté la petite ville de Grave & son Territoire, jusqu'à la concurrance de trois mille florins de revenu ; & de ne se reserver que la qualité de Duc, & une pension viagere de trois autres mille florins. Il y avoit apparence que le Prince de Gueldres prendroit au mot son Pere ; puisque d'un côté il se délivreroit de la presence du Duc de Gueldres, capable de solliciter de temps en temps ses anciens Sujets à la révolte ; & d'un autre côté pour une petite Place qui n'étoit d'aucune consideration, & pour six mille florins, il obtiendroit la Paix, & conserveroit la possession du Duché de Gueldres. Cependant la rage prévalut à la raison, & l'aveuglement à l'interêt. Le Prince de Gueldres ne voulut rien relâcher de ce qu'il avoit usurpé ; & protesta au Duc de Bourgogne

qu'il aimeroit mieux jetter son Pere dans un puis la tête devant, & s'y jetter ensuite dans la même posture, que d'accepter l'accommodement qui luy étoit offert. Que son Pere avoit été quarante-quatre ans maître de la Gueldre, & qu'il vouloit l'être à son tour. Qu'il ne pouvoit luy donner qu'une pension viagere de trois mille florins, encore entendoit-il que ce fût à condition qu'il ne revinst jamais dans le Pays. Le Duc de Gueldres plus irrité d'un discours si ridicule, que des injures qu'il avoit reçuës de son fils, l'appella en duel, & jetta son gand * en forme de gage : mais les assistans empêcherent son fils de le ramasser.

* C'étoit alors la forme d'appeller en duel.

Il étoit permis au Prince de Gueldres de s'en retourner en toute seureté, puisqu'il étoit venu sur la foy publique : mais c'est un effet particulier des crimes les plus énormes, que d'inspirer de la terreur pour les objets les moins capables d'en donner. Le Prince de Gueldres apprehenda d'être arrêté ; & il se travestit afin de passer plus secretement par un chemin, pendant que son train iroit par l'autre. Il arriva de cette sorte jusqu'auprez de Namur, où il prétendoit passer la Meuse, & il la traversa en effet. Mais un florin qu'il donna au batelier, c'est-à-dire quarante fois plus qu'il ne faloit, sans demander son reste, l'ayant fait regarder attentivement, il fut reconnu. Son déguisement le rendit suspect : On le conduisit à Namur ; & on l'enferma dans le Château de cette Place, jusqu'à ce que le Duc de Bourgogne

eût écrit ce qu'il desiroit que l'on en fît. Le Duc de Bourgogne regarda pour lors la querelle entre le Duc & le Prince de Gueldres du côté qu'elle sembloit favoriser la jonction de leur Etat aux Pays-bas, & il manda que le Prince de Gueldres fût resserré. Il rétablit le Duc de Gueldres dans son Duché: Il le combla d'honneurs & de caresses; & il ménagea avec tant d'adresse cét esprit aigri, qu'il luy persuada * de l'instituer son heritier, aprez qu'il luy eut fait désheriter le Prince de Gueldres à cause de son horrible ingratitude.

* Dans la réunion du Duché de Gueldres aux Pays-bas. Elle est dans les Archives de la Gouvernance de l'Isle.

Le Prince de Gueldres demeura dans le Château de Namur durant la vie du Duc de Bourgogne, & la Princesse Marie de Bourbon sa femme mourut durant sa prison. Il se trouva donc veuf lorsque ce Duc fut tué; & cette conjoncture l'auroit élevé à la fortune la plus haute dont il étoit capable, si la Justice divine eût pu souffrir un si méchant homme plus long-temps sur la terre.

Les Gantois n'ayant plus de Maître, s'imaginerent que si le Prince de Gueldres n'étoit le parti le plus avantageux pour l'heritiere de Bourgogne, il étoit au moins le plus convenable; puisque la Gueldre demeureroit par là unie avec la Flandre, sans que personne eût droit ou prétexte dé s'en plaindre. Ils l'allerent trouver là dessus: Ils luy promirent leur Souveraine: Ils le mirent en liberté; & le menerent à Tournay, où les noces eussent apparemment été faites, si

le

le Prince de Gueldres n'eût manqué à son propre bonheur, en se faisant tuer peu de jours auparavant, dans une occasion où il ne sembloit pas qu'il y eût aucun danger pour luy.

Mais sans anticiper les matieres, il suffit de remarquer icy que la dépoüille du Prince de Gueldres, qui suivit immediatement sa prison, acheva de perdre le Duc de Bourgogne, en ce qu'elle luy inspira le dessein de s'agrandir du côté de l'Alemagne. Il n'y avoit plus rien à faire pour luy en France; & il venoit de gagner plus en un jour & sans peine dans l'Empire, que ny luy ny ses trois Predecesseurs n'avoient fait durant cent ans dans leurs guerres contre les Roys de France.

L'Empereur Frederic Trois étoit le moins propre des hommes pour exercer les fonctions de la dignité dont il se trouvoit revêtu, & il est étonnant qu'il la garda plus de cinquante ans sans aucune contestation. Il n'avoit ny esprit ny courage; & ce qui faisoit peut-être que l'on supportoit en luy ses manquemens, c'est qu'il en étoit le premier persuadé. Il dissimuloit les injures, & enduroit les reproches qu'on luy faisoit. Il ne se mêloit de rien de considerable, & remettoit à la décision des Diettes de l'Empire toutes les affaires importantes. Son unique application étoit à l'avarice; non pas veritablement à celle qui tend à s'enrichir du bien d'autruy, mais à celle qui se contente d'épargner le sien

par des voyes que la bienſeance n'approuve pas. La marque la plus ſignalée qu'il en donna, fut à l'égard de Philippe le Bon, Pere du Duc de Bourgogne.

On a déja remarqué que ce Prince avoit été le plus illuſtre de ſon ſiécle ; & l'on s'étoit reſervé d'ajouter icy que le plus grand honneur qu'il reçut jamais, fut que la Cour de Rome pour reconnoître les obligations qu'elle luy avoit de l'avoir protegée dans des temps trés-difficiles, & d'avoir donné un azile aux Souverains Pontifs, s'étoit propoſée de luy procurer la dignité royale. Elle s'adreſſa à l'Empereur Frederic Trois, qui n'étoit pas moins obligé qu'elle à Philippe le Bon, puiſqu'il luy avoit ſauvé la vie en faiſant lever le ſiége de la Ville de Lintz en Autriche, où ſes propres Sujets l'avoient aſſiégé.

Comme ce bienfait étoit rejalli ſur tout le corps de l'Empire maltraité en la perſonne de l'Empereur, les Alemans n'en furent point ingrats; & lorſqu'on leur propoſa en pleine Diette de rétablir l'ancien Royaume de Bourgogne en faveur du Duc Philippe le Bon, ils y conſentirent ſans peine. Il ne s'agiſſoit plus que de l'execution & de la ceremonie, & la Ville de Ratiſbonne fut choiſie pour l'une & pour l'autre. Le Duc de Bourgogne ajouta beaucoup à ſa magnificence ordinaire dans une conjoncture où il étoit queſtion de recevoir une Couronne, & ce fut-là ce qui rendit ſon voyage inutile.

Il partit de Bruxelles avec un train ſuperbe ; & tous les Princes de l'Empire ſur les Terres deſquels il paſſa pour aller trouver l'Empereur, ſe piquerent de le régaler à l'envi l'un de l'autre. La bienſeance vouloit que ſa Majeſté Imperiale rencherît ſur eux, mais toutes les conſiderations humaines n'étoient pas capables de le diſpoſer à une telle dépenſe. L'expédient qu'elle inventa pour s'en garentir, fut de ſuppoſer une maladie ; & d'envoyer dire au Duc de Bourgogne qu'elle le prioit de remettre la partie à ſix mois de-là, & qu'il recevroit alors d'elle toute ſorte de ſatisfaction.

Le Duc prit cette excuſe pour un refus, & s'en retourna avec une réſolution inébranlable de ne plus penſer à la Royauté. * Mais ſon Fils moins fermer ou plus ambitieux que luy, ne profita pas de ſon exemple. Il ſe propoſa de porter une Couronne à quelque prix que ce fût ; & comme le Saint Siége, & les Princes d'Alemagne n'avoient pas pour luy les mêmes égards qu'ils avoient eus pour ſon Pere, il y ſuppléa par le plus fort de ſes attraits, qui étoit ſa fille. Il la propoſa à l'Empereur, pour le Prince Maximilien ſon fils unique ; & pour montrer que c'étoit tout de bon, quoyque ce ne le fût pas, il demanda une entrevuë pour conclure le mariage. Il prevint encore l'écueil où ſon Pere avoit échoüé, en ſe chargeant des frais de l'entrevuë, & il attira de cette ſorte l'Empereur & les plus

* Meyer dans l'Hiſtoire de ce Duc.

considerables Princes de l'Empire dans la Ville de Treves. Il les y alla trouver à dessein d'obtenir d'eux tout ce qu'il pourroit, en leur faisant esperer sa fille sans la donner en effet.

Mais l'Empereur se trouva par malheur dans une résolution tout-à-fait opposée à celle-là. Il étoit défiant, comme le sont ordinairement les esprits foibles ; & il sçavoit que le Duc de Bourgogne leurroit tout le monde de ce qu'il ne pretendoit accorder à personne. Il supposoit que s'il eût eu à choisir un gendre, ç'auroit été le frere de Loüis Onze ; & il n'y avoit plus lieu de revoquer en doute la politique de ce Duc, puisqu'il venoit de se mocquer de Frederic d'Arragon fils puisné du Roy de Naples, aprez l'avoir demandé pour son gendre, & envoyé pour cela sur les côtes de la Pouille une flote commandée par le Bâtard de Bourgogne.

L'intention de l'Empereur étoit donc de promettre tout à son tour, afin d'obtenir l'heritiere de Bourgogne pour son fils unique : mais de ne commencer à executer ce qu'il auroit promis, que lorsque le mariage de cette heritiere avec son fils auroit été consommé. Ainsi l'on ne se fut pas plûtôt mis à parler d'affaires dans l'assemblée de Treves, que le Duc de Bourgogne proposa ou pour mieux dire renouvela ses prétentions à la Couronne. On répondit qu'elle luy seroit donnée pour présent de noces, & il ré-

pliqua que l'execution n'en étoit plus si facile qu'elle l'avoit été ; parce que ceux qui possedoient des Provinces qui avoient autrefois été de l'ancienne Monarchie de Bourgogne, s'y opposeroient infailliblement, & sur tout le Roy Loüis Onze qui étoit en guerre avec le Duc de Bourgogne. Au lieu que tous ces Princes, & principalement le Roy Charles Sept Prédecesseur de Loüis, avoient eu une consideration pour Philippe le Bon, qui les auroit empêchez de s'opposer à son élevation sur le Trône. La conclusion du Duc de Bourgogne fut, qu'il valoit mieux presentement ériger en Royaume les Provinces des Pays-bas sous le nom de la Gaule Belgique ; & l'Empereur en demeura d'accord, esperant de se garentir par-là des reproches qu'on luy feroit d'avoir disposé de la Souveraineté de la Flandre & des autres Etats qui ne luy appartenoient pas, par cette clause qu'il insereroit dans l'érection, *sans préjudice de ceux qui y avoient interêt.*

Le Duc de Bourgogne animé par la condescendance dont on usoit à son égard, insista que pour arondir sa Couronne, & pour la rendre plus auguste, l'Empire renonçat en sa faveur à la mouvence directe de l'Archevêché de Bezançon, & des Evêchez de Mets, de Thoul, & de Verdun ; & l'Empereur y consentit pour ce qui le touchoit, sur l'opinion que la resistance des peuples & le refus du corps Germanique de ratifier

un article si préjudiciable à l'Empire, en éluderoit l'effet. Enfin le Duc de Bourgogne prétendit d'être créé Lieutenant & Vicaire General de l'Empire par toute la basse Alemagne, & l'on travailla à en expedier les patentes. Le Duc de Bourgogne qui n'avoit alors plus rien à proposer, accorda sa fille au Prince Maximilien, & le Contrat en fut signé. Les Princes d'Alemagne qui étoient à la suite de l'Empereur, desirerent que l'hommage fût rendu à l'Empire tant pour le Duché de Gueldres que pour les autres Terres des Pays-bas qui relevoient du corps Germanique ; & le Duc s'en acquita à sa mode, c'est-à-dire d'une maniere qui ne pouvoit être plus magnifique, puisque l'on ne sçavoit ce que l'on devoit plus admirer de la politesse ou de la profusion dans le festin qu'il fit à la Cour Imperiale.

Le jour fut pris pour la ceremonie du Mariage & du Couronnement ; & le Duc fit faire la couronne, le sceptre, les ornemens Royaux, & le reste de l'appareil. La grande Eglise de Tréves fut parée : On y éleva un superbe trône : Les siéges y furent dressez dans l'ordre qu'ils devoient être remplis ; & le Duc de Bourgogne se voyoit déja à la veille d'être Roy, lorsque le desir de differer un mariage qu'il n'avoit jamais sincerement voulu conclure, ou la persuasion que sa fille étoit un bijou qui ne pouvoit être acheté trop cher, luy fit demander une qua-

triéme grace plus importante * ſans comparaiſon que les trois précedentes. Il dit que l'Empereur étoit trop vieux, & le Prince Maximilien ſon fils trop jeune pour luy ſucceder. Il prétendit ſur ces deux principes être déclaré Roy des Romains, afin que la Couronne Imperiale paſſât ſur ſa tête avant que d'aller ſur celle de ſon gendre.

*Dans les cauſes de cette rupture.

Ce diſcours ouvrit les yeux à l'Empereur, & le convainquit que l'on agiſſoit de mauvaiſe foy à ſon égard. Le Duc de Bourgogne n'étoit encore âgé que de quarante deux ans; & ſurpaſſoit en ſanté & en vigueur de temperament le Duc Philippe le Bon ſon Pere, qui en avoit vêcu ſoixante dix-ſept. Il y avoit apparence qu'il vivroit pour le moins autant que luy; & il y en avoit encore que la Ducheſſe ſa ſeconde femme ſœur du Roy d'Angleterre, Princeſſe toûjours infirme & ſi foible qu'elle n'avoit pu porter d'enfans à terme, ne dureroit pas long-temps. Le Duc de Bourgogne n'auroit pas alors manqué de paſſer à de troiſiémes noces: Les enfans mâles qui en fuſſent ſortis auroient privé de ſa ſucceſſion leur ſœur du premier lit, & par conſequent le Prince Maximilien ſon mary; & le Duc de Bourgogne n'auroit pensé qu'à faire paſſer la Couronne Imperiale ſur leur tête, au lieu de ſe ſouvenir qu'il n'en étoit que le dépoſitaire, & qu'il ne l'avoit reçuë qu'à condition de la laiſſer à ſon gendre. Ainſi la Maiſon d'Autriche bien loin

de profiter de la plus riche ſucceſſion de la Chrêtienté, & de faire par là une eſpece de contrepoids à la Maiſon de France, retourneroit à ſon premier état ; & ſe feroit elle-même privée de l'Empire, pour le tranſporter dans la Maiſon de France.

Ce raiſonnement dont les eſprits foibles n'étoient pas moins capables que les forts, rebuta l'Empereur de ſorte qu'il aſſembla les Alemans auſſi-tôt que le Duc de Bourgogne l'eut quitté, & leur déclara que ce Prince abuſoit de leur facilité, en prétendant que la Couronne Imperiale fût le prix dont on acheteroit ſa fille. Les Alemans irritez opinerent que pour le punir il faloit non ſeulement ne le pas couronner, mais encore le ſurprendre en partant ſans luy dire adieu. L'Empereur y conſentit ; & comme il n'y avoit pas de temps à perdre, tous les Alemans qui l'avoient accompagné dans Treves s'allerent préparer pour en ſortir avec luy le lendemain au point du jour. Le pretexte qu'ils prirent pour un départ ſi précipité, fut la ſedition qui ſurvint à propos dans la Ville de Cologne ſur le Rhin, aſſez proche de celle de Treves ; & capable d'allumer la guerre par tout l'Empire, ſi elle n'étoit promptement appaiſée.

Le ſecond Electorat Eccleſiaſtique d'Alemagne attaché à l'Archevêché de Cologne étoit venu à vaquer, & le Chapitre ſelon ſa coutume s'étoit aſſemblé pour le remplir. Il luy étoit arrivé

arrivé ce qui n'eſt que trop ordinaire en de ſemblables rencontres où les brigues ſont à peu prez égales, puiſqu'il y avoit eu une double élection. Une partie des Chanoines avoit donné ſon ſuffrage au Prince Rupert de Baviere cadet de la branche Palatine, & l'autre partie avoit choiſi le Prince Herman de Turinge frere puiſné du Langrave de Heſſe. L'on en vint aux mains, & les deux partis témoignerent une ardeur égale à maintenir par la force ce qu'ils avoient fait. Les Magiſtrats de Cologne dépêcherent un Courrier, qui en porta la nouvelle à l'Empereur; & ſa Majeſté y accourut avec d'autant plus de hâte, qu'elle ne cherchoit plus qu'à ſe délivrer des importunitez du Duc de Bourgogne. Mais elle trouva que la ſedition avoit déja degeneré en une guerre toute formée; & que comme la bourgeoiſie de Cologne s'étoit déclarée pour le Prince de Heſſe en attendant que le Langrave ſon frere l'appuyât, l'Electeur Palatin qui étoit aux écoutes pour apprendre le ſuccez de l'élection, avoit pris les armes pour deffendre le droit du Prince Rupert.

La conduite de l'Empereur en de ſemblables rencontres avoit toûjours été d'examiner autant qu'il pouvoit la force & la foibleſſe des deux partis, & de favoriſer enſuite celuy qui paroiſſoit devoir l'emporter ſur l'autre. Il n'y manqua pas lorſqu'il fut entré dans Cologne; & comme il tenoit les Maiſons de Baviere & de Turinge preſque auſſi puiſ-

ſantes l'une que l'autre, il crut que la bourgeoiſie de Cologne feroit pencher la balance pour la Maiſon de Turinge contre celle de Baviere, & il ſe déclara pour le Prince Herman.

Le Duc de Bourgogne ne fut pas d'abord informé de toutes ces particularitez ; & quand il l'auroit été, le chagrin & le dépit de ſe voir abandonné, & mocqué par ceux qui le devoient couronner, l'euſſent empêché d'y faire toute la réflexion qu'elles méritoient. Il ne penſa d'abord qu'à ſe vanger de l'Empereur, & il ne ſe détermina dans ce moment qu'à prendre le party du Prince Rupert : mais depuis ſon projet devint toujours plus ambitieux, à proportion que ſa colere diminua. Il ſe propoſa de former une puiſſante Monarchie entre celles de France & d'Alemagne ; & le plan * qu'il en dreſſa comprenoit tous les pays qui s'étendent entre le Rhin, la Mer Oceanne, la riviere de Somme, & celles de la Saone & de la Seine. Il tenoit déja par engagement de Sigiſmond d'Autriche frere de l'Empereur, le Comté de Ferette vers l'une des extremitez du Rhin, & la Holande vers l'autre. La conquête des Pays qui ſervoient de milieu entre ces deux Comtez, paroiſſoit facile à une armée de Bourguignons, qui s'en aprocheroit ſous pretexte d'aſſiſter le Prince Rupert à prendre poſſeſſion de l'Electorat de Cologne; parce que ce Prince luy donneroit infailliblement la commiſſion d'aſſiéger Bone, Nuitz, & les autres

* Dans le projet de ce Duc.

Places scituées sur le Rhin au dessous & au dessus de Cologne. Aprez qu'elles auroient été prises, le Duc de Bourgogne les auroit retenuës jusqu'à ce qu'il eût été remboursé des frais de la guerre; & il auroit fait monter ces frais si haut, que le Prince Rupert n'eût jamais été en état de les payer. Cependant les garnisons Bourguignonnes de ces Places auroient tellement resserré Cologne, qu'elle se fust renduë sans siége, & le Duc de Bourgogne n'auroit eu plus rien à faire vers le Rhin. Il possedoit déja les rivieres de la Seine & de la Saone par le moyen des deux Bourgognes, & des Comtez d'Auxerre, de Macon, & de Bar; & il auroit tourné ses armes du côté de la Somme, & pris facilement les villes d'Amiens & de Saint Quentin avec l'assistance des Anglois, toûjours prêts de porter la guerre en France au premier signe qu'il leur en feroit.

Si les Anglois n'eussent pas reüssi, le Duc de Bourgogne avoit un autre expedient pour recouvrer ces Villes, qui étoit celuy d'abandonner le Connétable de France au Roy Loüis Onze. Il ne restoit dans le milieu du plan que l'on vient de dresser, que la Lorraine possedée par le Duc René d'Anjou jeune Prince & sans apuy, qui n'avoit aucune autre Place capable de défense que la Ville de Nancy. Il y faloit à la verité mettre un siége regulier: mais le Duc de Bourgogne étoit presque assuré de la prendre, parce qu'elle ne pouvoit être secouruë. Ainsi la Monarchie prétenduë de ce Duc

auroit été formée; & de plus ce Prince y auroit trouvé la qualité de Roy, sans avoir besoin de l'Empereur ny de l'Empire.

Le vieux René d'Anjou Roy des deux Siciles & de Jerusalem, avoit eu le malheur de voir mourir son fils & son petit fils sans laisser de posterité. Le Duc de Lorraine fils de sa fille étoit son heritier naturel: mais il n'y avoit pas d'apparence qu'il le fût par Testament, à cause que Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont pere de ce Prince avoit fait prisonnier le même Roy René, & l'avoit contraint de luy donner sa fille en mariage. Il étoit encore moins vray-semblable que le Roy Loüis Onze fils de la sœur de René, recueillît cette succession: car outre que René se plaignoit de ce que sa Majesté ne luy avoit pas fourni assez de Troupes pour recouvrer les Royaumes de Naples & de Sicile, tout le monde sçavoit qu'elle ne le menageoit pas autant qu'il auroit été necessaire pour obtenir de luy qu'il la preferât à ses autres parens. Il ne restoit donc que le Duc de Bourgogne; qui se mettant plus en peine de ce que la Maison d'Anjou possedoit encore que des Couronnes qu'elle avoit perduës, & qu'elle prétendoit recouvrer, gagna les domestiques du Roy René; & entra par-là si avant dans ses bonnes graces, que ce vieux Prince luy promit de l'adopter.

Le plan de la Monarchie Belgique ainsi dressé, n'avoit besoin que d'une armée capable de l'executer; & le Duc de Bourgogne en mit une sur

pied si puissante, qu'il ne s'en étoit point vu d'aprochante dans l'Europe depuis celle des Princes Confederez sous le pretexte du bien public. Elle étoit composée de presque tous ses Sujets agguerris, accourus volontairement sous ses Enseignes, de mille Lances italiennes, de trois mille Archers Anglois les meilleurs de cette Nation, & d'un grand nombre de Canons.

Mais la tréve d'un an que le Duc de Bourgogne avoit concluë avec la France étoit sur le point d'expirer, & c'étoit-là le seul obstacle qu'il prévoyoit capable de suspendre l'execution de son dessein. Il vouloit bien la prolonger, mais il ne le vouloit que pour six mois; parce que d'un côté il croyoit avoir dans ce temps-là établi le Prince Rupert en possession de l'Electorat de Cologne, & de l'autre il avoit pris des mesures avec Edoüard Quatre Roy d'Angleterre pour attaquer au bout de six mois Loüis Onze, & pour le dépoüiller à communs frais. Mais ce traité n'avoit pas été si secret, que Loüis qui entretenoit de secrets Pensionnaires dans les Conseils de Bruxelles & de Londres, n'en eût été informé; & lorsque le Duc de Bourgogne envoya vers luy des Députez pour negocier une si courte prolongation, le Conseil de France fut d'avis de la rejetter absolument: de porter la guerre dans l'Artois: d'y tenir occupée une partie des forces du Duc de Bourgogne; & d'empêcher ainsi l'autre partie d'opprimer le Prince Herman de Hesse, en attendant que ses

Parens & ses Alliez fussent en état de le secourir.

Mais le Roy vit plus clair dans cette conjoncture que ses Ministres ensemble, & fut d'un avis contraire au leur. Il les informa de toutes les particularitez du projet du Duc de Bourgogne que l'on vient de representer ; & il ajoûta que bien loin de le traverser par une diversion, il étoit de l'interêt de la France de luy témoigner qu'elle recevoit avec joye la proposition de prolonger la tréve ; parce que l'Alemagne étoit un écueil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échoüât, pourvu que l'on ne l'en détournât pas. Que les affaires embarassées accabloient plûtôt son genie, qu'elles ne l'exerçoient ; & qu'il étoit plus propre à les mettre dans une extrême confusion, qu'à les démêler. Que celle de l'Archevêché de Cologne étoit de cette nature ; & que les plus grands ennemis du Duc de Bourgogne ne luy en pouvoient souhaiter de plus ruïneuse, puisqu'ils le connoissoient d'humeur à perdre ce qu'il possedoit justement pour entreprendre des conquêtes illegitimes ; & d'une obstination si prodigieuse, qu'elle ressembloit à celle des torrens, plus capables d'entraîner leurs digues, que leurs digues ne sont capables de les arrêter. Ainsi la suspension d'armes fut continuée pour six mois ; & le Roy se contenta d'encourager par des Agens secrets le Prince Herman à une vigoureuse défense, en luy promettant du secours.

Le Duc de Bourgogne mena ſon armée devant Nuitz, & trouva cette Ville mieux pourvuë qu'il ne s'étoit imaginé. Le Langrave de Heſſe frere aîné du Prince Herman s'y étoit enfermé avec les plus braves de ſes Sujets & de ſes Amis au nombre de dix-huit cens chevaux, & d'autant de Fantaſſins que les murailles en avoient pu contenir. La bourgeoiſie en étoit preſque entierement ſortie. Les magazins s'y trouvoient ſi pleins de toutes ſortes de munitions, que l'on n'y retrancha rien de l'ordinaire des ſoldats pendant un an que dura le ſiége; & la police y fut ſi exactement obſervée, qu'il n'y ſurvint aucune dangereuſe querelle. Les Aſſiégeans aprirent dés les premiers jours par les vigoureuſes ſorties de la garniſon de Nuitz, qu'il ſeroit impoſſible de la forcer; & ſe réduiſirent à la prendre par famine, ſur le peu d'apparence qu'il y avoit que les Aſſiégez euſſent des vivres pour plus de trois ou quatre mois. Le ſiége fut ainſi changé en blocus; & le Duc de Bourgogne qui s'étoit propoſé de ménager par là ſes troupes, trouva dans la ſuite qu'elles étoient preſque auſſi delabrées que ſi elles euſſent attaqué la Ville. Car outre que les Aſſiégez par de frequentes ſorties les tenoient continuellement à l'erte, ceux de Cologne les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du Duché de Gueldres par convois.

Le Roy d'Angleterre avoit cependant tenu parole au Duc de Bourgogne; & mis ſur pied une

armée plus puiſſante, qu'aucun de ſes Predeceſſeurs n'en avoit conduit en France. Toute la principale Nobleſſe du pays s'y étoit enrollée, outre quinze cens lances, quinze mille Archers à cheval, & de l'infanterie à proportion. Il y avoit encore trois mille Anglois deſtinez pour aller renforcer l'armée, que le Duc de Bretagne devoit envoyer en même temps dans l'Anjou & dans le Maine, & c'étoit par là que la Monarchie françoiſe avoit le plus à craindre. Car la Maiſon d'Anjou à qui ces deux Provinces appartenoient, étoit ſi mécontente de Loüis Onze pour les raiſons que l'on a déja repreſentées, que ſi elle ne ſe fût déclarée pour le Duc de Bretagne, elle luy auroit au moins donné paſſage, & eût facilité ſa jonction devant Paris avec le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne.

Il faut avoüer de bonne foy que la Monarchie françoiſe n'a jamais couru plus de riſque qu'en cette occaſion; & ſi les trois armées dont on vient de parler l'euſſent attaquée en même temps, il auroit été beſoin pour la ſauver d'un évenement plus extraordinaire que n'avoit été celuy de la Pucelle d'Orleans. Mais l'heure de ſa révolution n'étoit pas venuë; & Dieu permit que le même Duc de Bourgogne qui avoit formé l'orage qu'elle ne pouvoit éviter, fut pourtant le ſeul qui le rendit inutile lorſqu'il étoit prêt de fondre ſur elle. Ce Duc avoit plus de vingt fois preſſé le Roy d'Angleterre ſon beau-frere d'entreprendre

contre

contre la France, & n'en avoit jusques-là rien obtenu. Le Roy d'Angleterre s'en étoit excusé, sur la crainte que durant son absence la Maison de Lancastre ne renouvellât la guerre civile: mais la verité étoit que ce Prince voluptueux ne se vouloit pas éloigner des divertissemens qu'il trouvoit en Angleterre.

Cet obstacle qui avoit été si long-temps insurmontable, venoit de cesser; soit que le Roy d'Angleterre se fût lassé de sa propre mollesse, ou que l'infidelité de ses Maîtresses l'eût rebuté. Il avoit sollicité à son tour le Duc de Bourgogne d'entrer en France; & s'étoit preparé pour descendre à Calais, aprés que ce Duc luy avoit promis de tout quitter pour le venir joindre aussi-tôt qu'il seroit prest. Mais lorsque sa Majesté Angloise fut en état de s'embarquer, & qu'elle envoya dire au Duc de Bourgogne qu'il levât le blocus de Nuiez, ce Duc crut que sa reputation seroit perduë s'il se retireroit de devant cette Place sans l'avoir prise; & fit si bien par argent & par offices, qu'il obligea le Roy d'Angleterre à differer jusqu'à l'année suivante de venir à Calais.

Loüis ne comprit dans toute son étenduë le danger, que la France couroit, que par deux lettres, qu'il acheta soixante marcs d'argent d'un Secretaire d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre. Ursé Ministre du Duc de Bretagne les avoit écrites; l'une à Edoüard, & l'autre à Hastingue grand Chambellan d'Angleterre. La substance de ces

deux lettres étoit que les Bretons feroient plus en un mois par les intelligences qu'ils avoient en France, que les Anglois & les Bourguignons avec toutes leurs forces ne feroient en six. * Le sens de ces paroles étoit que la plûpart des François, & sur tout les grands Seigneurs, étoient mécontens ; & qu'ils courroient à l'envi sous les Enseignes du Duc de Bretagne, aussi-tôt qu'ils les verroient. Loüis en demeura si persuadé, qu'il resolut d'enfermer dans les Villes ce qu'il avoit de gens de guerre, & d'abandonner la campagne. Il agit ensuite selon son genie, qui étoit d'acheter les gens qu'il craignoit aussi cher qu'ils vouloient se vendre ; & il attira Urfé à la Cour de France, en luy donnant la Charge de grand Ecuyer. Mais la meilleure précaution de sa Majesté fut d'engager le Duc de Bourgogne en de nouvelles affaires, par les moyens que l'on va décrire.

* Dans les lettres du Seigneur d'Urfé.

Il y avoit déja sept mois que la Ville de Nuitz étoit assiégée, lorsque celle de Cologne & les amis du Prince Herman assemblerent seize mille Fantassins, qui camperent vis-à-vis de l'armée du Duc de Bourgogne, le Rhin entre deux ; & coulerent à fond presque tous les bâtimens, qui luy portoient des vivres par eau du Duché de Gueldres. L'Empereur parut peu de temps aprés à une demie lieuë de cette armée avec un prodigieux nombre de soldats; à cause qu'il n'y avoit ny Prince, ny Etat d'Alemagne, qui n'en eût levé autant qu'il avoit eu d'argent ou de credit ; & le seul Evê-

que de Munſter y avoit mené quatorze cent Cavaliers, ſix mille hommes de pied tous vêtus de verd, & douze cent chariots. L'Empereur qui ne s'étoit jamais vu dans une telle affaire, ne ſe tint point en ſureté, quoy qu'il eût au moins ſix fois autant de Troupes qu'il y en avoit dans le camp du Duc de Bourgogne. Il envoya à la Cour de France un Docteur le plus celebre qu'il y eût alors dans tout le Septentrion, nommé par quelques Auteurs Huſebute, & par d'autres Huſevare.

L'inſtruction que ſa Majeſté Imperiale donna à Huſebute, qui fut depuis Cardinal à ſa recommandation, conſiſtoit en deux articles. L'un étoit de demander que la France ſe déclarât contre le Duc de Bourgogne, & qu'elle envoyât au moins vingt mille hommes pour ayder à faire lever le ſiége de Nuitz. L'autre de menacer Loüis au cas qu'il y manquât, que les Alemans s'accorderoient avec les Bourguignons.

Loüis promit les vingt mille hommes, mais il n'avoit garde de les donner; à cauſe qu'il ſe ſeroit par-là mis hors d'état de faire la paix, ou de prolonger au moins la tréve avec le Duc de Bourgogne: à quoy ſa Majeſté butoit principalement depuis qu'elle avoit lu les lettres d'Urfé, & qu'elle avoit appris les preparatifs des Anglois. Elle renvoya donc Huſebute avec un preſent de quatre cent écus; & le fit accompagner par Tiercelin de la Broſſe, à qui elle donna pour amuſer l'Empereur un pouvoir ſecret de partager

avec luy la dépoüille du Duc de Bourgogne. L'Empereur qui ne craignoit rien tant que de s'attirer de nouvelles affaires, & qui n'étoit armé que pour empêcher les Etrangers de se mêler de celles de l'Empire, éluda la proposition de la Brosse par un Apologue * inventé, pour montrer qu'il ne faloit pas partager la peau de l'ours avant que de l'avoir en sa puissance.

* Cet Apologue est fort au long dans Comines.

Le Roy jugea par l'Apologue de l'Empereur, que les Alemans se retireroient aussi-tôt qu'ils auroient secouru Nuitz; & comme il y auroit alors à craindre que le Duc de Bourgogne ne ramenât ses Troupes en France pour les joindre à celles d'Angleterre & de Bretagne, sa Majesté afin de le tenir continuellement en haleine, luy suscita trois nouveaux ennemis. Le premier fut le Duc de Lorraine jeune Prince, qui étoit alors mal instruit de ses veritables interêts; mais qui depuis les connut & les suivit exactement, aprez que l'experience eut rafiné son raisonnement. On a déja vu la veritable cause qui luy avoit ôté les bonnes graces du Roy de Sicile son ayeul maternel, & l'on ajoûte icy qu'il n'avoit pas lieu d'en esperer la succession. Il étoit persuadé du bruit qui couroit que le Duc de Bourgogne la recueilliroit, & sur ce faux principe il ne pouvoit s'empêcher de luy porter envie. Il voyoit de plus que le Roy Loüis Onze parent le plus proche aprez luy du Roy de Sicile, ne seroit pas moins désherité que luy, & ce fut là la source de la premiere intelligence

formée entre ces deux Princes. Le Roy l'augmenta par cet artifice jusqu'au point de faire entrer le Duc de Lorraine à main armée dans le Duché de Luxembourg sans aucun traité de Ligue conclu avec la France, contre un Ennemy si formidable.

Un domestique du Seigneur de Craon montra à ce Duc le plan de la Monarchie prétenduë du Duc de Bourgogne, & luy fit observer que la Lorraine y étoit comprise. Il ajoûta que l'unique moyen d'éviter ce mal, étoit de le prévenir par une prompte irruption dans les Pays-bas; & que si les Lorrains avoient le courage d'entreprendre sur le Luxembourg, on renforceroit secretement leurs Troupes de la plûpart de celles que la France licencieroit exprez dans la Champagne. Le Duc de Lorraine accepta cet offre: Se mit en campagne: Envoya défier le Duc de Bourgogne devant Nuitz: Ravagea ses Terres: Prit la place de Pierreforte, qui n'étoit qu'à deux lieuës de Nancy Capitale de Lorraine, & la rasa jusqu'aux fondemens.

Le second Ennemy fut Sigismond d'Austriche frere de l'Empereur, que la France acheta d'autant plus cher, qu'il fournissoit un pretexte plus plausible pour affoiblir les Bourguignons du côté du Rhin. Ce Prince avoit engagé au Duc de Bourgogne le Comté de Ferrette pour cent mille florins, & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât pour deux raisons. L'une qu'il n'a-

voit point d'enfans. L'autre que par une prodigieuse antipathie qui se trouvoit alors entre les deux Chefs de la Maison d'Autriche, il étoit l'homme le plus prodigue; & par consequent le plus grand dissipateur de son siécle, comme l'Empereur son frere étoit le plus menager. Cependant le Traité d'engagement portoit en termes exprez que si Sigismond d'Autriche ne rachetoit entierement le Comté de Ferrette, il demeureroit en propre à la Maison de Bourgogne.

Cette clause avoit paru si considerable au Duc de Bourgogne, qu'il avoit estimé le Traité d'engagement où elle étoit comprise, plus avantageux que n'auroit été une acquisition pure & simple. Car outre que d'un côté il n'étoit pas sujet comme elle à la lésion de plus de la moitié du juste prix, on étoit assuré de l'autre que l'Empereur qui seul avoit interêt dans l'affaire, aimoit trop son argent pour l'employer à dégager le Comté de Ferrette: vù principalement que ce Comté n'auroit pas plûtôt été retiré des mains du Duc de Bourgogne, que Sigismond d'Autriche qui ne vivoit pas en bonne intelligence avec sa Majesté Imperiale, l'auroit engagé à quelque autre. Mais on avoit fait par mégarde dans l'acte d'engagement une omission, dont Loüis Onze sçut tirer un grand avantage.

Les anciennes constitutions de l'Empire avoient ordonné qu'aucun Prince ne pût aliener * un Fief du corps Germanique sans le consente-

* Dans le contrat d'engagement, il est

ment de l'Empereur; & le Duc de Bourgogne avoit negligé d'obtenir ce consentement, qui luy eût infailliblement été donné pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigismond; & on l'attira d'autant plus aisément dans la Ligue que l'on formoit contre le Duc de Bourgogne, que l'on ne luy demandoit que son nom pour le rétablir dans le Comté de Ferrette.

dans les Archives de l'Isle.

Les Suisses & les Villes Imperiales sur le Rhin, furent le troisiéme ennemi que Loüis Onze suscita au Duc de Bourgogne. Il y avoit long-temps que sa Majesté pensoit à se servir des Cantons *; & elle ne le pouvoit durant qu'ils seroient en guerre contre les villes de Bâle, de Strasbourg, & quelques autres Imperiales leurs alliées. Elle se mêla de les accommoder, & elle en vint à bout. Pour mieux entendre cette intrigue qui tira les Suisses d'un des Pays les plus steriles de l'Europe, où la nature les avoit confinez pour les agguerrir aux dépens des autres Nations; & pour les mettre dans un état si florissant, qu'ils se vanterent depuis mil cinq cent dix jusqu'en mil cinq cent quinze de donner la loy au reste de la Chrêtienté, il faut présupposer que les Suisses n'étoient autrefois ny tout-à-fait libres, ny tout-à-fait sujets. Ils relevoient à la verité de l'Empire qui leur envoyoit de temps en temps des Avoüez, ou pour mieux dire des Prefets Souverains pour juger les causes criminelles; & pour exiger de legeres redevances au nom des

* Il n'y en avoit alors que huit.

Empereurs : mais à cela prez les Suiſſes vivoient dans une entiere indépendance. Ils faiſoient eux-mêmes leurs loix : Ils créoient leurs Magiſtrats : Il n'y avoit point d'appel de leurs Sentences civiles ; & perſonne ne trouvoit à redire qu'ils déclaraſſent la guerre, ou qu'ils concluſſent la paix ou la tréve de leur propre autorité. Ils demeurerent en cet état juſqu'à ce que les differends entre les Papes & les Empereurs donnerent lieu à ceux qui ſe trouvoient les plus puiſſans dans la Suiſſe, d'en uſurper la Souveraineté, ſous pretexte de ſecourir le party de la Cour de Rome ou de l'Imperiale, pour lequel ils s'étoient déclarez.

La Nobleſſe de Suiſſe dont les Maiſons étoient ſi anciennes que l'on ignoroit l'origine de la plûpart d'entre elles, ſe propoſa de ſuivre l'exemple qu'elle voyoit reüſſir dans l'Italie & dans l'Alemagne, & voulut aſſujetir ſes Compatriotes. Elle commença d'executer ce deſſein en s'appropriant les droits de l'Empire qu'elle trouvoit à ſa bien-ſeance, & le continua en donnant chaque jour atteinte aux privileges du Peuple. Mais il n'eſt rien de plus generalement vray, ny de plus difficile à concevoir tout enſemble, que cette maxime, que moins les hommes ſont à leur aiſe, plus il y a de peine à les dompter. Les Payſans Suiſſes qui paroiſſoient entierement occupez aux ſoins du labourage & de leurs troupeaux, n'eurent pas plûtôt aperçu qu'on en vouloit à leur liberté, qu'ils travaillerent

rent

rent à la conserver avec autant d'adresse que s'ils eussent eu tout le rafinement d'esprit que l'on attribuë aux Florentins. Ils prévirent que s'ils s'ingeroient de resister à la Noblesse, ils seroient infailliblement accablez ; parce que les Gentilshommes du voisinage qui s'étoient érigez en petits Souverains viendroient à son secours, quand ce ne seroit que pour recevoir d'elle la pareille, supposé que ceux qu'ils venoient de dompter se revoltassent.

Il faloit donc jetter les yeux sur un Chef de guerre qui possedât les deux qualitez dont les Suisses avoient besoin ; c'est-à-dire qu'il eût assez de valeur pour inspirer de la crainte à la Noblesse, & assez de credit pour engager dans ses interêts autant de soldats étrangers qu'elle en pourroit enroler sous ses Enseignes, & par bonheur ou par hazard cet homme se trouva pour lors dans le Pays. Rodolphe Comte de Hazbourg avoit été domestique d'Ottocare Roy de Boheme, & Souverain des deux Autriches. Il avoit accompagné ce Prince dans toutes ses expeditions de guerre contre les Roys de Hongrie, & il y avoit acquis beaucoup de reputation. La tréve que l'on venoit de conclure entre la Hongrie & la Boheme luy avoit excité le desir de revoir sa Maison, & il demeuroit alors dans le Château qu'il possedoit sur le lac de Lucerne.

Les Agens secrets des Suisses l'y allerent trouver, & luy demanderent sa protection. Il l'accorda

par la ſeule raiſon qu'il s'ennuyoit de demeurer oiſif, & il reduiſit en peu de temps la Nobleſſe à ſe contenter de ce qu'elle avoit été avant la diſcorde des Papes avec les Empereurs. Mais ſa protection ne dura pas aſſez pour le beſoin qu'en avoient les Suiſſes. Il fut élu Empereur; & ſa guerre qu'il eut immediatement aprez contre Ottocare, l'attacha de ſorte dans l'Autriche & dans la Boheme, qu'il ne put vaquer à d'autres affaires. La Nobleſſe de Suiſſe ne perdit pas une occaſion auſſi favorable que celle-là pour reprendre ſon deſſein. Elle aſſembla toutes les forces de ſes amis, & ſe mit en campagne.

Les Suiſſes abandonnez à eux-mêmes ne perdirent pas courage. Ils ſe défendirent avec tant de vigueur, que les amis de la Nobleſſe qui ne l'avoient ſecondée que parce qu'elle leur avoit fait accroire que ſes Ennemis ſeroient vaincus en trois ou quatre jours, ſe voyant fort éloignez de leur compte retournerent dans leur Pays. Cette déſertion donna gain de cauſe aux Suiſſes, qui uſerent d'une moderation dont il y a peu d'exemples. Ils pouvoient exterminer la Nobleſſe; ou du moins la dépoüiller de ſes biens, qui leur auroient ſervi pour ſupporter les Charges de l'Etat: cependant ils ſe contenterent de luy ôter ſes Privileges, & de l'exclure tout-à-fait des Magiſtratures. Ils la laiſſerent à cela prez vivre entre eux; & préſuppoſerent qu'elle s'aviliroit d'elle-même dans la ſuite du temps, quand

elle seroit privée de toutes les fonctions publiques. L'évenement a justifié qu'ils avoient en cela bien pris leurs mesures ; & l'Empereur Rodolfe étant devenu paisible, les remit dans l'état qu'il les avoit laissez. Il ne les obligea point à rétablir la Noblesse dans ses Privileges, & il ne fit aucune mention d'elle dans le mandement qu'il leur envoya. Il ne parla pas non plus de la pension qu'ils luy donnoient en qualité de leur Avoüé ; & pour empêcher qu'ils ne le crussent capable d'attenter à leur liberté, il déclara que ce seroit désormais l'Empire, & non pas les Empereurs, qui leur donneroit des Gouverneurs.

Adolfe de Nassau successeur de Rodolfe l'imita dans sa moderation, mais Albert d'Autriche fils de Rodolfe n'en usa pas de mêmes. Il avoit de l'ambition au de-là de ce que les Princes d'Alemagne en étoient alors capables ; & il commençoit déja à former le dessein que ses Descendans ont depuis executé, de rendre l'Empire comme hereditaire dans la Maison d'Autriche. Il luy fâchoit qu'Adolfe de Nassau eût été élu Empereur à son exclusion ; & il s'estimoit trop puissant pour souffrir, & mêmes pour dissimuler cette injure. Son Pere luy avoit laissé les Duchez d'Autriche & de Suabe, & l'avoit ainsi mis en état de s'aggrandir par ses propres forces. Il sçavoit que ceux qui avoient possedé l'Autriche avant Rodolphe, n'avoient obeï aux Empereurs qu'autant qu'il leur avoit plu, & s'étoient soûlevez

contre eux à toutes les occaſions qui s'en étoient offertes. Il étoit encore informé que les Ducs de Suabe s'étoient élevez ſur le Trône des deux Siciles, & il n'étoit pas moins prévenu qu'eux de ſa bonne fortune.

Ainſi aprez qu'il eut ſupplanté Adolfe de Naſſau, ſa premiere entrepriſe fut d'aſſujettir les Suiſſes, afin de ſe ſervir de leur Pays & de leurs perſonnes pour tranſporter la guerre dans l'Italie avec plus de ſuccez que n'avoient fait les Empereurs précedens. Mais ce n'étoit point alors la coûtume d'uſurper les Etats voiſins ſans en avoir au moins des cauſes apparentes, & Albert d'Autriche en manquoit à l'égard des Suiſſes. Ils avoient toûjours rendu exactement à l'Empire ce qu'ils luy devoient ; & ils n'avoient rien à démêler ny avec l'Autriche ny avec la Suabe. Il falut donc qu'Albert d'Autriche cherchât des pretextes * pour executer ſon deſſein ; & le plus plauſible qu'il trouva, fut d'acheter les Terres que les Monaſteres, les Chapitres, & les autres Egliſes poſſedoient aux environs de la Suiſſe, & de la tenir comme inveſtie par cet artifice.

* Joſias Simler vers le commencement de ſa République des Suiſſes.

Les Communautez Eccleſiaſtiques qui étoient aſſez hardies pour luy vendre leurs Terres, quoy qu'elles n'en euſſent pas le pouvoir, recevoient de luy de l'argent comptant ; & il ne s'embaraſſoit pas beaucoup de ce qui en pouvoit arriver, parce qu'il préſuppoſoit que luy & ſes deſcendans ſeroient aſſez puiſſans en quelque temps

que ce fût, pour obliger de gré ou de force ces Communautez d'executer les conventions qu'elles auroient faites avec luy. S'il se trouvoit des Chapitres ou des Monasteres qui fissent scrupule d'aliener leurs biens, il usoit d'un autre expedient pour s'en rendre le maître. Il faisoit solliciter avec tant d'adresse les Chanoines & les Moines, qu'ils le nommoient pour leur Avoüé ou Administrateur perpetuel; & dez qu'il l'avoit obtenu, il envoyoit sur leurs Terres des gens, qui sous couleur de prendre soin que les revenus des Chapitres & des Monasteres fussent payez avec plus d'exactitude, empêchoient le commerce des Suisses qui se devoit faire en passant sur les mêmes Terres.

Il reduisit par-là ces Peuples tout farouches qu'ils étoient à de telles extremitez, qu'ils furent contraints de luy demander des Gouverneurs & des Capitaines, non plus en qualité d'Empereur, mais comme Duc de Suabe. C'étoit là la premiere démarche qu'il souhaitoit d'eux, & il leur envoya des gens bien instruits de ses intentions; qui sous couleur de mettre la Suisse en plus grande assurance qu'elle n'avoit été jusques là, y bâtirent des Forts. Cette nouveauté tout odieuse qu'elle étoit, n'auroit pas neanmoins eu de fâcheuses suites si les Gouverneurs en eussent demeuré là: mais ils prétendirent ensuite que pour accoûtumer peu à peu les Suisses à la sujetion, il faloit donner tous les jours quelque atteinte à

leurs Privileges. On n'osa pas à la verité faire sur eux des impositions : mais à cela prez on voulut qu'ils demandassent la permission d'executer la plûpart des choses qui dépendoient auparavant de leur volonté.

L'on raconte à ce sujet qu'un de ces Gouverneurs ayant sçu qu'il y avoit dans le Canton de Suiz un Archer si adroit qu'il ne manquoit jamais de donner au but, le fit venir, & luy commanda d'abbatre d'un seul coup de fléche une pomme sur la tête de son propre fils. L'Archer s'excusa d'abord, mais il luy falut obeïr; & il fut si heureux, qu'il perça la pomme sans toucher à son fils. Le Gouverneur en s'en réjoüissant avec luy, s'apperçut qu'il avoit mis deux fléches dans son carquois, au lieu de la seule qui luy avoit été ordonnée, & luy en demanda la cause. L'Archer plus choqué de la necessité où il avoit été reduit, que ravi du bonheur qu'il avoit eu, repartit hardiment qu'il l'avoit fait pour tuer le Gouverneur de la seconde fléche, s'il eût blessé son fils de la premiere. Il s'enfuït en achevant ces mots ; & ses Compatriotes dans les maisons desquels il se refugia le cacherent si bien, qu'il ne fut pas possible au Gouverneur de le trouver.

Il ne discontinua pas pour cela, non plus que les autres Gouverneurs, de maltraiter les Suisses : mais ce que la bonne politique défend avec plus de soin, est de reduire au désespoir les vaillans hommes qui n'ont rien, ou peu de chose à perdre,

Les Suiſſes dont toutes les richeſſes conſiſtoient dans leur beſtail, s'ennuyerent bientôt de l'eſclavage dont ils étoient menacez ; & trente deux d'entre eux dont étoient Chefs Stouffaker, Walter Furſt, & Arnould de Melchtal, commencerent une ſedition qui devint generale en moins d'un mois. Ceux des Gouverneurs qui ne ſe ſauverent pas aſſez promptement dans le Duché de Suabe furent maſſacrez, & l'on raſa juſqu'aux fondemens les Forts qu'ils avoient conſtruits.

La Maiſon d'Autriche ſe conſola d'autant moins de cette perte, qu'elle apprehendoit que les Alemans ne l'en mépriſaſſent aſſez pour ne vouloir plus l'élever à l'Empire. Les Gentils-hommes Suiſſes qui s'étoient ſauvez du maſſacre, la ſollicitoient à tous momens de les rétablir dans leur Pays ; & d'ailleurs comme elle ne tenoit l'Autriche & la Suabe que par droit de conquête, elle prévoyoit que les Peuples de ces deux Cercles ſe revolteroient infailliblement contre elle, s'ils apprenoient que les Suiſſes l'euſſent fait ſans en avoir été punis. Ainſi elle dépenſa tout l'argent qu'elle avoit : Elle en emprunta autant qu'elle en put trouver ſur ſon credit, & ſur celuy de ſes amis : Elle fit battre le tambour dans tous les Cercles de l'Empire : Elle leva huit mille Fantaſſins agguerris & deux mille chevaux, & mit à leur tête Leopold fils d'Albert.

Les Suiſſes avertis de l'orage qui les alloit accabler, ſe prévalurent du ſeul party qu'il y avoit

à prendre pour eux dans une si fâcheuse conjoncture. Ils mirent les armes à la main de tous leurs Compatriotes capables de les porter : Ils les diviserent en autant de Troupes, qu'il y avoit de défilez pour entrer dans la Suisse : Ils obligerent chaque Troupe à garder le sien ; & ils ne firent point de corps de reserve, parce qu'ils étoient persuadez que si Leopold pénetroit dans le centre de leur Pays par quelque endroit que ce fût, les soldats qu'ils auroient retenus ne les empêcheroient pas de succomber.

Leopold avant que de s'engager dans son entreprise, s'étoit fait instruire par les Gentils-hommes refugiez dans la Suabe de l'état des Défilez de la Suisse, & on l'avoit assuré que celuy de Morgart étoit le plus facile à forcer. Il y conduisit son armée aprez avoir feint d'en attaquer quelques autres les plus éloignez de celuy-là, pour disposer ceux qui le gardoient à les secourir. Ils n'étoient que quatre cent hommes en tout, & l'on trouve encore des rélations de ce temps-là qui n'en mettent que trois cent. Leopold les attaqua dans toutes les régles que l'art de la guerre prescrit en de semblables tentatives. On ne sçait ny le jour ny le mois, mais les Historiens conviennent que ce fut en mil trois cent quinze.

Les Suisses ne s'épouventerent ny du nombre, ny de la valeur de leurs ennemis ; & les repousserent avec autant de fermeté, & avec plus de

debonheur que les trois cens Lacedemoniens n'en avoient eu au passage des Termopiles. Leopold perdit une partie de ses gens de guerre dans le défilé de Morgart, à cause qu'il s'obstina un jour entier à vouloir l'emporter ; & lorsque les Suisses crurent avoir suffisamment rebuté leur ennemi par tant de mauvais succez qu'il avoit eus, & tant de pertes qu'il avoit faites, ils furent assez hardis pour l'attaquer en pleine campagne. Leur dessein étoit temeraire, & pourtant il ne laissa pas de reüssir. Ils trouverent les Autrichiens si las & dans un tel desordre, qu'ils les rompirent en un demy quart d'heure de combat. Ils n'en tuerent que ceux qui les attendoient de pied ferme, parce qu'ils étoient trop fatiguez pour se mettre aux trousses des Fuyards. Cependant les Autrichiens se dissiperent si generalement, qu'il n'auroit plus été possible de les rassembler quand on eût voulu. Leopold n'en ramassa que vingt-cinq ou trente avec lesquels il se sauva ; & la Maison d'Autriche n'ayant plus de soldats, ny de quoy lever une nouvelle armée, fut contrainte par une pure impuissance de laisser les Suisses en paix.

Il n'y avoit alors que trois Cantons, qui étoient ceux d'Uris, de Suitz, & d'Undervvald, & tout le monde étoit persuadé qu'il n'y avoit point dans l'Europe de nation plus grossiére que celle-là. Cependant elle profita de son avantage avec autant de jugement, que si elle eût été la plus

rafinée. Elle ne s'amusa point à poursuivre la victoire qu'elle venoit de remporter, quoy qu'il luy fût aisé de conquerir, ou du moins de ravager les Etats que la Maison d'Autriche tenoit dans la Suabe. Elle prévit sagement que les Alemans ne souffriroient jamais qu'elle s'établît dans un de leurs Cercles, & qu'ils l'en chasseroient plus viste qu'elle n'y seroit entrée. Elle s'arrêta dans son Pays : Elle ne s'occupa les années suivantes qu'à se mettre en pleine liberté, & elle prit pour y parvenir trois admirables expediens.

L'Empire s'étoit jusques-là conservé le droit d'y envoyer des Gouverneurs & des Magistrats, & elle abolit entierement ces Gouverneurs. Pour les Magistrats, elle ordonna qu'il n'y en auroit plus d'étrangers, & qu'on choisiroit tour à tour les plus prudens du Pays pour administrer la Justice. Ceux de la Maison d'Autriche l'avoient assujetie, en s'accommodant des Avoüeries des Chapitres & des Monasteres ; & lorsqu'elle leur restitua ces Avoüeries, elle déclara que s'il leur arrivoit à l'avenir de s'en défaire pour quelque cause ou sous quelque pretexte que ce fût, elle les en priveroit sans leur laisser aucune esperance d'y rentrer. Enfin elle divisa la Noblesse du Pays en deux parties fort inégales. Ceux qui n'étoient point sortis du Pays pour renforcer les Troupes de Leopold d'Autriche, soit qu'ils n'en eussent pas eu le moyen, ou qu'ils se fussent con-

tentez du Gouvernement populaire, conserverent leurs biens, à condition de renoncer aux Charges de la République; & les biens des autres qui se trouvoient beaucoup plus riches, & en plus grand nombre, furent reservez pour fournir aux dépenses publiques.

Toutes les ordonnances * que l'on vient d'abreger, se firent en mil trois cent vingt-deux; & en mil trois cent trente neuf la ville de Lucerne demeurée jusques-là sous la domination de la Maison d'Autriche, secoüa le joug. Elle s'unit aux Suisses à deux conditions. L'une qu'elle feroit un quatriéme de leurs Cantons. L'autre que comme elle accepteroit leurs loix, elle joüiroit aussi de leurs Privileges. Ce qui l'obligea le plus à ce changement, fut que la Maison d'Autriche prétendoit avoir encore plus de droit sur la ville de Lucerne que sur les trois Cantons; & que par consequent il étoit à craindre qu'elle n'y voulût établir sa Place d'armes, toutes les fois qu'il luy prendroit envie de les recouvrer: ce qui la reduiroit à l'extrême indigence. Elle avoit autrefois appartenu à un College de Chanoines, fondé aussi-bien que celuy de Zuric par Guichard frere de Rupert General des armées du grand Clovis, & ce Chapitre dans la suite du temps avoit été joint à l'Abbaye de Murmar. Albert d'Autriche avoit pressé cette Abbaye de luy vendre les biens de ce Chapitre & la ville de Lucerne, & elle y avoit consenti.

* Dans les premiers Réglemens des Suisses. Ils sont entre les Manuscrits de Mr. de Bethune.

Deux Abbayes, l'une d'hommes, & l'autre de filles, avoient possedé durant plusieurs siécles presque toute la ville de Zuric, & son Territoire qui étoit d'aussi grande étenduë qu'il l'est presentement; & neanmoins cette Ville étoit demeurée Imperiale, par un secret de politique que les Historiens Alemans n'ont point assez dévelopé. Mais il est constant que les Peuples supportent avec plus d'impatience la domination des Ecclesiastiques que celle des Seculiers. Ce n'est point icy le lieu d'en examiner la cause; & l'on doit seulement remarquer que ceux de Zuric trouverent durant les guerres des Empereurs avec les Papes l'occasion de ne plus dépendre des Monasteres, qui avoient accoûtumé de leur donner des Loix & des Magistrats; & d'exiger d'eux des redevances à proportion de leur besoin, & qu'ils ne la laisserent point échaper.

Les deux Abbayes dont ils dépendoient avoient cru devoir demeurer attachées au Saint Siége, & s'étoient par consequent rangées du côté des Guelphes. Il ne falut que cela pour obliger ceux de Zuric à se déclarer Gibelins; & comme ils furent si heureux que le parti de l'Empereur prévalut alors à celuy du Pape, ils se mirent dans une liberté que leurs Superieurs n'eurent plus la force de leur ôter. Il restoit pourtant la dépendance à l'égard de l'Empire; & ils s'en exempterent en mil trois cent cinquante un, dans une rencontre qui sembloit devoir l'affermir.

Le principaux Bourgeois de cette Ville entreprirent de l'assujettir à la Maison d'Autriche; & formerent dans cette vuë une conspiration, qui n'auroit pas manqué de reüssir si elle n'eût été découverte deux ou trois jours avant celuy qui avoit été pris pour l'executer. On ne sçait par quelle avanture elle vint à la connoissance des Magistrats & des autres Bourgeois qui n'étoient point du complot. Mais il est certain que ceux-cy se contenterent de prendre les armes pour en détourner l'effet; & de bannir pour toûjours de leur Ville toutes les personnes de l'un & l'autre sexe, qui furent convaincuës en justice d'en être complices. Mais cette moderation augmenta le desordre au lieu de l'appaiser.

Les Bourgeois bannis se retirerent dans le Duché de Suabe; & presserent la Maison d'Autriche de les rétablir dans leur Patrie, dont ils avoient été chassez à sa consideration. La Maison d'Autriche se mit en devoir de le faire; & leva une si puissante armée sous les ordres du plus experimenté de ses Officiers de guerre qui se nommoit Conradin, que ceux de Zuric incapables de luy resister, eurent recours à l'unique moyen qui leur restoit de sauver leurs biens & leurs vies. Ils prierent les Suisses de les recevoir dans leur union; & ils furent si favorablement écoutez, que l'on ne se prévalut point à leur égard de la necessité qui les y contraignoit. Car non seulement on les accepta pour cinquiéme Canton:

mais de plus comme leur Territoire égaloit presque en étenduë les autres quatre, & les surpassoit de beaucoup en richesses & en fertilité, on convint qu'ils auroient le premier rang dans les Diettes & dans les Ambassades vers les Princes étrangers.

La Maison d'Autriche ne laissa pas de poursuivre son dessein ; & d'envoyer dans le Territoire de Zuric des Troupes qui en furent repoussés avec tant de désavantage, que les préparatifs qu'elle avoit faits pour le siége de cette Ville furent inutiles. Son armée n'en put approcher que de deux lieuës ; & ses Ennemis que leur accroissement rendoit plus hardis, oserent à leur tour entreprendre sur elle. La vallée & le bourg de Glaris étoient tout-à-fait à leur bienséance ; & pouvoient en cas de succez fournir des vivres aux Troupes de la Maison d'Autriche, & leur servir de retraite en cas de disgrace.

Les Suisses y entrerent immediatement aprez avoir défendu Zuric ; & les conquirent si aisément, qu'il ne leur en coûta que cinq ou six soldats. Ils tinrent les deux ou trois années suivantes les habitans de Glaris en qualité de Sujets : mais à la quatriéme ils eurent la condescendance pour eux d'en faire leurs Compagnons, & de les associer à leur Ligue en qualité de sixiéme Canton. Le Pays de Tug ne leur étoit pas moins commode que celuy de Glaris ; & pouvoit mêmes leur apporter plus de préjudice à cause de sa

ſcituation, s'il eût demeuré plus long-temps à la Maiſon d'Autriche. Il ſe trouvoit juſtement entre le Canton de Suiſſe & celuy de Glaris ; & il dépendroit abſolument des Troupes qui s'en ſaiſiroient, d'empêcher toute ſorte de communication entre l'un & l'autre. Les Suiſſes s'en apperçurent ; & reſolurent de s'en emparer au premier avis qu'ils eurent, que la Maiſon d'Autriche y envoyoit une nouvelle armée pour ſe le conſerver. Ils en firent ſolliciter les principaux Habitans de ſe joindre à eux ; & il n'en falut pas davantage pour exciter dans le pays de Tug une revolte, qui ne ceſſa que par la mort ou l'exil des perſonnes demeurées fidéles à la Maiſon d'Autriche. Les Suiſſes obſerverent exactement ce qu'ils avoient promis ; & Tug paſſa pour ſeptiéme Canton, quoy qu'il ne fût comparable ny à Zuric, ny à Glaris.

Les affaires de la Suiſſe en étoient là, lorſque Loüis Onze pour ſuſciter au Duc de Bourgogne un Ennemy plus formidable qu'il ne penſoit, rechercha leur alliance. Les Hiſtoriens ne s'accordent point ſur le principal motif qu'il en eut, & le plus vray-ſemblable eſt que le Maréchal * de Bourgogne avoit levé ſix à ſept cent Suiſſes durant la guerre du Bien Public ; & qu'encore qu'ils ne fuſſent arrivez devant Paris qu'aprez que la paix eut été ſignée, on les trouva ſi bien-faits que le reſte de l'Infanterie Françoiſe ne paroiſſoit preſque rien auprez d'eux.

* Il étoit de la Maiſon de Hocberg.

Quoy qu'il en ſoit la difficulté de cette alliance ne conſiſtoit pas à la faire accepter par les Suiſſes ; puiſqu'ils n'étoient que trop convaincus que le plus grand honneur qui leur pouvoit arriver, étoit que le Roy de France voulût bien traiter avec eux. Et de fait ils déclarerent au premier Miniſtre que Loüis leur envoya, qu'ils n'auroient point oſé prétendre à ſon amitié, ſi luy même ne la leur eût offerte. Cette difficulté ſe reduiſoit toute entiere, à mettre les ſept Cantons en état de traverſer directement les deſſeins du Duc de Bourgogne ; & il s'y rencontroit deux ſi grands obſtacles, qu'aucun autre Prince que Loüis ne les auroit ſurmontez. Le premier étoit qu'il y avoit guerre entre les Suiſſes & Sigiſmond d'Autriche Langrave d'Alſace, & que Sigiſmond y avoit eu du pire. Il en imputoit la faute à l'Empereur Frederic Trois ſon frere aîné, qui l'avoit laiſſé manquer d'argent, quoy qu'il n'eût point d'enfans, & que Maximilien fils unique de ſa Majeſté Imperiale dût heriter de luy auſſi-bien que d'elle.

Il étoit arrivé de là que les Suiſſes avoient enlevé à Sigiſmond les villes de Raperſvil, de Dieſſenhovv, de Fravvensfeld, & la contrée de Turgovv ; & ils étoient ſi fortement prévenus de l'opinion qu'ils acheveroient en peu de temps de le dépoüiller, qu'ils ne ſe fuſſent pas accommodez avec luy quand il leur auroit voulu ceder les trois quarts de ſes Etats. Sigiſmond

de

de ſon côté avoit pour les Suiſſes une aversion qui paroiſſoit irreconciliable. Il les regardoit comme des Sujets rebeles de ſa Maiſon, qui l'avoient empêchée de ſe rendre la plus puiſſante de l'Europe; & de faire de leur Pays une Place d'armes, à la faveur de laquelle elle auroit étendu auſſi-loin qu'elle auroit voulu ſes conquêtes dans l'Alemagne & dans l'Italie. Le Second obſtacle étoit le differend ſurvenu entre les Suiſſes, & les trois Villes Imperiales de Bâle, de Straſbourg, & de Colmar. On en ignore la veritable cauſe; & tout ce que l'on en ſçait, eſt que ces Villes empêchoient alors l'entiere ruïne de Sigiſmond d'Autriche. Il n'étoit donc pas vray-ſemblable qu'il s'accordât ſans elles; & Loüis en fut ſi convaincu, qu'il ſe chargea de negocier en même temps ces deux importantes affaires.

Il eſt ſurprenant que l'on ne ſçache rien de ce qui s'y paſſa, & les Hiſtoriens ne ſont pas excuſables de n'en avoir fait aucune mention. Les artifices de Loüis pour terminer ce differend furent peut-être ſi ſubtiles, que ceux à l'égard deſquels il en uſoit ne s'en aperçurent pas; ou s'ils les découvrirent, il exigea peut-être d'eux qu'ils les tinſſent ſecrets, & ils eurent la complaiſance de luy obeïr en ce point. Mais il eſt certain qu'il vint à bout de ces deux affaires de ſon temps qui paroiſſoient le moins faiſables; & qu'il reconcilia ſi parfaitement les Suiſſes avec Sigiſmond, & avec les

trois villes Imperiales, qu'il n'y eut plus de més-
ſintelligence entre eux.

Sa Majeſté conclut enſuite avec les Suiſſes en mil quatre cent ſoixante quinze une alliance, dont ils luy laiſſerent le ſoin de dreſſer les articles; * & les ſignerent tels qu'on les leur preſenta de ſa part, ſans y rien ajoûter, diminuer, ny changer. Les trois principaux de ces articles conſiſtoient en ce que l'alliance dont il s'agiſſoit ne dureroit que dix ans, à moins que les Parties ne jugeaſſent à propos de la prolonger. Que Loüis donneroit à chacun des ſept Cantons ſix mil écus de penſion par an; & que moyennant cela, les Suiſſes luy fourniroient pour une certaine ſomme autant de gens de guerre qu'il en auroit beſoin: bien entendu qu'il ne les pourroit employer contre les Etats avec leſquels les Suiſſes avoient contracté de précedentes alliances, & qu'il ne les occuperoit point aux ſiéges des Villes ny des Fortereſſes.

* Dans le premier volume des Traitez entre la France & les Suiſſes, inſeré dans le recueil de Mr. de Lomenie.

Aprez la ratification de ce Traité, Loüis propoſa aux Suiſſes de rétablir Sigiſmond d'Autriche dans le Comté de Ferrette. Il y alloit de leur interêt de n'avoir pas un voiſin ſi formidable vers le Rhin, qu'étoit le Duc de Bourgogne. Cependant ils demanderent que pour les dédommager de leurs frais, Sigiſmond leur accordât pour toûjours un droit de paſſer forts ou foibles quand il leur plairoit dans quatre Villes du Comté de Ferrette, aprez qu'ils l'auroient re-

couvré. Cette sujetion étoit dure, & Sigismond eut de la peine à s'y resoudre. Il promit neanmoins de s'en raporter à Loüis Onze, & sa Majesté le reduisit par son adresse ordinaire à ceder aux Suisses le passage qu'ils demandoient.

Le recouvrement du Comté de Ferrette ne coûta que le travail d'une nuit. Les Suisses y entrerent lorsqu'on les y attendoit le moins; & dans une conjoncture si heureuse pour eux, que le Duc de Bourgogne n'y avoit laissé sous le Gouverneur Aggambas que huit cent hommes qu'ils prirent tous prisonniers. Les soldats Bourguignons furent renvoyez sans rançon: mais Aggambas fut convaincu de concussion, & conduit à Bâle où il eut la tête tranchée. Les Suisses descendirent de-là dans le Comté de Bourgogne, où ils forcerent les villes de Blamont & d'Hericour : défirent les milices du Pays, & le ravagerent. La suspension d'armes entre Loüis & le Duc de Bourgogne expira en même temps; & sa Majesté qui tenoit prêtes deux puissantes armées, l'une sous la conduite du Duc de Bourbon, & l'autre sous les ordres du Bâtard de même nom *, fit entrer la premiere en Bourgogne où elle défit en bataille rangée auprez de Gray le Comte de Roussi Gouverneur de Bourgogne fils du Comte de Saint Pol Connétable de France, & le fit prisonnier. La seconde prit les Villes de Tronquoy, de Mondidier, de Roye, & de Corbye; & s'étant avan-

* Il se nommoit Loüis, & avoit épousé une fille naturelle du Roy.

cée jusqu'aux portes d'Arras, dressa une embuche à la Garnison de cette Ville. Le Bâtard de Bourbon détacha quinze ou vingt Cavaliers pour l'y attirer, & il reüssit dans sa tentative Quinze cent chevaux commandez par le Gouverneur de cette Ville Jacques de Luxembourg frere du Connétable de France, sortirent d'Arras, & leur impetuosité les porta trop loin. Un corps détaché de l'armée Françoise les amusa par de legeres escarmouches, jusqu'à ce que toute la Cavalerie du bâtard de Bourbon les ayant envelopez, les contraignit de se rendre prisonniers de guerre.

Ces deux pertes étoient d'autant plus sensibles au Connétable, qu'elles furent immediatement aprez suivies de celle de sa femme. On a déja remarqué que cette Princesse étoit sœur de la Reine, mais ce n'étoit pas là ce qui la rendoit plus chere à son mary. Elle avoit encore à la Cour de France des intrigues, qui avoient jusques-là déconcerté tous les efforts des Ennemis du Connétable; & les plus éclairez dans les affaires d'Etat étoient prévenus de la pensée, que tant qu'elle eût vécu elle auroit empêché que l'on en vinst contre luy aux dernieres extremitez.

Le Connétable abbatu par trois pertes si considerables survenuës l'une sur l'autre, demeura dans Saint Quentin jusqu'à ce que le Roy luy envoya ses ordres * pour aller mettre le siége devant la ville d'Avennes au Comté de Hainaut.

* Dans les lettres du Roy au Connétable.

Cette entreprise étoit dans les régles, & il y avoit assez de Troupes aux environs de Saint Quentin pour l'executer. Le Connétable les prit, & les mena devant Avennes : mais il les en ramena peu de jours aprés, & dit pour son excuse qu'il avoit trouvé dans son camp deux hommes subornez pour l'assassiner. Il en donna tant d'indices, que l'on ne douta presque point à la Cour que l'un des deux Assassins ne luy eût revelé le secret ; & il n'en falut pas davantage pour achever de convaincre le Connétable, qu'il ne se pouvoit sauver qu'en se jettant absolument entre les bras du Duc de Bourgogne. Il se mit trois fois de suite en devoir de luy restituer Saint Quentin, & il en fut autant de fois détourné par la bizarerie de son esprit. Ce Duc attendoit avec impatience la défection du Connétable, à cause qu'elle auroit contribué au rétablissement de ses affaires en la maniere la plus avantageuse qu'il eût pu desirer.

Les Anglois avoient jusques-là differé à sa priere de passer la mer, & ne vouloient plus retarder. Le jour étoit pris pour leur embarquement ; & il n'y avoit pas lieu de douter que s'ils apprenoient en débarquant à Calais que le Duc de Bourgogne fût encore au siége de Nuitz, ils s'en retourneroient dans leur Isle au premier vent favorable, où ils traiteroient par dépit avec la France sans la participation de ce Duc. Ils avoient eu la précaution de l'en avertir, & de le convaincre en

même temps de la neceſſité qu'il y avoit pour luy de quitter tout pour les venir joindre. Cependant les raiſons qu'il avoit de demeurer devant Nuitz, étoient à peu prez auſſi preſſantes que celles d'en lever le ſiége; & ce n'étoit pas tout-à-fait en vain qu'il s'imaginoit que la fortune n'avoit juſques-là differé de le favoriſer, qu'afin de le rendre le plus heureux Prince de ſon ſiécle. Il s'étoit ſi bien retranché devant Nuitz, que l'Empereur & les Princes d'Alemagne aprez avoir reconnu ſon camp, n'avoient pas cru le pouvoir forcer; & demeuroient oiſifs dans le leur, en attendant que les ſeize mille hommes du Prince Herman de Heſſe euſſent ôté les vivres aux Aſſiégeans, ce qui leur avoit été juſques-là impoſſible. Car encore qu'ils euſſent coulé à fond un tres grand nombre de Vaiſſeaux chargez de vivres, la Holande & la Gueldre en avoient toûjours fourni de nouveaux; & ſi les Aſſiégeans n'avoient pas eu les choſes ſuperfluës, ils n'avoient pas manqué de celles qui leur étoient neceſſaires. Ainſi les proviſions des Aſſiégez qui n'avoient été faites que pour un an étant conſumées, ils auroient été contraints peu de jours aprés de ſe rendre à diſcretion; & toutes les forces de l'Empire tant en general qu'en particulier, & tous les Chefs du corps Germanique, ne ſeroient venus devant Nuits que pour aſſiſter à ſa priſe, & pour honorer de leur preſence le triomphe du Duc de Bourgogne.

Cependant la crainte de perdre l'alliance des Anglois, l'emporta dans l'esprit du Duc de Bourgogne sur la certitude d'une victoire prochaine la plus accomplie qui fut jamais, & ce Prince ne chercha plus qu'un pretexte pour lever le siége de Nuitz. Alexandre Evêque de Forli que le Pape Sixte Quatre avoit envoyé pour negocier la paix entre les Alemans & luy, proposa un expedient qui fut accepté. Il consistoit à remettre à l'arbitrage de sa Sainteté le differend des Princes Herman & Rupert pour l'Archevêché de Cologne; & à livrer presentement au Legat la place de Nuitz, que ce Prelat garderoit jusqu'à la décision du procez.

Le Duc de Bourgogne envoya son armée en Lorraine pour s'y rafraîchir; & courut avec quelques Cavaliers à Calais, où il vit aborder le Roy d'Angleterre. L'accueil fut extraordinairement froid des deux côtez, parce que les Anglois s'étoient attendus que toute la Cour de Bourgogne viendroit les recevoir. On leur avoit de plus fait esperer que trois mois avant leur descente, une armée Flamande ravageroit la Picardie à dessein d'empêcher les François de ravitailler les Places qu'ils y tenoient; & que le Duc de Bourgogne en personne avec une autre armée où il y auroit au moins deux mille cinq cent lances, outre la Cavalerie legere & l'Infanterie à proportion, se joindroit devant Calais à celle des Anglois. Cependant il ne paroissoit que vingt ou trente Bour-

guignons, encore n'étoient-ils qu'en équipage de Couriers. Le Duc de Bourgogne, quoy que la faute fût de son côté, ne put souffrir qu'on luy fit mauvais visage sans en témoigner du dépit. Mais comme le Roy d'Angleterre s'étoit trop avancé pour s'en retourner mécontent du Duc de Bourgogne qui l'avoit appellé, sans avoir lieu de le perdre de reputation, ce Duc mit en usage la dissimulation qui luy étoit si necessaire dans cette premiere entrevuë, quoy que ses emportemens l'en eussent rendu jusques là incapable. Il se fit * une extrême violence, dans la seule vuë de paroître content des Anglois. Il les conduisit à Bologne & à Peronne; & n'oublia rien de ce qui servoit pour effacer de leur memoire, qu'il leur avoit manqué de parole. Mais il ne se contraignit pas de mêmes à l'égard de Loüis Onze; soit que l'aversion qu'il avoit pour luy eût passé dans un tel excez, qu'il ne luy étoit plus possible de la déguiser; ou que luy imputant la levée du siége de Nuitz, il crût qu'une telle injure ne pouvoit être suffisamment reparée que par l'entiere ruine de la France.

* Dans la relation de l'entrevuë.

Les Serviteurs du Duc de Guienne avoient aprez l'empoisonnement de leur Maître pris divers partis, suivant qu'ils avoient été touchez par le ressentiment de sa perte, ou par la consideration de leurs propres interêts. L'un d'entre eux qui se nommoit Icier passa dans les Pays-bas, où il s'addonna à la marchandise; & comme ses

principales

principales correſpondances étoient à Paris. Il y acheta une maiſon, & entretint un Facteur. Celuy dont il ſe ſervoit en cette qualité en l'année mil quatre cent ſoixante quatorze s'appelloit Jean Hardit, & ſembloit être né pour quelque choſe de plus élevé que le commerce. Son genie s'étendoit au de-là de ſa profeſſion: Il avoit de l'habileté pour les grandes affaires: Il negligeoit les petits gains, & aimoit en faire de grands par de mauvaiſes voyes. Il y a de l'apparence que les inclinations de ſon maître étoient à peu prés ſemblables, puiſque le Duc de Bourgogne jetta les yeux ſur Icier pour ſervir d'inſtrument à un parricide, dont la ſeule idée inſpire de l'horreur. Il rappella dans la memoire d'Icier l'empoiſonnement du Duc de Guienne: Il luy fit obſerver que le déteſtable Abbé de Saint Jean Dangeli, n'auroit oſé le commettre ſans le conſentement ou du moins ſans la participation du Roy: Il luy perſuada que la mort de ſon ancien Maître ne ſeroit aſſez vangée que par l'empoiſonnement de ſa Majeſté, & il luy offrit cinquante mille écus pour la recompenſe de cet abominable crime.

Icier n'aquieſça pas d'abord aux ſollicitations du Duc de Bourgogne, mais enfin il ceda aux importunitez de ce Prince. Il écrivit à ſon Facteur de le venir trouver dans les Pays-bas, & l'éblouïit en luy promettant un tiers des cinquante mille écus. Il luy repreſenta la facilité qu'il auroit aprés avoir commis le parricide, à

ſe ſauver dans les Terres du Duc de Bourgogne, & le renvoya reſolu de l'entreprendre. Le Facteur ne le pouvoit par luy-même : mais il connoiſſoit un vieux Officier de cuiſine du Roy, qui ſembloit d'autant plus propre à l'attentat dont il s'agiſſoit, qu'il étoit pauvre ; & que non ſeulement il n'avoit reçu aucun bienfait de Loüis, mais de plus il y avoit peu d'apparence qu'il en reçût à l'avenir. Sa Majeſté étoit alors chargée d'une effroyable dépenſe ; & d'ailleurs elle avoit accoûtumé de ne donner qu'à ceux de ſes Domeſtiques dont elle ſe défioit, ou dont elle attendoit de ſignalez ſervices. Mais il eſt ſans exemple dans la Monarchie Françoiſe qu'aucun Officier principal ou ſubalterne de la cuiſine du Roy ait été corrompu, quoy que la plûpart des perſonnes qui y ont été employées fuſſent de bas lieu.

Celuy à qui le Facteur s'addreſſa, ſe nommoit Colinet. Il n'étoit pas tout-à-fait au deſſus de l'interêt, mais il avoit aſſez d'honneteté pour ne ſe laiſſer tenter que par un gain legitime. Il ne témoigna, ny l'horreur, ny les autres violens mouvemens dont il fut ſaiſi au moment qu'on le ſollicitoit d'empoiſonner le Roy, de crainte d'éfaroucher le Facteur : mais il ne le ſatisfit point auſſi par une promeſſe poſitive, de peur de ſe perdre luy-même. Il ſe contenta de le laiſſer dans le doute ; & le Facteur crut avoir aſſez gagné pour la premiere fois, de n'avoir point été

rebuté avec indignation. Il se prepara pour revenir une autre fois à la charge. Mais Colinet assez informé de l'humeur défiante du Roy ; & persuadé qu'il n'y auroit point de grace pour luy auprez de sa Majesté s'il étoit coupable, ou s'il se rendoit délateur sans avoir de quoy prouver dans les formes ce qu'il avanceroit, prit deux mesures. L'une d'avertir le Roy de ce qui se passoit. L'autre d'observer exactement les ordres que sa Majesté luy donna, pour les réponses qu'il feroit au Facteur ; & pour la maniere dont il l'obligeroit à s'expliquer assez haut, pour être entendu par des Témoins qui luy seroient immediatement aprez confrontez.

Ainsi le Facteur eut une seconde conference avec Colinet. Il luy exposa le projet du parricide dans toute son étenduë : Il en nomma l'Auteur * & les Complices ; & fournit de cette sorte luy-même, plus qu'il ne faloit pour sa propre condamnation. Il fut arrêté à la sortie du lieu où il avoit conferé avec Colinet. On le mit entre les mains de la Justice, & son procez luy fut fait. Il se tut d'abord, mais il ne garda le silence que jusqu'à la confrontation. Il avoüa tout à la presence de Colinet ; & il découvrit des faits * cachez que le respect du aux Souverains, lors mêmes qu'ils s'en rendent indignes, empêchent de raporter icy. Il fut tiré à quatre chevaux : On porta sa tête par Paris au bout d'une lance, & on la laissa ensuite au gibet de Montfaucon. On exposa les

* Le Duc de Bourgogne.

* Dans le procez de Hardit.

quatre quartiers de ſon corps en autant d'extremitez du Royaume avec des Inſcriptions diffamantes, dans leſquelles l'Auteur & les Complices du crime n'étoient pas plus épargnez que la memoire de celuy qui le devoit executer. On raſa la maiſon où il avoit demeuré, & ſon délateur Colinet fut ennobli.

Les Ecrivains Flamans ſe ſont inutilement ingerez de déguiſer un fait ſi execrable ; puiſqu'il eſt fondé ſur la plus grande des certitudes humaines, qui eſt un procez inſtruit dans toutes les formes : outre qu'il ne paroît point que le Duc de Bourgogne ſe ſoit jamais mis en devoir de ſe juſtifier d'un ſi grand crime, quoy qu'il ne fût alors occupé qu'à fournir à l'armée Angloiſe des rafraîchiſſemens aux environs de Peronne. Il étoit entré dans cette Ville avec le Roy Edoüard Quatre ſon beau-frere, lorſque le Seigneur de Creville y vint complimenter l'un & l'autre de la part du Connétable. Il leur dit au nom de ce premier Officier de la Couronne de France, qu'il les avoit mieux ſervis en ne recevant pas dans Saint Quentin leurs Troupes venuës par trois diverſes fois pour y entrer, que s'il les y eût introduites ; parce qu'en ſe déſaiſiſſant de cette Place, il ſe ſeroit déclaré à contre temps ; & les intelligences qu'il avoit en France, euſſent trop tôt éclaté. Que cet inconvenient venoit de ceſſer par l'arrivée de l'armée Angloiſe, & qu'il offroit par conſequent de faire tout ce que l'on deſireroit

de luy. Creville presenta ensuite au Duc de Bourgogne en particulier un paquet du Connétable, où il y avoit trois papiers enfermez. Le premier étoit une Lettre à ce Duc; à qui le Connétable essayoit de persuader qu'on le laissât dans son apparente neutralité, sur ce qu'il nuiroit plus à Loüis Onze en cet état qu'en tout autre. Il ajoûtoit neanmoins que si le Duc de Bourgogne jugeoit le contraire plus avantageux à son party, il ne feroit aucune difficulté de s'y soûmettre. Le second étoit une lettre du même Connétable au Roy d'Angleterre, toute remplie de civilitez, excepté qu'elle contenoit une entiere créance pour le Duc de Bourgogne; & qu'elle prioit sa Majesté d'ajoûter autant de foy à tout ce que le Duc de Bourgogne luy diroit ou luy promettroit pour le Connétable, que si le Connétable l'avoit dit ou promis de sa propre bouche. Enfin le troisiéme étoit un engagement par écrit de la propre main du Connétable, & scellé de son Sceau, à servir pour & contre tous sans aucune exception ou reserve, le Roy d'Angleterre, les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & leurs Confederez.

Mais il n'est rien de si dangereux en matiere de negociations d'extrême importance, que de les confier à une personne indépendante qui a trop d'interêt qu'elles reüssissent, parce qu'il arrive presque toûjours que cette personne excede son pouvoir. Celuy que le Connétable avoit envoyé au Duc de Bourgogne, étoit à la verité general

pour le fond de l'affaire qui regardoit la restitution de Saint Quentin : mais il ne l'étoit, ny pour le temps, ny pour les autres circonstances de cette restitution, qui restoient à ajuster avec le Connétable avant que l'on se presentât devant Saint Quentin pour en recevoir les clefs. Cependant le Duc de Bourgogne s'imagina que dans la conjoncture dont il s'agissoit, qui promettoit le plus, promettoit aussi le moins; & que puisque le Connétable ne s'étoit disposé à s'engager par écrit qu'aprez que les François n'avoient point reüssi dans leur tentative pour le faire assassiner lorsqu'il assiégeoit Avennes, il executeroit de bonne foy le contenu de cet écrit à quelque heure qu'on l'en sollicitât. Cette consequence étoit vray-semblable; & le Duc de Bourgogne la jugea tellement infaillible, qu'il offrit au Roy d'Angleterre de l'introduire incessamment dans Saint Quentin, s'il y vouloit mener ses Troupes.

Le Roy d'Angleterre le prit au mot, dans la joye qu'il eut de s'emparer si promptement d'une Place, d'où il luy auroit été facile de piller la Campagne jusqu'à Paris. Il monta à cheval, & fit en diligence avec le Duc de Bourgogne le chemin qu'il y a de Peronne à Saint Quentin. Mais soit que le Connétable n'eût pas été plus sincere dans sa derniere dépêche à ce Duc que dans les précedentes; ou qu'il se piquât de ce que l'on sembloit se défier de luy en le pressant trop

promptement d'executer sa promesse, on tira le canon de Saint Quentin sur les premiers soldats Anglois qui s'avançerent jusqu'à sa portée, & la Garnison de la Place sortit sur eux. Il n'y en eut neanmoins que quatre ou cinq de tuez, parce qu'il survint une grosse pluye qui termina le combat. Elle fut si longue, qu'elle contraignit les Anglois d'aller chercher du couvert aux lieux d'où ils venoient, & si embarassante qu'une partie de leurs chariots demeurerent embourbez. Le dépit de ne pas trouver leurs habits qui étoient dessus au moment qu'ils avoient besoin d'en changer, augmenta leur chagrin d'avoir été trompez pour s'être fiez au Duc de Bourgogne. Ils le voulurent rendre responsable de l'infidelité du Connétable, & peu s'en falut qu'ils ne l'accusassent d'en être complice. Ils ne reçurent en bonne part ny excuses, ny satisfaction; & leur défiance s'augmenta, lorsque le Duc de Bourgogne se mit en devoir de leur representer que le Connétable ne devoit être condamné qu'aprez avoir été oüy. Le Roy Edoüard entra dans leurs sentimens contre son Beau-frere, & se rebuta à la premiere difficulté qu'il avoit trouvée de-ça la mer.

Le Duc de Bourgogne révant à son ordinaire sur ce qui venoit d'arriver, le prit par l'endroit qui luy étoit favorable. Il supposa que le Connétable n'avoit manqué de parole par aucune esperance qu'il eût de se rajuster avec Loüis Onze, puisque le siége d'Avennes avoit achevé de le

convaincre du contraire ; & il conclut de-là que le même Connétable avoit agi par un reste d'inclination pour sa patrie, qui l'avoit empêché de livrer Saint Quentin qui étoit la clef du Royaume de France, aux Anglois ses plus anciens & ses plus dangereux ennemis: au lieu qu'il n'en auroit point fait de difficulté, si le Duc de Bourgogne se fût presenté devant cette importante Place avec une armée capable de la conserver.

Il n'est point de préventions plus inévitables que celles qui flatent les desirs : Car outre que l'ame n'est presque jamais en garde de ce côté là, c'est elle qui travaille alors le plus à se surprendre elle-même. La ville de Saint Quentin étoit une tentation si insurmontable pour le Duc de Bourgogne , que la seule esperance de recouvrer cette Place toute fausse qu'elle étoit, luy fit commettre une faute irreparable en se privant du fruit qu'il étoit prêt de récueillir des neuf années de negotiation qu'il avoit employées pour rapeller les Anglois en France.

Il alla dez le lendemain au point du jour pour voir le Roy d'Angleterre. Il luy dit, qu'il partoit pour la Lorraine. Il promit d'en ramener ses Troupes avec une extrême diligence, & s'en retourna aussi peu accompagné qu'il étoit venu. Il ne falut que cette fausse démarche, pour persuader les Anglois que le dessein du Duc de Bourgogne étoit de les abandonner. Leur Roy se l'imagina comme eux, & Loüis Onze en fut informé

par

par ses Espions. Edoüard Quatre avant que de sortir de son Isle, luy avoit envoyé déclarer la guerre par un Herault nommé la Jartiere. Loüis qui pensoit à s'assurer d'un Anglois pour traiter separément avec Edoüard quand il en trouveroit l'occasion, caressa fort le Herault: L'entretint en particulier: Luy donna trois cent écus d'or, & le chargea d'autres presens. Le Herault par reconnoissance, ou peut-être encore par un excés de sincerité, découvrit à Loüis que le Roy d'Angleterre son maître n'avoit pas passé la mer de son mouvement, mais à la sollicitation des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & du Connétable de France. Loüis répondit que la saison étoit déja si avancée, qu'elle ne donnoit plus lieu à de grandes entreprises. Que l'armée des Bourguignons avoit été tellement affoiblie par une année entiere de siége devant Nuitz, qu'elle n'étoit plus en état d'agir. Que le Connétable n'étoit pas assez puissant pour attirer à la France une nouvelle guerre; & que cependant il ne se déclaroit, ny pour les François, ny pour les Anglois, ny pour les Bourguignons, ny pour les Bretons. Qu'il favorisoit tantôt les uns, tantôt les autres; & qu'il n'avoit point d'autre dessein, que de les tous épuiser en s'enrichissant à leurs dépens.

Le Herault échauffé par la bonne chere qui luy avoit été faite, & animé par les presens qu'il avoit reçus, repartit à sa Majesté qu'il ne tiendroit pas à luy que la paix ne se fit entre l'Angleterre &

la France : mais il ajoûta que le temps d'en faire la propoſition n'étoit point encore venu, & qu'il falloit attendre que la flote Angloiſe eût achevé de débarquer à Calais les troupes dont elle étoit chargée. Que les Anglois étoient trop fiers pour s'accommoder immediatement aprez leur arrivée à Calais : mais que pour peu de jours qu'ils demeuraſſent dans le Comté de Guines, ils s'adouciroient; & qu'alors ſi ſa Majeſté jugeoit à propos de leur envoyer un Herault pour traiter, elle luy donnât un ordre exprez de ne pas s'adreſſer d'abord au Roy d'Angleterre, mais aux Seigneurs de Havard & de Strinlay ; qui pour être Favoris de ſa Majeſté Angloiſe, ne laiſſoient pas d'avoir une ſecrette inclination pour la France. Le Herault n'avoit rien dit qui ne fût veritable. Cependant Loüis qui ne s'y fioit que de bonne ſorte, & qui ne vouloit pas s'expoſer à recevoir un affront en cas que le Herault l'eût trompé, n'eut pas plûtot appris que les Anglois étoient preſque également irritez contre le Duc de Bourgogne, à cauſe de ſon prompt départ qui paſſoit dans leur idée pour une lâche déſertion ; & contre le Connétable parce qu'il avoit refuſé de les recevoir dans Saint Quentin, que ſa Majeſté envoya dans le camp d'Edoüard un valet vétu, ou pour mieux dire déguiſé en Herault. Elle avoit remarqué qu'il avoit beaucoup de vivacité d'eſprit, & ſe donna la peine de l'inſtruire en ſecret.

Le Herault traveſti s'adreſſa aux deux Favoris

Havard & Strinlay, qui le présenterent au Roy d'Angleterre. On ne luy avoit rien donné par écrit ; & ce fut seulement de memoire qu'il recita que Louis Onze n'avoit depuis son avenement à la Couronne oublié rien de ce qui servoit à établir une paix solide & perpetuelle entre les deux Monarchies de France & d'Angleterre, sans avoir pu jusques-là en venir à bout. Qu'il ne se relâchoit point encore d'une tentative si chrêtienne. Qu'il n'avoit point offensé le Roy Edoüard Quatre ; & que s'il avoit prêté autrefois de l'argent au Comte de Warvic, ce n'avoit été que pour empêcher de perir ce Milord ; d'autant plus affectionné à la France, qu'il avoit une extrême aversion pour le Duc de Bourgogne. Que ce Duc n'avoit appellé les Anglois en France que pour obtenir de Loüis une paix plus avantageuse, & que le Duc de Bretagne & le Connêtable n'étoient pas mieux disposez que luy à l'égard des Anglois. Qu'Edoüard en protegeant les mauvais François, inviteroit le Roy trés-Chrêtien à proteger à son tour les Anglois rebelles de la faction de Lancastre ; & qu'alors l'Angleterre ne seroit pas moins embarassée, que l'étoit présentement la France. Que sa Majesté Angloise avoit déja beaucoup dépensé, & que cependant aucun de ses Alliez n'étoit en état de la rembourser. Qu'elle étoit assez éclairée pour juger des suites de la guerre où elle s'étoit engagée, par le mauvais état où elle avoit trouvé

en débarquant à Calais ceux qui l'avoient obligée à passer la mer. Que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne luy avoient d'abord manqué de parole, aprés l'avoir si long-temps & si fortement sollicitée de venir en France, & qu'elle ne devoit pas esperer qu'ils luy fussent à l'avenir plus fideles. Que si ces considerations luy paroissoient raisonnables, elle trouveroit Loüis disposé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les Plenipotentiaires des deux Nations s'assembleroient.

Le Conseil d'Angleterre jugea qu'il n'y avoit rien que de raisonnable dans les propositions du Herault; & fut d'avis d'en renvoyer un qui portât au Roy de France un sauf-conduit en bonne forme, & en rapportât un semblable du Roy de France au Roy d'Angleterre. Le bâtard de Bourbon Amiral de France & Heberge Evêque d'Evreux furent deputez du côté de Loüis, & Havard Chalangier, & Morton du côté d'Edoüard. On choisit pour les Conferences la ville d'Amiens comme la plus proche du Camp des Anglois; & leurs Deputez demanderent d'abord la Couronne de France, ou du moins la Guienne & la Normandie. Ceux de Loüis les reduisirent néanmoins dans la suite à se contenter de soixante douze mille écus pour les frais de la guerre, à condition que le Dauphin de France épouseroit une fille du Roy d'Angleterre qui n'avoit que trois ans; & que durant les neuf années qui s'écouleroient jusqu'à la con-

ſommation de ce mariage, la Princeſſe auroit pour doüaire anticipé tout le revenu de la Guienne, ſi le Roy tres-Chrêtien n'aimoit mieux luy faire payer dans la tour de Londres cinquante mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les Epoux ſeroient mis en poſſeſſion de la Guienne; & qu'il y auroit entre les deux Couronnes pour neuf ans une alliance, dans laquelle les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la concluſion du Traité, ſeroient compris.

Les Anglois ajoûterent que le Roy leur Maître pour montrer avec quelle ſincerité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par conſequent dans les interêts des François, reveleroit au Roy très-Chrêtien ceux qui le trahiſſoient, & luy en mettroit en main des preuves indubitables. C'étoit là toucher Loüis par l'endroit le plus ſenſible; & il ne s'en expliqua que trop, lorſque ceux de ſon Conſeil luy repreſenterent que le dernier offre des Anglois faiſoit voir qu'ils le trompoient, & qu'ils ne feignoient de ſe relâcher que pour le mieux ſurprendre. Car il répondit que les Anglois agiſſoient de bonne foy; & que ſi on ne les en croyoit, il s'en falloit rapporter à la ſaiſon trop avancée, au manquement des Villes deça la mer qui leur fournîſſent des quartiers d'hyver, à leur juſte défiance du Duc de Bourgogne & du Connétable, & à l'humeur voluptueuſe du Roy

d'Angleterre. Loüis ajoûta qu'il étoit resolu de renvoyer l'armée Angloise de-là la mer à quelque prix que ce fût, puisqu'il ne tenoit qu'à de l'argent; & comme il n'en avoit pas assez de comptant au lieu où il se trouvoit pour la somme dont il étoit convenu avec le Roy d'Angleterre, & pour les gratifications qu'il prétendoit faire aux Courtisans de ce Prince, il en emprunta des siens.

Le Connétable surpris d'un si prompt accommodement; & desesperant de le rompre du côté des Anglois, à cause qu'ils étoient trop irritez de l'injure qu'il leur avoit fait recevoir devant Saint Quentin, pratiqua pour en empêcher la ratification, sa derniere ruse à l'égard de Loüis. Il luy envoya son Secretaire Richer, & le même Seigneur de Creville dont on a déja parlé. Le Roy qui ne jugeoit pas à propos d'entendre ces deux Deputez s'ils n'avoient rien de bon à luy dire, voulut que Bouchage & Comines les entretinssent auparavant; & quand il eut sçu qu'ils avoient à parler à sa Majesté contre le Duc de Bourgogne il en tira l'avantage que l'on va rapporter. Il n'y avoit pas long-temps que ce Duc avoit envoyé à la Cour de France le Seigneur de Contay ennemy du Connétable. Le Roy fit cacher Contay dans son cabinet derriere un paravent, & manda Creville & Richer pour leur donner audience. Creville qui portoit la parole, dit à sa Majesté qu'il revenoit des Pays bas où le Connétable l'avoit en-

voyé pour détacher le Duc de Bourgogne de l'alliance des Anglois ; & qu'il y avoit si bien reüssy, que non seulement il les avoit broüillez ensemble, mais encore il s'en étoit peu fallu qu'il n'eût porté ce Prince irrité contre eux à joindre ses Troupes avec celles de France, afin de tailler en pieces l'armée d'Angleterre. Creville pour faire ajoûter plus de foy à ce qu'il disoit, contrefit admirablement le Duc de Bourgogne dans ses emportemens. Il frappa souvent la terre, tantôt d'un pied, tantôt de l'autre : Il jura par saint Georges : Il appella le Roy d'Angleterre Blanc-borgne ; & il soûtint qu'il n'étoit point de la Maison Royale d'Yorc, & qu'il étoit sorti de l'adultere de sa mere avec un simple soldat Anglois. Loüis pour obliger Creville à repeter * tout ce qu'il venoit de dire, & mêmes à le repeter plus haut, l'en pria de bonne grace, sous pretexte qu'il commençoit à devenir sourd : mais ce n'étoit qu'afin que Contay l'entendît mieux ; ou que s'il avoit été distrait la premiere fois, il y fît plus de reflexion la seconde. Creville ne se fit pas beaucoup prier pour repeter ce qu'il venoit de dire ; & ajoûta que si sa Majesté n'étoit pas d'avis de joindre ses forces à celles du Duc de Bourgogne pour exterminer les Anglois, le Connétable luy conseilloit de faire une treve avec eux ; & se chargeoit de la negocier & de la conclure, pourvu qu'elle leur voulût accorder pour hiverner la moindre des Villes scituées sur la frontiere de

* Dans le recit de cette audiance.

ſon Royaume, comme pouvoit être celle d'Eu ; ou celle de Saint Vallery.

Il n'eſt point aiſé d'en faire accroire aux Maîtres les plus habiles en l'art de diſſimuler. Loüis ſçavoit que les Anglois conſentoient à s'en retourner ſans qu'on leur accordât en France un pied de terre. Il ne pouvoit douter que le Connétable ne demandât une Place pour leur ſervir de quartier d'hyver, dans l'une de ces trois vuës. La premiere pour ſe faire de fête. La ſeconde pour ſe racommoder avec le Roy Edoüard Quatre ; & la derniere pour ſe rendre plus neceſſaire, en embaraſſant de nouveau la France par le logement qu'elle accorderoit à ſes anciens Ennemis durant les ſix mois du quartier d'hyver prochain. Ces motifs qui n'étoient que trop vray-ſemblables, mirent Loüis en ſi mauvaiſe humeur, que tout ce qu'il put obtenir ſur ſoy fut de ne point éclater ; & de congedier doucement Creville, en luy diſant pour toute réponſe, qu'il envoyeroit bientôt un Gentilhomme au Connétable qui luy porteroit les ordres de ſa Majeſté.

On ne ſçait pas ſi le Connétable avant que de dépêcher Creville à la Cour de France, avoit agi par la voye de quelque Miniſtre ſecret en celle d'Angleterre pour rompre l'accommodement entre les François & les Anglois. Mais il eſt conſtant que le Roy d'Angleterre ne voulut plus depuis entendre parler de la paix, mais ſeulement d'une treve de neuf ans ſelon quelques Auteurs,

Auteurs, ou de ſept ſelon d'autres. Il prétendit encore que la France accordât pour cette tréve les mêmes articles dont elle étoit convenuë pour la paix, & Loüis par un rafinement d'eſprit qui ne ſçauroit être aſſez admiré, prévit qu'il tireroit à peu prez les mêmes avantages de l'une que de l'autre. Il ſe contenta de la treve qui fut ſignée; & le jour fut pris au vingtiéme d'Aouſt mil quatre cent ſoixante onze pour une entrevuë entre les deux Roys, qui la ratifieroient en même temps.

Le Duc de Bourgogne en reçut la nouvelle dans la ville de Luxembourg; & comme on ne ſe fait preſque jamais aſſez de juſtice pour s'imputer de bonne foy les fautes des autres quand on en eſt la cauſe, il crut que le Roy d'Angleterre ſon beau-frere le maltraitoit aſſez pour avoir lieu de luy en aller faire des reproches de vive voix. Il partit à ce deſſein, & parut devant ſa Majeſté Angloiſe au moment qu'il étoit le moins attendu. Le Roy d'Angleterre devina ce qui le menoit, & ne laiſſa pas neanmoins de luy en demander le ſujet. Le Duc repliqua que c'étoit pour luy parler, & le Roy d'Angleterre s'enquit de luy s'il vouloit que ce fût en particulier. Le Duc au lieu de repartir directement, demanda à ſon tour au Roy d'Angleterre s'il n'étoit pas vray qu'il fût d'accord avec le Roy de France. Le Roy d'Angleterre avoüa qu'il avoit conclu une tréve avec Loüis Onze, mais il ajoûta qu'il ne tiendroit qu'au Duc de Bourgogne d'y

être compris. Ce Duc au lieu de le remercier, répartit fierement qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun besoin qu'il eût de son assistance, que pour luy faire recouvrer ce que ses Prédecesseurs y avoient perdu ; & que pour le convaincre de cette verité, il renonçoit à la faculté qu'il luy avoit laissée d'entrer dans l'accommodement des Anglois ; & ne vouloit traiter avec la France ny paix ny tréve jusqu'à ce qu'ils eussent repassé la mer, & que le temps fût expiré qu'ils avoient pris pour comprendre leurs Alliez dans l'accommodement. Le Duc de Bourgogne en achevant ces paroles s'en retourna avec la même précipitation qu'il étoit venu, & laissa ceux qui l'avoient entendu dans des sentimens tout-à-fait contraires à son égard.

Le Roy d'Angleterre & la pluspart de ses Courtisans qui étoient déja tourmentez de la maladie de s'en retourner, prirent pour une insulte ce que le Duc venoit de dire & de faire. Les autres qui étoient ennemis irreconciliables de la France; & fâchez que leur Roy perdît l'occasion de s'y rétablir, publierent qu'il n'y avoit rien de plus heroïque que le procedé du Duc de Bourgogne: mais ils se trouverent en plus petit nombre que les pacifiques, & furent ainsi contraints de ceder au plus grand.

L'armée Angloise s'approcha pour l'entrevuë des deux Roys jusqu'à une demie lieuë d'Amiens; & cette importante Ville fut durant trois jours

exposée à leur bonne foy, ou abandonnée à leur discretion. Ils y entrerent en armes & par Troupes jusqu'au nombre de dix mille en un jour, & lorsque l'on s'ingera d'en representer les consequences à Loüis, il le trouva si mauvais qu'il s'en mit en colere. Son dessein * étoit de se vanger en toute maniere du Connétable : De ranger à leur devoir les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & de menager jusques-là avec une application extraordinaire l'amitié des Anglois. Ainsi il avoit fait dresser devant la porte qui regardoit leur camp deux tables toûjours chargées de viandes qui excitoient à boire. On y voyoit assis des hommes de qualité dans la posture que l'on represente les bons Buveurs, qui invitoient à boire à la santé du Roy tres-Chrêtien les Anglois à mesure qu'ils approchoient ; & qui les envoyoient ensuite dans les Hôtelleries de la Ville, où ils étoient magnifiquement traitez sans qu'il leur en coutât rien. Ils s'y enyvrerent presque tous : Les ruës & les chemins jusqu'à leur camp étoient jonchez de gens qui cuvoient leur vin ; & si on les eût attaquez en cet état, il ne s'en seroit sauvé aucun.

* Dans les motifs de la paix de Pequigny.

Mais cette maniere d'agir étoit si contraire aux inclinations de Loüis, que le Connétable en conclut que la violence que sa Majesté se faisoit, étoit pour le perdre. Il tâcha de la prévenir en envoyant au Roy d'Angleterre un Gentilhomme de confiance, pour luy remontrer que le Roy de

France ne tendoit qu'à renvoyer les Anglois delà la mer; & qu'il ne les auroit pas plûtôt vus rembarquer, qu'il oublieroit les promesses qu'il leur avoit faites. Qu'il n'y avoit point d'autre voye pour contraindre ce Prince d'être fidele, que de luy arracher les Villes d'Eu & de Saint Valery, où l'Armée Angloise pourroit hyverner au moins durant deux mois, & que dans ce temps-là le Connétable la mettroit plus au large.

Si le Roy d'Angleterre répliquoit qu'il n'avoit point d'argent, ce Gentilhomme avoit charge de luy offrir cinquante mille écus; & cette somme étoit plus grande qu'il ne falloit pour la subsistance des Troupes Angloises, en attendant qu'elles fussent en état de s'entretenir aux dépens de la France. Le Roy d'Angleterre répartit dédaigneusement que c'étoit l'infidelité du Connétable qui l'avoit reduit à s'accommoder avec la France, & que cette affaire étoit trop avancée pour la rompre avec bien-seance. Il partit en achevant ces mots pour son entrevuë avec le Roy de France, qui se fit le trente d'Aoust mil quatre cent soixante-quinze sur le Pont de Pequigny, avec toutes les précautions accoûtumées en de semblables occasions. La Treve y fut jurée solemnellement, & les deux Rois eurent une conference particuliere. Celuy de France comme le plus adroit des deux prétendit en tirer de l'avantage, & la maniere dont il s'y prit ne pouvoit être plus rafinée.

Les Lettres d'Urfé qu'il avoit achetées du Secretaire du Roy d'Angleterre, luy avoient apris que ce n'étoit pas tant les Anglois & les Bourguignons qu'il avoit à craindre que le Duc de Bretagne : d'où il avoit conclu que le plus pressant de ses interêts étoit de mettre ce Duc hors d'état de luy nuire. L'occasion en étoit favorable, parce que les Bourguignons qui ne l'auroient pas souffert, étoient occupez à la Guerre contre les Lorrains & contre les Suisses ; & la seule précaution qu'il avoit à garder pour opprimer impunément le Duc de Bretagne, étoit de sonder si sa conservation seroit assez chere aux Anglois pour les obliger à repasser encore une fois la mer. Si Loüis s'en fût enquis d'abord & directement, il auroit renouvelé la défiance du Roy d'Angleterre ; & si sa Majesté Tres-Chrêtienne le vouloit faire sans rien hazarder, il faloit que ce fût immediatement aprés avoir proposé au Roy d'Angleterre une question, dont il ne pût soupçonner qu'il y avoit du mystere à s'en éclaircir. Ainsi Loüis en s'entretenant avec le Roy d'Angleterre, prit occasion de luy demander ce qu'il y auroit à faire, en cas que le Duc de Bourgogne ne voulût pas être compris dans leur Traité. Sa Majesté Angloise répondit qu'elle l'en sommeroit encore une fois ; & que s'il refusoit de le faire, elle ne se mêleroit plus à l'avenir des differends qu'il pourroit avoir avec la France. Loüis ravi de cet éclaircissement, s'ima-

gina qu'il en recevroit un semblable sur le sujet du Duc de Bretagne ; & s'enquit en second lieu comment il en faudroit user si ce Duc qui étoit frere d'armes du Duc de Bourgogne, & qui avoit toûjours vécu avec luy dans une tres étroite liaison, ne jugeoit pas à propos d'entrer dans un accommodement qui luy fût désagreable. Mais le Roy d'Angleterre repartit d'un ton qui faisoit assez voir que la derniere proposition de Loüis luy avoit déplu. Que le Duc de Bretagne étoit son ancien Allié, & ne luy avoit jamais manqué de parole comme avoit fait le Duc de Bourgogne ; & que par consequent toutes les fois que la Bretagne seroit attaquée, sa Majesté Angloise iroit en personne la secourir contre qui que ce fût.

Loüis qui s'étoit attiré une déclaration si generale, qu'il y étoit luy-même compris, changea de discours; non pas tant pour ne plus rien entendre de choquant, que de peur d'achever de mettre le Roy d'Angleterre en méchante humeur. Mais sa Majesté Tres Chrétienne ne se désistoit pas si facilement de ce qu'elle avoit le plus à cœur. Elle supposa que le Roy d'Angleterre avoit été honteux de luy promettre de vive voix de consentir à une lâcheté : mais que si elle l'en sollicitoit par une personne interposée, & qu'elle luy offrît beaucoup d'argent comptant, elle pourroit l'ébranler. Elle luy envoya sur ce principe Bastarnay * Gentilhomme de créance & d'intrigue, qui luy parla avec plus de sincerité que sa Majesté

* Dans la negociation de Bastarnay.

Angloise n'en attendoit d'un Envoyé de France. Il luy dit que le Roy son Maître avoit un si violent desir de châtier le Duc de Bretagne, qu'il acheteroit à quelque prix que ce fût la liberté de se satisfaire.

Le Roy d'Angleterre étoit naturellement enclin à la prodigalité. Il n'aimoit pas moins l'argent que s'il eût été avare, quoy qu'il ne l'aimât que pour le dépenser. Il ne pouvoit ny le garder quand il en avoit, ny s'en passer quand il n'en avoit pas; & c'étoit luy susciter une tentation presque insurmontable, que de luy en presenter, soit qu'il en eût, ou qu'il n'en eût pas. Mais le Duc de Bretagne avoit dans ses Etats un garand infaillible de la protection du Roy d'Angleterre. Le hazard, ou quelque autre cause qu'il n'est point icy necessaire d'examiner, luy avoit mis en main Henry Comte de Richemont chef de la Maison de Lancastre. Il n'avoit qu'à le renvoyer en Angleterre pour y ralumer la guerre civile; & pour donner à la Maison d'York qui y regnoit alors, plus d'exercice qu'il ne luy en faloit.

Ainsi le Roy d'Angleterre avoit à menager le Duc de Bretagne, s'il prétendoit regner paisiblement; & ce fut là l'écueil, où la negociation de Bastarnay échoüa. Sa proposition fut rebutée; & on luy fit entendre que les Anglois reviendroient en France plus forts qu'ils n'en partoient, si le Duc de Bretagne les en prioit. Il ne se parla donc plus d'une affaire si delicate; & Louis ne

pensa qu'à reparer une faute, qu'il avoit commise pour trop parler. Il s'étoit entretenu avec le Roy d'Angleterre des singularitez de Paris ; & comme il connoissoit l'attachement de ce Prince pour les Dames, il luy avoit exageré la beauté des Parisiennes. Le Roy d'Angleterre avoit témoigné de la curiosité pour les voir ; & il étoit échapé à Loüis de luy repartir, qu'il ne tiendroit qu'à sa Majesté Angloise de juger par ses propres yeux si elles l'emportoient sur celles de Londres. On en étoit demeuré là, parce que le Roy d'Angleterre avoit parlé d'autre chose : mais lorsqu'il avoit fait à ses Courtisans le raport de la conversation qu'il avoit euë avec Loüis, il n'avoit pas oublié de leur dire que sa Majesté tres-Chrêtienne l'avoit invité d'aller à Paris, & qu'il s'en étoit peu falu qu'il ne l'eût prise au mot. Ses Favoris qui ne desiroient pas moins que luy de voir Paris, luy en augmenterent la curiosité ; & le reduisirent enfin à leur promettre, que si le Roy de France luy en parloit encore une fois, il y consentiroit.

Cette parole n'eut pas plûtôt été donnée, que Havard le plus considerable d'entre eux alla trouver Loüis. Il étoit l'heure du souper, & sa Majesté se mettoit à table. Elle le fit asseoir auprez d'elle ; & il prit son temps pour luy dire tout-bas, qu'elle auroit bientôt contentement si elle souhaitoit de mener le Roy d'Angleterre son Maître, non seulement dans Amiens, mais encore jusques dans

dans Paris. Loüis reconnut à ce moment qu'il avoit trop parlé à l'entrevuë de Pequigny. Il prévit ſagement que la ſituation, la grandeur, les richeſſes, & ſur tout les delices de Paris, auroient des charmes inévitables pour la Cour d'Angleterre. Que les villes d'Amiens, de Soiſſons, & de Beauvais, par où elle paſſeroit, luy ſembleroient beaucoup mieux bâties que celles d'Oxford, d'York, & de Cambrige, & la Picardie plus agreable & plus fertile qu'aucune des P ovinces d'Angleterre. Que cet atrait ſeroit plus que ſuffiſant, non ſeulement pour la retenir en France plus long-temps qu'il ne faudroit lorſqu'elle y ſeroit une fois entrée, mais encore pour l'exciter à y revenir. Il s'agiſſoit donc de rompre civilement la partie, en la remettant à une autre fois; & Loüis qui s'étoit fait une habitude de diſſimuler, repartit à Havard que ce luy ſeroit beaucoup d'honneur de recevoir la Cour d'Angleterre dans Paris; & changea ſi promptement de diſcours, que ce Favory n'eut pas le temps de repartir. Il voulut pourtant aprez le ſouper reparler du voyage de la Cour d'Angleterre à Paris; mais Loüis luy fit entendre que le Duc de Bourgogne s'étoit emparé de toute la Lorraine, excepté Nancy. Que ſa Majeſté Tres-Chrêtienne étoit contrainte de s'avancer avec la meilleure partie de ſes forces ſur la frontiere de Champagne, pour défendre le Duché de Bar qui relevoit de ſa Monarchie, & que la Cour de France étoit au déſeſ-

poir de ne pouvoir rendre chez elle à celle d'Angleterre les honneurs qu'elle meritoit. Havard comprit assez le sens de cette défaite : mais les presens qu'on luy fit le radoucirent, & le porterent à faire recevoir pour bonne à la Cour d'Angleterre l'excuse de celle de France.

Le lendemain dernier jour d'Août le Connétable renvoya vers Loüis un Gentilhomme de confiance nommé Rapine, & sa Majesté commanda aux Seigneurs du Lude & de Comines d'entendre ce que Rapine avoit à dire. Il proposa de la part du Connétable la facilité de défaire les Anglois ; fondée sur une prétenduë promesse du Duc de Bourgogne, de joindre ses forces à celles de France, pour l'executer avec plus de sureté. Havard étoit alors avec Loüis, & Contay y arriva en même temps de la part du Duc de Bourgogne. Sa Majesté dicta en presence de l'un & de l'autre une réponse par écrit au Connétable, dont le sens étoit, qu'elle avoit juré avec le Roy d'Angleterre une tréve qu'il n'y avoit pas d'apparence de violer si-tôt. Qu'elle luy en diroit les raisons à leur premiere vuë ; & que cependant elle luy donnoit avis qu'elle avoit un extrême besoin d'une tête comme la sienne, pour démêler la multitude des grandes affaires dont elle étoit alors accablée. L'équivoque étoit si fine, que Havard & Contay ne l'aperçurent qu'aprez que sa Majesté leur eut expliqué en confidence, que le besoin qu'elle avoit de la tête du Conné-

table, étoit pour la faire couper; & que le cou de ce Prince étoit le nœud qu'il faloit trancher, pour démêler les querelles qu'il avoit formées durant dix ans entre les François & les Bourguignons. Cette réponse fut communiquée & donnée ouverte à Rapine, qui la trouva tres avantageuse pour le Connétable son maître; & Havard & Contay étant retournez, le premier auprez du Roy d'Angleterre, & le second vers le Duc de Bourgogne; & leur ayant rapporté ce qu'ils avoient entendu, les confirmerent dans la resolution d'agir de concert pour la ruine du même Connêtable.

Le Roy d'Angleterre fournit pour travailler à son procez, les lettres qu'il luy avoit écrites; & le Duc * de Bourbon en envoya d'autres, qui contenoient un avis salutaire que le Connétable luy donnoit de s'accommoder promptement avec le Roy d'Angleterre & avec le Duc de Bourgogne, s'il vouloit sauver ses biens, parce que les Anglois & les Bourguignons alloient infailliblement conquerir la France. Il y en avoit là plus qu'il ne faloit pour convaincre de trahison, & pour condamner à la mort un Prince, qui pour être sorti de la Maison Imperiale de Luxembourg, ne laissoit pas d'avoir le malheur d'être né Sujet, & le Connétable aprés le départ des Anglois n'eut plus que trois partis à prendre. Le premier étoit d'acheter des Terres en Allemagne où ses Ancêtres avoient si long-temps regné, &

* Dans les lettres de ce Duc.

de s'y retirer. Le ſecond de s'enfermer dans le Château de Ham, muni de toutes les choſes neceſſaires pour ſoûtenir un tres-long ſiége, & le troiſiéme de ſe jetter entre les bras du Duc de Bourgogne. Le premier de ces expediens étoit le meilleur en toute maniere; & il n'y avoit aucune apparence de le rejetter, à moins que d'avoir perdu le bon ſens.

Le Connétable quoique habitué en France, étoit reconnu pour Prince d'Alemagne. Il n'y avoit point de Maiſon Souveraine dans l'Empire, qui ne luy fût parente ou alliée. Les Villes libres l'y euſſent reçu avec d'autant plus de de joye, qu'elles étoient redevables à ſes ayeuls de la pluſpart de leurs privileges. Il y auroit joüi de la liberté Germanique à couvert des attaques de ſes ennemis, & ſe ſeroit reſervé pour une meilleure conjoncture. Le ſecond party n'étoit pas à la verité ſi certain, mais il y avoit neanmoins beaucoup plus d'apparence d'un bon ſuccés que d'un mauvais. Le Connétable avoit fortifié ſon Chaſteau de Ham autant qu'il pouvoit l'être dans l'ignorance des fortifications où l'on étoit alors. Il l'avoit muni de toutes les choſes neceſſaires pour un long ſiege; & cette Place étant petite, pouvoit être gardée par les ſeules perſonnes engagées à ſuivre la fortune du Connétable. Au lieu qu'en demeurant dans Saint Quentin, il luy auroit fallu retenir des gens, qui dépendant du Roy de France ou du Duc de Bourgo-

gné, eussent pu cabaler pour un de ces deux Princes. D'un autre côté il se seroit écoulé beaucoup de temps, avant que les ennemis du Connétable eussent pris entre eux les mesures necessaires pour l'assieger dans Ham à communes armes & à moitié de frais ; & quand il ne leur auroit fallu que peu de jours, la saison étoit desormais si avancée, qu'ils eussent été contraints de continuer le siege durant tout l'hiver. Leurs troupes se seroient en ce cas ruinées ; & quand les maladies & les autres incommoditez ne les eussent pas obligées à la retraite, elles s'y fussent portées d'elles-mêmes, par la jalousie ou par la défiance que la diversité de leurs interêts auroit excité entre elles.

Enfin le troisiéme expedient n'étoit ny certain ny sans hazard. Cependant il pouvoit devenir aussi assuré que le premier, & beaucoup plus que le second ; pourveu que le Connétable prît une précaution, laquelle à dire le vray n'étoit pas sans difficulté, mais en recompense elle étoit infaillible. Il y avoit pour luy auprés du Duc de Bourgogne, quoi-qu'il fût extraordinairement irrité, un azile, supposé qu'il luy rendît Saint Quentin ; & tous les Traitez faits entre ce Duc & le Roy Loüis Onze pour perdre le même Connétable, auroient en ce cas été inutiles. Il auroit par là sauvé sa personne, & les biens immenses qu'il avoit dans les Pays-bas ; & il n'auroit hazardé que pour peu de jours le revenu des

Terres qu'il possedoit en France, parce que le Roy & le Duc de Bourgogne étoient sur le point de convenir d'une paix ou d'une treve ; & si le Connétable eût rendu Saint Quentin, il n'auroit pas manqué d'être compris dans celle des deux qui auroit été concluë ; & par consequent d'obtenir main levée des saisies faites sur luy.

Il ne s'agissoit donc que de restituer Saint Quentin au Duc de Bourgogne à deux conditions. L'une d'être protegé contre qui ce fût, sans exception & sans reserve. L'autre d'être compris dans tous les accommodemens qui se feroient à l'avenir entre Loüis Onze & les Pays-bas. Mais lorsque Dieu ordonne des punitions publiques pour les crimes publics, il offusque de tant de tenebres l'entendement des méchans, qu'encore que leur lumiere naturelle ne se soit point éteinte, elle ne leur est plus d'aucun usage. Ils voyent comme s'ils ne voyoient pas : Ils ne discernent plus leur interêt d'avec leur dommage : Ils prennent l'un pour l'autre, & se jettent les yeux ouverts dans le précipice qui les attend.

Le Connétable étoit la principale cause des guerres arrivées depuis huit ou dix ans en France, & en Flandres. Il avoit animé le Roy Loüis Onze & le Duc de Bourgogne l'un contre l'autre. Il leur avoit toûjours suscité de nouveaux differends, afin d'en être l'Arbitre. Il avoit fait dégenerer l'antipathie de leur temperament en une haine irreconciliable ; & comme il avoit par-là an-

gmenté ses richesses & sa puissance, il perdit aussi par-là non seulement tout le pouvoir & tout le bien qu'il avoit acquis, mais encore les belles Terres que ses Ancêtres luy avoit laissées.

Les deux Princes qu'il avoit divisez, s'accorderent pour partager sa dépoüille, & s'en défirent par une mort honteuse. Il passoit pour le meilleur Officier de guerre, & pour le soldat le plus déterminé de son siecle. Personne n'avoit été jusques-là si prudent que luy à prevoir les dangers, ny si adroit à les éviter. Ses ennemis ne machinoient rien contre luy * qui ne luy fût aussi-tôt revelé; & il n'avoit à chercher, ny retraite pendant l'orage, ny moyens pour y subsister commodément jusqu'au retour du beau-temps. Cependant il choisit; & prit le pire de tous les partis, en s'allant mettre sans aucune condition entre les mains du Duc de Bourgogne. Il ne put se resoudre de luy rendre Saint Quentin, & ce fut par cet unique principe qu'il negligea de traiter auparavant avec luy. L'opinion trop avantageuse qu'il avoit de luy-même, luy donna lieu de s'imaginer que s'il ne disposoit plus du Duc à sa fantaisie, c'étoit à cause qu'il ne negocioit avec luy que par des personnes interposées: mais que s'ils se rencontroient tête à tête, ce Duc seroit comme autrefois tellement persuadé de ses raisons, qu'il le prendroit en sa protection, sans retirer de luy Saint Quentin. Enfin le Connétable n'avoit point de

* Dans son interrogatoire.

meilleur amy que le Seigneur d'Emeries Bailly du Hainaut, & Gouverneur particulier de la ville de Mons Capitale de ce Comté; & cette consideration acheva de le persuader d'aller en Flandres, dans la pensée que ce Seigneur luy procureroit une prompte audience du Duc de Bourgogne. Il fit demander un sauf conduit à ce Duc pour entrer dans ses Etats, & pour y demeurer en sureté jusqu'à ce qu'il eût l'honneur de s'entretenir avec luy; & le Duc de Bourgogne l'accorda avec d'autant plus de joye, qu'il étoit ravi de voir la proye venir d'elle même se jetter dans ses filets. Ses Députez étoient demeurez d'accord avec ceux du Roy à l'assemblée de Vervins, que ces deux Princes agiroient de concert pour l'entiere ruine du Connétable. Que le premier des deux qui l'auroit en son pouvoir, seroit obligé dans les huit jours suivans de le faire mourir, ou de le livrer à l'autre. Que le Duc auroit de sa dépoüille, Saint Quentin, Ham, Bohain, & tout ce qui se trouveroit luy apartenir, tant dans ces trois Places, que dans les Pays-bas; & que le Roy ne profiteroit, que de ce que le Connétable possedoit en France.

Cette convention ne pouvoit être plus avantageuse au Duc de Bourgogne; car encore que le Connétable eût en France la plus belle charge de l'Etat, & de plus grands appointemens qu'aucun autre; ses plus belles Terres étoient dans la Flandre & dans l'Artois, ses meubles dans Bohain, & son

trefor

tresor dans le Château de Ham. Ainsi le Roy ne partageoit avec le Duc de Bourgogne que le plaisir de la vangeance, & luy en laissoit tout le profit. Cependant le Duc de Bourgogne n'avoit ni conclu ni ratifié sincerement le Traité de Vervins. Il n'avoit pu croire que le Roy pour la seule satisfaction de se défaire du Connétable, luy en abandonnât presque toute la dépoüille; & il avoit mieux aimé s'imaginer que le dessein de sa Majesté n'étoit que de s'emparer de Saint Quentin par l'assistance des Bourguignons; & que quand elle l'auroit fait, non seulement elle ne se mettroit plus en peine de leur sacrifier le Connétable, mais encore elle le protegeroit contre eux. C'étoit sur cette fausse supposition que le Duc de Bourgogne avoit fondé une infidelité, qui ne sçauroit être excusée. Il avoit signé le Traité de Vervins sans aucune intention de l'executer: mais dans la seule vuë que si le Connétable tomboit entre ses mains, il l'obligeroit à luy restituer Saint Quentin pour recouvrer sa liberté; & qu'ensuite il se donneroit bien de garde de livrer aux François l'homme le plus propre qu'il y eût au monde, pour allumer, & pour entretenir entre eux la guerre civile. Et de fait les premiers ordres que le Duc envoya à Emeries, lorsqu'il sçut que le Connétable s'étoit retiré à Mons, ne furent pas de l'arrêter, mais seulement de ne le pas laisser ennuyer.

Le Roy n'avoit pas meilleure opinion de la bonne foy du Duc de Bourgogne, que le Duc de Bourgogne avoit de la bonne foy du Roy; & le

premier avis de la retraite du Connétable dans le Haynaut n'embaraſſa pas moins ſa Majeſté, qu'elle l'auroit été s'il ſe fût declaré contre elle. Il luy vint en penſée que ce Prince n'étoit pas allé trouver le Duc de Bourgogne, ſans être reſolu de luy reſtituer Saint Quentin; & que s'il n'en avoit le deſſein, le Duc de Bourgogne l'y contraindroit. Qu'en l'un & l'autre de ces cas le Traité de Vervins pour la ruine du Connétable ſeroit également rompu, & que ce Prince tourneroit contre ſa Majeſté les intelligences qu'il avoit dans toutes les Provinces du Royaume.

Il n'y avoit point d'autres voyes pour l'en empêcher, que de luy ôter Saint Quentin; car par la même raiſon qu'il étoit aſſeuré d'obtenir du Duc de Bourgogne tout ce qu'il luy demanderoit moyennant qu'il luy rendît cette place, il étoit encore aſſeuré de ne rien obtenir de luy s'il ne la rendoit pas. Loüis avoit depuis long-temps un party formé dans cette Ville: mais il s'en faloit beaucoup qu'il pût la diſpoſer à ſe déclarer pour luy, ſi les Amis du Connétable qui y étoient au moins quatre contre un ſerviteur du Roy, travailloient de toutes leurs forces à la maintenir dans l'état qu'elle étoit. Mais une telle conquête valoit bien la peine que l'on éprouvât juſqu'à quel point la bonne fortune du Roy pouvoit aller; & il faloit bien que ſon averſion pour le Connétable eût paſſé dans le dernier excez, puiſqu'elle le porta à faire, pour avoir Saint Quentin, ce qu'il n'avoit voulu en-

treprendre, ni pour chasser les Anglois, ny pour dompter les Bourguignons, c'est-à-dire à hazarder sa personne & son Etat par le seul motif de surprendre Saint Quentin ; & de le donner aux Bourguignons, aprez qu'il auroit empêché le Connétable de s'en accommoder avec luy au préjudice de la France.

Sa Majesté se mit à la tête de sept ou huit cens Lances ; & parut avec tant de secret & de diligence aux portes de Saint Quentin, que les amis & les ennemis qu'elle y avoit en furent également surpris. * Ses amis prirent courage, & se souleverent en sa faveur. Ses ennemis n'étoient pas encore revenus de la consternation où le prompt départ du Connétable les avoit jettez ; & les plus experimentez d'entre eux le prenoient pour un desespoir, & les autres pour une desertion. Ils n'étoient pas encore convenus du remede qu'ils y devoient aporter, lorsque les menaces du Roy d'un côté, & l'argent que sa Majesté leur offroit de l'autre, leur persuaderent qu'il n'y avoit point d'infidelité à trahir le Connétable, puisque le Connétable les avoit le premier abandonnez. Ils ouvrirent les portes au Roy ; & sa Majesté s'étant ainsi saisie d'une Ville qui rompoit toutes les mesures que le Duc de Bourgogne & le Connétable pouvoient prendre contre elle, se contenta d'en tirer l'avantage que sa passion luy proposoit, au lieu de suivre ses veritables interêts. Elle s'expliqua pour lors nettement au Duc de Bourgogne par un Gentilhomme

*Dans la Rélation de cette surprise.

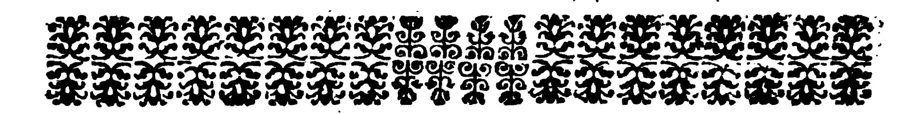
qu'elle luy envoyoit exprez : Elle l'avertit de la facilité qu'elle avoit trouvée à s'emparer de Saint Quentin : Elle luy ôta tout-à-fait l'esperance de recouvrer cette Place par le moyen du Connétable, afin qu'il ne s'amusât plus à l'écouter ; & elle luy déclara sincerement qu'elle ne la luy rendroit, qu'au moment que le Connétable luy seroit rendu vif ou mort.

Le Duc de Bourgogne n'aprit la nouvelle de la révolution arrivée dans Saint Quentin, que par le Gentilhomme qui venoit de luy faire de la part du Roy les propositions dont on a parlé. Il en fut d'autant plus fâché, qu'il avoit fait son compte de ravoir cette Place aussi facilement qu'il l'avoit perduë, quand il avoit vu le Connétable se refugier dans ses Etats ; & que d'ailleurs il auroit incomparablement mieux aimé la retirer des mains du Connétable, que de celles du Roy. Mais comme ce Duc y vouloit rentrer en toute maniere, & qu'il ne le pouvoit plus que par une lâche infidelité, il la commit dans toute son étenduë par les degrez qui suivent.

Il resolut à la verité de faire arrêter le Connétable : mais il ne resolut, ni de s'en défaire, ni de le donner au Roy dans huit jours comme il l'avoit promis. Cette action luy parut alors trop noire, & il s'imagina par l'aversion qu'il avoit encore pour les crimes qui n'étoient pas absolument necessaires, qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine en prenant Nancy capitale de

ce Duché, & qu'il meneroit immediatement aprez ses troupes victorieuses devant Saint Quentin. Que le Connétable qui n'avoit plus rien à ménager du côté du Roy, prendroit sincerement le party des Bourguignons pour recouvrer sa liberté. Qu'il fourniroit à leur armée pour le siége de Saint Quentin les vivres dont il avoit fait de prodigieux magazins dans Ham & dans Bohaim. Qu'il leur ouvriroit ses tresors, sur l'esperance de demeurer proprietaire des belles Terres en Flandres, qui luy seroient engagées avec droit de les retenir, en cas qu'elles ne fussent pas retirées dans le terme préfix; & que ce premier Officier de la Monarchie françoise y exciteroit en même temps une revolte generale par les intelligences qu'il entretenoit avec la principale Noblesse de chaque Province.

Fin du sixiéme Livre.



ARGUMENT
DU
SEPTIEME LIVRE.

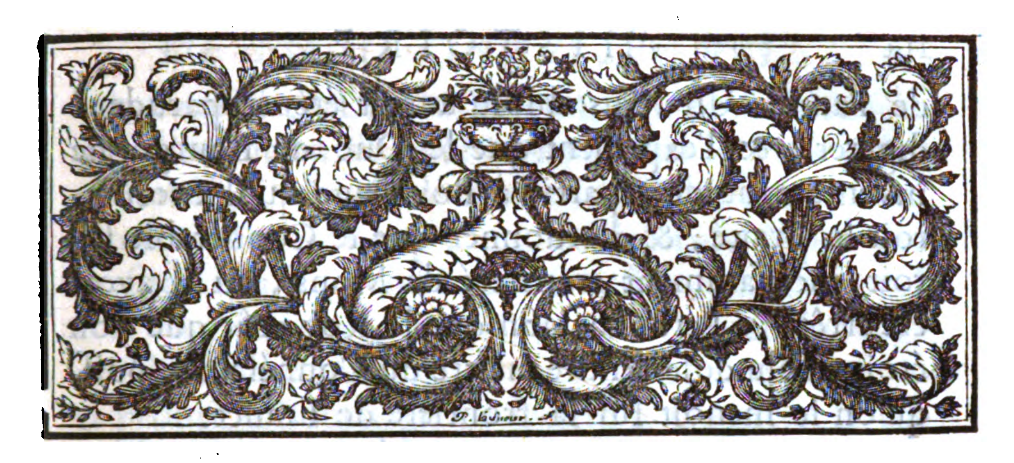
LE Duc de Bourgogne pressé par Bouchage de livrer le Connétable, promet de le faire le lendemain du jour qu'il croyoit entrer dans Nancy, & n'a pourtant pas dessein de tenir parole. Mais il est trahi par Campobache, qui offre à Loüis de le mettre vif entre ses mains, ou de le tuer. Louis a horreur de cette perfidie, & en informe le Duc de Bourgogne. Mais ce Prince persuadé qu'il y avoit du mistere là dessous; non seulement ne se défie pas de Campobache, mais augmente de plus la confiance qu'il avoit en luy. Campobache l'empêche de prendre Nancy dans le temps qu'il s'étoit promis; & il dépêche un Courrier à Peronne pour défendre de livrer le Connétable, mais le Courrier arrive trois heures trop tard. Le Connétable est decolé. Le Duc de Bourgogne refuse de s'accommoder avec la France. Il forme le nouveau projet d'une Monarchie semblable à celle de Lothaire Premier, qui s'étendit depuis le Royaume de Naples jusqu'au Comté de Frise, & tint le milieu entre la France & l'Alemagne. Il promet sa fille au Duc de Savoye. Il engage dans ses interêts le Duc de Milan; & profite du

dépit de René d'Anjou contre Loüis, pour le disposer à luy ceder la Provence, & ses droits sur Naples. Mais il s'engage mal à propos contre les Suisses. Il assiege Granson, & le prend par capitulation. Mais il ne l'execute pas; & la cruauté dont il use, porte les Alemans à donner du secours aux Suisses. Il attaque ceux-cy mal à propos dans un défilé, & son armée est défaite. Il apprehende que Loüis ne profite de son malheur, & envoye vers luy Contay en posture de suppliant: mais Loüis au lieu de rompre la Treve, la confirme. Le Duc de Milan qui venoit de traiter avec le Duc de Bourgogne s'en repent, & cherche l'alliance de Loüis; qui reçoit plus favorablement ses Ambassadeurs, qu'ils ne s'attendoient de l'être. Le Duc de Bourgogne craint de ne pas obtenir la succession de René d'Anjou; & veut s'en emparer par force. Loüis le découvre, & en informe René, qui par la sage conduite de Cossa, réünit ses Etats à la France. La Duchesse de Savoye sœur de Loüis quitte le party de Bourgogne. Elle & son frere tâchent de se dupper, & demeurent à deux de jeu dans leurs intrigues. Les Flamands refusent d'assister le Duc de Bourgogne, qui ne laisse pas de lever sans eux une armée de cinquante mille hommes. Il assiege Morat, & Loüis donne aux Suisses le Duc de Lorraine pour leur General. Ils attaquent le camp du Duc de Bourgogne, qui ne commet aucune faute en se défendant, & pert toutefois une seconde Bataille. Il fait enlever la Duchesse de Savoye, de crainte qu'elle ne se reconciliât avec Loüis: mais sa Majesté la tire de ses mains par adresse, & rend generalement à cette Princesse ses enfans & leurs Places. Le Duc de Bourgogne perd Nancy, & y remet

le siege. Campobache le trahit, & luy fait perdre une troisiéme Bataille. Il y est tué; & sa mort qui dans toutes les apparences devoit être avantageuse à Loüis, luy devient desavantageuse.



HISTOIRE



HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit les dernieres causes de la ruine du Duc de Bourgogne, & ce qui est arrivé de plus remarquable en France durant le reste de l'année 1475. & l'année 1476.

LEs raisons que l'on vient de representer empêcherent Charles Duc de Bourgogne de donner une réponse décisive à Bouchage, qui l'étoit allé sommer de la part du Roy Loüis Onze d'executer le Traité de Vervins; dont le principal article obligeoit le premier de ces deux Princes qui auroit en sa puissance le Connétable de Saint Pol, à le faire mourir dans huit jours, ou à le mettre entre les mains

de l'autre. Un refus abſolu auroit été trop rude à digerer ; & l'expedient que le Duc de Bourgogne inventa, fut de répartir à Bouchage qu'il executeroit le Traité ; & d'ordonner que le Connétable ſeroit inceſſamment transferé de Mons, où il avoit été arrêté, à Peronne, afin que le Roy crût que l'on étoit reſolu de le rendre maître du Connétable, puiſqu'on le menoit ſur la frontiere de France.

Ce Duc s'imaginoit que Bouchage s'en retourneroit auſſi-tôt à la Cour de France, & le laiſſeroit en liberté d'agir à ſa mode. Mais Bouchage pour le détromper, luy montra l'ordre * qu'il avoit de ne partir de la Cour de Bourgogne qu'aprez que le Duc auroit entierement executé la convention de Vervins, ou qu'il ſe ſeroit nettement expliqué de ne pas vouloir l'accomplir.

* Dans la negociation de Bouchage.

Le Roy & le Duc ſe connoiſſoient ſi parfaitement, qu'il étoit impoſſible à l'un des deux de faire une démarche tant ſoit peu irreguliere à l'égard de l'autre, ſans que celuy-cy la découvrît auſſi-tôt. Sa Majeſté ne fut pas plûtôt avertie que les huit jours s'étoient écoulez ſans que le Connétable eût été condamné ou livré, qu'elle ſuppoſa qu'il faloit quelque choſe de plus fort que les Traitez & les ſermens du Duc pour l'obliger à tenir parole. Elle écrivit à Bouchage de preſſer en toutes manieres l'execution du Traité ; & elle fit en même temps avancer les troupes qu'elle tenoit en Champagne, ſi prez de Nancy, que rien ne pouvoit l'empêcher de jetter quand il luy plairoit du ſecours ou des rafraîchiſſemens

dans cette Place. Le Duc de Bourgogne pressentit à son tour l'intention de Loüis ; & pour ne luy pas ceder en finesse, il s'avisa de rendre inutile la marche des Troupes Françoises par une contre-ruse. Il prit des mesures qui luy sembloient si justes, que Nancy à son compte ne pouvoit éviter de se rendre le vingt de Novembre mil quatre cent soixante quinze, & il promit à Bouchage de mettre le Connétable entre les mains du Roy le lendemain vingt-uniéme du même mois. Il en expedia l'ordre devant Bouchage, & il dépêcha le Courier qui le portoit au Chancelier Hugonnet & au Seigneur d'Imbercourt. Mais son dessein n'étoit pas si sincere qu'il le paroissoit : car il prétendoit revoquer cet ordre aussi-tôt qu'il se verroit dans Nancy, & suspendre cependant l'action des Troupes Françoises. Et de fait il seroit arrivé à ces deux fins, si Dieu qui le vouloit punir à l'occasion du Connétable, comme il vouloit punir le Connétable par son ministere, n'eût permis qu'il survint deux obstacles que la prudence du Duc n'avoit pas prévus.

Pour entendre le premier, il faut remarquer que les Prédecesseurs du Duc de Bourgogne avoient accoûtumé de vivre avec leurs Sujets plûtôt en bons peres de famille qu'en maîtres jaloux de ne rien relâcher de leurs droits. Ils n'entreprenoient rien de considerable sans la participation de leur principale Noblesse : Ils la consultoient dans les occasions de la paix & de la guerre ; & s'ils ne s'assujetissoient pas toûjours à suivre ses sentimens, ils avoient au moins

cette déference pour elle, de ne pas executer ce qu'elle avoit universellement desaprouvé.

Charles dernier Duc de Bourgogne n'avoit point eu d'égard à cette coûtume ; soit que son humeur fût plus reservée que n'avoit été celle de ses Ancêtres, ou qu'il fût persuadé que quelque temperament que l'on apportât à la familiarité des Grands avec leurs Sujets, elle diminuoit au moins le respect que ceux-cy devoient avoir pour eux , si elle ne l'ôtoit tout-à-fait. Il s'étoit proposé d'imiter en cette seule circonstance le plus grand de ses Ennemis le Roy Loüis Onze, qui luy déplaisoit en toute autre chose. Il se vantoit comme luy, que son cheval portoit tout son conseil : Il prenoit plaisir à suivre des avis contraires à ceux que l'on s'ingeroit de luy donner ; & il affectoit de la bizarrerie dans sa conduite, par le seul motif d'en faire perdre la piste à ceux qui s'appliquoient à deviner ce qu'il avoit dans l'ame. Mais les Flamans, les autres Vassaux, & les Sujets de la Maison de Bourgogne, n'aimoient pas tant en matiere de liberté le solide que les apparences. Ils faisoient avec joye tout ce que leur Prince exigeoit d'eux , pourvu qu'il ne parût pas qu'il l'exigeât à titre de redevance. Ils le servoient mieux sans comparaison lorsqu'il leur representoit simplement ce qu'il y avoit à executer, que lorsqu'il y ajoûtoit le commandement ; & l'affection sincere qu'ils avoient pour luy, suppléoit à la crainte que les autres Peuples avoient de leurs Maîtres. Et de fait lorsque le Duc de Bourgogne commença de ne se plus familiariser, les Seigneurs de ses Etats prirent cette

retenuë pour une défiance qu'il avoit d'eux, & pour un dessein formé de les mépriser. Ces deux opinions toutes fausses qu'elles étoient, eurent le même effet que si elles eussent été bien fondées; puisqu'elles alienerent tellement toutes les personnes de qualité qui se trouvoient dans ses Provinces, sans en excepter celles qui luy étoient les plus proches de Sang, qu'elles renoncerent à leur patrie dans la seule vuë de changer de Maître.

Le Prince d'Orange de qui la richesse passoit en proverbe*, se retira le premier; & son exemple fut suivi par le Duc de Nevers cousin issu de germain du Duc de Bourgogne, & seul Prince legitime qui restoit de sa branche, & par Baudoüin de Bourgogne frere naturel de ce Duc. Loüis ne manquoit pas d'offrir à ces mécontens des partis si avantageux, qu'il les attiroit infailliblement à son service, parce qu'il n'y avoit rien de si certain que ce qu'il promettoit en de telles occasions. Le Duc de Bourgogne quoyque extraordinairement surpris par des abandonnemens si considerables, ne remedia pourtant pas aux suites qu'ils pouvoient avoir. Il ne changea ny d'humeur ny de methode; & comme il s'imagina que les Etrangers auroient moins de repugnance à luy obeïr aveuglément que ses propres Sujets, il en reçut à sa Cour & mêmes dans sa confidence, au lieu de ceux qui étoient passez à la Cour & dans la confidence du Roy. Les deux principaux Italiens qui s'établirent alors dans les Pays-bas, furent Galiot & Campobache. Ils étoient tous deux du Royaume de Naples, & tous deux de noble & d'ancienne Maison: mais le premier

* Riche Chalon.

des deux n'avoit que les vertus de ſon Pays, comme le ſecond n'en avoit que les vices.

Galiot avoit mieux aimé ſe bannir de Naples, que d'y vivre ſous la domination du Roy Ferdinand d'Arragon, dont il n'avoit pu ſupporter les quatre imperfections, qui étoient celles d'Ennemi, de Bâtard, d'Etranger, de Défiant, & d'irreconciliable. Il avoit choiſi pour retraite la Cour de Bourgogne, parce qu'elle luy avoit ſemblé la plus commode qu'il y eût dans l'Europe, & il y paſſa le reſte de ſes jours en Cavalier ſans reproche. Campobache au contraire n'étoit ſorti du Royaume de Naples, qu'à cauſe qu'il y avoit été contraint par le ſort des armes. Il étoit fils d'un vieux Officier de guerre; qui pour avoir ſervi la faction d'Arragon, en avoit eu pour recompenſe le Comté de Campobache ſcitué dans les montagnes de la Poüille : mais le fils avoit dédaigné de conſerver ce Fief par les mêmes voyes que ſon pere l'avoit acquis. L'inconſtance l'avoit tourmenté à contretemps; & il s'étoit imaginé qu'en ſervant la faction d'Arragon il n'en deviendroit pas plus riche, à cauſe qu'elle imputeroit les ſervices qu'il luy rendroit à la reconnoiſſance du don qu'elle avoit fait à ſon pere. Au lieu qu'en ſervant la faction d'Anjou, la recompenſe en ſeroit d'autant plus grande; qu'outre qu'il n'en auroit rien reçu, il auroit hazardé pour elle un Comté. Il s'étoit engagé ſur ce principe dans un party malheureux; & il avoit perdu ce qu'il avoit de bien ſolide, en courant aprez un bien imaginaire.

La faction d'Anjou avoit succombé, & Campobache en avoit mené les restes en Provence pour s'y refugier. Il y avoit passé trente ou quarante ans, dans l'esperance que le Roy René, que Jean Duc de Calabre fils, & Nicolas Duc de Lorraine petit-fils de ce Prince, le rétabliroient dans son Comté en recouvrant le Royaume de Naples, & il s'étoit trompé dans sa conjecture. Il avoit vieilli dans cette attente : mais il luy étoit resté assez de vigueur pour chercher d'autres Maîtres, & pour les servir dans la profession des Armes. Il s'étoit donné au Duc de Bourgogne; & il avoit reçu de luy quarante mille écus, pour aller en Italie lever quatre cens lances. Ceux qui n'ont pu croire qu'il eût formé la trahison que l'on va rapporter sans y avoir été disposé par une injure insupportable à un homme de sa qualité, ou qui l'ont pretendu excuser, ont écrit que s'étant un jour opposé aux sentimens du Duc, il en avoit reçu un souflet.

Quoy qu'il en soit Campobache en passant par Lyon pour aller en Italie, rencontra un homme de sa connoissance, & Italien comme luy. Il étoit Medecin de profession : Il se nommoit Simon : Il avoit tiré son surnom de la ville de Pavie où il étoit né, & il se méloit de toute autre chose que de son métier. Il servoit au Roy d'Emissaire, pour observer les mouvemens de la Duchesse Tutrice de Savoye, que l'on soupçonnoit trop attachée au Duc de Bourgogne, & sa qualité d'Espion étoit cachée sous celle d'Agent de Louïs Onze à la Cour de Milan. Campobache qui ne le connoissoit que par ce dernier caractere,

ne laissa pas de prendre en peu d'heures assez de confiance en luy; pour luy dire que si le Roy luy vouloit donner vingt mille écus d'argent comptant, un Comté en France de même valeur que celuy qu'il avoit perdu en Italie, & les mêmes appointemens qu'il tiroit du Duc de Bourgogne pour l'entretien de quatre cens lances, il prendroit ce Duc prisonnier; & le mettroit entre les mains de sa Majesté, ou le tueroit.

L'offre de Campobache n'étoit ni si difficile ni si dangereux que l'on auroit pu croire; parce qu'il avoit observé que le Duc de Bourgogne faisoit toutes les nuits la ronde de son camp souvent seul, & toûjours mal accompagné. Que s'il changeoit de méthode, Campobache promettoit en second lieu de se tourner avec ses quatre cens lances Italiennes contre luy à la premiere Bataille qu'il donneroit, & de la luy faire ainsi perdre avec la vie. Simon de Pavie se chargea d'en parler au Roy: mais il differa si longtemps de faire sçavoir à Campobache la réponse de sa Majesté, que Campobache persuadé qu'on l'avoit négligé s'adressa à du Pray Envoyé de Loüis à Genes. Du Pray ne fut pas plus diligent qu'avoit été Simon de Pavie, & Compobache leva cependant ses quatre cens lances. Il les conduisit dans les Pays-bas, & on luy donna pour quartier d'hiver le Comté de Marle.

Il depêcha de là vers le Roy une personne affidée, pour renouveller directement les propositions que Simon de Pavie & du Pray avoient faites. Mais le Roy qui jusques-là s'étoit défié que ce qu'en faisoit Campobache

pobache n'étoit que pour le sonder, & pour avoir ensuite occasion de le décrier, voyant que c'étoit tout de bon, eut horreur de la perfidie de cet Etranger, quoy qu'elle tendît à luy procurer la plus grande des satisfactions qu'il étoit capable de recevoir. Sa Majesté se piqua d'imiter l'ancienne vertu Romaine dans les deux conjonctures les plus délicates & les plus difficiles; qui étoient celles de Camille, qui avoit renvoyé aux Falisques leur Maître d'Ecole foüeté par la jeunesse de leur Ville, qu'il avoit voulu livrer; & celle de Fabrice, qui avoit averti le Roy Pyrrhus que son Medecin offroit de l'empoisonner. Louis fit informer le Duc de Bourgogne de tout ce que Campobache machinoit contre luy : mais il ne fut pas si heureux que l'avoient été Camille & Fabrice, & le Duc de Bourgogne ne profita pas de l'avis de sa Majesté. Il étoit persuadé qu'elle le haïssoit encore plus qu'il ne la haïssoit & comme il ne se jugeoit pas assez charitable pour luy donner gratuitement un avis de telle importance, il crut, ou que le billet qu'elle venoit de luy faire écrire étoit faux, ou que l'avantage qu'elle en vouloit tirer étoit sans comparaison plus grand que le bon office qu'elle luy rendoit.

Il chercha long-temps quel pouvoit être cet avantage; & n'en trouvant point, il revint à sa premiere pensée, que ce qu'il y avoit dans le billet étoit faux. Il s'y confirma par l'opinion qu'il eut ensuite, que le dessein du Roy en feignant de luy vouloir sauver la vie étoit de luy rendre un mauvais office, en tâchant de le mettre mal avec le meilleur Chef de guerre qu'il eût, aprez

que sa Majesté luy avoit débauché les principaux de sa Noblesse; & non seulement il ne crut pas luy en avoir obligation, mais il en aima davantage Campobache, & si fia plus qu'auparavant. Campobache plus aise de l'aveuglement de ce Prince que touché de sa franchise, s'adressa pour le perdre au Duc de Lorraine, aprez avoir été rebuté par le Roy de France. Le Duc de Lorraine qui étoit alors en guerre avec le Duc de Bourgogne, accepta l'offre: mais il ne convint pas si-tôt des conditions, parce qu'il étoit épuisé d'argent, & qu'il n'entendoit donner qu'à bonnes enseignes la somme qu'on luy demandoit. Le marché n'étoit pas encore conclu entre luy & Campobache, lorsque le jour où le Connétable devoit être mis entre les mains des François approcha. Campobache qui avoit sous le Duc de Bourgogne la principale direction du Siege de Nancy, ne vouloit pas que cette Ville fût prise jusqu'à ce que son Traité eût été conclu, parce qu'il desesperoit de trouver ailleurs une occasion aussi favorable pour l'executer. Il prolongea donc la reddition de la Place; & le Duc Bourgogne prevoyant qu'il n'y entreroit pas le jour qu'il s'étoit promis, depêcha à Peronne un Courrier, qui portoit une revocation précise de l'ordre donné pour livrer le Connétable. Mais ce Courrier arriva trop tard, & ce fut là le second obstacle * qui traversa le dessein qu'avoit le Duc de Bourgogne de sauver ce premier Officier de la Couronne de France.

* Dans les plaintes des Gantois contre Hugonnet.

On a déja remarqué que le Duc de Bourgogne

l'avoit donné en garde à deux de ses Ennemis capitaux, le Chancelier Hugonnet, & le Seigneur d'Imbercourt, & que ces deux Favoris le devoient mettre au jour préfix entre les mains des François. Le desir que l'un & l'autre avoient d'executer leur commission, leur faisoit compter les momens qui s'écouloient cependant; & comme ils avoient été extraordinairement fâchez de ce que leur Maître ne l'avoit, ni puni de mort, ni rendu aux François le huitiéme jour aprez sa prise, quoy qu'il s'y fût engagé par le Traité de Vervins, ils craignoient que son inconstance ne le reprît ; & qu'il ne tint pas mieux parole la seconde fois, qu'il l'avoit tenu la premiere. Ainsi le point du jour préfix n'eut pas plûtôt commencé à paroître, qu'ils mirent le Connétable entre les mains de Loüis Bâtard de Bourbon Amiral de France, qui n'avoit pas manqué de se trouver avec de la cavalerie aux portes de Peronne pour le recevoir.

La précaution d'Imbercourt & de Hugonnet ne fut pas inutile, puisque le Courrier qui leur portoit le contre-ordre arriva trois heures aprez. Mais l'on verra dans la suite de cette Histoire, que Dieu qui ne permet pas mêmes aux particuliers de vanger leurs propres querelles dans les occasions où il s'agit d'obeïr à leurs Maîtres, fit naître la conjoncture d'une sédition, où Imbercourt & Hugonnet furent déchirez par le peuple d'une maniere qui ne pouvoit être plus étrange. Le Connétable fut conduit à Paris, où il perdit la vie à l'âge de soixante-trois ans sur un échafaut le dix de Decembre mil quatre cens soixante quinze,

aprez que le procez luy avoit été fait en trois semaines par des Conseillers du Parlement de Paris, auquel presidoit le Chancelier de France.

On blâma ses Juges de s'être trop hâtez ; & l'on ne prit pas garde que les Ministres du Duc de Bourgogne en livrant le Connétable, avoient mis entre les mains de ceux qui l'avoient receu, toutes les Lettres qu'il avoit écrites à ce Duc & à ses Officiers contre Loüis, & qu'ainsi ses Juges avoient dix fois plus de preuves qu'il n'en faloit pour le condamner. On soupçonna avec plus de fondement; que comme sa Majesté changeoit souvent de Favoris, & qu'elle les disgracioit pour la moindre faute qu'ils eussent commise, ceux qui étoient alors en credit auprez d'elle, & qui s'attendoient à profiter de la dépoüille du coupable, presserent son execution avec d'autant plus d'importunitez à l'égard des Juges, qu'ils apprehendoient qu'elle ne leur échapât pour peu que l'on differât le supplice du criminel. Mais ses principales Terres étoient dans les Etats du Duc de Bourgogne; & Loüis ne donna que le Comté de Ligny en Barrois ; & le Comté de Brienne. Georges de la Trimoüille Seigneur de Craon, eut le premier ; & Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont, obtint le second.

Le Connétable ne fut point regretté, parce que tout le monde avoit horreur de la perfidie qu'il avoit continuée dix ans entiers. Mais il seroit difficile de trouver dans les Histoires des derniers siecles un exemple plus remarquable que celuy-cy, d'une détestable vie couronnée par une fin apparemment heureuse. Dez que

le Connétable eut été mis entre les mains de l'Amiral de France, il fut touché de Dieu si puissamment, qu'il ne pensa plus qu'à demander la grace d'un veritable repentir. Il ne voulut voir que des gens de pieté : Il répandit de continuelles larmes, tant qu'il fut en prison : Il détourna ses Amis de solliciter que son éxecution ne fût pas publique : Il ne s'amusa point à chicanner sa vie, quoy qu'il le pût aisément, & qu'il en eût un grand nombre de moyens. Enfin s'il est permis en matiere de Religion de juger par les apparences, il mourut en sincere penitent.

Loüis eut une extrême joye de sa mort: mais à dire le vray la reputation de sa Majesté en receut une considerable flétrissure. On trouva à redire, tant on est accoûtumé de ne rien pardonner aux Grands, qu'un Roy de France n'eût pas cru pouvoir par ses seules forces punir un de ses Sujets, & qu'il eût eu recours pour en venir à bout à son capital ennemy. Mais tous les gens de bien eurent principalement horreur de l'action du Duc de Bourgogne, qui avoit été assez lâche pour livrer un Prince que le malheur avoit reduit à se jetter entre ses bras ; & pour fournir à celuy des hommes qu'il haïssoit le plus, le moyen de se vanger, dans la seule vuë d'en partager avec luy la dépoüille. Et de fait l'on remarqua que depuis cette fausse démarche du Duc de Bourgogne, il n'en fit plus aucune qui ne le conduisît directement au precipice. Il perdit le jugement, le courage, les forces, & la protection divine. Ses Amis l'abandonnerent dans toutes les disgraces qui luy survinrent ; & ses

Domestiques le vendirent pour de l'argent à ses ennemis, dans le même lieu où il étoit convenu avec Loüis de luy remettre le Connétable, à condition que sa Majesté le laisseroit profiter du tresor que ce premier Officier de la Couronne avoit amassé dans le Château de Ham. Tout le monde étoit persuadé qu'il y avoit des millions en argent monnoyé. Cependant il ne s'y trouva que soixante mille écus; & l'on fut confirmé par cette nouvelle experience, dans le sentiment que ceux qui forment de grands desseins, quelque menagers qu'ils soient d'ailleurs, dépensent toûjours d'un côté beaucoup plus qu'ils n'épargnent de l'autre.

Le Duc de Bourgogne se consola de tout ce que l'on vient de dire, par le recouvrement de Saint Quentin que le Roy luy rendit de bonne foy: par la possession de Ham & de Bohaim, où il entra sans que la France s'y opposât; & par le tresor qu'il trouva dans Ham & dont il profita seul. Mais il se contenta de prolonger la suspension d'armes avec Loüis, & il ne put se resoudre de la changer en une Paix solide. Il pretendoit absolument que la France renonçât à la souveraineté qu'elle avoit sur ses Etats, & il étoit persuadé que sa qualité de Feudataire mettoit le plus grand obstacle à son agrandissement. La disgrace qu'il avoit reçuë devant Nuis luy avoit relevé le courage au lieu de l'humilier, parce qu'il ne l'avoit regardée que par l'endroit par où elle avoit dequoy flater sa vanité. Il y avoit vu toute l'Alemagne, tant en general qu'en particulier, armée con-

tre lui ſans l'oſer attaquer, & il n'en avoit pas falu davantage pour luy faire accroire qu'il étoit invincible. L'experience des guerres paſſées luy avoit appris qu'il n'étoit pas encore aſſez fort pour conquerir la France & l'Alemagne: mais la commodité de la Lorraine qu'il avoit preſque entierement conquiſe, luy avoit ſuggeré un deſſein à peu prez auſſi vaſte, & pourtant plus facile à executer que le precedent.

Il avoit lû dans l'Hiſtoire que l'Empereur Loüis le Debonnaire en partageant ſes Etats entre ſes trois fils, avoit donné à ſes deux cadets Loüis le Germanique & Charles le Chauve, l'Alemagne & la France qui en étoient comme les deux extremitez; & à Lothaire qui étoit l'aîné, le milieu qui conſiſtoit dans l'Italie, dans les Pays-bas, & dans les Provinces qui leur étoient voiſines. L'avantage de cette portion, étoit que celui à qui elle appartenoit, pouvoit quand il luy plairoit entreprendre ſur les deux autres, ſans que les deux autres puſſent concerter aucune entrepriſe ſur luy; & ce fut principalement dans cette vuë, que le Duc de Bourgogne forma le projet de renouveller en ſa perſonne la Monarchie de Lothaire.

Les moyens qu'il jugea propres pour l'acheminement de ſon deſſein, furent en premier lieu d'engager dans ſes interêts la Maiſon de Savoye par l'artifice qui luy étoit le plus ordinaire, c'eſt-à-dire en promettant ſa fille. Le Duc de Savoye étoit encore enfant, & vivoit ſous la Tutelle * de ſa mere. C'étoit Joland de France ſœur du Roy Loüis Onze, Princeſſe belle, ſpirituelle, entreprenante, &

* Dans l'Hiſtoire de Savoye.

vertueuſe : mais ſujete au défaut de preſque toutes les filles de France, qui au ſortir de leur pays ont perdu l'inclination qu'elles avoient pour luy. On ne ſçait ſi elle n'avoit pas été contente de l'échange fait en ſa perſonne, lorſqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée Neuviéme du nom, & troiſiéme Duc de Savoye, pour avoir Charlotte ſœur du même Amedée en qualité de femme de Loüis Onze; ou ſi l'amour qu'elle avoit pour ſon fils, avoit éteint dans ſon ame toutes les autres tendreſſes : mais il eſt certain que le Duc de Bourgogne ne l'eut pas plûtôt leurrée de ſon alliance, qu'elle ne ſe contenta pas de le favoriſer au prejudice de ſon propre frere. Elle entra de plus dans le projet chimerique que l'on vient de repreſenter ; & elle contribua autant qu'elle put à l'éxecuter, en levant cinq mille Soldats entre les Sujets les plus agguerris & les plus robuſtes de ſon fils, & en les joignant à l'armée du Duc de Bourgogne.

Ce Prince auroit ainſi formé une ſuite continuë d'Etats d'une prodigieuſe étenduë, puiſqu'elle auroit été depuis l'extremité de la Friſe juſques au Duché de Milan, & ce Duché étoit le ſecond objet de l'ambition du Duc de Bourgogne. Celuy qui le poſſedoit alors, n'en avoit aucun autre titre que celuy de l'uſurpation de ſon pere, & c'en étoit aſſez pour le dépoüiller à quiconque en auroit les moyens. Il ſe nommoit Galeas Sforce, & il étoit fils du fameux Bâtard François Sforce; qui de General qu'il avoit été des Venitiens dans le Duché de Milan, s'en étoit emparé. Il avoit pu acheter l'inveſtiture

l'investiture de son Duché, parce que l'Empereur avoit offert de la luy vendre : mais il avoit cru qu'il seroit honteux à sa memoire d'assurer sa succession à son fils par une telle voye. Et de fait Galeas n'avoit pas laissé de s'y maintenir : mais, pour avoüer la verité, ç'avoit plûtôt été par la reputation de son Pere & parce que personne n'avoit encore osé l'attaquer que par sa propre valeur; car il étoit d'ailleurs le Souverain de la Chrêtienté qui donnoit le plus de prise sur luy. Il exerçoit ouvertement la tirannie dans une domination nouvelle, & son impudicité étoit la plus scandaleuse que l'on eût vuë depuis que l'Italie étoit partagée en plusieurs Souverainetez. Les Dames de qualité & les plus vertueuses étoient celles qui le touchoient davantage ; & pour en abuser avec plus de facilité, il leur faisoit accroire, & l'on avoit établi pour principe de Morale * à la Cour de Milan, qu'une Dame pour s'être abandonnée à son Souverain, n'en étoit pas moins honnête.

* Dans les Eloges de Paul Jove. *Nullam fœminam contubernio Principis infamari.*

Les Milanois accoûtumez à la domination moderée de François Sforce, regardoient son fils Galeas comme un monstre qu'il faloit exterminer en toute maniere ; & la conspiration dans laquelle il fut depuis massacré, étoit déja presque formée. S'il n'avoit assez de lumieres pour la découvrir, il en avoit assez pour s'en douter ; & comme le seul bruit de l'alliance de l'heritiere de Bourgogne avec le Duc de Savoye luy avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été concluë pour le punir de ce

qu'il avoit autrefois conduit quatre cent lances au secours de Loüis Onze durant la guerre du Bien Public, il crut devoir aller au devant de cet orage pretendu pour le conjurer. Il envoya au Duc de Bourgogne un de ses principaux Ministres qui luy demanda son amitié, & luy offrit pour l'obtenir tout ce qu'il souhaitteroit. Le Duc de Bourgogne qui haïssoit déja le Duc de Milan par le motif que l'on vient de rapporter, le méprisa par la lâcheté qu'il luy voyoit commettre. Il l'épuisa d'argent par les grandes sommes qu'il emprunta de luy, & de troupes par les quinze mille Soldats qu'il leva sur ses Terres; & il le reduisit en tel état, que l'armée de Bourgogne n'avoit qu'à mettre le pied dans le Duché de Milan pour le conquerir.

Le Royaume de Naples étoit entré en troisiéme lieu dans le projet du Duc de Bourgogne. On a déja remarqué que la faction d'Anjou en avoit été chassée; & qu'il luy restoit d'autant moins d'esperance de s'y rétablir, qu'elle n'avoit plus de Chef. Il n'étoit demeuré au vieux René d'Anjou Roy Titulaire des deux Siciles que le Duc de Lorraine fils de sa fille; & ce Prince qui venoit d'être dépoüillé, n'etoit pas en état de mener à Naples les forces necessaires pour recouvrer un si beau Royaume. Le Roy Loüis Onze * étoit à la verité fils de la sœur du même René: mais sa Majesté par des mouvemens dont le ressort étoit inconnu, au lieu de ménager son oncle, sembloit au contraire n'avoir rien oublié de ce qu'il faloit pour

* Dans l'Eloge de Cossa.

l'exciter à disposer de sa succession en faveur d'un parent plus éloigné qu'elle. Car non seulement elle n'avoit jamais voulu luy fournir des troupes suffisantes pour recouvrer le Royaume de Naples : mais encore elle s'étoit depuis peu emparée des Châteaux d'Angers & de Bar, où le Roy René avoit garnison ; de crainte qu'il ne luy prît envie pour se vanger, de les remettre aux Ennemis de la Monarchie Françoise.

René plus irrité de cette derniere injure que des refus precedens, étoit sur le point de chercher un heritier étranger, lorsqu'il en fut détourné par l'adresse sage & heureuse de Jean Cossa son principal confident & grand Senechal de Provence. René découvrit son dessein à Cossa aprez l'avoir entretenu de ses déplaisirs ; & Cossa ne jugea pas à propos de l'en dissüader si-tôt ; soit qu'il ne crût pas y réüssir, ou qu'il jugeât que le ressentiment de son Maître ressembloit à ces torrens, qui font du ravage à proportion des obstacles qu'on leur oppose. Il ne se contenta pas d'approuver en apparence que la France fût frustrée de la Provence & du droit aux Couronnes des deux Siciles ; & sa complaisance alla jusqu'à conseiller à René de jetter les yeux sur le Duc de Bourgogne, afin de mieux punir l'ingratitude prétenduë de Loüis Onze son neveu.

René reçut avec joye une proposition qui flatoit son dépit, mais Cossa n'étoit pas si mal intentionné pour la France qu'il le paroissoit. Il con-

noissoit Loüis extraordinairement sensible du côté de l'interêt, lorsqu'il n'étoit pas prevenu par une haine inveterée; & comme sa Majesté n'étoit pas encore en cet état à l'égard du Roy de Sicile, le but de Cossa étoit de la ramener, en luy montrant de plus prez le tort qu'elle se faisoit; & en ajoutant à la menace que le Roy de Sicile s'étoit jusques-là contenté de faire, une feinte de l'éxecuter. Ainsi Cossa negocia avec le Duc de Bourgogne les clauses de la donation de la Provence & des autres droits de la Maison d'Anjou; & ce Duc se voyant sollicité d'accepter un bien qu'il n'eût osé pretendre, ne douta plus de posseder bien-tôt la Monarchie de Lothaire.

Il fut confirmé dans sa pensée, parce que le Roy de Naples étant informé de l'intention du Roy René son competiteur, se tint pour perdu; & envoya le Prince Frederic son fils à la Cour de Bourgogne, sous pretexte d'en rechercher l'heritiere, mais en effet pour sonder s'il n'y auroit point de remede à la ruine dont le Roy son Pere étoit menacé. Il ne restoit pour achever le projet du Duc de Bourgogne, que de joindre en quatriéme & dernier lieu le Royaume de Naples au Duché de Milan, en conquerant les Etats entre deux qui étoient de trois sortes, comme ils le sont encore aujourd'huy. La premiere étoit l'Etat Ecclesiastique. La seconde étoit composée de divers petits Souverains, qui s'étoient établis à l'occasion des longues guerres entre le saint Siege & les Empereurs; & la der-

niere étoit les Republiques qui avoient eu le bonheur de conſerver une liberté entiere, ou qui avoient trouvé des conjonctures favorables pour la recouvrer par la voye des armes, ou pour l'acheter à prix d'argent.

Le Duc de Bourgogne pretendoit à la verité ne pas toucher à l'Etat Eccleſiaſtique à qui la Religion ſervoit de rempart : mais il ſuppoſoit auſſi que l'approche de ſes Troupes ſuffiroit pour aſſujetir les petits Souverains, comme la ſeule montre de ſes richeſſes attireroit les Republiques à ſe mettre à l'envi ſous ſa domination. Ce fut dans cette vuë qu'il prit ſoin de rendre ſes Troupes les plus belles & les mieux équipées qu'il put : Qu'il pourvut ſon armée d'un ſi grand nombre d'artillerie qu'il y en a qui le font monter juſques à cinq cent pieces groſſes ou petites : Qu'il mit ſur des chariots toute la vaiſſelle d'or & d'argent, & tous les rares emmeublemens de la Maiſon de Bourgogne ; & qu'il n'oublia, ni les trois eſcarboucles d'une prodigieuſe groſſeur que l'on appelloit les trois freres, ni le diamant le plus grand & le plus beau de l'Europe, ni deux autres eſcarboucles qui ne cedoient en rien au diamant, ni une multitude de pierreries que l'on faiſoit monter à la valeur de deux milions.

Mais il s'en faloit beaucoup que ſon armée fût auſſi bonne qu'elle étoit belle. Une partie de ſes vieux Soldats étoient demeurez devant Nuis ou devant Nancy ; & preſque toute l'autre partie ir-

* Dans l'Histoire de Meyer.

ritée * de ce qu'il sembloit préferer les Etrangers à ses Sujets, avoit renoncé à la guerre, & s'étoit retirée chacun dans sa maison. Le Duc de Bourgogne ne laissa pas neanmoins d'entrer dans la Suisse, par où il pretendoit penetrer dans le Duché de Milan. Le sujet qu'il en avoit étoit plausible, puisque c'étoient les Suisses qui l'avoient chassé du Comté de Ferrette: cependant il prit un si leger pretexte, qu'il approchoit de ridicule.

Un Marchand Suisse faisoit passer par le pays de Vaux une charrette chargée de peaux de mouton. On ne sçait s'il refusa de payer le peage ordinaire, ou si on luy en demanda un extraordinaire; mais il est certain que ses peaux furent arrêtées, & qu'il s'en plaignit. Les Suisses demanderent réparation & dédommagement aux Seigneurs des lieux, qui étoient Jacques Comte de Romont Prince de la Maison de Savoye, & le Seigneur de Chateau-Guyon frere du Prince d'Orange; & sur le refus de l'un & de l'autre entrerent en armes dans les Baillages de Vaux, où ils s'emparerent de quelques Châteaux. Ils les garderent pour nantissement; & comme ils ne pousserent pas plus loin leurs actes d'hostilité, il n'étoit pas bien difficile d'accommoder l'affaire.

Les Suisses proposoient des conditions si avantageuses au Duc de Bourgogne, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les rebutât. Ils offroient de demander en posture de Suplians la paix & l'allian-

de ce Duc ; & de renoncer à toutes les autres alliances étrangeres, sans en excepter celle des François : De donner toute la satisfaction à Romont & à Château-Guyon que le Duc jugeroit raisonnable : De fournir six mille hommes agguerris au même Duc pour la plus petite solde que l'on donnât alors à de simples fantassins ; & comme leurs Députez apperçurent que toutes leurs avances ne suffisoient pas pour fléchir le Duc, ils ajoûterent par un aveu d'autant plus pressant qu'il étoit moins recherché, que tout leur pays ne valoit pas l'or dont les éperons & les mords de bride de la Cavalerie des Bourguignons étoient enrichis. Mais les considerations humaines les plus fortes ne suffisent pas pour arrêter ceux qui courent à leur dernier malheur.

Le Duc de Bourgogne congedia dédaigneusement les Députez des Suisses, sans s'être expliqué avec eux autrement que par des menaces. Son armée entra dans leur pays : prit Lausanne ; & mit le douze de Février mil quatre cent soixante seize le siege devant Granson petite Ville du Comté de Romont, où il y avoit garnison Suisse. L'artillerie des Assiegeans réduisit en peu de jours la Ville en poudre ; & la garnison n'y trouvant plus de couvert, se refugia dans le Château. Elle s'y défendit jusqu'à l'extremité, & demanda ensuite une capitulation honorable qui luy fut accordée. Mais le Duc la viola dans tous ses articles, quoy qu'il l'eût luy-même signée. Il retint les assiegez

Il en fit pendre un tiers : L'autre fut noyé par ses ordres dans un Lac voisin, & le dernier fut mis aux fers.

Les Villes Imperiales de deça le Rhin informées de cette cruauté, resolurent de rétablir le Duc de Lorraine, & envoyerent aux Suisses un secours considerable dont ils n'eurent pas besoin. Ce peuple grossier qui ne connoissoit pas encore ses forces, s'étoit tumultuairement assemblé au premier bruit du siege de Granson. Il n'y avoit pas plus de cinq mille combatans, à cause que le reste gardoit alors les Troupeaux, qui étoient l'unique richesse du pays, & n'avoit pu si promptement trouver des gens à mettre en sa place. Ceux qui commandoient cette petite armée ne sont pas connus : mais il est à croire qu'ils avoient de l'experience, puisqu'ils arrêterent leurs Soldats entre les montagnes ; & les empêcherent de descendre dans la plaine, où ils eussent infailliblement été foulez aux pieds de la Cavalerie de Bourgogne.

Tout le plat pays demeuroit par-là abandonné ; & le Duc de Bourgogne pouvoit faire subsister commodément son armée, en attendant qu'une saison plus douce rendît plus accessibles les rochers qui servoient de rempart à ses Ennemis. Mais il s'imagina que sa reputation recevroit quelque flétrissure, s'il ne tâchoit de forcer la nature. Il avoit luy-même compté dans son armée * cinquante mille Soldats ; & il luy sembla que puisqu'ils étoient dix contre un, leur nombre devoit

* Dans la Relation de la Bataille.

suppléer

ſuppléer à l'avantage du lieu où les Ennemis étoient campez.

Il s'obſtina à les y combatre, quoy que ſon Conſeil de guerre luy remontrât que les Suiſſes ne s'étoient avancez juſques-là que dans l'eſperance de ſecourir Granſon ; & qu'ils ſeroient fort embaraſſez de leur contenance, lorſqu'ils apprendroient que cette Place avoit été priſe. Qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux ; & que non ſeulement il n'y en avoit point dans le poſte qu'ils occupoient, mais qu'il n'étoit pas mêmes poſſible d'y en conduire par charrois & par bêtes de ſomme. Que les Ennemis ſeroient ainſi contraints de retourner dans leurs maiſons en abandonnant l'accez de leurs montagnes, ce qui rendroit facile la conquête de leur Pays ; ou de deſcendre dans la plaine, où l'armée de Bourgogne étoit aſſurée de les battre. Car ſi elle prenoit la reſolution d'aller au devant d'eux, elle les tailleroit en pieces au premier choc, avec d'autant moins de peine qu'ils n'avoient point de Cavalerie ; & ſi elle aimoit mieux les attendre dans ſes retranchemens, il leur ſeroit d'autant moins poſſible de l'y forcer, qu'elle y étoit à couvert d'un côté par le lac Leman, & des autres côtez par des foſſez à fond de cuve.

Le Duc de Bourgogne ne manquoit ni d'eſprit ni d'experience. Il ne pouvoit douter de la verité de ce qu'on luy diſoit. Il étoit d'ailleurs perſuadé de la fidelité de ceux qui parloient, & de leur

zele à son service ; mais il étoit tombé à l'égard de ses Ennemis dans le deffaut le plus ordinaire, & neanmoins le plus préjudiciable aux grands Capitaines. Il méprisoit trop les Suisses, quoy qu'il sçût que quatre cent d'entre eux avoient cent ans auparavant défait à la Maison d'Autriche une armée de dix mille hommes ; & il étoit prevenu de la pensée, qu'il luy seroit honteux de se servir de tous ses avantages contre eux. Ainsi par un caprice qui n'excita pas moins d'étonnement qu'il attira de larmes, le Duc de Bourgogne courut à son malheur de sang froid, & sans que la passion eût offusqué tant soit peu les lumieres de sa raison. Il tira de son camp toutes ses troupes, & il en fit trois corps. Il commanda le dixiéme Mars mil quatre cent soixante seize, à son avant-garde, de forcer l'entrée des montagnes. Il la suivit de prés avec le corps de Bataille, & l'arriere-garde marcha dans une distance proportionnée.

Les Suisses ne furent pas tellement surpris de voir que l'on venoit les attaquer dans leur fort, qu'ils ne prissent au même moment toutes les mesures necessaires pour en profiter. Ils disposerent leurs Arquebusiers & leurs Arbaletriers dans les irregularitez des rochers ; où d'un côté ils avoient presque tout le corps à couvert, & de l'autre ils pouvoient tirer assurément de haut en bas, & ils diviserent en deux gros leurs autres Soldats. L'un attendit de pied ferme les Ennemis dans l'enfoncement du chemin, avec cette precaution qu'il

avoit laissé devant luy un espace suffisant pour contenir presque toute l'avant-garde de Bourgogne qu'il pretendoit laisser entrer. L'autre occupoit à droit & à gauche la premiere avenuë de la montagne, à dessein de fermer le passage lorsqu'il y auroit assez de Bourguignons entrez, & de les attaquer par derriere.

L'execution fut conforme à ce projet, & une partie de l'avant-garde de Bourgogne entra dans les montagnes plus aisément qu'elle ne pensoit. Les premiers Soldats dont elle étoit composée coururent avec precipitation contre le gros des Suisses qui les attendoit * de pied ferme, parce qu'ils ne voyoient point d'autres Ennemis. La foule de ceux qui les suivoient fut si grande, que le vuide laissé par les Suisses à dessein, fut en un instant rempli. On donna pour lors le signal; & les Suisses disposez à droit & à gauche sur l'avenuë, s'en saisirent. Ils repousserent le reste de l'avant-garde de Bourgogne, autant de fois qu'il se presenta pour la recouvrer. Ceux de la même avant-garde qui se trouverent ainsi coupez, furent dignes de compassion. Ils ne pouvoient, ni avancer à cause du gros des Suisses qui leur presentoit les pointes des piques, ni reculer à cause de l'autre gros qui venoit de les enfermer par derriere.

* Dans la Relation de la Bataille.

Ils étoient si pressez qu'ils n'avoient pas mêmes la liberté de se remuer : bien loin d'avoir l'espace necessaire pour agir avec toute leur vigueur; ou avec toute leur adresse contre l'Ennemy, & une

ſituation ſi incommode donnoit lieu à deux grands inconveniens. Le premier qu'ils ne pouvoient ſe ſecourir l'un l'autre, & le ſecond qu'aucune balle ou fleche des Suiſſes ne tomboit en vain. Les Bourguignons ſe ſentoient percer ſans voir d'où venoit le coup; & quand ils l'euſſent vu, les armes dont ils étoient chargez les empêchoient d'y grimper. Ils mouroient ſans ſe vanger, auſſi bien que ſans ſe deffendre; & leurs cris pitoyables ne ſervoient qu'à augmenter à l'Ennemy le courage, qu'ils ôtoient aux leurs. Ils ne laiſſerent pas neanmoins de redoubler à diverſes fois leurs efforts pour ſe faire voye, tantôt par devant, tantôt par derriere. Mais ils furent toûjours repouſſez; & les Arquebuſiers ne diſcontinuant pas de les tirer, non plus que les Arbalêtriers, tout ce qui étoit paſſé de Bourguignons entre les montagnes y fut tué, ſans qu'il s'en ſauvât un ſeul, les Suiſſes n'étant pas en aſſez grand nombre pour faire des Priſonniers.

Le reſte de l'Avant-garde de Bourgogne intimidé par cet accident ſe mit à fuir, & ſe renverſa ſur le corps de Bataille. Les Suiſſes profiterent de ce deſordre; & s'étant unis en un ſeul gros, ſe mirent à ſes trouſſes. Ils n'eurent pas beſoin de combatre pour achever de remporter la victoire, parce que la terreur panique fit en cette occaſion tout ce que l'on eût pû attendre de leur valeur. Les Soldats de l'Avant-garde de Bourgogne qui n'étoient point entrez dans le défilé, tomberent ſi bruſquement ſur leur corps de Bataille qu'ils le

renverſerent ; & ce mal ne fut pas le ſeul ni le plus grand qu'ils luy firent, puiſqu'ils luy communiquerent leur crainte, & qu'ils la porterent en le perçant juſqu'à l'arriere-garde.

Le Duc de Bourgogne mit inutilement en uſage tout ce que l'intrepidité & l'experience auroient pu ſuggerer aux plus grands Capitaines dans une telle conjoncture. Il alla au devant des fuyards : Il leur parla : Il les menaça : Il les frapa ; mais tout ce que l'on gagne à ſe mêler à contre-temps d'arrêter les Torrens, c'eſt d'être emporté par eux. Toute l'armée du Duc de Bourgogne ſe diſſipa d'elle-même ; & ce Prince aprez avoir évité une infinité de dangers tant du côté des ſiens que du côté des Ennemis, ſe ſauva le dernier. Il ne perdit que ſept Cavaliers, parce qu'il n'y en eut pas davantage qui firent leur devoir : mais toute ſon infanterie, tous ſes canons, tout ſon bagage, tout ſon argent, & toutes ſes pierreries, demeurerent en proye aux Vainqueurs.

Il y a des Relations de bonne main qui racontent d'une autre maniere la Bataille de Granſon ; & l'on croit être obligé de la raporter icy, afin de mettre le Public en liberté de juger laquelle des deux eſt la meilleure. Le Camp du Duc de Bourgogne ſelon elles, étoit ſi avantageuſement retranché entre le lac de Neufchâtel, ſon Artillerie, & ſon charroy, qu'il n'étoit pas poſſible de le forcer à combattre malgré luy ; & dans deux ou trois jours au plus tard l'entrée de la Suiſſe luy au-

auroit été ouverte, à cause que ceux qui la gardoient n'avoient pas de vivres pour y demeurer plus long-temps. Tous les Officiers generaux étoient d'avis que l'on profitât de cet avantage : mais le Duc crut qu'il y auroit du deshonneur pour luy de laisser tout faire à la famine. Il alla chercher ses Ennemis au défilé qu'ils occupoient ; & fit auparavant avancer cent Archers, pour garder un passage capable de faciliter sa retraite en cas de besoin. Mais les Süisses aprez avoir vu l'armée de Bourgogne enfermée entre ce passage & le poste qu'ils tenoient, furent presque assurez de la battre avec peu de perte.

Ils délogerent les cent Archers du lieu dont ils s'étoient saisis, avant qu'ils eussent eu le loisir de s'y fortifier ; & descendirent ensuite de leurs montagnes avec tant de hâte, qu'ils surprirent l'Avant-garde du Duc de Bourgogne, qui ne pensoit pas les avoir si-tôt sur les bras. Elle marchoit avec tant de négligence, que les premiers rangs étoient trop éloignez des derniers pour en être soutenus ; & ce fut pour remedier à ce deffaut qu'au moment qu'ils apperçurent l'Ennemy, ils tournerent visage pour les rejoindre. Mais en de semblables rencontres la moindre démarche qui n'a point été prevuë, cause infailliblement la perte des batailles. Ceux des derniers rangs voyans venir leurs Compagnons avec plus de precipitation qu'il n'en faloit pour une marche de gens de guerre, s'imaginerent qu'ils fuïoient, & fuirent eux-mêmes. Ce desordre pas-

fa de rang en rang de l'Avant-garde au corps de Bataille, & du corps de Bataille à l'Arriere-garde, & l'armée de Bourgogne rentra toute effrayée dans son Camp. Les simples Soldats des Suisses n'étoient presque point experimentez, mais ils étoient conduits par des Officiers qui avoient appris la guerre dans l'Alemagne ; & ce furent ces Officiers qui les menerent aux trousses des Fuyards avec toute la diligence qui leur fut possible, sans perdre leurs rangs. Ils entrerent avec eux dans le Camp du Duc de Bourgogne ; & s'en saisirent d'abord, parce que personne ne s'arrêta pour leur resister.

La cavalerie de Bourgogne n'avoit perdu que sept hommes, & les Suisses ne s'aviserent pas de la poursuivre : mais l'infanterie abandonnée à leur discretion, ne reçut quartier d'eux qu'aprez qu'ils se furent lassez de tuer. Le Duc de Bourgogne se sauva des derniers à Joigné, Place éloignée de six lieuës de Granson. On observa qu'il tournoit tête de temps en temps ; & qu'il regardoit le lieu du Combat avec des yeux étincelans de colere, & mouillez de larmes. Il se consola pourtant au bout de six semaines, sur ce que la Bataille qu'il venoit de perdre n'étoit à proprement parler qu'une déroute. Que sa cavalerie n'y avoit point combattu : Que son infanterie ne s'étoit défenduë que par necessité, & que les Victorieux n'avoient pas poursuivi les Vaincus hors de leur Camp.

Quoy qu'il en ſoit le Duc de Bourgogne ne fut pas ſi ſenſible aux pertes dont on vient de parler, toutes irreparables qu'elles étoient, qu'il le fut à celle de l'honneur ; & comme il n'y avoit pas d'homme ſi vain que luy, il n'y en avoit point auſſi qui ſupportât avec tant d'impatience d'avoir été vaincu dans une conjoncture ſi pleine de honte pour luy. Il avoit plus d'une fois mis la Monarchie Françoiſe au danger prochain de ſa ruine. Il venoit d'oppoſer ſes forces devant Nuis à celles de toute l'Alemagne ; & de les arrêter durant prez de ſix mois devant les ſiennes, avec une eſpece d'égalité qui ne pouvoit aſſez être admirée. Il les avoit plus fatiguées qu'elles ne l'avoient fatigué ; & ils les avoit renvoyées dans leurs Cercles à des conditions, qui ſembloient plûtôt leur donner la Loy que la recevoir d'elles. Cependant il fut vaincu par un petit nombre de gens inconnus, qui étoient juſques-là demeurez dans leurs montagnes, & qui n'avoient la reputation ni d'être vaillans ni d'être adroits.

Ils étoient ſi groſſiers qu'ils couperent le plus riche pavillon qu'il y eût au monde en autant de pieces qu'il y avoit de figures, dans l'opinion qu'ils les vendroient plus en détail qu'en gros. Ils prirent pour vaiſſelle d'étain la vaiſſelle d'argent, & ils en donnerent les plats pour deux ſols la piece. Le Suiſſe qui pilla le gros diamant du Duc de Bourgogne s'y connoiſſoit ſi peu, qu'aprez l'avoir conſideré il le remit dans ſon étuy, & le

jetta

jetta ſous un chariot. Il revint pourtant le prendre : mais ce ne fut que pour le vendre un florin du Rhin à un Prêtre, qui le revendit trois francs. Mais le plus grand prejudice que le Duc de Bourgogne reçut à Granſon, fut qu'il y perdit la ſanté du corps & la tranquilité de l'eſprit.

Pour mieux comprendre ce qui ſuit, il faut icy repreſenter que ce Prince étoit d'un temperament ſi vigoureux, qu'encore qu'il agît toûjours & qu'il travaillât beaucoup plus qu'aucun autre ne fit jamais, il n'avoit pas encore été malade juſqu'à la quarante-quatriéme année de ſon âge qu'il couroit alors. Cependant il s'échauffa ſi fort en parlant à des fuyards qui ne l'écoutoient point, qu'il luy fut long-temps impoſſible de ſe rafraîchir. Tous les ſecrets de la medecine y furent inutilement employez ; & il falut qu'il s'abſtint de boire du vin, & qu'à cela prez il laiſſât la maladie prendre ſon cours. Elle ne ceſſa que pour faire place à une incommodité ; qui pour être directement contraire à la precedente, n'en étoit pas moins affligeante. Un excez de bile noire ſucceda à l'excez de bile jaune, & le Duc de Bourgogne eut autant de froid qu'il avoit reſſenti de chaud. Le meilleur vin ne fut pas capable de le réchauffer ; & il y fallut employer juſqu'à la Theriaque au dedans, & à l'eſprit de vin au dehors.

Un paſſage ſi violent & ſans milieu d'une extremité à l'autre, ne ſe fit pas ſans que les organes du corps qui ſervoient aux fonctions de l'eſprit n'en fuſſent beaucoup alterez. Le chagrin

entretint la mauvaise humeur du Duc de Bourgogne, & sa mauvaise humeur degenera en melancolie hipocondriaque. Il ne donna plus aucun ordre qui fût dans les regles, & tout alla par emportement dans sa conduite. Ses secondes resolutions furent directement contraires aux premieres ; & le Duc de Bourgogne ne fut depuis constant, que dans celle de se vanger des Suisses.

Loüis Onze qui l'avoit observé avec une attention jalouse, se tenoit dans Lyon à deux fins. L'une d'être aussi prez de luy qu'il le pouvoit, sans luy donner de soupçon. L'autre de prendre de plus promptes mesures sur le succez d'une guerre, dont le contrecoup bon ou mauvais ne manqueroit pas de porter sur la France. Ce que sa Majesté avoit principalement à craindre, étoit que les Suisses ne fussent conquis, ou du moins contrains de se mettre sous la protection du Duc de Bourgogne. Car en ce cas l'égalité des forces entre ce Duc & le Roy eût été ôtée ; & la balance qui jusques-là avoit été dans l'équilibre, auroit panché du côté du premier, à la ruine inévitable du second. Sa Majesté envoyoit souvent des Agens secrets aux Cantons, & aux Villes sur le Rhin entrées dans leur alliance, mais avec peu de fruit ; parce que les uns & les autres pretendoient que le Roy se declarât ouvertement contre le Duc de Bourgogne leur Ennemy commun, & rompît la Treve qu'il avoit prolongée avec luy. A quoy sa Majesté étoit d'autant moins disposée, que connoissant le

Duc de Bourgogne jusqu'au fond de l'ame, elle ne doutoit pas qu'au premier mouvement qu'elle feroit contre luy, il ne laissât en paix les Suisses & les Alemans pour tourner ses armes contre elle.

La deroute de Granson n'avoit ni ôté ni diminué cette crainte; parce que l'armée de Bourgogne qui n'étoit que dissipée pouvoit se rassembler, & les cinq mille Suisses qui l'avoient batuë y eussent tenu lieu des Soldats qu'elle avoit perdus entre les montagnes. Ainsi le Roy n'auroit pas été moins embarassé aprez la Bataille de Granson, qu'il l'avoit été devant; si le Duc n'eût sans y penser contribué à le determiner, en envoyant son fidelle Contay à Lyon.

L'ambassade de Contay n'étoit plus conforme à l'humeur de celuy de la part de qui elle venoit. Elle étoit ajûstée à sa fortune; & Contay * au lieu de tonner & de menacer de la part de son Maître, se mit en posture de suppliant. Il descendit aux tres-humbles prieres: Il ne dissimula pas la peur qu'avoit le Duc de Bourgogne, que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui luy étoit arrivé; & il representa au Roy les divers motifs de generosité, qui devoient le porter à ne pas rompre la Treve. Il excusa le Duc de Bourgogne, de ce qu'il n'avoit point accepté l'entrevuë que Loüis luy avoit offerte à Auxerre. Il promit en son nom, qu'il s'y trouveroit précisément au jour qu'il plairoit à sa Majesté de marquer; & il ajouta pour comble de civilité, que si la Ville d'Au-

* Dans cette Negotiation.

terre n'étoit pas commode au Roy, le Duc l'iroit trouver en quelque autre endroit de ses Etats où il voudroit aller.

Loüis n'avoit garde, ni de rompre la Treve pour les raisons que l'on vient de representer, ni de détourner par une entrevuë le Duc de Bourgogne du precipice où il s'alloit jetter. Ainsi sa Majesté fit le même accueil à Contay, qu'il avoit accoûtumé de recevoir d'elle au fort des prosperitez de son Maître; & elle le renvoya avec toutes les assurances qu'il demandoit, que la suspension d'armes seroit religieusement observée. Elle remit l'entrevuë au temps que le Duc se seroit débarrassé des Suisses, & elle témoigna de n'avoir alors de pensée que pour le repos.

Elle répondit avec aussi peu d'émotion aux Ambassadeurs de Galeas Sforce Duc de Milan, qui vinrent à Lyon immediatement aprez que Contay en fut parti. Il n'y avoit que vingt-un jours que leur Maître avoit conclu avec le Duc de Bourgogne une Ligue offensive & deffensive envers & contre tous, sans en excepter la France; & il s'en repentoit déja par un pur motif d'inconstance, ou parce que la Bataille de Granson luy avoit donné lieu d'apprehender que le malheur de son Confederé ne rejallît sur luy. Il avoit d'autant plus irrité le Roy, qu'il avoit publiquement & sans sujet renoncé à son amitié, aprez avoir été le meilleur & le plus zelé de ses Amis. Il avoit sans en être sollicité, conduit à sa Majesté un secours de

quatre cent Lances durant la guerre du Bien Public ; & pour s'unir avec elle par le plus étroit de tous les liens, il avoit épousé une sœur de la Reine de France.

Cependant soit qu'il crût que Loüis n'avoit jamais été si proche de sa ruine, ou qu'il ne le jugeât plus capable de le proteger, il s'étoit adressé au Duc de Bourgogne. Il luy avoit envoyé une Ambassade solemnelle : Il avoit acheté l'amitié de ce Duc au prix qu'il l'avoit mise, puisqu'il s'étoit soumis à toutes les conditions qui luy avoient été imposées ; & l'affront qu'il venoit de faire à la France étoit si recent, que les Ambassadeurs que Sforce avoit envoyez au Duc de Bourgogne n'étoient pas encore retournez à Milan, lorsque ceux du même Sforce au Roy étoient arrivez à Lyon. Loüis étoit en état de s'en vanger hautement ; & le Duc de Bourgogne bien loin de l'en empêcher se trouvoit réduit à le prier de le laisser en paix. Le pretexte ne manquoit pas à sa Majesté, puisque le Duc d'Orleans avoit déja quatorze ans passez.

Il étoit de si belle esperance, que le Roy luy destinoit sa fille ; & toutes les considerations d'Etat & d'honnêteté obligeoient sa Majesté de luy aider à recouvrer le Duché de Milan, que le pere de Sforce avoit usurpé sur son Ayeule. La France avoit plus de Troupes qu'il n'en faloit pour une telle expedition ; & il n'y avoit apparemment pas d'autre expedient pour détourner l'orage, que celuy de le conjurer à force de soumissions. Le Duc

de Milan s'y resolut : mais avec si peu d'esperance de réüssir, qu'il n'osa commettre à des personnes de qualité une négociation si delicate. Il aprehenda qu'elles ne fussent pas assez bien reçuës à la Cour de France, & il se voulut reserver le pouvoir de desavouer en ce cas celuy qui auroit agi en son nom.

Il jetta les yeux sur un homme inconnu, simple Bourgeois de Milan ; qui ne s'étoit pas distingué du menu peuple par son esprit, quoy qu'il en eût beaucoup ; & qui retourna si absolument aprez l'action dont on va parler dans l'obscurité où il étoit né, que l'on n'a pas sçu quel il étoit. On ne luy donna point d'autre instruction * que de vive voix, & sa Lettre de creance fut conçuë en des termes extraordinairement generaux. Il ne laissa pas neanmoins de s'acquiter assez bien de sa commission ; & de s'insinuer dans l'esprit du Roy par la voye la plus infaillible & la plus courte, qui étoit d'avoüer ingenument à sa Majesté que le Duc de Milan son Maître avoit fait une faute en politique de dangereuse consequence, & qu'il s'en repentoit. Il offrit ensuite de la part de ce Duc qu'il la repareroit, en renonçant à l'alliance du Duc de Bourgogne d'une maniere aussi publique qu'il l'avoit recherchée : Qu'il confirmeroit celle de France : Qu'il y ajoûteroit de nouvelles conditions telles qu'il plairoit au Roy ; & qu'il payeroit à sa Majesté cent mille ducats comptans, en cas qu'elle voulût profiter du mauvais état des affaires de ce Duc.

* Dans la derniere négotiation de Galeas.

Le Roy ne fut pas tant ſurpris de la conduite du Duc de Milan, que touché de la baſſeſſe d'ame qui paroiſſoit en luy. Sa Majeſté ne jugea neanmoins à propos ; ni de le rebuter entierement, afin de ne pas perdre l'occaſion qui ſe preſentoit d'ôter un Allié au Duc de Bourgogne ; ni de luy accorder auſſi tout ce qu'il demandoit, de peur que cette impunité ne le diſposât à offenſer une autre fois un Roy ſi élevé au deſſus de luy. Ainſi ſa Majeſté répondit au Milanois traveſti en Ambaſſadeur, qu'elle n'avoit que faire de l'argent de ſon Maître, & qu'elle en avoit plus que luy. Mais que puiſqu'il ſe repentoit de s'être détaché de ſon alliance, elle conſentoit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçuë, ſans y rien ajoûter, diminuer, ni changer. Le Milanois trop heureux de l'accepter en cet état, parce qu'elle contenoit un article qui lioit les mains de ſa Majeſté pour le ſecours du Duc d'Orleans, ne partit de la Cour de France qu'aprez que le nouveau Traité eut été ratifié des deux côtez, & publié à Paris.

L'inconſtance du Duc de Milan ne fut pourtant pas ſi ſenſible au Duc de Bourgogne, que l'eſperance qu'il perdit par cette occaſion de s'emparer de la Provence. Loüis s'étoit ſaiſi des Châteaux d'Angers & de Bar, ſans aucun autre droit que celuy de la bienſeance, aprez que le Duc de Calabre fils unique de René d'Anjou Roy de Sicile, & le Duc Nicolas fils unique du Duc de Ca-

labre, étoient morts sans laisser de posterité. Le Roy de Sicile âgé de prez de quatre-vingts ans, avoit été si touché de ce que Loüis qui étoit son neveu, au lieu de le consoler de ce qu'il avoit perdu son fils & son petit-fils, le traitoit d'Ennemy, qu'il avoit travaillé à le frustrer du reste de sa succession, & à la faire passer au Duc de Bourgogne.

Ce projet n'avoit pu demeurer si secret, que les Espions de sa Majesté à la Cour de Provence ne le découvrissent. Ils l'en avoient informée, & comme elle avoit accoûtumé d'user d'une extreme diligence en de semblables rencontres, & de couvrir ses démarches de plus d'un pretexte, afin que si l'un devenoit inutile, l'autre ne le fût pas, elle feignit d'avoir voüé divers Pelerinages à des Saints, dont les Reliques se trouvoient dans les lieux par où elle devoit passer. Elle donna dans cette vuë le rendez-vous à ses Troupes en Bourbonnois, & en Auvergne. Elle les assembla, & les mena vers la Provence. Elle avoit publié dez le commencement de cette marche, qu'elle alloit se saisir du Comté d'Avignon; & qu'il étoit de sa dignité de ne plus souffrir les attentats des Legats du Pape Sixte Quatre, qui formoient tous les jours de nouvelles entreprises contre les libertez de l'Eglise de France. Et de fait il étoit alors survenu une grande querelle entre Charles de Bourbon Archevêque de Lyon, & Julien Della-Roveré Cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui fut depuis Pape sous le nom de Jules Second.

Ce differend etoit allé si loin, que le Roy avoit ordonné qu'il se tiendroit un Concile à Lyon suivant les Decrets des Conciles de Constance & de Bâle, qui commandoient que l'on en tint tous les cinq ans, & plusieurs Evêques de France étoient déja arrivez dans Lyon. Mais comme l'intention de Loüis n'étoit que de cacher le veritable sujet de sa marche, il ne fut pas plûtôt arrivé sur la frontiere de Provence qu'il renvoya les Evêques chacun dans son Diocese; sous pretexte qu'il venoit de recevoir des assurances du Pape, que sa Sainteté luy donneroit satisfaction. Mais le Duc de Bourgogne ne pensoit pas moins que Loüis à la succession du Roy de Sicile.

On ne sçait si ce Duc avoit commencé à découvrir que Cossa le trompoit, ou s'il apprehendoit seulement que le vieux René d'Anjou Roy de Sicile ne changeât de volonté à son égard. Mais il est constant qu'il avoit avant la bataille de Granson envoyé Chateauguyon en Piémont pour y lever des Troupes, & pour les mener en Provence prendre possession de cet Etat. Chateauguyon étoit à peine arrivé à Verceil, Ville destinée pour son lieu d'assemblée, lorsque les nouvelles y vinrent de la bataille de Granson.

Philippe Comte de Bresse cadet de la Maison de Savoye, & Allié des Suisses à cause qu'une partie de son appennage leur étoit voisine, prétendit avoir part à leur victoire; & crut que l'on se moqueroit de luy, s'il laissoit échaper la proye qui

étoit presque sous sa main. Il étoit informé du dessein de Chateauguyon, & de la somme qu'il avoit apportée, & il prit de si justes mesures, qu'il s'empara de tout cet argent. Chateauguyon eut de la peine à sauver sa personne: Ses domestiques furent arrêtez: On se saisit de ses papiers, & l'on y trouva le projet du Duc de Bourgogne sur la Provence. Le Comte de Bresse qui n'ignoroit pas le plaisir qu'il feroit à Loüis en luy envoyant cette piece, dépêcha un Gentilhomme qui la porta à sa Majesté.

Le Roy aprez l'avoir examinée, & reconnu l'utilité qu'il en pouvoit tirer, voulut qu'elle fût montrée au Roy de Sicile son Oncle. Ce vieux Prince n'eut pas plûtôt jetté les yeux dessus, qu'il éprouva que rien ne donne tant d'indignation que de voir une personne resoluë d'arracher de force les biens qu'on luy vouloit faire volontairement. Il traita d'ingrat le Duc de Bourgogne: Il le jugea indigne de sa succession: Il s'applaudit à luy-même de ne s'être pas hâté de le déclarer son heritier; & par une réflexion toute differente, il se plaignit aussi de n'avoir plus personne à qui donner les biens dont il pouvoit disposer.

Cossa ne perdit pas un moment si favorable sans representer au Roy son Maître que le Duc de Bourgogne étoit le plus inflexible des hommes, & ne démordoit jamais de ce qu'il avoit une fois entrepris. Que puisqu'il étoit resolu d'avoir la Provence de gré ou de force, il y porteroit bientôt ses ar-

mes, quand mêmes il devroit s'accorder pour cela avec ses autres Ennemis. Que le Roy de France le laisseroit faire, quand ce ne seroit que pour goûter le plaisir de voir porter à son Oncle la peine de l'avoir désherité, * & qu'ainsi le Roy de Sicile seroit dépoüillé avant que de mourir. Que pour éviter cet inconvenient, il valoit mieux s'accommoder avec le Roy de France; parce que l'on étoit certain d'un côté que ce Prince ne toucheroit point à la Provence durant la vie de son Oncle, & de l'autre la Provence n'auroit plus rien à craindre du Duc de Bourgogne.

* Dans la negociation de Cossa.

Plus le Roy de Sicile vieillissoit, plus il étoit susceptible des terreurs paniques. Celle que Cossa luy suggeroit le toucha si sensiblement, qu'il luy donna pouvoir de menager sa reconciliation avec le Roy son neveu. Cossa parvenu par tant de détours à la fin qu'il s'étoit proposée, écrivit à Loüis qu'il n'y avoit plus de temps à perdre; & que s'il ne vouloit que la Provence luy échapât, il rendît promptement à son Oncle les châteaux de Bar & d'Angers. Loüis répondit qu'il y consentoit: mais que pour témoigner qu'il ne le faisoit pas par force, il desiroit que ce fût dans une entrevuë de leurs Majestez. Il ne fut pas difficile à Cossa de persuader le Roy de Sicile d'acheter un repos assuré pour le reste de sa vie, en allant à Lyon. Il y fut reçu avec des marques d'affection qui le charmerent; & ce fut là que Cossa prit la liberté d'expliquer devant les deux Roys sa conduite, telle qu'on vient de la

décrire. Il en reçut de l'un & de l'autre les recompenses qu'elle meritoit : Toutes les personnes desinteressées le loüerent d'avoir avec tant d'adresse servi son Maître : Loüis avoüa qu'il luy étoit redevable de l'esperance de reünir la Provence à sa Couronne ; & le Roy de Sicile plus content qu'il ne pouvoit dire, s'en retourna disposer ses Peuples à n'avoir plus aprez luy de Maître particulier.

Tout autre que ce Prince n'auroit pas aisément reüssi dans une affaire si delicate : mais sa bonté naturelle, & sa longue familiarité avec ses Sujets, avoient acquis un tel ascendant sur l'humeur fiere & indocile des Provençaux, qu'ils n'étoient pas capables de luy rien refuser. Et de fait ils aquiescerent promptement à ce qu'il leur proposa, moyennant des conditions dont la principale fut : Que le Roy de France payeroit au Roy d'Angleterre cinquante mille écus pour la rançon de Marguerite d'Anjou fille du Roy de Sicile, prise en bataille avec le Roy Henry Six son mary, ce qui fut executé ; & Loüis pour une plus grande sureté de sa nouvelle acquisition, menagea depuis avec tant d'adresse l'esprit de cette Princesse ; qu'il tira d'elle non seulement la confirmation de ce que le Roy de Sicile son pere avoit fait en faveur de la France, mais encore une cession en bonne forme de tous les autres droits & de toutes les prétentions de la Maison d'Anjou. * Cet Acte est d'autant plus considerable, que Marguerite d'Anjou étoit l'unique personne vivante de sa Maison dont elle donnoit les biens & les droits ; &

* Il se trouve dans le recueil de Lomenie au dernier volume des Titres de Provence.

que le Successeur de Loüis travailla durant tout son Regne, à se mettre en possession des biens compris dans ce Titre.

Il ne restoit plus d'autres Alliez du Duc de Bourgogne que le Roy de Naples, & la Duchesse de Savoye. Mais si l'un & l'autre ne l'oserent abandonner aprez sa premiere disgrace, ils prirent au moins des mesures pour n'être pas envelopez dans la seconde, en cas qu'elle luy arrivât. Le Roy de Naples rappella le Prince Frederic son fils, qu'il avoit envoyé à la Cour de Bourgogne par les motifs que l'on a déja representez; & la Duchesse de Savoye craignit de hazarder mal à propos les Etats de son fils, par trop de desir de luy procurer un tres-grand party.

On a vu combien elle avoit été attachée au Duc de Bourgogne; & il faut maintenant ajoûter, que ce n'étoit pas par la seule esperance du mariage projetté entre la fille de ce Duc & le fils de cette Duchesse. Il y en avoit une autre raison secrete plus forte sans comparaison, quoy qu'elle semblât être de moindre importance. Elle consistoit en ce que le Roy & la Duchesse pour être enfans d'un même Pere & d'une même Mere, n'en avoient jamais été mieux intentionnez l'un pour l'autre. Ce n'est pas qu'ils n'eussent l'esprit à peu prez tourné de même, & que l'on ne remarquât tant de ressemblance dans leur exterieur & dans leurs inclinations, que ceux qui les auroient vus sans les connoître d'ailleurs, ne les eussent facilement pris pour le Frere & la

Sœur : mais c'est qu'une antipathie universelle avoit entierement corrompu * ce que la nature avoit mis en eux pour former & pour entretenir l'union.

* Dans la negociation de Montigni.

Ils avoient le même goût, & pourtant rien de ce que l'un faisoit ne plaisoit à l'autre. Ils évitoient reciproquement leur presence ; & chacun d'eux blâmoit dans l'autre non seulement ce qu'il y trouvoit à redire, mais encore ce qu'il auroit approuvé dans des personnes indifferentes. On ne sçait si ce fut la faute du Gouverneur & de la Gouvernante de leur enfance, qui ne s'opposerent pas d'abord à cette alienation, ou si elle fut superieure aux remedes qu'on y voulut apporter : mais il est constant qu'elle dégenera enfin en une haine, qui trouva dans la suite plus d'occasions qu'il n'en falloit pour se fomenter, & mêmes pour s'accroître. Le Roy étoit persuadé que la passion dominante de la Duchesse devoit être pour la Maison dont elle étoit sortie, c'est-à-dire pour l'agrandissement de la Monarchie Françoise ; & la Duchesse à proprement parler, n'aimoit que son fils. Elle auroit voulu, si elle l'eût pu, l'élever sur le Trône de la France au préjudice de tout ce qu'elle avoit de parens ; & c'étoit dans l'esperance qu'il y monteroit un jour, qu'elle s'étoit intriguée pour luy faire épouser l'heritiere de Bourgogne. Elle ne doutoit pas que son Frere n'oublieroit rien de ce qu'il jugeroit capable de traverser cette alliance ; parce que le plus grand interêt que la France avoit alors, é-

toit d'empêcher que la Maison de Bourgogne qui égaloit presque la puissance de ses Roys, ne l'accablât par la jonction de ses Etats avec ceux de la Maison de Savoye. Ainsi la haine d'un côté & l'utilité de l'autre avoient formé entre le frere & la sœur une inimitié qui paroissoit irreconciliable, lorsque l'un & l'autre montrerent par un celebre exemple, que les passions aussi-bien que les vertus reçoivent entre elles la loy de la plus forte.

La bataille de Granson ouvrit les yeux à la Duchesse de Savoye; & luy fit craindre de perdre les Etats de son fils, en pensant y ajoûter les Pays-bas. Il n'en falut pas davantage pour soûmettre dans son esprit la haine à la necessité de ses affaires; ny pour l'obliger à dépêcher vers son Frere Montigni Gentilhomme de merite, en qualité d'Agent secret pour le rétablissement de l'ancienne intelligence entre la France & la Savoye. Mais comme le Duc de Bourgogne étoit trop puissant pour succomber par une seule bataille; & que de l'humeur qu'il étoit il n'y avoit aucune apparence qu'il se retirât sur sa perte, l'ordre verbal que Montigni reçut de la Duchesse de Savoye, fut de ne rien conclure jusqu'à ce que l'on eût vu le succez des nouvelles Troupes que levoit le Duc de Bourgogne. Cette commission étoit difficile à executer, puisqu'il s'agissoit d'amuser le Roy le plus habile de son temps; & Montigni ne l'accepta, que parce qu'il ne luy étoit pas libre de la refuser. Il y fit

tout ce qui se pouvoit, mais le Roy n'avoit qu'à se consulter luy-même; & qu'à voir ce qu'il feroit s'il étoit dans la place de la Duchesse, pour deviner ce que la Duchesse faisoit à son égard. Il ne rebuta pas Montigni; & ce fut là tout, car au reste il ne se laissa ny sonder ny amuser. Il attendit aussi-bien que sa sœur ce qui arriveroit du Duc de Bourgogne, & il apprit avec joye que ce Prince n'avoit pas reüssi dans le secours extraordinaire d'argent qu'il avoit demandé aux Flamans.

Le Chancelier Hugonnet les avoit pressez d'accorder à leur Duc la sixiéme partie de leurs biens, & la sixiéme de leurs hommes capables de porter les armes; & les Flamans effarouchez par une proposition si peu attenduë, avoient répondu que la Providence divine les avoit soûmis au Duc de Bourgogne; & que s'il étoit pris ou environné de ses Ennemis, ils luy offriroient non seulement une sixiéme partie, mais encore tous leurs corps & tous leurs biens, sans exception & sans reserve. * Mais que la charité qu'ils devoient avoir pour eux-mêmes & pour leurs familles, ne leur permettoit pas de prodiguer leurs facultez pour continuer une guerre en Pays éloigné dont le succez étoit fort incertain. Que leur Duc ne l'avoit entreprise que pour quelques peaux de mouton. Qu'elle luy seroit beaucoup plus ruineuse qu'aux Suisses. Que s'il la continuoit, bien loin d'y avoir à esperer, il y avoit tout à craindre pour luy. Que l'on venoit d'avoir à Granson des marques si certaines que Dieu ne l'approuvoit

* Dans le resultat de leur assemblée.

voit pas, qu'il n'étoit pas possible d'en douter. Qu'ils le conjuroient de ne plus s'exposer à l'inconstance de la fortune: De ne point irriter Dieu par un desir trop violent de se vanger; & de ne pas attirer le dernier malheur sur luy & sur les siens, par une obstination à contre temps. Mais un Souverain n'est jamais moins disposé à suivre le conseil de ses Sujets, que lorsque l'avis qu'ils luy donnent est interessé, & que d'ailleurs ils luy refusent en même temps ce qu'il leur demande.

Le Duc de Bourgogne prit la remontrance des Flamans pour une insulte qu'ils luy faisoient dans son adversité, & pour une désobeïssance formelle. Il supposa qu'il n'y alloit pas moins de sa reputation de témoigner de la déference pour leur sentiment, que de ne se pas vanger des Suisses; & par un secret admirable que les Historiens de son temps eussent beaucoup mieux fait d'approfondir lorsque la chose étoit possible, & peut-être facile, que de s'amuser à cent autres particularitez peu importantes, il assembla en moins de trois mois une armée aussi belle qu'avoit été la premiere, quoy qu'il ne luy eût resté ni argent, ni meubles, & qu'il n'eût engagé aucune de ses Terres. Il la conduisit en personne devant la petite ville de Morat Place assez proche de Berne, & dépendante du Comte de Romont.

Les Suisses s'en étoient emparez aprez la Bataille de Granson, & l'avoient pourvuë de toutes les cho-

ses necessaires pour soûtenir un long siége. Elle fut investie le neuf de Juin mil quatre cent soixante seize, & pressée durant treize jours avec toute la violence imaginable. Les Suisses n'avoient rien oublié pour se mettre sur la défensive ; & tous les hommes d'entre eux propres à porter les armes, les avoient prises par l'esperance, ou pour mieux dire par l'avidité du gain immense que leurs compagnons avoient fait à la bataille de Granson. Ils avoient ainsi assez d'Infanterie, mais la Cavalerie leur manquoit ; & le préjudice qu'ils en avoient reçu à Granson où ce seul défaut les avoit empêchez de poursuivre les fuyards, leur avoit appris à solliciter les Villes Imperiales leurs Alliées d'y pourvoir en toute maniere. Ces Villes interessées dans la querelle des Cantons par les motifs que l'on a déja representez, avoient levé quatre mille Cavaliers agguerris, & les avoient envoyez aux Suisses. Il ne s'agissoit plus que de trouver un General, & c'étoit là la difficulté qui embarassoit le plus les Ennemis du Duc de Bourgogne. Les Suisses ne vouloient point de General Alemand, & les Alemans n'en vouloient point de Suisse. Les uns & les autres ne convenoient pas mieux sur le choix d'un Etranger ; & ce seul obstacle auroit arrêté le secours des Assiégez dans Morat, si le Roy Loüis Onze n'y eût pourvu.

Ce Prince qui ne perdoit aucune occasion indirecte de nuire au Duc de Bourgogne, avoit prevu

que René Second Duc de Lorraine étoit le Chef qu'il faloit aux Suisses & aux Alemans assemblez; car outre qu'il étoit de si bonne Maison, que ny les uns ny les autres ne dédaigneroient pas de luy obeïr, il avoit trop d'interêt dans l'affaire pour donner du soupçon qu'il voulût trahir ses Alliez.

Ce jeune Prince avoit été si different de ce qu'il étoit alors, qu'il n'y a jamais eu d'exemple d'un aussi grand changement qu'étoit celuy que l'experience & la mauvaise fortune avoient faite en luy. Il avoit été le plus étourdi de ceux de son âge; & l'on avoit remarqué autant de fautes dans sa conduite, qu'il avoit fait de démarches. Il s'étoit intrigué mal à propos dans les affaires de Sigismond d'Autriche, des Villes Imperiales, de l'Electorat de Cologne, & des Suisses, & il en avoit perdu ses Etats. Il n'esperoit presque plus de les recouvrer; & il avoit cherché un azile en France, où il possedoit quelques Terres qui avoient été données en dot à sa premiere femme. Le mépris que les Lorrains avoient pour luy, leur en avoit presque ôté le souvenir; & Loüis qui l'avoit engagé par des ressorts indirects dans toutes ces mauvaises affaires, ne travailloit point à le rétablir. Sa Majesté croyoit mêmes ne le devoir pas faire en bonne politique; de crainte que si ce Duc se voyoit paisible, il ne pensât à recouvrer la succession de René d'Anjou son grand-pere maternel,

qu'il prétendoit que la France luy eût enlevée. Loüis ne luy payoit qu'une fort petite pension, encore ne la touchoit-il pas toûjours à point nommé. Il vivoit en homme privé dans une de ses Terres en Champagne où il s'étoit retiré, lorsque Loüis luy fit inspirer le dessein de s'aller mettre à la tête de l'armée Confederée contre les Bourguignons. Il s'en excusa d'abord sur le défaut d'une escorte suffisante pour le garentir de tomber entre les mains de ses Ennemis, en passant par des lieux qu'ils occupoient. Mais on luy donna un grand corps de Cavalerie Françoise, qui le mena par toute la longueur de la Lorraine; & le rendit seurement dans l'Alsace, d'où il alla sans danger s'offrir aux Confederez. Les Alemans qui le regardoient comme un Prince de leur nation, le creérent leur Chef; & les Suisses l'accepterent aussi pour le leur avec d'autant plus de joye, qu'ils le prenoient pour un Ange que Dieu leur avoit envoyé, lorsqu'ils faisoient reflexion sur le temps, & sur les autres circonstances de son arrivée.

L'armée des Confederez marcha sous sa conduite contre le Duc de Bourgogne, & parut à la vuë de Morat le dixiéme jour du siége. Elle trouva les Assiégeans qui l'attendoient de pied ferme, & elle employa trois jours entiers à reconnoître la scituation de leur camp. Ils n'assiégeoient la Place que d'un côté, quoy qu'ils fussent en plus grand nombre qu'il ne faloit pour une entiere circon-

vallation ; & ils étoient aussi avantageusement retranchez, que le lieu & le peu de lumieres que l'on avoit alors de l'art des fortifications le pouvoient permettre. * L'avant-garde de Bourgogne au nombre de huit mille hommes, occupoit l'espace qu'il y avoit entre la ville de Morat & le Lac, & l'éminence qui la couvroient. Le Duc de Bourgogne étoit sur l'éminence avec un corps de bataille, dont on ignore le nombre & la qualité des soldats ; & l'arriere-garde où il y avoit plus à craindre, parce qu'elle étoit exposée à la premiere impetuosité des Suisses & des Alemans, étoit composée de trente mille hommes tant en Cavalerie qu'en Infanterie, & s'étendoit en pleine campagne depuis le bas de cette éminence jusqu'à de larges fossez qu'elle avoit creusez devant elle.

* Ces particularitez sont tirées de Champier, de Vassembourg & Rosieres.

Le Duc de Lorraine n'avoit que trente cinq mille hommes, qu'il rangea par l'avis de ses Officiers Generaux en un seul corps, afin de le rendre capable d'un plus grand effort. Il étoit composé des quatre mille Cavaliers des Villes Imperiales, & de l'Infanterie Suisse divisée en dix mille Arquebusiers, onze mille Piquiers, & dix mille Hallebardiers. Le Duc de Lorraine les mêla ; & jetta la Cavalerie sur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par les Bourguignons en cas qu'ils fortissent de leurs lignes. Cette précaution luy fut neanmoins inutile : car encore qu'il usât de plusieurs ruses pour attirer le Duc de Bourgogne en rase campa-

gne; elles ne servirent qu'à l'obliger de se mieux tenir sur ses gardes. Il se souvenoit d'avoir perdu la bataille de Granson pour n'avoir pas profité de l'avantage du lieu, & il ne vouloit pas qu'on luy reprochât d'avoir deux fois échoüé contre un même écueil. Et de fait le Duc de Lorraine aprez avoir tâté les Bourguignons en divers endroits par de frequentes escarmouches depuis le dix-neuf de Juin jusqu'au vingt-deux, les attaqua enfin en cet ordre. Il convint avec la garnison de Morat du signal qui luy seroit donné pour faire une sortie generale sur les huit mille hommes de l'Avant-garde ennemie, commandez ce jour là par Antoine frere naturel du Duc de Bourgogne, & il mena toute son armée contre l'arriere-garde du même Party. La garnison de Morat sortit à point nommé, & les Bourguignons furent en un moment attaquez par devant & par derriere avec toute la vigueur imaginable. Plusieurs heures se passerent sans que l'on emportât leurs retranchemens; mais enfin l'effort des Suisses fut si grand, qu'ils entrerent dans le quartier du Comte de Romont. Ils n'y furent pas plûtôt entrez, quoy qu'en petit nombre, par l'ouverture qu'ils s'étoient faite, que les Bourguignons au lieu de les tailler en pieces à mesure qu'ils passoient, furent encore une fois saisis d'une terreur panique, Leur avant-garde fut universellement défaite; & le Comte de Romont aprez avoir inutilement tâché de la retenir & de

sa rallier, se vit contraint pour éviter d'être étoufé dans la presse, de se retirer au corps de bataille. Il n'y fut pas long-temps en sureté ; parce que la crainte qui l'y avoit précedé augmenta de sorte par sa presence, qu'elle y produisit le même effet qu'à l'avant-garde. Ils abandonnerent leur poste avec tant de précipitation, que le Duc de Bourgogne & le Comte de Romont furent reduits à les suivre, ou à se laisser prendre en demeurant sur l'éminence où ils se trouvoient.

Ils ne venoient que d'en partir, lorsque les Suisses y arriverent ; & ne trouvant personne, ils attaquerent par derriere les huit mille hommes du Bâtard de Bourgogne, pendant que la garnison de Morat continuoit de les presser vigoureusement par devant. Le Bâtard de Bourgogne ne perdit ni le jugement, ni le courage ; & fut plus heureux à retenir les siens, que n'avoient été le Duc de Bourgogne & le Comte de Romont : mais sa valeur & celle qu'il sçut inspirer aux Troupes qu'il commandoit, ne servit qu'à les faire succomber avec plus de gloire, puisqu'elles furent taillées en pieces. Les fuyards n'eurent pas le même succez qu'à Granson, où leur agilité avoit laissé bien loin derriere les Suisses fatiguez & pesamment armez qui les poursuivoient : car la Cavalerie des villes Imperiales n'étant que sur les aîles de l'Armée des Confederez, s'en détacha facilement, & se mit aux trousses des Bourguignons.

Elle les poursuivit jusqu'à ce qu'elle se lassa de tuer, & de faire des prisonniers; & le nombre des morts qui furent trouvez des deux côtez sur le champ de bataille & aux environs, fut fort inégal. Il n'y étoit demeuré que cinquante Suisses ou Alemans; & l'on y compta jusqu'à dix-huit mille Bourguignons selon quelques Historiens, ou vingt-deux selon d'autres.

Le Comte de Romont acheva de perdre son Etat aprez cette bataille; & le Duc de Bourgogne craignant pour son Comté de Bourgogne qui étoit le premier exposé à l'invasion des vainqueurs, s'y retira. Il n'y souffrit qu'une irruption legere de l'Evêque de Bâle, qui s'en retourna aprez avoir pillé quelques villages; & la victoire de Morat n'auroit point eu de suite plus fâcheuse que celle-là à l'égard du Duc de Bourgogne, s'il eût voulu demeurer sur sa perte. Le Duc de Lorraine fut celuy des vainqueurs qui gagna le plus à la bataille de Morat, quoiqu'il n'y eût contribué que de sa personne. Les Alemans & les Suisses s'accorderent à luy donner la moitié du butin. Ils conclurent avec luy une Alliance pour dix ans; & le rétablirent dans ses Etats, sans qu'il luy en coûtât rien.

La negociation de Montigny avec Loüis Onze pour la Duchesse de Savoye * n'avoit pas été si secrete, quelque soin que l'on eût pris de part & d'autre de la cacher, que le Duc de Bourgogne n'en eût été informé; & si le dépit qu'il en avoit

* Dans la negociation de Riverol.

conçu

conçu n'avoit pas encore éclaté, c'étoit parce que connoissant la Duchesse il avoit prévu que quelques mesures qu'elle eût prises avec les François, elle romproit avec eux pour retourner dans son Party s'il gagnoit la seconde bataille contre les Suisses. Mais se voyant battu à Morat, il ne douta plus que cette Princesse ne l'abandonnât; & il crut le devoir d'autant moins souffrir, qu'il ne s'étoit embarassé dans le labyrinthe où il se trouvoit, que pour vanger la querelle de la Maison de Savoye contre les Suisses.

Il n'y avoit pas d'autre moyen de prévenir l'inconstance de la Duchesse de Savoye, que de l'enlever. Cette action étoit audacieuse, violente, sans exemple dans les derniers siécles, & de tres-perilleuse consequence. Mais le Duc de Bourgogne étoit persuadé qu'il n'y avoit plus rien à menager pour luy hors de ses Etats, & que tout luy étoit presque également contraire. Il envoya en Savoye des Cavaliers separez par de petites Troupes; qui s'étant joints à point nommé, & presentez devant la ville de Chambery où étoit la Cour de Savoye, y entrerent; & se saisirent de la Duchesse, de son second fils, & de ses deux filles. Ils auroient aussi enlevé les deux autres fils, qui étoient le Duc, & le troisiéme, s'ils eussent eu plus de hardiesse ou de diligence. Mais ils donnerent le loisir à quelques domestiques de sauver ces deux jeunes Princes; & de les conduire chez un de leurs Oncles paternels, qui étoit Evêque de Geneve. La Duches-

ſe & ſes trois autres enfans furent menez dans le Château de Rouvres au Duché de Bourgogne, où l'on tâcha de leur donner tous les divertiſſemens capables d'adoucir le reſſentiment de la perte de leur liberté. On leur permit d'avoir les plus neceſſaires de leurs domeſtiques; & de les envoyer en divers lieux, ſans que l'on ſe mît autrement en peine des commiſſions qu'ils leur donnoient.

Le Roy ne fut pas touché de l'injure faite à ſa Sœur, parce qu'il ſuppoſoit qu'elle n'avoit que trop merité la peine qu'elle ſouffroit: mais il le fut beaucoup du contre-coup qui en rejailliſſoit ſur luy, & plus encore de la crainte que le Duc de Bourgogne ne s'emparât des Etats de Savoye. L'occaſion en étoit favorable; & le Duc de Bourgogne n'avoit pour achever l'execution de ſon projet, qu'à employer les Troupes qui luy étoient reſtées de la défaite de Morat, à ſe ſaiſir des deux petits Princes de Savoye qui luy étoient échapez. L'Evêque de Geneve n'étoit pas aſſez fort pour les garder; & les autres Princes de la Maiſon de Savoye étoient ſi diviſez entre eux, qu'on les auroit opprimez l'un aprez l'autre avant qu'ils ſe fuſſent reconciliez.

Ainſi Loüis comprit que pour garentir les Etats de Savoye, il faloit qu'il en eût le Duc entre ſes mains. Mais il n'y avoit pas lieu d'uſer de la force; & d'ailleurs ſa Majeſté ne vouloit donner aucun pretexte plauſible au Duc de Bourgogne de

laisser en repos les Suisses, pour tourner les armes contre elle.

L'Evêque de Geneve étoit un Prince né pour le plaisir, & ennemy de toutes sortes d'affaires. Sa principale application étoit d'éviter les extraordinaires; & pour les ordinaires il s'en déchargeoit absolument sur un Commandeur de Rhodes, qu'il avoit auprez de luy pour cet unique sujet. Loüis gagna ce Commandeur à force de presens & de promesses; & se servit ensuite de luy pour representer à l'Evêque de Geneve, qu'il avoit bien fait de donner au Duc de Savoye un azile contre les Bourguignons: mais qu'en continuant ce charitable office, il s'alloit rendre malheureux pour toute sa vie. Que le Duc de Bourgogne le viendroit bientôt dépoüiller: Luy enlever son neveu: En disposer à sa fantaisie; & l'enfermer luy-même dans une prison, comme il avoit fait sa Belle-sœur. Que l'unique moyen de prévenir ces inconveniens, étoit de mettre le jeune Duc de Savoye en dépôt entre les mains du Roy de France son oncle jusqu'à ce que le danger fût passé, ou que la Duchesse de Savoye eût été délivrée, & qu'en ce cas l'Evêque de Geneve étoit assuré d'obtenir tout ce qu'il desireroit par avance de sa Majesté. On n'a pas sçu combien ce Prelat reçut d'argent pour faire conduire sous bonne escorte le Duc de Savoye à Lyon, mais il est constant qu'il l'y envoya; & que pour se débarasser entierement, il y ajoûta l'autre petit Prince, c'est-à-dire le troisiéme fils de la Duchesse.

Le Roy fit élever l'un & l'autre auprez de son Daufin ; & laissa le gouvernement de la Savoye à l'Evêque de Geneve, & celuy de Piémont au Comte de Bresse Princes de la Maison de Savoye. Sa Majesté prétendoit par-là témoigner que son intention étoit seulement de pourvoir aux personnes & aux biens de ses neveux ; & engager plus fortement leurs Oncles paternels à conserver les Etats de Savoye, en leur en abandonnant l'administration.

Cependant la Duchesse de Savoye en conçut de la jalousie. Elle apprehenda que ses Beaux-freres n'eussent de la peine à luy rendre la tutelle, si on les en mettoit en possession ; & sur cette défiance elle envoya promptement au Roy son frere, Riverol * Gentilhomme de Piémont son Maître-d'hôtel, pour conjurer sa Majesté de la tirer de prison. Le Roy répondit que la nature ne luy permettoit pas de manquer à la Duchesse dans un si pressant besoin, & renvoya le même Riverol pour concerter avec elle les moyens de la délivrer avec le moins de violence qu'il seroit possible.

* Dans la negociation de Riverol.

On permettoit à la Duchesse, à son second fils, & à ses deux filles, de se promener quand il leur plaisoit dans le parc de Rouvres ; & lorsqu'ils y étoient on se mettoit d'autant moins en peine de les observer, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les en tirât sans le consentement de leurs Gardes, car c'étoit là le centre de la Bourgogne. L'on n'y pouvoit aller en grosses Troupes, sans être

découvert; & si l'on y alloit en petit nombre, on se mettroit au hazard de ne pas executer cette entreprise, ou de se voir ôter par les chemins les personnes que l'on auroit délivrées. On convint neanmoins aprez de longues reflexions sur toutes ces circonstances, que le Roy envoyeroit en Bourgogne un grand party de Cavalerie sous la conduite de Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont homme de tête & de main, & sur tout parfaitement instruit des avenuës de la Bourgogne. Que les Cavaliers iroient un à un, & par divers sentiers écartez, & se trouveroient au jour & à l'heure déterminée à l'endroit du parc de Rouvres le plus éloigné du Château. Que la Duchesse de Savoye s'y trouveroit aussi avec ses enfans, & ceux de ses domestiques qu'elle voudroit sauver avec elle. Qu'elle donneroit un certain signal; & qu'aussi-tôt Chaumont & les siens, feroient tomber un pan de la muraille du Parc, qui auroit été sapé. Qu'ils donneroient la main aux Personnes prisonnieres: Qu'ils les mettroient à cheval, & les escorteroient jusqu'à ce qu'elles fussent en sureté.

Rien ne traversa l'execution d'un projet si hazardeux; & si le bruit que la muraille fit en tombant allarma ce qu'il y avoit de Bourguignons dans Rouvres, ce ne fut qu'à leur confusion. Ils n'arriverent dans le Parc, que pour être spectateurs de l'enlevement; & ceux qui s'y voulurent opposer, furent battus. Chaumont usa de tant d'a-

dresse & de diligence, qu'il arriva sur les Terres de France avant que les Bourguignons luy eussent opposé un Escadron capable de l'arrêter.

Le Roy n'eut pas plûtôt appris la liberté de sa Sœur, qu'il partit de Lyon pour aller à sa rencontre. Leur entrevuë se fit à Tours; & quoy que Loüis eût resolu de ne rien dire à la Duchesse qui la fâchât, il ne put s'empêcher de l'appeller Madame de Bourgogne en la salüant. La Duchesse de son côté auroit eu de la peine à ne pas repartir directement à cette piquante raillerie, si elle n'eût reconnu au visage & au ton de voix de son Frere, qu'il ne parloit pas tout de bon; & ce fut sur cette présupposition qu'elle se contenta de luy répondre, qu'elle étoit bonne Françoise, & prête d'obeïr aux commandemens de sa Majesté. L'accueil qu'elle reçut au reste ne pouvoit être meilleur dans le fond; puisque le Roy ne se contenta pas de luy rendre ses enfans, ny de disposer le Comte de Bresse & l'Evêque de Geneve à consentir qu'elle reprît la Regence de Savoye, mais encore il la remit gratuitement en possession des Châteaux de Montmelian & de Chambery où étoit tout ce qu'elle avoit de precieux; quoy que sa Majesté les eût achetez bien cher de ceux qui les gardoient, de crainte qu'ils ne les livrassent au Duc de Bourgogne. Cette haute generosité qui n'a pas été loüée autant qu'elle le meritoit, fut accompagnée de deux mouvemens également bizarres de celuy qui la faisoit, & de celle qui la recevoit.

Loüis en comblant pour ainsi dire sa Sœur de civilitez & de bienfaits, ne laissoit pas de desirer avec passion qu'elle s'en allât au plus vîte ; & la Duchesse de Savoye sembloit être sur des épines à la Cour de France, & pressoit son départ avec une ardeur qui n'étoit pas imaginable. Ainsi l'un & l'autre aprez avoir passé sept ou huit jours au Plessis-les-tours ; & convenu de la maniere * dont ils vivroient ensemble à l'avenir qui fut mise par écrit, se separerent. Ils ne se revirent plus depuis, & neanmoins ils observerent tres-exactement la parole qu'ils s'étoient reciproquement donnée : comme s'ils eussent voulu montrer par un exemple éclatant, que l'amitié entre les Grands se conserve mieux de loin que de prez.

* Dans cette convention.

Le Duc de Bourgogne n'eut pas dissimulé comme il fit l'attentat de Chaumont, si une affaire plus pressée ne l'eût contraint de tourner ailleurs ce qui luy restoit de forces. Le Duc de Lorraine avoit employé le butin qu'il avoit fait devant Morat à lever des Troupes Alemandes, qu'il avoit conduites dans son Pays, pour tâcher de le recouvrer. Elles n'étoient pas en assez grand nombre pour former plusieurs siéges à la fois ; & d'ailleurs il y avoit apparence que si elles pouvoient reprendre la Ville de Nancy dont les Bourgüignons n'avoient pas eu le loisir de reparer les murailles, le reste du Duché de Lorraine suivroit bientôt l'exemple de sa Ville Capitale. Ainsi le siége fut remis devant Nancy : mais les commencemens n'en furent pas si heu-

reux que le Duc de Lorraine s'étoit promis, parce qu'il y avoit dans la Place le Seigneur de Bure de Croy qui commandoit à douze cent braves soldats, dont il y avoit trois cent Anglois sous un Capitaine de même nation nommé Clopin par quelques Auteurs, & Cochin par les autres. La défense de Nancy ne fut pas moins vigoureuse que l'attaque, & les Assiégeans n'avancerent pas beaucoup leurs travaux en quarante jours de siége. Ils ne laissoient pas neanmoins de presser le Duc de Bourgogne qu'il vint les dégager : mais ce Prince étoit alors si possedé de la melancolie dont on a déja parlé, qu'il s'étoit remis sur Campobasso du soin de rétablir son armée, & de dégager Nancy. Il luy donnoit pour cela cent mille écus d'appointement, & il luy déferoit plus qu'à tous ses autres Officiers de guerre. Mais Campobasso au lieu de rendre la pareille à un Prince qui n'avoit plus d'égards que pour luy, l'en haït davantage, & chercha de nouvelles occasions de le perdre.

Il sollicita encore une fois Loüis par l'entremise du Seigneur de Craon, qui commandoit un camp volant pour la France dans le Barrois; & sa Majesté persistant à ne pas écouter ce traître, il promit au Duc de Lorraine d'empêcher le secours de Nancy. Il fit entendre au Duc de Bourgogne que les Assiégez n'étoient pas si pressez qu'ils le mandoient, & qu'il ne faloit pas si-tôt opposer à l'Ennemy une armée battuë deux fois de suite. Il amusa de sorte le Duc de Bourgogne par ces deux

mauvaises

mauvaises raisons, qu'il étoit encore avec son armée à quatre lieuës de Nancy, lorsque la Place se perdit par cet accident.

Le vaillant Cochin y fut tué d'un coup de canon; & ses Anglois qui n'avoient de déference que pour luy, ne voulurent plus obeïr à qui que ce fût, non pas mêmes au Seigneur de Bure leur Gouverneur. Ils se plaignirent que le Duc de Bourgogne les méprisoit, parce qu'ils avoient passé plus de six semaines sans apprendre de ses nouvelles, & leur mécontentement dégenera en moins d'une heure en une sedition ouverte. Ils dresserent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le Duc de Lorraine, qui leur permettoit de sortir de Nancy, & d'en emporter tout ce qui leur appartenoit. Ils contraignirent Bure de la signer, aprez avoir soûlevé contre luy la meilleure partie de sa garnison; * & l'on ne vit jamais dans une rencontre plus importante la necessité qu'il y a de mettre dans des Places menacées de siége des Gouverneurs, non seulement habiles, mais encore accreditez.

* Dans la relation de ce siége.

Le Duc de Bourgogne arriva le lendemain devant Nancy & reconnut par experience, que s'il se fût hâté d'un jour il auroit infailliblement sauvé cette Ville; parce que le Duc de Lorraine étoit si peu resolu d'attendre de pied ferme l'armée de Bourgogne durant que Nancy tenoit encore, qu'aprez mêmes qu'il en fut le maître il n'osa demeurer, ny dedans, ny sous l'Artillerie de ses ramparts. Il se conten-

ta d'y jetter des Troupes suffisantes pour la garder ; & comme il n'avoit ny vivres, ny argent pour en acheter, il se retira sans y en avoir mis, dez que les Avancoureurs de l'avant-garde ennemie parurent. Le Duc de Bourgogne en fut précisément informé, & délibera s'il entreroit dans les retranchemens d'où le Duc de Lorraine venoit de sortir : S'il formeroit un second siége regulier devant Nancy, ou s'il se contenteroit de la bloquer.

Tous ses Officiers de guerre, excepté Campobasso, furent de l'avis du blocus ; sur ce que la Place étant mal pourvuë de vivres, on étoit assuré de la prendre pourveu que l'on empeschât qu'il n'y en entrât aucuns, & par consequent sans rien hazarder. Car encore que les petites places d'Espinal & de Vaudemont eussent osé se soulever contre le Duc de Bourgogne, elles n'ouvroient pas au Duc de Lorraine un passage suffisant pour ravitailler Nancy ; & le Duc de Bourgogne étoit assuré de les reduire sans siége, & d'empêcher en attendant que rien n'entrât par-là dans Nancy, pendant qu'il demeureroit le maître du reste de la Lorraine comme il l'étoit. De plus l'armée de Bourgogne subsisteroit commodément au Pont-à-mousson & aux environs de Nancy : Elle y recevroit du Luxembourg & de la Franche-Comté toutes les provisions qui servoient à la necessité, & à l'abondance : Elle s'y rétabliroit des fatigues souffertes à Granson & à Morat : Elle y recevroit les ren-

forts considerables des recruës qui se faisoient pour elle dans toutes les Provinces des Pays-bas: Elle reprendroit Nancy au fort de l'hyver en se rafraîchissant; & elle seroit ensuite au commencement du printemps en état d'être employée contre les Suisses, ou à quelque autre entreprise que formeroit le Duc de Bourgogne.

Cet expedient étoit non seulement le meilleur, mais encore l'unique qu'il y avoit à prendre dans l'état où se trouvoit alors les affaires du Duc de Bourgogne: mais il ne s'accordoit pas avec les desseins de Campobasso. Ce traître avoit pris avec le Duc de Lorraine les dernieres mesures pour la ruïne de son bien-faiteur & de son Maître. Il avoit eu avec Cifron Gentilhomme Provençal domestique du Duc de Lorraine diverses conferences, dont le resultat avoit été un engagement de tuer le Duc de Bourgogne, ou de procurer la prise de ce Prince, & l'entiere défaite de son armée.

Il n'y auroit eû moyen d'executer ny l'un ny l'autre de ces projets, si Nancy eût été seulement bloquée; parce que l'armée des Bourguignons ne se seroit point assemblée, & le Duc de Bourgogne ne se fût trouvé en aucun lieu où Campobasso eût été le plus fort. Il faloit donc un siége regulier devant Nancy; qui exposât l'armée du Duc de Bourgogne à être entierement défaite, & qui attirât ce Duc peu accompagné au quartier de Campobasso pour le visiter; & ce fut dans cette double vuë, que le perfide Campobasso s'obstina seul à soûtenir contre

le sentiment commun, qu'il y alloit de la reputation du Duc de Bourgogne d'assiéger regulierement Nancy; quand ce ne seroit que pour montrer que deux batailles perduës de suite ne l'avoient pas tellement affoibli qu'il n'osât tenir la campagne, & pour empêcher ses Ennemis de se vanter de la luy avoir fait quitter.

Le Duc de Bourgogne pour être chagrin, n'en étoit pas moins presomptueux; & c'étoit bien autant par vanité que par vangeance qu'il faisoit la guerre en Lorraine. Campobasso le toucha directement par un endroit si sensible, & le détermina par cet ascendant inévitable à suivre son avis. Ce n'est pas que le Duc de Bourgogne fût assez aveugle, pour ne pas voir que l'avis qu'il rejettoit étoit le meilleur & le plus salutaire: mais c'est qu'il crut rétablir sa gloire au point où elle avoit été avant ses deux pertes, s'il emportoit Nancy par un siége regulier à la vuë des Alemans & des Suisses. Ainsi l'armée de Bourgogne entra dans les retranchemens des Lorrains; & Nancy fut tellement pressée, que le Duc de Lorraine en attendant le renfort que ses Alliez luy preparoient fut contraint de hazarder un grand convoy, sur l'assurance que Campobasso luy donna de le laisser passer aux Assiégez. Le convoy passa à la verité: mais ce ne fut pas sans que Cifron qui le conduisoit, fût pris. * Campobasso ne le vit pas plûtôt arrêté, qu'il eut peur d'être reconnu pour ce qu'il étoit. Il chercha les expediens propres à cacher son double jeu; & il n'en

* Dans le recit de cette avanture.

trouva point d'autre que de se défaire de Cifron, avant que Cifron eût le loisir de le découvrir. Il alla à la tente du Duc de Bourgogne ; & il luy remontra que la conjoncture étoit venuë de faire repentir ses Ennemis de la cruauté dont ils usoient à l'égard des Bourguignons, que le hazard ou la force des armes mettoient entre leurs mains, & que l'on venoit de prendre le conducteur du convoy entré dans Nancy. Que les loix militaires pratiquées en France depuis trois cent ans, sembloient avoir été inventées pour entretenir la guerre, & non pas pour la terminer ; puisqu'elles ne traitoient que de prisonniers de guerre rachetables pour une certaine somme d'argent ceux qui étoient pris, en s'ingerant d'entrer dans les Places assiégées aprez que le canon avoit commencé à tirer. Que la feinte humanité dont cette clemence étoit revêtuë, dégeneroit en une confiance de la part des foibles, qui leur inspiroit du mépris pour les plus puissans jusqu'à ce qu'ils en fussent entierement accablez ; & que les diverses nations dont l'Italie & l'Espagne étoient peuplées l'entendoient beaucoup mieux, puisqu'elles punissoient de la corde ceux qui avoient le malheur de tomber entre les mains des Assiégeans dans les occasions semblables à celle dont il s'agissoit. Que le Duc de Bourgogne avoit pu traiter doucement les François, en consideration de ce qu'il étoit Prince de la Maison Royale de France : mais que pour les Suisses, les Lorrains, & les Alemans, on ne les dompteroit

jamais que par la severité. Qu'encore que Cifron fût né François, il ne laissoit pas de meriter que l'on commençat par luy ; puisque c'étoit un transfuge qui avoit mieux aimé se bannir de sa patrie, & se rendre Lorrain, que de la voir demeurer sous la domination de Loüis Onze.

Le Duc de Bourgogne ébloüi par le faux éclat de ces raisons, ordonna que l'on pendît Cifron ; & Cifron plus surpris du genre de mort que de la mort même qu'on luy annonçoit en l'avertissant de penser à sa conscience, crut qu'il n'y avoit plus rien à menager pour luy en Lorraine, & qu'il pourroit sauver sa vie en découvrant la conjuration de Campobasso. Il s'adressa à quelques domestiques du Duc de Bourgogne qui l'étoient venus consoler ; & il leur dit que si on luy vouloit sauver la vie, il reveleroit un secret qui regardoit celle du Duc de Bourgogne. Les domestiques interessez pour leur Maître, firent surseoir l'execution, & coururent à la tente du Duc de Bourgogne l'informer de ce que Cifron venoit de leur dire. Ils y trouverent Campobasso ; qui n'avoit garde d'en sortir avant que Cifron eût été pendu, parce qu'il apprehendoit trop qu'il ne découvrît ce qu'il sçavoit. Ils firent leur rapport ; & Campobasso qui seul entendoit ce qu'il y avoit de caché sous les termes generaux de Cifron qu'ils rapportoient, n'attendit pas pour parler qu'on luy demandât son avis. Il soûtint qu'il ne faloit pas écouter un miserable, qui feignoit d'avoir un secret à reveler par le seul

motif d'allonger ſa vie de quelques momens; & que Nancy ne ſeroit jamais priſe, ſi l'on n'intimidoit par l'exemple de Cifron ceux qui s'ingereroient d'y jetter du ſecours. Le Duc de Bourgogne tout convaincu qu'il étoit que Campobaſſo avoit raiſon, fit pourtant un peu de reflexion ſur l'affaire dont il s'agiſſoit, & ne voulut pas aller auſſi-vîte qu'on le pouſſoit. Il ordonna à ſes domeſtiques de retourner à Cifron; & de luy dire qu'il leur revelât ce qu'il avoit de ſecret, ou qu'il ſe preparât à la mort.

Cifron craignit à ſon tour que s'il s'expliquoit par autruy ſans ajoûter les circonſtances qui rendoient la choſe vray-ſemblable, & ſans répondre aux objections que l'on ne manqueroit pas de luy faire, il ne paſſât pour impoſteur, & ne fût envoyé au ſupplice ſans que l'on daignât ny le voir ny l'entendre. Il repartit ſur cette préſuppoſition que ſon ſecret étoit de telle importance, qu'il ne pouvoit être confié qu'aux oreilles du Duc ſeulement: mais qu'en recompenſe il étoit auſſi de telle nature, que ce Duc ne voudroit pas pour la meilleure de ſes Provinces ne le pas ſçavoir. Les domeſtiques retournerent à la tente de leur Maître: mais ils trouverent à la porte Campobaſſo, qui leur dit que le Duc avoit défendu que l'on n'y laiſſât entrer perſonne de deux ou trois heures, & qui envoya en leur preſence ordre précis au bourreau d'executer Cifron ſur le champ. *

* Dans les cauſes de cette mort.

Campobaſſo ſe garentit ainſi par un crime, du

ſupplice qu'il n'auroit pas autrement évité, & travailla depuis ſans embarras à executer ſa perfidie. Il perſuada au Duc de Lorraine de s'adreſſer à Loüis Onze, dont il pouvoit tirer une aſſiſtance plus certaine & plus preſente que des Suiſſes & des Alemans; & Loüis prévenu de la penſée que la France ne demeureroit en paix qu'autant que le Duc de Bourgogne ſeroit occupé ailleurs, convint de ſecourir indirectement le Duc de Lorraine par les voyes ſuivantes.

Sa Majeſté écrivit en premier lieu au Seigneur de Craon qui commandoit ſes Troupes dans le Barrois, de les approcher de Nancy le plus prez qu'il ſeroit poſſible, ſans mettre pourtant le pied ſur les Terres de Lorraine que les Bourguignons occupoient: D'aſſembler un grand convoy: De le faire avancer; & de n'oublier aucune autre des démarches qui ſervoient à perſuader les Aſſiégeans que l'on prétendoit en ſoulager les Aſſiégez, afin que le Duc de Bourgogne détachât une partie de ſes forces pour obſerver celles de France. Sa Majeſté licentia en ſecond lieu diverſes Troupes de Cavalerie, à deſſein qu'elles priſſent party avec le Duc de Lorraine. Elle fit entendre en troiſiéme lieu à la Nobleſſe de Champagne & de Picardie, l'interêt qu'elle avoit de ne pas laiſſer accroître les Bourguignons, qui ne l'incommodoient déja que trop; & les Gentils-hommes de ces deux Provinces entendant à demi mot ce qu'on leur vouloit dire, obligerent les plus jeunes d'entre eux à partir en ſecret,

secret, & separément de leurs maisons pour aller servir le Duc de Lorraine en qualité de Volontaires: mais les Suisses & les Alemans avoient épuisé pour ainsi dire leur liberalité à l'égard de ce Duc, en l'assistant durant le siége qu'il avoit mis devant Nancy. Ils aimoient à la verité ce Prince, mais ils s'aimoient encore mieux; & quelque aversion qu'ils eussent pour le Duc de Bourgogne, ils refuserent absolument de marcher pour luy faire lever le siége de Nancy, s'ils n'étoient payez.

Le Duc de Lorraine n'avoit point d'argent: mais Loüis Onze prenoit trop de part dans son affaire pour l'abandonner au besoin. Sa Majesté luy fit toucher vingt-trois mille écus d'or; & cette somme suffit pour lever dix mille cinq cent Suisses, & cinq cent Alemans. Le Duc de Lorraine joignit ces Troupes à celles qu'il avoit déja; & il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons en se saisissant du Pont de Saint Nicolas, avant qu'ils y eussent envoyé assez de gens de guerre pour le garder.

Campobasso avertit les Assiégez de son arrivée; & leur fit ainsi changer le dessein que le manquement de toutes choses leur avoit inspiré de se rendre à discretion, en celuy de se preparer à une sortie generale au premier signal qui leur en seroit donné. Les Bourguignons qu'ils avoient eux-mêmes informez de leur disposition, furent étonnez de leur changement, & commencerent à dire qu'il faloit qu'il y eût des traîtres entre eux. Le Duc de

Bourgogne plus embarassé qu'à l'ordinaire nonobstant sa fierté, assembla un Conseil de guerre où tous les Officiers de son armée furent mandez. Ceux qui luy étoient demeurez fideles, soûtinrent hardiment qu'il n'y avoit aucune apparence d'attendre l'Ennemi qui étoit deux fois pour le moins plus fort qu'eux en nombre, & qui de plus n'avoit point encore fatigué : au lieu que l'armée de Bourgogne n'avoit jamais été si lasse qu'elle étoit alors. Que les mêmes Ennemis l'avoient deux fois vaincuë, quoy qu'elle n'eût point encore pati, & que maintenant elle étoit presque ruïnée par un hiver extraordinairement rigoureux. Que les chevaux de ses hommes d'armes étoient trop harassez pour attendre le choc de la Cavalerie Alemande ; & qu'il faloit laisser passer le Duc de Lorraine, par le même trait de prudence qui conseilloit de ceder pour quelques jours aux torrens. Que ce Prince n'ayant pas de quoy donner une seconde montre à ses soldats, ils se dissiperoient en peu de jours sans esperance d'être rassemblez ; & que toutes les munitions de guerre & de bouche qu'ils avoient à jetter dans Nancy, ne suffiroient pas pour ravitailler la Place durant le reste de l'hyver. Que l'armée de Bourgogne n'avoit qu'à se retirer sous le canon du Pont-à-mousson ; & qu'à s'y retrancher si elle vouloit non seulement vaincre, mais encore achever la guerre ; puisqu'en montrant aux Alemans du Duc de Lorraine les quatre cent cinquante mille écus qu'elle avoit dans la ville de Luxembourg, elle

étoit assurée de les attirer sous ses Enseignes ; & les Siusses du même party s'en étant retournez dans leurs Cantons faute de solde, il n'y auroit qu'à rassiéger ou bloquer Nancy pour la prendre. Mais Campobasso suivi de quelques autres Capitaines qu'il avoit corrompus, éluda la force de toutes les raisons que l'on vient de rapporter par celle-cy, dont il fit une maxime de l'art de la guerre ; Qu'un General d'armée n'avoit jamais évité de passer pour lâche, lorsqu'il avoit de peur de combattre levé le piquet de devant une Place presque prise, où l'Ennemy fort ou foible se presentoit pour entrer.

Le Duc de Bourgogne hazarda là-dessus une troisiéme Bataille ; & pour éviter l'inconvenient qui luy étoit arrivé à Morat, où les Assiégez sortis à propos avoient emporté ses Lignes, & battu son Arriere-garde pendant que son Avant-garde étoit aux mains avec les Confederez, il tira ses Troupes de ses retranchemens, & les conduisit au devant du secours jusqu'à la maladrie de Magni. Ce poste étoit avantageux, en ce qu'il y avoit un défilé par où il sembloit que les Ennemis fussent obligez à passer pour attaquer les Bourguignons ; & les autres mesures pour combattre étoient assez judicieusement prises, si Campobasso ne les eût déconcertées en ajoûtant la désertion à la perfidie. Dez qu'il vit les Bourguignons en un lieu où ils ne pouvoient éviter d'être défaits en combattant, ou d'être tuez en fuyant, il se separa d'eux sous pretexte d'aller reconnoître le Duc de Lorraine ;

& il mena à ce Duc tous les hommes d'armes qu'il commandoit, excepté treize ou quatorze Cavaliers affidez, dont il laissa quelques-uns dans l'avant-garde du Duc de Bourgogne pour commencer à fuir aussi-tôt qu'elle seroit attaquée, & pour l'intimider par leur exemple; & il mit les autres dans l'Escadron du Duc de Bourgogne pour avoir les yeux sur luy, & pour le tuer en fuïant.

Mais les Alemans & les Suisses se persuaderent que Dieu ne beniroit pas leurs armes, s'ils recevoient ce traître en leur compagnie. Ils déclarerent si positivement qu'ils ne combattroient point avec luy, que le Duc de Lorraine fut contraint de le renvoyer. Il est vray qu'il n'alla pas loin; & qu'il s'arrêta à Condé, par où il prévoyoit que les Bourguignons fuïroient. Il en embarrassa le chemin par des charettes, & par des arbres coupez: Il disposa ses gens sur les avenuës, & il n'oublia rien de ce qui pouvoit luy procurer la meilleure part du butin. Son infame désertion reduisit l'armée de Bourgogne à quatre mille soldats seulement, dont il n'y avoit que douze cent qui fussent en état de combattre. Il est à croire que les Historiens qui conviennent de ce nombre, écrivent à la mode de leur temps, où l'on ne comptoit précisément ny les Archers ny les gens de pied dans les armées dont la plus grande force consistoit en Cavalerie: car autrement il y auroit eu de la folie dans le Duc de Bourgogne & dans ses gens, à s'exposer à une mort certaine dans une si grande inégalité. Le fidele Ga-

liot eut la conduite de l'avant-garde de ce Duc, & s'en acquita en homme d'honneur. Le Duc de Bourgogne se mit à la tête du corps de bataille, & donna l'arriere-garde à Lallain Gouverneur de Flandres. Mais les Bourguignons étoient sujets à deux étranges inconveniens ; dont le premier leur étoit commun avec les Ennemis, & le second les regardoit en particulier. La rigueur du froid étoit alors si grande, que les soldats de part & d'autre en étoient transis ; & le vent portoit la neige qui tomboit en abondance dans les yeux des Bourguignons ; & les éblouïssoit de sorte qu'ils ne voyoient assez ny pour adresser surement leurs coups, ny pour éviter ceux que les Lorrains leur porteroient.

Tous les Auteurs imprimez & manuscrits disent que le Duc de Lorraine n'avoit qu'une avant-garde & un corps de bataille : cependant il écrit luy-même,* qu'il avoit une arriere-garde, & qu'elle n'étoit que de huit cent Arquebusiers. Il avoit eu la précaution de mêler dans les trois corps les diverses nations qui combattoient pour luy, afin d'éviter entre elles la jalousie de la préseance ; & il s'étoit mis à la tête de l'avant-garde, monté sur le même cheval, & avec les mêmes armes & la même devise qui luy avoient servi à Morat. Il reconnut de ses propres yeux l'ordonnance des Bourguignons ; & les voyant à couvert de tous côtez par le défilé, par un ruisseau, par une forte haye, par des colines, & par un bois, il douta d'abord

* Sa relation est dans la Bibliotheque du Roy.

de ce qu'il avoit à faire. Mais il y avoit un chemin entre les colines du côté par où elles aboutissoient au bois. Les seuls Originaires du Pays en avoient connoissance, & ce furent eux qui le montrerent au Duc de Lorraine. Ce Prince évita par-là d'essuyer l'Artillerie des Bourguignons disposée * devant leur avant-garde, & tomba lorsqu'ils s'y attendoient le moins du haut en bas sur le flanc gauche de leur corps de bataille. Leur Cavalerie où le Duc de Bourgogne combattoit en personne, le soûtint vigoureusement : mais leur Infanterie lâcha le pied, & se refugia dans le bois où les Paysans firent main basse sur elle. Les hommes d'armes Bourguignons se défendirent jusqu'à l'extremité, & furent tous tuez, ou prisonniers. L'avant-garde & l'arriere-garde du même party voyant tailler en pieces leur corps de bataille où elles avoient mis leur principale confiance, n'écouterent plus leurs Chefs qui les exhortoient d'attendre le choc. Elles fuïrent de concert vers Condé sur la Moselle, où Campobasso les attendoit; & elles y demanderent inutilement le quartier, qu'elles eussent obtenu sur le champ de bataille. Tout ce qui s'y presenta de vaincus fut arrêté, separé, massacré, & dépoüillé; & il y en mourut un plus grand nombre, qu'il n'en demeura sur le champ de bataille.

* Le Duc René en a fait une relation.

Le Duc de Bourgogne eut la tête fenduë jusqu'aux dens d'un coup de hache, au milieu d'un Escadron où il avoit pénetré; & reçut ensuite tant d'autres coups, que l'on eut de la peine à le reconnoî-

tre. On le trouva le lendemain cinquiéme de Janvier mil quatre cent septante six à la maniere de compter d'alors, tout couvert de glace ; & les curieux observerent que ce n'étoit qu'à cent pas de la chambre où il avoit écrit, que l'on livrât aux François le Connétable de Saint Pol.

Les fauteurs de l'Astrologie judiciaire triomphent icy sur la foy de Philippe de Comines, qui raconte, que le fameux Angelo Catto avoit pris party avec le Duc de Bourgogne ; soit qu'il eût d'abord préferé ce Prince au Roy de France, ou qu'il eût seulement suivi l'exemple des autres Sçavans de son siécle, qui avoient accoûtumé d'aller chercher leur fortune dans les Pays-bas, par la seule raison qu'ils l'y faisoient avec plus de facilité qu'ailleurs. Il demeura domestique de ce Duc, jusqu'à ce qu'ayant exactement dressé son horoscope, il prévit qu'il mourroit en combatant dans une bataille rangée. Il chercha dez lors l'occasion de le quitter avec le plus de bien-séance qu'il luy feroit possible; & l'ayant trouvée aprez la bataille de Morat, il s'en prévalut en homme d'esprit. Il fit par avance son Traité avec Loüis Onze ; qui ne se contenta pas de l'honorer de sa confidence, mais de plus sa Majesté luy donna l'Archevêché de Vienne, & le retint pourtant à sa Cour. Il disoit la Messe devant elle dans l'Eglise de Saint Martin de Tours dans le temps que l'on combattoit à Nancy ; & lorsqu'il luy presenta la Patene à baiser, il luy dit : *Sire, Dieu vous donne la paix, & il ne tiendra désor-*

mais qu'à vôtre Majesté d'en profiter. Il ajoûta pour s'expliquer plus nettement ces mots de l'Evangile: *Consummàtum est*, l'armée du Duc de Bourgogne vient presentement d'être défaite, & luy même d'être tué. Loüis écouta le discours de l'Archevêque avec un transport mêlé de surprise & de joye; & il y a de l'apparence que sa Majesté étoit déja prévenuë aussi-bien que Comines & la plûpart des autres Courtisans, que ce Prelat étoit un veritable Prophete, puisqu'elle voüa dez lors de changer en argent le treillis de fer qui environnoit le Tombeau de Saint Martin.

Loüis qui pensoit avoir le plus gagné à la mort du Duc de Bourgogne, y perdit beaucoup plus sans comparaison qu'aucun autre; & il ne se verifia jamais mieux que ce que les grands esprits desirent avec le plus de passion, n'est pas toûjours ce qui leur est propre. Il en étoit de mêmes à proportion entre sa Majesté & le Duc de Bourgogne, comme il en avoit autrefois été entre les Républiques de Rome & de Carthage. Il sembloit que leur vertu fût attachée à leur opposition reciproque; & que comme elle n'avoit paru qu'aux dépens d'autruy, il faloit qu'elle cessât au moment qu'elle manqueroit d'épreuve.

On a déja vu qu'il s'étoit fait un changement si prodigieux en la personne du Duc de Bourgogne aprez la bataille de Montlehery, qu'il étoit devenu du Prince le plus accompli de son temps, le moins supportable des hommes. Sa mine s'étoit boufie: Son ton de voix élevé: Sa parole abregée:

Son

Son geste contraint, & sa démarche dereglée. Il n'avoit plus eu que de violens desirs ; & il n'en avoit eu que pour les choses qu'il ne pouvoit, ny obtenir, ny executer. Il n'avoit plus donné de relâche à son corps ny à son esprit. Il s'étoit couché le dernier, & levé le premier de sa maison. Il avoit conçu de la défiance pour ses Sujets, quoy qu'ils luy fussent tres fideles, & il n'avoit pas voulu d'autre Secretaire que luy-même. Il avoit seul expedié toutes les Ambassades, & examiné toutes les Requestes. Il avoit donné aux exercices militaires tout le temps qu'il n'employoit pas aux affaires d'Etat ; & il ne s'étoit pas reservé un moment pour la recreation, ny pour les autres divertissemens honnêtes. Il s'étoit attribué les heureux succez. Il n'avoit reconnu les tenir de Dieu, ny par ses discours, ny par ses actions. Il n'avoit deferé au sentiment de qui que ce fût. Rien n'avoit été capable de vaincre son obstination. Tout ce qui le choquoit avoit ressenti sa cruauté ; & il s'étoit contenté du droit, ou pour mieux dire du pretexte de bienséance, pour usurper le bien d'autruy.

Le changement qui étoit arrivé en la personne du Duc de Bourgogne, ne fut pas moindre en celle de Loüis Onze aprez la mort de ce Duc, & l'on n'a pour en être persuadé, qu'à confronter ce que l'on a dit jusques icy de sa Majesté avec ce que l'on en va dire. Il est vray qu'il ne parut dans son exterieur ny dans son temperament aucune alteration : cependant la difference de ses actions fut telle, qu'à

les examiner de prez il ne sembloit pas qu'elles fussent du même homme. Ce qu'il y avoit eu en elle d'artificieux & de caché, resta : mais il ne resta que pour être mis en usage à contre temps. Son habileté s'évanoüit presque toute entiere, & son bel esprit dégenera en une humeur sombre. Son intelligence qui pénetroit si avant dans l'avenir, demeura aveugle dans ses propres interêts ; & ne cessa de les trahir qu'aprez avoir commis une faute irreparable, en manquant de reünir les Pays-bas à la Monarchie Françoise.

Le Duc de Bourgogne n'avoit pas été tellement occupé à former le siége de Nancy, & à le continuer, qu'il n'eût employé quelques heures chaque jour à negotier avec Loüis ; soit qu'il eût une sincere intention de se reconcilier avec luy, ou qu'il crût devoir amuser les François tant qu'il seroit incertain du succez de son entreprise, Alphonse Cinq Roy de Portugal luy en avoit fourni l'occasion, & il la menagea avec assez d'adresse.

C'étoit la coûtume des Roys de Castille de se marier alternativement dans les Maisons Royales de Navarre & de Portugal lorsqu'ils suivoient exactement leurs veritables interêts, & qu'ils ne se laissoient prévenir ny par l'amour ny par la haine. Henry Quatre Roy de Castille en avoit usé de mêmes, & s'étoit allié en premieres noces avec l'Infante de Navarre : mais cette Princesse ne luy donnant point d'enfans, il l'avoit repudiée pour se marier avec l'Infante de Portugal. Celle-cy avoit accouché

d'une fille : mais Isabelle de Castille sœur de Henry avoit prétendu que cette fille fût illegitime, & avoit excité là-dessus une guerre civile. Les deux Partis s'étoient d'abord trouvez presque égaux en forces : mais Isabelle pour accroître le sien s'étoit dans la suite avisée d'épouser le Prince d'Arragon, à l'aide duquel elle avoit vaincu son Ennemie. La fille de Henry s'étoit refugiée dans le Portugal auprés du Roy Alphonse Cinq, frere de sa mere. Alphonse ne se trouvant point assez fort pour rétablir sa niece dans la Castille, demanda du secours à Loüis Onze ; & l'obtint avec d'autant plus de facilité, que la France étoit alors en guerre avec Jean Roy d'Arragon.

On a vu dans le second Livre de cette Histoire, que les Catalans s'étoient revoltez contre ce Prince ; & que les moyens luy manquant de les assujetir à cause que les Arragonois n'avoient rien voulu contribuer pour cela, il avoit été contraint de recourir à Loüis, & de luy engager pour quatre cent mille écus d'or les Comtez de Roussillon & de Cerdagne ; à condition que si sa Majesté Tres-Chrêtienne n'étoit remboursée de son principal & des interêts dans un terme prefix, les deux Comtez demeureroient unis à la Monarchie Françoise.

Loüis avoit executé de sa part ce Traité avec une extrême exactitude ; & le Roy d'Arragon n'ayant point rendu les quatre cent mille écus dans le temps qu'il faloit, les deux Comtez étoient devenus François. Mais depuis le Roy d'Arragon avoit

trouvé le ſecret de ramener les Catalans à ſon obeïſſance par une autre voye que celle des armes, & avoit auſſi-tôt penſé à recouvrer les deux Comtez. Il avoit excité la Bourgeoiſie de Perpignan par les intelligences qu'il avoit conſervées dans cette Ville, à ſe ſoûlever contre les François; & il avoit pris de ſi juſtes meſures pour y parvenir, que le Bâtard de Bourbon qui en étoit Gouverneur avoit été chaſſé, & forcé de ſe retirer dans le Château.

Loüis irrité de ce qu'un petit Roy comme celuy d'Arragon, qui ne l'égaloit ny en richeſſes ny en forces, eût oſé commettre à ſon égard une infidelité de cette nature, avoit envoyé tant de Troupes dans le Rouſſillon, qu'elles avoient recouvré Perpignan aprez un long ſiége.

L'affaire des deux Comtez en étoit là, lorſque le Roy de Portugal traita la premiere fois avec Loüis, & obtint le renfort d'hommes & d'argent qu'il demandoit: mais il ſurvint bientôt aprez un obſtacle qui ne put être ſurmonté. Ferdinand fils unique du Roy d'Arragon épouſa Iſabelle de Caſtille, & eut par cette alliance les deux Monarchies que l'on vient de nommer. Il arriva de-là que ſi le même Ferdinand ne fut aſſez puiſſant pour ôter à Loüis les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne, il le fut au moins aſſez pour empêcher que les François ne fiſſent aucunes conquêtes ſur luy dans la Catalogne ny dans la Biſcaye. Ils ne laiſſerent pas neanmoins de s'avancer juſques devant Fontarabie, mais ils y furent battus; & comme Loüis ne ſe

commettoit jamais deux fois dans une même guerre avec la fortune quand elle luy avoit tourné le dos la premiere fois, il abandonna tout-à-fait le dessein de s'aggrandir du côté de l'Espagne. Il ne fut pas malaisé à Ferdinand & à Isabelle de vaincre le Roy de Portugal qui leur étoit inferieur en toutes choses, aprez que la France eut cessé de faire diversion en sa faveur; & lorsqu'il eut perdu toutes les Places que sa niece avoit conservées dans la Castille, il crut que sa presence engageroit Loüis à changer de resolution. Il alla par mer en France dans cette unique vuë; & Loüis qui prenoit soin de bien traiter ceux qui le recherchoient, à proportion qu'il avoit moins d'envie d'accorder ce qu'ils venoient luy demander afin de diminuer d'autant le chagrin qu'il leur causeroit, reçut magnifiquement le Roy de Portugal. Il ordonna qu'on luy fît de superbes entrées dans les bonnes Villes de France par lesquelles il passeroit, & la bonne chere ne fut point épargnée: mais pour le secours contre Ferdinand & Isabelle, Loüis ne l'accorda ny ne le refusa. Il se contenta de le promettre, & de le differer sous divers pretextes.

Le Roy de Portugal qui n'avoit, ny le rafinement d'esprit, ny l'experience de Loüis, jugea qu'il luy parloit sincerement; & que la seule difficulté qui le détournoit d'entrer dans la querelle des Espagnols, consistoit en ce que la treve qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne devoit finir dans quelques mois, & qu'alors la France auroit besoin de

toutes ses forces pour les opposer à celles de ce Duc. L'unique remede à cet inconvenient, étoit de changer cette treve en une paix solide ; & le Roy de Portugal crut y reüssir, en se chargeant de negotier le mariage du Daufin de France avec l'heritiere de Bourgogne. Il s'imagina que ceux qui l'avoient entrepris avant luy ne l'avoient pu conclure, parce qu'ils n'avoient point assez d'autorité, ou qu'ils ne trouvoient pas leur compte dans cette alliance : mais que luy qui étoit exempt de l'un & l'autre de ces défauts, seroit favorablement écouté des deux Partis. Il y travailla avec toute l'ardeur imaginable : Il fit plusieurs voyages de la Cour de France à celle de Bourgogne, & de la Cour de Bourgogne à celle de France ; & il n'étoit pas encore désabusé de l'opinion qu'il avoit conçuë d'un heureux succez, lorsque sa negociation échoüa par la mort du Duc de Bourgogne. Le chagrin qu'il en eut, luy inspira une des plus bizarres pensées qui pouvoient tomber dans son imagination. Il sçavoit que Louis Onze ne pardonnoit pas volontiers, sur tout aux Grands qui l'avoient offensé ; & qu'il étoit cousin germain du Duc de Bourgogne, à cause que la sœur de son Pere étoit mere de ce Duc. Il s'imagina là-dessus que Loüis croiroit qu'il avoit plus favorisé ce Duc que luy dans la negociation qu'il avoit entreprise ; & qu'il l'en puniroit avec d'autant plus de severité, qu'il le pouvoit faire impunément. Il se travestit pour sortir de la France, mais il fut reconnu ; &

Loüis bien loin de l'en maltraiter, eut pitié de sa terreur panique. Il luy donna des vaisseaux pour le porter en Portugal, & luy fournit un train digne de sa qualité.

Gaillard de Durfort Seigneur de Duras avoit jusques là suivi le party des Anglois avec une obstination que ses parens & ses amis n'avoient pu surmonter. Il ne s'aperçut de sa faute qu'immediatement aprez la mort du Duc de Bourgogne; parce qu'il comprit seulement alors que les Anglois ayant perdu le plus considerable de leurs Confederez de ça la mer, n'espereroient plus de recouvrer les Provinces qu'ils avoient possedées en France. Il fit pressentir Loüis s'il seroit d'humeur à luy pardonner, & à le rétablir dans ses Terres, & sa Majesté accorda l'un & l'autre de bonne grace.

On a vu qu'Antoine de Bourgogne frere naturel du Duc, l'avoit toûjours servi avec beaucoup de zele & de fidelité; & qu'il avoit été fait prisonnier devant Nancy, à la tête de l'arriere-garde de Bourgogne qu'il commandoit. Il couroit risque de ne recouvrer jamais sa liberté; parce que le Duc de Lorraine qui l'avoit enfermé dans une tour du Château de Nancy, le craignoit trop pour l'élargir. Mais Loüis pensa d'abord à priver l'heritiere de Bourgogne d'un Oncle, dont il prévoyoit qu'elle auroit un extrême besoin. Il le demanda au Duc de Lorraine avec tant d'instance, que ce Prince ne l'osa refuser à sa Majesté. Elle le combla de tant de biens, qu'il n'eut point occasion de se repentir d'a-

voir changé de Maître. Il est vray que le Duc de Lorraine qui mena luy-même Antoine de Bourgogne à la Cour de France, n'y fut pas si bien reçu que son prisonnier. Mais ceux qui connoissoient parfaitement Loüis, ne s'en étonnerent pas beaucoup ; à cause qu'ils sçavoient que c'étoit sa coûtume de ne caresser les Princes étrangers, qu'à proportion du besoin qu'il croyoit avoir d'eux.

Il s'appliquoit alors principalement à gagner les Seigneurs des deux Bourgognes, à cause qu'il prévoyoit que leur Princesse n'auroit point de Sujets qui luy fussent plus dévoüez que ceux là ; & il commença par les Maisons de Neuchatel, de Vergi, de Vienne, & de Chalon. Il en engagea la plûpart dans ses interêts ; & lorsqu'il se crut assez fort pour obtenir ce qu'il prétendoit à la pluralité des suffrages, il convoqua les Etats du Duché de Bourgogne pour la fin de Janvier mil quatre cent soixante-dix-sept. On y representa de sa part qu'il avoit trois titres à l'égard de Marie de Bourgogne, qui ne luy étoient communs avec aucun autre Prince de la Chrêtienté. Le premier qu'il étoit Seigneur Suzerain de cette Princesse à cause du Duché de Bourgogne, des Comtez de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de plusieurs autres Terres enfermées dans les Pays bas, qui relevoient de luy. Le second qu'il étoit son plus proche parent, & que par consequent il avoit plus d'interêt de prendre garde que ses biens ne passassent en des mains étrangeres, & le dernier qu'il étoit son Parrain. Qu'il se fondoit là-dessus

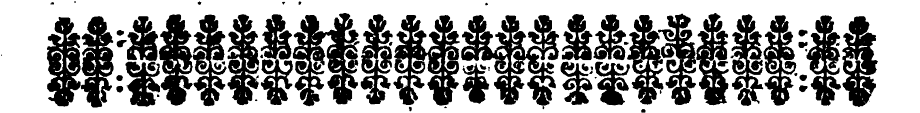
pour

pour demander aux Etats que le Duché de Bourgogne luy fût remis, pour le garder à leur Princesse jusqu'à ce qu'elle eût achevé de recueillir la succession de son Pere; & qu'il leur donnoit sa paroie Royale, qu'il le rendroit alors de bonne foy.

La plûpart des Etats y consentirent; & Loüis fut ainsi mis en possession de tout le Duché de Bourgogne, excepté quelques Villes dont les Députez luy avoient été contraires. Mais il ne reüssit pas si bien à l'égard du Comté de Bourgogne, quoy qu'il eût pris d'aussi fines mesures pour s'en accommoder. Les Peuples de cette Province avoient une haine pour la domination Françoise, qui n'est que trop exprimée par les termes satiriques qu'ils employerent dans la Requête * qu'ils presenterent peu de temps aprez à Marie de Bourgogne. Ils ne se contenterent pas de rejetter absolument les propositions de Loüis: mais de plus quelques Seigneurs de la Franche-Comté qui avoient des biens considerables dans le Duché aimerent mieux les donner en partage à leurs cadets, que de les posseder eux mêmes à condition de relever de la France.

* Elle est dans le Recüeil de Lomenie.

Fin du Septiéme Livre.



ARGUMENT
DU
HUITIEME LIVRE.

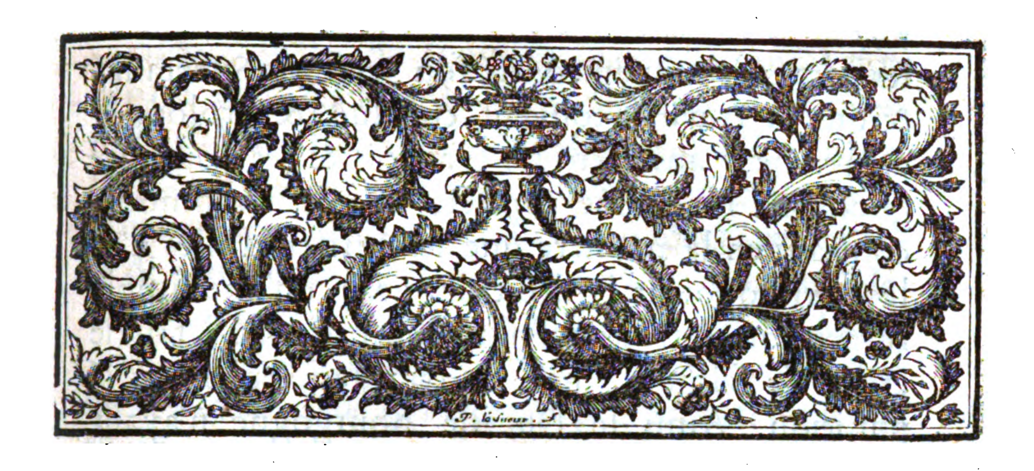
LOÜIS *prend quelques Places de Picardie & d'Artois avec une facilité qui luy gâte l'esprit, en luy persuadant qu'il en sera de mêmes du reste des Pays-bas. Il forme là-dessus le dessein chimerique de dépoüiller l'heritiere de Bourgogne sans la marier avec son fils, & il dissimule admirablement à l'égard des Ambassadeurs que cette Princesse luy envoye. Ces Ambassadeurs demandent que le Daufin l'épouse dez à present; bien entendu que le mariage ne se consommera que lorsque l'Epoux sera en état, & l'on élude leur proposition. Ils se reduisent à prétendre qu'on luy donne au moins pour mary le Comte d'Angoulême; & Loüis ne pouvant plus dissimuler, les refuse tout net. Crevecœur luy livre la Cité d'Arras: mais Vergi empêche les François d'entrer dans la Ville. Crevecœur la livre pourtant, & Lude la conserve avec beaucoup de valeur. Les Gantois usurpent l'autorité de Marie de Bourgogne; & Loüis s'imagine qu'en achevant de les mettre mal avec cette Princesse, il les attirera dans les interêts de la France. Ils députent vers luy; & sa Majesté communique à leurs Envoyez une lettre, que Marie de Bourgogne luy avoit écrite à la sollicitation de Hugonet & d'Imbercourt. Les Gantois en sont si touchez, qu'ils font mourir*

ces deux Seigneurs malgré les prieres & les larmes de Marie de Bourgogne : mais ils ne deviennent pas François. Olivier le Daim ne reüssit à persuader ny elle ny eux, mais en recompense il s'empare de Tournay. Les Gantois promettent à Adolphe de Gueldres que s'il peut recouvrer cette Ville, ils forceront Marie de Bourgogne de l'épouser. Il y va, & se fait tuer. Le Prince d'Orange ramene les deux Bourgognes sous la domination de Loüis. Saint-Omer demeure fidele ; & Loüis manque de recouvrer la Province de Hainaut par sa faute, & par celle de Lude. Sa Majesté se saisit de Cambray. Le Daufin, le Prince de Cleves, & le Comte de Riviere, briguent pour épouser Marie de Bourgogne. Le Daufin est rebuté par le meurtre de l'Evêque de Liege : le Prince de Cleves à cause que Marie le connoissoit trop, & le Comte de Riviere pour n'être pas Prince. Maximilien d'Autriche leur est preferé ; & Loüis ne se repent de sa faute, que lorsqu'il n'est plus temps de la reparer. Il propose au Roy d'Angleterre de luy aider à conquerir la Flandre & le Brabant, & ce Roy le refuse. Le chagrin qu'il en a, ne l'empêche pas de refuser une autre fois l'occasion qui se presentoit d'ajoûter la Monarchie de Castille à celle de France. Henry Quatre laisse une fille. L'Infante Isabelle pour l'exclure de la Couronne, prétend qu'elle est illegitime, & épouse le Prince d'Arragon. Le Roy de Portugal oncle de cette fille ne la pouvant soûtenir par ses seules forces, fait un voyage en France pour obliger Loüis à la donner pour femme au Daufin. Loüis s'en excuse d'abord sur la guerre qu'il a avec le Duc de Bourgogne, & le Roy de Portugal travaille à reconcilier ces deux Princes. Mais le Duc de Bourgogne meurt ;

ARGUMENT DU VIII. LIVRE.

& Loüis retient encore le Roy de Portugal plus d'une année, durant laquelle l'Infante de Castille est dépoüillée. Le chagrin qu'en a le Roy de Portugal, le reduit à se travestir pour faire un pelerinage en Jerusalem. Il est découvert; & Loüis le fait conduire en Portugal, où son fils luy rend sa Couronne.





HISTOIRE
DE
LOUIS ONZE.

LIVRE HUITIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne durant l'année mil quatre cent soixante dix-sept.



LE Roy Loüis Onze ne pensa d'abord en apprenant la triste fin de Charles le Guerrier dernier Duc de Bourgogne, qu'à s'emparer des Etats de ce Prince qui relevoient de la Couronne de France. Le pretexte en étoit plausible ; car encore que ce Duc ne fût pas mort

les armes à la main contre ſon Seigneur Suzerain ; & que la tréve ſi ſouvent concluë & prolongée depuis neuf ans entre les François & les Bourguignons ne fût point expirée, il étoit neanmoins conſtant en la maniere que les Juriſconſultes d'alors expliquoient le droit des gens, qu'une ſimple ſuſpenſion d'armes ne purgeoit pas tout-à-fait le crime de felonie, mais en retardoit ſeulement la punition. Ainſi le Duc de Bourgogne n'ayant point reparé la faute qu'il avoit faite en ſe revoltant contre le Roy de France, les Fiefs qu'il tenoit de la Monarchie Françoiſe avoient été dés-lors confiſquez par les Loix des Lombards reçuës preſque par toute l'Europe ; & ſur tout dans les Provinces dont il s'agiſſoit ; & Marie heritiere de Bourgogne ſembloit n'avoir pas ſujet de ſe plaindre, qu'on luy ôtât des biens qui n'avoient pas dû faire partie de la riche ſucceſſion de ſon pere. Sa Majeſté ne chercha donc point d'autre motif que celuy-là, pour envoyer le Bâtard de Bourbon & Philippe de Comines avec de belles troupes en Picardie, à deſſein de mettre ſous ſa main royale les Villes ſituées ſur la Somme, & les Provinces de la Flandre & d'Artois.

Les articles de l'inſtruction qui leur fut donnée, ne regardoient que les prieres, les gratifications, les promeſſes, & les menaces dont ils uſeroient pour obliger les peuples à changer de maître ſans attendre qu'on les y contraignît. Bourbon & Comines trouverent que Torcy Gentilhomme de merite, Pen-

ſionnaire ſecret du Roy en Picardie, avoit déja engagé dans les interêts de la France le Gouverneur d'Abbeville. On n'a pas ſçû quelles furent les conditions de ce Traité, parce que le Roy prenoit un ſoin tout particulier de cacher cette ſorte de conventions; & tout ce qu'il y a dans l'Hiſtoire à ce propos, eſt que le Gouverneur d'Abbeville chaſſa quatre cent Lances Bourguignonnes qu'il y avoit dans la Place; & prit le parti du Roy, en changeant l'écharpe rouge qu'il portoit en une écharpe blanche.

La ville d'Arras qui fut ſommée enſuite, ne ſe trouva pas de ſi facile compoſition. Le Duc de Bourgogne y avoit laiſſé Raveſtein frere du Duc de Cleves, qui avoit épouſé une de ſes ſœurs naturelles, & le Seigneur de Creve-cœur. L'un & l'autre avoient de l'honneur & de la ſageſſe; & comme ils ne ſçavoient pas encore ſi les Pays-bas ne ſe réüniroient point avec la France par un mariage, ils ne vouloient rien innover juſqu'à la concluſion de cette pretenduë alliance. Ils ſe contenterent donc de répondre le plus civilement qu'il leur fut poſſible, que le Comté d'Artois étoit un Fief feminin porté par Marie de Flandres dans la Maiſon de Bourgogne. Que Marie de Bourgogne étoit ſeule heritiere de cette Maiſon; & que puiſque la tréve concluë entre ſes Etats & la France duroit encore, il étoit de l'honnêteté & de la bienſeance de donner à une orpheline le loiſir de pleurer en paix la mort de ſon pere, qu'elle venoit de perdre

dans des circonstances tout-à-fait affligeantes.

Guillaume Bische Gouverneur de Saint Quentin, de Ham, de Bohaim & de Peronne, eut moins de prudence ou de fidélité que Ravestein & Creve-cœur. Il rendit ces quatre importantes Places; & le Roy qui jusques-là s'étoit proposé de faire le mariage de l'heritiere de Bourgogne avec le Daufin, quoy que la haine irreconciliable qu'il avoit euë pour le pere de cette Princesse eût passé jusqu'à elle parce qu'il n'avoit pas cru qu'il fût possible de la dépoüiller, commença malheureusement à s'imaginer qu'il s'étoit trompé. Il jugea par la facilité qu'il avoit euë à gagner les Gouverneurs d'Abbeville, de S. Quentin, de Ham, de Bohaim, & de Peronne, que tous les autres Gouverneurs seroient dans la même disposition qu'eux; & sa Majesté ne previt pas qu'ils pourroient aussi-tôt imiter les deux Gouverneurs d'Arras que les Gouverneurs des cinq Places qui venoient de luy être renduës. Elle accourut à Peronne sur cette vaine confiance; & elle y reconnut bientôt par experience, que la consternation étoit encore plus grande en Flandres qu'il ne se l'étoit figurée. On y sçavoit si peu ce qu'il y avoit à faire, que toutes les personnes de qualité restées auprés de Marie de Bourgogne pour luy servir de conseil se firent députer vers le Roy de France, sans considerer que s'il les faisoit arrêter Marie de Bourgogne demeureroit privée de ses principaux défenseurs. Mais ils étoient tellement prevenus de l'esperance du mariage de leur Princesse avec le Dau-

fin

fin, qu'ils se hâtoient d'aller à la Cour de France pour avoir l'honneur de le negocier, & la recompense de l'avoir conclu.

Les Seigneurs d'Imbercourt, de Crevecœur, de la Vere, de Gruter, & le Chancelier Hugonnet, étoient de ce nombre; & ce fut avec ces cinq Seigneurs que le Roy confera plusieurs fois à part, dans la vuë que s'il pouvoit les détacher des interêts de Marie de Bourgogne, il luy raviroit plus aisément les Etats que le Duc son pere luy avoit laissez. Mais il en trouva quatre inflexibles; & ce qui l'étonna davantage, fut qu'entre ces quatre il y en avoit deux, sçavoir Hugonnet * & Imbercourt qui avoient presque tout leur bien sur la Somme, ou dans le Duché de Bourgogne, & qui ne pouvoient par consequent éviter de devenir Sujets Immediats de la Monarchie Françoise. Leur fidelité fut tentée par toutes les voyes imaginables; & ils persisterent toûjours à vouloir que leur negociation commençât par le mariage de Marie de Bourgogne avec le Daufin, & à n'écouter aucune proposition pour avantageuse qu'elle fût à cette Princesse, jusqu'à ce que son contrat de mariage eût été signé.

* Dans la derniere negociation de Hugonnet.

Crevecœur fut le seul que Loüis engagea dans ses interêts; & parce que l'affection de sa Majesté pour ce Seigneur fut plus constante que pour aucun autre de ses Generaux d'armée, il est important de remarquer icy qu'il étoit cadet de sa Maison. Qu'il s'appelloit Philippe; & qu'il avoit pris le surnom de la Terre des Cordes ou de Querdes,

comme portent quelques Manuſcrits, qui luy a-voit été donnée en partage. Sa mere avoit été choiſie pour nourrir Marie de Bourgogne ; & c'étoit de-là que Philippe le Bon & Charles le Guerrier avoient pris occaſion de combler de bienfaits la Maiſon de Crevecœur en general, & des-Cordes en particulier. Ils l'avoient établi Senechal de Ponthieu, Capitaine de Courtray, de Boulogne, & de Hedin, & Gouverneur de Peronne, de Mondidier, de Roye, & des autres Places de Picardie que la France leur avoit abandonnées par la paix du Bien public.

Des-Cordes étoit demeuré fidele durant la vie de l'un & de l'autre, mais il devint inconſtant aprez la mort de Charles par un excez de prévoyance à l'égard de l'avenir. Il s'imagina que Loüis feroit le mariage du Daufin ſon fils unique avec l'heritiere de Bourgogne ; ou que s'il ne le faiſoit, ce ſeroit à cauſe que ſa Majeſté avoit pris d'infaillibles meſures pour dépoüiller cette Princeſſe ſans l'introduire dans ſa Maiſon. En l'un & l'autre de ces cas les Seigneurs Flamans qui auroient attendu à ſe déclarer pour la France qu'elle fût maîtreſſe des Pays-bas, auroient riſqué de perdre leurs Terres ; & comme des-Cordes en avoit un grand nombre, & de tres belles ſcituées ſur la riviere de Somme, il fut le premier à negotier ſon accommodement avec Loüis.

Ce Prince n'avoit jamais mieux diſſimulé qu'il le faiſoit alors, quoy que ce fût à ſon dommage. Il feignoit un empreſſement étrange que Marie de

Bourgogne fût sa bru ; & bien loin qu'il luy échapât aucun signe de l'aversion épouventable qu'il avoit pour elle, il protestoit qu'il auroit desiré que sa propre vie fût abregée d'autant d'années qu'il en faloit encore au Daufin pour être marié, pourvu qu'il plût à Dieu de les ajoûter par anticipation à la vie de ce Prince. Toutes ses excuses consistoient en ce que son fils n'avoit pas encore neuf ans accomplis : Qu'il étoit extraordinairement petit pour son âge : Que sa complexion ne pouvoit être ny plus foible ny plus delicate qu'elle l'étoit alors : Que la grosseur démesurée de ses épaules gâtoit sa taille ; & qu'il n'y avoit rien de si dangereux à un homme incommodé en ces quatre manieres, qu'un mariage avancé.

Les Flamans repliquoient que les affaires de leur Princesse ne luy permettoient pas de differer son mariage : mais que quand il seroit accompli avec le Daufin, il y auroit assez de moyens pour en retarder l'usage, tant qu'il seroit nuisible à l'un des deux Epoux. Que Marie de Bourgogne s'étoit expliquée, qu'elle attendroit volontiers autant qu'on le jugeroit à propos : mais que ses Sujets avoient presentement besoin d'un Maître. Le Roy repliqua que les moyens dont ils parloient n'étoient point infaillibles ; & que cependant la santé de son fils unique luy étoit si precieuse, qu'il ne pouvoit l'exposer à un danger aussi grand pour ce jeune Prince, qu'étoit un mariage present avec une fille qui n'étoit que trop en état de le consommer.

Les Flamans essaierent inutilement de convaincre Loüis que sa terreur étoit vaine ; & n'en pouvant venir à bout, ils luy firent une seconde proposition qui ne fut pas mieux reçuë que la premiere. Ils luy déclarerent que Marie de Bourgogne étoit fille d'un pere & d'une mere de la Maison Royale de France ; & qu'ayant ainsi l'honneur d'en sortir des deux côtez, elle ne pouvoit se resoudre de mêler son sang avec celuy de quelque autre Maison. Que puisque sa Majesté ne jugeoit pas à propos de luy donner le Daufin parce qu'il étoit trop jeune ; & que le Duc d'Orleans premier Prince du Sang Royal n'étoit pas encore assez âgé, elle se contenteroit du second qui étoit Charles Comte d'Angoulême, Prince pauvre à la verité, mais de même âge qu'elle. Que les Flamans le demandoient instamment pour elle à sa Majesté, & qu'ils le recevroient comme un effet de la bonté de leur Seigneur Suzerain, qui leur accorderoit ce qu'ils avoient le plus à cœur en ne permettant pas qu'ils passassent sous une domination étrangere.

Le Roy fut tellement surpris de ce discours, quoy qu'il eût lieu de s'y attendre, qu'il quitta, ou pour mieux dire suspendit sa dissimulation. Il repartit brusquement qu'une experience de neuf ans ne luy avoit que trop appris le malheur que c'étoit pour luy, d'avoir pour voisin un Prince de son Sang maître des Provinces des Pays-bas. Que Dieu l'en ayant delivré, il n'avoit garde d'exposer sa vieillesse à des fatigues de corps &

d'esprit semblables à celles qui avoient plus d'une fois été sur le point de l'accabler dans un âge plus florissant; & qu'enfin il luy étoit moins prejudiciable que Marie de Bourgogne épousât un Prince de quelque autre Maison Souveraine qu'elle choisît entre les Chrêtiens que de celle de France, si elle & ses Sujets n'aimoient mieux attendre que le Daufin fût en état de se marier.

Ces dernieres paroles prononcées d'un ton plus ferme, & d'une maniere plus intelligible que le Roy n'avoit accoûtumé, acheverent de déconcerter les Flamans, & de les reduire à ne sçavoir que faire. Ils tenoient Loüis pour le plus habile des hommes en matiere de negociation; & ils avoient souvent éprouvé que personne ne connoissoit mieux ses veritables interêts, & ne les recherchoit avec plus de passion que luy. Ils tirerent de ces deux principes autant de consequences qui leur paroissoient évidentes. L'une que sa Majesté parloit au plus loin de sa pensée lorsqu'elle témoignoit de l'indifference pour le mariage de leur Princesse dans quelque autre Maison que celle de France. L'autre que sa Majesté leur cachoit la veritable raison qui la faisoit agir, lorsqu'elle fondoit le délay du mariage de cette Princesse avec le Daufin sur le bas-âge & sur la foiblesse de ce Prince, & qu'il faloit de necessité absoluë qu'il y en eût une autre.

Ils chercherent long-temps cette misterieuse raison; & enfin pour leur malheur, ils crurent l'a-

voir trouvée. Ils s'imaginerent que Loüis exact en toutes choses, & sur tout en celles qui regardoient les droits de sa Couronne, se piquoit d'honneur de retirer par avance les Villes & les Provinces de la Maison de Bourgogne qu'il pretendoit devoir être reünies à la Monarchie Françoise en cas qu'il n'y eût plus de mâle dans cette Maison, comme le Duché de Bourgogne, les Comtez d'Artois, de Charolois, de Macon, d'Auxerre, & de Bar sur Seine, les Villes sur la riviere de Somme, & celles de l'Isle, de Doüay, & d'Orchies. Que sa Majesté ne vouloit pas que l'on parlât du mariage de son fils avec Marie de Bourgogne avant qu'elle eût mis sous sa main Royale tous les lieux dont on vient de faire le dénombrement; afin que l'on ne pût un jour prétendre qu'ils eussent été rendus en consideration des nôces de Marie de Bourgogne & du Daufin, & non pas precisément à cause que c'étoit des Fiefs reversibles à la Couronne de France au défaut d'hoirs mâles.

Les Flamans crurent sur cette supposition imaginaire, qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de terminer heureusement leur negociation; parce que d'un côté ils ne voyoient pas que Marie de Bourgogne pût conserver aucune des choses dont il s'agissoit, excepté l'Artois, & les Villes de l'Isle, de Doüay, & d'Orchies; & d'un autre côté cette Princesse leur avoit ordonné en leur accordant un pouvoir sans limite, de n'épargner rien pour la faire Daufine.

Ainsi des-Cordes & les autres Députez Flamans attendirent que sa Majesté s'expliquât plus nettement là-dessus, & sur ce qu'elle leur demandoit Arras par avance, ils luy déclarerent qu'ils n'étoient maîtres, ny de cette Ville, ny des autres Places que sa Majesté prétendoit; parce que n'y ayant point de garnison, il en faloit auparavant disposer les Bourgeois à devenir François. Mais ils ajoûterent qu'ils s'en retournoient auprez de Marie de Bourgogne: Qu'ils luy feroient établir un Conseil de personnes affectionnées à la France; & que ce qui seroit le premier arrêté dans ce Conseil, seroit la restitution des Terres qui devoient retourner à la Couronne de France. Ils allerent mêmes plus loin: car afin de mieux convaincre Loüis, qu'ils ne parloient pas sans en être bien avoüez, ils luy donnerent une Lettre écrite en partie de la main de Marie de Bourgogne, en partie de celle de Marie d'Angleterre sa belle-mere, & en partie de celle de Ravestein son beau-frere. Cette précaution avoit été observée, afin que le Roy y ajoûtât plus de foy, quoy que la Lettre ne fût signée que de Marie de Bourgogne. Elle contenoit en substance que pour montrer avec quelle liaison cette Princesse vouloit vivre à l'avenir avec la France, elle ne composeroit son Conseil que de quatre personnes qu'elle connoissoit pour tres-affectionnées à cette Couronne, sçavoir la Duchesse de Bourgogne sa belle-mere, Ravestein son oncle, Hugonnet son Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt: mais les Flamans ne

ſçavoient pas le veritable motif qui les empêchoit d'obtenir de la Cour de France la ſatisfaction qu'ils deſiroient.

Loüis voyoit que la Maiſon de Bourgogne avoit perdu en trois Batailles toutes ſes forces, ſes richeſſes, & ſes alliances, qui luy avoient acquis tant de reputation par toute l'Europe. La Princeſſe qui en étoit heritiere ſe trouvoit orpheline, & abandonnée de tout ſecours; & ſa Majeſté croyoit la dépoüiller avec d'autant plus de facilité, qu'elle n'y prévoyoit aucune oppoſition de la part des Flamans. Et de fait elle n'avoit ny appuy ny conſeil: La plûpart de ſes ſerviteurs ne ſçavoient quel party prendre: Ses Sujets n'étoient pas encore revenus de la conſternation où la perte qu'ils avoient faite devant Nancy les avoit jettez, & il n'y avoit pas de ſuffiſantes garniſons dans ſes Villes. Ainſi Loüis eſperoit en peu de temps s'emparer ſur elle de tous les Etats qui étoient à ſa bien-ſéance, & de diſtribuer les autres à ceux qui luy auroient aidé à dépoüiller leur Princeſſe.

La haine de Loüis pour le Duc de Bourgogne avoit été extrême & bizarre dans ſon extremité. Elle ne s'étoit point arrêtée à ſa Perſonne; & elle étoit paſſée à ſa fille, par la ſeule raiſon que ce Duc en étoit le Pere. Cette Fille, n'avoit jamais fait aucun mal à Loüis; & pourtant Loüis étoit ſi peu équitable à ſon égard, qu'il aimoit mieux que les Etats dont elle venoit d'heriter fuſſent poſſedez par des Etrangers que de ſe les aſſurer par une voye

legitime,

legitime comme étoit celle du mariage. Il se flatoit de l'opinion que des Jurisconsultes interessez lui avoiét inspirée, qu'il avoit plus de droit qu'il ne luy en faloit sur ces Etats. Il étoit persuadé en premier lieu que les treves suspendoient bien les mouvemens de la guerre, mais qu'elles n'en changeoient pas la cause; & que par consequent le Duc de Bourgogne étant mort dans un temps qu'il n'y avoit qu'une suspension d'armes entre les François & luy, les François pouvoient profiter de son malheur par le droit des gens; & dépoüiller son heritiere avec autant de justice qu'ils auroient pu le dépoüiller luy-même, s'il eût survécu à la bataille de Nancy. En second lieu la felonie de ce Duc qui avoit été presque continuelle depuis dix ans, avoit obligé le Procureur General de Louis d'en demander justice au Parlement de Paris, qui avoit déclaré les Provinces que ce Prince retenoit de la Monarchie Françoise bien & deument confisquées, & il ne s'agissoit plus que d'executer cet Arrêt. En troisiéme lieu Louis devoit être consideré à l'égard de Marie de Bourgogne, non seulement comme son Souverain, mais encore comme son plus proche parent; & ces deux differentes qualitez qui luy donnoient droit de tutelle, vouloient avant toutes choses qu'on le mît ou qu'il se mît luy-même en pleine possession de tous les biens de sa Pupile. De plus le Duché de Bourgogne selon Louis étoit un Fief masculin, qui devoit retourner à la Couronne par le défaut des mâles; & comme sa Majesté ne pouvoit nier

que quelques-uns de ses Prédecesseurs ne l'eussent donné en Fief pour les femeles aussi-bien que pour les mâles, elle en convenoit à la verité. Mais elle ajoûtoit que ç'avoit été une tolerance ; qui ne devoit pas mêmes être imitée, bien loin de passer pour loy ; & qu'aprez tout les Roys de France qui n'étoient qu'Usufruitiers de leur Monarchie, n'en avoient pu détacher aucune Province qu'à condition qu'elle y seroit un jour reuniё, & que cependant elle ne passeroit dans aucune Maison étrangere.

Sa Majesté avoit tiré du Tresor de ses Chartes l'Acte par lequel saint Louis avoit donné l'Artois à Robert son frere ; & elle prétendoit conclure de quelques termes qui y étoient inserez, que ce n'avoit été qu'un simple appennage. Elle soûtenoit encore qu'Oton, que d'autres appellent Otelin, dernier Seigneur du Comté de Bourgogne en avoit fait present à Philippe le Bel sous deux conditions. L'une que Philippe le Bel le laisseroit à Philippe le Long son second fils, & non pas à Louis Hutin son fils aîné. L'autre que si Philippe le Long mouroit sans enfans mâles, le Comté de Bourgogne demeureroit uni à la Monarchie Françoise. Ces deux conditions avoient été executées de bonne foy. Philippe le Long avoit succedé à son Pere préferablement à son frere aîné ; & puisqu'il étoit mort sans enfans, le Comté de Bourgogne ne devoit plus être détaché de la Couronne que pour tenir lieu d'appennage à quelque Fils de France. Les Villes sur la Somme n'avoient été

alienées que pour un temps, & à faculté de rachapt; & si Loüis s'étoit luy-même lié les mains en renonçant à cette faculté, il y avoit été contraint par la plus indispensable des loix, qui est celle de la necessité. Que si sa Majesté avoit violé en ce point les maximes fondamentales de sa Monarchie, le dernier Duc de Bourgogne étoit bien plus coupable sans comparaison, puisqu'il avoit forcé son Seigneur Suzerain de les violer en l'investissant avec cent mille chevaux dans sa Ville Capitale. Enfin les Flamans s'étant revoltez contre le Roy Philippe le Bel avoient été vaincus; & ce Prince avoit pû traiter la Flandre en Pays de conquête, c'est-à-dire lui ôter ses Comtes, & la reduire à dépendre immediatement de sa Couronne. Mais il s'étoit contenté d'imposer une taxe sur les principales Villes de cette Povince; & ç'avoit été pour se décharger de cette taxe, que les Etats de Flandre assemblez à Gand avoient cedé au même Philippe le Bel par un transport irrevocable les villes de l'Isle, de Doüay, d'Orchies, & de Bethune. Cette cession fut confirmée par trois Traitez entre sa Majesté & Robert Comte de Flandres, le premier en mil trois cent cinq, le second en mil trois cent douze, & le dernier en mil trois cent treize.

Le droit de Loüis sur la Province de Hainaut n'étoit pas si bien établi : mais l'adresse de Comines avoit admirablement suppleé à ce défaut, si sa Majesté eût sçu, ou voulu s'en prevaloir. Il connoissoit les Seigneurs de ce Pays; & les avoit disposez à devenir François, à des conditions qu'il n'a pas jugé

à propos de rapporter dans ses Memoires. L'affaire étoit si avantageuse pour la France, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elle manquât ; & Comines la tenoit si bien pour faite, qu'il avoit mené ces Seigneurs à la Cour de Loüis. Il seroit difficile de dire quel fut le principe du changement de sa Majesté à leur égard : mais il est constant que non seulement elle ne voulut point ratifier le Traité que Comines avoit conclu en son nom, mais encore elle reçut si mal les Seigneurs de Hainaut, qu'ils s'en retournerent dez le lendemain tout-à-fait mécontens. Loüis ne demeura pas longtemps sans s'appercevoir de la faute qu'il avoit commise, & se mit en devoir de la reparer. Il offrit aux Seigneurs de Hainaut des articles plus avantageux sans comparaison, que ceux que Comines avoit arrêtez avec eux : mais le dépit fit à leur égard ce que la fidelité n'avoit pas été capable de faire. Ils persevererent sous la domination de Marie de Bourgogne, & Louis n'eut pas depuis de plus grands Ennemis qu'eux.

Les Flamans que le Roy n'avoit, ny tout-à-fait contentez, ny entierement rebutez, partirent tous de Peronne pour retourner à Gand où étoit Marie de Bourgogne, excepté des-Cordes, qui s'en alla introduire le Seigneur du Lude avec une forte garnison dans la Cité d'Arras, & revint ensuite auprez du Roy. Lude avoit toutes les qualitez necessaires à un excellent Gouverneur de Place, excepté le désinteressement. * Il ne s'embarassoit de rien : Il prenoit son party sur le champ : Les plus grands dangers

* Dans la Chronique d'Artois.

n'étoient pas capables de l'intimider, & sa prévoyance alloit fort loin dans l'avenir. Il ne fut pas plûtôt en possession de la Cité d'Arras, qu'il se mit à la fortifier. Mais il exigea sous ce pretexte vingt mille écus des Bourgeois de la Cité ; & ceux de la Ville accoûtumez à ne rien payer que volontairement, apprehenderent d'être traitez de mêmes. Ils ne se contenterent pas de refuser d'ouvrir aux François la porte qui faisoit la communication entre la Ville & la Cité, mais de plus ils se mirent en défense contre eux. Ils envoyerent des Deputez aux Villes de Doüay & de l'Isle leurs Alliées particulieres. Ils leur representerent que les Bourgeois de la Cité d'Arras venoient d'être rançonnez : Qu'on en feroit autant à ceux de la Ville, s'ils n'étoient promptement secourus : Qu'ensuite les Villes de l'Isle & de Doüay ne seroient pas mieux traitées, & que les Francois avoient sur elles les mêmes prétentions que sur Arras. On n'a pas sçu l'effet qu'eut cette remontrance sur les Bourgeois de l'Isle : mais il est constant qu'elle eut son effet sur ceux de Doüay, puisqu'ils coururent à la Maison de Ville, & y manderent les Officiers de trois cent chevaux & de cinq cent hommes de pied, qui se trouvoient alors dans leur Ville en quartier de rafraîchissement.

Vergi qui commandoit ces Troupes s'étoit sauvé de la défaite de Nancy. Il n'avoit pas moins de prudence que de courage, & il n'attendit pas qu'on le priât de s'aller jetter dans la ville d'Arras. Il s'y

offrit d'abord & de bonne grace ; & il ajoûta seulement qu'il ne se proposoit de partir qu'à l'entrée de la nuit, pour deux raisons. L'une que les François ne battoient jamais l'estrade durant les tenebres. L'autre qu'il seroit plus aisé à la brune qu'en plein jour d'éviter les corps de garde, qu'ils auroient apparemment disposez au tour de la ville d'Arras. Mais les personnes les mieux intentionnées qui n'entendent pas la guerre, ne sont presque jamais capables des conseils les plus salutaires en cette matiere. La Bourgeoisie de Doüay non seulement n'eut point d'égard à l'avis de Vergi, mais encore elle menaça de le chasser ; & mêmes de le tailler en pieces, s'il ne couroit à l'instant au secours de la ville d'Arras. Vergi contraint d'obeïr, se mit en chemin, & n'alla pas loin sans être arrêté.

Les intelligences que des-Cordes avoit conservées dans la ville d'Arras, avoient averti Lude qu'il prît garde à luy, & qu'il auroit en peu d'heures sur les bras, les Troupes de Doüay. Lude avoit été contraint d'ouvrir sa Place en plusieurs endroits pour la fortifier : Il en avoit irrité les Habitans : Il prévoyoit qu'ils se revolteroient à la presence de Vergi, & il ne doutoit point en ce cas d'être égorgé avec toute la garnison Françoise. Il y avoit moins de risque pour luy & pour elle d'aller au devant des ennemis, parce que l'on n'auroit qu'eux à combattre ; & Lude en forma & en executa si promptement le dessein, que la Bourgeoisie de la cité d'Arras n'eut lors qu'elle s'en apperçût le loisir, ni d'en-

avertit les Bourguignons, ni de se revolter.

Il rencontra Vergi à my-chemin : Il l'attaqua sans luy donner le temps de reconnoître les François : Il renversa d'abord sa Cavalerie ; & il le deffit si absolument que de tous ceux qui étoient sortis de Douay, il n'en resta pas un qui ne fût tué ou prisonnier. Vergi pour qui Louis Onze avoit beaucoup d'estime, fut excité par des personnes interposées à changer de party : mais il demeura si ferme, que sa Majesté qui prétendoit l'avoir en toute maniere, fut obligée à changer de methode. Elle eut recours aux mauvais traitemens, & l'on enferma par son ordre Vergi dans un cachot. On l'y tint une année entiere, sans permettre qu'il vît d'autres personnes que celles dont on étoit bien assûré ; & sur tout l'on employa pour le fléchir sa mere, qui n'avoit pas tant resisté que luy aux sollicitations de la Cour de France.

Cette Dame avoit cru au premier avis de la mort de Charles le Guerrier, que la Maison de Bourgogne étoit éteinte ; & comme elle avoit trop bonne opinion de Louis pour supposer qu'il perdît une occasion si favorable de reünir les Pays-bas à son Royaume, il n'avoit falu pour la rendre Françoise que luy persuader par une lettre écrite de la propre main de Louis, qu'il l'estimoit assez pour l'en prier. Et de vray elle fit plus que l'on n'attendoit d'elle, puisqu'elle servit de mediatrice pour disposer son fils à quitter l'écharpe rouge. Elle sçut précisément de sa Majesté, ce qu'elle prétendoit dé-

des Croix, qu'on les contraignoit auparavant de détacher; & de mettre dans Arras une garnison assez forte pour en retenir les Habitans dans le devoir, aprez qu'on les eut condamnez à payer soixante mille écus pour amende, ou par forme de prêt.

Le Roy ne trouva pas tant de resistance à Hedin, à Condé, au Quesnoy, & à Bohain, qu'il prit ensuite. Mais le brave Tannegui Gouverneur du Roussillon fut emporté d'un coup de canon devant la derniere de ces Places; & Loüis voulut qu'on l'enterrât dans la même Eglise de Nôtre-Dame de Clery, qu'il avoit choisie pour son tombeau. Les progrez de sa Majesté auroient apparemment été plus grands, si l'esperance de conquerir en gros ce que l'on auroit trop de peine à prendre en détail, n'eût fait abandonner l'infaillible pour l'incertain.

La ville de Gand Capitale de la Province la plus considerable des Pays-bas qu'on nomme la Flandre, avoit autrefois eu presques les mêmes Privileges dont joüissent presentement les Villes Imperiales du corps Germanique. Elle les avoit conservez dans toute leur étenduë, pendant que ses Maîtres n'avoient été que simples Comtes de la Flandre: mais elle avoit commencé à les perdre, aussi-tôt qu'elle étoit passée sous la domination de la Maison de Bourgogne. Philippe le Hardy avoit donné la premiere atteinte aux franchises de ceux de Gand: Jean-sans-peur avoit continué; & Philippe le Bon les avoit enfin abolies aprez une longue guerre, où ceux de Gand comme les plus foibles

avoient succombé. Ce n'est pas qu'ils n'eussent eu recours à la Monarchie Françoise dont ils relevoient, & qu'ils ne se fussent plus d'une fois adressez au Roy Charles Sept leur Seigneur Suzerain. Mais les guerres de ce Prince contre les Anglois; & le besoin qu'il avoit eu de l'amitié du Duc Philippe le Bon pour recouvrer son Royaume, l'avoient empêché d'écouter les plaintes de la Bourgeoisie de Gand. Elle étoit ainsi demeurée plus de trente ans dans l'oppression, parce que le Duc Philippe avoit long-temps vécu aprez l'avoir assujetie; & Charles le Guerrier son fils qui venoit d'être tué devant Nancy, n'avoit rien voulu relâcher de ce dont il avoit trouvé son Pere en possession.

Louis Onze n'avoit pas été plus favorable à ceux de Gand que Charles Sept; & c'étoit-là le sujet de leur haine pour la France, parce qu'ils avoient cru Loüis plus en état de rétablir leurs franchises que Charles ne l'avoit été. Au lieu qu'ils avoient accoûtumé de créer leurs Magistrats, & d'en regler le nombre, le dernier Duc de Bourgogne leur avoit donné vingt-six hommes affidez, qui sous pretexte de leur rendre justice, les tenoient dans le devoir. Ceux de Gand les avoient soufferts durant la vie de ce Prince: mais ils n'en eurent pas plûtôt appris la mort, qu'ils travaillerent à se rétablir dans la même liberté dont ils avoient joüi sous les Comtes de Flandres qui avoient précedé la derniere Maison de Bourgogne. Il ne leur manquoit qu'un pré-

texte plausible pour accomplir leur intention, & leurs vingt-six Magistrats le fournirent eux-mêmes sans y penser. Ils condamnerent & firent executer à mort un Criminel aprez les nouvelles certaines de la mort du Duc arrivées à Gand, & la Bourgeoisie de cette grande Ville prétendit que la commission des Magistrats avoit cessé par la mort de celuy dont ils la tenoient. Que les vingt-six Juges n'avoient plus de caractere : Qu'ils avoient dû en attendre un nouveau ; & que ne l'ayant pas fait, ils meritoient d'endurer le supplice dont ils avoient puni le Criminel. Elle se mutina là-dessus : Elle prit les armes : Elle courut aux maisons des vingt-six, & les mit presque tous en pieces. Elle s'assura ensuite de la personne de Marie de Bourgogne, & elle s'empara du gouvernement des Pays-bas. Elle obligea les autres Provinces à envoyer à Gand des Députez des trois Etats, sous pretexte de partager avec elle l'administration des affaires publiques, mais en effet pour se servir seulement de leur nom : car dans le Conseil qu'elle donna à Marie de Bourgogne, il y avoit plus de personnes de la seule ville de Gand que de toutes les autres Provinces ensemble.

La premiere resolution qu'elle prit, fut de députer vers le Roy pour luy rendre, comme à son Seigneur Suzerain, raison de ce qu'elle venoit de faire : Pour le prier de suspendre l'action de ses armées : Pour convenir avec luy d'une treve assez longue, où toutes les affaires entre sa Majesté &

Marie de Bourgogne seroient terminées, & pour déclarer que cette Princesse se conduiroit à l'avenir par le conseil des trois Etats des Pays-bas.

Louïs au lieu d'être fâché de ce changement qui rompoit toutes les mesures qu'il avoit prises avec les précedens Députez de Marie de Bourgogne, en conçut une extrême joye; & se confirma tellement dans l'esperance de dépoüiller cette Princesse, qu'il fut désormais impossible de l'en désabuser. René Second Duc de Lorraine avoit fait present à sa Majesté de toutes les personnes de qualité prises à la bataille de Nancy; & les deux Bâtards de Bourgogne Antoine & Baudouin, le Marquis de Rothelin, & le Comte de Nassau, étoient de ce nombre. Ces quatre passoient pour les meilleurs Officiers de guerre qu'eût Marie de Bourgogne, ceux qui leur eussent pu disputer la préferance étant demeurez sur le champ de bataille. Le Roy qui n'avoit pu engager directement dans ses interêts les quatre Prisonniers d'importance que l'on vient de nommer, * n'avoit pas laissé de leur donner la liberté: mais ç'avoit été à condition qu'ils n'agiroient ny directement ny indirectement contre luy. Il s'étoit contenté de promettre aux autres Officiers Bourguignons de les délivrer dans un an, & il esperoit d'avoir auparavant conquis tous les Pays-bas.

* Dans les Eloges de la Maison de Nassau.

Les Officiers Bourguignons échapez de la bataille, avoient été tuez ou pris avec Vergi en essayant d'entrer dans la Ville d'Arras; & Marie de Bourgogne restoit ainsi avec peu de soldats, & sans au-

cun Capitaine. Sa Majesté connoissoit encore le genie du peuple de Gand, le plus incapable des affaires publiques qui fut jamais, & le moins propre à executer une entreprise de longue haleine. Elle ne le jugeoit bon qu'à exciter des seditions, & qu'à les continuer aussi long-temps que duroit sa fureur. Elle étoit informée de l'aversion horrible qu'il avoit pour le Chancelier Hugonnet & pour le Seigneur d'Imbercourt, parce qu'il les soupçonnoit d'avoir empêché sous Charles le Guerrier le rétablissement de leurs privileges : mais elle étoit aussi persuadée du merite extraordinaire de ces deux grands personnages. Elle avoit commencé de les craindre, aprez avoir inutilement tâché de les gagner par toute sorte de voyes ; & comme elle tenoit le peuple de Gand pour aussi inconstant que seditieux, elle prévoyoit que si par un pur caprice, ou faute d'autres Ministres, il venoit à se gouverner par les maximes de Hugonnet & d'Imbercourt, la France seroit frustrée de la conquête des Pays-bas. Cet inconvenient ne pouvoit être prévenu, qu'en suscitant à ceux de Gand une tentation violente de massacrer Hugonnet & Imbercourt ; & l'occasion en étoit d'autant plus favorable, que ce Peuple n'avoit jamais manqué de se soûlever aprez la mort de ses Princes contre leurs principaux Ministres.

Ainsi le Roy répondit que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance aux trois Etats des Pays-bas, qu'ils se l'imaginoient, & qu'elle n'étoit pas

resoluë de se gouverner par leur conseil. Qu'elle s'en étoit fait un composé seulement de quatre personnes ; qui ayant tous un interêt notable à la continuation de la guerre, la feroient durer autant qu'ils pourroient. Les Députez des Etats repliquerent que sa Majesté étoit en ce point tres mal informée ; & offrirent de l'en convaincre, en luy montrant leurs ordres écrits & signez de la main de Marie de Bourgogne. Le Roy repartit qu'il avoit en main le contraire, écrit & signé par cette Princesse, & montra la lettre que Hugonnet & Imbercourt luy avoient laissée. Les Députez l'examinerent tous l'un aprez l'autre, & elle ne manqua pas de leur inspirer les mouvemens que le Roy prétendoit. Ils le conjurerent de la leur prêter ; & il y consentit avec d'autant plus de facilité, qu'il ne l'avoit montrée aux Députez que pour leur faire naître le desir de l'avoir, & qu'il auroit été bien fâché qu'ils ne la luy eussent pas demandée.

La negociation fut interrompuë par cet artifice ; & les Députez s'en retournerent à Gand avec une precipitation, qui passoit pour fuite dans l'opinion des personnes qu'ils rencontroient en chemin. Ils firent leur rapport en public devant Marie de Bourgogne, assistée de sa Belle-mere, du Duc de Cleves, de Ravastein, des Evêques de Liege & de Terrouenne, de Hugonnet, & d'Imbercourt. La colere ne trouble pas tout-à-fait le jugement, lorsqu'elle est commandée par un desir de vangeance plus violent qu'elle, & d'ailleurs émû par la pre-

ſence des objets. Les Députez ne s'emporterent pas juſqu'à negliger ce qu'il faloit pour faire donner dans le panneau à Marie de Bourgogne. Ils raconterent que le Roy leur avoit soûtenu que leur Princeſſe ſe gouverneroit par le conſeil de peu de gens: mais ils ne parlerent d'abord, ny du nombre de ces gens, ny de la lettre qui leur avoit été confiée. Ils ſe contenterent de repreſenter qu'ils avoient dit à ſa Majeſté, que Marie de Bourgogne avoit pris la reſolution de ſe gouverner par l'avis de ſes Etats; & qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux commencer ſon adminiſtration, qu'en uſant de leur miniſtere pour negocier, & pour conclure une paix ſolide entre la France & les Pays-bas. Qu'elle les avoit envoyez pour ce ſujet vers le Roy; & que ſi ſa Majeſté en doutoit, ils étoient prêts de luy montrer le pouvoir qu'ils en avoient en bonne forme. * Que le Roy leur avoit répondu que leur arrivée en qualité de Plenipotentiaires le ſurprenoit d'autant plus, qu'il étoit aſſuré que leur Princeſſe ne vouloit pas ſe ſervir de leur conſeil, mais ſeulement des avis de trois ou quatre perſonnes confidentes. Qu'ils avoient alors produit leur commiſſion, & que ſa Majeſté avoit reparti qu'elle pouvoit juſtifier le contraire par écrit.

* Dans le rapport de cette negociation.

Ces dernieres paroles ſuffiſoient, pour donner à Marie de Bourgogne lieu de ſoupçonner que ſa lettre avoit été montrée: cependant ou elle n'en eut pas la penſée, ou elle la rejetta comme chimerique. Elle ſçavoit à la verité que le Roy avoit irreconciliablement

irreconciliablement haï le Duc ſon pere, mais elle ne croyoit pas que cette haine eût paſſé juſqu'à elle ; & quand elle l'auroit cru, elle eût ſuppoſé que l'averſion de ce Prince auroit cedé à l'interêt d'accroître de tant de Provinces la Monarchie Françoiſe ; & aux avances d'une Princeſſe qui poſſedant tout ce qu'il faloit pour ſe faire rechercher avec empreſſement par tous les Monarques du monde, n'avoit pas laiſſé de rechercher elle-même par le ſeul motif de plaire au Roy, un enfant delicat, infirme, & boſſu tel qu'étoit le Dauphin ; & d'ajoûter mêmes que ſi on ne jugeoit pas à propos de le luy donner, elle ſe ſoûmettoit à épouſer le Prince du Sang qui luy ſeroit deſtiné pour mary, ſans examiner s'il luy ſeroit d'ailleurs agreable ou non.

Toutes ces raiſons qui paroiſſoient invincibles à Marie de Bourgogne, la convainquirent ſi abſolument que le Roy n'avoit eu garde de découvrir ſon ſecret en montrant ſa lettre, qu'elle eſtima pouvoir impunément nier de l'avoir écrite. Elle declara qu'elle ne ſçavoit ce que le Roy avoit voulu dire, & qu'elle n'avoit point donné d'ordre contraire. Mais elle n'eut pas plûtôt lâché ces mots, qu'on luy mit en main ſa lettre. La ſurpriſe où elle ſe trouva, ne fut ny le ſeul ny le plus extraordinaire mouvement qu'elle reſſentit alors. Elle rougit plus de depit que de honte, d'avoir été convaincuë de menſonge dans une Aſſemblée ſi ſolemnelle; & elle conçut en ce moment une haine implacable, non ſeulement contre le Roy, mais encore contre

tous les François. Elle connut évidemment que l'aversion de sa Majesté pour le Duc son pere avoit passé à elle ; & elle crut que pour être digne heritiere du Duc de Bourgogne, il faloit être aussi opposée à la France que son pere l'avoit été. Elle rompit l'assemblée dans ces sentimens, & elle alla prendre de funestes mesures pour se rendre malheureuse; & pour enveloper dans une commune misere ses Sujets avec ceux du Roy, qui dans leur union n'eussent eu rien à craindre au dehors : au lieu qu'étant divisez, il y a plus de deux cent ans qu'ils se font presque toûjours la guerre.

Ceux de Gand qui n'avoient montré la lettre que pour avoir occasion de se défaire de Hugonnet & d'Imbercourt qui y étoient nommez, les arrêterent, & leur donnerent des Juges. Mais il ne fut pas aisé de condamner dans les formes ces deux Ministres innocens, habiles, désintereslez, & reconnus pour tels, qui ne perdirent pas le jugement dans leur malheur; & qui se seroient défendus par tous les détours que la chicane suggeroit pour sauver leur vie en l'alongeant, si on leur en eût donné le loisir. Le premier chef de leur accusation fut d'avoir autorisé des-Cordes à rendre la Cité d'Arras aux François; & ils y répondirent pertinemment en montrant un article du Traité conclu dans cette Ville entre le Roy Charles Sept & le Duc Philippe le Bon en mil quatre cent trente cinq, qui contenoit en termes exprez qu'elle seroit de bonne foy reünie à la Monarchie Françoise en cas

que la Maiſon de Bourgogne tombât en quenoüille. Le ſecond Chef fut que dans un procez intenté par la ville de Gand contre un Bourgeois particulier, ils avoient pris de l'argent. Imbercourt & Hugonnet avoüerent le fait : mais ils prouverent authentiquement que l'argent leur avoit été offert ſans qu'ils l'euſſent demandé, & que le preſent qu'ils avoient reçu ne les avoit pas empêchez de juger le Criminel en toute rigueur & ſelon les Loix. Enfin le troiſiéme & dernier Chef fut d'avoir donné quelquefois atteinte aux Privileges de Gand ; & ils repartirent qu'en premier lieu ils n'avoient rien fait en cet article, que par l'ordre exprez des deux derniers Ducs ; & en ſecond lieu que la Bourgeoiſie de Gand s'étant plus d'une fois revoltée contre ces deux Princes, * il paroiſſoit par des actes authentiques qu'elle s'étoit volontairement ſoûmiſe à cette peine, & que par conſequent elle n'avoit pas ſujet de ſe plaindre d'avoir été fruſtrée d'un bien où elle avoit renoncé.

* Dans le procez de ces deux Seigneurs.

Les défenſes des Accuſez étoient ſi bien fondées, que leurs propres Accuſateurs ne pouvoient y repliquer : mais les adverſitez imprevuës ſont toûjours accompagnées de cette fâcheuſe circonſtance, d'ôter aux meilleurs amis le courage de ſervir à proportion qu'elles augmentent aux Ennemis la volonté de nuire. Hugonnet & Imbercourt avoient cru n'avoir point d'amy plus intime que le Duc de Cleves. Leur liaiſon avec ce Prince s'étoit d'abord formée, & depuis entretenuë par

toutes les voyes honnêtes qui sont en usage dans les societez civiles, & les Parties y avoient apporté une égale correspondance. Cependant il parut qu'elle n'étoit pas sincere du côté du Duc. Ce Prince prétendoit pour son fils au mariage de Marie de Bourgogne, & s'étoit imaginé que Hugonnet & Imbercourt le favoriseroient dans sa poursuite. Il avoit vu au contraire dans la lettre de cette Princesse, que leur dessein étoit qu'elle épousât le Daufin; & il n'en falut pas davantage à son égard, pour rompre l'amitié qu'il avoit contractée avec eux: Pour les haïr autant qu'il les avoit aimez: Pour leur refuser son secours, & pour hâter autant qu'il put leur supplice.

Une autre cause produisit le même effet dans la personne du Comte de Roussi, qui sçavoit la part que Hugonnet & Imbercourt avoient euë dans la mort du Connétable de Saint Pol son pere. Il s'étoit fait une maxime de ne jamais pardonner une telle injure, & il s'en étoit assez ouvertement expliqué du vivant du Duc de Bourgogne. Et de fait il profita avec chaleur de l'occasion qui se presentoit: Il remua toutes les intrigues qu'il avoit dans Gand: Il intimida les gens de bien de sa connoissance, qui sans sa consideration se fussent déclarez pour les Accusez; & donna main forte aux méchans, en grossissant leur Troupe d'un assez grand nombre de ses vassaux qu'il avoit fait venir auprez de Gand.

Enfin Loüis de Bourbon Evêque de Liege qui

s'étoit trouvé auprez de Marie de Bourgogne sa niece lorsqu'elle avoit reçu la nouvelle de la mort du Duc son pere, luy avoit demandé par une Requête qu'elle remît aux Liegeois l'impôt de trente mille florins par an que le même Duc avoit toûjours exigé d'eux depuis qu'il avoit détruit leur Ville. Marie de Bourgogne avoit renvoyé la Requête à Hugonnet & à Imbercourt, qui avoient jugé qu'on la presentoit à contre-temps, & conseillé la Princesse de differer de l'accorder jusqu'à ce qu'elle fût entierement établie. Cet avis étoit judicieux ; parce que les Peuples des Pays-bas qui ne pouvoient croire que leur Duc fût mort, n'auroient infailliblement pas souffert que sa fille se fût ingerée de revoquer ce qu'il avoit arrêté. Mais peu de personnes se font justice en ce qu'elles desirent avec ardeur. L'Evêque s'offença du délay que l'on apportoit à le satisfaire, & s'en prit à ceux à qui on l'avoit renvoyé. Guillaume de la Mark étoit son principal confident, & un cousin paternel de la Mark présidoit au procez de Hugonnet & d'Imbercourt. L'Evêque le fit solliciter contre eux ; & les trois brigues que l'on vient de rapporter jointes à l'animosité de ceux de Gand, firent condamner Hugonnet & Imbercourt à perdre la tête.

Il ne leur restoit que la voye d'appel au Parlement de Paris, où les causes de la Flandre étoient portées en dernier ressort ; & ils y eurent recours avec une pleine confiance, que leur innocence y seroit reconnuë : car encore que ce qui leur étoit ar-

rivé les eût convaincus que Loüis Onze les vouloit perdre, ils ne laissoient pas d'être persuadez que le Parlement leur rendroit justice. Mais leurs Ennemis qui le craignoient, cabalerent de sorte ; que non seulement les Juges de Gand n'eurent point d'égard à l'appel de Hugonnet & d'Imbercourt, mais encore ils ne leur donnerent que trois heures pour se disposer à la mort,

Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit, qui dégenera presque en fureur : Car encore qu'elle n'ignorât pas l'inclination de Hugonnet & d'Imbercourt pour les interêts de la France, elle presumoit que le danger où le Roy venoit de les exposer les changeroit entierement. Elle sçavoit avec quelle fidelité ils avoient servi son Ayeul & son Pere, Elle en esperoit autant ; & de plus la lettre qu'elle avoit écrite, les avoit reduits à l'état pitoyable où ils étoient. Tous ces motifs ensemble l'obligerent d'aller, ou pour mieux dire de courir à la Maison de Ville. Elle parut en Suppliante devant un Tribunal tout composé de ses propres Sujets. Elle y demanda pour ses deux principaux Ministres une grace qu'elle auroit dû accorder ; & elle eut le déplaisir d'être refusée , nonobstant qu'elle remontrât que Hugonnet & Imbercourt luy étoient absolument necessaires pour la conservation de son patrimoine. Mais si les Dames manquent de hardiesse pour entreprendre les choses extraordinaires, elles en sont d'autant plus constantes à les executer lorsqu'elles les ont une fois entreprises. Non seule-

ment Marie de Bourgogne ne se rebuta point du refus injurieux en tant de manieres qu'elle venoit de recevoir, mais il sembla mêmes qu'elle en eût tiré un surcroît de courage. Elle se transporta sur la place où l'execution devoit être faite: Elle la trouva pleine de peuple : Elle le harangua sans coeffure, les cheveux épars, les yeux baignez de larmes, & l'habit negligé comme il devoit l'être pour exciter à compassion. Elle n'avoit aucun auditeur qui ne s'empêchât autant qu'il pouvoit de l'entendre : cependant peu s'en falut que son éloquence ne l'emportât sur l'aversion, sur l'envie, sur la fureur, & sur la jalousie du gouvernement, dont ils étoient prévenus. Ceux qu'elle avoit émus furent sur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles: mais enfin le meilleur Party * ne se sentant pas assez fort pour donner la loy au pire, la reçut de luy. Hugonnet & Imbercourt passerent par la main du Bourreau; & l'on crut que Dieu avoit permis qu'ils fussent punis dez cette vie de l'ordre que l'on disoit qu'ils s'étoient fait donner, de livrer le Connétable de Saint Pol aux François.

Marie de Bourgogne avoit cru que ceux de Gand se contenteroient d'avoir affermi l'autorité qu'ils avoient usurpée par le supplice de deux personnes si considerables. Mais elle reconnut incontinent aprez à ses dépens qu'elle s'abusoit: car on luy ôta sa Belle-mere & son oncle Ravestein, & on les mit en des lieux où ils ne pouvoient avoir

aucune communication avec elle. On changea tous ses domestiques, & l'on voulut que ce fût des Bourgeois de Gand. On proscrivit toutes les personnes que l'on sçavoit avoir été particulierement attachées au Duc son pere, & l'on confisqua leurs biens. On s'assura autant que la bien-séance le pouvoit permettre de la personne de Marie de Bourgogne; & on l'observa de si prez, qu'elle n'auroit pu sortir de Gand quand elle l'eût voulu. Enfin on s'empara sous son nom de l'administration, non seulement de la Flandre, mais encore des autres Provinces; & pour donner à la posterité des marques dont elle ne pût douter que le pouvoir des Bourgeois de Gand avoit été sans limite, ils envoyerent des ordres précis dans les deux Bourgognes, qu'elles eussent à se reünir immediatement à la Monarchie Françoise, & à recevoir les Officiers & les Garnisons qu'il plairoit à Loüis de leur envoyer.

Personne ne déféra à des ordres si extravagans, & ceux qui en étoient les auteurs ne furent que trois ou quatre jours à s'en repentir. Ils firent reflexion au bout de ce temps que si les affaires changeoient, il y auroit lieu de les convaincre d'avoir trahi les interêts de leur Princesse, & procuré ceux de la France. Mais cette prévoyance n'eut pas en eux tout l'effet qu'elle auroit dû, puisqu'elle ne les porta pas à revoquer les ordres pour le démembrement des deux Bourgognes d'avec les Pays-bas. Ils eurent honte de le faire, & ils ne voulurent

pas

pas que Marie de Bourgogne fût un jour assez puissante pour les punir de tant d'insolences qu'ils avoient déja commises, & de celles qu'ils prétendoient encore commettre. Ils se contenterent donc de lever quinze mille hommes de pied & quelques Troupes de Cavalerie, pour empêcher les François de penser à d'autres conquêtes aprez qu'ils auroient recouvré l'Artois. Il faloit un Chef à cette nouvelle armée; & ceux de Gand en choisirent un, également abominable à Dieu & aux hommes.

Ils sçavoient que Charles Duc de Bourgogne avoit confiné en prison perpetuelle dans le Château de Namur le miserable Adolf de Gueldres, qui avoit traité son propre pere avec la barbarie dont on a parlé dans le quatriéme Livre, & ils envoyerent le délivrer. Ils le déclarerent leur General; & comme s'ils eussent eu le dessein de donner à leur Princesse la plus rude mortification qu'elle étoit capable de recevoir, ils luy destinerent cet Adolf pour mary, c'est-à-dire qu'ils la condamnerent à épouser celuy des hommes pour qui elle avoit le plus d'horreur & de mépris. Elle étoit ainsi devenuë pour être trop riche heritiere, * la plus malheureuse Princesse de son temps; lorsque le Roy contribua plus qu'aucun autre sans y penser à la garentir de cette Alliance qu'elle apprehendoit plus que la mort, & qui auroit empêché les Pays-bas de tomber sous la domination des Princes de la Maison d'Autriche.

* Dans la vie de Marie de Bourgogne

Sa Majesté persuadée à contre-temps que Comines ne la servoit pas assez à son gré, jetta les yeux sur un

autre Flamand pour une ſecrete negociation avec Marie de Bourgogne. C'étoit un Payſan ſorti du Village d'Odenfort ſcitué prez de Gand. On ne ſçait pas comment il étoit devenu Barbier de Loüis; & il y a de l'apparence que ſa Majeſté naturellement défiante, & qui ſe ſouvenoit de l'extrême danger que Galeas Viſconti Duc de Milan avoit couru par la perfidie d'un homme de cette profeſſion, changeoit ſouvent de Barbiers, afin de ne pas donner à ſes Ennemis le loiſir de les corrompre. Quoy qu'il en ſoit celuy-cy arrêta l'inconſtance de Loüis en ce point; & parvint en peu de temps à un tel degré de faveur, qu'il n'y avoit que le grand Prevôt Triſtan qui fût mieux que luy dans l'eſprit de ſa Majeſté. Elle changea deux fois ſon nom; & parce qu'il s'appelloit Olivier le Diable, elle l'appella premierement Olivier le Mauvais, & enſuite Olivier le Daim. Il reüſſiſſoit admirablement dans les converſations enjoüées; & c'étoit par-là qu'il s'étoit inſinué dans la confiance de ſon Maître, qui ne conſideroit les gens qu'à proportion du profit ou du plaiſir qu'il en pouvoit tirer. Sa Majeſté s'imagina que puiſqu'il étoit né ſi proche de Gand, il pourroit en un beſoin paſſer pour Gantois; & ſeroit plus agreable à la Bourgeoiſie de cette Ville, qu'aucun autre ſur qui elle jettât les yeux; & ce fut dans cette unique vuë qu'elle le préfera à tous les Grands de la Cour, leſquels à cela prez ſe ſeroient beaucoup mieux acquitez de cet employ que luy. Le Roy ne luy donna rien de particulier par écrit, & ſa Majeſté aima mieux prendre la peine de

l'instruire de vive voix de tout ce qu'il avoit à faire.

Le sujet de sa commission fut d'obtenir s'il étoit possible une audience de la Princesse, sans qu'il y eût de témoins : de luy representer le chagrin que donnoit au Roy la contrainte où elle étoit ; & de convenir avec elle des mesures qu'il y auroit à prendre, en cas qu'elle se laissât persuader de se jetter entre les bras des François pour se délivrer de la tirannie de ceux de Gand. Le Daim crut se travestir suffisamment en prenant le nom & l'équipage du Comte de Melun, Chef d'une des plus illustres & des plus anciennes Maisons du Royaume. Mais il n'est presque jamais arrivé en de pareilles rencontres, que l'on ait trompé les yeux de tout un Peuple : au contraire il a presque toûjours suffi qu'une seule personne dans un si grand nombre, reconnût la verité pour désabuser les autres.

Le faux Comte de Melun n'étoit pas encore entré dans Gand, que l'on y sçavoit déja qu'il étoit le vray Olivier le Daim. Chacun en le voyant se le disoit à l'oreille ; & ses lettres de créance ne pouvoient plus éblouïr personne, lorsqu'il les presenta au Conseil de la Princesse. Elles y furent pourtant assez bien reçuës, soit qu'on y eût plus d'égard au caractere qu'à la personne de l'Envoyé ; ou que la curiosité de sçavoir ce qui l'amenoit, l'emportât sur le mépris que ses Compatriotes n'eussent pas manqué de luy témoigner en toute autre rencontre. Mais lorsque Marie de Bourgogne luy donna une audience publique en presence de tous ses Conseillers d'E-

tat, & qu'elle le pressa d'exposer devant tant de gens ce qu'il avoit à dire, il se mit inutilement en peine de remettre la partie à une autre fois. On ne se satisfit d'aucune de ses défaites; & on le reduisit enfin à déclarer qu'il avoit ordre de ne parler qu'à la Princesse, & de ne luy parler qu'en particulier.

Les Ministres repartirent que ce n'étoit point la coûtume d'en user ainsi, & que la bien-séance ne permettoit pas qu'une fille seule s'entretint avec un homme seul. Mais Olivier s'obstina si fortement à ne vouloir rien relâcher de cet ordre bizarre qu'il disoit avoir sans le montrer, qu'il irrita toute l'Assemblée. Les Conseillers d'Etat les plus moderez furent d'avis de le renvoyer sans réponse, mais les plus emportez insisterent qu'on le jettât dans la riviere; & l'eussent obtenu, si Olivier n'eût évité par une prompte évasion le danger dont il étoit menacé. Il sortit adroitement de la sale où il étoit; & sa diligence fut si grande, qu'il étoit déja hors de Gand monté sur un bon cheval avant que l'on eût achevé de resoudre s'il seroit noyé. Il se refugia dans Tournay, où il n'étoit pas moins en sureté qu'à la Cour de France, & où il servit beaucoup mieux le Roy que l'on ne pensoit.

La ville de Tournay étoit des plus grandes, des mieux peuplées, des plus riches, & des mieux civilisées des Pays-bas. Sa scituation entre le Hainaut & la Flandre, l'avoit renduë le centre * du commerce entre ces deux fertiles Provinces. Elle étoit des plus fortes; & d'ailleurs on avoit eu le

* Dans l'histoire de Tournay.

soin de la revêtir de doubles murailles, de tours, de boulevars, de ravelins & des autres fortifications qui étoient alors en usage. Les Bourgeois y vivoient comme en Republique: car encore que cette Ville fût de la Monarchie Françoise, & qu'elle payât aux Rois Tres-Chrêtiens six mille livres, & aux Ducs de Bourgogne le quart ou environ de cette somme tous les ans, & par forme de redevance, il est constant qu'elle étoit quitte de toute sujetion pour une somme si legere; & mêmes que le dernier Duc de Bourgógne quelques années avant sa mort, luy avoit gratuitement remis ce qu'elle avoit accoûtumé de luy payer, & à ses Prédecesseurs. Elle se gouvernoit à sa mode en tout le reste: Elle observoit une exacte neutralité entre les François & les Bourguignons, quoy qu'elle eût acquis beaucoup plus de biens dans les Etats des derniers que dans ceux des premiers; & le gain qu'elle avoit fait avec l'une & l'autre de ces nations pendant leurs longues guerres étoit si grand, que tous ses Bourgeois vivoient avec autant de luxe que de repos. Le respect que l'on avoit eu jusques-là pour tout ce qui leur appartenoit, leur avoit inspiré de la negligence pour leur propre conservation. Il y avoit peu de gens à garder leurs portes, & ce n'étoit que des Bourgeois qui y alloient tour à tour. Ils prenoient cette fonction pour une corvée, & ils ne le faisoient que par maniere d'aquit.

Olivier l'apperçut en entrant. Il remarqua durant son sejour dans Tournay que la negligence

y croissoit au lieu d'y diminuer; & il resolut d'en profiter, afin de se vanger des Gantois, en reparant le mauvais succez de sa negociation par un service d'extrême importance rendu à son Maître, lorsqu'il s'y attendoit le moins. Il gagna quarante Habitans de Tournay des plus pauvres à la verité, mais en recompense des plus hardis de la Ville; & il prit ses mesures pour s'emparer avec un nombre de gens si petit, de la porte par où l'on sortoit pour aller à Saint Quentin. Il écrivit ensuite à Mouy Gouverneur du même Saint Quentin, qu'il luy livreroit Tournay s'il luy envoyoit assez de gens pour le recevoir au jour & à l'heure qu'il luy marqua. Mouy en confera avec le Roy, & conduisit luy-même par ordre de sa Majesté les Troupes qu'Olivier demandoit. Elles se presenterent à la porte à point nommé; & donnerent le signal à Olivier, qui força vaillamment le corps de garde, & l'ouvrit. Les bons Bourgeois voulurent se mettre en défense: mais ils furent bien-tôt contrains de poser les armes, & mêmes d'obeïr à Mouy qui leur commanda de les porter à l'Hôtel de Ville; parce que la canaille au lieu de les seconder, se déclara pour les François. Il se passa neanmoins peu de jours sans qu'elle eût occasion de s'en repentir, parce qu'elle souffrit la premiere les incommoditez de la guerre.

Mouy aprez s'être assuré de Tournay, porta le fer & le feu jusqu'aux environs de Gand; & la Bourgeoisie de cette Ville pour l'obliger à s'en re-

tourner, envoya Adolf de Gueldres faire le même dégât dans le Tournaisis. Elle luy promit à son retour, qu'elle contraindroit Marie de Bourgogne de l'épouser si elle ne s'y disposoit de bon gré, & il partit avec cette assurance. Il ne se contenta pas d'obliger Mouy à se renfermer dans Tournay, mais il s'avança de plus à son tour dans le Tournaisis. Il le ravagea: Il le désola, & brûla mêmes un faux-bourg de la ville de Tournay: mais ces petits avantages furent la derniere cause de sa ruïne, Dieu s'étant lassé de souffrir ce monstre sur la terre. Les Troupes de Gand étoient nouvelles, & par consequent sans discipline. Mouy à qui elles avoient à faire étoit un Chef experimenté; qui les voulant tailler en pieces sans rien hazarder, feignit de les craindre. Il se renferma avec tout ce qu'il avoit de François dans Tournay, & il abandonna le Tournaisis à la discretion des Flamans. Sa ruse reüssit; en ce que les Troupes d'Adolf persuadées que leur seule presence intimideroit les François, n'obeïrent plus à leur General. Elles se chargerent de butin; & commencerent leur retraite dans une confusion, qui donna le courage à Mouy de faire sur elles un sortie generale. L'Arriere-garde qu'il attaqua, tourna visage; parce que Adolf qui s'y étoit rangé la piqua d'honneur, en luy montrant le petit nombre des François. Mais pour se vouloir trop signaler, il fut tué * des premiers; & les siens ne l'eurent pas plûtôt vu tomber mort, qu'ils perdirent la resolution de combattre, qu'il

* Dans la relation de sa mort.

leur avoit inspirée. Ils prirent tous la fuite; & les François aprez s'être lassez de tuer des gens qui leur tournoient le dos, firent autant de prisonniers qu'ils voulurent.

Marie de Bourgogne eut plus de joye de cette victoire, que les François qui l'avoient remportée; & le plaisir de se voir délivrée d'un homme destiné pour la rendre miserable, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut en même temps de la perte des deux Bourgognes. On a déja remarqué que le Roy qui voyoit courir le Duc de Bourgogne à son malheur, tenoit dans le Barrois & dans la Champagne de belles Troupes pour profiter de sa dépoüille quand il seroit vaincu. Elles étoient commandées par George de la Trimoüille Seigneur de Craon, mais il y eut bientôt occasion de leur donner un autre General. Jean de Chalon troisiéme du nom Prince d'Orange étoit le plus considerable des Bourguignons en toute maniere. Il avoit de l'esprit, de la conduite, du credit, & de la vigueur: Il possedoit de belles Terres dans tous les cantons du Pays: Il s'y étoit attiré l'inclination de la Noblesse: Les Peuples avoient en luy une entiere confiance; & par un charme, ou un bonheur singulier, il n'y agissoit pas moins au gré des gens de robe, que des gens d'épée; & rien ne luy manquoit pour être tout-à-fait de service, que la constance: mais ce n'étoit pas là la vertu que le Roy recherchoit le plus en ceux qu'il prétendoit gagner. Il luy suffisoit qu'ils eussent de

l'esprit,

l'esprit & de l'activité ; & il se proposoit au reste de leur donner des compagnons, & des surveillans qui fixassent pour ainsi dire leur legereté, ou qui l'empêchassent au moins de luy nuire. Il y avoit sept ou huit ans que le Prince d'Orange s'étoit déclaré pour sa Majesté contre le Duc de Bourgogne son Seigneur Immediat, par jalousie de ce que le Seigneur de Neuf chatel luy avoit été préferé dans le commandement des armées. Il s'étoit pourtant rajusté depuis avec ce Duc, & il luy avoit rendu de grands services: mais un second mécontentement avoit aliené sans esperance de retour, cet homme naturellement trop sensible aux moindres injures. Ses Oncles paternels luy avoient intenté un procez, sur ce qu'ils prétendoient n'avoir pas été suffisamment partagez pour ce qui regardoit les biens de la Maison de Châlon dans la Franche-Comté.

L'affaire avoit été portée devant le Duc de Bourgogne, qui l'avoit jugée en faveur des Seigneurs de Châteauguion ses oncles paternels, persuadé que le droit étoit de leur côté : car il n'y avoit rien qui l'empêchât en de semblables cas de rendre justice. Cependant le Prince d'Orange s'étoit imaginé qu'on luy avoit fait tort, & que le Duc avoit favorisé les cadets de la Maison de Châlon à dessein d'en affoiblir l'aîné. Il avoit resolu de s'en vanger: mais n'en ayant pas trouvé l'occasion du vivant du Duc, il la prit peu de temps aprez sa mort. Il offrit au Roy de le rendre sans violence maître des deux Bourgognes ; pourvu que sa Majesté s'enga-

geât par un Traité en bonne forme de luy rendre les Terres adjugées à ses Oncles, & qu'elle y en ajoutât plusieurs autres qu'il luy nomma ; & le Roy qui n'examinoit pas trop ce qu'il promettoit en des conjonctures si delicates, prit au mot le Prince d'Orange. Sa Majesté luy donna le Commandement de toutes les Troupes Françoises disposées sur les frontieres du Duché de Bourgogne, & commanda à Craon de luy obeïr. Toute la précaution qu'elle prit, fut d'envoyer au même Craon des ordres secrets d'avoir pour le Prince d'Orange toutes les déferences exterieures capables d'adoucir cet esprit également fier & indocile, & de l'empêcher de s'emporter: mais au reste de demeurer toûjours dans le fond maître des Troupes de sa Majesté ; & d'observer de si prez le Prince d'Orange, qu'il ne pût détruire ce qu'il auroit fait à l'avantage de la France.

Le Prince d'Orange observa de bonne foy, & plus heureusement que l'on eût cru, son Traité avec la France. Il alla peu accompagné à Dijon ville Capitale du Duché de Bourgogne; & il y harangua la Bourgeoisie avec tant de succez, qu'il luy persuada d'ouvrir ses portes aux François. Ensuite il se transporta successivement dans les plus importantes Places des deux Bourgognes. Sa presence y eut le même effet, * & elles furent reünies à la Monarchie Françoise sans aucun effort. Mais le Roy ne fut pas si bien servi dans le projet qu'il avoit formé, de se saisir de Saint Omer, & de la

* Dans la vie de Jean Trois de Châlon.

Province du Hainaut. Robinet d'Odenfort Gentilhomme d'auprez de Saint Omer, s'étoit vanté d'introduire les François dans cette Place: mais les Habitans témoignerent qu'ils se vouloient défendre, & le Roy ne jugea pas qu'il fût à propos de les assiéger. La Noblesse du Hainaut marchanda pour se rendre Françoise, & envoya à la Cour un Gentilhomme de son corps pour negocier cette affaire.

Le Roy au lieu d'expedier luy-même sur le champ ce Gentilhomme, comme il avoit accoûtumé en de semblables occasions, le renvoya à Lude; d'autant moins capable de cette commission, qu'il cherchoit du profit en toutes choses. Le Gentilhomme demanda à Lude ce que l'on donneroit à la Noblesse du Hainaut, pour mettre une Province entiere à l'obeïssance du Roy; & Lude au lieu de répondre directement, demanda à son tour ce que la même Noblesse luy donneroit pour le bonheur qu'il luy procureroit d'être Françoise. Rien ne choque davantage les gens de bonne volonté, que lors qu'on leur donne occasion de se défier que l'on tourne en ridicule ce qu'ils avoient serieusement proposé. Le Gentilhomme fut d'autant plus surpris de la repartie de Lude, qu'il s'y étoit moins attendu. Il ne pouvoit comprendre qu'un Favory comme étoit ce Seigneur, ne voulût pas se mêler gratuitement d'acquerir au Roy son Maître le Hainaut, & il aima mieux supposer que la France ne vouloit point du Hainaut par la voye

qu'il luy proposoit. Il prit ce refus pour un mépris : Il rompit la conference : Il s'en alla sans dire adieu ; & il se hâta si fort de retourner vers la Noblesse du Hainaut, qu'il fut impossible de le ramener à ceux qui coururent aprez luy par ordre du Roy, & luy offrirent de la part de sa Majesté beaucoup plus qu'il n'auroit d'abord desiré pour être content. La Cour eut pourtant de quoy s'en consoler en quelque maniere, par la prise, ou pour mieux dire par la reddition volontaire d'une Place ; qui luy étoit toute seule, & avec le peu de territoire qu'elle avoit, de plus grande importance que ce qui luy manquoit de l'Artois, & que tout le Hainaut ensemble.

La Ville de Cambray étoit devenuë Imperiale, de la même maniere que plusieurs autres comprises dans le Pays que les Auteurs du moyen âge appellent Province Mosellane, c'est-à-dire que les Evêques y passoient pour Souverains temporels, & qu'ils y joüissoient en effet de la plûpart des Privileges de la Souveraineté ; & que neanmoins les Magistrats y partageoient avec ses Prelats l'autorité, & ne dépendoient d'eux qu'en de certaines rencontres. La Bourgeoisie de Cambray vivoit heureuse dans ce temperament ; & rien n'auroit troublé son repos, si elle eût été convaincuë de son bonheur autant qu'elle devoit l'être. Mais plus une populace est grande, moins elle est capable de supporter sa propre felicité. La familiarité de ceux de Cambray avec leur Evêque leur inspira du mé-

pris pour luy. On s'accoûtuma dans cette Ville à ne le plus respecter comme Maître, parce qu'on ne l'y voyoit pas en posture de se faire obeïr ; & l'on se persuada que les Magistrats n'étoient pas assez éclairez pour commander, parce que l'on croyoit connoître le peu de lumiere de chacun d'eux en particulier. En un mot la liberté déplut à ceux de Cambray par le seul motif qu'elle étoit trop vieille, & que l'on s'ennuyoit de la goûter ; & ils furent saisis d'un dédain pour elle, qui ne sçauroit être mieux exprimé que par la comparaison des estomacs vigoureux, qui se lassent plus aisément des viandes les plus legeres. Les François se presenterent devant Cambray invitez par les Habitans * de cette Ville : On les y introduisit : Ils n'y firent aucun changement, & ils se contenterent d'en garder les murailles sans toucher aux Privileges.

* Dans les révolutions de Cambray.

Ce mêlange de bons & de fâcheux évenemens arrivez tantôt aux François, tantôt aux Flamans, contribuerent presque également à former la conjoncture par où Dieu prétendoit élever la Maison d'Autriche à la grandeur où elle est maintenant ; puisqu'ils firent comprendre à Marie de Bourgogne que si elle avoit des Sujets rebelles, elle en avoit beaucoup plus qui luy demeureroient fideles, pourvu qu'elle épousât promptement un Prince capable de leur mener du secours. Ceux de Gand affoiblis par la défaite de leurs Troupes auprez de Tournay ; & rebutez par la mort imprevuë d'Adolf de Gueldres qu'ils avoient destiné pour mary de leur Princesse,

ne se mêloient plus de luy vouloir donner d'époux. Plusieurs autres prétendans à cette alliance, y avoient renoncé; soit qu'ils se fussent ennuyez de la rechercher trop long-temps, ou qu'ils eussent perdu l'esperance de parvenir à leur fin. Ainsi il ne restoit sur les rangs que quatre personnes, dont la premiere étoit le Daufin de France; qui à la verité étoit trop jeune pour y penser, puisqu'il n'avoit pas encore huit ans accomplis. Mais les bons François qui ne pouvoient souffrir que les Pays-bas échapassent à leur Monarchie, n'avoient pas laissé de former par leur credit en faveur de ce jeune Prince une puissante brigue à la Cour de Flandres; quoy que le Roy son pere bien loin de l'appuyer, la traversât de toute sa force.

Le Chef de la brigue qui travailloit alors pour les veritables interêts de la France, étoit Loüis de Bourbon Evêque de Liege Oncle de Marie de Bourgogne. Ce Prince s'étoit proposé de la disposer à se tenir précisément sur la défensive contre les François; & à ne pas mettre en épousant un Etranger, un obstacle insurmontable à la paix qu'il offroit de negocier, & qu'il promettoit de conclure entre les François & les Flamans. Marie de Bourgogne avoit beaucoup d'amitié pour son oncle; & comme elle haïssoit horriblement les autres François, il sembloit que l'inclination qu'elle avoit auparavant eüe pour eux se fût resserée, afin de n'avoir plus que luy pour objet. Elle ne vouloit pas neanmoins pour le satisfaire se contraindre jusqu'à

épouser le Daufin : mais aussi il y a de l'apparence qu'elle ne se seroit pas si-tôt resoluë de luy donner la mortification qu'elle sçavoit bien qu'il recevroit en la voyant prendre un autre mary, si les trois autres Intrigues contraires à la sienne ne luy eussent suscité pour le chasser de la Cour de Bourgogne, une querelle où il succomba. Il y a des Auteurs & des Memoires qui en accusent Loüis Onze, sur des conjectures legeres à la verité, mais d'ailleurs vray-semblables ; & tout ce que l'on en peut dire icy, est qu'il faloit que sa Majesté fût alors autant ennemie d'elle-même qu'elle pouvoit l'être, si elle procura la perte d'un Prince de son Sang, dans le temps qu'il travailloit à luy rendre le plus grand service qu'elle étoit capable de recevoir.

L'Evêque de Liege avoit été sujet à l'inconvenient des Souverains, qui prétendent mener une vie voluptueuse ; puisqu'il avoit absolument laissé le soin de ses affaires tant politiques que domestiques à Guillaume de la Mark son Favory. La Mark étoit de taille de geant ; & si robuste, que les hommes les plus vigoureux n'osoient luy prêter le colet. Sa grandeur & sa grosseur démesurées ne l'embarassoient point, parce qu'il étoit extraordinairement souple. Il reüssissoit en toutes sortes d'exercices de la guerre ; & pour achever de former son caractere, il suffit de dire qu'il sembloit que l'Empereur Maximin fût ressuscité en luy ; puisqu'il en avoit non seulement toutes les bonnes qua-

litez, mais encore toutes les mauvaises. Il l'égaloit en brutalité; & s'il ne le surmontoit en inconstance, en cruauté, & en perfidie, ce n'étoit pas qu'il n'y fût assez porté: mais c'étoit faute d'occasion.

Marie de Bourgogne qui tâchoit d'amuser l'Evêque de Liege, afin qu'il ne l'importunât pas tant de se marier en France, luy avoit fait present de quinze mille florins, & l'Evêque de Liege les avoit aussi-tôt donnez à la Mark. Cette somme étoit alors considerable; & la Mark ne l'eut pas plûtôt reçuë, qu'il pensa à l'employer contre son bienfaiteur. Les Liégeois n'aimoient pas leur Evêque; & l'on a déja vu que c'étoit parce qu'il avoit été la cause, ou du moins le pretexte de la désolation de leur Ville. Ils n'avoient osé s'en vanger durant la vie du Duc de Bourgogne, de peur d'attirer encore une fois dans leur Pays les armes qui les avoient si maltraitez. Mais aprez sa mort ils n'attendoient qu'un Chef pour recommencer leur revolte, lorsque la Mark s'offrit à eux, pourvu qu'ils s'engageassent à mettre * le puîné de ses enfans en la place de leur Prelat, aprez qu'ils l'auroient ou tué ou chassé. Ils accepterent cette condition, & la Mark leva une puissante armée. Ceux qui connoissoient qu'il n'avoit pu le faire ny à ses dépens, ny de l'argent de Marie de Bourgogne, soupçonnerent que Loüis Onze y avoit contribué.

* Dans la vie de Louis de Bourbon.

L'Evêque surpris de l'infidelité de la Mark; & trop foible pour tenir la campagne, se renferma dans la Ville de Liege où il fut assiégé. Il écrivit à

ses

parens & à ses amis de le venir dégager, ce qu'ils auroient fait s'il leur en eût donné le loisir. Ils assemblerent des Troupes avec une extrême diligence; & ils les avoient déja conduites sur la frontiere du Liege, lorsque la Mark qui ne doutoit pas qu'elles ne le forçassent de lever le siége, fit representer à l'Evêque de Liege par des gens qu'il avoit laissez auprez de luy pour le trahir, & pour être ses Espions, que les murailles de Liege n'étoient pas encore rétablies; & que quand elles le seroient, la massonerie en étoit fraîche, & par consequent incapable de resister long-temps à l'Artillerie des Assiégeans. Qu'ainsi l'unique moyen de conserver la Place, consistoit à faire sur eux une sortie generale qui ruinât leurs travaux, & reduisît l'infidele la Mark à recommencer le siége.

L'Evêque de Liege avoit plus de courage que de jugement: Il étoit né pour être soldat; & il en aimoit d'autant plus la profession, qu'il l'avoit moins éprouvée. Il croyoit trop legerement, & Dieu le vouloit punir de sa vie scandaleuse. Il suivit le conseil qu'on luy donnoit; & sortit à la tête d'un grand nombre d'Habitans, qui luy promettoient de répandre pour luy jusqu'à la derniere goute de leur sang. Il fit d'abord un assez grand effort: mais ensuite une partie de ceux qui le suivoient s'étant tournée contre luy, il fut enveloppé, & porté par terre. La Mark le tua de sa propre main: Le dépoüilla: Le porta jusqu'au bord de la Meuse, & le jetta dans cette riviere.

Marie de Bourgogne fut ainsi délivrée de sa faction qui la solicitoit de se marier avec le Daufin, & elle se délivra elle-même du second Prince qui pretendoit à son alliance. C'étoit le fils ainé du Duc de Cleves, qui sembloit luy avoir été destiné pour mary dez qu'elle étoit née. Il n'avoit que deux ans plus qu'elle, & il avoit été élevé à la Cour de Bourgogne. Il s'étoit attaché dez l'enfance à la servir; & il devoit succeder à des Etats proches des Pays-bas, & tout à fait à leur bienseance. Il n'y avoit point de party plus convenable à la Princesse que le sien aprez celuy du Daufin; & puis qu'il n'y avoit plus d'apparence pour les Flamans de s'aggrandir du côté de la Picardie, la politique vouloit qu'ils s'agrandissent du côté de la Hollande: mais cette recherche fut traversée par deux obstacles également invincibles. Le premier étoit formé par ceux de Gand, prévenus de la pensée qu'il leur seroit nuisible que Marie de Bourgogne épousât un Prince qui eût des Etats auprez d'eux. Ils la tenoient en leur puissance; & ils apprehendoient qu'elle ne leur échapât, si le Duc de Cleves faisoit avancer jusqu'à leurs portes une armée Alemande, sous pretexte de la mener contre les François.

Le Duc de Cleves avoit mis sans y penser le second obstacle à la fortune de son fils, en procurant qu'il fût nourri auprez de Marie de Bourgogne: tant il est vray que les hommes s'aveuglent le plus souvent en ce qu'ils desirent avec trop de passion. Le Prince de Cleves avoit le corps assez bien

fait: mais son esprit étoit si mal tourné, que la bonne éducation qui luy avoit été donnée, n'avoit pas été capable de le redresser. Les défauts en étoient si visibles, qu'il ne faloit être qu'un moment avec luy pour les découvrir. Marie de Bourgogne les avoit observez avec cette curieuse pénetration que les filles ne manquent jamais d'avoir pour ceux qu'on leur veut donner en mariage, sans attendre qu'elles les aiment, & par consequent il n'en étoit échapé aucun à sa connoissance. La longueur du temps n'avoit rien contribué à les luy faire paroître moindres, quoy qu'elle se fût accoûtumée à les voir; & enfin elle étoit entrée à l'égard du Prince de Cleves dans la disposition la plus contraire à l'amour, qui est le mépris. Ny les assiduitez que le Duc de Cleves luy rendoit pour son fils, ny le besoin qu'elle avoit de ses forces, & de son credit dans l'Empire, n'avoient pû luy inspirer un sentiment favorable pour le Prince de Cleves; & elle avoüa qu'encore qu'elle eût eu assez de pouvoir sur elle pour se resoudre à devenir malheureuse en l'épousant si le Duc de Bourgogne son pere le luy eût presenté pour mary, elle n'étoit plus capable de se faire une telle violence aprez qu'elle étoit devenuë maîtresse d'elle-même.

Le Duc de Cleves plus étonné que satisfait d'une explication si nette, ramena dans ses Etats le Prince son fils, & le Comte de Riviere parut en troisiéme lieu sur les rangs. Il étoit frere de la Reine d'Angleterre; & si bien fait, qu'il n'y avoit point d'yeux pour fins qu'ils fussent, que

ſon abord n'ébloüît. Le Roy Edoüard Quatre ſon beau-frere empêchoit à la verité qu'il ne fût le plus beau des hommes, mais il empêchoit à ſon tour que ce Roy ne fût ſans pair. Il avoit de l'eſprit & du merite ; & ſi Marie de Bourgogne avoit ſujet d'eſperer d'être heureuſe en l'épouſant, les Peuples des Pays-bas n'en avoient pas moins d'attendre un profond repos ſous ſa domination. La Reine ſa ſœur qui gouvernoit le Roy d'Angleterre ſon mary par ſes charmes, & les Anglois par ſon adreſſe, offrit au Conſeil de Marie de Bourgogne qu'en cas qu'elle donnât ſa parole d'épouſer le Comte de Riviere aprez que toutes les promeſſes ſuivantes ſeroient accomplies, l'Angleterre romproit ſur le champ avec la France, & ſigneroit une Ligue offenſive & défenſive avec les Pays-bas. Que le Comte de Riviere paſſeroit la mer à la tête d'une puiſſante armée: Qu'il ſe joindroit aux Flamans : Qu'il les aideroit à recouvrer ce que le Roy Louis Onze leur avoit ôté dans la Picardie, dans l'Artois, & dans la Flandre ; & qu'il ne poſeroit les armes qu'aprez que l'autorité de Marie ſeroit entierement retablie dans les deux Bourgognes.

Il n'y avoit pas lieu de douter que les Anglois ne tinſſent parole ; & par conſequent les Flamans ne hazardoient rien, en promettant leur Princeſſe ſous une condition qui les remettroit dans leur premier état ſi elle étoit executée ; & qui ne leur apporteroit aucun préjudice, ſi elle ne l'étoit pas. La ſeule choſe qui manquoit au Comte de Riviere, étoit

de n'être pas né de Maiſon Souveraine : cependant elle ſuffit pour luy donner l'excluſion. On a déja remarqué que Marie de Bourgogne étoit des deux côtez ſortie de l'auguſte Maiſon de France. Elle ſçavoit qu'il n'y avoit point d'alliance tout-à-fait convenable pour elle hors de cette Maiſon ; & quoy qu'elle fût reſoluë de n'épouſer aucun François, elle auroit été fâchée que Louis Onze eût eu lieu de luy reprocher, qu'elle ſe fût méſalliée juſqu'au point de ſe donner un homme né & élevé dans la condition privée. Ainſi le Comte de Riviere fit place à l'heureux Maximilien d'Autriche, qui étoit le quatriéme prétendant.

Ce Prince fils de l'Empereur Frederic Trois, & d'Eleonor Infante de Portugal, couroit la vingt-uniéme année de ſon âge. Il étoit bien fait de ſa perſonne : Il avoit de l'eſprit ; & comme la prodigalité & l'inconſtance qui corrompirent depuis en luy tout ce qu'il avoit de bon, ne paroiſſoient point encore faute d'objet, ou parce que l'on n'y avoit pas pris garde, il paſſoit pour n'avoir point d'autre défaut, ſinon qu'il aimoit trop la chaſſe, & qu'il haïſſoit les affaires qui ne luy laiſſoient pas tout le temps neceſſaire à ſon divertiſſement. Mais bien loin qu'on le blamât alors de ces imperfections, on admiroit qu'il n'en eût pas de plus grandes, à cauſe que l'on ſçavoit que perſonne n'avoit pris le ſoin de ſon éducation. Son pere le Prince le plus avare, & le plus pareſſeux de ſon temps, l'avoit abandonné à luy-même par le ſeul motif d'épargner la

dépense d'un Precepteur & d'un Gouverneur ; & quoy qu'il n'eût point d'autre fils que luy, il ne s'étoit pas mis autrement en peine de ce qu'il apprît, pourvu qu'il ne luy en coutât rien. Ainsi Maximilien n'avoit à proprement parler, que les dispositions à la vertu que la nature luy avoit données ; & celle d'entre elles qui le distinguoit le plus des autres Princes Alemans, étoit la sobrieté. Il la tenoit apparemment de son Pere & de sa Mere, dont le Pape Pie Second raconte que Frederic Trois ne buvoit que de l'eau rougie, & que l'Imperatrice Eleonor n'avoit point encore goûté de vin lorsqu'elle vint en Alemagne; & que les Medecins l'ayant menacée de sterilité si elle n'en beuvoit à cause qu'elle passoit d'un climat extraordinairement chaud à un climat froid, l'Empereur luy fit dire que si elle l'aimoit * elle ne changeroit rien en son breuvage; & qu'il aimoit mieux n'avoir point d'enfans, que d'en être redevable au vin.

* Dans son Histoire de Boheme.

On a déja vu que l'entrevuë entre cet Empereur & le dernier Duc de Bourgogne n'avoit pas reüssi. Cependant le jeune Maximilien n'avoit pas laissé d'être dans la suite mieux traité, du moins en apparence, que ses rivaux ; car encore que ce Duc n'eût pas plus d'inclination à luy donner sa fille qu'aux autres, la necessité de ses affaires l'avoit pourtant reduit à faire une avance dont Maximilien profita. Les Suisses & les Lorrains étoient puissans d'eux-mêmes ; & pour peu que l'Empereur les assistât, il étoit à craindre qu'ils n'étendissent leurs conquê-

tes dans la Franche-Comté. Le pretexte en étoit plausible; & le Duc de Bourgogne pour détourner ce coup, avoit obligé sa fille d'envoyer au Prince Maximilien une promesse de mariage écrite & signée de sa propre main avec un anneau, sous esperance d'amuser l'Empereur son Pere par cette feinte démonstration; & dans le dessein de trouver facilement une excuse pour luy manquer de parole, aprez que les Suisses & les Lorrains seroient domtez: mais Dieu ne permit pas que l'on abusât impunément de la credulité de l'Empereur. Les Alemans avertis que le Roy de France negligeoit pour son Daufin l'heritiere de Bourgogne, exciterent Maximilien à se prévaloir de l'écrit & de l'anneau qu'il avoit; & Maximilien fit l'amour à la mode de son Pays, c'est-à-dire dans les formes les plus grossieres. Il envoya sommer la Princesse de Bourgogne de reconnoître sa promesse, & de l'accomplir; & il fut si heureux, que la Princesse luy répondit favorablement. Il leva de l'argent que Marie de Bourgogne luy fit tenir, huit cent chevaux; son Pere ne luy ayant pas voulu donner un florin pour leur solde, ny pour son équipage. Il les conduisit jusqu'à Cologne, où les Flamans l'allerent trouver, & luy porterent les choses dont il avoit le plus de besoin pour achever son voyage. Ils le menerent à Gand, où il fut reçu avec plus de joye qu'il n'avoit esperé. La Princesse l'épousa; & devint incontinent aprez grosse d'un fils, qui fut depuis pere de l'Empereur Charles-Quint & de Ferdinand Premier.

La nouvelle que le Roy Loüis Onze reçut de ce mariage, leva l'eſpece d'enchantement où il avoit été depuis la mort du Duc de Bourgogne. Les yeux de ſa Majeſté furent alors déſſillez. Elle reconnut ſa faute dans toute ſon étenduë ; & pour comble de déplaiſir, elle ſe mit inutilement en peine d'en prévenir les fâcheuſes ſuites. Elle connoiſſoit les Flamans pour pecunieux ; & elle ne doutoit point que s'ils mettoient la main à la bource pour recouvrer ce qui venoit d'être démembré des Pays-bas, ils ne tiraſſentd'Alemagne un nombre preſque infini de gens de guerre qui inonderoient la France. Il faloit donc oppoſer une digue à ce torrent ; & le genie de Louis Onze étoit plus propre à trouver le remede aux maux aprez qu'ils étoient arrivez, qu'à les empêcher d'arriver. Sa Majeſté crut que pour mettre ſon Royaume en ſureté, il faloit établir les Anglois entre elle & Maximilien ; & l'aveuglement où cette idée la fit retomber, fut d'autant plus déplorable, qu'elle ne voyoit pas qu'en executant ce qu'elle prétendoit, elle rentreroit dans le labirinte d'où le Roy Charles Sept ſon Pere n'étoit ſorti que par miracle. Elle forma le projet de rappeller en France Edoüard Quatre Roy d'Angleterre ; & pour luy propoſer des attraits propres à le tenter s'il étoit encore capable d'ambition, elle l'invita à la conquête de la Flandre & du Brabant. Elle luy en applanit toutes les difficultez ; & elle luy ôta non ſeulement les excuſes qu'il auroit pu trouver, mais encore les pretextes pour couvrir ſa pareſſe. Elle offrit de le

favoriſer

favoriser à conquerir les deux Provinces que l'on vient de nommer ; & parce qu'il pouvoit repartir que la Flandre relevoit du Royaume de France ; * & que si les Anglois s'en rendoient les maîtres, la querelle se renouvelleroit qu'ils avoient eüe durant tant de siécles avec les François à l'occasion des hommages de la Normandie & de la Guienne, Louis proposa de ceder au Roy d'Angleterre la Souveraineté de la Flandre en cas qu'il s'en saisît.

* Dans le projet de cette conquête.

Edoüard pouvoit encore representer qu'il n'avoit point d'argent ; & que les Anglois ne seroient pas si promts à luy en fournir pour la guerre de Flandres, qu'ils l'étoient pour celle de France, & Louis offrit de luy donner par avance la solde de dix mille Archers pour quatre mois. Edouard pouvoit prétendre avoir besoin d'une puissante diversion, qui détournât ailleurs la meilleure partie des forces que les Brabançons & les Flamans leveroient pour leur défense, & Louis demeura d'accord de faire entrer dans le Hainaut une armée Françoise dans le même temps que les Anglois mettroient le pied en Flandres. Edouard pouvoit dire que l'Artillerie luy manquoit ; & Louis promit d'en faire conduire à Calais sans qu'il luy en coûtât rien, autant de pieces qu'il en demanderoit, & de fournir leur attirail. Enfin la derniere objection d'Edouard pouvoit être, qu'il y avoit trop de Places fortes dans la Flandre & dans le Brabant, & qu'il faloit trop de temps pour les reduire ; & Loüis y répondit en assurant qu'il iroit luy-même en Brabant avec une autre

armée, durant que sa Majesté Angloise seroit occupée dans la Flandre : Qu'il y assiégeroit les quatre Villes les plus importantes du Pays : Qu'il n'en leveroit point le siége sans les avoir prises; & qu'à mesure qu'il les prendroit, il les donneroit aux Anglois.

Ces offres étoient si avantageuses, que le Roy d'Angleterre ne pouvoit raisonnablement desirer qu'elles le fussent davantage. Mais il avoit une telle aversion pour la guerre, quoy qu'il n'y eût pas mal reüssi, qu'il ne l'avoit jamais déclarée de bon gré. Celle qui luy avoit acquis la Couronne, ne luy avoit coûté qu'une journée de travail; & de l'humeur qu'il étoit il y a de l'apparence qu'il n'auroit pas voulu être Roy, s'il luy eût falu essuyer une plus longue fatigue. Il s'imaginoit qu'il étoit né pour le plaisir, parce qu'il étoit né le plus beau des hommes; & comme il se trouvoit de temperament à le goûter, il le recherchoit en toutes choses. Il luy étoit d'ailleurs arrivé ce qui n'est que trop ordinaire à ceux qui ne refusent rien à leurs sens; puisqu'il étoit devenu si gros & si gras, qu'il n'étoit plus capable des fonctions de la guerre. Ainsi la tentation qui luy étoit suggerée venant à contre-temps; & sa femme qui seule auroit pu l'exciter à la guerre, n'y ayant pas moins d'aversion que luy depuis que Marie de Bourgogne avoit dédaigné le Comte de Riviere son frere, les avances les plus considerables que Loüis Onze eussent jamais faites, ne furent point acceptées.

Le Roy d'Angleterre luy répondit d'une maniere décisive, qu'il y avoit dans la Flandre & dans le Brabant un tres-grand nombre de Villes qui soûtiendroient toutes un siége regulier ; & qui se défendroient si long-temps, qu'il faudroit un siécle pour les reduire. Qu'il n'y en avoit pas une qui ne fût assez riche, pour acheter tout ce qui servoit à tenir longtemps ; & que l'argent manqueroit plûtôt à leurs Ennemis qu'à elles. Que leur principal commerce étoit avec les Anglois ; & que par consequent ceux-cy avoient autant d'aversion de rompre avec elles, qu'ils témoignoient de joye lorsqu'on leur proposoit de rompre avec les François. Que si neanmoins la France vouloit donner à l'Angleterre, Boulogne, Arras, ou quelque autre Place proche Calais, l'Angleterre se déclareroit contre les Pays-bas ; & fourniroit un nombre considerable d'Archers à Louis, pourvu que sa Majesté fît tenir à Londres les deniers necessaires pour les lever, & pour les entretenir.

Loüis qui n'étoit pas moins menager de ses conquêtes que de son patrimoine, ne put se resoudre de donner aux Anglois aucune des Places qu'il venoit de prendre sur Marie de Bourgogne; & les Anglois jugerent par-là, qu'il n'avoit pas tant de desir qu'il en témoignoit de les établir dans la Flandre & dans le Brabant. Ils refuserent absolument d'entrer dans aucune liaison avec les François pour les Pays-bas ; & ils le refuserent d'une maniere, qui sembloit menacer Louis, que s'il

* Dans les negociations de Frãce & d'Angleterre.

* s'obstinoit à vouloir dépoüiller l'heritiere de Bourgogne, ils armeroient pour la défendre. Louis craignoit à la verité de leur donner pretexte de passer la mer: mais il apprehendoit encore plus de retomber dans les inconveniens où il s'étoit vu, lorsque la Maison de Bourgogne étoit trop puissante. L'expedient qu'il trouva pour éviter ces deux extremitez fut de ne rien rendre de ce qu'il avoit pris sur les Flamans, & de ne rien prendre de nouveau sur eux.

Il supposa que Maximilien d'Autriche voyant que les François s'étoient contentez de recouvrer les Fiefs masculins que la Maison de Bourgogne avoit tenus d'eux, chercheroit la paix afin de joüir en repos des autres Provinces que Marie de Bourgogne sa femme luy avoit apportées. Qu'il laisseroit volontiers à la France le peu de Places dont elle s'étoit emparée dans les Fiefs feminins de cette Princesse; parce qu'il y avoit quelque sorte de justice à dédommager Loüis Onze petit fils de Charles Six des Places importantes scituées au centre de la Flandre, que le même Charles avoit trop legerement cedées à Philippe le Hardy Tris-ayeul de Marie de Bourgogne. Qu'enfin les Anglois ne penseroient plus à passer la mer lorsque Maximilien seroit content, & qu'ainsi il n'y auroit plus personne qui favorisât leur descente en France. Mais la plus claire connoissance des fautes que l'on a commises, ne suffit pas pour en éviter de semblables; lorsque Dieu par des raisons inconcevables à tout autre

qu'à luy, ne veut point encore achever de dessiller les yeux des Princes qu'il avoit aveuglez.

Loüis Onze étoit autant fâché qu'il pouvoit l'être, d'avoir manqué de reünir les Pays-bas à sa Monarchie. Il étoit convaincu que la France n'auroit pas moins à souffrir de Maximilien aprez qu'il auroit herité de son Pere & de son Oncle, qu'elle avoit souffert des quatre derniers Ducs de Bourgogne. Il étoit persuadé que la Maison d'Autriche n'étoit déja que trop puissante; & qu'il ne faloit pas que celle de France la laissât croître davantage, si elle ne vouloit l'avoir pour rivale. Cependant il agit contre toutes ses lumieres; & s'il ne contribua plus qu'aucun autre à élever la Maison d'Autriche au dégré où elle est, il n'empêcha pas comme il le pouvoit aisément qu'elle ne prît dés lors ses mesures pour y monter un jour, & il frustra la Maison de France de la plûpart des Royaumes d'Espagne qui luy étoient offerts. Il aima mieux les laisser ravir par une Usurpatrice de qui la fille les porta depuis au fils de Maximilien, que de les menager pour le sien; & le malheur de la France voulut que le Daufin aprez avoir manqué d'épouser l'heritiere des Pays-bas, manquât encore d'épouser l'heritiere de Castille.

Il n'étoit sorti qu'une fille du mariage du Roy de Castille Henry Quatre avec l'Infante de Portugal. Mais cette fille étoit si belle, qu'il n'y avoit point dans l'Europe de Prince qui ne dût s'estimer heureux de la posseder, quand elle n'auroit point été heritiere de la plus puissante Monarchie d'Espa-

gne. Il ne sembloit pas qu'une si riche succession luy pût être contestée, parce que la loy fondamentale du Royaume appelloit les femelles à la Couronne lorsqu'elles en étoient plus proches, à l'exclusion des mâles plus éloignez qu'elles. Cependant une autre fille par un exemple aussi scandaleux que nouveau, entreprit d'usurper la Castille, * & l'executa.

* Dans la chronique de Dom Diego Henriquez.

Le Roy de Castille avoit une sœur appellée Isabelle, âgée de trente-deux ans passez sans avoir été mariée. Sa beauté qui n'avoit été que mediocre, & commençoit à se passer, étoit tellement obscurcie par l'éclat de la Reine de Castille sa belle-sœur, & de l'Infante Jeanne sa niece, qu'elle n'osoit presque paroître à la Cour. On ne l'y voyoit qu'aux jours des ceremonies extraordinaires, & dans les autres conjonctures où elle jugeoit absolument necessaire de tenir son rang. Elle demeuroit le reste du temps à Segovie, où elle avoit appris en un an la Langue Latine; & fort promptement les autres sciences, autant qu'elle avoit pu s'en faire instruire sans choquer la bienseance de son sexe. Elle étoit tourmentée de l'ambition la plus fine qui fut jamais; puisqu'elle aspiroit à devenir par quelque voye que ce fût Reine de Castille, dans la seule vuë, comme elle disoit, de corriger tous les abus tant de Religion que d'Etat qui s'y étoient glissez, & de chasser d'Espagne les Mores. Elle étoit persuadée que Dieu la destinoit à ces deux grands projets; & que comme il ne les vouloit executer que par elle, il ne

comme il ne les vouloit executer que par elle, il ne luy étoit pas défendu d'usurper ce Royaume, qui la pouvoit mettre en état de suivre sa prétenduë vocation. Mais il y avoit si peu de rapport entre les pensées de l'Infante Isabelle & les affaires de Castille, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle arrivât jamais à la fin qu'elle se proposoit : car elle étoit éloignée de la Couronne non seulement par sa niece, mais encore par l'Infant Alphonse son second frere; qui n'ayant alors que seize ans, vivroit apparemment plus qu'elle. Cependant Dieu qui ne manque pas de moyens pour le succez des passions les plus criminelles des Grands, lorsque sa providence les veut employer pour châtier les Peuples, permit que l'Infante Isabelle accomplît par les voyes que l'on va décrire, ses injustes desseins.

Le Roy de Castille étoit tombé dans l'inconvenient des Souverains, qui choisissent des Favoris de trop bonne Maison, & qui les élevent trop haut ; puis qu'il les avoit rendus si puissans, qu'il ne luy étoit pas aisé de les ruïner quand il luy plairoit. Jean Pacheco, & Alphonse de Fonseca partageoient ses bonnes graces ; & les partageoient avec tant d'égalité, que les Courtisans les plus rafinez ne pouvoient juger lequel des deux avoit l'avantage sur l'autre. Pacheco avoit été fait Marquis de Villena, & Fonseque avoit obtenu l'Archevêché de Tolede. Comme ils ne poussoient pas leur fortune par les mêmes voyes, ils ne s'entredonnoient point de ja-

long-temps avec toute la bonne intelligence possible dans de si delicates conjonctures, s'il ne fût venu à la traverse un troisiéme Favory qui les supplanta.

Bertrand de la Cueva Seigneur le mieux fait, & le Courtisan le plus adroit que l'Espagne eût jamais porté, s'étoit introduit à la Cour presque au sortir de l'enfance. On l'y avoit connu en peu de temps, à cause des avantages que donne la bonne mine quand elle est soûtenuë par un rare merite, & il étoit devenu Page de Lance du Roy. Il avoit fait montre d'une force & d'une valeur prodigieuse à la mode de son temps, en soûtenant seul auprez de Madrid un pas à l'honneur de sa Dame, contre tous les Chevaliers qui voudroient soûtenir que leurs maîtresses la surpassoient, ou l'égaloient en beauté, & il en étoit sorti vainqueur. Il excelloit principalement en la vertu dont la pratique est la plus difficile à la Cour, puisqu'il avoit trouvé le secret d'être complaisant sans bassesse, & il avoit par-là gagné le cœur de toutes les personnes qui n'avoient pas d'interêt de luy être ennemies.

Le Roy de Castille ne l'avoit d'abord élevé que par pure inclination : mais voyant depuis que presque tout le monde approuvoit les biens qu'il faisoit à ce Seigneur, il luy donna le Comté de Ledesma, & obligea le Marquis de Santillana de l'illustre Maison de Mendose à luy accorder sa fille en mariage. Il nomma Alfonse de la Cueva son

frere

frere à l'Evêché de Palence, & il ne se gouverna plus que par ses conseils. Pacheco & Fonseque n'avoient rien oublié de ce qui servoit à traverser la Cueva dans le commencement & dans le progrez de sa fortune : mais ils y avoient inutilement travaillé ; soit qu'ils luy fussent beaucoup inferieurs, pour les qualitez du corps & de l'esprit, ou que le Roy de Castille se fut obstiné à garder la Cueva parce qu'on vouloit le luy ôter ; & la maniere d'agir de ce Prince constant en cette seule chose donnant lieu de penser que la Cueva seroit Favory tant que Henry Quatre regneroit en Castille, inspira à Pacheco & à Fonseque l'execrable dessein de détrôner leur Maître ; afin que s'ils n'avoient plus l'avantage d'être Favoris, ils n'eussent plus aussi le dépit * de voir en leur place celuy qui les en avoit chassez.

* Dans la relation de ce complot.

Ils formerent un puissant party dans l'Etat : Les deux tiers de la Noblesse de Castille y entrerent : Les Gouverneurs de Provinces & des meilleures Places furent corrompus ; & l'on n'eut plus besoin que d'un pretexte plausible pour obliger les peuples à passer sans murmure sous un autre Maître.

Alfonse frere puisné du Roy de Castille & de l'Infante Isabelle n'avoit que quinze ans : mais il n'étoit pas sans ambition dans un âge si tendre, & il possedoit d'ailleurs toutes les bonnes & les mauvaises qualitez necessaires à un Chef de faction. Les moins credules en furent convaincus dez le commencement de sa conduite : car encore qu'il

desirât plus de commander les Rebelles que les Rebelles ne desiroient qu'il les commandât, il voulut pourtant qu'ils luy fissent une espece de violence pour accepter leur Generalat, & il parut d'abord dans leur camp plûtôt en prisonnier qu'en Maître. Il protestoit de temps en temps de n'agir que pour s'insinuer dans l'esprit des Rebelles, en feignant de les seconder; & pour les empêcher de se porter à la derniere extremité, en prenant un Chef hors de la Maison Royale. Cependant il avoit en un an de guerre civile reduit le Roy son frere à rechercher une paix honteuse avec les Rebelles, lorsqu'il mourut de peste.

Les rebelles ne le regreterent pas long-temps, parce que l'Infante Isabelle sa sœur s'offrit de se mettre à leur tête. Ils l'accepterent avec joye; & ce qui va suivre leur fit connoître, qu'ils n'avoient rien perdu en changeant de Chef. Il étoit à craindre que la revolte ne s'affoiblît en continuant, puisque le mécontentement des deux Favoris qui l'avoient commencée, ne fournissoit pas aux Rebeles un pretexte assez plausible pour demeurer irreconciliables avec leur Roy. Si la legereté qui ne leur étoit que trop ordinaire ne les ramenoit point à leur devoir, ils pouvoient y revenir par principe de conscience; & pour décrediter entierement le Roy de Castille dans l'esprit de ses Sujets, il faloit leur persuader non seulement qu'il n'y avoit pas d'injustice à luy faire la guerre, mais encore qu'il y en avoit à ne la luy pas faire, & ce fut là le dégré par où l'Infante

Isabelle s'éleva sur le Trône. Elle publia par un manifeste que le Roy son frere étoit né impuissant ; & que l'Infante Jeanne qui passoit pour sa fille, ne l'étoit pas en effet. Qu'elle étoit sortie de l'infame commerce de la Reine de Castille avec Bertrand de la Cueva, & que la chose s'étoit passée du consentement du Roy de Castille ; qui pour exclure de la Couronne son frere & sa sœur, avoit prostitué sa propre femme à son Favory.

Ce manifeste n'eut pas d'abord tout le succez qu'en attendoit l'Infante Isabelle : car outre que le Roy & la Reine le contredirent solemnellement par la voye des sermens les plus execrables qui étoient alors en usage, l'Infante Jeanne n'étant encore qu'à l'âge de deux mois avoit été reconnuë pour heritiere présomptive de leurs Royaumes par les Etats de Castille assemblez extraordinairement sur ce sujet ; & le Clergé, la Noblesse, & les Peuples, luy avoient prêté serment en cette qualité. Ceux des Rebeles qui se piquoient de tenir parole voyant que l'on prétendoit qu'ils agissent contre l'hommage qu'ils avoient fait, se reünirent avec leur Roy ; & le nombre en fut si grand, que l'Infante Isabelle craignant de succomber, eut recours à la Reine d'Arragon sa bonne amie. Cette Reine étoit sœur du Connétable de Castille, & le Roy d'Arragon l'avoit épousée en secondes nôces pour sa beauté. Elle s'étoit emparée de l'esprit de ce Prince, jusqu'à luy mettre les armes à la main contre le seul fils * qui luy étoit resté de ses premieres nôces. Elle avoit

* Dans la vie de Charles de Viane.

entretenu cette guerre domestique durant l'enfance du Prince Ferdinand son fils ; & ensuite elle avoit fait empoisonner le fils du premier lit de son mary, afin que Ferdinand regnât. L'Infante Isabelle avoit deux fois l'âge de ce Prince ; & neanmoins elle offrit à sa mere de l'épouser, pourvu que les Arragonnois se déclarassent pour elle.

La Reine d'Arragon qui avoit commis les plus grands crimes pour acquerir à son fils le petit Royaume d'Arragon, ne fit point de scrupule de les continuer pour élever ce fils sur le Trône de Castille, plus grand & plus considerable en toute maniere que celuy d'Arragon. Le Prince Ferdinand alla déguisé trouver l'Infante Isabelle ; qui l'épousa sans dispense, quoy qu'ils fussent proches parens. Elle n'en tira pas d'abord tout le secours qu'elle esperoit, parce que le Roy d'Arragon fit scrupule d'intervenir dans les troubles de Castille, & son refus fut peut-être la cause qui contraignit Ferdinand & Isabelle de recourir à d'autres voyes. Ils gagnerent André de Cambrera grand Maître de l'Ordre de Callatrava, qui moyenna une entrevuë du Roy de Castille avec eux dans la Ville de Segovie. La conversation parut honnête, & même affectueuse de part & d'autre : mais au sortir du festin qui la suivit, le Roy fut attaqué d'un flux de sang, & de frequens vomissemens dont il mourut à quelques mois de-là. Il confirma pourtant au Prieur de Saint Jerôme de Madrid qui le confessa, & l'assista à la mort,

que l'Infante Jeanne étoit veritablement sa fille ; & qu'il n'avoit, ny pensé, ny consenti à la prostitution de la Reine. Il persista à soûtenir que quiconque disoit le contraire, étoit calomniateur. Il fit ensuite de sa derniere confession un Testament en bonne forme ; & il y déclara, & institua de nouveau en tant que besoin seroit, la même Infante heritiere de ses Etats.

Ferdinand & Isabelle ne laisserent pas de se déclarer Roys de Castille au préjudice de cet acte ; & gagnerent tant de Castillans à force de presens & de promesses, que le Roy de Portugal oncle maternel de l'Infante Jeanne craignant qu'elle ne succombât, mena luy-même à son secours comme l'on a vu dans le Livre précedent une puissante armée. Ce Prince avoit toutes les qualitez necessaires pour un grand Monarque, & pour un grand Capitaine, excepté le bonheur. La delicatesse de sa conscience ne luy ayant pas permis de faire la guerre aux Chrêtiens, il l'avoit portée en Affrique contre les Infideles ; & il y avoit donné beaucoup de marques de prudence, & de valeur. Cependant il n'avoit remporté aucun avantage sur eux, & il avoit été contraint de s'en retourner comme il étoit venu. Il sembla par son entrée dans la Castille qu'il y reüssiroit mieux ; parce qu'il défit d'abord les Rebeles en un combat aux environs de Zamora, & qu'il prit sur eux les Villes de Toro & de Burgos. Mais le Roy d'Arragon étant mort dans cette conjoncture, Ferdinand & Isabelle firent passer tant de Troupes de ce Royaume dans

celuy de Castille, que le Roy de Portugal prevît qu'il luy seroit bien difficile de maintenir long-temps sa niece, sans appeller en Espagne les Etrangers. Les François y étoient déja entrez par l'acquisition des Comtez de Roussillon & de Cerdagne ; & le Roy de Portugal persuadé qu'ils cherchoient à se vanger de la perfidie des Arragonnois qui avoient essayé de leur ôter ces deux Comtez aprez les leur avoir vendus, sollicita le Roy Loüis Onze d'assister l'Infante Jeanne.

Loüis qui ne vouloit pas rompre directement avec les Arragonnois, parce qu'il avoit en teste un autre Ennemy, & qui neanmoins vouloit profiter de l'occasion de leur faire sentir que l'on n'offensoit pas impunément un Roy de France, permit à Amanieu d'Albret de lever sous les Enseignes de l'Infante Jeanne des Troupes qui firent une grande diversion dans la Province de Guypuscoa ; & qui y auroient infailliblement attiré la moitié des forces de Ferdinand & d'Isabelle, si le Roy de Portugal leur en eût donné le loisir. Mais ce Prince fut défait en bataille rangée auprez de Toro ; & d'Albret ne se sentant pas assez fort pour attendre de pied ferme les Vainqueurs qui venoient fondre sur luy, se retira promptement dans la Guienne. Le Roy de Portugal qui s'étoit à peine sauvé de la bataille, travailla inutilement à rétablir son armée. Les Portuguais luy refuserent également des soldats & de l'argent ; & ceux des Castillans qui luy demeurerent fideles, furent d'avis qu'il allât en France obliger à quelque condi-

tion que ce fût Loüis Onze à se déclarer ouvertement pour l'Infante Jeanne contre Ferdinand & Isabelle.

Le Roy de Portugal suivit leur conseil; & l'accueil qu'il reçut de Loüis, luy donna d'abord lieu de bien esperer de sa negociation. * Il offrit de joindre à la Monarchie Françoise la Couronne de Castille, & les six autres qui y étoient annexées, pourvu que sa Majesté Tres-Chrêtienne consentît que le Daufin quand il seroit en âge épousât l'Infante Jeanne. Il ajoûta que les François n'auroient qu'à paroître sur la frontiere de Biscaye avec des forces capables d'arrêter les suites de la victoire de Toro; & qu'avant qu'ils missent le pied dans la Castille, on leur confieroit l'Infante pour être conduite à sa Cour de France, & élevée auprez du Daufin. Que les Castillans demeurez fideles, prêteroient un nouveau serment à cette Princesse & à son futur Epoux; & que les Places occupées par Ferdinand & Isabelle, en feroient autant à mesure qu'on les recouvreroit.

* Dans le détail de sa negociation.

Loüis ne jugea pas qu'il fût à propos de refuser directement une proposition si avantageuse à la France. Il remercia le Roy de Portugal de l'honneur que l'on faisoit à son Fils, & de l'inclination que l'on témoignoit pour luy. Il ajoûta seulement qu'il avoit un extrême déplaisir, que ses affaires ne luy permissent pas de profiter d'une si favorable conjoncture: car il n'y avoit aucune apparence que les François s'engageassent dans la guerre d'Espagne,

s'ils n'étoient en paix avec toutes les Puissances voisines. Cependant ils n'avoient alors avec le Duc de Bourgogne qu'une treve; qui devant bien-tôt expirer, les reduisoit à reserver toutes leurs forces pour les opposer à un si formidable ennemi. Le Roy de Portugal convint de la solidité de cette raison: mais il ajoûta que si Loüis vouloit qu'il se mêlât de l'accommoder avec le Duc de Bourgogne, il esperoit d'en venir à bout. Loüis persuadé que le Roy de Portugal se trompoit, fut ravi de s'en défaire en luy donnant tout pouvoir. Mais le Roy de Portugal se figurant toûjours de plus en plus qu'il n'y avoit rien de si aisé que la reconciliation qu'il entreprenoit, se servit de la poste que l'on venoit d'établir en France pour aller plus vîte negocier avec le Duc de Bourgogne. Il le trouva tellement embarassé au second siége de Nancy, à cause que le Duc de Lorraine marchoit avec une puissante armée pour secourir cette Place, que l'occasion ne pouvoit être plus contraire au dessein de ce Roy. Il ne laissa pas neanmoins de parler d'affaire à ce Duc: mais il se désabusa dez la premiere conference qu'ils eurent ensemble: car encore qu'il eût été reçu dans le camp des Bourguignons avec tout l'honneur dû aux Têtes couronnées; & avec toutes les caresses accoûtumées entre les Cousins germains, le Duc de Bourgogne étant fils d'une sœur du Pere du Roy de Portugal, la suite ne répondit pas au commencement.

Le Duc de Bourgogne parut tout autre dans le

Cabinet,

Cabinet, qu'il ne s'étoit montré en public, & ne voulut rien relâcher de ses prétentions imaginaires. Il déclara qu'il ne s'accommoderoit jamais avec la France, à moins qu'elle ne renonçât à la Souveraineté de tout ce qu'il tenoit d'elle, & le Roy de Portugal luy representa en vain que sa demande étoit exorbitante. Que le Roy Louis Onze ne pouvoit quand il le voudroit, faire ce que le Duc de Bourgogne souhaitoit de luy, & que l'état des affaires des Bourguignons exigeoit en toute maniere leur reconciliation entiere, & sincere avec la France. * Car s'ils remportoient la victoire dans le combat que le Duc de Lorraine leur vouloit donner, rien ne les empêcheroit de la poursuivre aussi loin qu'ils le jugeroient à propos contre les Suisses & contre les Alemans alliez des Lorrains ; & si les Bourguignons étoient battus, ils rétabliroient en peu de jours une armée plus puissante que n'avoient été les trois qui leur auroient été défaites, pourvu que Loüis Onze ne s'opposât ny directement ny indirectement à leurs levées.

* Dans la negociatiõ d'Alphonse Cinquiéme.

On n'a pas encore décidé s'il est plus nuisible qu'avantageux, de s'imaginer à la guerre que l'on ne sçauroit être battu, quoy que l'exemple du Duc de Bourgogne soit un grand préjugé pour la premiere de ces deux opinions. Ce Prince prévenu de la pensée qu'il triompheroit de ses Ennemis, donna si peu de satisfaction au Roy de Portugal, que ce Roy ne demeura que deux jours au camp devant Nancy. Il en partit mécontent, & il apprit quatre

jours aprez que le Duc de Bourgogne avoit perdu la bataille & la vie. Il s'en consola par l'esperance que la difficulté que Loüis luy avoit faite étant levée, ce Prince ne differeroit plus de conclure le mariage du Daufin avec l'Infante Jeanne. Il retourna gay à la Cour de France; & il pressa Loüis de donner en même temps un puissant secours, & un Roy à la Castille. Il proposa de conduire l'armée Françoise avec tant de précaution, qu'elle ne trouveroit aucun obstacle sur sa route. Il promit de la mener sans combattre jusques dans le centre du Pays : De la mettre en possession des Places par où elle passeroit: De la renforcer à son arrivée d'un grand corps de Cavalerie Castillane, & d'en obliger les Officiers & les soldats d'obeïr à celuy qui la commanderoit.

Loüis Onze par des motifs qui ne sont expliquez dans aucun Auteur imprimé, ny manuscrit que l'on ait veu, ne voulut ny traiter, ny renvoyer promptement en Espagne le Roy de Portugal, en luy ôtant tout-à-fait l'esperance du secours & de l'alliance des François. Il aima mieux amuser ce Prince durant plus d'un an par toutes les voyes qui servent en politique pour éluder la conclusion des grandes affaires, & l'Infante Jeanne succomba durant un si long intervale. Les Castillans qui s'étoient déclarez pour elle n'avoient pas consenti au voyage du Roy de Portugal en France, par un pressentiment secret de ce qui luy devoit arriver, ou par la désunion qu'ils apprehendoient lorsqu'ils manqueroient de Chef.

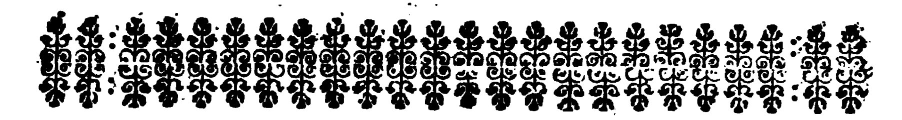
Leur crainte ne se trouva que trop bien fondée ; & comme ils étoient à peu prez égaux, aucun d'entre eux ne voulut plus obeïr à l'autre, lorsqu'il n'y eut plus de Tête couronnée pour les commander.

Ferdinand & Isabelle profiterent de cette occasion : Ils en gagnerent plusieurs : Ils en intimiderent d'autres ; & contraignirent ceux qui restoient dans le parti de Jeanne, de dépêcher en France divers Courriers pour avertir le Roy de Portugal que s'il ne revenoit incontinent en Castille, tout y seroit perdu pour sa niece. Le Roy de Portugal amusé comme l'on vient de dire par les promesses de Loüis, promettoit tous les jours de partir de la Cour de France, & ne partoit point. Cependant une nouvelle victoire que Ferdinand & Isabelle remporterent dans Landalousie, leur ouvrit toutes les portes des Villes de la Castille qui leur étoient fermées ; & l'Infante Jeanne se refugia en Portugal, où elle mourut sans avoir été mariée. Le Roy son oncle déseſperé de l'avoir renduë malheureuse par un excez de credulité, voulut en faire penitence. Il sortit de la Cour de France travesti, à dessein d'aller en pelerinage à Jerusalem ; & de se confiner ensuite dans une affreuse solitude, où il acheveroit sa vie. Mais on courut aprez luy de la part de Loüis : On le trouva : On l'embarqua ; & on le remena en Portugal, où Jean Second son fils étoit monté sur le Trône conformement à l'ordre qu'il luy en avoit envoyé. Le Fils témoigna

plus d'amitié que d'ambition. Il rendit genereusement à son Pere une Couronne qu'il pouvoit retenir; & ce fut en cette seule occasion qu'Alfonse Cinq éprouva que les Princes les plus infortunez ont sujet de se consoler, lorsque Dieu leur a donné des enfans qui compatissent autant qu'il faut à leur malheur.

Fin du Huitiéme Livre.





ARGUMENT
DU
NEUVIÉME LIVRE.

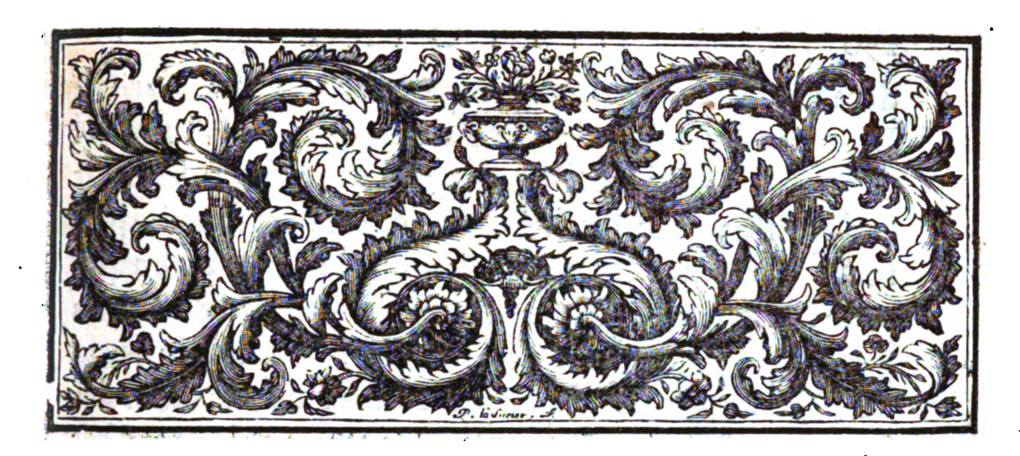
MAXIMILIEN pense à recouvrer ce que les François tenoient de la succession de Bourgogne, & presse les Anglois de se liguer avec luy : mais Loüis détourne ce coup à force d'argent. Il gagne tous les Ministres du Roy Edoüard. Le seul Hastingue se défend quelque temps, & on le gagne neanmoins en augmentant la pension qu'on luy offroit. Le Duc de Nemours promet de faire revolter la Guienne, & il est découvert. On l'assiége dans Carlat : On le prend, & on luy tranche la tête. Le Prince d'Orange n'étant pas satisfait, fait revolter une partie des deux Bourgognes ; & Loüis pour la recouvrer, fait un second Traité avec les Suisses. Les gens de guerre que cette nation luy avoit fournis, se mettent en devoir de trahir les François en voulant se jetter dans Dole : mais ils n'empéchent pas cette Ville d'être prise. La Reine d'Angleterre forme une intrigue pour reünir les Anglois avec les Flamans : mais elle ne réüssit pas, & Maximilien se resout d'appeller les Alemans à son secours. Loüis en a si peur, qu'il conclut avec luy une treve pour un an, pendant laquelle les Flamans assemblent une puissante armée, & mettent le siége devant Therouenne. Des-Cordes s'avance pour le faire lever, & donne la bataille de Guinegât.

Il défait d'abord la Cavalerie des Flamans: mais il la poursuit trop loin, & il abandonne son Infanterie aux Ennemis, qui la taille en pieces. Maximilien au lieu de profiter de sa victoire, s'amuse devant une Bicoque, où cent cinquante Gascons l'arrêtent; & le fatiguent de sorte, qu'il se contente de la prendre. L'on rapporte icy les raisons qui obligerent Loüis de rechercher la paix avec Maximilien, & celles de ce Prince pour differer de la conclûre. Loüis est frappé d'une apoplexie dont il revient pourtant, & ne recouvre jamais la santé. Il s'enferme dans le Plessis-les-Tours, & y vit d'une maniere tout-à-fait bizarre. Il ne laisse pas neanmoins de former avec deux Bourgeois de Gand une intrigue, qui contraint Maximilien de faire la paix malgré qu'il en ait: De donner sa fille en mariage au Daufin, & d'abandonner pour la dot de cette Princesse les Comtez d'Artois, & de Bourgogne. Sa Majesté se sentant mourir, avertit son Fils d'éviter les principaux inconveniens qui avoient traversé son regne. Elle luy recommande cinq de ses plus fideles serviteurs. Elle est encore frappée d'apoplexie dont elle meurt, aprez avoir donné par écrit au Comte & à la Comtesse de Beaujeu une excellente forme de gouvernement, qui s'est malheureusement perduë. On rapporte icy diverses preuves pour montrer que Loüis étoit plus sçavant que l'on n'a cru: Qu'il estimoit les gens de Lettres: Qu'il fit trouver le secret de tailler de la pierre, & qu'il aimoit l'Astrologie judiciaire; & l'on y ajoûte des Histoires tout-à-fait curieuses, d'un Italien qui se fendit la tête en mettant pied à terre pour salüer le Roy: D'un jeune garçon qui fut domestique de sa Majesté, pour avoir admirablement excusé une faute qu'il avoit faite: D'un homicide pardonné, à cause que le Roy

en avoit été l'occasion : De la veritable cause pour laquelle Oudart de Bussi fut décolé : Des deux Espions donnez au Comte de Beaujeu, quand on l'envoya en Guienne avec une belle armée : Du retranchement de la chasse à la Noblesse : De la maniere dont les Ducs de Bourbon & de Bretagne furent maltraitez par Dojac : De la mort de Clugny, causée par les paroles aigres que le Roy luy avoit dites ; & des motifs qu'eut le Roy pour se faire donner, pour acheter, & pour restituer le Vicomté de Thoüars.



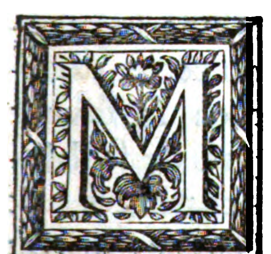
HISTOIRE



HISTOIRE
DE
LOUIS ONZE.

LIVRE NEUVIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus important en France durant l'année mil quatre cent soixante dix-huit & les suivantes jusqu'à la moitié de l'année 1483.



MAXIMILIEN d'Autriche n'eut pas plûtôt vu la succession des Pays-bas affermie dans sa Maison par la naissance d'un Fils dont Marie de Bourgogne accoucha en mil quatre cent soixante dix-huit, qu'il se proposa de recouvrer ce que les François en avoient

détaché. Il ne le pouvoit par ses propres forces: L'Empereur Frederic Trois son pere ne l'assistoit pas, parce qu'il ne l'aimoit pas tant qu'il haïssoit la dépense, & le fer d'Alemagne ne se remuoit qu'à force d'argent. Il ne restoit que le Roy d'Angleterre, & Maximilien étoit fondé sur deux raisons pour l'engager dans ses interêts. * L'une que sa Majesté Angloise venoit de refuser de partager les Pays-bas avec les François. L'autre qu'il s'agissoit d'affoiblir la Monarchie de l'Europe la plus formidable aux Anglois. Mais comme on venoit d'éprouver qu'il n'y avoit rien hors de l'Angleterre qui fût capable d'obliger le Roy Edoüard Quatre à reprendre les armes, Maximilien l'en fit solliciter par le Parlement assemblé à Londres aprez Pâques mil quatre cent soixtante dix-huit. Il n'y avoit personne dans ce Corps representant les trois Etats du Royaume, qui ne fût aussi las de la paix qu'il l'avoit été de la guerre deux ans auparavant. Ils haïssoient tous les François; & ils se souvenoient que leurs Ancêtres les avoient toûjours vaincus, pendant qu'ils avoient agi de concert avec les Ducs de Bourgogne. Ils se promettoient de semblables & mêmes de plus grands succez dans une Ligue avec Maximilien; & sur cette esperance le Parlement ne se contenta pas de parler en sa faveur dans des termes respectueux à l'égard de sa Majesté, il ajoûta des menaces aux remontrances; & la Ligue entre les Anglois & les Flamans auroit infailliblement été signée, si Loüis Onze n'eût eu

* Dans la vie de Maximilien Premier.

plus d'amis à la Cour d'Angleterre que dans le Parlement.

Mais ce Prince avoit prévu l'orage que l'on vouloit exciter contre luy, & s'étoit mis en devoir de le détourner. Il n'y avoit point de Courtisan accredité à la Cour d'Edoüard, qui ne fût pensionnaire de France. Les pensions se payoient regulierement, & par avance: On n'attendoit pas que ceux à qui elles avoient été promises, les demandassent, & on les leur portoit sous pretexte de leur épargner la honte qu'ils eussent euë à poursuivre leur payement. On ne manquoit pas de les augmenter par forme de present, à ceux qui avoient rendu quelque service extraordinaire; & la bource de Loüis étoit principalement ouverte pour ceux que le Roy d'Angleterre envoyoit en France comme Ambassadeurs, comme Agens, ou en quelque autre qualité que ce fût; avec tant de proportion neanmoins, que cette sorte de graces étoit toûjours réglée par le merite. On les combloit d'honneurs: On les traitoit magnifiquement: On se familiarisoit avec eux: On les recommandoit à leur Maître; & pour peu qu'ils s'aquitassent de leur commission, non seulement on ne demandoit point leur revocation, mais encore on rendoit témoignage de leur habileté. Cette maniere d'agir si douce & si continuë les charmoit tellement malgré qu'ils en eussent, qu'encore qu'ils fussent assez spirituels pour reconnoître que ce que le Roy de France en faisoit n'étoit que pour tâcher de les gagner, ils ne lais-

ſoient pas de contribuer autant qu'ils pouvoient à faire durer leur negociation, ou leur voyage auprez de luy dans l'aſſurance qu'ils avoient d'en tirer plus de gain; ny de cacher au Roy d'Angleterre certaines choſes, qu'ils jugeoient capables de les faire plûtôt rappeller.

Quant aux Miniſtres que Loüis envoyoit en Angleterre, il obſervoit inviolablement la précaution de ne ſe ſervir jamais deux fois d'une même perſonne; de peur que le Conſeil d'Edoüard Quatre ne voulût rendre reſponſable celuy qui traitoit avec luy, des promeſſes que le précedent Miniſtre auroit pu luy faire. L'inſtruction du dernier Agent que Loüis envoyoit à Londres, étoit toûjours nouvelle pour la matiere auſſi-bien que pour la forme. On affectoit qu'il ne ſçût rien de ce qui avoit auparavant été traité à la Cour d'Angleterre. On allongeoit ainſi la negociation; & le Conſeil d'Angleterre ne perdant pas tout-à-fait l'eſperance d'accommoder les François avec les Bourguignons, differoit toûjours ſous quelque pretexte de ſe déclarer pour Maximilien, de peur de s'ôter l'avantage de la mediation en prenant trop tôt party.

Le ſeul Haſtingue Chambellan d'Angleterre que l'on a vu ſi bien intentionné pour la France, ne vouloit point recevoir l'argent de Loüis, & favoriſoit ouvertement Maximilien. On chercha longtemps la cauſe de ce refus; & l'on découvrit enfin que le dernier Duc de Bourgogne peu de temps avant que de mourir, l'avoit gagné moyennant une penſion

de mille écus. On luy en offrit deux mille; & une somme si considerable ne faisant pas d'abord assez d'impression sur luy, Comines qui en portoit la parole reconnut que Hastingue tenoit ferme, parce qu'il ne vouloit pas que l'on vît à la Chambre des Comptes de Paris les quittances que l'on exigeroit de luy, comme l'on faisoit des autres Anglois Pensionnaires de France. Sa précaution parut raisonnable: On le dispensa d'écrire, & il accepta la pension. * Mais afin que les Princes étrangers ne corrompissent pas les Ministres de Loüis en usant à leur égard d'une semblable liberalité, sa Majesté fit une ordonnance qui portoit la peine de mort contre ses Sujets, qui recevroient d'autre que de luy cette sorte de pensions.

* Dans les Layetes d'Angleterre.

L'argent de France distribué avec tant d'adresse en Angleterre, fit que Loüis reçut de-là les premieres nouvelles que Jacques d'Armagnac Duc de Nemours travailloit à rétablir les Anglois dans la Guienne. Le Comte de Beaujeu gendre de sa Majesté l'assiégea dans son Château de Carlat en Auvergne, Place des plus fortes du Royaume. Il s'y défendit long-temps, & il ne se rendit qu'à condition que la vie luy seroit sauvée: mais Loüis ne voulut point observer la capitulation que Beaujeu avoit signée. Le coupable fut conduit à la Bastille, & ramené au même lieu aprez avoir été transferé à Noyon. Pierre d'Oriole Chancelier de France & quelques Conseillers du Parlement de Paris le condamnerent à perdre la tête, & cet Arrêt fut executé

le quatre d'Août mil quatre cent soixante dix-huit. Ceux des Juges qui n'avoient pas conclu à la mort, en perdirent leurs Offices ; & Maximilien à qui le Duc de Nemours avoit promis une puissante diversion en France n'ayant plus lieu de la faire esperer au Roy d'Angleterre, ce Prince se contenta de luy déclarer qu'il employeroit volontiers ses offices pour le reconcilier avec les François, mais qu'il ne romproit pas à sa consideration avec Loüis. Maximilien ainsi rebuté, ne pensoit plus qu'à conserver les Etats qui restoient à sa femme, lorsqu'il fut sur le point de recouvrer les deux Bourgognes sans y rien contribuer.

On a vu dans le Livre précedent que Jean de Châlon Prince d'Orange avoit fait un Traité avec la France, qui luy devoit procurer de nouveaux établissemens dans l'une & l'autre Bourgogne en cas qu'elles retournassent de bon gré par son entremise sous la domination des Roys de France. Il avoit executé de sa part le Traité dans toute son étenduë, & il prétendoit avec justice qu'on luy tint parole. Il en avoit sollicité le Roy, & sa Majesté avoit envoyé plusieurs ordres reïterez de le satisfaire. Les Terres & les Places qui devoient luy servir de recompense étoient entre les mains de Craon, qui luy avoit été donné pour Lieutenant & pour Espion. Craon auroit été plus propre à conquerir les deux Bourgognes par la voye des armes si elles se fussent défenduës, qu'il ne l'étoit à menager des esprits soû-

mis de leur gré. Il ne faisoit la guerre que pour le gain ; & il s'imaginoit qu'on luy faisoit tort, lorsqu'on n'abandonnoit pas entierement à sa discretion les Peuples dont il s'étoit promis le pillage. Il joüissoit du revenu des Terres accordées au Prince d'Orange, & par consequent il luy étoit avantageux de les garder le plus long-temps qu'il pourroit. La subtilité de son esprit ne luy fournissoit que trop de pretextes pour éluder l'execution des ordres de la Cour en ce point ; parce que si le Roy étoit d'un côté jaloux qu'on luy obeît ponctuellement, il donnoit assez souvent de l'autre côté des pouvoirs sans limite aux personnes en qui il se fioit, lorsqu'il les envoyoit en qualité de Ministres dans les lieux nouvellement reduits.

Ainsi le Prince d'Orange voyant que Craon ne se mettoit point en peine d'obéir au Roy en le mettant dans la possession des Terres qu'on luy avoit promises, s'imagina qu'il y avoit collusion entre sa Majesté & son Lieutenant General. Le dépit qu'il en eut, luy inspira le dessein de détruire son propre ouvrage, & d'ôter à la France ce qu'elle venoit de recouvrer par son moyen. Il tourna contre elle les intelligences qu'il avoit dans les deux Bourgognes, & il en fit revolter la moitié. Le reste auroit infailliblement suivi cet exemple, * si les Suisses eussent voulu, ou si Maximilien eût pu l'assister. Mais les Suisses n'avoient garde de contribuer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche, de peur qu'elle ne leur redemandât les cantons de

* Dans l'Histoire de la reprise de la Frâche-Comté.

Lucerne & de Fribourg qu'ils avoient incorporez à leur Republique; & Maximilien étoit si pauvre, qu'il n'avoit aucun moyen de conserver le peu de Places qui étoient restées à sa femme dans le Duché & dans le Comté de Bourgogne. Ces Places étoient de deux sortes. Les unes épuisées par les courses perpetuelles des François, ne luy fournissoient rien, & les autres avoient bien de la peine à contribuer ce qu'il faloit pour entretenir leurs garnisons. Il avoit inutilement tenté toutes sortes d'expediens pour tirer des Troupes ou de l'argent de l'Empereur son pere; & Sigismond son oncle Prince le seul hebeté qu'il y ait eu dans la Maison d'Autriche, se laissoit gouverner par ses domestiques. Loüis les avoit gagnez, & ils étoient plus à sa Majesté qu'à leur Maître. Ainsi le Prince d'Orange abandonné à luy-même, fut reduit à se mettre sur la défensive, au lieu de poursuivre son avantage en achevant de chasser Craon des deux Bourgognes.

Craon de qui l'armée ne manquoit de rien, se proposa de recouvrer d'abord ce qu'on luy avoit pris dans la Franche-Comté, afin de fermer le passage aux Alemans qui pourroient venir au secours des Places revoltées contre les François dans le Duché de Bourgogne. Il étoit assuré que les Comtois rentreroient dans leur devoir aussitôt qu'ils auroient perdu Dole, & il mit le siége devant cette Place. Il étoit averti qu'il n'y avoit dedans aucun soldat, & ce fut là la cause de sa

negligence,

negligence. Il en fit approcher un grand nombre de canons : mais il ne laissa personne pour en garder le parc. Les Assiégez qui ne pouvoient éviter d'être pris aussi-tôt que cette artillerie seroit braquée ; parce qu'ils n'avoient que de simples murailles, firent une sortie generale pour l'enlever, & leur audace réussit au de-là de leur esperance ; puisque non seulement ils s'emparerent de toute l'Artillerie des François, mais encore ils eurent le loisir de la tourner contre les Assiégeans. Ils la déchargerent sur eux ; & les intimiderent de sorte, que l'autorité de Craon ne fut plus capable de les retenir. La fuite des François fut universelle ; & Craon aprez les avoir rassemblez, n'osant plus les raméner à Dole de peur que la presence des mêmes objets n'excitât en eux une seconde terreur panique, les conduisit au siége de la Ville de Gy, où le Prince d'Orange s'étoit enfermé avec l'élite de ceux de son party.

Les François jaloux de reparer la faute qu'ils avoient commise, avancerent en peu de jours leurs travaux de sorte, que le Prince d'Orange apprehendant d'être pris, écrivit à Châteauguyon son frere de le venir secourir. Chateauguyon assembla tous les amis de la Maison de Châlon : Se mit à leur tête : Convint du quartier des Assiégeans qu'il attaqueroit de son côté, dans le même temps que les Assiégez l'attaqueroient du leur, & commença le combat avec autant de jugement que de courage. Le Prince d'Orange sortit aussi avec tout

ce qu'il avoit de gens resolus dans la Place, & fit pour se dégager plus que n'avoient fait les Bourgeois de Dole. Mais Craon étoit devenu sage à ses dépens ; & avoit mis tant d'ordre dans tous ses quartiers, qu'il secourut à point nommé & sans confusion celui qui se trouva attaqué. Les François y firent face des deux côtez. Les Assiégez furent contraints de rentrer dans Gy, excepté le Prince d'Orange ; dont le cheval eut assez de vigueur, & d'agilité pour percer les Assiégeans, & pour sauver son maître ; & Chateauguyon demeura prisonnier, aprez avoir vu tailler en pieces les Troupes qu'il menoit au secours de son frere.

Il sembloit que ce dernier succez dût reparer la reputation que les François avoient perduë devant Dole : mais Louis Onze étoit sans comparaison plus sensible aux disgraces qu'il recevoit, qu'aux avantages qui luy arrivoient. Il n'aimoit pas tant à s'agrandir, qu'il craignoit de hazarder ; & comme il donnoit à la fortune le moins qu'il pouvoit, il luy étoit insuportable que ses Generaux ne l'eussent pas imité, lorsqu'ils n'avoient pas reüssi dans leurs tentatives. Il les rendoit responsables des évenemens, où il y avoit eu tant soit peu de leur faute ; & c'étoit en de semblables occasions, qu'il se piquoit de ne pas pardonner. Ainsi Craon tout victorieux qu'il étoit, fut déposé pour avoir été vaincu une seule fois ; & Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont qui luy succeda, trouvant les Peuples des deux Bourgognes

tellement attachez aux descendans de leurs derniers Souverains, qu'ils ne se soumettroient jamais volontairement à la domination françoise tant qu'ils espereroient du secours de leurs voisins, forma le projet de renouveler l'Alliance de nos Roys avec les Suisses ; quoy que le temps qu'elle devoit durer ne fût point encore expiré, & mêmes de la rendre plus étroite qu'elle n'étoit.

Il gagna les Magistrats des Cantons, * moyennant la pension de chacun d'eux qu'il fit monter à vingt mille livres ; & il conclut avec eux un Traité, dans lequel ils osterent au Duc de Savoye le rang de premier Allié des Cantons pour le donner à la France. La Republique des Suisses ensuite accepta de Loüis une autre pension de vingt mille livres, * pour survenir aux frais où tous les Cantons étoient également interessez ; & s'engagea reciproquement non seulement à ne favoriser ny directement ny indirectement les Ennemis de la France, mais encore à luy fournir six mille Soldats à quatre florins & demy par mois.

* Dans la negotiation de Chaumont.

* A la Bibliotheque du Roy au premier volume des affaires avec les Suisses.

Le Prince d'Orange ressentit le premier effet de cette alliance ; en ce que les Cantons ayant rappellé les Suisses qu'il avoit attirez sous ses Enseignes, il demeura si foible qu'il n'osa plus tenir la campagne. Chaumont ainsi débarassé du seul Ennemy qui le pouvoit alors traverser, crut qu'il y alloit de la gloire aussi bien que de l'interêt des François de les ramener au siége de Dole. Il battit la Place ; & il y fit une breche si raisonnable, que

plusieurs des six mille Suisses qui servoient dans l'armée de Chaumont en execution du nouveau Traité, & qui n'en étoient pas moins fâchez que la France recouvrât le Comté, userent d'une perfidie qui hâta la reddition de Dole au lieu de la differer. Ils entrerent par la breche dans la Place avec intention de la défendre : mais l'Infanterie Françoise qui les voyoit faire, crut qu'ils alloient piller Dole. Elle voulut avoir sa part du butin ; & les suivit avec tant de précipitation, que la Place fut emportée. Ceux d'Auxonne intimidez par cet accident, capitulerent de bonne heure avec Chaumont ; & le Roy fut si satisfait de leur diligence, qu'il leur accorda beaucoup plus que son General ne leur avoit promis.

La seconde reduction des deux Bourgognes n'empêcha pas neanmoins que le Prince d'Orange ne fit soûlever pour la troisiéme fois, Beaune, Verdun, & quelques autres Villes : mais les Troupes qu'il y prétendoit jetter, furent taillées en pieces. Il avoit ordonné à Quingei qui les conduisoit, de ne s'arrêter en aucun lieu jusqu'à ce qu'il fût entré dans Beaune. Cependant Quingey se reposa un jour entier dans Verdun ; soit qu'il y fût invité par les commoditez qu'il y trouva, ou que ses soldats fussent trop fatiguez. Chaumont ne venoit que d'investir Beaune, lorsqu'il apprit la marche des Ennemis. Il n'étoit assez fort, ny pour s'opposer à leur entrée s'ils approchoient, ny pour assiéger la Place aprez qu'ils y seroient entrez ; &

par consequent il n'avoit point d'autre party à prendre que d'aller au devant d'eux. Il y courut en effet, & les surprit dans Verdun. Il en tua la meilleure partie; & ceux qui luy échaperent se dissiperent si absolument, qu'il ne fut plus au pouvoir du Prince d'Orange de les rassembler. Ainsi les deux Bourgognes se perdirent pour Maximilien, sans qu'il eût contribué davantage à les conserver qu'à les recouvrer; & pour surcroît de malheur à ce Prince, sa derniere ressource luy manqua au besoin.

Marguerite d'Yorc belle-mere de Marie de Bourgogne sa femme avoit formé une intrigue en Angleterre, pour déconcerter absolument celles que Loüis Onze y entretenoit. Elle avoit gagné le Duc de Clarence son beau-frere, qui se prometoit de faire resoudre dans la premiere assemblée du Parlement à Londres une Ligue offensive & défensive entre les Anglois & les Flamans, pour contraindre les François de restituer à Marie de Bourgogne tout ce qu'ils luy avoient ôté depuis la mort de son Pere. Ce party étoit formé; & les Pensionnaires de France n'étoient pas assez forts pour le traverser, lorsqu'il fut déconcerté par la mort du Duc de Clarence* qui en étoit le chef. Ce Prince avoit aussi resolu d'ôter la Couronne à son frere, & sa conspiration fut découverte. Le Roy Edoüard Quatre se déclara sa partie; & toute la grace que leur commune mere put obtenir en faveur du coupable, fut qu'on luy donneroit le choix du dernier supplice. Il demanda d'être noyé dans un tonneau

* Dans les causes de cette mort.

de cervoise ; & la liqueur qu'il aimoit le mieux, fut l'instrument de sa mort. Louis Onze délivré par-là d'un danger qui luy paroissoit inévitable, en eut plus d'occasion d'assister ses amis d'Italie.

Le Pape Sixte Quatre, & Ferdinand Premier Roy de Naples, avoient conjuré la ruine des Florentins ; & la France avoit d'autant plus d'interêt de s'y opposer, que le principal commerce de Lyon étoit alors avec Florence. Loüis envoya Comines en Italie, pour travailler à l'accommodement des Parties, Mais la negociation de ce Seigneur qui dura une année entiere, ne reüssit pas ; & le Roy fut reduit à menacer la Cour de Rome de rétablir la Pragmatique Sanction, dont on a parlé dans le premier Livre. Les Evêques du Royaume s'assemblerent à ce dessein dans la Ville d'Orleans : mais le Pape & le Roy de Naples s'étant reconciliez avec les Florentins, le Concile fut entierement rompu sous pretexte de le remettre à l'année suivante.

Maximilien abandonné par son Pere, par son Oncle, & par tous les Alliez de la Maison de Bourgogne, se proposa d'interesser l'Alemagne dans sa querelle. Il prit occasion de la Diette convoquée à Nuremberg en mil quatre cent soixante dix-huit, pour y faire representer que le Roy de France ne s'étoit pas contenté de s'emparer des Etats de la Maison de Bourgogne qui relevoient de sa Couronne, mais qu'il avoit de plus usurpé trois Villes de grande importance qui relevoient de l'Empire,

Cambray, Bouchain, & le Quénoy. On n'a pas sçu qui avoit suggeré cet expedient à Maximilien: mais il est constant que c'étoit là prendre justement Loüis par son foible. Loüis avoit vû le grand effort que l'Alemagne avoit fait quatre années auparavant, pour obliger les Bourguignons à lever le siége de Nuits; & il apprehendoit si fort de les attirer en aussi grand nombre dans son Royaume; qu'il n'attendit pas que l'on prît à la Diette aucune resolution sur la plainte qui y avoit été faite contre luy. Il évacua par avance les trois Places dont il s'agissoit; & parce que Maximilien frustré de ce pretexte pouvoit en prendre un autre qui n'étoit pas moins plausible, & demander des Troupes aux Alemans pour la conservation de Louvain & des autres Villes du Marquisat du Saint Empire pendant que dureroit la guerre entre les François & les Flamans, Loüis crut qu'il faloit encore mettre ce Prince hors d'état de s'en prévaloir.

Sa Majesté luy offrit une treve d'un an; & Maximilien à qui elle étoit absolument necessaire pour reünir les divers Peuples des Pays-bas à leur commune défense, l'accepta d'abord. Mais Loüis qui ne craignoit rien tant que de passer pour timide; & qui ne doutoit pas que ses deux dernieres démarches ne luy en acquissent la reputation, voulut prévenir le jugement que l'on en feroit dans le monde, en publiant qu'il avoit cru être obligé en conscience de restituer Cambray, Bouchain, & le Quénoy, pour ne pas attirer sur luy & sur sa posterité l'ef-

fet des maledictions horribles contenuës dans les derniers Traitez entre la France & l'Alemagne, contre le premier des Empereurs, & des Roys Tres Chrêtiens qui entreprendroit au préjudice de l'autre.

Marie de Bourgogne accoucha durant cette treve d'un Fils; & les Flamans qui avoient autant d'affection pour ceux qui devoient leur commander un jour, que d'antipathie contre ceux qui leur commandoient actuellement, s'imaginerent qu'il y auroit de leur faute si le petit Prince qui venoit de naître ne trouvoit lorsqu'il seroit en âge la succession de Bourgogne aussi entiere, que son Ayeul l'avoit laissée. Ils fournirent sur cette présupposition vingt mille soldats à Maximilien, & ils luy donnerent de plus assez d'argent pour faire de considerables levées en Alemagne.

Maximilien qui ne s'étoit point encore vu à la tête d'une armée en fut si glorieux, qu'il ne se promit rien moins pour son coup d'essay que de ravoir toute la dot de sa femme. Therouenne en étoit la Ville la plus ancienne, & la mieux scituée. Sa prise auroit fait du bruit dans les Pays étrangers, & rétabli les Flamans dans le centre des Etats qu'ils prétendoient recouvrer. Il n'en falut pas davantage pour obliger Maximilien à l'assiéger. Mais il n'étoit pas aisé de la prendre à la vuë d'une armée ennemie, inferieure à la verité en nombre à celle de Flandres, mais incapable de laisser si prez d'elle perdre une Place importante sans se mettre en devoir

de

de la secourir. * Andvier qui en étoit Gouverneur, la deffendit en homme d'esprit & de courage; & Des-Cordes qui commandoit les armes Françoises dans la Picardie & dans les Pays nouvellement conquis, marcha pour combattre Maximilien, ou pour le contraindre de lever le siége. Les memoires de ce temps-là ne marquent pas precisément le nombre des deux armées, & tout ce que l'on en sçait est qu'il y avoit dans la Françoise un peu plus de cavalerie: mais que pour huit mille hommes de pied dont elle étoit seulement composée, il y en avoit plus de vingt mille dans celle de Flandre.

* Dans la relation de ce siége.

Une si grande inégalité pouvoit inspirer â Maximilien le dessein d'attendre les Ennemis dans ses retranchemens, ou d'y laisser autant d'infanterie qu'il en faloit pour les garder, & d'aller avec le reste au devant de Des-Cordes. Cependant il ne fit ny l'un ny l'autre. Il supposa qu'il y auroit trop d'inconvenient à demeurer dans ses lignes, parce que les Assiégéz venant â sortir sur les Assiégeans par le même endroit que Des-Cordes attaqueroit, ce quartier seroit infailliblement emporté.

Il parut encore plus dangereux â Maximilien de diviser ses Troupes; parce que ce seroit exposer inutilement à la boucherie les gens de guerre qu'il laisseroit devant Therouenne, où la garnison étoit trop forte pour ne pas entreprendre de se des-assiéger elle-même lorsqu'elle en verroit l'occasion. Ainsi

Maximilien leva le siége, & mena toutes ses Troupes contre les François au mois d'Aoust mil quatre cent soixante dix-neuf. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'Infanterie qu'il commandoit luy-même avec les Comtes de Romont & de Nassau tenoit le milieu, & la Cavalerie sous la conduite de Ravestein étoit sur les aîles. Des-Cordes l'atteignit en cette posture sur le champ de Guinegaste scitué entre les Villes d'Aire & de Therouenne, & rangea ses Troupes dans la même ordonnance. Il se reserva l'Infanterie, & il commanda à Torci de mener la Cavalerie au combat. Torci fit au de-là de ce qu'esperoit son General; car encore qu'il ne se fût avancé qu'avec une partie des hommes d'armes François, & qu'il eût laissé l'autre partie pour soûtenir les Fantassins de même nation, il chargea pourtant avec tant de vigueur les Cavaliers ennemis de l'aîle droite, qu'il les mit en fuite sans esperance qu'ils pussent être ralliez. Mais ce commencement de bonheur fit perdre la bataille à ceux, à qui vray-semblablement il devoit la faire gagner. Des-Cordes jaloux de l'honneur qu'il voyoit remporter à son Lieutenant, voulut en avoir sa part. Il se mit à la tête du reste de sa Cavalerie: Il donna sur l'aîle gauche de Maximilien: Il l'ébranla du premier choc, & la renversa au second. Les Cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torci avoit battus, fuïoient vers Aire; & il suffisoit de mettre à leurs trousses une partie de la Cavalerie Françoise, pour les empêcher de se rallier. Il faloit

rejoindre avec le reste l'Infanterie Françoise, & la mener au combat contre l'Infanterie des Flamans; qui étoit tellement disposée à fuir, que ses Officiers avoient de la peine à la retenir. Mais des-Cordes étoit plus soldat que Capitaine, & ne conservoit pas tout son jugement dans l'ardeur du combat. Il ne se contenta pas d'envoyer Torci à la poursuite des fuiards: Il se mit luy-même à leurs Trousses; & la Cavalerie Françoise se trouva sans y penser tellement éloignée de son Infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la secourir au besoin.

Maximilien ne profita pas si-tôt de la faute de des-Cordes; parce que les Fantassins Flamans étoient si troublez de se voir découverts, qu'ils pensoient à lâcher le pied à leur tour. Les exhortations des Comtes de Romond & de Nassau n'étoient pas capables de les arrêter; & ils leur eussent passé sur le ventre, si deux cent Gentils-hommes Valons qui s'étoient mêlez avec eux à la mode des braves du temps, dont la valeur extraordinaire consistoit principalement à mettre pied à terre avant la bataille, & à combattre en Fantassins, n'eût empêché le désordre. Ce peu de Noblesse s'opposa avec tant de vigueur au débandement des plus lâches, qu'elle retint les autres, en leur representant que s'ils n'avoient point de Cavalerie * les François n'en avoient plus aussi; & que l'Infanterie Flamande étant deux fois plus forte que son ennemie, elle l'auroit taillée en pieces avant que des-Cordes & Torci fussent retournez de poursuivre les fuyards.

* Dans la relation de cette bataille.

L'effet répondit à cette prévoyance; & l'Infanterie Flamande environna, joignit, attaqua, & vainquit la Françoise. Il y eut à la verité plus de morts du côté des Flamans que du côté des François; parce qu'il y eut moins de Cavaliers de Maximilien qui demanderent quartier, qu'il n'y eut de Fantassins de des-Cordes. Cependant comme le champ de Bataille demeura à ce Prince; & que des-Cordes qui avoit poursuivi la Cavalerie de Flandres jusqu'aux portes d'Aire, apprenant la défaite de l'Infanterie qu'il avoit laissée à Guinegaste ne jugea pas à propos d'y retourner, afin de ne pas opposer à des Ennemis reposez une Cavalerie trop lasse pour recommencer le combat, tout le monde attribua la victoire aux Flamans. Mais on profite rarement de cette sorte d'avantages, lorsqu'ils arrivent contre toute apparence. Si Maximilien qui s'étoit trouvé General d'armée, & victorieux sans avoir été soldat, eût ramené ses Troupes devant Therouenne, la seule montre du butin fait à Guinegaste auroit obligé cette Place à capituler; & s'il se fût de-là presenté devant Arras dont des-Cordes avoit tiré la meilleure partie de la garnison pour renforcer ses Troupes, les Bourgeois en eussent chassé l'autre partie. Mais il s'amusa mal à propos devant le Château de Malannoy; où il n'y avoit que cent cinquante Gascons sous un Chef de même nation, nommé Romanet. Cet Officier avoit été simple soldat, & ne recevoit que de vaillans hommes dans sa Compagnie. Il étoit dans un lieu foi-

ble de scituation, & mal fortifié : cependant il y considera l'approche de l'armée victorieuse comme le plus grand honneur qu'elle pouvoit luy faire; & il se proposa de rendre son nom immortel, en amortissant devant une Place qui n'étoit pas tenable, la premiere impetuosité des Flamans, & en leur faisant perdre ainsi le temps, & leur avantage. Il se défendit avec une resolution, qui ne sera jamais assez admirée : Il donna de l'exercice aux Ennemis pour long-temps, & il les reduisit à l'impossibilité de recommencer un nouveau siége. Maximilien n'avoit formé celuy-là, que dans l'opinion d'emporter d'abord le Château de Malannoy. Il s'y étoit depuis arrêté par le seul motif de châtier l'audace des Gascons; & il avoit enfin cru qu'il y alloit de sa reputation de ne pas souffrir qu'on luy reprochât de n'avoir pu prendre une Bicoque, aprez avoir gagné une bataille. Il n'avoit rien oublié de ce qui servoit à reduire Malannoy, & de fait les Gascons succomberent sous un troisiéme assaut general qui leur fut donné. Ils se firent presque tous égorger sur la bréche, & Romanet ne fut pas assez heureux pour y recevoir la mort qu'il cherchoit. On le reconnut: On le prit, & on le mena à Maximilien; qui ne pouvant supporter la presence de cet Officier à cause qu'il sembloit luy reprocher son ignorance en fait de siége, l'envoya au gibet sous pretexte qu'il s'étoit défendu dans une Place non tenable. Le Roy fâché de la mort honteuse de Romanet, la vangea en faisant pendre vingt-quatre Flamans qu'il tenoit

prisonniers. Mais l'arrivée en Picardie du Cardinal de Saint Pierre aux Liens Legat du Pape Sixte Quatre, fit cesser de part & d'autre cette maniere irreguliere de faire la guerre.

Il trouva Louis beaucoup plus disposé à la paix qu'il ne s'étoit imaginé ; parce que l'hommage pour le Duché de Gennes que Bone Duchesse de Milan avoit rendu pour son fils mineur à sa Majesté, ne la satisfaisoit pas assez pour la consoler de la perte qu'elle avoit faite à Guinegaste. Elle étoit persuadée qu'il y avoit beaucoup plus de François tuez que l'on ne disoit ; & elle ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que sa femme avoit perdu dans les Pays-bas, s'il eût sçu user de sa victoire. Des-Cordes n'avoit eu la permission de hazarder le combat, que parce que la suite des prosperitez presque continuelles de la France depuis la mort du Duc de Bourgogne avoit excité Loüis contre son inclination naturelle à consentir que son armée hazardât une bataille ; dans la vuë que si les François l'eussent gagnée, ils auroient infailliblement conquis le reste des Pays-bas. Cependant ils l'avoient perduë ; & quoy que Maximilien * n'en eût tiré aucun avantage faute d'experience, Loüis n'avoit pas laissé de rentrer dans ses premiers sentimens ; & de s'y confirmer de sorte, qu'il n'étoit plus possible de luy en inspirer de contraires.

* Dans la vie de Maximilien.

Il n'avoit en tout son Regne donné que deux batailles ; & quoy qu'il pût prétendre

n'avoir entierement perdu ny l'une ny l'autre, il luy suffisoit de ne les avoir pas tout-à-fait gagnées pour ne se pas mettre au hazard d'en donner une troisiéme. Ce qu'il tenoit des Pays-bas luy avoit infiniment coûté ; & il craignoit d'épuiser son Tresor, en continuant une si grande dépense. Il ne luy faloit pas moins d'argent pour conserver les Places qu'il avoit achetées, qu'il luy en avoit falu pour les acheter. On n'y avoit pu arracher du cœur des Bourgeois l'inclination pour Marie de Bourgogne: Ils ne demeuroient soûmis à la France, que parce qu'ils étoient retenus par de tres fortes garnisons ; & l'on prévoyoit assez quand ils ne s'en fussent pas eux-mémes vantez, qu'ils se revolteroient à la premiere occasion que la negligence des François leur en offriroit. Les pensions, les presens, & les autres bienfaits que la Noblesse Valonne recevoit du Roy, ne la rendoient pas plus Françoise. On ne la contentoit jamais, quoy qu'on luy donnât beaucoup, & souvent ; & elle cherchoit toûjours à se dérober pour aller servir Maximilien, aprez qu'elle s'étoit équipée aux dépens de la France.

Enfin la santé de Loüis diminuoit tous les jours, & il se connoissoit assez, pour juger qu'il ne vivroit pas encore long-temps. Il sçavoit que tous les Grands de son Royaume le haïssoient. Son fils étoit mineur ; & dans toutes les apparences la France en changeant de Regne, entreroit dans une guerre civile. La raison d'Etat vouloit qu'elle

ne se trouvât alors embarassée d'aucune guerre étrangere ; & sans cette précaution, il luy étoit inévitable de perdre tout ce qu'elle avoit pris sur Marie de Bourgogne.

Ces considerations acheverent d'ôter à Loüis ce qui luy restoit d'esperance de conquerir les Pays-bas, & ne luy laisserent que le soin de conserver ce qu'il y avoit acquis. Il conclut avec Maximilien une treve, qui donna lieu à la negociation de la paix, & la mort de Marie de Bourgogne y apporta des facilitez plus grandes que l'on ne croyoit. Elle étoit allée à la chasse sur une haquenée la plus douce que l'on eût pu trouver ; & neanmoins cet animal se mettant tout d'un coup en furie, la fit tomber sur une racine d'arbre, qui luy entra dans la partie que la pudeur empêche de nommer. Cette blessure n'auroit pas été incurable, si la Princesse eût voulu souffrir qu'un Chirurgien y mît la main : mais la honte la retint si long-temps, que la gangrene survenant, luy ôta la vie en mil quatre cent quatre vingt un. Elle laissa vivans un fils & une fille, de quatre enfans qu'elle avoit eus ; & le Roy qui n'avoit pas voulu de la mere pour son Daufin, quoy qu'elle apportât tous les Pays-bas pour sa dot, s'estima heureux s'il pouvoit avoir pour le même Daufin la fille, sans autre dot que ce qu'il tenoit de la succession de Bourgogne.

Julien de la Royere Cardinal de Saint Pierre aux Liens, étoit l'homme le plus propre que l'on pouvoit choisir pour cette negociation. Il

étoit

étoit proche parent du Pape : Il avoit beaucoup plus de force d'esprit, que n'en avoit témoigné son prédecesseur Legat le Cardinal Bessarion, qui s'étoit laissé maltraiter à la Cour de France, comme l'on verra bien-tôt, sans se plaindre : Il sembloit être né pour les grandes choses : Il s'étoit rendu agreable au Roy en étudiant son humeur, & en s'y accommodant : Il feignoit d'avoir l'inclination toute Françoise ; & pour derniere disposition, il se trouvoit alors sur la frontiere entre la France & les Pays-bas. Le Roy luy fit adroitement entendre qu'il luy feroit plaisir de se mêler de la paix, & le Cardinal répondit qu'il ne le pouvoit sans ordre de la Cour de Rome : mais qu'il en écriroit au Pape. Sa Sainteté n'étoit pas contente du procedé du Roy à l'égard du Cardinal Balüe. Il y avoit onze ans que ce Prelat languissoit dans une étroite prison ; & les sollicitations de la Cour de Rome presque continuelles durant un si long-temps bien loin d'obtenir sa liberté, n'avoient rien diminué de la pesanteur de ses fers. * La Cour de Rome écrivit au Legat de profiter de cette occasion, & de faire une derniere tentative pour la liberté de son confrere. Elle luy permit de travailler à l'accommodement, pourvu que le Roy de France se relâchât à cet égard, & elle luy défendit de s'en mêler sans cela.

* A la fin du procez de Balüe.

Le Legat instruit si précisément de ce qu'il avoit à faire, témoigna qu'il seroit ravi d'employer, non seulement ses soins, mais encore la derniere goute

de son sang, pour une œuvre aussi chrêtienne que seroit la reconciliation des Flamans avec les François : mais qu'il ne le pouvoit avec bien-séance, tant qu'un Cardinal de l'Eglise Romaine comme luy seroit en cage ; & que la Pourpre étoit trop méprisée en la personne de Balüe, pour permettre au Legat son confrere d'agir avec tout l'éclat qu'il seroit à desirer dans une conjoncture aussi importante qu'étoit celle d'ajuster les interêts contraires du Roy de France d'un côté, & du fils de l'Empereur de l'autre.

Loüis pénetra ce qu'il y avoit de caché dans le discours du Legat ; & soit que sa vangeance fût presque satisfaite par le long-temps qu'il y avoit que Balüe souffroit, ou que sa Majesté aimât alors plus la paix qu'elle ne haïssoit le même Balüe, elle accorda sa liberté au Legat, & la negociation entre les Pays-bas & la France commença à ce prix. Mais le Legat ne la continua pas long-temps sans trouver un autre obstacle plus considerable que le précedent. Le Roy en dînant dans un Village auprez de Chinon, fut saisi d'une espece d'apoplexie. Il perdit en un moment l'usage de tous les sens, & il ne reconnut plus personne. Ses domestiques le porterent de la table au lit ; & luy donnerent un remede qui le soulagea de sorte, qu'il eut la force de retourner coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours aprez : mais ce qu'il disoit étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses Officiers les plus accoûtumez à l'oüir, qui l'enten-

disent. Ce reste d'incommodité cessa pourtant au bout de quarante jours à force de médicamens : mais sa Majesté ne se porta plus à beaucoup prez si bien, qu'elle faisoit auparavant. Comme elle ne se souvenoit en aucune maniere de ce qui luy étoit arrivé durant son mal, elle en demanda des nouvelles à ses domestiques, qui luy dirent ingenument qu'elle avoit une fois tâché d'aller à la fenêtre de sa chambre ; & que la crainte qu'elle ne se précipitât, les avoit obligez à luy faire violence pour la retenir.

Ils attendoient apparemment de luy des loüanges de leur exactitude, & des recompenses de leur fidelité. Cependant il disgracia tous ceux qui s'en vanterent, sans en excepter le brave Champeroux qui avoit fait prisonnier le Comte de Charolois à la bataille de Montlehery. Il y en eut mêmes qui perdirent leurs Charges pour cette seule raison ; & le pretexte dont le Roy couvrit un procedé si bizarre, fut que la violence exercée sur Charles Sept son pere pour l'obliger à prendre de la nourriture, n'avoit servi qu'à avancer de quelques heures la mort de ce Prince. Mais la veritable cause étoit que Loüis ne pouvoit souffrir auprez de luy les témoins de la foiblesse qui luy étoit survenuë ; quoy qu'il agreât dans le fond le service qu'on luy avoit rendu, & qu'il s'en sentît obligé. Ce fut par la même delicatesse d'opinion qu'aussi-tôt qu'il se vit tant soit peu capable des grandes affaires, qui fut le douziéme jour de sa maladie, il se mit

en devoir de tenir Conseil ; & fit appeller les six personnes qui luy servoient alors de Ministres, Beaujeu son gendre, Charles d'Amboise qui avoit recouvré les deux Bourgognes, l'Evêque d'Autun son frere, Pierre de Rohan Maréchal de Gyé, Comines, & Lude. Il les obligea tous l'un aprez l'autre à parler sur les matieres dont il s'agissoit, quoy qu'il n'entendît pas assez ce qu'ils disoient. Il en fit écrire le resultat : Il se le fit lire par Comines : Il le lut ensuite luy même, & il y corrigea quelques mots. Ce n'étoit pas tant qu'il les trouvât mauvais, qu'afin que l'on publiât dans le monde qu'il étoit si parfaitement gueri, qu'il reprenoit avec autant d'exactitude qu'auparavant le soin de son Etat,

Il alla au Pont de l'Arche en Normandie aussitôt qu'il put souffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que des-Cordes luy avoit persuadé de dresser pour avoir toûjours une armée agguerrie * prête en cas de besoin. Il y avoit quinze cent Lances, dix mille hommes de pied, & deux mille cinq cent Pionniers avec un équipage magnifique de bagage & d'Artillerie. Les chariots de cette armée luy suffisoient, pour se retrancher en cas qu'elle fût attaquée contre son attente en pleine campagne par des Ennemis beaucoup plus forts qu'elle, & l'on y avoit fait provision d'une prodigieuse quantité d'instrumens propres à remuer la terre. Mais cette dépense étoit inutile dans le dessein qu'avoit le Roy de conclure la paix en toute maniere ; & si Maxi-

* Dans le projet de des-Cordes.

milien n'eût pas voulu accepter cette paix, il n'auroit eu qu'à dire que les forces que les François entretenoient sans sujet au Pont de l'Arche, luy donnoient de la jalousie. On le fit comprendre à Loüis, & il licentia aussi-tôt cette nouvelle armée; & s'en retourna à Tours, où sa maladie le reprit en mille quatre cent quatre-vingt deux, prez d'un an aprez sa premiere chute. Il demeura comme mort durant deux heures dans une galerie, couché sur une paillasse. La parole luy revint aprez: mais il fut au lit un mois entier dans le château d'Argenton. Il ne laissa pas d'envoyer de-là Comines avec un grand corps de Cavalerie, pour accorder un different survenu entre le Gouverneur du Duc de Savoye & les Oncles de ce jeune Prince.

Comines s'aquita de sa commission avec une adresse, dont les Parties furent également satisfaites, & le Roy alla à Saint Claude accomplir un vœu qu'il y avoit fait. Le chemin luy fit de la peine, quoy que ce fût en partie par eau; & la maigreur extraordinaire de son corps ne luy permettant plus d'être continuellement en marche comme il avoit accoûtumé, il s'arrêta pour quelque temps au Plessis-lez Tours, & dépêcha de-là Comines pour negocier avec Maximilien. Mais ce fut d'abord sans aucun fruit; & le même Comines qui venoit de disposer les Milanois à rendre hommage à la France pour le Duché de Genes, & les Princes de la Maison de Savoye à soûmettre leurs differends à son arbitrage, trouva Maximilien inflexible. Ce

Prince étoit persuadé que le Roy mourroit bientôt, & qu'immediatement aprez la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris sur la Maison de Bourgogne. Il differoit ainsi de la conclure sur divers pretextes ; & son esperance se nourrissoit par les avis qu'il recevoit de temps en temps, que le Roy n'étoit pas moins malade d'esprit que de corps au Plessis-lez-Tours, où il s'étoit retiré pour respirer l'air le plus salutaire à son avis qu'il y eût en France. Mais ses soupçons y augmenterent ; car encore qu'il eût haï presque tous les Grands de son Royaume : Qu'il ne doutât pas d'en être haï à proportion ; & qu'il eût extraordinairement tourmenté ses Peuples, en exigeant beaucoup plus d'eux que n'avoient fait tous ses Prédecesseurs ensemble, il n'avoit pourtant apprehendé que peu le ressentiment des uns & des autres tant qu'il s'étoit senti assez vigoureux pour monter à cheval, & pour agir à l'ordinaire : sur la confiance qu'avec le grand nombre de Troupes réglées qu'il entretenoit en divers lieux, il iroit luy-même étouffer la revolte en quelque Province qu'elle commençât. Mais lorsqu'il ne se vit plus en état d'opposer sa presence aux mécontens, & que son Daufin l'étoit encore moins ; s'il ne jugea pas les François assez méchans pour violer les Loix fondamentales de leur Monarchie par l'aversion qu'il croyoit qu'ils eussent pour luy, il les supposa du moins capables de limiter en quelque maniere l'excez prétendu de sa puissance, quand ils apprendroient qu'il fût malade au point

qu'il l'étoit. Cette idée qui croissoit à mesure que diminuoient les organes necessaires aux fonctions de son esprit, fut la veritable & la seule cause qui porta Loüis à changer son agréable retraite en une affreuse prison.

Il enferma le Château du Plessis d'un treillis de gros barreaux de fer : Il fit planter aux murailles & à la porte des broches de fer à plusieurs pointes, & il y mit quarante Arbalétriers pour garder les fossez durant la nuit. Quatre cent Archers se promenoient le jour au tour du Château, & n'en permettoient l'entrée qu'à tres peu de personnes. Le Roy ne s'entretenoit qu'avec ceux de ses domestiques qu'il estimoit le moins ; & il leur avoit défendu de luy parler d'autres affaires, que de celles qui regardoient son autorité, & la conservation du Royaume. Il leur donnoit avec profusion ; & l'un d'entre eux, nommé le Medecin Cartier, reçut de luy en cinq mois jusqu'à cinquante quatre mille écus. Il est vray que ce fut en menaçant que si Loüis le congedioit comme il faisoit assez souvent ses autres domestiques, il luy en coûteroit la vie. Il ne s'attachoit pas tant neanmoins aux remedes humains, qu'il n'eût recours aux divins. Il engageoit à prier pour luy ceux qui passoient pour Saints, & il fit venir à ce dessein en Touraine le celebre François de Paule Fondateur des Minimes. Mais il vouloit que l'on demandât seulement la santé de son corps à Dieu, de peur que l'on ne se rendît importun en

demandant aussi celle de son esprit ; & ce fut là vray-semblablement la raison qui empêcha tant de prieres, de vœux, de pelerinages, & de mortifications qu'on fit pour luy, d'être efficaces. On n'osoit luy parler de la peste qui désoloit alors son Royaume, ni de ceux de ses plus fideles serviteurs qu'elle avoit emportez. Il s'étoit jusques-là vêtu simplement : mais il passa tout d'un coup à l'autre extremité, pour reparer autant qu'il pourroit le défaut de sa mine. Ses robes étoient de satin cramoisi, fourrées de bonnes martes zibelines. Personne ne luy osoit rien demander, & il faloit attendre que la volonté luy vint de donner. Il affectoit de paroître extraordinairement severe ; afin de se faire au moins craindre, s'il n'étoit aimé ; & de conserver par-là l'ascendant qu'il avoit sur ses inferieurs, au défaut des autres moyens dont son mal le rendoit incapable. Il prenoit plaisir à faire, à défaire, & à refaire ; soit que les changemens frequens le divertissent comme il disoit, ou qu'il voulût donner occasion de parler de luy afin que l'on ne crût pas qu'il fût mort, ny malade. Il payoit exactement ses Pensionnaires en Angleterre. Il faisoit acheter dans les Pays étrangers ce qu'il y avoit de singulier : cependant il ne le regardoit pas aprez qu'on le luy avoit amené, ou apporté : son intention n'ayant été que de témoigner toute la curiosité d'un grand Monarque, qui joüissoit d'une parfaite santé.

Mais avec toutes les foiblesses que l'on vient de

de representer, il ne laissa pas de montrer que son esprit n'étoit pas diminué pour les affaires importantes comme pour les petites, & c'est peut-être là le seul exemple qu'il y ait dans l'Histoire d'une si étrange bizarrerie. On le va representer dans toute son étenduë, & l'on feroit scrupule d'en oublier la moindre particularité.

Louis en l'état qu'il étoit, reprit la negociation de la paix où Comines avoit échoué; & la reprit avec tant d'art & de succez, qu'il força Maximilien d'accorder plus qu'on ne luy demandoit. Il ne s'adressa pas directement à ce Prince qu'il jugeoit inflexible, & il employa mieux son argent à gagner deux Bourgeois de Gand. L'un étoit Pensionnaire de cette Ville, & se nommoit Guillaume Rive. Il avoit de l'esprit & de la malice: Il passoit pour sage; & personne ne sçavoit mieux que luy, faire donner ses Compatriotes dans le piege qu'il leur vouloit tendre. L'autre étoit Secretaire des Echevins de Gand, & Chaussetier tout ensemble. Les Memoires de ce temps-là ne marquent pas son nom, & son surnom étoit Coupenolle. Il s'étoit insinué dans les esprits des petits Bourgeois: Il les connoissoit presque tous; & ils avoient d'autant plus de créance en luy, qu'ils le tenoient pour désinteressé.

Le Roy aprez s'être assuré de ces deux hommes, s'en servit pour representer aux Magistrats & à la Bourgeoisie de Gand, qu'ils n'avoient pas assez fait de se saisir du fils & de la fille de Marie de

Bourgogne, & d'exclure Maximilien de leur tutelle: mais qu'aprez avoir si sagement réglé les choses presentes, ils devoient prévoir celles de l'avenir en empêchant que l'on attentât une autre fois sur leur liberté. Que leurs Privileges avoient été conservez dans toute leur étenduë, tant que leurs Souverains n'avoient été que Comtes de Flandre & de Hollande: mais que ces Souverains n'étoient pas plûtôt devenus Comtes d'Artois; * que la multitude des gens de guerre qu'ils avoient tirez de cette Province dont les Habitans sembloient être nez pour les armes, leur avoit fait naître le desir de changer l'autorité moderée que les Loix leur donnoient dans la Ville de Gand, en une puissance presque absoluë. Que toutes les guerres civiles renouvellées de temps en temps entre la Bourgeoisie de cette Ville & les Comtes de Flandres qui avoient précedé ceux de la seconde Maison de Bourgogne, étoient venuës de cette cause; & que le mal s'étoit augmenté sous Philippe le Hardy, sous Jean-sans-peur, sous Philippe le Bon, & sous Charles le Guerrier; parce que ces Princes ayant joint à la Flandre & à l'Artois, le Henaut, le Luxembourg, & les autres Provinces Valonnes, y avoient levé tant de Troupes, que Gand investi de tous côtez, avoit enfin été contraint de renoncer aux plus importans de ses Privileges. Que Marie de Bourgogne à la verité les avoit rétablis: mais que son Fils aussi-tôt qu'il seroit grand ne manqueroit pas de les abolir encore une fois, si on luy laissoit la même puissance

* Dans la negociation de Rive.

qu'avoient eu ses Ancêtres maternels. Que l'unique moyen de l'en empêcher, étoit de détacher des Pays-bas les deux Provinces les plus abondantes en gens de guerre, qui étoient l'Artois & le Comté de Bourgogne, pendant que l'enfance de ce Prince le rendoit incapable de s'y opposer; & que si les Gantois y vouloient penser serieusement, on leur en fourniroit un pretexte si plausible, que ce petit Prince lorsqu'il seroit en âge n'auroit pas lieu de s'en formaliser. Que les Etats des Pays-bas n'avoient qu'à s'assembler, & qu'à resoudre le mariage de Marguerite d'Autriche sa sœur avec le Daufin de France; à condition que l'Artois, & les Comtez de Bourgogne, de Charolois, d'Auxerre, de Macon, & de Bar sur Seine, tiendroient lieu de dot à cette Princesse.

Rive & Coupenolle persuaderent leurs Compatriotes de l'importance de ces raisons; & distribuerent si à propos l'argent de France dans toutes les Provinces des Pays-bas, qu'ils y formerent un puissant party pour le Daufin. Ceux de leur faction solliciterent avec empressement une convocation d'Etats; & obtinrent premierement qu'elle se tiendroit dans la ville d'Alost, & depuis dans celle de l'Isle. L'affaire y fut examinée à fond; & les amis de Maximilien se trouverent en aussi grand nombre que ceux de Loüis. On y répondit aux raisons des Emissaires de France, que l'inconvenient qu'ils representoient du trop de puissance dans un Souverain; non seulement ne seroit point évité par le

mariage de Marguerite d'Autriche avec le Daufin, mais encore deviendroit alors plus grand sans comparaison. Que si le Prince des Pays-bas frere de Marguerite mouroit sans enfans, toute la succession de Bourgogne passeroit dans la Maison de France, & seroit unie à la Couronne : ce qui reduiroit les Flamans à la juste défiance de conserver leurs privileges. Que si ce Prince vivoit assez pour laisser des enfans, les Pays-bas seroient perpetuellement en guerre avec la France : car outre que cette Monarchie ne laissoit pas long-temps en paix ses voisins, elle auroit plus de commoditez d'exercer sa valeur dans les Pays-bas, & d'y faire des conquestes, qu'en aucun autre lieu. Elle en auroit démembré les deux Provinces qui leur eussent fourni de meilleurs soldats pour leur défense ; & elle auroit en Artois un grand nombre de Places fortes, où elle entretiendroit des garnisons qui mettroient sous contribution la meilleure partie des Pays-bas, & seroient en état de profiter des seditions qui y survenoient plus souvent qu'en aucun autre lieu de l'Europe.

Les Deputez de la Flandre qui ne manquoient pas d'esprit ; & qui d'ailleurs n'agissoient ny par interêt ny par prévention, cederent à la force de cette réponse. Ils en attirerent d'autres à leur avis : Ils y firent revenir les moins factieux ; & les Agens secrets de France desesperoient déja du succez de leur intrigue, lorsque Louis par un nouveau trait de politique la plus raffinée releva leur party chance-

lant. Le Seigneur de Bure de la Maiſon de Croy étoit Gouverneur de la Ville d'Aire, qui tenoit encore pour les heritiers de Marie de Bourgogne. Il s'étoit allé rafraîchir en Brabant dans une Terre qui luy appartenoit ; & il s'y divertiſſoit avec d'autant moins d'inquietude, que ſa Place avoit été fortifiée autant qu'elle pouvoit l'être, & que de plus il y avoit une groſſe garniſon : cependant elle ſe trouva foible par l'endroit qu'elle fut attaquée.

Bure y avoit laiſſé pour commander en ſa place un avanturier nommé Contran ; qui de ſimple Archer dans ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, en étoit devenu Lieutenant par les voyes d'honneur. * Il avoit du merite & de la valeur : Il s'étoit accredité dans l'armée de Flandres : Il y avoit acquis l'eſtime & la confiance des Officiers generaux : mais il n'étoit pas content de ſa fortune, & il ne croyoit pas avoir été recompenſé à proportion des ſervices qu'il avoit rendus. Le Roy en fut averti par un Eſpion qu'il entretenoit dans Aire ; & fit offrir à Contran une compagnie en Chef de cent hommes d'armes dans l'armée Françoiſe, & trente mille écus d'argent comptant. Il n'en falut pas davantage pour ouvrir les portes d'Aire aux François, parce que Contran demeura d'accord de les y recevoir à ce prix. Il demanda ſeulement pour la forme d'être aſſiégé cinq ou ſix jours ; & des-Cordès y mena une armée formée en vingt-quatre heures des garniſons Françoiſes qui avoient été miſes en quartier d'hyver

* Dans le traité avec Contran.

sur la frontiere de Picardie. Aire fut renduë à point nommé ; & la premiere nouvelle qu'en eurent les Etats des Pays-bas assemblez dans l'Isle, fut par une course des François jusqu'à la portée du canon de cette Ville.

Le ravage qu'ils firent aux environs, y jetta la consternation ; & la brigue pour le Daufin qui n'osoit presque plus agir, en tira un merveilleux avantage. Ceux dont elle étoit composée remontrerent que les Pays-bas en general, & Maximilien en particulier, n'avoient pas les moyens de continuer la guerre. Que la France ne demandoit rien pour faire la paix, qu'elle ne tint déja. Que le Prince des Pays-bas se portoit bien ; & que quand il viendroit à manquer, il ne s'ensuivroit pas que ses Etats fussent unis à la Monarchie Françoise, puisque la Princesse Marguerite pouvoit avoir plus d'un fils ; & que le cadet n'ayant rien à prétendre sur la succession de son Pere, emporteroit pour son appennage la succession de sa mere. Qu'encore que tous ces cas n'arrivassent point, les Etats des Pays-bas ne laisseroient pas de devoir conclure la paix & l'alliance avec le Roy de France ; puisque l'inconvenient éloigné qu'ils apprehendoient, n'entroit point en comparaison avec l'utilité presente qui leur en reviendroit.

Ces considerations fortifiées par le regret de la perte d'Aire ; & par la necessité où les Peuples se voyoient reduits de soûtenir la guerre avec leurs seules richesses, Maximilien n'ayant

ni bien, ny credit, acheverent de leur ôter le respect pour ce Prince. Ils ne se contenterent pas de negocier, & de resoudre contre son gré le mariage de sa fille : mais ils le contraignirent de plus d'autoriser la violence qu'ils luy faisoient, & d'envoyer à Loüis deux Députez avec un pouvoir suffisant pour accompagner les leurs. Maximilien digera pourtant cet affront par l'esperance qu'il eut d'enlever sa fille sur le chemin : mais les Flamans y mirent si bon ordre, que la Princesse qui n'avoit encore que trois ans fut sans obstacle menée en France. Le Roy d'Angleterre avoit été jusques-là si persuadé que Louis luy tiendroit parole pour le mariage de sa fille avec le Daufin, que quelque apparence qu'il y eût au contraire, il ne se désabusa que par l'avis certain que Marguerite d'Autriche étoit arrivée à Tours.

Le dépit d'avoir éte si long-temps trompé, & de n'avoir point assisté les Flamans en temps & lieu, luy causa une maladie dont il mourut; & son Fils ayant été détrôné & tué par Richard d'Yorc son oncle paternel, Loüis eut la generosité de ne vouloir, ny recevoir les Ambassadeurs de Richard, * ny avoir aucun autre commerce avec luy. Les nôces du Daufin & de Marguerite d'Autriche se firent au mois de Juillet mil quatre cent quatre vingt-trois dans la Ville d'Amboise; & il y eut beaucoup moins de tournois & de combats à la barriere que l'on avoit accoûtumé dans cette sorte

* Dans sa vie de Richard Quatre.

de ceremonie, où les François se piquoient de signaler leur force & leur addresse.

Le bas âge du Dauphin à peine entré dans sa treiziéme année, & de la Princesse des Pays-bas qui n'avoit pas encore quatre ans, empêcha seul la consommation de leur mariage, quoy qu'en veuillent dire les Historiens Flamans; & Loüis qui ne fit plus depuis que languir, auroit achevé plus glorieusement sa vie qu'aucun des Roys Tres-Chrêtiens qui l'avoient précedé, s'il ne se fût tourmenté plus que l'on ne sçauroit dire par une défiance à contretemps, & sans fondement.

Il venoit de terminer la guerre par une paix avantageuse en toute maniere, & sur tout en ce qu'elle dureroit apparemment autant qu'il plairoit à sa Majesté, la Princesse Marguerite luy servant comme de gage à l'égard de Maximilien & des Flamans. Il avoit affoibli la Maison de Bourgogne de trois belles Provinces; & en les réünissant à son Royaume, il avoit ôté l'égalité de forces qu'il y avoit auparavant euë entre cette Maison & celle de France. Les guerres civiles des Anglois les occupoient entierement; & le Duc de Bretagne ne se sentant pas appuyé de ces deux côtez, n'osoit remuer. Ferdinand d'Arragon & Isabelle de Castille entretenoient avec soin son amitié pour deux raisons. L'une que leurs Etats étoient ouverts à la France par la Catalogne, à cause des Comtez de Roussillon & de Cerdagne qu'elle y avoit acquis.

L'autre

L'autre que Louis Onze ne disposoit pas moins de la Navarre que si elle luy eût appartenu.

Il n'y avoit rien à craindre pour sa Majesté du côté d'Alemagne, tant que Frederic Trois seroit Empereur. L'Italie étoit assez occupée à se garentir du joug, dont la menaçoient les Venitiens en assiégeant Ferrare. Le Pape Sixte Quatre luy avoit envoyé force Reliques ; & le Sultan Bajazet Second offroit par une Ambassade solemnelle qui vint jusqu'à Marseille, non seulement de rendre à sa Majesté toutes celles qui s'étoient trouvées à Constantinople lorsqu'elle avoit été prise, mais encore de payer tous les ans à la France une somme tres-considerable d'argent ; pourveu qu'elle tirât le Prince Gemme son frere des mains des Chevaliers de Rhodes, & qu'elle s'assurat de sa personne. Mais Loüis bien loin de vouloir voir ces Ambassadeurs les renvoya dez Marseille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'Ennemy capital des Chrêtiens. Enfin les propres Sujets de Loüis luy étoient si soumis, qu'au plus fort de sa maladie les Grands du Royaume ayant résolu de s'emparer du gouvernement, manquerent de courage au moment de l'execution ; & la preuve certaine que son pouvoir étoit plus absolu que celuy de ses Predecesseurs, fut qu'il se proposa tout demi-mort qu'il étoit d'établir en France une Jurisprudence particuliere : D'ôter à chaque Province ses loix municipales : De les assujetir toutes à une même coûtume, & de les obliger à

n'avoir que les mêmes poids & les mêmes mesures.

Mais le même Louis qui se faisoit craindre au point que l'on vient de representer, craignoit à son tour ; & sa peur étoit d'autant plus bizarre, qu'elle avoit moins de fondement. Le Comte de Beaujeu son gendre & quelques autres Grands étoient allez jusqu'à Paris conduire la Noblesse de Flandres qui étoit venuë à la Cour de France pour la ratification de la paix, & pour le mariage de leur Princesse avec le Dauphin. Ils retournerent au Plessis en plus grand nombre qu'ils n'en étoient partis ; soit par curiosité de sçavoir précisément l'état de la maladie du Roy, ou que l'on commençât déja à considerer Beaujeu plus qu'à l'ordinaire, sur l'opinion que sa femme seroit bien-tôt Regente. Le bruit de tant de personnes arrivées à la fois, inspira de la défiance au Roy pour son Gendre & pour ceux qui l'accompagnoient. On les observa tous par l'ordre de sa Majesté avec autant d'exactitude, que s'ils eussent été des Ennemis reconciliez de nouveau ; & l'on chercha s'il n'y avoit point d'armes cachées sous leurs manteaux, en feignant de les embrasser. On acheva de leur ôter les occasions de s'assembler, en empêchant que le Conseil ne se tint plus auprez du Roy, & la jalousie du gouvernement ceda pour cette seule fois dans son esprit à une terreur panique.

Le Daufin étoit élevé au Château d'Amboise dans une solitude presque affreuse. Loüis se souve-

noit que les Ducs d'Alençon & de Bourbon l'avoient fait revolter à l'âge de dix-ſept ans contre le Roy Charles Sept ſon Pere, & il craignoit que le Duc de Bourbon & le Comte de Beaujeu n'en fiſſent autant à ſon Fils. Il jugea pourtant à propos de l'inſtruire de vive voix ſur les veritez qu'il étoit d'extrême importance qu'il ſçût; & ce fut peut-être afin qu'il y fît plus de reflexion qu'il l'alla trouver à Amboiſe, au lieu de luy mander de venir au Pleſſis.

La premiere choſe qu'il luy recommanda, fut de ne pas ſuivre ſon exemple; en ce qu'à ſon avenement à la Couronne il avoit mépriſé les Princes du Sang, & ôté les Charges à la principale Nobleſſe, à qui ſon Pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guienne ſur les Anglois. D'où * il étoit arrivé que tant de perſonnes de qualité & de merite diſgraciées s'en étoient hautement vangées, en portant la Monarchie ſur le bord du précipice par la guerre du Bien Public. Qu'il avoit incontinent aprez reconnu ſa faute; & que cependant il luy avoit été impoſſible durant tout ſon Regne de la reparer, & que les Grands du Royaume l'avoient contraint d'acheter d'eux la paix à des conditions tout-à-fait honteuſes pour luy. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui ſervoit à les gagner, & qu'il n'avoit pu recouvrer ny leur affection ny leur confiance. Que l'averſion de la Nobleſſe luy avoit attiré celle du Peuple; parce que la perpetuelle défiance où il avoit vécu à l'égard des Seigneurs François, l'avoit reduit à demeurer toûjours armé pour ſe garentir de leurs

* Dans les derniers avis de Loüis à ſon Fils, qui ſont imprimez.

insultes. Qu'il luy avoit ainsi falu imposer sur ses Sujets jusqu'à quatre milions sept cent mille livres par an, quoy que son Prédecesseur n'eût tiré d'eux au plus fort des guerres contre les Anglois que dix-sept cent mille livres ; & que les Roys précedens se fussent contentez de leur domaine, & des dons gratuits que leurs Peuples leur faisoient suivant la necessité des temps, & le besoin des affaires. Que puisque la France étoit presentement en paix ; & qu'apparemment elle y seroit long-temps, il étoit aisé de la soulager. Que la Noblesse de ce Royaume aimoit naturellement ses Roys ; & qu'elle reviendroit bien-tôt à son devoir, pourvu qu'elle fût bien traitée. Que l'on ne fit pas tant de bien à ceux de son corps qui deviendroient Favoris, que les autres en conçussent de la jalousie, & que les Roturiers ne fussent pas élevez aux Charges à son préjudice.

Loüis fit encore une espece d'excuse à son Fils, de ce qu'il ne luy avoit point fait épouser Marie de Bourgogne ; & la raison qu'il en apporta, fut que cette Princesse avoit treize ans & quelque mois plus que luy. Il l'exhorta à l'amour de la jeune Marguerite d'Autriche ; & à la conservation de la paix avec les Flamans, sur tout durant les cinq ou six premieres années de son Regne. Il l'avertit de se gouverner par les conseils d'Anne de France sa sœur aînée, & de Beaujeu son beau-frere ; & de ne se pas fier à Charlote de Savoye sa mere, parce qu'il l'avoit toûjours reconnuë plus affectionnée à la Maison de Bourgogne qu'à celle de France.

Enfin il luy commanda d'avoir ſoin de ſes cinq ſerviteurs les plus fideles, Comines, Bouchage, Pot, le Daim, & Doujac; & il luy prédit que s'il negligeoit en ce point ou aux précedens la derniere volonté de ſon Pere, il eſpereroit en vain que ſes Enfans euſſent plus d'égard pour la ſienne.

Il retourna au Pleſſis, & il y paſſa deux mois avec aſſez de tranquilité. Mais il eut une troiſiéme rechute le vingt-ſix d'Août mil quatre cent quatre-vingt-trois avec les mêmes ſimptomes; & il jugea aprez avoir recouvré les ſens & la parole, que les remedes humains n'étoient plus capables de contribuer à ſa gueriſon. Il envoya Beaujeu & ſa femme auprez du Daufin, & il voulut que la meilleure partie de la Cour les y accompagnât. On ne ſçait rien de l'inſtruction qu'il leur donna; & la perte de cette excellente piece eſt d'autant plus à regreter, que Comines, qui vray-ſemblablement l'avoit écrite ſous ſa Majeſté, aſſure que ſi elle eût été ſuivie, tout le Royaume en general, & Beaujeu en particulier, en auroient tiré un merveilleux avantage. Mais on a preſque toûjours obſervé que ceux qui ſe faiſoient le mieux obeïr durant leur vie, ont été le moins obeïs aprés leur mort; ſoit qu'il n'y ait rien dont les inferieurs ſe relâchent plûtôt que d'une dépendance trop exacte, ou qu'ils negligent alors par un motif de vangeance les ordres qu'ils avoient reçus. L'ambition d'Anne de France, & la condeſcendance de Beaujeu pour elle, éluderent l'execution des derniers ordres de Loüis, pendant que ce

Prince qui se sentoit affoiblir à chaque moment, pensoit encore à vivre.

Il envoyoit de temps en temps vers François de Paule, * comme s'il eût uniquement été au pouvoir de ce saint homme d'allonger ses jours ; & cette confiance alla si loin, que l'on crut être obligé de luy faire remontrer qu'il n'avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il se faloit preparer pour l'autre. Cette commission étoit extraordinairement delicate, & il est étonnant qu'il se trouva des personnes qui s'en chargerent. Loüis avoit plus d'une fois dit en pleine santé que lorsque l'on verroit approcher sa fin, on évitât avec soin de luy parler de la mort, & qu'on l'avertît seulement de mettre sa conscience en bon état ; parce qu'il ne se sentoit pas assez ferme pour entendre prononcer distinctement ce terrible Arrêt sans perdre connoissance, & sans ressentir dans toutes les parties de son corps des convulsions qui l'emporteroient à l'instant. Olivier le Daim & quelques autres domestiques l'avoient oüy de leurs propres oreilles ; & sçavoient d'ailleurs que personne n'avoit jamais tant craint la mort, ny cherché tant de preservatifs que luy pour s'en garentir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une si triste nouvelle ; & ils s'en aquiterent mêmes sans user de précaution, & sans garder de mesures.

* Dans la vie de saint François de Paule.

Ils déclarerent d'abord, & nettement à leur Maître, qu'il faloit mourir ; & Dieu permit que les siens le traitassent comme il avoit traité le Duc

de Nemours, à qui il avoit fait annoncer le dernier ſupplice, ſans permettre que l'on ajoûtât rien qui en adoucît l'amertume, quoy que ſa Majeſté eût depuis témoigné du regret de n'avoir pas laiſſé achever le procez de ce Duc dans toutes les formalitez de la Juſtice, & d'avoir maltraité les Juges qui n'avoient point opiné à la mort. Elle conſerva toute ſa vivacité d'eſprit & toute ſa force de jugement juſqu'au dernier ſoupir ; & elle défendit à des-Cordes d'executer l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Calais, afin de renvoyer entierement les Anglois de-là la mer. La raiſon qu'elle en donna, fut que ſon fils étoit trop jeune pour ſe débaraſſer habilement des ſuites de cette entrepriſe, ſoit qu'elle reüſsît ou qu'elle ne reüſsît pas. Le Daim & les autres qui avertirent Louis de ſe diſpoſer à la mort, furent plus heureux que l'on ne penſoit. Il les écouta patiemment : Il leur ſçut gré de ce bon office : Il ſe ſurmonta luy même ; & ſa conſtance en cela fut d'autant plus heroïque, qu'il s'en étoit le premier défié. Il reçut les Sacremens ; & il expira le trente d'Août mil quatre cent quatre vingt-trois à l'âge de ſoixante ans & deux mois, laiſſant à douter s'il avoit eu plus de vices que de vertus. Ses vices ont été repreſentez en partie dans les Livres précedens, & le ſeront encore dans le Livre ſuivant. L'on va donner le reſte de celuy-cy à l'éclairciſſement de quelques vertus dont il ſemble n'avoir pas été loüé autant qu'il le meritoit.

Il eſt étonnant que ſes Hiſtoriens le faſſent paſ-

ſer pour ignorant, aprez le ſoin qu'il avoit pris d'étudier long-temps ſous Jean d'Arconvallé, que le Roy Charles Sept ſon pere luy avoit donné pour Precepteur, & aprez les frequentes & longues converſations qu'il eut avec les hommes doctes durant les ſix ans qu'il paſſa dans les Pays-bas. La preuve qu'il donna d'avoir mieux étudié que l'on ne croyoit, fut à l'égard du fameux Cardinal Beſſarion que le Pape Sixte Quatre avoit envoyé pour negocier la paix entre ſa Majeſté & le dernier Duc de Bourgogne. Mais les plus habiles hommes dans les autres Sciences que celle de la Politique, y reüſſiſſent d'ordinaire plus mal que les autres. * Beſſarion qui paſſoit ſans contredit pour le plus ſçavant homme de ſon temps, s'étoit fait une régle en matiere de negociation de commencer toûjours par ce qu'il y avoit de plus difficile. Il avoit long-temps raiſonné ſur l'affaire dont il s'agiſſoit; & il luy avoit ſemblé que le plus grand obſtacle à la paix ne venoit pas du côté du Roy qui ne demandoit rien de nouveau, mais du côté du Duc de Bourgogne qui prétendoit qu'on luy laiſſât en Souveraineté tout ce qu'il tenoit de la France. Sur ce principe Beſſarion paſſa les Alpes: Traverſa la France ſans rendre ſes reſpects au Roy: Joignit le Duc de Bourgogne à Bruxelles, & confera pluſieurs fois avec luy. On n'a pas ſçu ce qu'il en obtint, mais il eſt conſtant qu'enſuite il voulut negocier avec le Roy. Il s'achemina droit à Tours où étoit la Cour, & il n'attendit preſque pas qu'on l'eût déboté pour demander audiance. Mais

* Dans les Lettres du Cardinal de Pavie.

Mais Louis à qui les ceremonies étoient insuportables lorsqu'elles n'étoient que de pure bien-séance, témoignoit pour elles de l'attachement qui tenoit de la jalousie lorsqu'elles tiroient à consequence; & personne ne distinguoit mieux que luy les conjonctures où elles étoient superfluës, d'avec celles où il y alloit de la gloire d'un grand Roy de ne les pas negliger. Il reconnut d'abord la méprise de Bessarion ; & il eut pitié de l'imprudence de ce Cardinal, qui dez sa premiere démarche s'étoit déclaré pour le Duc de Bourgogne; en ce que le visitant le premier, non seulement il l'avoit égalé à sa Majesté, ce qui n'étoit point en contestation : mais encore il l'avoit préferé à elle, ce qui étoit ridicule.

Il étoit dangereux de dissimuler cette faute, parce que la Cour de Rome étoit alors en possession d'attribuer avec une extrême exactitude à chaque Souverain le rang qui luy étoit dû ; & le Duc de Bourgogne n'auroit pas manqué de prétendre que la France luy faisoit tort de vouloir encore le tenir dans sa dépendance, puisqu'un Legat du Saint Siége l'avoit visité devant le Roy Loüis Onze, sans qu'elle y eût trouvé à redire. Ainsi le même Loüis qui étoit le plus accessible des Princes Chrêtiens, devint invisible pour le Cardinal Bessarion. Il luy fit soliciter une audiance durant deux mois entiers; & les Courtisans plus ingenieux qu'il ne faloit à seconder la vangeance de leur Roy, n'oublierent rien de ce qui servoit à lasser la patience de

Beſſarion. Il ne ſe rebuta pas neanmoins, & il obtint enfin l'audiance qu'il demandoit : mais ce fut d'une maniere qu'il auroit mieux valu pour luy de ne pas voir le Roy. Il eut à peine le loiſir de prononcer deux ou trois mots du long diſcours qu'il avoit préparé, parce que Loüis l'interrompit d'abord ; & mettant la main ſur la barbe qu'il portoit, le renvoya en luy diſant un Vers * d'Alexandre de Villedieu, que Deſpautere inſera depuis dans ſa Grammaire, dont le ſens étoit que les Grecs comme Beſſarion n'étoient plus capables de civilité, lorſqu'ils avoient une fois pris les mœurs barbares.

* *Barbara Græca genus retinent quod habere ſolebãt.*

Louis excuſoit un jour la ſeverité de ſa conduite en diſant que s'il ſe fût ingeré de regner plûtôt, par l'amour que par la crainte, il auroit ſervi de Heros au Roman des Illuſtres malheureux de Boccace ; & ce fut ſans doute ſur cette prévention que la maxime dont il fit le plus d'état, & dont il recommanda plus exactement la pratique à ſon Fils, fut celle qui déclaroit incapable de regner quiconque ne ſeroit pas ſçavant en l'art de diſſimuler.*

* *Qui neſcit diſſimulare neſcit regnare.*

On n'a preſque pas parlé de ſon éloquence : cependant il eſt certain qu'elle tira les larmes des yeux des Pariſiens deux jours aprez la bataille de Montlehery. Jean Colleman luy avoit montré les élemens de l'Aſtrologie, & Darconvalle ceux de la Morale & de la Politique. Il y a une tradition confirmée par de bons Auteurs, que ce fut luy qui compoſa

le Livre intitulé le Rosier des guerres pour l'instruction de Charles Huit son fils ; & l'on ne peut douter que ce ne soit luy, qui fit pour son instruction particuliere travailler à deux excellens Recueils. L'un regardoit la Pragmatique Sanction. L'autre les droits des Roys de France sur les Royaumes de Naples & de Sicile. * Il enrichit le cabinet du Louvre d'un grand nombre de Manuscrits ; & Robert Gaguin General des Mathurins qui écrivoit l'Histoire de France, fut son Bibliothecaire. Il dressa luy-même les Statuts pour l'Ordre qu'il établit des Chevaliers de Saint Michel ; & il y en insera un qui portoit, qu'il y auroit toûjours une place affectée pour celuy qui travailleroit à l'Histoire de cet Ordre.

* Au bout de Duaren.

Sa consideration toute particuliere pour les hommes de Lettres parut ; en ce qu'étant extraordinairement severe & vindicatif, comme il n'est que trop évident par une infinité d'actions tragiques rapportées dans tous les Livres de cette Histoire, & sur tout dans les deux derniers, il ne laissa pas neanmoins de pardonner à Guillaume Fichet Recteur de l'Université de Paris, qui s'étoit opposé d'effet & de vive voix à l'édit de sa Majesté, qui portoit que tous les Bourgeois de cette Ville tant exempts que non exempts contribuassent pour la guerre du Bien Public. Il attira dans la Ville de Paris à force de presens les Alemans qui apporterent l'Impression en France ; & les recompensa magnifiquement pour leur coup d'essay, qui fut le Livre du miroir de la vie humaine com-

posé par Rodigue de Zamara, qu'ils luy dédierent.

L'Europe luy fut redevable de l'art de tailler les personnes incommodées de la pierre, par l'avanture qui suit. Un franc Archer de Meudon prisonnier au Châtelet de Paris pour crime de larcin, avoit été condamné à être pendu par sentence du Prevôt que le Parlement avoit confirmée. Sur quoy les Medecins presenterent à Loüis une requête, dont la substance étoit que le Criminel avoit la pierre; & que plusieurs personnes considerables, & le Seigneur de Bouchage entre les autres, étoient fort affligées de la même maladie. Qu'il seroit important d'essayer sur un homme vivant, si la pierre ne se pourroit point ôter par incision sans qu'il en coûtât la vie, & qu'une telle experience ne se pouvoit legitimement faire que sur un homme condamné au dernier supplice. Le Roy répondit qu'il le vouloit bien, pourvu que le franc-Archer y consentît; & que pour l'y disposer il luy promettoit sa grace, & une bonne somme d'argent de plus en cas qu'il revint de la taille. Le franc-Archer accepta ce parti: La pierre luy fut heureusement tirée: Il guerit en quinze jours, & joüit long-temps de la vie qui luy avoit été laissée à ce prix.

Le discernement de Loüis étoit admirable en ce qui regardoit les esprits, & Adam Fumée en fut une preuve surprenante. Cet homme s'étoit fait connoître à la Cour en qualité de Medecin, & le

Roy s'en servoit regulierement au défaut de Coctier. Sa Majesté dans les conversations qu'elle eut avec luy, reconnut qu'il étoit capable de quelque autre chose que de la medecine, & le fit Maître des Requêtes. Il parut par l'évenement qu'elle ne s'étoit point abusée; & Fumée s'aquita si dignement de la nouvelle profession où l'on avoit voulu qu'il s'engageât, qu'il devint Chancelier de France sous le Regne de Charles Huit.

Coctier ne fut pas si heureux que Fumée; car on le poursuivit aprez la mort de son Maître sur les dons immenses que l'on prétendit qu'il s'étoit fait faire. Les Generaux des Finances justifierent par ses acquis qu'il avoit touché quatre vingt dix-huit mille écus en sept ou huit mois. Cette somme étoit trop grande; & Coctier alloit être condamné, sans la ruse dont il usa pour se tirer d'affaire. Il avoit si bien prévu l'orage qui fondroit sur luy, qu'il avoit mis à couvert la meilleure partie de ses effets. Ce qui en paroissoit auroit à peine suffi pour les frais de son procez, si on le luy eût fait dans les formes, & ce fut par-là qu'il évita le danger dont il étoit menacé. Il eut des amis qui representerent à Charles Huit que si sa Majesté le poussoit à bout, elle noirciroit la reputation du Roy son pere en le faisant passer pour prodigue sans qu'elle en tirât aucun avantage, puisque les frais du procez de Coctier égaleroient à peu prez la confiscation de ses biens : au lieu que si elle vouloit luy pardonner, il luy feroit un present

de cinquante mille écus comptans. *

* Dans le recit de cette avanture.

Charles pensoit alors à la conquête de Naples, & avoit donné sa parole à Ludovic Sforce qu'il l'entreprendroit. Il ne le pouvoit sans argent, & il n'en avoit point. Il étoit reduit à emprunter sur gages; & il n'y avoit point alors de tentation plus inévitable pour luy, que l'offre d'une somme considerable. Il accepta l'argent de Coctier, qui conserva de cette sorte le reste de ses biens sans en être jamais recherché.

Loüis tenoit de Charles Sept une forte inclination pour l'Astrologie judiciaire, & pour ceux qu'il croyoit sçavans en cette vaine curiosité; & ce fut peut être là ce qui luy fit perdre les occasions d'aggrandir sa Monarchie du côté des Pays-bas, & d'établir la Maison d'Orleans dans le Duché de Milan. Sa superstition pour baiser à tout moment l'image de Nôtre-Dame qu'il portoit à son chapeau, quoy qu'elle ne fût que de plomb. Pour ne pas jurer sur la Croix de S. Lo: Pour esperer des graces extraordinaires des prieres qu'il contraignoit les gens de bien de faire en sa faveur; & pour une infinité d'autres choses qui défigurerent sa vie, procedoit apparemment du même principe, aussi-bien que le changement frequent qu'il faisoit de ses domestiques sans aucun sujet. Le premier qu'il employa pour faire son horoscope, fut un nommé Maître Arnoul. Cet homme n'est fameux que pour avoir verifié à ses dépens une de ses prédictions. Il s'étoit vanté qu'il mourroit en meilleure compagnie, que ceux qui sont tuez

en bataille rangée. Et de fait la peste qu'il avoit précisément marqué devoir affliger la ville de Paris, l'y étouffa avec plus de quarante mille personnes.

Mais l'Astrologue qui fut le mieux auprez de Louis, étoit Angelo Catto Neapolitain, qui avoit tenu le premier rang entre ceux qui s'étoient insinuez dans la Cour du dernier Duc de Bourgogne. Il avoit averti ce Prince qu'une constellation le menaçoit de perdre la vie devant Nancy; & il avoit presque en même temps déclaré à Adolf Duc de Gueldres, qu'il seroit tué à la guerre. La premiere de ces prédictions ne contenoit rien que de vraysemblable: mais la seconde étoit tout-à-fait hors d'apparence. Car le Duc de Bourgogne avoit alors enfermé Adolf dans le château de Namur; d'où il y avoit d'autant moins d'apparence qu'il le tirât, qu'il s'étoit emparé du Duché de Gueldres en consequence de la donation que le pere d'Adolf luy en avoit faite. Cependant le Duc de Bourgogne fut tué devant Nancy; & ceux de Gand ayant ensuite donné la liberté à Adolf pour le mettre à la tête de leurs Troupes, Mouy General des François le défit, & le tua auprez de Tournay. Le soin qu'avoit eu Catto de rendre publiques ses deux horoscopes long-temps avant qu'elles arrivassent, luy fut utile en plus d'une maniere: car son nom en devint tres-celebre, & il y eut presse à qui l'auroit. Il se donna au plus offrant, & Loüis l'achera fort cher. Ce fut luy qui demanda à sa Majesté

l'Archevêché de Vienne, & l'obtint: mais les oppositions qu'il trouva de la part des Peuples à cause de sa profession, ou parce qu'il étoit Etranger, ne luy permirent jamais de resider à son Benefice. On luy est redevable des Memoires de Philippe de Comines écrits à sa priere, & l'on y voit de merveilleux exemples de sa profonde pénetration dans l'avenir.

Loüis favorisoit encore en toutes occasions les Theologiens, les Philosophes, les Orateurs, & les Poëtes; & son Regne eut l'avantage de produire un homme qui, tout aveugle né qu'il étoit, possedoit en un degré tres éminent ces quatre rares avantages qui, paroissoient incompatibles en une même personne. Il s'appelloit Jacques Fernand, & n'étoit pas moins un prodige de vertu que de science. Il enseigna publiquement: Il composa plusieurs Livres sur des matieres trés difficiles, sans que l'on pût comprendre comme il les avoit étudiées; & lorsqu'il crut avoir suffisamment travaillé pour le prochain, il pensa serieusement à luy-même. Il prit l'habit de Religieux dans un Monastere de saint Benoist au Mans, & il y vaqua à la contemplation des choses divines jusqu'en l'an mil quatre cens quatre-vingts-seize qu'il mourut.

Sa Majesté ne se contentoit pas d'attirer auprez de sa personne les Gens de Lettres nez en France, & les Etrangers qui n'étoient point engagez à d'autres Princes; mais elle passoit jusqu'à mettre pour ainsi dire l'enchere sur ceux qui avoient déja pris party.

party ; & à leur offrir des conditions si avantageuses, qu'il leur étoit presque impossible de ne pas succomber à une si douce tentation. Il étoit sorti de la Ville de Narni prez de Rome un sçavant homme, qui se faisoit appeller * Galeotus Martius. Les qualitez de son corps n'étoient pas moins surprenantes que celles de son esprit ; car encore qu'il fût de taille grossiere, pesante, & tellement incommode, que les Poëtes de son temps disoient de luy qu'il ne s'étoit jamais fait une si étrange mesalliance que celle des deux parties dont il étoit composé, il ne laissa pas neanmoins de montrer par son exemple qu'il n'est rien d'insurmontable à un homme *, quand il s'obstine fortement à corriger les defauts qui sembloient lui être naturels. Il sçavoit que Demosthene avoit ainsi corrigé les imperfections de sa langue ; & s'exerça avec une perseverance si infatigable aux fonctions de la guerre, qu'il devint un des plus adroits de son siécle en toutes sortes d'armes. S'il donnoit presque tout le jour au travail, il employoit à l'étude la meilleure partie de la nuit ; & ce fut sans qu'on le vît jamais lire, qu'il se rendit grand critique, subtil Philosophe, judicieux Medecin, fameux Astrologue, delicat Humaniste, & Orateur le plus agreable de son siécle. Il n'aimoit à s'occuper que sur les matieres les plus rares ; & l'on n'a de luy que les Livres qu'il composa de l'homme, des préjugez, des Apophtegmes de Mathias Corvin Roy de Hongrie, de la censure des Ouvrages de Philelphe, & des veritez inconnuës au vulgaire. Sa re-

* Les Sçavans de ce temps là changeoient presque tous de nom.

* Dans les Epigrammes de Ponnonius.

putation s'étendit jusqu'en Hongrie, où le Roy Mathias l'appella pour être directeur de ses études. Il y a de l'apparence que Galeotus Martius n'exerça pas souvent cette fonction; car outre que Mathias avoit trop d'affaires contre les Turcs & contre les Alemans pour donner aux belles Lettres toute l'application qu'il auroit voulu, on sçait d'ailleurs que la passion qu'avoit ce Prince d'attirer auprez de luy autant de beaux esprits qu'il pouvoit, n'étoit pas tant pour s'entretenir avec eux, & pour tirer de leur conversation le profit qu'il n'avoit pas le temps de chercher dans les bons Livres, que pour les avoir si proches de ses belles actions, qu'il leur prît envie d'en rendre témoignage, & d'écrire son Histoire.

Quoy qu'il en soit Galeotus Martius se trouva un jour assez de loisir, pour se vanter à la Cour de Hongrie qu'il prêteroit le colet à un homme du Pays nommé Alz qui passoit pour le plus fort & le plus adroit Lutteur de l'Europe. Plusieurs jours se passerent sans qu'Alz voulût accepter le défy. Ce n'est pas qu'il eût aucun doute de remporter la victoire, mais c'est qu'il dédaignoit un homme de Lettres pour aversaire; & qu'il étoit prévenu de l'opinion, que non seulement il n'y auroit point d'honneur, mais encore qu'il y auroit de la honte pour luy, à entrer dans cette lice. Il ne le fit que lorsqu'il ne put resister davantage aux importunitez des Courtisans, & qu'on luy fit entendre qu'il feroit plaisir au Roy. Le jour en fut pris, & la

place devant le Château Royal de Bude fut préparée pour cette lutte. Il n'y eut point de spectateur, quoy que le nombre en fut presque infini, qui ne jugeât que le Hongrois auroit l'avantage sur l'Italien : cependant il arriva tout le contraire. Les Lutteurs ne furent pas plûtôt aux prises, que l'Italien donna le saut au Hongrois; & le renversa si rudement sur la terre, qu'il luy fut impossible de se relever autrement que par le secours de celuy qui l'avoit vaincu. Ainsi la victoire fut incontestable; & le Vainqueur achevoit d'en recevoir les applaudissemens, lorsqu'il fut solicité de changer de Maître.

Celuy qu'on luy proposa, étoit preferable en plus d'une maniere à celuy qu'il avoit déja; & le sejour de la France avoit des charmes pour les beaux esprits, que la Hongrie n'avoit pas. Ils n'y étoient pas seulement considerez par le Roy Louis Onze, mais encore par tous les honnêtes gens, & mêmes par le peuple. Ils y avoient des avantages qu'ils eussent inutilement cherchez par tout ailleurs; & il n'y a jamais eu de Prince Chrêtien si magnifique que ce Roy, dans les occasions où il s'agissoit de gagner les hommes rares à force d'argent. Les apointemens qu'il leur offroit, & payoit regulierement, étoient extraordinaires; & le Roy de Hongrie qui n'exigeoit pas de ses Sujets autant qu'il vouloit comme celuy de France, n'étoit pas en état de retenir ceux que l'on tâchoit de tirer d'auprez de luy, en leur accordant autant ou plus qu'il

ne leur étoit offert. Ainſi Galeotus Martius ſe laiſſa perſuader * de prendre Loüis pour ſon Mecene. Le Roy Mathias ne le laiſſa partir qu'à regret ; & il y a lieu de croire qu'il l'auroit retenu, s'il eût prévu ce qui luy arriva.

* Dans Valerianus Pierius.

Le Roy de France étoit à Lyon d'où il obſervoit la conduite de la Ducheſſe de Savoye ſa ſœur, plus affectionnée à la Maiſon de Bourgogne qu'à celle dont elle avoit l'honneur d'être ſortie. Galeotus Martius alla dans cette grande Ville pour ſalüer ſa Majeſté, & la trouva ſortant par la même porte par où il prétendoit entrer : Comme il ne l'avoit jamais vuë, & qu'il n'entendoit pas trop bien le François, il ne la prit pour ce qu'elle étoit que lors qu'il ſe trouva ſi prez d'elle, que ceux de la ſuite du Roy le prenant pour un indiſcret plûtôt que pour un étranger, l'avertirent aſſez rudement de mettre pied à terre devant le Roy. Les gens d'étude ſont ordinairement ſurpris d'une maniere qui les embaraſſe beaucoup plus que les autres hommes ; parce que la diſtraction qui vient des fonctions de l'eſprit, eſt plus generale que celle qui ne vient que de l'imagination ; & comme elle les avoit davantage éloignez des objets où quelque nouveauté ſurprenante les rappelle, il leur faut auſſi plus de temps pour revenir à eux. Galeotus Martius fut tellement interdit de ce qu'il entendoit & voyoit, qu'en ſe hâtant de mettre pied à terre pour rendre ſes reſpects au Roy, il tomba de cheval ſur une pierre qui luy fendit la tête, & le tua à l'inſtant.

Loüis n'affectoit point d'avoir des Secretaires ordinaires, & se servoit de la main du premier venu lorsqu'il vouloit écrire. Il ne mettoit presque jamais luy-même son nom au bas de ses Lettres; & le seing de la plûpart de celles qui nous restent, quoyqu'il y en ait prez de quatre mille, est contrefait. Sa Majesté apperçut un jour à la suite d'un Gentilhomme qui luy faisoit la reverence, un jeune garçon ayant une écritoire au côté. Elle luy commanda d'écrire sous elle à l'heure même; & le garçon ravi de l'honneur qu'elle luy faisoit, oublia qu'il avoit enfermé des dez dans son écritoire avec sa plume. Il ouvrit promptement l'écritoire; & il en sortit deux dez, qui tomberent sur la table du Roy. Sa Majesté demanda aussi-tôt à quoy servoient ces drogues; & le garçon sans s'étonner répondit en continuant l'allusion, que c'étoit un remede contre la peste. Le Roy admira la presence d'esprit de ce garçon, & le prit à son service aprez une legere correction.

Il luy étoit un jour échappé de promettre à un Courtisan le Prieuré d'un homme vivant. Le Courtisan attendit long-temps que le Prieur mourût, & resolut enfin de s'en défaire. Les Assassins à qui il en donna la commission, se tromperent, & tuerent un autre Prieur que celuy dont on leur avoit parlé. Ils furent pris, & la torture qu'on leur donna leur fit accuser ce Courtisan. Leur dénonciation suffisoit pour le perdre, & il eut recours à la clemence du Roy. Il avoüa ingenument la verité; & le Roy

eut la justice à l'égard de luy-même, & la pitié à l'égard du Courtisan de s'imputer un crime dont il n'avoit été que l'occasion. Il sauva la vie du coupable en empêchant qu'on ne le recherchât : mais il luy fit dire de se bannir du Royaume, & de s'en aller si loin, que l'on n'eût jamais plus aucune nouvelle de luy : ce qui fut executé.

Il ne se trouve point que Loüis ait pardonné à aucun des Flamans, qui aprez luy avoir prêté serment, avoient retourné sous la domination de Marie de Bourgogne. Oudart de Bussi en est un fameux exemple. Ce Gentilhomme avoit beaucoup de merite, & possedoit de grands biens dans l'Artois. Il avoit pris l'écharpe blanche incontinent aprés qu'Arras s'étoit rendu aux François ; mais il se trouva par malheur pour luy dans cette Ville, lorsqu'elle forma depuis le dessein de se soûlever. On le pria d'aller en Ambassade vers Marie de Bourgogne, & il accepta cette dangereuse commission : mais il fut pris en chemin avec l'instruction qu'on luy avoit donnée, & il n'en falut pas davantage pour luy faire perdre la tête sur un échafaut. Elle fut exposée sur la place du marché de Hesdin ; * & le Roy voulut qu'elle fût parée d'un beau chaperon fourré à la mode des Présidens qui sont dans l'exercice de leurs Charges.

* Dans les lettres du Roy à Bressuire,

La défiance de Loüis pour les Princes de son Sang dura autant que sa vie, & jamais jalousie ne fut plus universelle, ny plus obstinée que la sienne à leur égard. Il avoit choisi pour gendre le Comte de Beaujeu cadet de la branche de Bourbon, parce qu'il le te-

noit pour le meilleur & le moins entreprenant des hommes, & il rendoit en toutes occasions un témoignage avantageux de l'obéïssance aveugle de ce Prince à ses volontez. Il l'avoit souvent éprouvé, & il ne l'avoit jamais trouvé negligent : cependant sa Majesté ne se détermina pas sans peine à l'envoyer en Guienne ranger à la raison les Seigneurs d'Armagnac & d'Albret qui s'étoient révoltez. Ces deux Seigneurs n'auroient pas redouté un Chef de moindre qualité que Beaujeu, & ce fut par cette seule consideration qu'on le leur opposa. Mais on le leur opposa avec une précaution qui ne luy laissoit que la liberté de bien faire; & qui le mettoit absolument hors d'état de nuire, quand il l'auroit voulu. Loüis ne luy confia qu'en apparence le commandement de la belle armée qu'il luy donnoit ; & il mit auprez de luy deux surveillans, dont l'autorité sur les Troupes se seroit trouvée superieure à la sienne en cas de besoin. Le premier étoit le Seigneur d'Achon qui étoit alors à la Cour. Le Roy en luy ordonnant d'accompagner Beaujeu, l'instruisit en particulier de la maniere dont il devoit l'observer sans qu'il s'en apperçût. Ensuite sa Majesté envoya le même d'Achon vers le Seigneur de Bressuire qu'elle avoit choisi pour second Espion de Beaujeu avec une lettre qui portoit en termes exprez un commandement absolu à ces deux Gentils-hommes de ne le pas perdre de vuë ; & de prendre si adroitement leurs mesures, qu'il ne pût se servir des Troupes dont on luy confioit le Generalat que pour la fin qui luy étoit prescrite.

La jalousie de Louis ne s'étendoit pas seulement aux choses qui luy sembloient faire partie de la Souveraineté, mais elle comprenoit encore celles qui avoient jusques là passé pour indifferentes; & sur tout quelques franchises dont la Noblesse avoit joüy sous les Regnes précedens, sans que l'on y eût trouvé à redire. Il n'y avoit point de Gentilhomme dans le Royaume qui n'eût reçu de ses Ancêtres le droit de chasser sur ses Terres, & qui ne l'exerçât quand il luy plaisoit. Loüis le voulut ôter à son avenement à la Couronne par une ordonnance qui défendoit sur peine de la vie à toutes sortes de personnes sans exception & sans reserve la chasse & la venerie en troupe ou seul sans une permission nouvelle & par écrit de sa Majesté. Ce réglement fut la principale occasion de la guerre du Bien Public; & eut des suites si fâcheuses, que le Roy avec toute son adresse n'en put éviter qu'une partie.

Cette loy étoit si generale, que les Princes du Sang n'en étoient pas dispensez: cependant elle leur retranchoit le moyen le plus ordinaire d'étaler leur magnificence. Car c'étoit dans les chasses solennelles qu'ils faisoient publier, qu'ils se faisoient connoître à la Noblesse de leurs Terres, & qu'elle trouvoit l'occasion d'être connuë d'eux. Ils y étoient les témoins de la force & de l'agilité des Gentils-hommes, & ils leur donnoient ensuite dans leurs compagnies de Lances le rang dont ils les jugeoient dignes. La défense de la chasse empêchoit ce discernement,

nement ; & ce fut le dépit que les François en conçurent, qui mit à plus de cent mille d'entre eux les armes à la main contre Louis. Cette persécution ne fut pas la seule que souffrirent les Princes du Sang sous son Regne. Il y en eut une autre qui les touchoit non seulement en leurs personnes, mais encore en celles de leurs Amis, & sur tout de leurs domestiques. Ils avoient toûjours eu beaucoup de pouvoir tant dans les Provinces qu'ils tenoient de la Couronne en appennage, que dans celles qu'ils possedoient à d'autres titres ; & comme il est bien difficile dans la corruption humaine, que les Grands ne veuillent pas trop ce qu'ils peuvent, lorsqu'ils peuvent presque tout ce qu'ils veulent, il arrivoit quelquefois que les Princes abusoient de leur autorité ; soit en commettant directement des excez, ou en empêchant que l'on ne punît leurs amis & leurs domestiques qui les commettoient. Louis étoit trop habile & trop vindicatif pour negliger cette sorte d'affaires ; & il ne faisoit jamais tant de caresses qu'à ceux du menu Peuple, qui venoient se plaindre de l'oppression de leurs Seigneurs. Car il se piquoit alors non seulement de rendre justice, mais encore de la rendre d'une maniere si éclatante, que l'on en parlât long-temps par tout le Royaume, & dans les Pays étrangers. Le Duc de Bourbon avoit épousé la sœur de Louis, & Beaujeu frere Puisné & heritier presomptif de ce Duc venoit d'épouser la Fille aînée de sa Majesté. Il sembloit que ces deux hautes Alliances suffissent pour mettre la

Branche Royale de Bourbon à couvert de toute recherche, ou du moins pour empêcher qu'on ne la poursuivît avec autant de rigueur que les autres Maisons du Royaume: cependant sur une legere plainte de quelques Paysans du Bourbonnois qui accusoient de concussion trois ou quatre domestiques de leur Prince, le Roy envoya sur les lieux deux Commissaires pour examiner l'affaire. L'un fut Avin Conseiller au Parlement de Paris, & l'autre le fameux Courtisan Doyac. Avin qui étoit honnête & moderé, s'acquita de sa commission avec tant de prévoyance; que d'un côté les Paysans ne pouvoient l'accuser de ne leur avoir pas rendu justice, & d'un autre côté le Duc de Bourbon & ses domestiques ne furent pas mécontens de luy. Doyac au contraire suivit son genie, qui étoit de porter d'abord les affaires à l'extrémité. Sa hardiesse alloit jusqu'à l'éfronterie: On ne luy proposoit rien de difficile, dont il n'entreprît l'execution; & comme il avoit assez souvent reüssi contre l'opinion de ceux qui l'avoient employé, sa presomption en étoit devenuë également insupportable aux Grands & aux Petits. Mais son plus grand malheur étoit de s'être déja joüé à un Prince du Sang plus puissant que le Duc de Bourbon, sans qu'il luy en fût arrivé le moindre inconvenient.

François Second Duc de Bretagne prenoit son plus grand divertissement aux Tournois, & dépensoit beaucoup à les rendre magnifiques. Les armes qui se fabriquoient en France ne luy sembloient ny

assez belles ny assez bien gravées. Les Ouvriers de la ville de Milan étoient en reputation d'y travailler plus proprement que les autres, & le Duc de Bretagne leur en avoit commandé plusieurs paires. Les chariots qui en étoient chargez passoient par le Château de Cusset dans la Province d'Auvergne, que Doyac faisoit alors rébâtir de pierres de taille par la seule raison qu'il y étoit né. Il sçavoit que Louis Onze haïssoit le Duc de Bretagne, par les motifs que l'on a representez en plusieurs endroits de cet ouvrage; & que sa Majesté seroit ravie qu'on luy fît déplaisir, pourvu que le contre coup n'en rejallît pas sur elle. Il n'en falut pas davantage pour inspirer à un homme enyvré de son credit, le dessein de vanger par un vol le ressentiment de son maître. Doyac enleva les armes que l'on menoit au Duc de Bretagne, aprez avoir pris des précautions qui l'empêcherent huit ou dix ans d'en être recherché. Sa conjecture ne fut pas vaine pour la satisfaction qu'en recevroit le Roy; puisque sa Majesté l'en aima depuis davantage, quoy qu'elle affectât de ne luy en rien témoigner. Les poursuites du Duc de Bretagne pour recouvrer les armes qu'on luy avoit enlevées, furent vaines; & celuy qui les avoit prises, en tira tout le profit. Il les avoit à peine vendües, lorsque l'ordre luy vint d'aller à Moulins en Bourbonnois. Il ne se contenta pas d'y recevoir toutes les plaintes qu'on lui voulut faire contre le Duc de Bourbon & contre les siens: mais il ordonna de plus indifferemment

à tous ceux qui se trouverent accusez, d'aller à Paris * se deffendre en plein Parlement. Il s'étoit figuré qu'il y auroit plus de preuves qu'il n'en faloit pour faire leur procez, cependant ils furent tous renvoyez absous.

* Dans l'Interrogatoire de Doyac.

Le Duc de Bourbon dissimula pourtant l'injure qu'il venoit de recevoir; parce qu'en la répoussant à contre temps il se seroit fait plus de tort qu'à Doyac: mais elle luy étoit trop sensible pour le reduire à la dissimuler toûjours. Le Roy mourut, & la Comtesse de Beaujeu sa fille aînée eut la direction des affaires. Elle se souvint de la conduite de Doyac à l'égard du Duc de Bourbon son beaufrere; & elle l'en punit avec la severité, que l'on verra dans l'Histoire de Charles Huit.

Louis n'étoit pas seulement terrible à ceux de sa Maison; & ses Ministres n'apprehendoient gueres moins sa mauvaise humeur, que ses Ennemis craignoient sa vengeance. Il avoit élevé aux dignitez Ecclesiastiques un Gentil-homme de Bourgogne nommé Guillaume de Clugny, & il luy avoit procuré successivement les Evêchez de Theroüenne & de Poitiers. Il luy avoit confié la garde du petit Seau, dont il se servoit dans toutes les affaires importantes qui devoient être terminées sans éclat, & l'avoit par là rendu dépositaire de la plusspart de ses secrets. Sa Majesté s'en trouva bien les trois premiéres années, mais la quatriéme fut funeste à Clugni. On n'a pas sçû s'il y eut de sa faute, ou si ce fut un malheur tout pur: mais il est constant qu'il essuya un jour

toute la mauvaise humeur du Roy, lorsqu'elle étoit la plus dangereuse. La conversation se passa sans qu'il y eût de témoin : cependant Clugny imita le soldat de Belisaire, qui trouva la mort plus douce que les reproches de son General. Il sortit du Cabinet du Roy le cœur si serré de douleur, qu'il mourut la nuit suivante.

On a vu dans le Livre precedent que Louis étoit redevable à la Maison d'Amboise du recouvrement des deux Bourgognes : mais ce grand service ne le detourna pas de penser à la frustrer de ce qu'elle possedoit de meilleur. Le Vicomté de Thoüars étoit des plus considerables du Royaume de France pour la multitude des Fiefs qui en relevoient. Louis d'Amboise qui en étoit le proprietaire n'avoit point d'enfans mâles; & son heritiere étoit sa fille unique, mariée dans la maison de la Trimoüille. Le Roy trouvoit cette Terre trop Seigneuriale pour un Gentilhomme ; & pretendoit la réunir au Domaine de Poitou, dont on disoit qu'elle avoit été détachée. L'occasion en paroissoit favorable, & le Roy ne la laissa pas échaper. Il ménagea avec tant d'addresse l'esprit de Louis d'Amboise, qu'il en tira une donnation en bonne forme ; dont le principal article étoit que ce Seigneur vouloit qu'aprez sa mort le Vicomté de Thoüars fût uni à la Couronne pour n'en être plus détaché pour quelque raison que ce fût. Le Chancelier Doriole, qui vray-semblablement avoit dressé cet acte, le fit examiner par des gens qui y trouverent à redire, en ce qu'il n'y avoit pas

d'apparence que Louis d'Amboise eût appauvri sa fille pour enrichir la Monarchie, s'il n'y eût été contraint. Ils conseillerent au Roy de supprimer la donation de Louis d'Amboise & d'acheter la Terre. Leur avis fut suivi : mais le Roy traita à sa mode avec Louis d'Amboise, c'est-à-dire qu'il donna du Vicomté beaucoup moins qu'il ne valoit. Il en joüit à ce titre, jusqu'à ce que le Cardinal de Bourdeille le voyant prez d'expirer, prit la liberté de l'avertir qu'il faloit restituer le Vicomté de Thoüars. La remontrance de ce Cardinal eut tout l'effet que ce Cardinal s'en étoit promis ; & le Roy commanda sur l'heure que les enfans de la fille de Louis d'Amboise fussent rétablis dans Thoüars, de la même maniere que s'il n'y eût eu ny donation ny vente.

Fin du neuviême Livre.

ARGUMENT
DU
DIXIEME LIVRE.

LOUIS *épouse deux femmes, & devient veuf de la premiere à l'âge de vingt-deux ans. La necessité qui l'avoit reduit à emprunter cent écus de la ville de Romans, le contraint de se remarier en secondes Nôces avec Charlotte de Savoye, qui luy apporte deux cent mille écus pour sa dot. Il la traitte mal durant toute sa vie, & la persecute mêmes dans son testament. Elle l'endure avec une merveilleuse patience, & ne luy survit que de trois mois. Loüis oblige moitié de gré moitié de force Bertrand de la Tour à l'échange du Comté de Bologne pour celuy de Lauraguez. Loüis met le Bolonnois sous la protection de la Vierge, & donne des pensions à tous les Conseillers d'Etat d'Angleterre, & amuse par leur moyen le Roy Edoüard Quatre durant deux ans par quatre feintes negotiations. Il fait arrêter l'Emissaire de Landais qui passoit en Angleterre, & le gagne à force d'argent. Il apprend de luy tous les secrets de son Maître, & déconcerte par là l'entreprise des Anglois & des Bretons sur la basse Normandie. Loüis achête les droits de l'Heritiere de Ponthieure sur le Duché de Bretagne, & établit les Postes en France. L'accident arrivé aux Medicis dans Florence, l'oblige à*

renforcer sa garde ordinaire, & ses indispositions à lever une Armée qui subsisteroit toûjours; mais il en aprehende les revoltes, & la congedie. Il prend de ridicules précautions pour couvrir la paralisie dont il étoit frappé, & fait donner la question aux Officiers du Duc de Bourbon; qui pour sauver leur maître, la souffrent sans rien découvrir. Il s'oppose de toute sa force à l'éducation de son Fils unique & du Duc d'Orleans; & prend sur cela des mesures si singulieres & si bizarres, que personne n'en a jamais usé que luy. Il ne sçait faire ny la guerre ny la paix avec Maximilien, & il accorde à contre-temps au Legat du Pape la liberté du Cardinal Balüe. Ses Pelerinages ont toûjours quelque autre motif que celuy de devotion: cependant il les couvre de ce dernier pretexte, & feint d'avoir obtenu en tout ou en partie ce qu'il demandoit à Dieu par l'intercession de ses Saints. Palamedes de Fourbin luy rend un signalé service, & il le reconnoît d'une maniere qui n'est pas moins signalée. Il dépose sans raison les Officiers que son Pere avoit pourvûs des principales charges de l'Epée & de la Robbe; & il donne lieu qu'on le soupçonne d'avoir eu part dans l'empoisonnement de son frere, en empêchant la recherche de ceux qu'on croyoit en être autheurs ou complices, & en les comblant de bienfaits. Son inconstance & son inégalité à l'égard de ses Domestiques font qu'il en est presque toûjours bien servi, quoy que jamais Prince ne les traitât plus mal que luy. Il reste encore dans la Chambre des Comptes des marques de sa lesine, & sa negligence dans ses habits sert de fondement à l'antipathie entre les François & les Castillans. Il aime trop la chasse, & punit trop severement ceux qui osent prendre ce divertissement. Il scandalise les gens de

bien par son impureté ; & marie tres-mal ses filles legitimes, & tres-bien ses filles naturelles. On cherche icy la cause de cette difference, & l'on en rend la raison qui paroît la plus vray-semblable. L'on refute aussi l'imposture de la pretenduë supposition de Charles Huit, & l'on fait le denombrement des défauts exterieurs que les Courtisans de Loüis remarquoient en luy. Il vit en mauvaise intelligence avec les Officiers de Justice, & il ne défere point assez aux Loix fondamentales de l'Etat. Il employe les plus méchans de ses Sujets pour executer ses violences, & il ne reüssit en Politique que dans les petites affaires. Il imite Caligula dans sa conduite, & il n'en est gueres moins puni que cet Empereur l'avoit été. Il se sert des gens de basse naissance pour les desavoüer plus aisément, & il affecte de paroître fin en toutes occasions. Il se laisse tromper cinq fois à son extrême prejudice, & il repare mieux ses fautes qu'il ne les prevoit. Il laisse vivre ses gens de guerre sans discipline, & reduit ses Sujets presque au désespoir. Sa principale dépense est en Espions, & pourtant il ne peut gagner aucun Sujet du Duc de Bourgogne. Il bâtit des Eglises, & établit les Parlemens de Bourdeaux & de Dijon. Il décharge celuy de Paris de l'Arriereban, & il institue dans Lyon quatre foires franches. Il a de la devotion pour la sainte Vierge & pour l'Empereur Charlemagne. Il ne consulte personne, & Brezé prend la liberté de railler là-dessus. Il disgracie en divers temps dix ou douze de ses principaux Courtisans, & l'on en raconte icy les curieuses causes. Il ne dissimule point assez la joie qu'il reçoit de la mort de son Pere, & il court risque d'en être puni sur le champ. Il empêche le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois de l'accompagner à

ſon Sacre avec cent mille chevaux, & pourquoy. Son ingratitude à l'égard de la Ville de Rheims, & ſa reconnoiſſance pour celle de Paris. Le Pape le trompe, & Varennes ſe tire heureuſement du mauvais pas où Loüis l'avoit engagé. Il n'eſt point touché du preſent que luy font ſes Sujets pour racheter les Villes ſur la Somme. On luy fait dans Tournay une reception toute ſinguliere, & il prend trop d'aſcendant ſur le Duc de Bourgogne & ſur ſon Fils. On conclut ce Livre par de nouvelles obſervations ſur la conduite de Loüis à l'égard du Connétable de Saint Pol, & par ce que le même Connétable répondit de plus curieux dans ſon interrogatoire.





HISTOIRE DE LOUIS ONZE OU LES ANECDOTES DE CE PRINCE.

LIVRE DIXIEME.



N a representé jusqu'à present Loüis Onze en qualité de Roy, & dans les principales actions d'éclat arrivées sous son Regne. Il est tems de le dépeindre en qualité d'homme : comme particulier : avec les foiblesses qui ne luy furent que trop ordinaires ; &

s'il est permis de le dire, dans son deshabillé. Il a plû au celebre Historien Procope, de donner le nom d'Anecdotes à cette façon d'écrire ; & il importe peu comment on l'appelle, pourvu que l'on avoüe sincerement que par la même raison qu'elle est des plus curieuses, elle est aussi des plus rares, des plus difficiles, & des plus utiles.

Loüis n'étant encore que Daufin se maria deux fois. L'une pour les interests du Roy Charles Sept son Pere, & l'autre pour les siens qui étoient alors directement opposez à ceux de son Pere. On ne sçait pas précisément quand il épousa Marguerite Stüart Fille de Jacques Premier Roy d'Ecosse : mais il est certain que cette Princesse mourut en l'année mil quatre cent quarante-cinq, & que par consequent il fut veuf lorsqu'il n'avoit encore que vingt-deux ans. On ne sçait pas mieux s'il vécut bien ou mal avec elle : mais s'il est permis de juger de ses premieres nôces par les secondes, il y a lieu de croire qu'elles ne furent pas fort heureuses pour la Daufine. Le Roy Charles sept avoit résolu d'ôter aux Anglois les Provinces de Normandie & de Guyenne, par le moyen desquelles ils entretenoient en France depuis plus de cent ans la guerre civile & l'étrangere tout ensemble. Cela ne se pouvoit que par l'assistance des Ecossois, à cause que cette Nation étoit presque la seule qui fût alliée de la France. Elle n'avoit pas manqué de faire de puissantes diversions dans les Provinces Septentrionales d'An-

gleterre, quand Edoüard Trois, le fameux Prince de Galles, & Henry Cinq, avoient gagné les batailles de Cressi, de Poitiers, & d'Azincourt. Mais comme ces diversions avoient attiré dans l'Ecosse les armes victorieuses des Anglois qui l'avoient souvent ravagée, il étoit aisé de prévoir que Jacques Premier, qui y regnoit alors, se reconcilieroit infailliblement avec les Anglois s'il n'étoit retenu dans l'alliance des François par un lien plus fort & plus étroit que celuy des Traitez; & ce fut là la veritable raison qui porta Charles Sept, à donner la Princesse d'Ecosse pour femme à Loüis.

Ce Prince demeura Veuf six ans entiers; & il ne se seroit pas remarié tant qu'il auroit été Daufin, si la necessité de ses affaires ne l'y eut contraint. Il s'étoit brouillé pour la seconde fois avec son Pere, & retiré dans le Dauphiné où il ne vivoit pas en Prince de son rang. Il pretendoit y passer pour Souverain; & pourtant le revenu qu'il tiroit de cette Province étoit si petit, qu'il y avoit plus de trente Seigneurs en France dont le train étoit plus magnifique que le sien. Il n'étoit pas mêmes assuré de demeurer long-temps dans la posture où il se trouvoit, quoy qu'elle luy fût tout-à-fait messeante; puisque le Roy son Pere assembloit des Troupes pour le ranger à la raison & qu'il ne se sentoit pas assez fort pour resister aux gens de guerre qu'il alloit avoir sur ses bras.

Il ne pouvoit donc se maintenir que par un

ſecours étranger, & le plus conſiderable de ſes voiſins étoit Loüis Duc de Savoye ; non ſeulement à cauſe qu'il confinoit de deux côtez avec le Dauphiné, mais encore parce qu'il vivoit en ſi bonne intelligence avec Philippe le bon Duc de Bourgogne, que s'il luy arrivoit de prendre la protection du Daufin de France, Philippe le Bon romproit plûtôt avec Charles Sept, que de ſouffrir que ſa Majeſté pouſsât ſon Fils hors du Royaume.

Le Duc de Savoye avoit pluſieurs Enfans de Charlotte de Luſignan ſa femme fille du Roy de Chypre. Il penſoit de bonne heure à les pourvoir ; & Charlotte de Savoye ainée de ſes filles avoit à peine ſix ans, lorſqu'elle fut promiſe à Frederic Electeur de Saxe. Les Relations du temps ne marquent point aſſez ſi le motif de cette alliance fut ſeulement pour former un lien plus étroit entre la Maiſon de Saxe, & celle de Savoye qui croyoit en être deſcenduë en droite ligne maſculine, ou ſi les deux cent mille écus qu'offroit le Duc de Savoye pour la dot de ſa fille donnerent dans la vuë de Frederic : mais il parut par l'évenement que ce qui l'obligeoit principalement à rechercher la Princeſſe Charlotte, fut ce qui l'empeſcha d'être ſa femme. On a déja remarqué que le Daufin n'avoit point d'argent ; & l'on doit ajoûter icy qu'il ſe ſoucioit ſi peu de cacher ſa neceſſité, qu'il emprunta cent écus de la Ville de Romans, & qu'il en fit une promeſſe par écrit qui ſubſiſte encore. Comme il dépenſoit

dépensoit en Espions ce qu'il pouvoit rétrancher de son train & de sa table, il fut bien-tôt averti que la Princesse de Savoye alloit être fiancée à l'Electeur de Saxe; & la dot qui luy avoit été promise, le rendit rival de ce Prince. Il présupposa que le Duc Loüis romproit facilement la parole qu'il avoit donnée, si le Daufin de France recherchoit sa fille, & il n'en fallut pas davantage pour l'obliger à se mettre sur les rangs. Sa conjecture ne se trouva pas mal fondée; puisque le Duc de Savoye ne voulut plus oüir parler de l'Alliance de Saxe, dés le moment qu'il espera d'avoir le Daufin pour gendre. Les Ambassadeurs du Daufiné furent extraordinairement bien reçus à la Cour de Savoye; & l'on nomma pour traiter avec eux des Commissaires, qui leur donnerent toute sorte de satisfaction. Comme les Loix de l'Eglise n'avoient point encore réglé l'âge des mariez, la Princesse Charlotte de Savoye fut épousée dés l'âge de sept ans par Procureur: On paya par avance une partie de sa dot, & l'autre partie fut reservée pour le lendemain du jour que le Mariage seroit achevé. Le seul article qui fut quelque temps débattu, consistoit en ce que le Duc prétendoit que l'Epouse fût élevée auprez de sa mere jusqu'à l'âge de treize ans accomplis; & le Daufin souhaittoit qu'elle demeurât jusques là à la Cour de France, ou dans quelque autre lieu qu'il luy plairoit de choisir: mais le Duc s'étant relâché dans tous les autres articles qui luy avoient éte proposez, la bien-seance

& l'honnêteté ne permirent pas au Daufin de s'obstiner dans celuy-cy.

Le Roy Charles Sept reçut une étrange mortification, en aprenant cette nouvelle : car outre qu'elle ne luy vint point de la part de son fils, il ne l'eut par aucune autre voye que celle du bruit public. Il avoit été malheureux toute sa vie, & la fortune ne le favorisoit que depuis peu d'années. Il venoit de récouvrer la Normandie & la Guyenne ; & ces deux Provinces qui avoient augmenté ses forces & son revenu de prés de la moitié, luy avoient aussi inspiré des sentimens plus altiers qu'il n'en avoit eu jusques là. Il trouvoit insuportable qu'un petit Souverain tel qu'étoit alors le Duc de Savoye, qui ne pouvoit entrer en comparaison avec luy pour le rang ni pour la dignité, eût eu la hardiesse d'accorder sans son consentement, & mêmes sans sa participation, la Princesse sa fille au Daufin ; & les plus sçavans Jurisconsultes qui vouloient faire leur Cour à Charles en augmentant son dépit, luy suggererent que l'action du Duc de Savoye étoit un veritable rapt. On ordonna là-dessus aux Troupes que la France tenoit prêtes pour les opposer aux Anglois s'il leur prenoit envie de répasser la Mer, qu'elles marchassent vers le Piémont ; & les Heros d'Armes s'apprêtoient déja pour aller dénoncer dans les formes la guerre au Duc de Savoye, quand la colere de Charles se réfroidit tout d'un coup, sans que l'on ait sçû precisément

pourquoy ny comment. S'il est permis de deviner dans une si bizarre rencontre, il y a lieu de croire que sa Majesté qui n'avoit point aimé la guerre, & ne l'avoit faite durant plus de quarante ans que par une pure necessité, s'apperçût de bonne heure qu'elle alloit commettre une faute irréparable en ne joüissant pas le reste de sa vie du répos que ses Victoires luy avoient acquis. Quoy qu'il en soit Charles écouta l'ouverture d'accord que fit le Duc de Bourgogne; & le Duc de Savoye rentra dans les bonnes graces de sa Majesté, sans luy faire d'autre satisfaction que celle de dire qu'il ne luy étoit pas venu dans la pensée que le Dauphin eût recherché sa fille sans en avoir auparavant obtenu le consentement du Roy son Pere. Il y a des memoires qui ajoûtent que Charles n'en demeura pas là, & qu'il approuva d'une maniere authentique le mariage de son fils avec la Princesse de Savoye: mais comme l'on n'en a rien trouvé dans les papiers du Roy qui regarde cette affaire, on ne l'oseroit asseurer.

Aussi-tôt que la Princesse fut en état d'achever son mariage, on la mena au Dauphin; qui s'ennuyoit extraordinairement à Guenep en Brabant, où il s'étoit retiré aprés que son pere l'avoit chassé du Dauphiné. Elle avoit le visage beau, & les yeux brillans. Son teint pour tirer un peu sur le brun, n'en étoit pas moins agréable; & la petitesse de sa taille étoit récompensée par les deux qualitez de l'esprit qui plaisent d'ordinaire le plus aux maris,

qui sont la douceur des mœurs, & l'enjoüement dans la conversation. Aussi Loüis la trouva fort à son gré; & il en eut dés la premiere année un fils, qu'il fit appeller Duc de Normandie. Charles Sept en fut irrité, & ne s'appaisa que par la mort de cet enfant.

La défiance qu'il eut du Dauphin hâta sa mort à quelques mois de là, & il se fit un étrange changement dans le Dauphin aprés qu'il fut devenu Roy de France sous le nom de Louis Onze. Il hait les Maisons de Bourgogne & de Savoye autant qu'il les avoit aimeés, par la seule raison qu'il ne pouvoit jamais assez reconnoître les bienfaits qu'il avoit reçus d'elles; & sa propre femme se trouva comprise dans cette aversion, quoy qu'elle ne negligeât rien de ce qui servoit à luy conserver, & mêmes à augmenter l'affection de son mary. Elle étoit modeste dans toutes ses actions; & si elle ne se determinoit pas sur le champ, elle étoit ferme dans ses resolutions. L'éclat de la Cour de France ne l'avoit point embarassée, quoy qu'elle eût été élevée dans celle de Savoye qui n'en approchoit pas; & elle soûtenoit son rang d'un air, que l'on n'avoit point vu dans les Reynes de France depuis Blanche de Castille Mere du Roy Saint Louis. Elle étoit judicieuse: Elle s'expliquoit nettement: Elle s'addonnoit à la Poësie, à la Peinture, & à la Musique; & elle employoit aux exercices de la devotion la plus solide, les heures que celles de son rang avoient accoûtumé de perdre. Cependant

Louis la traita avec un mépris, dont il n'y avoit point eu d'exemples en France. Il ne mit auprés d'elle que les personnes absolument necessaires pour la servir, & les habits qu'il luy donna ne la distinguoient pas des Dames les moins considerées à la Cour. Il ne la tenoit auprés de luy que dans le temps qu'il recevoit des Ambassadeurs, & dans les jours de ceremonie ; & il l'envoyoit immediatement aprés dans les Châteaux d'Amboise ou de Loches, où elle ne pouvoit s'entretenir qu'avec le peu de domestiques qu'on luy avoit laissez. Son mary ne l'y visitoit que rarement ; encore n'estoit-ce que pour avoir des enfans, sans lesquels il craignoit de ne pas regner aussi absolument en France qu'il le pretendoit. Ce mauvais traitement de la Reyne ne dura pas moins que la vie de Loüis ; & ce Prince au lieu de s'en repentir dans sa derniere maladie, rencherit sur la rigueur dont il avoit auparavant usé. Il envoya sa femme en Dauphiné ; & dans les ordres qu'il dicta pour la conduite de son fils, il y en avoit un qui luy défendoit de laisser approcher sa mere de luy, pour quelque cause ou sous quelque pretexte que ce fût.

Il en avoit eu trois fils & autant de filles. L'aîné des fils & le dernier ne vêcurent que peu de mois, & le second luy succeda sous le nom de Charles Huit. L'aînée des filles ne vêcut pas plus long-temps, que le premier & le troisiéme de ses freres : mais la seconde fut Duchesse de Beaujeu ; & la derniere aprés avoir été Duchesse d'Orleans

fonda l'Ordre de l'Annonciade à Bourges, & mourut en reputation de sainteté. Ce qui la porta au mépris du monde, ne fut pas seulement l'injure que luy fit le Roy Loüis Douze son mary en la repudiant contre son gré : mais encore l'exemple domestique qu'elle avoit eu long-temps devant les yeux. La Reine Charlotte de Savoye sa Mere avoit supporté ses maux avec une patience toute heroïque ; & elle n'en avoit fait diversion (s'il est permis d'user de ce terme) que par des travaux infatigables. Quand elle se lassoit de peindre, elle composoit des vers ; & lorsque sa veine ne luy fournissoit plus d'assez belles expressions, ny d'assez riches rimes, elle recouroit à la Musique.

Tout le monde attendoit avec une extrême impatience de voir, si la Comtesse de Beaujeu sa fille qui gouvernoit l'Etat durant le bas-âge de Charles Huit, executeroit à la rigueur l'ordre que Loüis Onze son Pere luy avoit donné, de laisser sa Mere enfermée dans le Château de Loches, ou si l'amour maternel l'emporteroit sur le commandement qu'elle avoit reçu de son Pere. Et à dire le vray cette Comtesse se seroit trouvée dans un étrange embarras, si la Providence Divine ne l'en eût tirée par le moyen qu'elle esperoit le moins. Car si elle eût obéi, elle auroit passé dans l'esprit de tout le monde pour une fille dénaturée ; & les belles actions qu'elle fit depuis, & que l'on répresentera bien-tôt dans le premier livre de l'histoire de

Charles Huit, en auroient souffert une terrible flétrissure. Si elle eût desobéi, elle auroit fourni aux Grands du Royaume, presque tous mécontens du precedent Regne, le prétexte qu'ils cherchoient aparemment pour se revolter, & la guerre du Bien Public eût recommencé. Mais un évenement imprevû tira de peine la Comtesse, & frustra la curiosité du Public. La Reine ne fut pas plûtôt veuve, qu'elle tomba malade si dangereusement qu'il n'y eut plus lieu de la transporter, & elle ne survécut son mary que de trois mois.

Bertrand de la Tour avoit possedé en même-temps les Comtez d'Auvergne & de Boulogne; mais le dernier des deux luy avoit été enlevé par Charles le Guerrier Duc de Bourgogne, sous pretexte de quelques pretentions sur le Boulonnois qu'il avoit achetées : mais en effet pour ôter aux François toutes sortes de communication avec les Anglois, supposé qu'il prît envie à ces deux Nations de terminer ou de suspendre pour quelque temps leur ancienne querelle. Le Duc de Bourgogne avoit entretenu dans Boulogne une si forte Garnison, qu'il avoit détourné Loüis de penser à la recouvrer : mais incontinent aprés la Bataille de Nancy sa Majesté fit solliciter avec tant d'addresse le Gouverneur de cette Place, qu'elle fût remise entre ses mains. Le Comte d'Auvergne qui avoit toûjours été fidéle depuis la guerre du Bien Public, n'en fut pas plûtôt informé, qu'il alla trouver Loüis, & le pria de luy rendre justice.

Mais Loüis connoissoit trop l'importance de Boulogne, pour endurer qu'elle eût desormais d'autres Seigneurs que les Roys de France. Sa Majesté refusa nettement le Comte d'Auvergne; & lorsqu'il se fut rétranché à pretendre qu'on luy en laissât au moins le domaine utile, elle luy ferma la bouche par cette invincible raison; que s'il arrivoit qu'elle ou ses Successeurs fussent contraints d'entretenir une suffisante garnison dans Boulogne sans tirer du Pays de quoy la faire subsister, cette garnison se dissiperoit d'elle même faute de solde durant les premiers troubles qui surviendroient en France, & les Anglois ou les Flamands se saisiroient de Boulogne sans aucune difficulté. Ainsi le Comte d'Auvergne fut reduit à se contenter d'un échange, & Loüis luy proposa la Seigneurie qui étoit le plus à sa bienseance. Le Comté de Lauraguez se trouvoit proche de ses Terres; & s'il n'étoit pas d'un aussi grand revenu que celuy de Boulogne, on étoit au moins asseuré que celuy qui le posséderoit en profiteroit davantage, parce qu'il n'auroit pas des gens de guerre à entretenir. Le Comte d'Auvergne l'accepta là dessus, & l'échange en fut verifié dans le * Parlement de Paris en mille quatre cent soixante dix-neuf. La satisfaction qu'en eût Loüis, parut par une des marques de devotion qu'il donnoit quelquefois avec plus d'ostentation que de solidité. Il déclara publiquement qu'il vouloit que les Roys de France tinssent desormais le Comté de Boulogne en hommage

* Voyez le Registre du Parlement de cette année.

hommage de la sainte Vierge ; & il luy rendit cet hommage avec une pompe extraordinaire dans une Eglise proche de Paris, qui en a depuis retenu le nom de Nostre-Dame de Boulogne. Il engagea ses Successeurs à faire de même aussi-tôt qu'ils seroient parvenus à la Couronne ; & Loüis Treize de triomphante memoire a depuis beaucoup rencheri sur la pieté de Loüis Onze, en mettant non seulement le Comté de Boulogne, mais encore tout le Royaume de France sous la protection de la Mere de Dieu, par sa declaration de mille six cent trente-huit.

Loüis entendit mieux sans comparaison que les autres Souverains de son temps, l'art d'amuser les Puissances voisines qu'il redoutoit le plus, & sa maniere d'agir à l'égard des Anglois en est une preuve convainquante. Il avoit appris par la funeste experience des cinq derniers Rois ses Predecesseurs, que la France n'avoit jamais été reduite à de si fâcheuses extremitez, que lors que les Flamands & les Anglois s'étoient liguez contre elle ; & dans le dessein qu'il avoit formé aprés la mort de Charles le Guerrier de dépoüiller son heritiere, il prévoyoit que la principale opposition qu'il y trouveroit viendroit d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre. Il faloit donc à quelque prix que ce fût détourner ce Prince de se mêler des affaires des Pays-bas ; & le premier moyen que Loüis employa pour y parvenir, fut de donner des pensions à tous les favoris & à tous les Conseillers d'Etat d'Edoüard. La fa-

cilité que trouva Louis à les faire accepter, luy donna courage de passer outre ; & il y auroit lieu de s'étonner qu'il ne se trouva aucun ami d'Edoüard assez desinteressé pour réfuser l'argent de France, si l'on n'avoit à dire là dessus quelque chose de plus curieux, & de moins comprehensible tout ensemble. C'est que les Pensionnaires de Louis en Angleterre furent assez hardis pour donner des quittances de ce qu'ils recevoient, & pour les signer de leurs propres mains, & que ces quittances sont encore dans la Chambre des Comptes à Paris.* On commença dés-lors de ne plus parler à la Cour de Londres qu'en faveur de Louis ; & aprés que les oreilles d'Edoüard y furent accoutumées, ceux qu'il tenoit pour ses plus fideles Sujets luy rémontrerent qu'il étoit dévenu si gros & si gras, qu'il luy seroit desormais impossible de supporter les fatigues de la guerre ; & que pourtant les Armées d'Angleterre n'avoient reüssi en France, que dans les conjonctures où leurs Roys les avoient commandées en Personne. Qu'il aimoit à faire bonne chere ; & que neanmoins aprés qu'il auroit débarqué dans la Picardie, dans la Normandie, ou dans la Guyenne, il seroit contraint d'y vivre de viandes salées qu'il auroit apportées d'Angleterre. Que sa Cour tiroit son plus grand lustre des belles Dames qui s'y trouvoient ; & qu'il seroit bien mal-aisé de les disposer à passer la Mer, pour vivre dans un camp d'où l'agréement & la civilité avoient toûjours été bannies, Qu'il n'y avoit plus de Duc de Bourgogne pour

* Dans une des Layettes pour l'Angleterre.

faciliter aux Anglois leur décente, & pour les renforcer d'autant de Troupes qu'ils en auroient menées. Qu'enfin le plus grand avantage de l'Angleterre sur la France étoit que Louis Onze payoit à sa Majesté Angloise une pension de cinquante mille écus, qui pouvoit passer pour tribut dans l'opinion de ceux qui appelloient les choses par leurs veritables noms; & que le moindre inconvenient qui arriveroit à Edoüard de sa rupture avec Louis, seroit un juste retranchement de cette pension.

Edoüard fut si convaincu de la force de ces raisons, qu'il permit à ses Conseillers d'Etat de negocier avec les Ministres de Loüis, pourvû qu'ils trouvassent un expedient capable de mettre à couvert l'honneur de sa Majesté Angloise, qui couroit un étrange risque si elle abandonnoit Marie de Bourgogne sa niece. Mais les traittez entre les Souverains ne sont pas éloignez de leur conclusion, quand il n'est plus question que de chercher un pretexte qui éblouisse au moins le Public, s'il ne le satisfait. Louis écrivit à ses Ministres de proposer le mariage du Daufin de France avec la Princesse d'Angleterre, & cette prétendue Alliance occupa plus de trois mois le Conseil de Londres. Les François chicanerent sur tous les articles du Contract qui en devoit être dressé; & aprés qu'ils eurent épuisé toutes leurs défaites, ils rompirent la negociation; sur ce qu'Edoüard s'obstinoit à demander que le mariage se fit au plûtôt nonobstant le basâge des Parties, & que Louis avoit expressément

défendu à ſes Plenipotentiaires d'accorder ce point. Edoüard en fut outré : mais comme il ne demeuroit pas long-temps en colere, il permit à quelques jours de là qu'on ſubſtituât une ſeconde negociation à la premiere. Louis entreprit de le leurrer de l'eſperance qu'ils partageroient enſemble la conquête des Pays-bas ; & Edoüard donna dans ce piege avec autant de facilité, qu'il étoit tombé dans le précedent. On fit deux lots de la ſucceſſion de Bourgogne auſſi égaux qu'il ſe pût; & l'on y apporta cette précaution que chacune des deux Nations devoit avoir les Provinces qui l'accommoderoient le mieux : mais les Miniſtres de Louis firent naître un obſtacle que les Conſeillers d'Edoüard jugerent inſurmontable. Il faloit que les Anglois équipaſſent une grande Flotte pour le tranſport de leurs gens de guerre dans la partie de la Flandre qui leur étoit échuë ; & cette flotte coûteroit trois fois autant à entretenir que l'Armée que Louis méneroit dans le Hainaut, parce que les François entreroient de plein pied dans cette Province. Edoüard prétendit là deſſus que Louis le dédommageât de ſorte, que les deux nations ne dépenſaſſent pas plus l'une que l'autre, & la ſeconde negociation échoüa ſur ce point.

La troiſiéme conſiſta dans l'offre que fit Louis de donner aux Anglois la Ville & le Territoire de Boulogne, pourveu qu'ils ne le traverſaſſent de deux ans dans le deſſein de conquerir les Pays-bas ; & Edouard en convint, à condition que la ville

de Boulogne, ou quelque autre Place d'égale importance, luy fût d'abord mise entre les mains. Sa raison étoit qu'il connoissoit assez Louis pour prévoir qu'il ne se mettroit pas beaucoup en peine de tenir sa parole aprés qu'il seroit arrivé à la fin qu'il s'étoit proposée, si l'on n'exigeoit pas de luy d'autre seureté que celle-là : mais Louis s'en défendit sur ce qu'il se mettroit aussi mal avec les Grands de son Royaume qu'il l'avoit été au commencement de son Regne, s'il introduisoit les Anglois dans Boulogne avant que d'être asseuré du succez de la guerre qu'il alloit porter dans le Haynaut.

Sa Majesté neanmoins pour adoucir son réfus, ouvrit une quatriéme negociation, qui sembloit éviter les inconveniens où les trois précedentes avoient été sujetes. Il excita Edouard à se saisir de la Holande, qui étoit la Province des Pays-bas qui luy convenoit le mieux, à cause qu'il y auroit pu établir le Comte de Riviere son Beau-frere. Mais la subtilité de Louis consistoit principalement, en ce qu'il ne se chargeoit d'assister les Anglois d'argent & de Troupes que durant une seule campagne : cependant il y avoit tant de Places fortes dans la Hollande, que la prise en coûteroit au moins dix ans de guerre; & par consequent Edoüard seroit contraint d'assembler son Parlement, lequel n'ayant accoûtumé de fournir à ses Roys que pour deux ans de dépenses extraordinaires, le projet de conquerir la Holande demeureroit imparfait. Ainsi la derniere ouverture de Louis fut réjetée; & sa

Majesté s'en soucia d'autant moins, qu'elle avoit obtenu des Anglois ce qu'elle pretendoit, en les amusant jusqu'à ce qu'elle eût conclu la paix avec Maximilien d'Autriche.

Loüis donna encore le change avec plus d'adresse au Duc de Bretagne; * dans une occasion plus difficile que celle que l'on vient de rapporter. Ce Duc avoit herité de toute la haine de Charles le Guerrier pour la France; & comme il ne luy restoit plus d'autre Protecteur que le Roy d'Angleterre, il mettoit en usage toutes sortes de moyens pour exciter sa Majesté à recouvrer au moins la basse Normandie, afin qu'ils redevinssent voisins, & qu'ils pussent ainsi joindre leurs forces de Mer & de Terre contre Loüis. Il faloit beaucoup de secret pour le succez de cette negociation, & le Duc de Bretagne la confia à l'homme de France qui en étoit le plus capable aprez Comines. C'étoit un de ses sujets nommé Pierre Landais; qui pour n'avoit été que simple Garçon Tailleur d'habits lorsqu'il s'étoit introduit à la Cour de Bretagne, n'en étoit pas moins parvenu à la dignité la plus éminente, qui étoit celle de premier Ministre de son Maître. Il avoit l'esprit à peu prés tourné comme celuy de Loüis; & il affectoit des détours dans celles de ses actions qui en avoient le moins de besoin, dans la seule vuë de faire égarer les gens qui observoient sa conduite de trop prés. Le Duc de Bretagne s'étoit reposé sur luy du soin de ramener les Anglois en France; & il luy auroit été facile d'en venir à bout par les voyes ordinaires, en envoyant au Roy d'Angleterre des Depu-

* François Second.

tez qui se seroient embarquez dans un Port de Bretagne, & seroient passez de là sans obstacle à Londres, Cependant il plut à Landais de jetter les yeux sur un homme de fortune comme luy, & qui étoit d'aussi basse naissance. Au lieu de l'envoyer par Mer, il luy ordonna de prendre un chemin par Terre jusqu'à Calais, & ce fut dans ce chemin que les Espions de Loüis découvrirent l'Emissaire de Landais. Il leur auroit été facile de l'arrêter : mais ils étoient si bien instruits des veritables intentions de sa Majesté, qu'ils jugerent plus à propos de le gagner. Les propositions qu'ils luy firent d'abord, & l'argent comptant qu'ils luy offrirent, changerent si generalement l'Emissaire de Landais en moins de vingt-quatre heures, qu'il devint un des principaux Espions de Loüis. Il communiqua l'instruction secrette qui luy avoit été donnée en partant ; & l'on ne manqua pas d'en retenir l'Original, aprés que l'on luy en eut rendu une copie si semblable qu'il n'étoit pas possible de les distinguer l'une de l'autre : tant il y avoit alors aux gages de Loüis des personnes habiles à contrefaire l'écriture. On en usa de mêmes à l'égard de toutes les dépesches que l'Emissaire de Landais, à qui l'on permit de continuer son voyage & d'executer sa Commission, reçut de la Cour d'Angleterre pour celle de Bretagne, & il en arriva deux effets également avantageux à Loüis. L'un qu'il eut entre ses mains beaucoup plus de preuves qu'il ne luy en faloit, pour convaincre d'infidelité le Duc de Bretagne son vassal. L'autre que sa Majesté étant

informée à point nommé de tous les secrets du Roy d'Angleterre & du Duc de Bretagne qui la regardoient, elle n'eut pas de peine à déconcerter leur negociation, par le moyen des Pensionnaires qu'elle entretenoit, comme l'on a déja dit, à la Cour d'Edoüard Quatre.

Mais Loüis avoit le defaut de prendre quelquefois plaisir à insulter les Gens qu'il avoit trompez, sans faire reflexion qu'il perdoit par-là le fruit de ses ruses. Le Duc de Bretagne luy envoya une Deputation des plus solemnelles dont Chauvin son Chancelier étoit le Chef, pour regler quelques differends survenus entre les Officiers de sa Majesté & ceux de ce Duc, sur des cas que les Premiers pretendoient être Royaux, & les Derniers n'en convenoient pas. Les Deputez de Bretagne au lieu d'être bien reçûs à la Cour de France, y furent arrêtez; & on les tint long-temps dans un honnête prison, sans qu'ils en sçussent le veritable motif. Ce ne fut qu'aprés quelques mois qu'on leur montra par l'ordre de Loüis tous les originaux de la Negociation d'Edouard Quatre avec le Duc de Bretagne, & qu'on leur fit là-dessus de séveres reproches. On les renvoya pourtant en Bretagne sans leur faire d'autre mal, parce que l'on reconnut qu'ils n'avoient eu aucune part dans la felonie de leur Maître.

Mais on fit marcher si promptement deux Armées aguerries contre le Duc de Bretagne, que ce Prince qui n'esperoit plus de secours des Flamands, & qui n'en pouvoit recevoir des Anglois avant qu'une partie de son Pays eût été ravagée, fut contraint de se mettre

à la

à la discretion des François. Il fut pourtant plus heureux en celà qu'il ne s'attendoit de l'être: car soit que Loüis crût alors qu'il y avoit plus à gagner pour luy dans la Flandre que dans la Bretagne, ou qu'il apprehendât que ses Pensionnaires à la Cour d'Edouard n'eussent plus le credit de le tenir en paix s'il apprenoit que la Bretagne fût en danger d'être reünie à la Monarchie Françoise, il est certain que sa Majesté Tres-Chrêtienne n'imposa point d'autre loy au Duc de Bretagne pour le rétablir dans son amitié, sinon qu'il renonceroit à toutes sortes de Traitez faits ou à faire au prejudice du Roy son Seigneur Suzerain.

Le Duc de Bretagne ravi d'en être quitte à si bon marché, accepta cette condition, & jura de l'observer inviolablement. Mais il n'y avoit pas six mois qu'il en avoit prêté le serment dans l'Eglise Cathedrale de Nantes, lorsqu'il la viola en quatre ou cinq differentes rencontres. Les rélations de ce temps-là ne specifient pas quels furent les Traitez qu'il signa contre la France, & tout ce que l'on en sçait est que Loüis en fut précisément informé; & que pour punir le Duc de Bretagne de son infidelité, il chercha le moyen de former dans sa Province une guerre civile toutes les fois que sa Majesté ou ses Successeurs voudroient l'attaquer.

Jean de Montfort cadet de la Maison de Bretagne s'étoit emparé de ce Duché, à l'exclusion de la fille de son frere aîné mariée à Charles de Blois; & avoit excité par-là des troubles qui n'avoient

pas été si bien appaisez par le gain de la bataille d'Auvray, qu'ils ne se fussent renouvellez de temps en temps. Et à dire le vray il étoit bien mal-aisé que les Ducs de Bretagne qui déscendoient en droite ligne de ce Jean de Montfort, & qui par consequent n'y avoient pas plus de droit que luy, fussent paisibles tant que vivroient les descendans de la femme de Charles de Blois. Ces descendans étoient reduits sous le Regne de Loüis Onze à Nicole de Pontieure fille de Charles de Bretagne Comte de Pontieure, qui avoit épousé Jean de Brosse Seigneur de Boussac & Vicomte de Bridieres. Cette Princesse avoit si peu d'esperance de recouvrer la Bretagne, & son mary avoit tant d'aversion pour la guerre, que Louis ne leur eut pas plûtôt fait proposer de luy vendre leurs droits sur cette Province, qu'ils y consentirent. Le Procureur General de sa Majesté en dressa le contrat, & les Parties le signerent reciproquement. * Il se trouve encore dans la Chambre des Comptes : mais il ne fut d'aucun usage, à cause que Charles Huit & Loüis Douze Successeurs de Loüis Onze épouserent l'un aprez l'autre l'unique heritiere du Duc de Bretagne, & reünirent ainsi en leurs personnes les droits de Jean de Montfort & de Charles de Blois.

* Entre les papiers qui regardent la Bretagne.

Les deux intrigues du Duc de Bretagne dont on vient de parler n'auroient pu être déconcertées à point nommé, si Louis ne se fût avisé d'une invention qui dure encore, tant elle a été trouvée convenable à la commodité du Public. Comme il chan-

geoit ſouvent les ordres qu'il avoit donnez ; & qu'il prétendoit qu'on les executât avec une extrême promptitude, il ſe trouvoit ſujet à des inconveniens où ſes Prédeceſſeurs n'avoient point été expoſez. Il n'avoit point un aſſez grand nombre de Couriers, & ces Couriers n'étoient pas accoûtumez à de longues traites. Les chevaux ſur leſquels on les montoit, ne faiſoient point aſſez de diligence ; & ils ne trouvoient pas à propos les Hôtelleries, & les choſes propres à leur rafraîchiſſement. On n'y pouvoit remedier par les voyes ordinaires ſans qu'il en coûtât beaucoup ; & Loüis entreprenoit tant d'affaires differentes en un même temps, que s'il n'eût menagé ſa bource, elle n'auroit pas ſuffi pour toutes. Il luy vint en penſée d'établir des poſtes dans ſon Royaume ; & les réglemens qu'il fit là-deſſus, le garentirent à l'avenir de la meilleure partie des frais qu'il faiſoit auparavant ; & luy attirerent de plus un avantage qu'il n'avoit pas prévu, & qui conſiſtoit en ce que ſes intrigues s'acheminerent depuis avec plus de ſecret.

Comme le nombre de ſes Ennemis augmenta durant toute ſa vie, la défiance qu'il avoit d'eux s'accrut à proportion qu'il avançoit dans l'âge ; & la principale occaſion qu'il en eut, fut celle-cy. Les Pitti Gentils-hommes des plus conſiderez de Florence formerent une conſpiration pour tuer Laurens & Julien de Medicis dans le temps qu'ils entendroient la Meſſe, & l'élevation de l'Hoſtie fut marquée pour ſignal de cette execution. Julien fut

maſſacré : mais Laurent aprez avoir été bleſſé de quelques coups, ſe ſauva par bonheur dans la Sacriſtie, & ferma la porte ſur luy. Il ſe défendit juſqu'à ce que ſes amis accoururent en aſſez grand nombre pour le dégager ; & Loüis ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il apprehenda qu'on ne le traitât de mêmes. Il choiſit pour ſa garde cent Gentils-hommes, dont la fidelité & le zele luy étoient connus ; & il y ajoûta un corps conſiderable d'hommes de main, qu'il nommoit ſes Penſionnaires ; & qui reconnoiſſoient Comines pour leur Chef, comme les cent Gentils-hommes obeïſſoient au Seigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient ſa Majeſté le jour auſſi-bien que la nuit ; & de plus un Page portoit toûjours à côté d'elle une pertuiſanne, que l'on devoit paſſer au travers du corps de quiconque auroit la hardieſſe d'approcher du Roy ſans en avoir auparavant obtenu le congé.

La multitude des affaires de Louis, & ſon application infatigable à les faire reüſſir, l'affoiblirent de ſorte, quoy qu'il n'eût encore que cinquante huit ans, qu'il ne ſe trouva plus en état d'y ſurvenir ; & parce que d'un côté il ne pouvoit ſe reſoudre à s'en décharger ſur qui que ce fût, & d'un autre côté il prévoyoit que ſes Ennemis s'en appercevroient bien-tôt, & qu'ils en tireroient avantage, il crut y remedier en dreſſant une armée qui demeureroit ſur pied en tout temps, à l'exemple des Bandes Pretoriennes des anciens Empereurs Romains. Il la compoſa de vingt mille Fantaſſins, dont il y

avoit ſept mille Suiſſes, autant de Picards, & ſix mille Normands. Ils portoient tous des piques ou des halebardes, quoy que les gens de pied François ne fuſſent point accoûtumez à ſe ſervir de ſemblables armes. La Cavalerie étoit de quinze cent lances, & de trois fois autant d'Archers. On pourvut cette armée d'un ſi grand nombre de canons, & de chariots pour porter le bagage, qu'il parut aſſez que Louis avoit eu plus d'égard à la pompe qu'à la neceſſité de ſes affaires. Quand on eut achevé de la lever, on travailla à luy faire obſerver une exacte diſcipline; & pour y parvenir, on la logea dans un camp choiſi prez le Pont de l'Arche en Normandie, qu'on appella le Real. On caſſa les francs-Archers, ſous pretexte d'employer ce qu'ils coûtoient à la faire ſubſiſter: mais aprez que l'on eut exigé des Peuples à ſon occaſion une groſſe taille, Louis apprehenda le terrible effet qu'elle ſeroit capable de produire, s'il luy prenoit envie de ſe revolter. Il n'oſa pas à la verité la congedier ſi-tôt: mais il la diviſa, & la mit en garniſon dans les Places qu'il avoit ôtées à Marie de Bourgogne.

Il étoit allé au commencement de Mars mil quatre cent quatre vingt-un oüir la Meſſe dans une petite Egliſe de campagne proche des forges de Chinon; & il y ſentit une défaillance, qui donna lieu de croire à ſes Courtiſans qu'il alloit tomber en apoplexie. Ils le porterent dans une maiſon voiſine, & le voulurent mettre auprez du feu: mais Louis fit quelque effort pour s'approcher de la fe-

nêtre. On l'en empêcha de crainte que la froideur de l'air n'augmentât son mal ; & il seroit infailliblement mort, si l'Archevêque de Vienne * dont on a parlé dans le Livre précedent ne fût arrivé fort à propos pour luy servir de Medecin. Ce Prelat qui avoit joint une exacte connoissance de la Medecine à celles de la Physique, & de l'Astrologie judiciaire, reconnut que l'air le soulageroit au lieu de luy nuire, & commanda que l'on ouvrît les fenêtres & la porte de la chambre. Sa conjecture se trouva si bien fondée, que Louis revint à luy peu de temps aprez; mais il luy resta une perclusion de toutes les parties de son corps, & principalement des organes qui servent à l'oüye & à la parole. On ne laissa pas neanmoins de le transporter le troisiéme jour suivant au Montil; où il n'eut pas plûtôt recouvré quelque usage de la langue & de l'oüye, qu'il chassa tous ses domestiques qui l'avoient empêché d'approcher de la fenêtre; afin que ceux qu'il retint, ne fussent plus désormais assez hardis pour le contrarier en quoy que ce fût. Il demeura quinze jours à begayer, de sorte que de dix mots qu'il prononçoit à peine en entendoit-on un, & pourtant il se mettoit en colere quand il s'appercevoit qu'on ne l'avoit pas assez bien oüy. Ses oreilles étoient bouchées, & il affectoit de les prêter comme s'il en eût eu un parfait usage. Il faisoit tenir dans la chambre immediatement au dessous de la sienne son Conseil d'Etat, qui n'étoit alors composé que de Charles d'Amboise Gouverneur de Bourgogne, de l'Evêque d'Alby

* Angelo Catto.

frere du même d'Amboise, de Pierre de Rohan Maréchal de France, & du Seigneur du Lude. Il vouloit qu'on luy apportât le resultat par écrit de toutes les resolutions que l'on y prenoit; & quoy qu'il ne vît pas, il se fatiguoit pour se mettre en posture d'un homme qui les lisoit actuellement. Ce fut alors que sa défiance passa dans un tel excez, qu'aucun homme dans le Royaume distingué par sa naissance ou par son merite, n'étoit plus en sureté. On ne sçait pour quelle raison il fit emprisonner quelques Officiers du Duc de Bourbon, nonobstant qu'il fût alors le mieux traité de ses Amis, & que sa Majesté tint pour son principal confident le Comte de Beaujeu frere de ce Duc. Ces deux considerations n'empêcherent pas qu'on ne separât les Officiers de ce Prince : Qu'on ne les mît chacun dans un cachot, & qu'on ne les appliquât à la question. S'il s'en fût trouvé un à qui la douleur eût arraché quelque témoignage désavantageux au Duc de Bourbon, ce Prince auroit couru risque de la vie : mais par bonheur pour luy ils souffrirent tous la torture avec une égale fermeté.

Mais rien ne fletrit davantage la reputation de Louis, que la mauvaise éducation qu'il donna aux premiers Princes de son Sang. On a déja vu qu'il avoit été cause de la mort du Duc d'Orleans par les paroles trop aigres qu'il luy avoit dites dans une assemblée de Notables; & il est bon d'ajoûter icy que ce Duc n'ayant laissé qu'un fils qui n'avoit que cinq ans plus que le Daufin, il ne fut pas possible

d'obtenir de sa Majesté qu'il fût élevé auprez du même Daufin, ny qu'il vint à la Cour. Elle voulut qu'il demeurât enfermé dans le Château de Blois; & elle ne luy permit d'en sortir, que pour aller quelquefois à la chasse. Elle ordonna qu'on ne laisseroit approcher de luy aucun homme d'esprit ny de doctrine; & elle ne luy laissa du grand nombre de domestiques que son Pere avoit eus, que trois valets extraordinairement brutaux, qui ne pouvoient l'aider qu'à pervertir son excellent naturel. Ce Duc d'Orleans luy succeda depuis sous le nom de Louis Douze; & Dieu permit qu'en devenant Roy, il se corrigea des mauvaises inclinations qui luy avoient été inspirées durant sa jeunesse. Ce qu'il y a de plus difficile à comprendre dans la conduite de Loüis Onze en ce point, est qu'il avoit destiné ce Duc pour son gendre, & qu'en effet il luy fit épouser Jeanne de France sa seconde fille. Mais on soupçonna que c'étoit pour l'empêcher d'avoir des enfans, à cause que sa Majesté sçavoit bien que Jeanne étoit bossuë & boiteuse: Qu'elle avoit le visage tout-à-fait difforme; & que le reste de son corps étoit si contrefait, que la nature sembloit l'avoir excluse du mariage.

Mais le Duc d'Orleans eut quelque sujet de se consoler du mauvais traitement qu'il recevoit de Loüis Onze; puisque sa Majesté ne pardonna pas mêmes à son propre Fils, quoy qu'elle n'en eût qu'un. Elle se souvenoit de s'être deux fois revoltée contre le Roy Charles Sept son pere; & d'avoir

causé la mort de ce Prince, en le reduisant à ne pas manger de peur d'être empoisonné; & elle aprehenda sur ce principe que le Dauphin ne fût d'aussi mauvais naturel à son égard, qu'elle l'avoit été à l'égard de Charles; ou que la Providence divine ne rendît le même Dauphin le plus dénaturé des fils, pour le punir de luy en avoir montré l'exemple. Elle le fit élever dans le Château d'Amboise par des femmes, qui le tenoient si caché que l'on douta long-temps s'il vivoit encore. Aucun homme n'approcha de luy avant qu'il eût atteint l'âge de douze ans, & on l'oüit depuis se plaindre souvent de ce qu'on avoit si long-temps negligé de former les qualitez de l'esprit & du corps que la nature luy avoit données.

La bataille de Guinegaste avoit causé tant de chagrin à Louis, quoy qu'il ne l'eût ny perduë ny gagnée, qu'il conclut contre ses veritables interêts la Treve pour un an avec les Flamans. Mais il n'avoit pas pris garde qu'il en seroit blâmé par toute l'Europe; & qu'on luy reprocheroit de n'avoir sçu faire ny la paix ny la guerre à un Ennemy méprisable au point que l'étoit Maximilien d'Autriche, qui n'avoit ny argent, ny credit, ny experience, ny autorité sur les Flamans. Et de fait on écrivit tant de satyres là-dessus, & l'on composa tant de chansons contre sa Majesté, qu'on la reveilla, ou pour mieux dire qu'on la contraignit de rompre l'assoupissement où elle feignoit d'être. Elle leva tant de gens de guerre lorsque la Treve

fut ſur le point d'expirer, & les fit avancer avec tant de diligence ſur les frontieres de Picardie, de Champagne, & de Bourgogne, que le Pape Sixte Quatre apprehenda que les Pays-bas ne changeaſſent de Maître. La crainte de ſa Sainteté étoit fondée ſur ce que Maximilien n'avoit point encore d'armée, les Flamands ne luy ayant fourni qu'une legere contribution ; & l'ayant fournie ſi tard, que Maximilien venoit ſeulement de la mettre entre les mains de quelques Officiers d'armée, qui avoient promis de luy mener dix mille Fantaſſins Alemans. Le Pape qui ne vouloit pas que les François s'aggrandiſſent davantage, de crainte qu'ils ne penſaſſent enſuite à porter la guerre dans l'Italie, envoya Julien de la Roüere Cardinal du Titre de Saint Pierre aux Liens ſon neveu en qualité de Legat à Louis, pour le diſpoſer à conclure la paix, ou du moins à continuer pour un an la Treve avec Maximilien.

La Cour de Rome s'étoit imaginée que cette negociation ſeroit des plus difficiles, & à dire le vray elle avoit ſujet de le croire. Mais elle ne ſçavoit pas que Louis ne ſouhaitoit jamais la paix avec plus de paſſion, que lorſqu'il ſe preparoit à la guerre avec plus d'éclat. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens fut incomparablement mieux reçu de ſa Majeſté, qu'il ne s'attendoit de l'être, & elle luy donna toute ſorte de ſatisfaction. Mais les Italiens qui negocient n'ont pas accoûtumé de s'arrêter en beau chemin ; & le Legat qui ſe ſeroit eſtimé bien heureux que Louis luy eût accordé au

bout d'un mois ce qu'il avoit obtenu dans une seule conference, présupposa que puisque sa Majesté avoit usé de tant de condescendance à son égard, elle pourroit bien y ajoûter une grace qui regardoit le sacré College des Cardinaux.

Il y avoit quatorze ans que le Cardinal Balüe étoit enfermé dans une cage de fer, sans que personne eût encore osé solliciter son élargissement, & tout le monde étoit persuadé qu'il y demeureroit toute sa vie. Cependant le Legat n'eut qu'à temoigner à Louis qu'il n'oseroit, ny porter à Maximilien le resultat de sa negocation, ny retourner à Rome tant que son Collegue seroit prisonnier, pour obtenir de sa Majesté, qu'il fût mis en pleine liberté. Le Cardinal Legat mena Balüe à Rome comme en triomphe, & le Pape se piqua de reconnoître les services qu'il avoit rendus à Pie Second son Prédécesseur dans la suppression de la Pragmatique. Sa Sainteté luy donna l'Evêché d'Albe; & le combla de tant d'autres bienfaits, qu'il devint presque aussi riche qu'il l'avoit été avant sa détention.

Louis fit divers pelerinages, & les couvrit tous du pretexte de pieté: mais il n'y en eut aucun dans l'execution duquel il n'eût plus d'un dessein. Il vouloit découvrir la disposition à son égard des Provinces qu'il visitoit; & lorsqu'il jugeoit facile de s'en emparer, il en sortoit à la verité comme il y étoit venu: mais il y retournoit bientôt dans un autre équipage que celuy de Pelerin, Il feignoit toûjours d'être tourmenté de la maladie, dont on

disoit que les Saints qu'il alloit prier, guerissoient; & ne manquoit jamais d'assurer au sortir de leur Eglise, qu'il y avoit reçu du soulagement. Sa Majesté n'eut pas si-tôt appris que les Peuples du Comté de Bourgogne pensoient à se revolter contre elle; que pour ôter aux Alemans l'occasion de les secourir, on publia par son ordre qu'elle alloit en pelerinage à Saint Claude, pour s'aquiter d'un vœu qu'elle avoit fait. Dez qu'elle y fut arrivée, elle travailla beaucoup plus à appaiser les mécontens, qu'à prier Dieu. Cependant elle se vanta d'avoir obtenu par ses prieres l'entiere guerison d'un mal, dont il la faloit croire sur sa bonne foy; puisqu'il n'en avoit rien paru sur son visage, ny dans sa complexion. Elle agit avec plus de franchise à l'égard de Palamedes de Fourbin Seigneur de Soliers, aussi l'avoit-il servie avec autant d'adresse que de succez.

Le vieux René d'Anjou avoit institué son heritier universel Charles Comte du Maine fils de son frere; & ce Comte aprez avoir recueilli cette succession, prétendoit la laisser à Charles ou Louis fils bâtard de son frere selon quelques Auteurs, ou de son cousin germain paternel selon les autres; par la seule raison qu'il seroit bon de perpetuer en quelque maniere la Maison d'Anjou, en substituant les enfans naturels au défaut des legitimes. Mais Fourbin prit si bien son temps, qu'il luy ôta de l'esprit cette fantaisie; en luy remontrant qu'au lieu de faire l'avantage du Bâtard Charles, il le perdroit infailliblement en luy donnant la Provence; parce que le Roy de

France qui étoit le plus proche heritier de la Maison d'Anjou comme fils de l'aînée des sœurs du Roy René, n'endureroit jamais qu'un fils naturel de cette Maison luy en enlevât la succession. Qu'il se saisiroit de la Provence tôt ou tard par force ou par adresse; & que si le Bâtard Charles ne perissoit pas dans cette querelle, il y succomberoit au moins; & seroit reduit de passer le reste de sa vie dans l'exil, & mêmes dans la mendicité. Au lieu que si la Provence étoit reünie à la Monarchie Françoise, Louis consentiroit en cette consideration que Charles du Maine disposât par Testament des biens allodiaux de la Maison d'Anjou en faveur du Bâtard Charles, qui deviendroit par-là un des plus riches Seigneurs du Royaume.

Charles du Maine fut convaincu de cette raison; & Fourbin aprez l'avoir gagné, s'adressa immediatement aprez à la principale Noblesse de Provence. Il luy representa qu'elle ne pourroit jamais éviter, la guerre, tant qu'elle auroit un Souverain particulier; & que quand les Roys de France s'abstiendroient de la luy déclarer, elle ne laisseroit pas de l'avoir avec les Arragonnois; qui prétendoient obtenir de gré ou de force un port dans cette Province, qui leur servît d'azile en cas de tempête lorsqu'ils passeroient d'Espagne à Naples. Qu'ils ne s'étoient déja que trop expliquez là-dessus; & que leur Roy Alphonse Quatre passant par devant la Ville de Marseille, & la voyant mal gardée, l'avoit surprise, & pillée durant trois jours. Qu'à la verité il

l'avoit abandonnée ensuite : mais que ce n'avoit été qu'à cause qu'il n'avoit point alors la moitié des gens de guerre necessaires pour la conserver. Au lieu que la Provence ne seroit pas plûtôt reünie à la France, que ses Peuples vivroient dans une profonde tranquillité, puisqu'ils n'auroient plus rien à craindre par Terre ; & les Arragonnois ne penseroient plus à les incommoder par Mer, quand ils seroient assurez d'avoir affaire à un Roy incomparablement plus puissant que le leur.

Les Gentils-hommes de Provence cederent à leur tour à la force de cette raison ; & comme ils étoient en possession de remplir tous les Tribunaux de leur Pays, & qu'ils y exerçoient la Judicature, Fourbin assuré du succez de son entreprise convoqua les Etats de la Province, & leur communiqua le modele du Testament de leur Comte, tel que les Conseillers d'Etat de Louis l'avoient dressé. Les Etats l'approuverent si generalement, qu'il n'y eut aucun Député de contraire avis. Leur Comte testa * dans les formes, & mourut un an aprez. Louis ne fut point obligé d'aller en Provence ; & l'acquisition d'un Pays si necessaire à sa Couronne, ne luy coûta rien. Sa Majesté se surpassa elle-même dans la reconnoissance qu'elle en témoigna, & il n'y a dans l'ancienne Histoire qu'un seul exemple de ce qu'on va dire.

* Tristan Frotier signa des premiers dans ce Testament.

Vespasien étoit redevable de l'Empire à son amy Mucien, qui avoit mieux aimé le luy ceder que de le prendre pour luy ; & Vespasien ne crut pas

pouvoir assez reconnoître l'obligation qu'il avoit à Mucien, qu'en se contentant du titre d'Empereur, & en laissant à son Amy durant sa vie gouverner l'Empire à sa fantaisie. Louis fit de mêmes à proportion à l'égard de Fourbin, puisqu'il ne se contenta pas de luy donner l'usufruit de la Provence : mais de plus il luy permit d'en exercer la Souveraineté d'une maniere si peu limitée, qu'il n'y avoit aucun appel des Sentences rendües dans la Provence au Conseil de sa Majesté, non pas mêmes pour ce qui regardoit les droits regaliens ; & Louis eut la delicatesse de n'endurer jamais qu'on luy parlât au désavantage de Fourbin, ny de sa conduite.

On a vu dans le premier Livre de cette Histoire que Louis étoit un méchant fils ; & que s'il ne fut la cause de la mort de son Pere, il en fut au moins l'occasion. Mais on doit ajoûter icy qu'il fut le seul de son rang, qui porta au de-là du tombeau l'aversion qu'il avoit conçuë pour celuy dont il tenoit la vie. Il est constant que le Roy Charles Sept étoit un esprit mediocre, & qu'il ne se servit durant son Regne d'aucun Ministre qui fût extraordinairement habile : cependant il laissa toutes les Charges de l'épée & de la robe remplies d'Officiers qui en étoient si dignes, que la plus noire calomnie n'auroit osé y trouver à redire. Louis n'en pouvoit douter, & les connoissoit presque tous assez pour rendre témoignage de leur merite. Il en déposa neanmoins autant qu'il put sans trop hazarder son repos ; & la seule raison qu'il en rendit, fut

qu'ils étoient redevables de leur avancement à son Pere.

Il ne sauva pas mieux les dehors de la bien-séance & de l'honnêteté à l'égard des empoisonneurs de son frere; & quoy qu'il eût interêt de faire croire à ses Sujets qu'il n'y avoit rien contribué, il leur donna par sa conduite lieu de soupçonner qu'il en étoit l'auteur. Tout le monde s'attendoit qu'il feroit une exacte recherche des complices de l'Abbé de Saint Jean d'Angeli; & pourtant non seulement il s'en abstint, mais de plus il empêcha les Juges superieurs aussi-bien que les subalternes d'en dresser les informations. Il reçut à sa Cour ceux que la voye publique accusoit de ce crime: Il les mit dans son Conseil: Il les employa dans les plus importantes affaires, & il prit plaisir à les distinguer de ses plus fideles serviteurs par les excessives liberalitez dont il les combla.

Il garda si peu de justice à l'égard de ses domestiques, qu'il n'y en avoit pas un qui ne fût mécontent de luy, & qui n'eût sujet de l'être; & pourtant il ne se trouve pas qu'aucun d'eux, excepté Balüe, l'ait trahi: ce qui ne sçauroit être attribué qu'à deux raisons. L'une que ses Ennemis & ses Voisins n'achetoient pas à beaucoup prez ses domestiques si cher, qu'il achetoit les leurs; & quand ils l'auroient voulu faire, ils n'en avoient pas les moyens. Ainsi quelques maltraitez que fussent les Courtisans de sa Majesté, ils n'avoient pas lieu d'esperer que leur fortune devint meilleure s'ils changeoient

changeoient de Maître ; & par consequent ils luy demeuroient attachez, quoy qu'aucun d'eux depuis le premier jusqu'au dernier ne fût certain qu'il le garderoit un seul jour. L'autre raison consistoit dans la bizarrerie de Louis ; qui luy étoit naturelle en partie, & qu'il affectoit aussi en partie par principe de politique. Il ne laissoit pas à la verité sans quelque recompense les signalez services qu'on luy rendoit : mais il ne les recompensoit pas non plus à proportion du profit qu'il en avoit tiré, ou du plaisir qu'il en avoit reçu. Il arrivoit mêmes souvent qu'il donnoit de grandes gratifications pour tres peu de chose ; & que ceux qui s'étoient le moins attendus à ses liberalitez, se trouvoient en un moment, & sans sçavoir pourquoy, en etat de passer commodément le reste de leur vie. Les exemples que les autres Courtisans en avoient devant les yeux, faisoient plus d'impression dans leurs esprits que toutes les injustices qu'ils voyoient commettre à sa Majesté, & ils se promettoient d'elle qu'un heureux moment repareroit avec usure le tort qu'elle leur avoit fait jusques-là.

Si Loüis changeoit souvent de domestiques, ceux qui luy revenoient assez pour l'obliger à les garder long-temps, n'étoient pas beaucoup mieux traitez. A peine les payoit-on en deux ans d'un quartier de leurs gages ; & quand la necessité les pressoit de les demander, toute la grace qu'on leur faisoit étoit de les remettre en un autre temps, ou de les refuser absolument. Car s'ils continuoient

leurs ſolicitations, ils ſe rendoient importuns, & pour lors on les chaſſoit honteuſement ;& quelquefois mêmes on les mettoit entre les mains de Louis Triſtan l'Hermite Compere de Loüis, qui étoit le plus terrible inſtrument de ſes vangeances. Ainſi la maiſon de ſa Majeſté étoit reduite à de telles extremitez, qu'il n'y avoit point d'homme dans le Royaume qui ne preferât de ſervir un ſimple Gentilhomme à être domeſtique du Roy, quand il n'avoit pas aſſez d'ambition pour en être aveuglé.

Il étoit plus menager en certaines rencontres que le plus avare de ſes Sujets ; & l'on trouve encore dans la Chambre des Comptes de Paris *des Regiſtres, qui contiennent que les habits de ſa Majeſté étoient des plus méchans draps. Qu'il portoit pluſieurs années le même chapeau, quoy qu'il fût gras. Qu'il n'avoit payé que vingt ſols à ſon Tailleur pour avoir mis deux manches neuves de futaine à ſon vieil pourpoint de cuir, & que quinze deniers à ſon Cordonnier pour avoir acheté une boëte pleine de vieux oin propre à graiſſer ſes bottes.*

La plûpart des rélations Françoiſes & Eſpagnoles qui furent faites à l'occaſion de l'entrevuë de Louis avec Henry Quatre Roy de Caſtille mettent pour raiſon de l'étrange changement qui s'y fit, l'extrême negligence de Louis à s'habiller en Prince de ſon rang ; & pour dire le vray avant cette entrevuë les François & les Caſtillans pratiquoient à l'égard les uns des autres toutes les régles d'un bon voiſinage. Ils ſe ſecouroient reciproquement : Ils ſe rendoient tous les bons offices.

qu'exigeoient la bien-séance & la charité; & comme les Roys de Castille n'avoient pas manqué de faire des diversions considerables dans les Etats des Roys d'Arragon toutes les fois que ceux-cy avoient porté la guerre dans le Languedoc ou dans la Guienne, de mêmes le Connétable du Gueclin avoit conduit en Castille une formidable armée de François à la priere de Henry de Transtamar, lorsqu'il s'étoit agi de resister à la tirannie de Pierre le Cruel; & le Comte de Foix & le Sire d'Albret avoient souvent rendu les mêmes offices aux Roys de Castille, Successeurs du même Transtamar. Mais aprez que la Cour de Henry Quatre Roy de Castille, qui s'étoit mise dans un équipage si magnifique qu'il ne s'en étoit point vu de semblable ny d'approchant depuis trois ou quatre cent ans, eut apperçu Louis habillé d'un drap de Berry qui n'étoit pas neuf, & la tête couverte d'un vieil chapeau qui n'étoit remarquable que par une Nôtre-Dame de plomb qui y étoit attachée, les Castillans conçurent tant de mépris pour les François à cause de leur Roy, qu'ils prirent pour rompre avec eux la premiere occasion qui s'en offrit; & l'antipathie entre les deux nations commença dés lors, pour devenir ensuite immortelle.

Les deux passions dominantes de Louis furent pour la chasse, & pour les Dames; & l'on remarqua que sa liberalité passoit dans un excez inconcevable, toutes les fois qu'il s'agissoit de satisfaire l'une ou l'autre de ces passions. Quant à la premie-

re, il entretenoit un prodigieux nombre de Veneurs, de Fauconniers, d'oiseaux, & de chiens; & il étoit si jaloux d'empêcher que ceux qui avoient le droit de chasser ne l'exerçassent sous quelque pretexte que ce fût, qu'il étoit plus dangereux de tuer un cerf qu'un homme. Pour la seconde quoy qu'il affectât de persuader ses Sujets & les Etrangers qu'il observoit la chasteté conjugale avec une extrême exactitude, & qu'il se vantât mêmes d'en avoir fait un vœu, il ne l'observa pourtant ny dans sa jeunesse, ny dans un âge plus avancé. Quand il partit de Lyon aprez avoir reçu l'avis certain de la défaite du Duc de Bourgogne à Morat, il mena avec luy au grand scandale des gens de bien depuis cette Ville jusqu'à celle de Paris deux Maîtresses, l'une nommée la Gigonne qui étoit veuve, & l'autre appellée la Passefilon qui étoit femme d'un Marchand. Il fit depuis venir de Dijon incontinent aprez que le Prince d'Orange l'eut rendu maître du Duché de Bourgogne, une Demoiselle tout-à-fait charmante, nommée Huguete de Jaquelin. Mais avant tout cela l'on trouve dans la Bibliotheque du Roy trois Contrats de mariage, qui sont autant de marques de l'incontinence de Louis; puisqu'il y paroit en qualité de Pere de trois filles naturelles, & qu'il les marie sans affecter de déguisement. Sur quoy l'on ne sçauroit assez admirer que sa Majesté qui avoit deux filles legitimes, & trois naturelles, pourvût si mal les legitimes, qu'elles furent malheureuses avec les maris qu'elle leur donna; &

* Dans les Manuscrits de Messieurs du Puy.

qu'au contraire elle eut un si grand soin des naturelles, qu'elles épouserent par son ordre trois des plus honnêtes Seigneurs du Royaume, & passerent heureusement leurs vies avec eux.

La Comtesse de Beaujeu avoit tant d'esprit ; & son Epoux en avoit si peu, que ceux qui prenoient la liberté de la railler sur son mariage, disoient que son Pere l'avoit traitée comme le Mezence de Virgile agissoit à l'égard de ses Ennemis, qu'il faisoit attacher tous vivans à autant de corps morts.

Comme le Duc d'Orleans avoit épousé par force la seconde fille de Louis, & qu'elle étoit en effet extraordinairement laide, on ne s'étonna pas de la voir maltraitée par son mary jusqu'à la rupture du mariage qu'il avoit contracté avec elle ; & l'on se contenta d'avoüer à sa loüange, que jamais Princesse n'avoit mieux fait de necessité vertu que celle-là.

La premiere des filles naturelles de Louis au contraire, fut d'abord promise au Seigneur de la Cour le plus universellement estimé, qui étoit Louis Bâtard de Bourbon. Ce Louis fut le seul qui fixa pour ainsi dire l'inconstance du Roy à son égard, & qui conserva jusqu'au bout la consideration que son Maître avoit pour luy. Il s'aquita avec un égal succez des diverses Charges qui luy furent données sur Mer, sur Terre, dans la maison du Roy, dans le gouvernement des Provinces les plus éloignées du centre du Royaume, & dans les armées ; & comme il étoit convaincu que sa femme avoit au moins contribué au commencement de sa for-

tune, si elle ne l'avoit point augmentée, il en eut une reconnoissance qui pouvoit en un besoin servir d'exemple aux meilleurs des maris.

La seconde fille naturelle épousa Antoine du Bueil Comte de Sancere, de qui Louis avoit eu raison de vanter la fidelité. Le Roy Charles Sept luy avoit donné la Senechaussée de Berry, & il n'y avoit pas un Gentilhomme de cette Province qui ne se tint honoré de l'avoir pour Chef: cependant Louis à son avenement à la Couronne, n'excepta pas du Bueil de la maxime generale qu'il s'étoit prescrite de casser tous les Officiers de son Pere. Sa Majesté luy donna un Successeur: le relegua dans son Château de Sancerre; & ne luy voulut pas permettre de venir à la Cour, quoy qu'il y eût des affaires pressantes, & de grande importance. Du Bueil souffrit sa disgrace plus patiemment que les autres Seigneurs que l'on maltraitoit aussi-bien que luy; & il demeura enfermé dans son Château durant cinq ans jusqu'à ce que la Ligue pour le Bien Public ayant été découverte & Louis sçachant que du Bueil avoit constamment refusé d'y entrer, luy manda de le venir trouver. Du Bueil obeït; & servit sa Majesté non seulement à la bataille de Montlehery, mais encore à traiter separément pour elle avec les Ducs de Bretagne & de Bourbon. Elle le choisit pour son Gendre peu de temps aprez; & sa femme se trouva si bien de l'avoir eu pour Epoux, qu'aprez qu'il l'eut menée à Sancerre elle ne voulut plus retourner à la Cour.

Enfin la troisiéme fille naturelle de Louis fut donnée à Aymard de Poitiers Seigneur de Saint-valier sorti de l'ancienne Maison des Comtes de Valentinois. Ce que sa Majesté avoit eu le plus à cœur depuis qu'elle avoit déconcerté la Ligue du Bien Public, étoit d'empêcher que son Frere unique à qui elle avoit été contrainte de donner la Guienne en appennage, ne formât trois liaisons qui auroient été également préjudiciables à la France. Henry Quatre Roy de Castille leuroit ce jeune Prince de l'esperance de sa succession, en luy promettant l'Infante Jeanne sa fille unique. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne fomentoient le mécontentement qu'il avoit de Loüis Onze son frere, en luy faisant esperer l'heritiere des Pays-bas, pourvu qu'il se revoltât une seconde fois; & le Comte d'Armagnac luy reprochoit qu'il avoit été trompé dans l'accommodement avec sa Majesté, puisqu'au lieu de la Guienne & du Poitou qui luy avoient été promises, on ne luy avoit tenu parole que pour la seule Guienne. Louis n'avoit opposé à toutes les intrigues que l'on vient d'abreger, que l'adresse & la probité de Saint-valier; & cet habile Courtisan s'étoit si bien prévalu de l'ascendant qu'il avoit pris sur le Duc de Guienne, qu'il l'avoit retenu dans l'obéïssance jusqu'à la mort. Un service de cette nature ne devoit pas demeurer sans recompense, & Louis donna le gouvernement de Poitou à Saint-valier en le faisant son Gendre. Il n'auroit rien manqué à la satisfaction des deux Epoux, si leur union eût été de plus

longue durée. Mais Saint valier fut bien-tôt veuf, & ne pensa plus à se remarier : tant il étoit persuadé qu'il luy seroit impossible de trouver une femme qui approchât du merite de celle qu'il avoit perduë.

Si la curiosité porte ceux qui liront cet endroit à s'enquerir pourquoy la conduite de Louis fut si bizarement differente à l'égard de ses filles legitimes & de ses filles naturelles, il est aisé de les satisfaire en les obligeant à prendre garde que sa Majesté n'eut en vuë que l'interêt de ses filles naturelles en les mariant, & qu'au contraire elle ne regarda que son propre interêt en mariant ses filles legitimes. Elle s'imagina qu'il importoit peu qu'elle sacrifiât la Comtesse de Beaujeu & la Duchesse d'Orleans, pourvu que le Duc de Bourbon eût dans sa Maison une Belle-sœur qui le détournât de suivre le party des mécontens lorsqu'il en seroit solicité avec plus d'ardeur; & que le Duc d'Orleans eût une femme qui luy ôtât la pensée de recouvrer dans l'Italie le Duché de Milan, qui l'auroit rendu presque aussi redoutable à la France, que l'avoient été les derniers Ducs de Bourgogne à cause des Pays-bas. Mais Louis n'apprehendant pas que le Bâtard de Bourbon s'entendît avec les Arragonnois, pour reünir à leur Monarchie les Comtez de Roussillon & de Cerdagne. Que du Bueil changeât de conduite, aprés s'être signalé par une longue probité qui luy avoit reüssi au de-là de ses esperances; & que Saint valier se déclarât pour le

Comte

Comte d'Armagnac, qui avoit ſuccombé dans la meilleure de ſes Places, qui étoit celle de Leitour, ſa Majeſté laiſſa l'amour paternel qu'elle avoit pour ſes filles naturelles agir dans toute ſon étenduë; & imita les fleuves qui reprennent infailliblement leur courſe ordinaire, quand il n'y a plus de digues qui les détournent, ou les arrêtent.

Il eſt étonnant que la calomnie ait oſé accuſer Louis d'avoir eu Charles Huit d'une Maîtreſſe; & d'avoir obligé la Reine Charlotte de Savoye ſa femme à le ſuppoſer pour legitime, ſur ce qu'elle ne pouvoit élever d'enfans mâles. Mais comme il ne s'en trouve rien dans les Memoires tant ſoit peu dignes de foy; & que d'ailleurs on ne s'aviſa point d'en parler dans les guerres civiles que les Ducs d'Orleans & de Bretagne exciterent, & continuerent aſſez long-temps durant la jeuneſſe du même Charles, ce que l'on n'auroit pas manqué de faire ſi la choſe eût été tant ſoit peu vray-ſemblable, on ne la rapporte icy que pour la traiter de ridicule.

La principale Nobleſſe & les Courtiſans accoûtumez à la magnificence & à la familiarité du Roy Charles Sept, avoüerent tous que Loüis ne luy reſſembloit ny au dedans ny au dehors; c'eſt-à-dire ny de taille, ny de viſage, ny pour le tour d'eſprit, ny pour l'entretien, ny pour les actions; & qu'il n'y avoit en luy aucune des qualitez qui ſervent à former la Majeſté Royale, & que l'on avoit admirées dans ſon Prédeceſſeur: Que ſes geſtes étoient languiſſans: Qu'il avoit la vuë baſſe: Qu'il ne

pouvoit regarder long-temps fixement une même personne : Qu'il avoit la parole traînante : Qu'il agissoit & marchoit de mauvaise grace ; & qu'enfin il étoit si timide, que rien n'étoit capable de luy donner de suffisantes assurances. Que la bassesse de son cœur ne luy avoit jamais permis d'aimer rien de grand ny de beau. Qu'encore que le Roy son pere eût pris tout le soin imaginable de le faire bien instruire, il avoit conservé toute sa vie une secrete aversion pour les Sciences & pour les Arts, quoy qu'il la cachât autant qu'il luy étoit possible. Qu'il ne s'addonnoit qu'à l'Astrologie judiciaire, encore n'étoit-ce que par une vaine curiosité ; & que pour en donner un témoignage qui passât à la posterité, il avoit reduit toute la science de son Fils, & toute l'éducation qu'il vouloit qu'on luy donnât, à cette seule maxime de politique : *Qui ne sçait point dissimuler, ne sçait pas regner.*

Mais on ne sçauroit disconvenir qu'il avoit une antipathie naturelle & un secret mépris pour les marques de la Royauté qui sont les plus éclatantes & qui contribuent davantage à conserver, & mêmes à augmenter le respect des Sujets pour leurs Souverains. Qu'aprez avoir chassé de sa Maison presque tous les hommes de merite & de qualité, il se servit de son Tailleur pour Heraut d'armes, de son Barbier pour Ambassadeur, & de son Medecin pour Chancelier. Et de fait il s'abaissa quelquefois jusqu'à s'entretenir avec ses Marmitons ; & à recevoir à sa table des gens, que ses valets

auroient eu peine d'inviter à la leur.

Ceux de ses Sujets dont la pieté étoit solide, avoient mauvaise opinion de la sienne, & la tenoient pour une veritable superstition. Ils avoient remarqué que ses devotions affectées & ses pelerinages, n'avoient point eu d'autre but que de tromper ceux qui avoient été assez credules pour s'y fier; & il faloit être bien serieux pour s'empêcher de rire, en luy voyant un méchant chapeau environné de figures de Saints faites la plûpart de plomb, qu'il baisoit à toutes occasions, & sur tout lorsqu'il luy venoit de bonnes ou de fâcheuses nouvelles. Il se mettoit pour cela si promptement à genoux en quelque lieu sale ou incommode qu'il se rencontrât, qu'il donnoit lieu de croire que c'étoit un simptome de folie qui venoit de le prendre.

Cependant il avoit si peu de confiance en Dieu, que lorsqu'il luy survenoit des affaires d'extraordinaire importance qu'il n'avoit pas prévuës, & qu'il désesperoit de terminer à son avantage : au lieu d'avoir recours aux seules voyes autorisées dans la Religion Chrêtienne, qui sont celles de la priere, de l'aumône, & du jeûne, il s'adressoit à des diseurs d'avanture, tels qu'étoient alors un Juif de Valence appellé Manasses, Jean Colleman, & quelques autres.

Loüis fut mal toute sa vie avec les Officiers des Cours superieures de son Royaume; & la raison en fut de son côté qu'il étoit si jaloux de sa puissance, qu'il ne pouvoit souffrir qu'ils luy fissent des

remontrances; & neanmoins il n'arrivoit que trop souvent qu'en moins d'un an il les vouloit obliger à verifier des ordonnances directement contraires les unes aux autres, sans prendre garde qu'il y alloit de la reputation de ces illustres Corps de ne se pas contredire; & que s'ils le faisoient, le contrecoup en rejaliroit sur sa Majesté. Le sujet de leur aversion pour elle consistoit en ce qu'ils étoient fortement persuadez que si elle étoit un jour assez paisible pour n'avoir plus rien à craindre au dedans ny au dehors de son Royaume, elle n'épargneroit rien pour les abaisser, quand ce ne seroit que pour montrer qu'elle avoit élevé beaucoup son autorité au dessus de celle de ses Prédecesseurs. Loüis renversa la plûpart des anciennes Loys de l'Etat; & donna de cette sorte occasion à Buchanan * d'écrire, qu'il avoit exercé la tirannie en France. Il luy suffisoit quelque-fois de croire qu'un homme fût criminel; & quand il étoit prévenu, il ne pouvoit plus souffrir que l'on observât les formes de la Justice. Il commençoit par l'execution des prétendus coupables, & il étoit alors secondé par l'instrument de ses cruautez le plus propre qu'il auroit pu choisir. C'étoit le même Tristan grand Prevôt de l'Hôtel dont on a déja parlé; qui devint si execrable à tous les gens de bien, qu'ils n'osoient le nommer. Cet homme sanguinaire ne se contentoit pas d'obéïr quand on luy commandoit d'ôter la vie à ceux qui n'avoient été convaincus d'aucun crime: mais de

* Dans son Histoire d'Ecosse.

plus il le faisoit avec une precipitation, qui n'auroit point été excusable dans les personnes les plus barbares. Il arrivoit de là qu'il prenoit quelquefois les innocens pour les coupables ; & qu'afin de reparer la faute qu'il avoit commise en se méprenant, il faloit qu'il tuât deux personnes pour une.

Lorsque les Prevôts de Louis interrogeoient un Patient, ou le mettoient à la torture, sa Majesté se faisoit un singulier plaisir de les regarder d'un lieu qu'elle avoit fait dresser exprez pour voir commodément sans être vu. * Seissel ajoûte que pour peu de sejour que fît Louis dans les Villes ou dans les Châteaux de son Royaume, on les trouvoit environnez de force potences ; & comme si l'on n'eût pas toûjours voulu prendre la peine d'en dresser, on apperçevoit des pendus aux arbres les plus proches. Si les prisons ordinaires ne suffisoient pas pour contenir ceux que l'on arrêtoit, on les mettoit dans les maisons voisines, & souvent on les entendoit crier de jour & de nuit pour les tourmens qu'on leur faisoit souffrir : encore avec tout cela n'étoient-ils pas les plus malheureux, puisqu'il y en avoit d'autres que l'on jettoit secretement dans la riviere.

* Dans son Histoire de Louis Onze.

Louis ne fut pas si grand homme d'Etat qu'on le publioit durant sa vie, & qu'on l'a voulu faire croire aprez sa mort ; & pour peu qu'on l'examine de prez, on sera convaincu qu'il n'étoit habile que dans les petites choses, & que les grandes passoient la portée de son esprit. Il est vray qu'il se démêla fort adroitement de la guerre du Bien Public : mais

il eſt encore vray que c'étoit luy qui l'avoit excitée. Il s'étoit attiré mal à propos les Princes & les Seigneurs de ſon Royaume ; & il ne les appaiſa que par des infidelitez & des ſupercheries, qu'il auroit prudemment évitées s'il eût voulu. Il ne tenoit qu'à luy d'être le plus heureux Roy de ſon ſiécle, & il s'embaraſſa ſans raiſon dans un plus grand nombre d'affaires qu'il n'en pouvoit vuider. Il ne luy faloit que laiſſer le Royaume dans l'état qu'il étoit à la mort de ſon Prédeceſſeur, & il y auroit trouvé ſon compte en plus d'une maniere : car outre qu'il auroit jouy toute ſa vie d'une profonde tranquillité, il étoit aſſuré que puiſque les principaux de ſes Sujets ne l'avoient pas voulu ſervir contre ſon Pere, *ils* n'appuyeroient jamais ſon fils contre luy. Cependant il n'oublia rien de ce qui ſervoit à troubler ſon propre repos, & ce fut là preſque la ſeule choſe qui luy reüſſit.

Louis s'étoit d'abord propoſé de regner en la maniere de l'Empereur Caligula ; qui ne ſe ſoucioit pas d'être aimé pourvu qu'on le craignît, & il en arriva à ſa Majeſté trois inconveniens. L'un qu'il ne fut jamais aimé ſincerement ny conſtamment : L'autre qu'il jetta ſes Ennemis dans le déſeſpoir ; & le dernier qu'il ne fut redevable qu'à la force, de ce qu'il pouvoit obtenir par la ſeule douceur. Sa maniere de gouverner ne fut approuvée ny par ſes Sujets, ny par les Etrangers ; parce qu'il changeoit ſi ſouvent de conduite, qu'il donnoit lieu de croire qu'il étoit le moins éclairé ou le plus inconſtant des

hommes. Les finesses dont il usoit étoient trop subtiles, & devenoient inutiles par ce seul manquement. Il avoit pris une telle habitude à ne negocier que par un grand nombre de circuis, qu'il dédaignoit de conclure les Traitez toutes les fois qu'il y trouvoit trop de facilité. Comme il n'employoit presque jamais une même personne dans deux affaires d'importance, ses Ministres n'avoient point assez d'experience; & la resolution qu'il avoit prise de les désavoüer en cas qu'ils ne le servissent pas tout-à-fait à son gré, luy faisoit preferer les gens de basse naissance aux personnes de qualité. S'il affectoit de paroître fin, tous ceux qui traitoient avec luy se défioient des propositions les plus claires qui venoient de luy; & les Suisses ne voulurent signer l'alliance dont il avoit dressé les Articles, qu'aprez les avoir montrez aux plus fameux Jurisconsultes & Politiques de leur temps, pour sçavoir s'il n'y avoit point eu de supercherie ou d'équivoque cachée sous les mots que sa Majesté avoit preferez aux autres qui leur étoient sinonimes.

On ne sçauroit l'excuser de ce qu'il se laissa tromper honteusement en cinq memorables rencontres. La premiere par le Duc de Bretagne, lorsqu'il luy accorda un delay durant lequel ce Prince luy soûleva la plûpart de ses Sujets. La seconde par le Pape Pie Second; qui tira de luy par addresse la suppression de la Pragmatique, & ne voulut ensuite rien executer de ce qu'il luy avoit promis. La troisiéme

par Maximilien d'Autriche; quand il luy rendit par un Traité de Treve des Places si considerables, que sans elles les Flamans n'auroient pu continuer la guerre contre les François. La quatriéme par le dernier Duc de Bourgogne, lorsqu'il s'alla mettre entre ses mains dans Peronne, sans avoir pris aucune des precautions necessaires à sa propre seureté; & la derniere par le même Duc de Bourgogne, quand il se laissa mener au Camp devant Liege, qui fut le lieu le plus dangereux où il se trouva de sa vie. Il entendoit mieux à reparer ses fautes & celles d'autruy, qu'à les prevenir; & il luy échappoit quelquefois des paroles inconsiderées, dont il avoit beaucoup de peine à détourner les contrecoups, nonobstant qu'il se vantât qu'il brûleroit son chapeau s'il sçavoit les secrets enfermez dans sa tête. Ses deux principaux Ennemis furent les Ducs de Bourgogne, & de Bretagne, & pourtant il ne vint à bout ny de l'un ny de l'autre. Car le Duc de Bretagne remporta toûjours quelque avantage sur luy, & sa Majesté témoigna de vive voix & par écrit qu'elle le redoutoit. Pour le Duc de Bourgogne, elle ne le vainquit que par les armes des Suisses; & ce qui tourna le plus à son déshonneur, fut qu'elle ne sçut pas profiter de l'avantage que le Duc de Lorraine luy avoit procuré en gagnant la bataille de Nancy.

* Dās la Chronique de Jean le Maire.

Ceux qui approchoient * de sa Personne, & qu'il honoroit de sa confidence, le connoissant assez pour juger qu'il aimoit mieux oüir dire du mal que du bien,

bien, sur tout des Grands & des Magistrats, luy firent commettre un grand nombre d'injustices & de violences, dont on pourroit remplir des volumes entiers. Ce fut apparemment là ce qui avoit engagé ses Peuples dans un état si proche du désespoir, que s'il eût vécu plus long-temps, il y auroit eu dans la France une generale revolte. La milice n'observoit sous luy aucune des Lois, que le Comte de Dunois luy avoit si sagement prescrites sous le Regne précedent. Elle avoit ôté aux Paysans les chevaux & les bœufs dont ils avoient accoûtumez de labourer la campagne; & les avoient reduits à suppléer eux-mêmes au défaut de ces animaux, en s'attachant le soc de la charruë, & en le traînant, encore faloit-il que ce fût de nuit: Car s'ils l'eussent entrepris en plein jour, ils n'auroient pas évité l'un de ces deux inconveniens; d'être maltraitez par les gens de guerre, ou de tomber entre les mains des Commissaires des Tailles, qui n'auroient pas eu plus de pitié pour eux que les soldats.

Il employa la pluspart des quatre millions sept cent mille livres qu'il exigeoit tous les ans de ses Sujets, à acheter des Espions & des creatures dans les Etats voisins du sien, & dans les Cours de ses principaux Feudataires. La plus grande de ses passions auroit été de corrompre les Gouverneurs des Places, qui appartenoient au dernier Duc de Bourgogne. Mais il luy fut impossible de la satisfaire durant la vie de ce Prince; parce qu'il avoit gagné

l'affection de ses Sujets en un point, qu'aucun d'eux ne le trahit, quoyqu'on luy offrît pour cela des sommes immenses, & d'ailleurs les Bourguignons & les Flamands n'auroient jamais souffert que l'on confiât à des étrangers la garde de leurs forteresses. Ils ne conserverent pas tant de fidelité pour la fille de leur Maître: mais il est constant, & on l'a déja remarqué plus d'une fois, que ceux d'entre eux qui se laisserent corrompre se vendirent fort cher; & qu'ils coûterent d'autant plus à Louis, que les Emissaires qui leur portoient l'argent de sa Majesté, la trompoient de moitié. On opposera peut-être qu'il faudroit excepter de ce nombre Philippe de Comines. Mais il est aisé de répondre que ce Seigneur fut contraint par son propre Maître de le quitter, comme l'on a dit vers la fin du quatriéme Livre &que de plus il changea de party & de patrie en honnête homme, puisqu'il ne le fit que pour éviter la mendicité; & qu'aprez en avoir demandé la permission au Duc de Bourgogne, & luy avoir remis les Charges qu'il tenoit de luy.

Les Predecesseurs de Louis n'avoient point levé de Tailles sans le consentement exprez des Etats du Royaume: mais pour luy il crut que cela dérogeoit à la puissance absoluë. Il imposa prez de cinq millions par an sur ses Sujets, sans observer d'autre formalité que celle de témoigner par des écrits signez de sa main, qu'il avoit besoin de cette immense contribution pour survenir aux necessitez de l'Etat. On luy est pourtant redevable de deux Eglises

qu'il bâtit, & d'une troisiéme qu'il releva. Les deux premieres furent celle des Filles de l'*Ave Maria* situées à Paris auprez de S. Paul, & celle de Nôtre-Dame de Clery, & la derniere fut celle de l'Abbaye de la Victoire auprez de Senlis. Quoy qu'il fût tellement ennemy de la memoire de son Pere, qu'il luy suffisoit de sçavoir que ce Prince eût souhaitté une chose pour ne la pas faire, il executa pourtant la volonté qu'il avoit euë d'établir un Parlement dans la Ville de Bourdeaux aussi-tôt que la Guienne seroit si bien affermie sous la domination des François, qu'il ne fût plus necessaire d'y entretenir un grand nombre de gens de guerre pour la preserver des surprises des Anglois: ce qui n'étoit point arrivé sous le Regne de Charles Sept.

Loüis établit encore un Parlement dans la Ville de Dijon, peu de temps aprez que le Duché de Bourgogne luy fut revenu par la mort de Charles le Guerrier. Mais quoy que l'on ne pût disconvenir de l'importance de ces deux Tribunaux dans les Provinces de Guienne & de Bourgogne, on étoit tellement accoûtumé à juger peu favorablement des meilleures actions de Loüis, que l'on aima mieux croire que la veritable raison qui l'avoit porté à l'établissement des Parlemens de Bourdeaux & de Dijon avoit été celle d'affoiblir d'autant le Parlement de Paris, qui avoit été long-temps seul dans la Monarchie françoise. Il sembla neanmoins que ce fût pour le dédommager en quelque

maniere du mal qu'il venoit de luy faire, qu'il exempta les Personnes dont il étoit composé d'une Charge de l'Etat; qui leur étoit d'autant plus rude à supporter, qu'elle les détournoit souvent de rendre la justice aux Sujets de sa Majesté. C'étoit l'Arriere-ban, auquel ils étoient tenus comme les autres Gentils-hommes, à proportion des Fiefs qu'ils possedoient.

Il avoit remarqué durant son sejour à Lyon, que les Genevois s'étoient proposez de rüiner le commerce de cette grande Ville. Pour entendre ce qui suit, il faut présupposer qu'avant que l'Amerique eût été découverte, le principal trafic de l'Europe se faisoit en trois Lieux. Car les marchandises qui venoient des Indes & de Perse étoient premierement portées à Venise par des Marchands Turcs, Arabes, ou Armeniens, quand les Marchands Venitiens ne les alloient pas acheter eux-mêmes à Constantinople, à Smirne, au Grand-Caire, ou à Alexandrie. Elles passoient de Venise à Florence; & c'étoit là qu'on les alteroit souvent, sous pretexte de les rafiner. Enfin on les portoit de Florence à Lyon, où il y avoit alors beaucoup de Marchands Espagnols, Alemands, Anglois, Flamans, & Holandois, & ces Marchands les achetoient pour les envoyer chacun dans sa Contrée. Sur quoy les Genevois persuadez que s'ils instituoient un grand nombre de Foires franches, ils attireroient dans leur Ville le commerce de Lyon en tout, ou du moins en partie, obtinrent pour cela des Lettres patentes

de leur Evêque, & du Duc de Savoye. Mais Louis qui n'aimoit pas que ses voisins s'aggrandissent à ses dépens, devina l'intention des Genevois dez la premiere démarche qu'ils firent pour l'executer. Il sçavoit que Lyon étoit incomparablement mieux scitué que Geneve; & que les Marchands n'auroient garde de quitter la premiere de ces deux Villes pour demeurer dans la seconde, pourvu qu'ils trouvassent également leur compte dans l'une & dans l'autre; & ce fut dans cette unique vuë, que sa Majesté renversa le projet des Genevois, en établissant les quatre Foires de Lyon qui subsistent encore.

La devotion particuliere de Louis pour la sainte Vierge, ne consista pas seulement dans l'Image qu'il en portoit à son chapeau : mais encore dans l'ordonnance qu'il fit qu'à l'avenir on sonneroit dans chaque Eglise une cloche à l'heure de midy, pour avertir les Peuples de reciter l'*Ave Maria*. Celuy de ses Prédecesseurs qu'il estimoit davantage, étoit l'Empereur Charlemagne, quoy qu'il n'affectât de luy ressembler en quoy que ce fût. Il ne se contenta pas de remettre en usage celles de ses Ordonnances que l'on avoit discontinué d'observer : mais de plus il voulut qu'on le reconnût pour Saint dans toute l'étenduë de son Royaume, & il fit transporter sur l'Autel de la Sainte Chapelle sa Statuë de la grande salle du Palais où elle étoit dans son rang avec toutes les autres des Roys de France.

La singularité dont il se piqua le plus, fut celle de n'avoir ny Ministre ny Favory, & de porter comme il disoit tout son Conseil dans sa tête. Sur quoy l'on rapporte que Pierre de Brezé grand Sénechal de Normandie trouvant un jour sa Majesté montée sur un bidet qu'elle avoit preferé aux autres chevaux de son écurie parce qu'il alloit plus doucement qu'eux, dit agreablement que ce bidet tout foible qu'il paroissoit, étoit pourtant la plus forte monture que l'on eût pu trouver, puisqu'il portoit seul le Roy & tout son Conseil.

Ceux de ses domestiques qu'il recompensa le mieux furent Balüe & Joffredy, ausquels il procura la dignité de Cardinal, outre les Benefices dont il eut soin de les faire pourvoir. Il se trouva si bien d'Adam Fumée, nonobstant qu'il eût été Medecin de Charles Sept, qu'il luy donna une des Charges de Maître des Requêtes, qui étoient alors reduites à deux seulement. Il fit second President de la Chambre des Comptes Jacques Cottier son Medecin; & ce Cottier fut le seul homme que sa Majesté apprehendoit de sorte, qu'elle se tenoit sur ses gardes en luy parlant, afin qu'il ne luy échapât rien qui le choquât tant soit peu.

Son inconstance pour tous les autres ne laissa pas d'être blâmée; quoy qu'elle eût eu du fondement en quelques uns d'entre eux, comme en Tristan l'Hermite qu'elle avoit fait nonobstant sa cruauté grand Prevôt de l'Hôtel, grand Pannetier, & Gouverneur de Poitou. Celuy dont les François & les

Etrangers plaignirent davantage la disgrace, fut Philippe de Morvilliers. Les vœux de tout le monde luy avoient destiné la dignité de Chancelier de France, avant qu'il y fût élevé; & il l'avoit exercée avec tant d'integrité, que ses propres ennemis en convenoient. Cependant il plut à Louis de le déposer; & comme sa Majesté n'en rendit aucune raison, on s'imagina qu'elle n'en avoit point eu. Antoine de Lau Seigneur de Château-neuf étoit des plus considerables de la Guienne pour la Noblesse, & pour le credit. Louis luy étoit redevable de deux grands services. Le premier de ce qu'il avoit beaucoup contribué à retenir la Guienne dans le devoir aprez la mort de son Duc; & pour empêcher que les mécontens dont le nombre étoit devenu tres-grand par la maniere de cette mort, n'appellassent les Anglois, & ne les introduisissent encore une fois dans les Places d'où le Roy Charles Sept avoit eu tant de peine à les chasser. Le second de ce qu'il avoit été la principale cause que le Comte de Beaujeu avoit accablé le party des Armagnacs dans Leitour, en détournant de monter à cheval la Noblesse du Pays qui s'étoit engagée à le renforcer. Cependont Louis n'eut d'égard ny à l'un ny à l'autre; & de Lau fut observé avec tant d'exactitude dans un de ses Châteaux où il avoit été relegué, que ses Amis n'osoient le visiter, & ne le pouvoient sans peril. Antoine de Croy Comte de Porcian avoit servi d'instrument à Loüis, pour broüiller le dernier Duc de Bourgogne avec Philippe le Bon son pere,

& pour obliger ce vieux Prince à ne point assister son fils dans les pernicieux desseins qu'il avoit formez contre la France. Il étoit arrivé de là deux effets entierement avantageux à sa Majesté. L'un que les Villes sur la riviere de Somme avoient été recouvrées pour de l'argent. L'autre que la guerre du Bien Public avoit été terminée; le Comte de Charolois s'étant vu dans l'impossibilité de la continuer, aprez que Philippe le Bon luy avoit déclaré qu'il ne luy fourniroit plus ny argent ny Troupes. Il sembloit aprés cela que la Maison des Croys dût être des plus considerées à la Cour de Louis : on y fit neanmoins si peu d'état d'elle aussi-tôt que l'on n'en eut plus de besoin, qu'elle auroit été reduite à se confiner dans une des Terres qu'elle avoit achetées en Picardie, si par deux bonheurs d'autant plus singuliers qu'ils vinrent à point nommé, le Duc de Bourgogne n'eût été tué devant Nancy; & si son unique heritiere n'eût eu autant d'inclination pour les Croys, qu'il avoit eu d'aversion contre eux. Louis avoit donné le Duché de Nemours à Jacques d'Armagnac Comte de la Marche, & il le luy ôta avec la tête. On a déja remarqué qu'il avoit eu une raison politique d'en user ainsi; & il est bon d'ajoûter icy, que sa Majesté leva par cette action de justice le plus horrible scandale qu'il y eût alors dans son Royaume. L'Inceste que ce Duc continuoit depuis vingt ans avec sa propre sœur, étoit connu de tous les François; & les gens de bien s'accordoient avec les moins méchans à murmurer, de ce qu'on le laissoit

laissoit si long-temps impuni. Loüis le fit cesser par le supplice du coupable ; & pourtant on ne luy en eut presque point d'obligation, parce que l'on présupposa que sa Majesté avoit pensé à vanger sa propre querelle, & non pas celle du Public.

On trouva moins étrange les quatre revolutions survenuës à André de Laval, si connu dans l'Histoire sous le nom du Maréchal de Loheac. C'étoit un excellent Officier de guerre, qui avoit trouvé le secret de faire observer aux soldats François la discipline militaire avec une extrême exactitude ; & toutefois de gagner leur affection en un point, qu'il n'y en avoit pas un d'entre eux qui n'eût été ravi d'exposer sa vie pour luy. Loüis le fit deux fois Maréchal de France, & le déposa autant de fois, sans luy donner aucune autre chose en échange, & mêmes sans témoigner qu'il étoit content des services qu'il luy avoit rendus. Loheac le souffrit avec une indifference qui passa pour insensibilité dans les esprits des Courtisans ; & qui produisit en eux un si bizarre effet, qu'ils ne crurent pas devoir prendre plus de part que luy dans ses avantures ; & que comme il ne témoignoit ny douleur quand on le disgracioit, ny joye quand il rentroit dans la faveur, ils ne se tenoient pas non plus obligez ny de s'en rejoüir ny de s'en plaindre.

Jean Comte de Dunois Bâtard d'Orleans s'étoit accommodé, comme l'on a déja dit, avec Loüis, sur l'esperance que sa Majesté luy avoit donnée de le mettre à la tête d'une armée de vingt mille hom-

mes, pour recouvrer le Duché de Milan sur les Sforces qui l'avoient usurpé ; & Loüis qui ne vouloit pas tenir sa parole, avoit inutilement employé les promesses & les menaces pour détourner le Comte de Dunois de l'execution de ce dessein. Ce Comte étoit demeuré inflexible, parce qu'il aimoit le Duc d'Orleans son frere aîné préferablement à ses propres interêts ; & Louis l'en avoit disgracié, & relegué dans sa maison de Châteaudun. Le ressentiment de sa Majesté n'en seroit pas demeuré là, si elle eût cru pouvoir impunément se vanger : mais le Comte de Dunois étoit fort riche. Il avoit plus d'amis en France que tous les autres Princes, sans en excepter les Ducs de Bourgogne & de Bretagne : Le Royaume luy étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guienne ; & il n'étoit pas vray-semblable que ceux qui l'avoient secondé dans ces deux conquêtes, & qui tiroient leur principale gloire d'y avoir travaillé souz ses ordres, endurassent qu'on le persecutât, & la seule consideration de ce grand Capitaine auroit infailliblement ralumé la guerre civile. Loüis qui l'apprehendoit sur toute autre chose, s'abstint de le pousser à bout ; & le Comte de Dunois durant son éloignement de la Cour eut la consolation de voir que les Anglois ausquels il avoit ôté tout ce qu'ils tenoient en France, excepté Calais & Guynes, eurent tant d'admiration pour sa vertu quelque prejudiciable qu'elle leur eût été, que dans un differend qui leur survint avec Loüis Onze, ils ne dédaignerent, ny de se soumettre

à l'arbitrage du Comte de Dunois, ny d'executer de bonne foy la Sentence * qu'il prononça là-dessus.

* Elle est dans les Archives de Châteaudun.

Loüis avoit tiré de la Bretagne Pierre de Rohan Seigneur de Gié, & luy avoit donné le Bâton de Maréchal de France; par la seule raison d'Etat qui luy avoit persuadé qu'il affoibliroit beaucoup le Duc de Bretagne son Ennemy, en gagnant les Cadets des principales Maison de son Duché; & depuis les qualitez personnelles de Gié pour la Cour & pour les Armes, avoient obligé sa Majesté de le considerer comme celuy des Courtisans qui seroit le plus propre à commander le grand nombre de Troupes qu'elle avoit alors sur pied, supposé que des-Cordes & le Bâtard de Bourbon vinssent à luy manquer. Gié s'étoit comporté dans sa faveur avec tant de moderation, qu'il ne luy étoit échapé aucune action indigne de luy; & ceux qui examinoient sa conduite attendoient avec quelque sorte d'impatience de voir s'il seroit le même dans l'adversité, qu'il avoit été dans la prosperité. Leur curiosité ne fut de long-temps satisfaite, mais enfin elle le fut. Gié fut disgracié pour avoir rendu à la France un des plus grands services qu'elle eût encore reçu, & qu'elle recevra peutêtre jamais d'un homme qui n'étoit pas immediatement son Sujet; & pendant que l'on travailloit à son procez, & que l'on employoit toutes les ruses de la chicanne pour le convaincre de quelque crime imaginaire au défaut des veritables, il se retira dans sa delicieuse maison du Verger en Anjou avec tant de confiance en sa probité,

qu'il ne s'abstint d'aucun des divertissemens honnêtes que la campagne donne aux personnes de qualité, lorsqu'elles ne sont ny tourmentées de l'ambition, ny inquietées de la crainte de l'avenir. La devise qu'il prit alors, fut un chapeau à grands bords avec ces mots, *A bonne heure nous prit la pluye* : comme s'il eût voulu dire qu'il ne s'attristoit pas tant de ce qu'il enduroit ; qu'il se rejoüissoit de ce qu'on ne le faisoit pas souffrir davantage, & que l'on donnoit des bornes à sa persecution. Il seroit difficile de déviner l'origine du conte que l'on fait de luy & de la fable qu'on luy attribuë durant sa disgrace. On prétend qu'il n'avoit que deux filles qui devoient heriter des grands biens qu'il avoit acquis. Qu'il ne vouloit pas que ces biens sortissent de la Maison de Rohan ; & qu'il apprehendoit pourtant que cela n'arrivât, si ses filles n'étoient mariées de son vivant. Qu'il les fit épouser aux deux fils de son frere; avec cette précaution neanmoins, qu'il donna la cadette à l'aîné, & l'aînée au cadet. Que ceux qui s'en étonnerent ne sçavoient pas que le dessein de Gié étoit d'établir dans la Maison de Rohan deux branches qui fussent également puissantes ; & qu'il l'executoit en disposant de ses filles de sorte, que l'aînée à qui les coûtumes des lieux attribuoient ses plus belles Terres, épousoit le cadet de ses neveux que la coûtume de Bretagne frustroit de la plûpart des biens de son Pere en faveur de l'aîné que sa seconde fille épousoit. Au lieu que si la premiere de ses filles eût été mariée avec l'aîné de ses neveux,

& la seconde au cadet, il n'y auroit eu dans la maison de Rohan qu'une branche à son aise, & l'autre se seroit trouvée reduite à ne pouvoir subsister par elle-même. Mais cette pretenduë disposition de Gié est tout-à-fait chimerique, puisque ce Maréchal eut plusieurs fils, & que ces fils ont continué la Maison de Rohan.

Loüis qui avoit sçu toute sa vie l'art de dissimuler, ne put le mettre en usage dans l'occasion qu'il en avoit le plus de besoin. La mort de son Pere luy causa une joye trop grande pour être entierement renfermée au dedans de luy-même, & il en donna des marques qui ne firent que trop apprehender le gouvernement d'un Fils si dénaturé. Il recompensa celuy qui luy en avoit apporté la premiere nouvelle au delà de ce qu'il attendoit de sa liberalité. Il ne porta le dueil qu'une seule matinée, & on le vit vêtu de blanc & d'incarnat l'aprés-dînée du même jour qu'il l'avoit pris. Il contraignit mêmes les Courtisans qui s'étoient hâtez de le venir joindre à Guenep, de suivre son exemple, puisqu'il ne leur permit de se presenter devant luy qu'avec des habits de couleur semblable aux siennes.

Mais sa joye étoit trop criminelle pour ne pas souffrir de traverses ; & il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures qu'on l'avoit salué en qualité de Roy, qu'il craignit de ne pas monter sur le Trône, & à dire le vray sa peur n'étoit pas sans fondement. Il reste encore des Memoires de ce temps-là ; qui portent que Charles Sept prévoyant le malheur dont la

France seroit accablée si son Fils aîné regnoit, avoit pensé à mettre la Couronne sur la tête du Duc de Berry son cadet ; & il en seroit peut-être venu à bout, s'il n'y eût rencontré deux obstacles qu'il ne put surmonter.

Le premier fut qu'encore que les Grands du royaume haïssent universellement le Daufin, ils avoient pourtant de l'estime pour luy ; & au contraire quoy qu'ils aimassent tous le Duc de Berry, ils avoient aussi tous du mépris pour sa personne. Cependant une des maximes les plus infaillibles de la Politique est que quand il s'agit de regner, il est incomparablement moins dangereux d'être hay que d'être méprisé.

Le second obstacle consistoit en ce que la France avoit alors besoin d'un homme de trente-sept ans comme étoit le Dauphin, & non pas d'un garçon de quinze ans comme le Duc de Berry. Le Roy Charles Sept avoit bien ôté les occasions prochaines des guerres civiles, & des étrangeres tout ensemble, en chassant les Anglois des Provinces qu'ils avoient prises sur ses Prédecesseurs & sur luy, excepté Calais & Guines ; mais il en restoit une occasion éloignée qui se tiroit de la liaison entre les Roys d'Angleterre & les Ducs de Bourgogne. Les Princes & les Seigneurs François avoient remarqué que les Anglois n'avoient passé la Mer, que lorsque les Bourguignons les avoient appellez ; & que les mêmes Anglois n'avoient été renvoyez dans leur Isle, que lorsque Philippe le Bon par une politique toute contraire à celle de Philippe le Hardy son Ayeul & de Jean-sans-peur

son Pere, s'étoit accommodé avec Charles Sept. Ce Prince étoit âgé de prez de soixante-dix ans; & l'attachement aux Dames qu'il avoit eu toute sa vie, donnoit lieu de croire qu'il mourroit bien-tôt. Il n'avoit qu'un fils, & ce fils ne luy ressembloit en rien. Il s'étoit souvent expliqué que quand il auroit recueilli la succession de son Pere, les François n'auroient point de plus grand Ennemy que luy. De plus le Roy d'Angleterre qui vivoit alors, ne demandoit pas mieux que d'être rappellé dans la Normandie; parce qu'il étoit assuré que tant qu'il y feroit la guerre, ses Sujets ne se revolteroient point contre luy; & le pretexte qu'il auroit de l'y continuer seroit d'autant plus plausible, qu'il n'auroit à faire qu'à un Roy de quinze ans; qui n'auroit ny assez de credit ny assez d'experience pour se défendre long-temps contre les Bourguignons, & les Anglois unis, qui avoient jetté son Pere & son Ayeul beaucoup plus avancez en âge dans d'étranges extremitez. Ainsi la raison & l'interêt l'emportant dans l'esprit des Princes & des Grands du Royaume sur l'inclination & sur la prévoyance de l'avenir, la loy Salique avoit été maintenuë, & le Daufin conservé dans son droit; quoy qu'il n'y eût personne qui ne s'attendît d'être malheureux sous le Regne de ce Prince, & qui ne se promît au contraire d'être heureux sous le Regne du Duc de Berry.

Le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois son fils, dans les Etats desquels Louis avoit passé six ans entiers, se piquerent d'une magnificence qui

n'étoit pas de saison. Ils supposerent qu'il ne s'étoit point encore presenté, & qu'il ne s'offriroit peut-être jamais une si belle occasion d'exposer leur puissance aux yeux de toute l'Europe, que celle d'alors, dans laquelle il s'agissoit de conduire Loüis à Rheims, & de l'y faire couronner. Ils vuiderent la meilleure partie de leur Tresor. Ils solliciterent leurs vassaux & leurs amis de s'équiper le plus magnifiquement, & de se faire accompagner par le plus grand nombre de gens bien faits qu'il leur seroit possible, pour les venir joindre; & ils prirent de si justes mesures, qu'ils auroient eu cent mille chevaux, si on les eût laissé faire. Mais encore que Loüis fût ravi que le Duc & le Prince de Bourgogne se chargeassent à contre temps d'une dépense inutile, parce qu'ils en seroient d'autant moins en état de retenir les Villes sur la riviere de Somme qu'il prétendoit tirer de leurs mains en payant les quatre cent mille écus pour lesquels elles avoient été engagées, sa Majesté neanmoins apprehenda davantage qu'il ne prît envie à ces deux Princes de conquerir la Champagne, lorsqu'ils se trouveroient avec cent mille chevaux dans la Ville Capitale de cette Province.

Ainsi la crainte l'emporta sur le desir; & Loüis n'eut pas plûtôt découvert l'intention du Duc & du Prince de Bourgogne par leurs grands préparatifs, qu'aprez les avoir remerciez des honneurs extraordinaires dont ils prétendoient le combler, il leur representa qu'il ne pouvoit aller à Rheims

trop

trop bien accompagné sans commettre deux fautes irreparables. L'une en donnant de la jalousie au Duc de Lorraine, à l'Empereur, aux neuf Cercles de l'Empire, & à tous les Princes d'Alemagne, qui s'imagineroient qu'un si grand équipage n'auroit été dressé que pour attenter à leur liberté. L'autre en fournissant aux François qui s'étoient déclarez contre sa Majesté pendant qu'elle avoit eu le malheur d'être mal avec son Pere le pretexte de dire, qu'elle venoit pour les punir de leur trop de fidelité. Louis ajoûta que quatre mille chevaux luy suffiroient; & s'expliqua là dessus en des termes, qui tous civils qu'ils étoient ne laissoient pas d'avoir tant de force, que le Duc & le Prince de Bourgogne furent obligez de reduire leur train au nombre qu'il leur avoit marqué.

La dépense que fit la ville de Rheims pour son couronnement fut si grande, que les Bourgeois pour s'en dédommager en quelque maniere prierent Louis lorsqu'il fut sur le point de retourner à Paris, qu'il leur remît pour quelques années ce qu'ils avoient accoûtumé de luy payer. Sa Majesté l'accorda de bonne grace, mais six mois ne se passerent pas sans qu'elle s'en repentît. Elle ordonna à ses Officiers de lever les Impôts ordinaires dans Rheims, & il y a des Memoires qui ajoûtent qu'elle y en mit d'extraordinaires. Les Bourgeois de Rheims irritez qu'on leur manquât si-tôt de parole, se soûleverent; & ne rentrerent dans leur devoir, qu'aprez s'être remis dans la franchise qui leur avoit été

accordée: mais sa Majesté les traita avec autant de severité, que s'ils ne se fussent pas mis en frais à son occasion. Elle introduisit insensiblement dans leur Ville des soldats déguisez en Paysans; qui s'en étant rendus les maîtres punirent les seditieux, & firent entierement executer les ordres de la Cour.

Louis traita dix ans aprez plus favorablement la Ville Capitale de son Royaume. Il la divisa en quartiers, & chaque quartier en dixaines, lesquelles avoient leurs Enseignes & leurs Capitaines. Les Nobles & les Ecclesiastiques n'eurent pas plus de privilege que les Marchands, lorsqu'il seroit question de prendre les armes, ou de faire la garde aux portes ou sur les murailles; & sa Majesté crut que comme toutes les conditions se trouvoient également interessées dans la sureté publique, elles y devoient également contribuer. Le nombre des Parisiens avoit été fort diminué par une peste, qui en avoit emporté jusqu'à quatre vingt mille; & ce fut pour le remplir que Louis par ses Lettres patentes invita toutes sortes de personnes à venir demeurer dans Paris, en leur accordant l'abolition de tous les crimes qu'ils auroient commis, excepté ceux de leze Majesté divine ou humaine, & en les exemptant d'être recherchez pour toutes les debtes qu'ils pourroient avoir contractées jusqu'au jour qu'ils auroient commencé d'habiter Paris. Ainsi les Bourgeois que la guerre du Bien Public avoit obligez de sortir de la Ville Capitale, & à choisir leur

sejour en d'autres lieux, y retournerent. Les débiteurs que leurs cranciers avoient contraints de quitter leurs Provinces: Les criminels qui y avoient été condamnez par contumace ; & sur tout un grand nombre de voleurs qui pilloient la France depuis dix ans, à cause de la facilité qu'ils avoient euë de se sauver dans les Etats des Ducs de Bourgogne & de Bretagne lorsqu'ils avoient commis des crimes en France, & reciproquement de se refugier dans les Etats du Roy lorsqu'ils avoient tué ou volé dans les Etats ennemis de sa Majesté, n'eurent pas plûtôt sçu qu'elle leur offroit un azile, qu'ils y accoururent. On fut étrangement surpris de voir que dans une montre generale qui se fit de la Bourgeoisie de Paris peu de temps aprez que les Lettres patentes de sa Majesté avoient été publiées par tout le Royaume, il se trouva plus de quatre vingt mille hommes en armes, dont il y en avoit trente mille armez à blanc sous soixante dix-sept Enseignes des Mêtiers, sans compter celles du Parlement, de la Chambre des Comptes, des Generaux des Aydes, du Baillage, & de l'Hôtel de Ville.

Quand Louis abolit la Pragmatique Sanction, ce fut sur la promesse authentique que le Pape Pie Second luy avoit faite qu'il resideroit en France un Legat de sa Sainteté qui donneroit les Provisions des Benefices, sans qu'il fût necessaire de recourir à Rome, ny d'y envoyer de l'argent: mais aprez que Pie eut obtenu ce qu'il prétendoit, il ne

se mit plus en peine d'executer la condition sous laquelle sa Majesté s'étoit relâchée. Il crut en être quitte pour une lettre de compliment * remplie de loüanges, qui ne convenoient ny à celuy qui l'écrivoit, ny à celuy à qui elle étoit écrite. Le Pape cajoloit Loüis sur des vertus que l'on ne s'étoit point avisé jusques là de luy attribuer : comme étoient son humilité chrêtienne, la solidité & le tour agreable de son esprit, la sincerité de sa conduite, & l'ascendant qu'il avoit pris sur son Parlement, & sur l'Université de Paris.

* Cette Lettre est entre celles d'Æneas Silvius, de l'impression de Bâle.

Henry Six Roy d'Angleterre avoit épousé Marguerite d'Anjou fille du Roy René, & par consequent cousine germaine de Louis. Edouard Chef de la Maison d'Yorc s'étoit revolté contre Henry; & l'avoit reduit à de telles extremitez, qu'il fut contraint d'implorer le secours de la France. Loüis apprehendoit trop la Maison d'Anjou pour le refuser : mais il ne l'accorda qu'à sa maniere; & en donnant lieu de soupçonner que d'un côté il ne vouloit pas empêcher que le Roy d'Angleterre ne perît, & d'un autre côté il prétendoit se vanger de celuy qui commanderoit les Troupes Françoises destinées à passer en Angleterre. Le Seigneur de Varenne grand Sénéchal de Normandie avoit été si fidele au Roy Charles Sept son Maître, que Louis encore Dauphin n'avoit pu le gagner ny par promesses ny par menaces. C'étoit là, disoit-on, un crime irremissible à l'égard de ce Prince; qui pour punir Varenne d'une conduite qui auroit

merité recompense sous un autre Regne que celuy où il avoit le malheur de vivre, le mit à la tête de deux mille vieux soldats seulement, & l'envoya en Angleterre. La Cour de Louis & celle d'Edoüard étoient également persuadées que Varenne succomberoit dans la commission qu'il avoit acceptée: mais les habiles gens se tirent des affaires les plus fâcheuses, lorsque leurs crimes n'ont pas obligé la Providence divine à leur ôter le jugement. Varenne en abordant dans l'Angleterre, apprit que les affaires de Henry étoient presque desesperées, & ne laissa pas de faire une puissante diversion en faveur de sa Majesté Angloise. Il fit vivre ses Troupes aux dépens des Provinces déclarées pour les Rebelles: Il prit sur eux des Places importantes: Il les conserva prez de deux ans; & quand il sçut que Henry avoit perdu la bataille d'Exham, & qu'il y étoit demeuré prisonnier, il prit de si justes mesures, & campa toûjours si avantageusement, qu'encore qu'il eût l'armée victorieuse sur les bras, il fit sa retraite sans perdre plus de la dixiéme partie de ses gens de guerre, & se rembarqua avec le reste qu'il ramena en France.

Louis manqua de reconnoissance à l'égard de ses Sujets dans une rencontre; où les autres Souverains, qui d'ailleurs ont été les plus ingrats, s'étoient piquez de rendre avec usure bienfait pour bienfait. Il s'agissoit de recouvrer les Villes sur la Somme, que le malheur du temps avoit obligé son Prédecesseur d'engager. Si sa Majesté eût manqué de le fai-

re pendant la vie de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, il luy auroit été impossible de les tirer des mains du Comte de Charolois ; & ce Prince n'ayant qu'une fille, elle les auroit portées dans la Maison où elle seroit entrée. En ce cas Paris n'auroit plus été la Ville Capitale du Royaume, puisqu'elle en seroit devenuë frontiere du côté des Pays-bas ; & les Roys de France n'y trouvant plus la sureté necessaire pour leur ordinaire sejour, auroient été contraints d'en choisir une de-là la Loire, afin de mettre cette riviere entre eux & leurs voisins, & de se garentir par-là de leurs insultes. S'ils eussent demeuré de-là la Loire, ils auroient couru risque de perdre ce qu'ils tenoient au de-là ; & les occasions frequentes qui se seroient offertes aux Anglois de recouvrer la Normandie, & aux Flamans de s'accommoder de la Champagne, eussent invité les uns & les autres à s'en saisir.

Le seul moyen de prévenir ces maux, consistoit à trouver promptement quatre cent mille vieux écus d'or de soixante quatre au marc, & à les compter à Philippe le Bon. Mais Louis n'avoit point d'argent, & n'étoit point assez aimé pour esperer qu'on luy prêtât une si grande somme. Cependant ses Sujets n'eurent pas plûtôt appris qu'il avoit intention de recouvrer les Villes sur la Somme, que toutes les bourses des plus accommodez d'entre eux luy furent ouvertes ; quoy qu'il n'y en eût pas un qui ne doutât au moins d'être remboursé, s'il n'étoit tout-à-fait persuadé de ne le pas être. Le zele

des François pour leur Roy & pour leur patrie alla si loin, qu'ils fournirent à sa Majesté douze cent mille vieux écus d'or, au lieu des quatre cent mille dont elle avoit seulement besoin, sur ce qu'ils prévirent que le Comte de Charolois & les Flamans feroient tous leurs effors pour disposer Philippe le Bon à retenir les Villes dont il étoit question. Que ce vieux Prince de qui le grand âge avoit affoibli l'esprit, se laisseroit peut-être fléchir; & qu'en ce cas Louis n'auroit point d'autre party à prendre, que de gagner à force d'argent les Conseillers d'Etat du même Philippe: ce qui coûteroit deux fois autant que le rachapt. Neanmoins Louis au lieu de diminuer aprez le succez de cette action les nouvelles charges qu'il avoit mises sur le Peuple, les augmenta, & n'eut aucun égard aux remontrances qu'on luy fit là-dessus.

Loüis avoit mécontenté la Bourgeoisie de Tournay, en offrant au Duc de Bourgogne d'échanger cette Ville contre celle d'Arras, & il n'avoit tenu qu'à ce Duc, que la chose n'eût été executée. Ceux de Tournay en avoient été d'autant plus choquez, qu'ils étoient demeurez inviolablement attachez aux Roys de France, quoy qu'ils fussent au milieu des Etats de Bourgogne; & que les Roys de France n'y eussent point entretenu de garnison, & n'eussent fait aucune dépense pour se les conserver. Cette fidelité étoit sans exemple dans les derniers siécles: Louis l'avoit negligée; & pourtant lorsqu'il luy prit envie de faire son entrée dans Tournay,

les Bourgeois l'y reçurent aussi magnifiquement que s'ils eussent eu tous les sujets imaginables de se loüer de luy; & il sortit au devant de sa Majesté trois mille Habitans, qui portoient chacun une fleur de lys en broderie au droit du cœur.

Louis ne mesura pas toûjours sa puissance aux ordres qu'il donnoit; & ne prit pas garde s'il avoit de quoy se faire obeïr, quand sa passion ou ses interêts paticuliers l'engageoient à commander. On a vu les raisons qui le portoient à favoriser la Maison de Lancastre contre celle d'York, & l'on doit icy dire en sa faveur qu'elles étoient justes. Mais on ne sçauroit l'excuser de ce qu'il traita sur ce sujet Philippe le Bon Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois son fils avec autant de hauteur, que s'ils eussent été ses domestiques, ou de simples Gouverneurs de ses Provinces. Il leur envoya défendre d'appuyer en quelque maniere que ce fût la Maison d'York contre celle de Lancastre, & les Memoires du temps ne marquent pas si cette défense fut de vive voix ou par écrit: mais ils conviennent qu'on la fit d'une maniere si brusque, qu'elle offença également le Pere & le fils. Le Pere aimoit la Maison d'York, & le Fils au contraire avoit de l'attachement pour celle de Lancastre: mais ny l'un ny l'autre ne trouverent bon que Louis ne mît point de distinction entre eux & ses autres Feudataires. Car encore qu'ils relevassent de la France pour le Duché de Bourgogne, pour la Flandre, pour l'Artois, & pour le Charolois, ils avoient neanmoins un plus grand

grand nombre d'autres Etats, dont ils étoient Souverains indépendans ; & ils pouvoient tirer de ces Etats des Troupes & de l'argent pour les envoyer à leurs Amis, ſans que le Roy de France eût droit d'y trouver à redire.

Louis ne viola jamais le ſerment qu'il avoit accoûtumé de faire, qui étoit celuy de *Pâques-Dieu:* mais on ajoûte qu'il uſa de ce ſerment dans une rencontre où il devoit s'en abſtenir. Quand ſa Majeſté envoya des gens de guerre pour recevoir le Connétable de Saint Pol que le Duc de Bourgogne avoit promis de luy livrer, elle jura Paſques-Dieu qu'elle le feroit mourir, quoy qu'il en pût arriver. Et de fait l'Amiral de France qui le mit entre les mains des Commiſſaires deſtinez à luy faire ſon procez, les ſollicita de le juger au plûtôt, & à la rigueur, en des termes qui ne ſignifioient que trop que Louis recevroit un extrême plaiſir en apprenant que le Connétable auroit été condamné à perdre la tête. Cela donna lieu de croire que les trois ſemaines qui furent employées à ce procez, n'avoient pas ſuffi pour obſerver à l'égard du coupable toute l'exactitude qui auroit été neceſſaire: Que les pourſuites en furent trop précipitées, & qu'il y eut dans les Commiſſaires plus de prévention que de juſtice.

Il y eut des Courtiſans qui ſe propoſerent d'abord d'obtenir ſa confiſcation, & ne ceſſerent enſuite de repreſenter au Roy qu'il ne ſeroit jamais en repos durant la vie du Connétable; & dez le lendemain de ſon execution Georges de la Trimoüille Seigneur de Craon eut le Comté de Ligny en Barrois, & Charles d'Am-

boise Seigneur de Chaumont & Gouverneur de Champagne fut gratifié du Comté de Brienne. Dauriole Chancelier de France ne laissa pas de se trouver à la tête de ses Juges, quoy qu'il fût son ennemy déclaré. Les accusations contenuës dans le procez que l'on fit au Connétable, furent qu'il s'étoit entendu * avec le Duc de Bourgogne, pour luy remettre le Roy Loüis Onze entre les mains: Qu'il avoit essayé de se rendre maître d'Amiens, d'Abbeville, & de Peronne, & qu'il avoit empoisonné sa seconde femme; & il se purgea si nettement de ces trois crimes, que ceux qui les luy avoient reprochez passerent pour des calomniateurs. Il demeura d'accord d'avoir conseillé au Duc de Guienne frere unique du Roy de ne point épouser l'heritiere de Castille, & de luy préferer celle de Bourgogne: mais il ajoûta qu'il n'avoit pu faire autrement en bonne conscience, & il découvrit là-dessus un secret que la reputation du Roy l'obligeoit à cacher. Il dit qu'il s'étoit trouvé dans le Conseil de sa Majesté, lorsque les Ambassadeurs du Roy de Castille la pressoient d'envoyer le Duc de Guienne épouser leur Princesse; & qu'il y avoit été resolu que si ce Prince sortoit du Royaume, on le dépoüilleroit aussi-tôt de son appannage. Il soûtint encore devant ses Commissaires que le Roy avoit fait empoisonner le même Duc de Guienne, & il avoüa d'avoir seul empêché que sa Majesté ne se saisît de la personne du Duc de Calabre. Mais il ajoûta que cela n'avoit prolongé la vie de ce Duc que de quelques années; parce que le Roy luy avoit fait depuis donner en Catalogne le poison dont il mourut, aprez y avoir remporté deux signalées victoires.

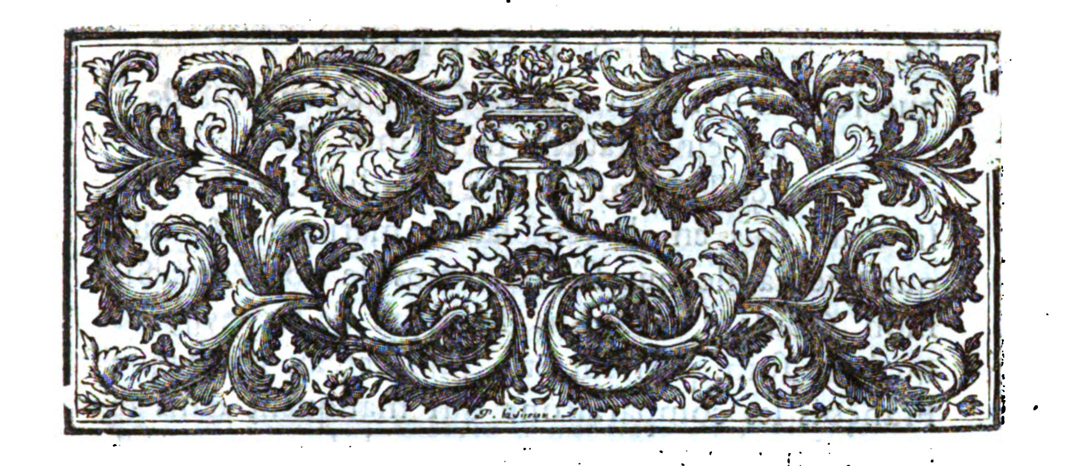
* Iacques Meier en sa chronique de Flandre.

Comme le Connétable de Saint Pol étoit des plus habiles de son temps, il usa de tant de chicannes pour allonger son procez, que la plûpart de ses Juges étoient d'avis de ne le pas condamner avant qu'il eût été plus amplement informé des faits dont on le chargeoit: mais le Procureur du Roy les avertit qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils vouloient faire. Que le Connétable devoit mourir: Qu'on l'avoit ainsi resolu dans le Conseil du Roy: Que s'ils ne le condamnoient promptement, ils attireroient sur eux la haine irreconciliable de sa Majesté, & se perdroient eux-mêmes sans ressource avec leur posterité. Ce qu'il y eut de plus bizarre dans la sentence de mort qu'on luy prononça, fut que la guerre du Bien Public en fit un des principaux articles; quoy que le Connétable eût non seulement été compris dans la paix generale qui s'en étoit ensuivie, mais que de plus on luy en eût donné pour recompense la premiere dignité du Royaume.

La conduite de Loüis dans le procez de Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, fut tout-à-fait differente de celle qu'il avoit tenuë à l'égard du Connétable; & l'on n'en sçauroit dire de meilleure raison, sinon que sa Majesté se corrigea dans le second de ces fameux procez des fautes qu'elle avoit commises dans le premier; ou qu'ayant plus de preuves qu'il ne luy en faloit pour perdre le Duc de Nemours, elle permit que l'on y gardât toutes les formalitez de la Justice. Le procez de ce Duc dura plus d'un an, c'est-à-dire depuis le mois de Mars mil quatre cent soixante-seize qu'il fut arrêté, jusqu'au quatre du mois d'Août mil quatre cent soixante dix-sept qu'il

fut jugé. De plus il y avoit eu le dix-sept de Janvier mil quatre cent soixante-neuf un accommodement dans toutes les formes entre sa Majesté & le Duc de Nemours, dont le principal article étoit que ce Duc avoit renoncé aux droits de son Duché & de sa Pairie; & consenti qu'on le jugeât comme une personne privée, en cas qu'il se trouvât à l'avenir coupable d'aucune désobeïssance à l'égard du Roy. Ce cas étoit arrivé, & le Duc de Nemours avoit publiquement commis le crime de felonie. Il avoit été pris les armes à la main contre sa Majesté ; & ses parens l'avoient jugé si peu digne de grace, qu'ils n'avoient osé solliciter pour luy. Cependant le Roy voulut bien se relâcher en ce qui regardoit la maniere de juger le coupable ; & quoy qu'il n'y eût eu rien à redire si sa Majesté luy eût donné des Commissaires, elle assembla tout exprez sa Cour garnie de Pairs dans la Ville de Noyon, & elle laissa aux Juges prendre tout le temps dont ils crurent avoir besoin pour mieux examiner l'affaire.

Fin du dixieme Livre.



COMPARAISON DU ROY LOUIS ONZE AVEC LE ROY FERDINAND,

Surnommé

LE CATHOLIQUE.



LE paralelle que j'avois fait à la fin de mon Histoire de François Premier entre ce Prince & l'Empereur Charles-Quint a été si favorablement reçu, que j'ay succombé à la démangeaison d'en faire un autre du Roy Louis Onze avec Ferdinand le Catholi-

que Roy d'Arragon de son Chef, & de Castille à cause de la Reine Isabelle sa femme. Ce n'est pas que je ne sçusse bien qu'il est tres-difficile de reüssir deux fois en de semblables matieres ; & que quelque habile que fût du temps de nos Peres Simon Goulard de Senlis Ministre de Geneve, & quelque soin qu'il eût pris d'ajoûter au Plutarque François les comparaisons qui manquent dans le Grec, il n'y en a pourtant qu'une de bonne, qui est celle d'Alexandre le Grand avec Jules Cesar. Mais deux raisons m'ont disposé à hazarder si je ne serois pas plus heureux que Goulard; l'une qu'il y a eu autant de ressemblance entre Loüis & Ferdinand, qu'il y en avoit entre François Premier & Charles-Quint; & l'autre que les faits sur lesquels je pretens appuyer ce parallele, sont plus singuliers & plus curieux que ceux que j'ay mis à la fin de mon Histoire de François Premier.

Je commence par la naissance de Loüis Onze, & tous les Autheurs conviennent qu'il n'y avoit rien à redire à ceux qui lui donnerent la vie. Le Roy Charles Sept son Pere fut un des meilleurs Princes qui regnerent jamais: Il avoit esté sur le point de perdre sa Couronne; & il l'avoit conservée plus par la valeur & par la fidelité de ses Sujets, que par sa propre vertu. Cependant il estoit si fort aimé de ses Peuples, que rien n'auroit manqué à la felicité des dernieres années de son Regne, s'il n'eût point été pere de Louis Onze. Marie d'Anjou mere du même Louis étoit une Princesse si accomplie pour ce

qui regardoit l'eprit & la vertu, qu'encore que la satyre fût alors tellement en vogue, principalement à l'égard des personnes du premier rang, qu'il étoit presque impossible de l'éviter, il ne s'en trouve neanmoins aucune contre Marie d'Anjou: ce qui montre qu'elle étoit exempte non seulement des défauts de la Cour de Charles Sept; mais encore du soupçon qu'elle y eût part.

Ferdinand au contraire étoit fils d'un Roy & d'une Reine, qui sont en abomination dans l'Histoire d'Espagne. Le Roy Jean d'Arragon son pere avoit été marié en premieres nôces avec l'heritiere de Navarre, dont il avoit un fils & deux filles. Il ne voulut pas rendre la Couronne de Navarre à ce fils, quoy qu'il eût quarante ans passez; & s'il est vray qu'il n'eut point de part dans le poison qu'on luy donna, on ne sçauroit l'excuser de n'en avoir fait aucune recherche. L'aînée de ses filles avoit été mariée avec le Roy de Castille, qui la repudia sans que son pere s'en formalisât. Quand elle fut retournée auprez de luy, il la livra à Gaston de Foix mary de sa sœur puînée. Gaston l'enferma dans un Château, & s'éleva par cette méchanceté sur le Trône de Navarre.

La Mere de Ferdinand fut encore pire que son Pere. Elle étoit fille & sœur de deux Connétables de Castille, & s'appelloit Jeanne Henriquez. Elle n'eut pas plûtôt eu du Roy Jean d'Arragon le Prince Ferdinand, qu'elle resolut de perdre Charles Prince de Viane fils du premier lit de son mary, par la seule

raison qu'il devoit recueillir seul toute la succession de son Pere. Elle le mit mal à la Cour : Elle le contraignit de s'enfuïr : Elle obligea son mary à luy faire la guerre : Elle le chassa de l'Arragon & de la Navarre ; & ne le fit rappeller que pour luy donner un poison lent, dont il mourut aprés quarante jours de langueur.

Louis fut mauvais fils; puisqu'il se revolta contre son Pere aussi-tôt qu'il fut en état de monter à cheval; & la seule impossibilité de trouver des gens qui l'appuyassent dans sa revolte, le disposa à rentrer pour quelque temps dans son devoir. Il se repentit de la soûmission forcée qu'il venoit de rendre, à la premiere occasion qu'il en eut. Il s'empara du Dauphiné ; & y forma une espece de Souveraineté, qu'il trouva trop petite pour son ambition. Il s'enfuït dans le Brabant ; & il se fit de là tellement craindre, que son Pere se procura la mort par une trop grande abstinence, dans la seule vuë d'éviter qu'il ne l'empoisonnât.

On ne sçauroit dire que Ferdinand ait maltraité son pere & sa mere, puisque l'un & l'autre moururent avant qu'il fût en état de témoigner ce qu'il avoit dans l'ame à leur égard. Mais s'il étoit permis de juger de la maniere dont il les auroit traitez par sa conduite à l'égard de tous ses autres parens ; il y auroit lieu de dire que puisqu'il parut insensible & presque dénaturé pour ceux-cy, il l'auroit encore été pour ceux-là, si l'occasion s'en fût offerte.

Louis fut mauvais pere ; & quoi qu'il eût eu si tard

tard son fils unique qui fut depuis Charles Huit, qu'il n'y avoit aucune apparence que ce jeune Prince luy donnât les mêmes inquietudes qu'il se souvenoit d'avoir autrefois données à Charles Sept, il ne laissa pas de le regarder comme la personne qui luy étoit la plus redoutable. Il ne prit aucun soin de son éducation: Il n'en permit l'accés qu'à des gens de basse condition : Il le fit nourrir dans l'oisiveté & dans les delices ; & la seule maxime qu'il luy apprit, fut que l'on étoit incapable de regner quand on ne sçavoit pas dissimuler. Anne de France sa fille aînée étoit tout-à-fait bien faite : mais elle avoit plus d'esprit sans comparaison qu'il n'auroit voulu qu'elle en eût ; & ce fut pour l'humilier qu'il la maria avec un Cadet de la Maison de Bourbon, d'un genie tellement au dessous du mediocre, que sa Majesté n'avoit pas à craindre qu'il entrât dans aucune intrigue contre son service. Jeanne de France sa seconde fille étoit si contrefaite, que les Medecins assuroient qu'elle n'auroit point d'enfans; & néanmoins il contraignit le Duc d'Orleans premier Prince de son Sang de l'épouser, quoy qu'il eût assez lieu de prévoir qu'elle seroit malheureuse avec luy.

Ferdinand n'eut pas plus de penchant pour l'Archiduchesse des Païs-Bas sa fille & son heritiere. Il luy ôta la jouïssance des Royaumes de Castille, dont la succession luy étoit ouverte par la mort de la Reine Isabelle sa mere. Il supposa, dit-on, un testament, par lequel Isabelle luy avoit laissé l'usufruit de ses Etats durant sa vie : Il enferma l'Archidu-

m

cheſſe dans le Château de Tordeſillas, & tant qu'il vêcut il l'y laiſſa ſe battre contre les chats.

Louis & Ferdinand ne furent pas meilleurs beaux-peres l'un que l'autre. Il y avoit en France un Prince ſi bien fait, que Philippe de Comines aſſure n'en avoir jamais vu de ſemblable. C'étoit Jean d'Anjou Duc de Calabre fils unique de René Roy de Sicile. Il avoit herité par ſa mere des Duchez de Lorraine & de Bar: Il devoit recueillir de ſon pere le Duché d'Anjou & le Comté de Provence, & de ſon couſin germain la Province du Maine: Il avoit des droits inconteſtables ſur les Royaumes de Naples & de Sicile; & par l'accommodement qu'il avoit fait avec Louis, ſa Majeſté s'étoit obligée à luy donner des Troupes pour recouvrer ces deux Royaumes, & de plus ſa fille aînée en mariage: mais de l'humeur qu'étoit Louis, il n'avoit garde de choiſir pour gendre un ſi honnête homme. Il n'executa ni l'une ni l'autre des promeſſes qu'il avoit faites au Duc de Calabre; & il l'abandonna ſi generalement, qu'il lui fit perdre premierement le Royaume de Naples qu'il avoit preſque tout recouvré, & depuis la Catalogne qui s'étoit depuis donnée à luy. Le Comte de Beaujeu fut préferé à ce Duc, par la ſeule raiſon qu'il étoit beaucoup au-deſſous de luy pour le merite & pour la valeur; mais la fortune de ce Cadet de la Maiſon de Bourbon ne devint pas meilleure, pour avoir épouſé Anne de France. On luy preſenta à ſigner un Contrat de mariage; qui auroit fait paſſer tous les biens de cette Maiſon à ſa femme, s'il ne ſe fût aviſé

de léluder par quelques mots ausquels on ne prit pas garde; & tant que le Roy son beau-pere vécut, il ne l'employa qu'à des affaires odieuses. Il se servit de luy pour ramener au devoir le Duc de Nemours & pour faire respecter l'autorité Royalle dans les Provinces de-là la Loire. Il le mit mal avec les Princes & les Seigneurs les plus considerables de la Monarchie Françoise, & aprés tout cela il ne luy fit jamais aucun bien.

Ferdinand donna sa seconde fille à Philippe d'Autriche Archiduc des Pays-bas, parce qu'il avoit alors un fils qu'il marioit à la sœur de ce Prince, & une fille aînée que le Roy de Portugal avoit épousée. Il arriva pourtant que ce fils & cette fille aînée moururent sans enfans, & qu'ainsi l'Archiduc & sa femme furent appellez à la succession de la Castille. Mais Ferdinand au lieu de s'ajuster à la volonté de Dieu, mit en œuvre toutes sortes d'expediens pour exclurre de cette Couronne l'Archiduc & l'Archiduchesse. Il ne se contenta pas de suposer le testament dont on vient de parler, il corrompit de plus la Noblesse de Castille pour le reconnoître en qualité de Roy. Mais comme son gendre étoit le plus beau Prince de son temps, sa seule presence deconcerta toutes les intrigues formées à son préjudice. Ferdinand fut abandonné de tous les Grands de Castille à la reserve de deux. Il s'en retourna honteusement dans son Royaume d'Arragon, & quelques Auteurs ont écrit que la plus grande joye qu'il eut en sa vie, fut celle d'apprendre quelques mois aprés que son

gendre étoit mort, & que sa fille étoit devenue folle; parce que ces deux étranges évenemens le rappellerent en Castille, où il regna tant qu'il vécut.

Louis & Ferdinand furent également adonnez à l'amour volage, nonobstant que leurs femmes fussent trés-belles & trés-vertueuses. On a lû dans la Bibliotheque du Roy trois contrats de mariage que signa Louis en faveur d'autant de ses filles naturelles, & pour Ferdinand l'Histoire d'Espagne nomme un assez grand nombre d'enfans illegitimes de l'un & de l'autre sexe qu'il avoüa pour siens. Mais à cela prés les Historiens de Savoye n'accusent pas Loüis d'avoir maltraité la Reine Charlotte sa femme: au lieu que ceux d'Espagne reprochant à Ferdinand qu'encore qu'il fût principalement redevable de sa grandeur à la Reine de Castille son épouse, il pensa neanmoins tant qu'il vécut avec elle, aprés la mort de leur fils unique à s'emparer des Etats de cette Princesse, & à les faire passer aux enfans qu'il prétendoit avoir d'un second lit à l'exclusion des quatre filles qu'il avoit du premier. De plus il étoit constant que le Royaume de Naples avoit été conquis par les Troupes & par l'argent des Castillans. La Reine Isabelle se fondoit là dessus pour demander que cette conquête fût unie à la Monarchie de Castille, & toutes les raisons de droit & de fait autorisoient cette prétention. Cependant Ferdinand, qui comme l'on vient de dire, pensoit toûjours à se remarier, s'obstina à vouloir que la Couronne de Naples fût unie à la Monarchie d'Arragon, & ne l'obtint qu'à force

de sollicitations & d'importunitez.

Louis & Ferdinand furent presque aussi mauvais freres l'un que l'autre : car encore que Louis pour suivre le conseil que François Sforce luy avoit donné, eût appennagé son frere du Duché de Normandie, il le luy ôta peu de temps aprez que la Ligue du Bien Public fut rompuë ; & il n'en apporta point d'autre raison, sinon que cette Province faisoit alors le tiers du revenu de la France, & que son cadet auroit été trop riche en la possedant. Il aima mieux luy ceder la Guienne : mais il s'en repentit si bien, que l'Auteur de l'Histoire d'Aquitaine & l'Abbé de Brantome prétendent qu'il fit empoisonner son frere par l'Abbé de Saint Jean d'Angeli. Ferdinand n'avoit qu'une sœur de pere & de mere nommée Isabelle. Elle avoit épousé le Roy de Naples, & les loix de la nature vouloient qu'il la laissât regner dans un lieu où il avoit consenti qu'elle fût mariée ; & pourtant il ne se mit pas moins en tête de la dépoüiller, que si elle eût été tout-à-fait étrangere à son égard. Il en signa le Traité avec Loüis Douze Roy de France ; & toute la consideration qu'il eut pour elle, se reduisit à luy envoyer un Vaisseau pour la transporter en Espagne, où elle acheva sa vie dans un état capable d'inspirer de la pitié à son frere, s'il eût eu plus de sensibilité pour elle.

Louis & Ferdinand furent également mauvais amis en un sens, c'est-à-dire qu'ils ne mesurerent leur amitié que par leur interêt. Mais Louis fut meilleur amy que Ferdinand en un autre sens,

puiſqu'il fit beaucoup de bien à ſes amis. On ſçait les grands établiſſemens qu'il procura aux Cardinaux Joffredy & Balüe, aux Seigneurs du Lude & d'Amboiſe, à Philippe de Comines, & à pluſieurs autres. Mais Ferdinand n'en uſa pas de même à l'égard de ſes deux plus grands amis, qui furent le grand Capitaine Conſalve de Cordoüe, & le Cardinal Ximenez. Car non ſeulement il ne recompenſa ny l'un ny l'autre des Couronnes de Grenade & de Naples qu'ils luy avoient procurées: mais de plus il relegua Conſalve dans une maiſon de campagne, où il mourut aprez dix ou douze ans de ſolitude; & il ſe ſervit aprez la mort de la Reine Iſabelle de tous les artifices imaginables pour ôter à Ximenez le ſeul Benefice qu'il avoit, qui étoit l'Archevêché de Tolede, que cette Princeſſe luy avoit donné.

Louis & Ferdinand ne reüſſirent pas mieux l'un que l'autre dans les entrepriſes qu'ils formerent avant que de regner. On a déja vu que Louis ſe revolta deux fois contre ſon Pere, & l'on doit ajoûter icy que ce fut toûjours à ſa honte. Il s'étoit éloigné de la Cour la premiere fois ſur la parole du Duc de Bourbon, qui luy avoit offert une retraite aſſurée dans les Provinces de ſon patrimoine; & le Roy ſon pere l'y ayant pourſuivi avec des Troupes ſuffiſantes pour ſe faire obeïr, le Duc de Bourbon abandonna Loüis, & le contraignit par cette deſertion de ſe reconcilier avec ſon Pere. Louis ne fut pas plus heureux dans ſa ſeconde retraite hors de la Cour. Philippe le Bon Duc de Bourgogne le re-

reçut à la verité dans le Brabant, mais il ne fit rien davantage pour luy; & Loüis se seroit fort ennuyé dans le Pays qui luy servoit d'azile, si la mort de son Pere ne fût survenuë fort à propos pour luy.

Ferdinand attaqua deux fois Jean d'Anjou Duc de Calabre, que les Catalans avoient appellé pour être leur Souverain. La premiere fois fut devant Gironne; & Ferdinand y fut si absolument défait, que peu s'en falut qu'on ne le prît. La seconde fois fut devant Denia; où les Troupes Arragonnoises que Ferdinand & sa mere avoient assemblées se dissiperent de sorte, que si le Duc de Calabre n'eût cessé de vivre immediatement aprez, Ferdinand n'auroit jamais été Roy d'Arragon.

Loüis & Ferdinand s'attirerent au commencement de leurs Regnes de tres-fâcheuses affaires, dont ils se démêlerent tous deux avec honneur, & plus heureusement que l'on n'avoit cru. Il ne tenoit qu'à Louis de joüir en paix de la Monarchie Françoise, que son Pere luy avoit laissée dans une profonde tranquillité; & pourtant il aima mieux exciter la guerre du Bien Public qui le précipita dans de si fâcheuses extremitez, que la prudence humaine ne sembloit pas capable de les surmonter. Les mécontens armerent contre luy jusqu'à cent mille chevaux, sans parler des Fantassins que l'on ne se mettoit point alors en peine de compter. Ils conduisirent une si effroyable multitude de gens de guerre jusques devant Paris; & si cette Ville Capitale eût été moins fi-

delle qu'elle ne fut, la Monarchie Françoise auroit changé de Maître: mais Louis obtint par son adresse ce qu'il auroit en vain attendu de la valeur de ses Troupes. Il prévint par sa diligence la jonction de ses Ennemis: Il combattit à Montlehery les Bourguignons qu'il y trouva seuls; & s'il ne les vainquit pas, il leur donna du moins la moitié de la peur, & les reduisit à écouter des propositions de paix fort éloignées de celles qu'ils avoient d'abord faites.

Ferdinand pouvoit aussi en passant toute sa vie dans le repos, profiter du crime que sa mere avoit commis pour luy procurer la Monarchie d'Arragon: mais cette Monarchie se trouva trop petite pour son ambition, quoy qu'il n'eût encore que seize ans. Il y voulut ajoûter celle de Castille; & l'occasion s'en presenta d'elle même si favorable, qu'on l'auroit infailliblement méprisé s'il avoit manqué de s'en prévaloir. Henry Quatre Roy de Castille mourut sans enfans mâles, & ne laissa qu'une fille, que tous les Historiens du temps assurent avoir été la plus belle de son temps. Les Loix fondamentales de l'Etat l'appelloient à la succession de la Couronne: mais Isabelle sœur de Henry prétendit que son frere étoit impuissant, & que la Princesse sortie de son mariage avec l'Infante de Portugal n'étoit pas de luy, mais de Bertrand de la Cueva Duc d'Albuquerque. Ces deux Princesses contesterent là dessus la Couronne; & les Castillans se partagerent de sorte en faveur de l'une & de l'autre, qu'il y eut de l'égalité entre les deux Partis. Ferdinand n'en fut pas plûtot averti, qu'il prévit que celle des deux Princesses qu'il appuyeroit,

appuyeroit, auroit l'avantage sur l'autre ; & elles-mêmes en furent si convaincuës, que chacune des deux luy envoya des Ambassadeurs pour offrir de l'épouser. Mais on profite rarement des grandes fortunes dans toute leur étenduë, quand elles arrivent plus considerables que l'on n'avoit cru. Toutes les raisons de justice, de bien-séance, & d'amour, vouloient que Ferdinand préferât la niece à la tante. Elle étoit née dans l'ordre : On ne luy contestoit son droit que sur des conjectures : Elle étoit la plus belle ; & pour comble de proportion, elle n'avoit qu'un an moins que Ferdinand. Au lieu que la Princesse Isabelle avoit trente-deux ans accomplis, c'est-à-dire deux fois autant d'âge que ce Prince. Cependant Ferdinand préfera la tante à la niece. Il luy mena des Troupes agguerries, qui défirent en bataille rangée celles de son Ennemie, & la chasserent du Trône où elle étoit montée. Dieu ne permit pas neanmoins que Ferdinand tirât de son injustice tout le fruit qu'il s'en étoit promis, puisque son fils unique mourut sans laisser de posterité ; & que Philippe d'Autriche son gendre le chassa de la Castille, où il avoit regné par une si honteuse voye.

Loüis en arrivant à la Couronne, changea toute la disposition de l'Etat. Il ôta les principales Charges aux Grands que son Pere en avoit pourvus ; & mit en leurs places des gens qui ne les égaloient, ny pour la naissance, ny pour le merite. Il cassa la plûpart des Sénéchaux des Provinces & des Gouverneurs des Places, & les meilleurs Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes. Il remplit leurs Charges vacantes de

ceux qui l'avoient servi durant qu'il étoit Dauphin, & qui avoient le plus fâché son Pere. Il ôta les Seaux à Guillaume Juvenal, pour les donner à Pierre de Morvilliers; & la Charge d'Amiral à Jean du Bueil, pour en revêtir Jean Dandie Seigneur de Lescun Bâtard d'Armagnac; & l'on ajoûte que sa Majesté aprez avoir gratifié ce Bâtard du Comté de Cominges & d'un Bâton de Maréchal de France, l'employa pour empoisonner le Duc de Guienne son frere unique. Louis destitua Mathieu de Nanterre premier President du Parlement de Paris: Il fit faire le procez à Chabannes nonobstant les grands services qu'il luy avoit rendus; & aprés que des Commissaires choisis l'eurent condamné à mort, sa Majesté ne luy donna la vie que pour l'envoyer à la Bastille. Elle mit en liberté le Duc d'Alençon, qui avoit été condamné par les deux plus celebres Arrêts qui furent jamais, pour avoir commis des crimes attroces; & comme si elle eût eu dessein de scandaliser les gens de bien, elle élargit le Medecin Adam Fumée, que Tannegui du Châtel avoit arrêté prisonnier, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir empoisonné Charles Sept.

Il ne tint pas à Ferdinand qu'il ne suivît l'exemple de Louis; puisqu'il n'étoit ny moins irreconciliable que luy, ny moins sensible dans les occasions de se vanger: mais deux raisons invincibles l'en empêcherent. L'une que les Loix du Royaume d'Arragon dont il avoit herité, ne laissoit pas beaucoup plus d'autorité à leurs Roys, que celles du Royaume de Sparte en avoient accordé aux leurs; & qu'ainsi Ferdinand ne pouvoit destituer aucun de ses Officiers, qu'aprez que son procez luy au-

roit été fait par la Justice du Pays dans les formes ordinaires. L'autre raison étoit qu'encore que Ferdinand fût devenu Roy de Castille par son mariage avec l'Infante Isabelle, il étoit pourtant convenu de la laisser regner à sa fantaisie, & de ne se mêler d'aucune affaire qu'elle ne jugeroit pas à propos de luy communiquer. De-là vint qu'il étoit plûtôt mary de la Reine de Castille que Roy de cette Monarchie; & à dire le vray les Castillans étoient alors si jaloux qu'un Arragonnois tel qu'étoit Ferdinand n'exerçât aucune domination sur eux, que quand ce Prince auroit été assez hardy pour contrevenir au Traité qu'il avoit fait avec sa femme, non seulement ils ne l'eussent jamais souffert, mais de plus ils l'auroient infailliblement renvoyé dans l'Arragon: ce qu'il apprehendoit sur toutes choses. Ce ne fut donc pas tant par bonté que par force, qu'il laissa dans la Monarchie où il avoit succedé, & dans celle où son mariage l'avoit appellé, les choses dans l'état qu'il les avoit trouvées, sans y rien ajoûter, diminuer, ny changer.

Louis fut universellement blâmé d'avoir témoigné de la joye à la mort de son Pere: D'avoir fait un present à celuy dont il en receut la premiere nouvelle: De n'en avoir porté le dueil que durant une matinée, & de s'être vêtu l'aprez-dînée de blanc & d'incarnat. Mais Ferdinand ne meritoit pas moins que Louis la censure publique, pour avoir étably cette pernicieuse maxime, que les Roys n'ont point de parens, *Los Reyes no tienen parientes*. Il y a de l'apparence que c'étoit pour s'excuser de la maniere barbare & sacrilegue dont il avoit traité le Duc de Calabre, mais il n'en étoit pas plus ex-

cusable; puisque les Souverains ne sont pas moins composez de chair & de sang que les autres hommes, & qu'ils ne sont pas plus qu'eux au dessus des loix de la nature.

Loüis s'attira la haine des François en abandonnant la Pragmatique Sanction, par la seule raison que le Roy Charles Sept son Pere l'avoit établie; & Ferdinand au contraire se prévalut d'une Bulle qui donnoit aux Roys de Sicile quelque Jurisdiction sur leur Royaume, pour empêcher la Cour de Rome d'y joüir des droits qu'elle y avoit eus sous les Roys Normans, & sous ceux des Maisons de Suabe & d'Anjou.

Louis pour se défaire du Seigneur de Varenne, l'envoya avec deux mille hommes seulement au secours de Henry Six Roy d'Angleterre, sur la présupposition que ce Seigneur y periroit. Mais Varenne étoit un si grand homme de guerre, & prit tant de soin de sa petite Troupe; que non seulement il s'empêcha d'être vaincu, mais encore il se saisit de quelques Places si importantes, que pour les tirer de ses mains, on fut contraint de luy fournir & à ses Soldats toutes les commoditez necessaires pour retourner en France.

Ferdinand n'avoit pas une meilleure intention à l'égard du Cardinal Ximenez, quand il luy permit de mener une Armée en Afrique: mais Ximenez aprez avoir conquis Oran, & plusieurs autres Places sur la côte de Barbarie, retourna victorieux en Espagne; & donna de cette sorte à Ferdinand plus de chagrin, qu'il n'avoit eu de joye de voir augmenter sa puissance par de si belles conquêtes.

Louis reçut de bonne foy par engagement les Comtez de Roussillon & de Cerdagne; à condition que si les trois cent mille écus d'or qu'il avoit prétez au Pere

de Ferdinand n'étoient remboursez avec leurs interêts, ces deux Comtez demeureroient à l'avenir unis au Royaume de France. Il paya comptant la moitié de cette somme, & il employa l'autre moitié à lever deux mille Lances, qui sauverent la vie à Ferdinand. Sa mere l'avoit mené en Catalogne sur l'esperance, que sa presence contribueroit plus qu'aucune autre chose à ramener dans le devoir les Peuples de cette Province qui s'étoient soûlevez. Elle s'étoit enfermée avec luy dans Gironne; parce qu'elle croyoit qu'il suffiroit de demeurer le maître de cette Ville, pour être reconnu en qualité de Souverain dans toute la Catalogne : mais elle ne prit pas à ce coup d'assez justes mesures. Les soûlevez eurent la hardiesse de l'investir dans Gironne, & de presser de sorte cette Place par un siége regulier, que la Reine d'Arragon & son fils auroient été contraints de se rendre à discretion dans vingt-quatre heures, si la Cavalerie Françoise qui s'étoit jointe à quelque Infanterie Arragonnoise, n'eût paru devant Gironne ; & donné tant de terreur aux Catalans ; qu'ils leverent le siége. Un bienfait de cette nature ne sembloit pas devoir jamais être suffisamment recompensé: cependant Ferdinand usa d'une extrême ingratitude à l'égard des François. Il corrompit à force d'argent un Religieux Cordelier Confesseur du Roy Charles Huit fils de Loüis. Il luy persuada de remontrer à ce jeune Prince qu'il ne pouvoit en sureté de conscience garder les Comtez de Roussillon & de Cerdagne. Il luy promit que s'il les restituoit à Ferdinand, les Espagnols ne le traverseroient en aucune maniere dans la conquête du Royaume de Naples qu'il alloit entreprendre. Charles

Huit préfera les instances de son Confesseur aux interêts de son Etat : mais à peine avoit-il rendu les deux Comtez, qu'il eut occasion de s'en repentir. Ferdinand ne tint rien de ce que le Cordelier avoit promis en son nom ; & bien loin de ne point intervenir dans la querelle de Naples, il leva des Troupes contre Charles Huit : Il luy suscita toute l'Europe pour ennemie : Il le contraignit de retourner en France avec une précipitation indigne de sa Majesté, & il ne cessa de luy nuire tant qu'il posseda un pied de terre dans l'Italie,

Loüis & Ferdinand firent tous deux une entrevuë. Le premier avec Henry Quatre Roy de Castille au Château d'Uturbie scitué entre Fontarabie & Saint Jean de Luz, & le second avec Louis Douze Roy de France dans la Ville de Savonne sur la côte de Genes en Italie : mais le succez des deux entrevuës fut tout-à-fait different. Le Roy de Castille eut à la verité cette déference pour Louis, que de passer la riviere de Bidassoa qui separe les deux Royaumes, pour l'aller trouver ; mais la civilité de ces deux Princes en demeura là, & chacun agit en tout le reste selon son inclination. Non seulement ils n'affermirent pas l'ancienne alliance de leurs Couronnes : mais ils l'affoiblirent de sorte, qu'elle ne continua plus entre eux qu'en apparence. La trop grande familiarité des François & des Espagnols leur donna du mépris les uns pour les autres ; & quand ils en furent là, ils communiquerent aisément à leurs Souverains les sentimens qu'ils venoient de concevoir. La difference de leur Langue, de leurs actions, de leur contenance, de leur mine, & de leurs habits, les ren-

dit reciproquement insuportables les uns aux autres, par la seule raison qu'ils n'avoient pas accoûtumé de se voir; & il leur échappa des traits de raillerie, qui dégenererent enfin en autant de querelles particulieres. Loüis & Henry n'avoient ny l'un ny l'autre la bonne mine, qui fait connoître les Souverains lors mêmes qu'ils ne sont pas accompagnez de leurs Gardes; & qu'ils n'ont point d'autre marque de leur dignité, que celle qui rejallit de leurs personnes. Mais celuy de Castille se plaisoit à suppléer en quelque maniere à son défaut de prestance, en s'habillant superbement. Loüis au contraire se negligeoit en un point, qui n'auroit pas été supportable dans un simple Gentilhomme, bien loin de convenir à un Roy de France. L'étoffe dont il se servoit n'étoit que de burre, comme celle des Paysans. Il étoit si serré dans ses habits, qu'il ne pouvoit faire aucun mouvement qui ne parût contraint; & il portoit un chapeau de feutre retroussé, où il y avoit au lieu d'agrafe une Nôtre-Dame de plomb. Les tons de voix de Loüis & de Henry étoient également désagreables, & leur entretien n'avoit rien qui convint à leur Majesté. Les François se moquoient de ce que le Roy de Castille étoit si disgracié de la nature, qu'il ne paroissoit être que le Gentilhomme suivant du Comte de Ledesma son Favory. Il leur sembloit aussi que ce Prince eût témoigné un orgueil insupportable en traversant la riviere de Bidassoa dans un Vaisseau à voile de pou rpre & à rames dorées en traînant pompeusement toute sa Cour aprez luy, & en paroissant tout couvert de perles, & de pierreries. Les Castillans à leur tour n'avoient pas plus d'estime pour l'épargne,

& pour la devotion exterieure du Roy de France, qu'ils traitoient de bigoterie. Ils passerent bientôt du mépris à la haine; & les François qui ne s'étoient modestement vêtus que pour suivre l'exemple de leur Roy, ne purent souffrir qu'on les accusât d'être aussi avares que luy. Ainsi les deux nations prirent pour se battre le premier pretexte qui se presenta. Elles se prévalurent de l'inégalité des logis qui leur avoient été marquez, & en vinrent aux mains sur un si leger sujet. Leurs Roys eurent de la peine à les appaiser, & comprirent qu'il étoit temps de rompre leur conference. Ils se separerent mal satisfaits l'un de l'autre, & communiquerent à leurs Successeurs la mauvaise disposition où ils étoient entrez.

Ferdinand au contraire alla visiter le Roy Louis Douze dans Savonne avec une suite de quatorze cent Gentils-hommes. Loüis Douze par un excez de confiance l'alla à son tour visiter dans sa galere; & le mena dans Savonne, où il le reçut avec une magnificence veritablement royale. Il vécut avec luy dans une union, qui n'auroit pu être plus étroite quand ils eussent été freres. Il envoya hors de Savonne toutes les personnes qui ne luy étoient pas absolument necessaires pour traiter Ferdinand, ou pour luy faire honneur; & Ferdinand de son côté ne demanda point d'autre assurance pour luy ny pour les siens, que la parole de Louis, & ne voulut être servi que par des Officiers François. Ces deux Roys passoient ensemble les jours & une partie des nuits en discours familiers, en promenades, & en festins, qui se faisoient alternativement dans les appartemens de l'un

de l'un & de l'autre, & toûjours aux dépens de Loüis; qui ne permit jamais à Ferdinand de mettre la main à la bourse, non pas mêmes pour recompenser les Officiers François qui l'avoient servi durant son sejour dans Savonne. Ferdinand étoit principalement venu dans l'Italie pour en tirer le grand Capitaine Consalve qu'il soupçonnoit de vouloir se rendre maître du Royaume de Naples qu'il avoit conquis à sa Majesté Catholique. Consalve avoit souffert avec patience qu'on luy ôtât la Vice-Royauté de cette Couronne; & Ferdinand le ramenoit en Espagne, à dessein de le confiner comme il fit pour toute sa vie dans une maison de campagne. Louis Douze avoit tous les sujets possibles d'être mécontent de Consalve, qui luy avoit enlevé la Couronne de Naples plus par infidelité & par supercherie que par une veritable valeur; & nonobstant sa Majesté Tres-Chrêtienne le voyant à Savonne, ne se contenta pas de luy pardonner de tout son cœur, mais encore elle luy fit des honneurs qui n'étoient pas beaucoup differens de ceux qu'elle auroit pu rendre à des souverains. Ferdinand à son tour visita le Maréchal d'Aubigny que la goutte retenoit au lit, quoy que ce fût luy qui avoit défendu le Royaume de Naples contre Consalve. Louis Douze donna toûjours chez luy la droite à Ferdinand, & Ferdinand ne l'accepta qu'en repetant plusieurs fois qu'elle ne luy étoit pas duë. Aussi Louis Douze pour empêcher que sa civilité ne tirât à consequence, prit toutes les précautions de bien-séance dont on avoit accoûtumé d'user en de semblables occasions.

Louis Onze & Ferdinand changerent tous deux

l'ordre établi dans leur Conseil d'Etat, où il n'entroit auparavant que les personnes de la plus haute qualité; & ils y introduisirent des gens de mediocre condition, & quelquefois mêmes de la plus basse. Mais Ferdinand fut en ce point plus adroit ou plus heureux que Louis, puisque les Conseillers d'Etat sur lesquels il jetta les yeux, se trouverent si habiles; que non seulement ils ne commirent aucune faute considerable, mais encore ils ajoûterent à la Monarchie d'Espagne celles de Grenade, de Naples & de Navarre: ce qui ôta aux Grands d'Arragon, & de Castille les causes & les pretextes de se plaindre qu'on les leur eût préferez. Au lieu que les Conseillers d'Etat que Louis avoit choisis, répondirent si mal à l'estime qu'il avoit pour eux, qu'ils furent les principaux auteurs de la guerre du Bien Public.

Louis ne retira les Villes situées sur la riviere de Somme engagées au Duc de Bourgogne, qu'en payant jusqu'au dernier denier à ce Prince l'argent qu'il avoit prêté. Ferdinand au contraire rentra dans la possession des Villes Maritimes de la Poüille engagées à la Republique de Venise, sans luy tenir compte des frais immenses qu'elle avoit faits pour les conserver aux Roys de Naples.

Louis commença son Regne par irriter tous les Princes & les Seigneurs qui y étoient les plus puissans. Il choqua en premier lieu le Duc de Bourgogne, en retirant de luy les Villes de Picardie qui luy avoient été engagées par le Traité d'Arras. Pour entendre le sujet de ce mécontentement, il faut présupposer que comme la Monarchie Françoise avoit été portée sur le bord du pré-

cipice par les liaisons étroites des Anglois avec les Bourguignons, on crut dans le Conseil du Roy Charles Sept qu'il seroit impossible de la rétablir à moins que de diviser ces deux Nations; & pour y parvenir on offrit la carte blanche au Duc de Bourgogne, qui se contenta de demander les Villes de la riviere de Somme par engagement; quoy qu'il luy eût été facile de se les faire ceder absolument, si la pensée luy en fût venuë. Il avoit cru qu'on ne le presseroit jamais de les rendre, de crainte qu'on ne l'obligeât à se reünir avec les Anglois; & Louis qui le prévoyoit assez, ne l'en sollicita qu'aprez avoir gagné les Seigneurs de Croy, qui disposerent le Duc de Bourgogne à satisfaire sa Majesté. De plus Louis s'étant mis en tête d'établir la Gabelle par tout son Royaume, n'en voulut point exempter la Bourgogne: ce qui parut d'autant moins supportable au Duc Philippe le Bon, qu'il croyoit que la retraite qu'il avoit accordée durant cinq ans à Louis dans le Brabant, meritoit bien qu'il mît quelque distinction entre luy & les autres vassaux de la France.

Louis en second lieu mécontenta le Comte de Charolois fils unique du Duc de Bourgogne, en protegeant les deux plus grands Ennemis qu'il eût. L'un étoit Jean de Croy Comte de Porcien, & l'autre Jean de Bourgogne Comte de Nevers. Jean de Croy s'étoit contenté de rendre tous les mauvais offices qu'il avoit pu au Comte de Charolois auprez du Duc son pere, dont il étoit Favory: mais Jean de Nevers étoit allé plus loin. Il avoit suborné Coustain Sommellier du

Duc pour empoiſonner le Comte de Charolois, & le deſſein de Jean de Nevers avoit été découvert dans le temps qu'on travailloit à l'executer. Couſtain fut puni : mais l'azile que Jean de Nevers trouva auprez de Louis, & la difficulté que ſa Majeſté fit de le rendre au Comte de Charolois, donnerent lieu de ſoupçonner qu'elle avoit eu part dans le crime, puiſqu'elle en empêchoit la vangeance. Cette défiance augmenta dans ſon eſprit, lorſqu'il vit que Loüis non content d'avoir protegé Jean de Croy & Jean de Nevers, employa toute ſon autorité pour les rétablir dans les bonnes graces du Duc de Bourgogne. Enfin la haine que Louis & le Comte de Charolois avoient l'un pour l'autre, devint irreconciliable, quand le premier de ces deux Princes ôta au ſecond le Gouvernement de Normandie, & la penſion de trente ſix mille livres qu'il y avoit attachée : tant il eſt vray qu'il vaut preſque toûjours mieux de ne pas faire du bien, que de l'ôter aprez l'avoir fait.

Louis en troiſiéme lieu irrita le Duc de Bretagne en recevant à ſa Cour, & en comblant de bienfaits Jean de Rohan ſon Sujet rebelle. Sa Majeſté leva une puiſſante Armée, dont elle établit General ce Jean de Rohan. Elle la fit ſecretement marcher vers les frontieres de l'Anjou ; & elle envoya pour lors un Heraut au Duc de Bretagne, pour luy dire que s'il ne retranchoit des Actes publics de ſa Province les mots *De par la grace de Dieu* qu'il mettoit au commencement : S'il ne ceſſoit de faire battre de la monnoye d'or : S'il ne permettoit à ſa Majeſté de lever la Taille dans toute la Bretagne, & s'il ne luy laiſſoit la nomination des Benefices qui y vaque-

roient désormais, la France luy déclareroit la guerre. Le Duc de Bretagne incapable de resister à Louis, l'amusa par le conseil de Tannegui du Châtel en feignant de vouloir accorder tout ce que sa Majesté luy demandoit, pourvu qu'on luy donnât le temps d'assembler les Etats de sa Province, afin que leur consentement rendît sa soûmission plus autentique. Louis persuadé que la réponse du Duc de Bretagne étoit sincere, suspendit durant six mois l'action de son armée; & le Duc de Bretagne profita de ce delay, pour envoyer à tous les autres Princes & aux Grands du Royaume des Emissaires déguisez en Cordeliers, qui les soûleverent contre Louis.

Sa Majesté en quatriéme lieu offensa le Duc de Calabre, en ne luy donnant pas sa fille aînée qu'elle luy avoit promise, & en luy ôtant le Duché de Genes pour en investir François Sforce. Enfin Louis s'attira la haine de Charles Duc de Bourbon, en luy retranchant la communication qu'il avoit avec le Comte de Charolois son cousin germain: Du Duc d'Alençon, en le frustrant des droits d'Entrée dont il joüissoit dans quelques ports de Normandie: De Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, en luy refusant le Gouvernement de Guienne: Du Comte de Dunois, en ne voulant pas acquiter quelques sommes d'argent duës pour la rançon de deux de ses freres que les Anglois avoient pris à la bataille d'Azincour: Du Comte de Saint Pol, pour luy avoir retranché sa pension avec celle du Comte de Charolois dont il étoit Favory: De Charles d'Albret, pour ne l'avoir pas recompensé de ce qu'il avoit beaucoup aidé à chasser les Anglois de la Guienne; & de Chaban-

nes, pour l'avoir mis dans la Bastille.

Ferdinand au contraire aprez la mort d'Isabelle Reine de Castille sa premiere femme, fut abandonnée de tous les Grands de cette Monarchie, à la reserve de deux qui furent les Ducs d'Alve & de l'Infantado. Encore ajoûte-t-on que ces deux Ducs ne demeurerent dans ses interêts par aucune inclination qu'ils eussent pour luy, mais seulement de crainte de contrevenir à la gravité Espagnole; & de donner occasion qu'on les accusât d'inconstance, s'ils se joignoient aux autres Grands pour chasser un Prince qu'ils avoient si long-temps reconnu en qualité de Souverain. Cette désertion si generale reduisit Ferdinand à de telles extremitez, qu'il y auroit infailliblement succombé si elles eussent été de plus longue durée. Toute sa Cour le quitta, excepté ceux qui avoient absolument besoin de luy pour vivre; & il luy resta si peu d'équipage, qu'il fut contraint d'aller monté sur une mule au devant de Philippe d'Autriche son gendre. Il n'osa conferer avec ce jeune Prince que dans la Sacristie de la principale Eglise de Burgos, & il y fut traité d'une maniere qui ne pouvoit être plus dure. On ne luy donna qu'une pension de vingt-cinq mil écus, pour l'usufruit de la Castille qu'il prétendoit luy avoir été laissée par le Testament de sa femme; & on l'obligea immediatement aprez à se confiner entre les montagnes d'Arragon, où il auroit pitoyablement achevé sa vie, si Philippe d'Autriche ne fût mort peu de mois aprez. Cet accident imprevu & la maladie d'esprit de sa fille aînée le retablirent sur le Trône de Castille; & pour lors il ne manqua ny d'occasions ny de pretextes, pour se vanger des

Grands qui l'avoient honteusement abandonné. Cependant il agit à leur égard de mêmes, que s'il eût oublié l'injure qu'il avoit reçuë d'eux. Il ne les en regarda jamais de plus mauvais œil: Il les traita de mêmes qu'il avoit accoûtumé de faire durant la vie d'Isabelle: Il les employa dans les negociations les plus importantes; & il les préfera toûjours à la principale Noblesse d'Arragon, quoy que celle-cy n'eût violé ny le respect ny la fidelité qu'elle luy devoit.

Louis avoit convoqué une assemblée des Princes & des Seigneurs restez dans son parti, pour convenir avec eux des expediens les plus propres à terminer la guerre du Bien Public. Le Duc d'Orleans présidoit à cette Assemblée; tant à cause de son grand âge, que parce qu'il étoit le premier Prince du Sang, & qu'il étoit en quelque maniere heritier presomptif de la Couronne, Louis n'ayant point encore de fils, & son frere unique n'étant pas marié. L'autorité du Duc d'Orleans fut assez grande pour faire resoudre que l'on feroit de tres-humbles remontrances à Louis, pour obtenir de luy qu'il traitât mieux à l'avenir les plus considerables de ses Sujets. Le Duc d'Orleans se chargea de les faire de vive voix; & s'en acquita en des termes qui tous respectueux qu'ils étoient, ne laissoient pas d'avoir beaucoup de force: mais Louis se trouvoit alors dans la disposition de la plûpart de ceux, qui ne manquent pas par ignorance. Il avoit les oreilles si delicates, qu'il ne pouvoit oüir sans émotion rien de ce qui choquoit ses volontez, lors mêmes qu'elles ne s'accordoient pas avec ses veritables interêts; & quoy qu'il eût mal fait en proposant à l'Assemblée ses

volontez à dessein qu'elle les suivît aveuglément, il luy étoit insuportable que ses parens & ses amis eussent assez de lumiere pour le reconnoître, & de hardiesse pour l'en avertir. Ainsi la réponse qu'il fit au Duc d'Orleans fut tellement aigre, que ce vieux Prince accoûtumé aux paroles civiles des Roys Charles Six & Charles Sept, ne la put souffrir. Elle luy entra si avant dans l'imagination; qu'il en mourut deux jours aprez, quelque soin que l'on prît de l'en consoler.

Ferdinand n'eut pas tant de dureté pour le mieux fait de ses fils naturels: mais il eut pour luy une indifference, qui ne luy donna gueres moins de chagrin qu'en avoit eu le Duc d'Orleans. Ce jeune Prince avoit des inclinations & des qualitez qui luy auroient donné lieu de reüssir admirablement dans le monde, si son Pere l'eût voulu. Mais Ferdinand se flata toute sa vie de l'esperance d'avoir des fils legitimes; & sur cette fausse présupposition, il engagea son fils naturel dans l'Etat Ecclesiastique, quoy qu'il n'eût aucune vocation pour cela. Il ne luy donna jamais autre chose que l'Archevêché de Saragosse; & il le confina de sorte dans son Diocese, qu'il ne luy permettoit que tres rarement de venir à la Cour, encore ne l'y laissoit-il que deux ou trois jours au plus: tant il avoit peur qu'il ne s'y fît assez d'amis pour exciter en Espagne une guerre civile, s'il arrivoit que son Pere laissât des fils legitimes en bas-âge.

On enleva à Louis Charles de France son frere unique; par une supercherie qui luy fut d'autant plus sensible, qu'il se laissa cette fois tromper, quoy qu'il fût d'ailleurs des plus fins de son siécle. Les Ducs de Bourgogne

gne & de Bretagne, & les autres mécontens dont on vient de parler, avoient besoin d'un Chef qui ôtat à Louis la cause & le pretexte de les déclarer rebelles aussi-tôt qu'ils se seroient soûlevez; & ce Chef ne pouvoit être à le bien prendre que Charles de France, qu'on nommoit alors le Duc de Berry; parce que si les François avoient à suivre un party contraire à celuy de leur Souverain, il étoit à croire que ce seroit pour l'obliger de donner à son frere unique un meilleur appennage que n'étoit ce Duché. Mais il étoit si difficile de s'emparer de la personne de ce jeune Prince, que les plus judicieux des mécontens l'estimoient impossible. Le Duc de Berry étoit si jeune & si peu experimenté dans les affaires du monde, qu'il ne connoissoit point encore ce qui luy étoit propre. Il vivoit dans une dépendance aussi generale à l'égard de son Frere, qu'étoit celle qu'il avoit euë pour le Roy Charles Sept son pere, & elle ne luy paroissoit point insuportable: car outre qu'il y étoit accoûtumé, il n'avoit jamais goûté le plaisir d'être libre. Et de plus il avoit une aversion naturelle pour toutes sortes de querelles, bien loin de se declarer le Chef d'un grand soûlevement.

Louis qui le connoissoit de cette humeur ne s'y étoit pas neanmoins fié si absolument, qu'il n'eût pris toutes les mesures necessaires pour empêcher que son frere ne luy échapât. Il le menoit toûjours avec luy: Il ne le laissoit aprer qu à des personnes affidées à sa Majesté: Il ne permettoit pas qu'on l'entretint d'autres choses que de la soûmission qu'il devoit à son aîné; & pour porter la prévoyance aussi loin qu'elle pouvoit aller dans l'avenir, il

luy avoit donné pour Confident Odet d'Aydie Seigneur de Lescun, qu'il tenoit pour le Gentilhomme François qui luy étoit le plus fidele. Cependant le Duc de Bretagne entreprit de gagner le Duc de Berry, & l'executa par cette ruse.

Il envoya des Députez à Louis, sous couleur de concerter avec luy les articles qui seroient proposez à l'Assemblée des Etats de Bretagne. Il ordonna à ces Députez d'allonger leur negociation autant qu'ils pourroient, jusqu'à ce qu'ils eussent gagné Lescun; & aprés qu'ils en seroient venus à bout de la rompre sur quelque pretexte, & de s'en retourner au plûtot. Les Députez joüerent admirablement leur personnage; & réüssirent avec plus de facilité qu'ils ne pensoient, à corrompre Lescun. Ce Seigneur ne s'étoit attaché à Louis, que dans la vuë de devenir par cette voye Gouverneur de Guienne; & comme sa Majesté differoit à l'en pourvoir, il s'imagina que le meilleur expedient pour la hâter consistoit à luy débaucher son frere, & à le mener aux mécontens; puisque sa Majesté ne l'auroit pas plûtot perdu de vuë, qu'elle se tiendroit trop heureuse pour le recouvrer d'envoyer à Lescun les provisions qu'il desiroit. Lescun convint dans cette vuë avec les Députez de Bretagne de tout ce qu'il faloit pour se refugier sûrement auprez de leur Maître; & la veille du jour destiné pour l'évasion du Duc de Berry, ces Députez aprés avoir donné en apparence toute sorte de satisfaction à Louis, reprirent le chemin de Bretagne. Le Duc de Berry & Lescun les suivirent avec tant de précipitation & de secret, qu'il n'étoit déja plus possible de les atteindre, lorsque Louis s'apper-

çut qu'on luy avoit débauché son frere.

Ferdinand au contraire enleva le Duc de Calabre par une supercherie d'autant plus blâmable, qu'elle fut accompagnée du plus horrible sacrilege qu'il étoit capable de commettre. Consalve avoit assiégé ce jeune Prince dans la Ville de Tarente, qui étoit si bien munie qu'elle auroit occupé l'armée Espagnole durant toute la campagne; & ce fut pour en hâter la redition, que Ferdinand & Consalve inventerent cette méchanceté. Ils firent entendre au Comte de Potenza Gouverneur de Tarente que s'il attendoit l'extremité, le Duc de Calabre ne seroit reçu à capituler qu'à condition qu'il demeureroit toute sa vie dans les prisons d'Espagne: au lieu que s'il composoit de bonne heure, on le laisseroit aller en toute liberté. Le Comte de Potenza crut trop legerement ce qu'on luy proposoit, & livra Tarente aux Espagnols. Mais dans le temps qu'on équipoit un Vaisseau pour transporter à Venise le Duc de Calabre, il en arriva un d'Espagne avec ordre de Ferdinand à Consalve d'arrêter le Duc de Calabre, quoy qu'il eût promis le contraire, & de l'envoyer en Espagne sur le même Vaisseau. Consalve qui venoit de jurer sur le saint Sacrement qu'il executeroit de bonne foy les Articles qu'il avoit signez, ne les en viola pas moins; & dit pour s'en excuser, que le serment qu'il avoit prêté à Ferdinand avoit précedé celuy qu'il avoit fait sur la divine Eucharistie, & que par consequent il luy devoit être préferé. Ainsi l'infortuné Duc de Calabre fut retenu prisonnier contre toutes sortes de loix, & les Italiens perdirent avec luy l'esperance de voir à Naples un Roy de leur nation.

Louis & Ferdinand ne pardonnerent jamais avec sincerité ; & s'ils feignirent en quelques occasions d'avoir oublié les injures qu'ils avoient reçuës, ce fut plûtôt pour attendre une conjoncture plus favorable de satisfaire leurs ressentimens, que pour pardonner. Louis étoit allé en Normandie immediatement aprez la bataille de Montlehery ; & les Parisiens persuadez qu'il les abandonnoit au besoin, & prévenus de la crainte que cent mille chevaux ennemis qui campoient au tour de leur Ville ne la pillassent, avoient écouté quelques propositions de paix. Mais avant qu'ils eussent conclu leur accommodement, Louis revint ; & amena tant de Troupes, qu'elles firent cesser la consternation des Parisiens. Mais au lieu de leur pardonner une faute, qui meritoit quelque grace dans l'extremité où elle avoit été commise, il punit tous les coupables dont il crut pouvoir se vanger impunément. Les uns furent bannis sur le champ, & les autres privez de leurs offices.

Ferdinand avoit trouvé deux grandes oppositions à la conquête des Royaumes de Naples & de Navarre. La premiere luy étoit venuë de la part de la faction d'Anjou, & la seconde du côté de la faction de Grammont. L'une & l'autre luy avoient à la verité resisté autant qu'elles avoient pu, pendant qu'elles avoient cru pouvoir maintenir sur le Trône les Rois que la nature & les loix y avoient appellez : mais aprez que Ferdinand s'étoit affermi dans ses conquêtes, les Gentils-hommes des factions d'Anjou & de Grammont s'étoient soûmis de bonne grace à sa domination, & avoient juré par un serment solemnel de luy être aussi fideles que ses

autres Sujets. Ils luy avoient mêmes tenu parole ; & s'étoient comportez à son égard de maniere, que ny luy ny ses Vice-Roys n'avoient eu aucun pretexte de se plaindre d'eux, & pourtant il n'en travailla pas moins à les exterminer. Il tourmenta ceux de Grammont par tant de voyes indirectes, qu'il les contraignit enfin de se bannir eux-mêmes de la Navarre ; & d'abandonner les Terres considerables qu'ils y possedoient, pour se refugier dans la Principauté de Bearn, & dans la moindre partie de ce Royaume restée à Jean d'Albret. Il traita encore plus mal la faction d'Anjou : car encore qu'il se fût engagé par un Traité solemnel avec Louis Douze, de la laisser dans l'état qu'elle se trouvoit en mil cinq cent six, il fit secretement rechercher chez les Notaires les debtes des Seigneurs dont elle étoit composée, & chez les Officiers de la Justice criminele les violences qu'ils avoient autrefois exercées. Il acheta ces debtes sous des noms supposez ; & il exhorta les personnes qui avoient été offensées, ou si elles étoient déja mortes leurs parens, à demander justice ; & suscita par-là tant d'affaires à la faction d'Anjou, qu'elle en fut entierement ruinée.

Louis & Ferdinand commirent chacun une faute qui n'étoit point excusable dans le principe qu'ils s'étoient tous deux proposez, de tirer avantage de toutes choses au préjudice mêmes de la conscience & de l'honnêteté. Louis dans le temps que les Confederez pour le Bien Public étoient campez devant Paris, fit sçavoir au Comte de Charolois qu'il vouloit conferer avec luy ; & ce Comte convint du jour & de l'heure de l'entrevuë, dont le lieu fut entre Paris & Charenton. Pendant qu'ils

parloient d'affaires en se promenant, le Comte qui avoit fait demeurer ses gens un peu derriere, s'avança insensiblement jusqu'à un boulevart de terre qui avoit été fait pour couvrir la porte de Saint Antoine. Il ne s'apperçut de son égarement que lorsqu'il n'étoit plus temps d'y remedier, & il ne laissa pas neanmoins de faire bonne mine. Il entra avec Louis dans le boulevart ; & y demeura si long-temps, que ses Troupes crurent qu'il luy étoit arrivé le même accident qu'à Jean de Bourgogne son Ayeul paternel, que Charles Sept pere de Louis avoit fait tuer à leur entrevuë de Montreau-fautyone. Mais leur consternation cessa, quand ils le virent sortir du boulevart de mêmes qu'il y étoit entré ; & neanmoins le Maréchal de Bourgogne aussi libre en paroles qu'il étoit zelé pour le fils du Duc de Bourgogne son Souverain, prit la liberté de luy faire une correction avec autant de force que s'il eût été son égal ou son inferieur. Le Comte l'endura patiemment, tant il étoit persuadé d'avoir eu tort, & n'en regarda pas depuis le Maréchal de plus mauvais œil.

Ferdinand ne se fut pas plûtot approché du Port de Savonne avec la flote qui l'escortoit de Naples en Espagne, que le Roy Louis Douze qui s'étoit mis dans une chaloupe aborda la galere de sa Majesté Catholique, & y entra. Il étoit alors au pouvoir de Ferdinand d'enlever Loüis, & de le mener en Espagne, où il ne l'auroit relâché qu'à condition de ceder aux Espagnols tout ce que les François tenoient dans l'Italie ; & pourtant non seulement Ferdinand ne se prévalut point de son avantage, mais encore il fit à son tour

la même faute que Louis venoit de commettre ; puis qu'aprez l'avoir laissé retourner dans Savonne, il se mit luy-même entre les mains ds François en s'enfermant plus d'une fois dans le Château de cette Ville où ils étoient les plus forts. S'il y avoit lieu de raisonner sur les deux actions que l'on vient de rapporter, il faudroit dire que Louis & Ferdinand furent également surpris ; & que s'ils eussent bien pensé à ce qu'ils faisoient : comme le Comte de Charolois ne fût point entré dans le boulevart, & Louis Onze ne l'en auroit pas laissé sortir ; aussi Louis Douze n'auroit pas monté dans la galere de Ferdinand, ou il y auroit été arrêté ; & Ferdinand ne se seroit point engagé dans le château de Savonne, ou il y auroit été retenu prisonnier.

Louis pour rompre la Ligue du Bien Public, mit la mésintelligence entre les principaux Chefs dont elle étoit composée, en accordant au Duc de Berry son frere le Duché de Normandie à condition que la Bretagne & le Duché d'Alençon en releveroient, & que le Comte de Saint Pol auroit la dignité de Connétable. Pour mieux entendre ces deux ruses, il faut présupposer que le rang entre les Princes du Sang de France n'étoit point alors réglé comme il l'est aujourd'huy, puisque les aînez d'une branche cadete précedoient les cadets de la branche aînée ; & que de plus la Bretagne avoit autrefois été Royaume, & n'étoit devenuë selon les Bretons un fief de la Monarchie Françoise que par l'imprudence de leur Duc Pierre, qu'ils avoient pour cela surnommé Mauclerc. Il s'ensuivoit de là que le Duc de Bretagne & le Duc

d'Alençon tous deux Princes de la Maison de France; qui relevoient immediatement du Roy leur Souverain, ne se resoudroient jamais de relever du Duc de Berry; ou s'ils le faisoient ce seroit de si mauvaise grace, qu'il en naîtroit infailliblement des querelles entre eux; & c'étoit là la principale intention de Louis. De plus le Comte de Saint Pol étoit né sujet du Duc de Bourgogne; & d'ailleurs les plus belles Terres qu'il possedoit, étoient enfermées dans les Pays-bas. Le Comte de Charolois à la verité n'étoit pas encore son Souverain: mais le Duc de Bourgogne étoit si vieux, que ce Comte ne pouvoit manquer de le devenir bien-tôt. Cependant si le Comte de Saint Pol obtenoit l'épée de Connétable; & qu'il survint à la France une guerre dans laquelle elle eût besoin de l'assistance de ses Feudataires, le Comte de Charolois qui seroit mandé pour s'y trouver en personne comme les autres, seroit contraint de recevoir les ordres du Comte de Saint Pol: la dignité des Connétables étant alors de si grande étenduë, qu'ils commandoient mêmes aux Fils de France. Le Comte de Charolois étoit si fier, qu'il y avoit lieu de prévoir qu'il aimeroit mieux mourir que de se soûmettre au Comte de Saint Pol, & ce fut uniquement dans cette vuë que Louis donna son épée à ce Comte.

Ferdinand n'avoit eu que peu de part dans la Ligue de Cambray formée contre la Republique de Venise, & ne s'étoit mis en devoir d'en executer aucun des articles qui le regardoient. Il n'avoit point levé de troupes: Il n'en avoit point envoyé au rendez-vous general,

ral; & il n'avoit pas contribué pour la cause commune un écu, de vingt mille par mois qu'il s'étoit obligé de fournir; & nonobstant il usa de tant d'artifices, qu'il fut presque le seul qui profita de la ruine des Venitiens, quoy qu'il fût le seul qui n'eût couru aucun risque dans la guerre qui leur avoit été faite. Les villes Maritimes de la Poüille luy en demeurerent; & il mit si adroitement la division entre l'Empereur & le Roy de France, que ces deux Princes ne purent jamais convenir des moyens necessaires pour ranger en ce point Ferdinand à la raison.

Louis & Ferdinand reüssirent tous deux à gagner par des voyes indignes de la Majesté Royale, les personnes dont ils avoient besoin. Ils trouvoient le moyen de corrompre leurs Maîtresses, leurs Favoris, & tous ceux qui les approchoient: Ils en étudioient les inclinations & les caprices, afin de les engager par là dans leurs interêts: Ils caressoient jusqu'au moindre de leurs valets; & ils n'épargnoient rien pour les suborner. Ils les achetoient; & c'étoit seulement alors qu'ils se montroient liberaux, & mêmes prodigues, le ménage étant leur passion dominante dans tout le reste de leurs actions. Plus ils y trouvoient de resistance, plus ils s'obstinoient à les engager; & soit qu'ils fussent plus adroits que les autres Princes, ou que le siécle où ils vivoient portât un tres petit nombre de gens fideles, peu de ceux ausquels ils s'adresserent leur échapa. Il n'est pas moins difficile de se prévaloir des domestiques que l'on a corrompus, que de les corrompre; & Louis & Ferdinand ne s'en étoient pas

plûtôt assurez, qu'aprez avoir connu la portée de leurs esprits, ils en attiroient les uns à leur Cour, & laissoient les autres auprez de leurs Maîtres. Ils traitoient admirablement bien les premiers, & pour les seconds ils prenoient soin de les faire payer à point nommé des pensions qui leur avoient été promises. Ils leur fournissoient des memoires tout-à-fait exacts de la maniere dont ils devoient agir: Des bruits que l'on souhaitoit qu'ils fissent courir: De ce qu'ils devoient dire à leurs Maîtres, & de la disposition dans laquelle on entendoit qu'ils les entretinssent.

Louis & Ferdinand noircirent leur reputation d'une ingratitude surprenante, à l'égard des deux Personnes ausquelles ils avoient le plus d'obligation. La seconde fois que Louis se retira mécontent d'auprez du Roy Charles Sept son pere, ce bon Prince fut si touché du mauvais naturel de son fils, qu'il resolut de le punir hautement. Il envoya des Troupes pour se saisir de luy dans le Dauphiné; & il le pressa de sorte, que la plûpart des François en prirent occasion de s'imaginer que la division entre leur Roy & leur Dauphin seroit de longue durée. Le contre-coup de cette opinion rejallit sur Louis, qui solicita en vain les Princes d'Alemagne & d'Italie de luy donner un azile dans leurs Etats, puis qu'aucun d'eux ne luy voulut permettre d'y entrer. Il ne restoit que le Duc de Bourgogne, qui n'avoit pas occasion de se loüer de luy, puisqu'il luy avoit été contraire dans toutes les occasions où il s'étoit agi d'executer le Traité d'Arras: mais les Ames bien nées ont

plus d'égard aux malheurs des personnes qui leur demandent retraite, qu'aux injures qu'elles en ont reçues. Le Duc de Bourgogne ne se contenta pas de permettre à Louis de se retirer dans le Brabant, il l'y entretint durant cinq ans en heritier presomptif du Royaume de France, & ne put jamais se résoudre, ny à le retenir prisonnier comme on luy conseilloit, ny à prendre de luy de suffisantes précautions pour empêcher que la France ne fit à l'avenir la guerre dans les Pays bas. Il le ramena en France aprez la mort de Charles Sept : Il assista à son Couronnement : Il fut le premier à luy rendre hommage pour la Flandre & pour l'Artois ; & il termina la ceremonie par un discours, qui montroit assez qu'il n'aimoit gueres moins Louis que le Comte de Charolois son fils unique. Cependant tant de bontez ne furent pas capables de toucher Louis ; qui fit au Duc de Bourgogne tous les maux qu'il put, sans rompre ouvertement avec luy. Il luy débaucha ses meilleurs Sujets : Il essaya de le mettre mal avec son fils : Il dressa à ce fils des embuches dont il eut bien de la peine à se garentir, & le reduisit à prendre des soins extraordinaires pour sa propre conservation.

Ferdinand étoit encore plus redevable à Consalve que Louis au Duc de Bourgogne, puisque ce grand Capitaine luy avoit conquis les Royaumes de Grenade & de Naples. Tout le monde s'attendoit que sa Majesté Catholique en témoigneroit de la reconnoissance ; & qu'elle recompenseroit au moins tant de services d'extrême importance, par la grande Maî-

tise de l'Ordre de S. Jacques, qui étoit alors la principale dignité de l'Espagne. Mais il n'est quelquefois pas moins dangereux à des Sujets d'obliger trop leurs Souverains, que de ne les point obliger assez. Il n'y avoit pas d'exemple dans l'Histoire d'Espagne qu'aucun autre Roy que Ferdinand eût été redevable de deux Couronnes à un de ses Sujets; & ces deux raisons qui le mettoient hors d'état de recompenser dignement la valeur & la fidelité de Consalve, luy inspirerent une extrême ingratitude pour luy. Les François & les Venitiens n'eurent pas plûtôt été chassez du Royaume de Naples, que Ferdinand qui ne croyoit pas que sa puissance y fût assez respectée tant que Consalve y demeureroit, pensa à l'en tirer: & comme il n'y avoit que sa seule presence capable de produire cet étrange effet, sa Majesté Catholique alla droit à Naples. Consalve qui avoit des Espions à la Cour de Ferdinand, fut averti à temps de son arrivée. Il pouvoit sans scrupule changer sa qualité de Vice-Roy en celle de Roy, puisqu'il étoit d'humeur à ne se pas embarasser des remords de conscience.

Les Neapolitains ne demandoient pas mieux que de l'avoir pour Souverain; & la Cour de Rome qui ne souffroit pas volontiers le voisinage des Espagnols, luy auroit accordé de bon cœur l'Investiture de sa conquête, s'il l'eût demandée. Les Princes d'Italie auroient été ravis de sa revolte: car encore qu'il fût Espagnol, ses descendans ne l'auroient plus été. Il n'y eut que luy qui s'opposa à sa propre fortune: mais il s'y opposa d'une maniere, qui surprit tous ceux qui

le connoissoient. Il ne se contenta pas d'aller sur le Port de Genes recevoir Ferdinand: mais de plus il monta sur sa galere, & s'abandonna de cette sorte à la discretion de ce Prince: comme s'il eût voulu montrer par l'exemple le plus remarquable du seiziéme siécle, que les veritables Espagnols aiment mieux leur Monarchie, qu'ils ne s'aiment eux-mêmes. Il essuya toute la mauvaise humeur de Ferdinand, & quoy qu'il ne fût que cadet de la Maison de Cordouë, & que par consequent il eût peu de bien, il rendit à Ferdinand toutes les Terres qu'il luy avoit données. Il ne se reserva que la gloire qu'il avoit acquise en le bien servant; & lorsque ce Prince luy demanda compte de l'argent qu'il avoit dépensé, il le luy rendit d'une maniere qui faisoit assez appercevoir que sa Majesté Catholique avoit tort. Il convint des sommes immenses qu'il avoit levées sur les Neapolitains : mais il ne marqua que les occasions dans lesquelles il en avoit employé la moindre partie; & pour la plus grande il ne dit autre chose, sinon qu'il l'avoit dépensée en Espions.

Ferdinand honteux de l'avoir poussé jusques-là, se paya de cette mauvaise raison, & le ramena en Espagne. Les honneurs que le Roy de France Louis Douze fit à Consalve à l'entrevuë de Savonne, acheverent d'irriter sa Majesté Catholique ; & quand elle fut de retour en Castille, elle le confina dans le Château qu'il avoit eu en partage. Elle l'y laissa cinq ou six ans, sans penser non plus à luy que si elle ne l'eût jamais connu. Mais au bout de ce temps

les François gagnerent la bataille de Ravenne; & Ferdinand fut persuadé qu'il perdroit le Royaume de Naples, s'il n'y renvoyoit promptement Consalve. Il luy manda de se tenir prêt pour partir, & luy envoya quelque argent pour son équipage. Mais peu de jours aprez il vint un avis certain que la mort de Gaston de Foix avoit apporté tant de préjudice aux François tout vainqueurs qu'ils étoient, que les vaincus les avoient chassez d'Italie; & Ferdinand revenu de la peur de perdre le Royaume de Naples, continua de persecuter Consalve: Il le laissa languir dans sa solitude: Il ne permit à aucun des Courtisans de l'aller visiter: Il negligea de pourvoir la seule fille qu'il avoit pour tous enfans; & pour comble de malheur, la disgrace de Consalve fut aussi longue que sa vie, puisqu'il mourut quarante jours avant Ferdinand. Paul Jove qui a écrit sa vie en trois livres, & qui en reçut six mille ducats de recompense, marque bien qu'il avoit violé toutes les Loix divines & humaines pour le service de son Maître: mais il n'ajoûte pas qu'il s'en soit repenti, ny qu'il en ait fait penitence.

Louis travailla durant tout son Regne à mettre la division entre les deux principales branches de la Maison Royale d'Angleterre, qui étoient celles d'York & de Lancastre; afin d'occuper tellement les Anglois dans leur Pays, qu'ils n'eussent pas le temps de penser au recouvrement de la Normandie & de la Guienne, pendant qu'il feignoit de rechercher avec plus d'empressement l'alliance du Roy Edouard Quatre;

& qu'il luy envoyoit des Ambassadeurs extraordinaires pour le prier d'accorder sa sœur en mariage au Duc de Berry, qui depuis la guerre du Bien Public se faisoit appeller Duc de Normandie. Sa Majesté Tres-Chrêtienne se prévalut de cette occasion qu'elle trouva, pour rétablir sur le Trône la Maison de Lancastre qu'Edouard avoit supplantée. Il avoit obligation de sa Couronne au Comte de Warvic, puisque ce Seigneur avoit gagné la bataille qui la luy avoit mise sur la tête: cependant il le mécontenta par un motif, dont les Auteurs & les Relations d'alors ne conviennent pas. Il y en a qui disent qu'Edouard ayant resolu d'épouser Bonne de Savoye sœur de la femme de Louis, il jetta les yeux sur le Comte de Warvic pour l'aller demander à Louis. Mais pendant que ce Comte s'acquitoit de sa commission, Edouard devint amoureux d'une simple Demoiselle d'Angleterre, & l'épousa sans en donner avis à Warvic : ce qui l'offensa de sorte, qu'il ne pensa plus qu'à perdre Edouard. Il y en a d'autres qui portent que Vvarvic ne conspira contre son Maître, que parce qu'il avoit débauché une de ses parentes. Quoy qu'il en soit, le Comte de Vvarvic se saisit de quelques Vaisseaux Anglois; & s'approcha de Calais à dessein de s'emparer de cette importante Place, par le moyen d'un Officier de la garnison qu'il croyoit avoir corrompu. Mais il manqua son coup ; & ne sçachant où se retirer, il descendit à Dieppe aprez en avoir demandé la permission à Louis. Sa Majesté luy fit l'honneur d'aller au devant de luy jusqu'à la Boüil-

le, & de le recevoir à sa table. Elle commanda à ceux de Roüen de luy faire une magnifique entrée : Elle le regala de divers presens, & le défraya avec tout son train durant son sejour en France. Les conferences qu'elle eut avec luy, furent sans témoins ; & l'on n'apprit que long-temps aprés, qu'ils avoient ensemble formé une Ligue en faveur de Henry de Lancastre, qu'Edouard tenoit prisonnier dans la Tour de Londres. Le Comte de Vvarvic feignit d'avoir été retenu sur la côte de France par la tempête ; & quand ses amis luy eurent mandé qu'il pouvoit retourner en Angleterre sans craindre qu'Edouard fût assez fort pour le faire arrêter, il en reprit la route.

Ferdinand employa plus de quarante ans à corrompre la faction de Beaumont, dans la seule vuë de s'emparer, comme il fit, du Royaume de Navarre. Il ne se contenta pas de faire alliance avec le Comte de Lerin qui en étoit le Chef, ny de luy donner de belles Terres dans l'Arragon, afin qu'il pût s'y retirer toutes les fois qu'il seroit mécontent de Jean d'Albret son Souverain : mais de plus il le rendit irreconciliable avec sa Majesté Navarroise, & il excita par cette voye des divisions civiles, qui donnerent moyen aux Espagnols de l'usurper en moins d'un mois.

Louis permit au Cardinal Balüe de se mêler de la profession militaire ; & l'on ajoûte mêmes qu'il eut à son égard assez de condescendance, pour luy en faire naître les occasions. Balüe étoit fils d'un Meûnier de Verdun ; & son pere chargé d'enfans, & incapable de les pourvoir tous, le donna à un Religieux, qui s'en

servir

servit quelques années en qualité de domestique, & luy donna le loisir d'étudier. Les genies extraordinaires brillent d'abord; & Balüe ne fut pas long-temps au College, sans se distinguer des autres Ecoliers. On reconnut qu'il avoit l'esprit vif, aisé, pénetrant, & propre à s'avancer par toutes sortes de voyes. Et de fait il quitta le Religieux qui l'avoit élevé, dés qu'il put entrer dans la maison de Juvenal des Ursins Patriarche Titulaire d'Antioche, & Evêque effectif de Poitiers. Il s'empara du genie de ce Prelat: Il le tourna à sa maniere; Il luy fit chasser tous les domestiques qu'il désesperoit de gagner; Il ne luy laissa que ceux qui luy avoient promis une aveugle soûmission, & se rendit par-là tout puissant auprez de son Maître. Il le gouverna paisiblement tant qu'il vêcut; & quand il le vit sur le point de mourir, il luy suggera un Testament dont il se fit déclarer Executeur. Il y a des écrits du temps qui reprochent à Balüe, d'avoir profité de la plûpart des legs contenus dans cette derniere disposition. Mais ils sont d'autant moins croyables, qu'il n'est que trop ordinaire d'encherir sur la verité, quand on a la plume à la main contre un Favory disgracié comme étoit Baluë, dans le temps que l'on écrivit contre luy les satyres qui subsistent encore. Le troisiéme maître de Balüe fut Jean de Beauvais Evêque d'Angers, qui s'en servit de Secretaire, lorsqu'il fut envoyé par le Roy Charles Sept à Rome pour negocier avec le Pape Pie Second. Ce fut là que Balüe se fit connoître tel qu'il étoit, remuant, subtil, broüillon, inquiet, inépuisable en artifices, & également capable de tout conseiller & de tout entreprendre; tant il avoit de passion de s'avan-

cer à quelque prix que ce fût. Louis cherchoit cette sorte de gens pour s'en servir au besoin ; & reçut peu de temps aprez son avenement à la Couronne, Balüe entre ses domestiques. Il le fit premierement Tresorier subalterne, ensuite Secretaire, & depuis grand Aumônier. Il luy procura plusieurs riches Benefices, & entre autres l'Abbaye du Bec en Normandie, l'Evêché d'Evreux, l'administration de celuy d'Angers, & enfin le Chapeau de Cardinal. Cependant Balüe ne s'acquita bien d'aucune des fonctions Ecclesiastiques, & ne s'occupa qu'à celles des Laïques.

Louis avoit assemblé auprez de Paris des Troupes qu'il faloit passer en revuë. Il étoit inoüy en France depuis l'établissement de la Monarchie, qu'aucun Ecclesiastique en eût eu la commission ; & nonobstant Balüe la demanda avec tant d'instance, qu'il l'obtint. Il parut avec son rochet à la tête des Troupes monté sur une mule, & leur fit en cet équipage faire la revuë. Tous les Officiers s'en scandaliserent : Le Comte de Dammartin alla trouver Louis en leur nom ; & luy dit plaisamment que puisque Balüe se mêloit de son métier, il étoit juste que sa Majesté luy permît de se mêle de celuy de Balüe ; & de reformer l'Evêché d'Evreux, puisque le même Balüe n'en prenoit aucun soin.

Ferdinand au contraire contraignit le Cardinal Ximenez de s'appliquer à l'art militaire. Ce Prelat de simple Cordelier qu'il avoit été, s'étoit rendu si considerable depuis que la Reine Isabelle l'avoit choisi pour son Confesseur & ensuite introduit dans le Conseil d'Etat, que cette Princesse luy avoit donné l'Archevêché de

Tolede, par la seule raison qu'elle ne connoissoit personne qui en fût plus digne que luy. Cependant elle ne fut pas plûtot morte, que Ferdinand usa de toutes sortes de moyens pour ôter à Ximenez son Benefice, sous pretexte qu'il étoit trop riche pour un homme qui avoit fait vœu de pauvreté. Ximenez qui étoit le meilleur esprit & le plus grand politique d'Espagne, se démêla long-temps avec une adresse tout-à-fait surprenante, des pieges que Ferdinand luy tendoit à tous momens: mais il apprehenda sagement de n'être pas à l'avenir tellement sur ses gardes, qu'il ne donnât enfin quelque prise sur luy. Voilà ce qui luy fit prévoir par une prudence consommée, que l'unique moyen de se garentir de la persecution qu'il enduroit, consistoit à la prévenir en reduisant Ferdinand à la necessité de le laisser en paix. Il forma le dessein de porter la guerre en Afrique: Il leva à ses dépens une armée: Il la commanda en personne: Il descendit sur les côtes de Barbarie: Il surprit la ville d'Oran: Il conquit à l'Espagne la plûpart des Ports où les Pirates s'assembloient pour ravager ses côtes; & il remplit les Castillans de tant d'admiration pour sa vertu, que Ferdinand n'osa plus le choquer directement ny indirectement: tant il demeura persuadé que s'il le faisoit, les Espagnols se revolteroient plûtot contre luy que d'abandonner Ximenez.

Louis & Ferdinand eurent de grands démêlez avec la Cour de Rome: mais Ferdinand en sortit toûjours à son avantage, & Louis au contraire y laissa toûjours quelque chose du sien. Il ne se fut pas plûtot dégagé de

la guerre du Bien Public, qu'il prétendit soulager son Royaume d'une imposition que les Ministres du Pape exigeoient depuis long-temps. Lorsqu'il mouroit en France un Ecclesiastique, ils s'emparoient de sa dépouille. Si cet Ecclesiastique étoit de bonne maison, ou avoit du credit, ils se contentoient de ses meubles; & s'il étoit de basse extraction, ils y ajoûtoient les biens qu'il avoit acquis en fonds de Terre. Les heritiers étoient ainsi frustrez; & cela leur donnoit occasion de ne pas attendre la mort de leurs parens, & de les piller par avance. Louis se mit en devoir d'y remedier, en ordonnant que les Ecclesiastiques François fussent en ce point de même condition que ses autres Sujets.

Il se proposa encore d'abolir les Annates; & de défendre qu'on n'allât plus à Rome pour obtenir les Benefices électifs, sans la permission expresse de la Cour. Mais l'effort de Louis pour verifier son Edit sur l'abolition de la Pragmatique, qui dans toutes les apparences devoit être celle de ses actions qui plairoit le plus au Pape, fut celle qui irrita davantage sa Sainteté contre luy. Sa Majesté choisit le temps des vacations comme le plus favorable à son dessein, & envoya le Cardinal Balüe au Baillage de Paris pour l'enregistrement dont il s'agissoit. Le Baillage obeit: mais Balüe ne trouva pas le Parlement dans la même disposition. Jean de Saint Romain Procureur General, qui s'étoit élevé à cette dignité par sa doctrine & par sa vertu, s'opposa à l'execution des Lettres dont Balüe étoit chargé; & remontra qu'elles avoient été obtenuës par surprise, & que le Roy avoit été mal informé.

Que sa Majesté qui étoit souveraine & indépendante, fondatrice & protectrice des Eglises de son Royaume, donneroit atteinte aux droits de sa Couronne, si elle souffroit que ses Sujets dépendissent d'un autre Souverain pour quelque chose temporelle que ce fût, & que les droits de son Clergé fussent violez. Balüe qui étoit present à cette remontrance s'en offensa d'autant plus, qu'il se piquoit davantage d'achever l'ouvrage que Joffredy avoit commencé. Il prit à partie le Procureur General: Il le menaça de la colere du Roy; & luy dit qu'il s'en repentiroit, & qu'on luy apprendroit bien-tôt à ne pas contrôler les volontez de son Maître. Mais Saint Romain au lieu de se relâcher, repliqua d'un ton qui tout respectueux qu'il étoit ne laissoit pas d'avoir beaucoup de force, qu'il soûtiendroit aux dépens de sa propre vie les veritez qu'il venoit d'avancer. Qu'il n'étoit pas Procureur du Pape, mais du Roy & du Royaume; & qu'on pouvoit bien luy ôter sa Charge, mais non pas le faire manquer à sa conscience & à son devoir. Balüe insista; & s'étendit sur les raisons d'Etat, qui portoient dans la conjoncture d'alors la Cour de France à ne pas mécontenter celle de Rome. Mais Saint Romain repartit que par les saints Canons les Benefices électifs étoient en la disposition de ceux qui avoient droit d'élire, & que c'étoit là l'ordre legitime qui de tout temps avoit été observé en France. Que les Collatifs dépendoient des Ordinaires & des Patrons; & que par consequent il n'étoit besoin, ny de Bulles, ny d'Expectatives, ny de payer les Annates, dont l'exaction étoit contraire à la pureté de l'Eglise, à la sainteté des

Canons, & à la grace du saint-Esprit, de qui les dons doivent être purement gratuits. Il ajoûta que quand la France seroit pleine d'or & d'argent, elle seroit bientôt épuisée; & que depuis mil quatre cent soixante-quatre jusqu'à l'année mil quatre cent soixante sept, c'est-à-dire durant les trois dernieres années, il étoit entré deux millions de l'or de France dans les coffres du Pape; & cette somme toute excessive qu'elle étoit, n'étoit pas considerable au prix de celle que la Cour de Rome auroit tirée des François, si la plûpart d'entre eux ne se fussent dispensez toutes les fois qu'ils l'avoient pu de payer les droits de la Datterie. Le Parlement eut égard aux remontrances du Procureur General; & le Recteur de l'Université de Paris l'ayant sçu, alla trouver Balüe. Il interjetta appel de ces Lettres & de leur execution au premier Concile, & par tout ailleurs où il verroit que l'apel se pourroit relever, & le fit enregistrer au Baillage. Ainsi la Pragmatique fut autorisée en France jusqu'au Regne de François Premier; & les Papes en sçurent si mauvais gré à Louis, que non seulement ils ne luy accorderent plus durant tout son Regne que les graces qu'ils ne luy pouvoient refuser, mais encore ils traverserent la Maison d'Anjou dans tous les efforts qu'elle fit pour recouvrer le Royaume de Naples, quoy que leur interêt fût de l'appuyer; à cause qu'étant plus foible que celle d'Arragon, elle les reconnoîtroit plus sincerement qu'elle pour Seigneurs Suzerains.

Les Ancêtres de Ferdinand avoient usurpé la Sicile sur la Maison d'Anjou, par des voyes qu'on ne peut lire

ſans horreur dans l'Hiſtoire : mais ils n'avoient oſé y exercer toute l'autorité qu'ils auroient bien voulu. Car outre que ce Royaume étoit un fief du ſaint Siége, les Eccleſiaſtiques y avoient des privileges qui rendoient leur condition plus avantageuſe que celle des Laïques de quelque côté qu'on la régardât. Ils en avoient joüy ſans conteſtation jusqu'à Ferdinand, qui s'aviſa de faire imprimer par Jean Luc Barbery un Code des Loix de Sicile, à la tête duquel on mit une Bulle du Pape Urbain Second, qui régloit à peu prez l'autorité des Papes, comme elle eſt en France par les libertez de l'Egliſe Gallicane.

Cette Bulle dont Ferdinand n'oſa jamais montrer l'original, avoit, diſoit-on, été donnée à Salerne en mil quatre vingt dix-ſept en faveur de Roger Duc de Calabre & de Sicile ; & le Pape y déclaroit que pour reconnoître les grands ſervices que Roger avoit rendus à l'Egliſe en la délivrant pluſieurs fois de l'oppreſſion des Sarraſins, ſa Sainteté s'engageoit & tous ſes Succeſſeurs à ne point envoyer de Legat en Sicile ſans le conſentement du même Roger, & de ceux qui en ſeroient Souverains aprez luy ; & que quand ils auroient conſenti qu'on leur en envoyât, le Saint Siége ne jetteroit les yeux pour exercer cette fonction, ſur aucune perſonne qui ne leur fût agreable. Que s'il ne s'en trouvoit point, ou que le Saint Siége pour quelque cauſe que ce fût n'envoyât point de Legats en Sicile, les Souverains de cette Iſle pourroient eux-mêmes faire les fonctions de Legats ; & en auroient l'autorité, ſans qu'il leur fût beſoin d'obtenir de nouvelles Bulles. Que ſi les Papes jugeoient à propos de celebrer des Conciles

dans Rome; & demander aux Evêques de Sicile d'y assister tous en personne comme ç'avoit été jusques-là la coûtume, il resteroit dans la liberté des Souverains de Sicile de n'en envoyer qu'autant qu'il leur plairoit: De choisir ceux qu'ils en estimeroient capables, & de retenir les autres dans leurs Eglises.

La Cour de Rome representa en vain à Ferdinand, que cette prétenduë Bulle avoit toutes les marques les plus convaincantes d'être supposée; & que quand elle seroit veritable, les Roys de Naples y avoient depuis dérogé autant de fois, qu'ils avoient fait avec les Papes des Traitez qui luy étoient contraires. Qu'Otton Evêque de Frisinge avoit inseré dans son Histoire une lettre du Senat de Rome à Conrade Roy des Romains, qui portoit que le Pape Eugene s'étoit accommodé avec le même Roger Duc de Sicile & de Calabre à une condition par laquelle il avoit renoncé au principal privilege de la prétenduë Bulle d'Urbain Second, puisqu'il étoit demeuré d'accord que ny luy ny ses Successeurs ne pourroient à l'avenir dans quelque occasion que ce fût, faire les fonctions de Legats du Saint Siége dans la Sicile ny dans la Calabre. Que quand les Normans & les Princes de la Maison de Suabe, d'Anjou, & d'Arragon qui avoient possedé la Sicile, n'auroient pas tant de fois dérogé par des Traitez solemnels à la prétenduë Bulle, les Investitures des Papes qu'ils avoient acceptées, suffiroient pour les en frustrer; puisque bien loin qu'ils y fussent maintenus dans les privileges dont il est question, la Cour de Rome s'y étoit expressément reservée tout le pouvoir qu'elle avoit eu en Sicile avant que les Normans l'eussent

sent

ſent conquiſe. Que la datte de la même Bulle étoit fauſſe, & qu'Urbain II. n'étoit point allé à Salerne l'onziéme année de ſon Pontificat. Ferdinand ne laiſſa pas neanmoins de ſe mettre en poſſeſſion des mêmes privileges accordez par cette Bulle, ny d'en uſer juſqu'à ſa mort.

Voilà pour ce qui regarde la Sicile, & quand au Royaume de Naples, Ferdinand n'eut ny moins d'ambition ny moins d'injuſtice à l'égard de la Cour de Rome. Il ne l'eut pas plûtôt uſurpé, qu'il penſa à diminuer la redevance que les Roys de Naples payoient au Saint Siege pour marque qu'ils le tenoient de luy en qualité de fief. Il chercha toutes ſortes de pretextes pour differer de la payer, en s'excuſant tantôt ſur ce que le revenu de ce Royaume étoit conſiderablement diminué à cauſe des ravages que les longues guerres y avoient cauſez ; tantôt ſur le nombre extraordinaire des gens de guerre que ſa Majeſté Catholique étoit contrainte d'y entretenir, de crainte que les François ne le recouvraſſent. Ferdinand attendit ainſi l'occaſion favorable à ſon deſſein, qui ne manqua pas de ſe preſenter telle qu'il l'avoit deſirée. Le Pape Jules Second ſe propoſa de chaſſer en toute maniere d'Italie les François, qui y tenoient encore le Duché de Milan ; & comme il ne le pouvoit que par l'aſſiſtance des Eſpagnols, il ſolicita Ferdinand de joindre ſes armes aux ſiennes. Ferdinand ne le refuſa pas directement : mais d'un côté il fit naître tant de difficultez au ſuccez de l'entrepriſe de Jules, & de l'autre il luy fit inſinuer avec tant d'adreſſe que l'unique moyen d'engager les Eſpagnols à remettre le Duché de Milan ſous la domination de Sforce, étoit de reduire la redevance

pour le Royaume de Naples à sept mil ducats & à une haquenée, que Jules qui haïssoit Louis Douze Roy de France à proportion de ce qu'il l'avoit autrefois aimé, donna toute sorte de satisfaction à Ferdinand.

Louis & Ferdinand ne furent pas plus fermes dans leur alliance l'un que l'autre. Car le premier de ces deux Princes avoit excité les Liegeois à prendre les armes contre le Duc de Bourgogne; & comme toutes les fois que la populace se croit puissamment appuyée elle perd facilement le respect, celle du Liege s'étoit portée à des excez contre la personne du Comte de Charolois que l'on ne sçauroit lire sans horreur dans Monstrelet qui les rapporte fort au long. Dez que ce Comte fut devenu Duc de Bourgogne, il jugea qu'il y alloit de sa gloire de ne pas laisser impunis les attentats des Liegeois. Il assembla une armée que des Rélations font monter à cinquante mille hommes, & jura qu'il rüineroit la Ville de Liege jusqu'aux fondemens.

Les Liegeois trop foibles pour resister au nouveau Duc de Bourgogne, eurent recours à Louis qui les avoit engagez dans la querelle qu'ils soûtenoient, & le presserent de leur envoyer le secours qu'il leur avoit promis. Mais Louis au lieu de leur tenir parole, profita de la conjoncture que le Duc de Bourgogne étoit occupé du côté d'Alemagne; & attaqua le Duc de Bretagne qui avoit donné retraite au Duc de Berry aprez qu'on luy avoit ôté la Normandie, & au Duc d'Alençon qui étoit entré dans ce parti. Mais comme Louis ne hazardoit jamais rien que quand ses ruses ne suffisoient pas pour venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, il prévit que les

Liegeois ne resisteroient pas si long-temps au Duc de Bourgogne, que les Ducs de Berry, de Bretagne, & d'Alençon à sa Majesté, & qu'ainsi le Duc de Bourgogne auroit le loisir de dégager les trois Princes que l'on vient de nommer. Il s'agissoit de l'en détourner ; & Louis se mit en état de le faire, en luy envoyant le Comte de Saint Pol Connétable de France, qui avoit été son Favory.

Le Connétable connoissoit trop le Duc de Bourgogne, pour s'amuser à negotier avec luy par les détours ordinaires en de semblables occasions. Il s'expliqua d'abord ; & dit nettement au Duc de Bourgogne que s'il vouloit sacrifier à Louis les Ducs de Berry, de Bretagne, & d'Alençon, Louis luy abandonneroit reciproquement les Liegeois. Mais les affaires n'étoient pas à cela prez également disposées des deux côtez ; puisque de la maniere dont les trois Ducs se défendoient contre Louis, il ne pouvoit les assujetir qu'en plusieurs années : Au lieu que les Liegeois étoient assez temeraires, pour presenter au Duc de Bourgogne la bataille qui devoit décider le differend qu'ils avoient avec luy. Le Duc de Bourgogne qui étoit resolu de l'accepter, renvoya le Connétable sans rien conclure. La bataille fut donnée à trois jours de-là : Les Liegeois la perdirent, & furent reduits à recevoir la loy qu'il plut au Duc de Bourgogne de leur imposer.

Ferdinand étoit entré dans la Ligue de Cambray avec Louis Douze Roy de France ; & l'un des principaux articles que ces deux Rois avoient signez, étoit qu'ils fourniroient de l'argent & des Troupes en un certain

nombré ; & sur tout on y avoit exprimé qu'ils ne discontinueroient pas de faire la guerre aux Venitiens, jusqu'à ce que la Ville de Venise eût été conquise ; & neanmoins Ferdinand ne contribua, ny soldats, ny argent comme il avoit promis. Louis ainsi reduit à ses seules forces, ne laissa pas de donner aux Venitiens une bataille qu'il gagna, & de prendre sur eux tout ce qu'ils tenoient en Terre ferme. Il sembloit que ces prosperitez dussent obliger Ferdinand à tenir parole, au moins sur la fin de la guerre, puisqu'il ne l'avoit pas fait au commencement : mais il persista dans son infidelité, & n'en rendit point d'autre raison, sinon qu'il s'étoit ligué avec Louis Douze pour humilier les Venitiens, & non pas pour les rüiner tout-à-fait.

Louis Onze se reconcilioit aisément toutes les fois qu'il y trouvoit son compte, & l'on en voit un exemple remarquable dans la maniere dont il agit à l'égard de Tanneguy du Châtel. Ce Seigneur Breton ne s'étoit pas contenté d'entrer dans la Ligue du Bien Public, mais de plus il y avoit attiré en partie le frere unique de Louis ; & l'on ajoûte que si ses conseils eussent été suivis, Louis ne l'auroit pas déconcertée avec autant de facilité qu'il y en trouva. Cependant Louis au lieu de luy en sçavoir mauvais gré, l'en estima davantage, & chercha avec empressement l'occasion de se l'acquerir. Du Châtel étoit en possession de dire à tous les Maîtres qu'il avoit servis leurs veritez, sans se mettre autrement en peine s'ils l'agréeroient ou non. Il avoit commencé par le Roy Charles Sept ; & sa Majesté n'avoit point eu de plus hardy censeur que luy, pendant qu'elle avoit aimé la belle

Agnez Sorelle. Il étoit passé aprez la mort de ce Prince à la Cour du Duc de Bretagne, & il y avoit continué sa maniere de parler. Le Duc de Bretagne au grand scandale de ses Sujets, abusoit publiquement d'Antoinette de Maillezais femme d'André de Villequier qui avoit été grand Chambellan de Charles Sept. Du Châtel l'en reprit avec tant de perseverance; que le Duc de Bretagne pour vivre désormais à sa fantaisie sans que l'on y trouvât à redire, chercha l'occasion de renvoyer du Châtel à la Cour de France. Louis qui le sçut d'abord, bien loin d'être ravi qu'un de ses Ennemis travaillât à le vanger de l'autre, n'oublia rien de ce qui servoit à gagner du Châtel. Il luy fit tant de caresses & de presens, que du Châtel qui n'avoit plus de retraite, consentit enfin de se donner à sa Majesté.

Ferdinand fut irrité contre les Florentins par une raison qui ne valoit rien en bonne politique. Il y avoit plusieurs siécles que cette Republique étoit étroitement alliée avec la France; & elle avoit tiré des Roys Tres-Chrêtiens de si grands secours dans toutes les occasions où elle avoit couru risque de perdre sa liberté par les divisions de ses citoyens, ou par les attaques de ses voisins, qu'elle n'avoit pu se dispenser de rendre la pareille, à moins que de se couvrir d'une éternelle infamie. Ainsi Louis Douze aprez avoir perdu le Royaume de Naples par la supercherie de Consalve; s'étant proposé de le recouvrer par la voye des armes, somma les Florentins d'executer les Traitez que sa Majesté & ses Prédecesseurs avoient conclus avec leur Republique. Les deux principaux articles de ces Trai-

tez contenoient que toutes les fois qu'il plairoit aux François d'envoyer des armées dans le Royaume de Naples, les Florentins seroient obligez à leur donner passage par leur Etat, en quelque nombre qu'elles fussent. L'autre article, que les mêmes Florentins y joindroient trois cent Lances avec les Archers dont elles devoient être accompagnées; bien attendu qu'en quelque maniere que la Republique de Florence fût attaquée, la France luy fourniroit reciproquement autant de Cavalerie & d'Infanterie qu'elle en demanderoit.

La Republique de Florence n'avoit fait autre chose qu'executer ces articles, lorsque Louis Douze l'en avoit sollicitée, & à dire le vray elle n'avoit pas été tout-à-fait libre de s'en excuser; puisque si elle l'eût fait, l'armée Françoise composée alors de soixante mille hommes, auroit conquis en moins de huit jours le petit Etat de Florence, où il n'y avoit ny gens de guerre sur pied, ny suffisantes garnisons dans les places. La Republique de Florence n'étoit donc blâmable ny devant Dieu ny devant les hommes, de la conduite qu'elle avoit observée à l'égard des François; & nonobstant Consalve n'eut pas plûtôt ruiné l'armée Françoise qui travailloit à recouvrer le Royaume de Naples, que Ferdinand employa neuf ans entiers à se vanger des Florentins. Il favorisa tous les ennemis qu'il eurent durant un si long-temps; Il eut part dans toutes les seditions qui se formerent entre eux: Il fit specifier dans le projet de Ligue que la plûpart des Princes Chrêtiens dresserent contre les François, qu'incontinent aprez que cette nation auroit été renvoyée

de-là les Alpes, on travailleroit, toutes autres affaires cessantes à humilier les Florentins; & lorsque la Maison de Medicis eut offert aux Espagnols d'assujetir sa patrie pourvu qu'ils luy voulussent aider, Ferdinand luy donna une armée entiere qui contraignit les Florentins de se soûmettre à la domination de cette Maison.

Louis Onze & Ferdinand furent également malheureux dans les deux personnes qu'ils avoient le plus avancées. On a vu que Louis avoit fait au Cardinal Balüe une entiere confidence de ses secrets; & Balüe au lieu de reconnoître cette faveur par une inviolable fidelité, se servit contre son propre Maître des lumieres qu'il luy donnoit. Il luy fit d'abord renoncer à la Pragmatique Sanction, dans la seule vuë de se rendre plus considerable à la Cour de Rome; & depuis quand il vit les Ducs de Berry & de Bourgogne sur le point de s'accommoder avec Louis, il mit tout en œuvre pour empêcher cette reconciliation. Il découvrit le foible de sa Majesté; & en tira cette consequence, que pourvu qu'on perseverât à ne rien relâcher de ce qu'on luy demandoit, elle accepteroit toutes les conditions qui luy seroient offertes. Mais les Lettres de Balüe furent interceptées & portées à Louis; qui ne se sentant pas capable de dissimuler une telle perfidie, fit arrêter Balüe, & travailler à son procez. Il se trouva beaucoup plus de crimes qu'il n'en faloit pour le perdre: mais Louis n'étoit pas sanguinaire, jusqu'au point de faire mourir les personnes ausquelles il avoit fait part de tous ses secrets. On fit bien le procez à Balüe: mais on ne le punit pas

du dernier ſupplice, & il en fut quitte pour perdre tous les biens qu'il avoit acquis. Il revint à la verité dans ſa premiere pauvreté : mais il n'en fut pas moins inſupportable à ceux qui ſçavoient que la Cour de Rome l'avoit ſi bien gagné ; qu'encore qu'elle ne fût plus dans ſes interêts, il la ſervoit avec autant d'exactitude qu'à l'ordinaire.

Ferdinand avança Jean Manuel juſqu'à l'élever à la Charge de Secretaire d'Etat : mais il n'eſt pas moins dangereux à un Souverain de trop découvrir le fin de ſa politique, que de laiſſer toûjours le monde dans l'incertitude de ce qu'il fera. Ferdinand s'étoit accoûtumé depuis ſi long-temps à limiter les recompenſes qu'il vouloit donner à ceux qui l'avoient le plus avantageuſement ſervi, que quand on recevoit de luy quelque grace un peu conſiderable, on étoit aſſuré de n'en tirer jamais aucune autre. Ainſi Manüel qui étoit aſſez ambitieux pour ne pas borner ſa fortune à la dignité dont on venoit de l'honorer, étant perſuadé par l'experience de tous les Courtiſans qui l'avoient précedé, qu'il demeureroit toute ſa vie Secretaire d'Etat, & qu'il ne ſeroit rien davantage, aima mieux devenir ingrat que de renoncer aux Charges plus hautes que la ſienne dont il s'eſtimoit digne.

L'Archiduc d'Autriche & ſa femme, pour lors fille aînée de Ferdinand, vinrent en Eſpagne pour recueillir la ſucceſſion de la Reine Iſabelle ; & Ferdinand pour les en fruſtrer, leur montra un Teſtament de cette Princeſſe qui luy laiſſoit pour toute ſa vie l'uſufruit de la Monarchie de Caſtille, L'Archiduc & l'Archiducheſſe venoient

noient de Flandres ; où ils avoient demeuré si long-temps, que toutes les habitudes qu'ils avoient en Espagne s'étoient perduës. Ils ne se trouvoient point en état d'en former promptement de nouvelles ; & l'on ne doute pas qu'ils n'eussent été contraints de se soûmettre à la loy qu'il plaisoit à Ferdinand de leur imposer , si Manuel ne se fût proposé d'obliger les Castillans de rendre justice à l'Archiduc & à sa femme ; sur la présupposition qu'aprez qu'ils luy seroient redevables de la Couronne, il n'y auroit rien qu'il ne dût esperer de leur reconnoissance. Il eut dans cette vuë des entretiens secrets avec l'Archiduc : Il luy apprit que le prétendu Testament de la Reine Isabelle étoit supposé: Il luy donna des moyens infaillibles pour le convaincre de fausseté selon les maximes de la Jurisprudence de Castille : Il engagea dans ses interêts la meilleure partie des Courtisans ; & se prévalut si bien de la beauté & de la bonne mine de ce jeune Prince qu'il opposoit à la laideur & à la taille de Ferdinand, qu'il ne resta à la suite de celuy-cy que deux Castillans, tous les autres étant allez faire leur cour à l'Archiduc. Mais par malheur pour Manuel, le nouveau Roy de Castille mourut bientôt aprez; sans avoir fait autre chose pour luy que de luy donner le Gouvernement de Burgos , aucune autre dignité n'étant venuë à vaquer durant sa courte Royauté.

Manuel exposé de cette sorte contre sa prévoyance au ressentiment de Ferdinand, ne jugea pas à propos d'en attendre les effets. Il courut en toute diligence au port de Castille le plus proche du lieu où il se trouvoit: Il monta sur le premier Vaisseau qu'il rencontra ; & se

ſauva dans les Pays-bas, ſur l'eſperance que Monſieur de Chievres Gouverneur du fils aîné de l'Archiduc ne laiſſeroit pas perir un homme perſecuté pour la cauſe de ſon Pere. Il ne ſe trompa pas dans ſa conjecture, & Chievres le reçut d'abord aſſez bien. Mais Ferdinand implacable quand on l'avoit une fois offenſé, importuna de ſorte Chievres, & le menaça ſi fortement de fruſtrer de ſa ſucceſſion le jeune Archiduc ſi on ne luy ſacrifioit Manuel, que Chievres ne pouvant ſe reſoudre ny à donner une entiere ſatisfaction à Ferdinand, ny à le mécontenter tout-à-fait, choiſit une voye mitoyenne. Il ſe ſaiſit à la verité de la perſonne de Manuel, & le mit en priſon ſous pretexte qu'il ne pouvoit autrement empêcher que Ferdinand ne le fît aſſaſſiner: mais à cela prez il ne negligea aucun des adouciſſemens capables de rendre à Manuel ſa détention plus ſupportable.

Louis rechercha pour ſon frere la ſœur de Henry Quatre Roy de Caſtille, ſous eſperance qu'elle heriteroit de cette Monarchie. Henry avoit épouſé la Princeſſe de Portugal: mais ſes débauches l'avoient, dit-on, reduit en tel état, qu'il ne pouvoit conſommer le mariage. Le bruit courut là-deſſus que pour couvrir ſon impuiſſance, il avoit obligé Bertrand de la Cueva ſon Favory de coucher avec la Reine. Quoy qu'il en ſoit la Reine étoit devenuë groſſe, & avoit mis au monde la plus belle fille de ſon ſiécle. Henry l'avoit fait baptiſer pour ſienne, & prétendoit luy laiſſer ſa Couronne. Mais Louis pour des raiſons que les Hiſtoriens imprimez & manuſcrits n'ont pas rapportées, préfera pour le

Duc de Guienne ſon frere la tante à la niéce. Il rechercha avec beaucoup d'empreſſement l'Infante Iſabelle: mais le Duc de Guienne s'étoit mis en ſi mauvaiſe reputation dans le monde en ne tirant pas de la Ligue du Bien Public tous les avantages qui luy en pouvoient revenir, & en ſe laiſſant ôter le Duché de Normandie ſans faire de reſiſtance, que l'Infante Iſabelle répondit aux Envoyez de Louis qu'elle avoit trop de cœur pour épouſer un Prince qui n'en avoit point du tout.

Louis plus touché de la maniere dont ſon frere étoit rebuté que du rebut même, ſe ſervit du Seigneur d'Albret qui avoit beaucoup de credit dans la Caſtille, & luy donna de l'argent pour gagner les Grands du Pays. L'intrigue du Seigneur d'Albret alla ſi loin, que la fille de Henry veritable ou prétenduë, fut reconnuë dans les Etats de Caſtille pour heritiere legitime & neceſſaire de leur Monarchie. Mais ſoit que Louis penſât alors plûtot à ſe défaire de ſon frere qu'à luy procurer une Couronne, ou qu'il eût déja formé le deſſein d'abaiſſer les Princes de ſon Sang au lieu de les élever, il rompit la negociation du Seigneur d'Albret dans le temps qu'il n'y avoit preſque plus rien à faire pour aſſurer au Duc de Guienne le Trône de la Caſtille, & ne ſe mêla plus des affaires d'Eſpagne.

Ferdinand au contraire trouva le ſecret de ſe faire agréer pour mary par l'Infante Iſabelle, quoy qu'elle eût deux fois ſon âge: Il luy mena de belles Troupes: Il combattit pour elle: Il gagna la bataille de Toro, & reünit par cette voye la Caſtille à l'Arragon.

Louis abandonna au beſoin celuy de tous les Princes

de ſon Sang qui étoit de la plus belle eſperance. C'étoit Jean d'Anjou fils unique de René Roy de Sicile; qui avoit de ſi rares qualitez, qu'il ne luy manqua que la protection de Louis pour être le plus grand Prince de ſon ſiécle. Il s'étoit mis en état de recouvrer le Royaume de Naples avec les ſeules forces qu'il avoit tirées de la Lorraine, dont il avoit herité par la mort de ſa mere: de l'Anjou & de la Provence qui appartenoient à ſon Pere, & de celles que ſes Amis luy avoient prêtées. Il s'étoit rendu le maître de Genes: & il s'apprêtoit de là pour paſſer à Naples; d'autant plus aſſuré du ſuccez, que tant que cette Ville ſeroit en ſa puiſſance il ne manqueroit pas de recevoir de France à point nommé les ſecours dont il auroit beſoin. Mais on a déja remarqué que Louis avoit établi pour fondement de ſa conduite, d'abaiſſer autant qu'il pourroit les Princes de ſon Sang, bien loin de les aggrandir; & que ſon aveuglement en ce point étoit d'autant plus déplorable, que dans la diſpoſition où il avoit trouvé la France à ſon avenement à la Couronne, il n'y avoit point de maxime plus dangereuſe pour luy que celle là.

Il luy ſembla que ſi Jean d'Anjou joignoit le Royaume de Naples à la Provence, à l'Anjou, & à la Lorraine, & qu'enſuite il luy prît envie de former une Ligue avec le Duc de Bourgogne, ſa Majeſté Tres-Chrêtienne ſeroit trop foible pour leur reſiſter. Il n'en falut pas davantage pour obliger Louis; non ſeulement de refuſer à Jean d'Anjou ſa fille aſnée qu'il luy avoit promiſe en mariage, & les Troupes qu'il luy devoit fournir par l'accommodement de la guerre du Bien Public: mais encore de

traiter avec François Sforce usurpateur du Duché de Milan, & Ennemy déclaré du même Jean d'Anjou, de luy abandonner l'Etat de Genes: De luy fournir les moyens de s'en saisir, & de frustrer ainsi Jean d'Anjou de l'esperance de recouvrer Naples.

Ce Prince eut depuis sujet de croire que Louis s'étoit repenti de l'avoir si mal traité; parce que sa Majesté ne se contenta pas de l'encourager à accepter la Catalogne que les Peuples du Pays irritez contre le Roy d'Arragon leur Souverain, luy avoient offerte: mais de plus elle engagea sous main les Comtes de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Cominges, à le secourir avec toutes les forces de la Guienne. Mais malheureusement pour Jean d'Anjou, il vint dans l'idée de Louis que si ce Prince devenoit maître de la Catalogne, il y voudroit rejoindre les Comtez de Roussillon & de Cerdagne qui en avoient été détachez; & sur cette imagination, sa Majesté revoqua les ordres secrets qu'elle avoit donnez aux Comtes de Foix, d'Armagnac, d'Albert, de Bigorre & de Cominges. Jean d'Anjou n'auroit pas neanmoins laissé de conquerir la Catalogne: car outre qu'il y avoit déja gagné deux batailles signalées, ces Comtes se piquerent de ne pas être inconstans à son égard: mais la mort le surprit, & délivra Louis de la jalousie qu'il avoit pour luy.

Ferdinand fit encore plus mal en ce point que Louis: car non seulement il empêcha l'unique Prince * qui restoit de son Sang de s'aggrandir, mais il le dépoüilla du Royaume de Naples: Il se saisit de sa personne: Il le confina dans la prison de Sciaquina, & l'y garda tant qu'il vécut.

* Frederic d'Arragon Duc de Calabre.

Louis fut accusé d'avoir eu quelque part dans la mort de son frere; & si Ferdinand fut en cela plus innocent que Louis, il en fut redevable à la méchanceté de sa mere; qui pour le faire regner, donna du poison à son frere aîné. Mais Dieu qui ne laisse point impuni en ce monde des crimes de cette nature, permit que Louis & Ferdinand n'eurent que chacun un fils, qui ne laisserent point de posterité: car les trois fils de Charles Huit ne luy survêcurent point, & sa Couronne passa au Duc d'Orleans. Jean d'Arragon fils unique de Ferdinand cessa de vivre à l'âge de vingt ans; & le seul fils qu'il eut de Marguerite d'Autriche sa femme avoit déja perdu la vie, quand elle accoucha de luy.

Louis & Ferdinand rechercherent en même temps les deux Infantes de Castille. Le premier pour son frere, & le second pour luy: mais ce fut avec des intentions tout-à-fait differentes. Henry Quatre Roy de Castille avoit irrité les Grands de son Royaume en travaillant à diminuer leur puissance, afin qu'ils ne se revoltassent pas tous les ans comme ils avoient accoûtumé. Les Grands qui le connoissoient d'humeur à pousser une affaire à bout quand il l'avoit une fois commencée, prévirent qu'il le faloit d'abord reduire à l'extremité, & le déposerent par une ceremonie qui achevât de les rendre irréconciliables avec luy. Ils mirent en sa place Alphonse frere puîné de Henry: mais ce jeune Prince étant mort trop tôt, ils offrirent leur Couronne à l'Infante Isabelle sœur de Henry & d'Alphonse.

Isabelle avoit de l'esprit & de l'honnêteté; & les

Castillans la consideroient d'autant plus, qu'elle s'étoit habituée à couvrir du pretexte de Religion celle des passions qui la dominoit le plus, qui étoit l'ambition. Elle sçavoit que les mécontens avoient publié pour pretexte de leur rebellion, que les amours volages de Henry l'avoient rendu impuissant ; & que pour cacher ce défaut, il avoit consenti, & mêmes souhaité que son Favory couchât avec sa femme. Que cette Princesse étoit par là accouchée de l'Infante Jeanne, à laquelle on ne pouvoit apparemment contester la Couronne de Castille; puisqu'elle étoit née sous la couverture du mariage, & que de plus Henry la reconnoissoit pour sa fille. L'Infante Isabelle répondit là dessus aux mécontens, que la Religion & la conscience l'empêchoient de dépoüiller le Roy son Seigneur & son frere, à qui la Couronne appartenoit par la prérogative de son sexe : mais qu'elle seroit éternellement obligée aux Grands, s'ils vouloient bien la comprendre dans leur accommodement avec sa Majesté Castillane, & la mettre en état de ne rien craindre du parti qui s'étoit proposé d'élever à son préjudice la fille de sa belle-sœur. Elle parla de cette sorte, parce qu'elle craignoit de découvrir son ambition à contretemps, & avant que d'être assurée de quel côté la victoire pancheroit.

Mais les Grands qui la tenoient pour une sainte, tant elle avoit usé d'artifice à le leur persuader, crurent qu'elle n'agissoit que par un motif de pieté & de justice tout ensemble. Ils s'entendirent avec elle; & reduisirent leur Roy à de telles extremitez, qu'il fut contraint

de leur accorder une déclaration par laquelle l'Infante Isabelle étoit reconnuë Princesse des Asturies à l'exclusion de l'Infante Jeanne; & l'on donna à la premiere de ces deux Princesses plusieurs Villes des plus importantes de la Castille, sous pretexte de luy entretenir un train plus magnifique: mais en effet pour luy servir de Places de sûreté. L'Infante Isabelle devint ainsi l'un des meilleurs partis de l'Europe; & il y eut peu de Princes en état de se marier, qui ne la recherchassent.

Ferdinand se mit sur les rangs comme les autres, & son bonheur voulut qu'il gagna l'amitié de Cardegna Maître d'Hôtel de l'Infante Isabelle. On n'a pas sçu par quelle voye ce fut; & tout ce qu'on en peut dire, est qu'il n'y eut point d'argent employé pour le corrompre, puisque Ferdinand étoit le Prince de l'Europe qui en avoit alors le moins. Cardegna trouva dans son dessein un obstacle qui paroissoit insurmontable. Il consistoit en ce que Ferdinand n'avoit que seize ans, & Isabelle trente-deux: mais il persuada si fortement à cette Infante en la prenant par son foible qu'elle ne regneroit jamais dans la Castille si elle n'engageoit dans ses interêts les forces de l'Arragon, qu'elle consentit d'épouser Ferdinand. Cette alliance ne pouvoit s'accomplir sans être secrete; parce que si le Roy de Castille l'eût pénetrée, il ne luy auroit pas été difficile de l'empêcher. Ce fut pour cela que l'Infante Isabelle envoya Pedro Manriquez Comte de Trevigno à Ferdinand, pour luy dire de se travestir, & de la venir trouver avec peu de suite. Manriquez s'acquita de sa commission en Courtisan tout-à-fait adroit; & Ferdinand ne délibera pas un moment s'il hazarderoit

roit sa personne pour reünir les deux principales Monarchies de l'Espagne. L'un & l'autre arriverent sans inconvenient à Vailladolid, & parurent devant l'Infante Isabelle. Mais Ferdinand avoit si mauvaise mine, que cette Princesse ne put concevoir d'abord que ce fût là l'Epoux qui luy étoit destiné. Il falut que Cardegna le luy montrât ; & luy dit ces deux mots Espagnols, *Esse es*, qui signifient en nôtre Langue, *C'est luy* ; & l'Infante pour couvrir sa surprise, luy repartit qu'il porteroit désormais dans ses Armes les deux mots qu'il venoit de prononcer.

Les nôces de Ferdinand & d'Isabelle ne furent differées qu'autant de temps qu'il en falut pour dresser leur Contrat de mariage ; & ce fut dans cette occasion que l'un & l'autre donnerent les premieres marques de ce qu'ils seroient un jour. Ils employerent le premier article de leur Contract à protester qu'ils n'avoient point d'autre intention en formant entre eux la plus étroite des unions civiles, que d'aggrandir la Foy Catholique, & d'ôter à l'avenir les sujets des guerres qui duroient depuis tant de siécles entre les Castillans & les Arragonnois. Ils ajoûterent que Ferdinand reconnoîtroit le Roy Henry Quatre pour son legitime Souverain ; & n'épargneroit ny sa personne ny ses moyens, pour obliger les Castillans de rendre à sa Majesté l'obeïssance qui luy étoit duë. Qu'il ne tireroit de la Castille pour quelque cause ou pretexte que ce fût l'Infante Isabelle, ny ses enfans si Dieu luy en donnoit d'elle, pour les mener en Arragon, sans le consentement exprez de cette Princesse, & du Conseil d'Etat qui seroit alors dans la

Castille. Que dans les Actes publics, tant de la Sicile que le Roy Jean d'Arragon donnoit dés à present à Ferdinand son fils unique en faveur de mariage, que dans ceux des Monarchies d'Arragon & de Valence aprez que Ferdinand y auroit succedé, les noms de Ferdinand & d'Isabelle seroient mis au commencement afin qu'ils entrassent aussi-tôt qu'il se pourroit en communauté de leurs droits. Que dans le Conseil d'Etat, & dans les Charges de la Castille lorsque Isabelle seroit appellée à cette Couronne, il n'entreroit que des personnes du Pays que l'Infante Isabelle nommeroit, sans que le consentement de Ferdinand y intervinst; & que neanmoins le même Ferdinand ne pourroit disposer d'aucunes Charges de la Sicile, ny des places qui vaqueroient dans le Conseil d'Etat, sans le consentement de sa femme. Que cette Princesse auroit une semblable prérogative dans la Monarchie d'Arragon aprez que son Epoux y auroit succedé, bien entendu que l'on n'en pourvoiroit que des Arragonnois naturels. Que l'Infante recevroit les sermens & les hommages; & mettroit des Officiers, des Capitaines, & des Garnisons tant dans les Villes, Châteaux, & Forteresses de Castille, que le Roy son frere luy avoit données pour subsistance, que dans celles qu'elle auroit à l'avenir, pourvu qu'elle ne choisît pour cela que des Castillans. Que Ferdinand approuveroit par écrit avant & aprez son mariage les gratifications, & les pensions que l'Infante avoit accordées. Qu'il ne rechercheroit aucun Castillan pour les querelles survenuës entre la Castille & l'Arragon.

Qu'il ne feroit aucune guerre ny Ligue avec les Souverains voisins de la Castille, ny avec aucun Castillan sans le consentement de sa femme, & du Conseil d'Etat de cette Princesse; & que si les Castillans étoient attaquez par qui que ce fût, Ferdinand les secoureroit de quatre mille Lances levées & entretenuës à ses dépens jusqu'à ce que la guerre fût finie.

Ces Articles furent signez le dix-sept d'Octobre mil quatre cent soixante-neuf, & le lendemain Ferdinand épousa l'Infante Isabelle en presence des Grands de sa faction qu'elle avoit mandez pour en être témoins. Le Comte de Trevigno pour present des nôces, fut créé Duc de Nagera; & les nouveaux mariez n'ayant plus d'interêt à tenir secrete leur alliance, la découvrirent au grand Maître de Saint Jacques qui en informa le Roy Henry Quatre. Sa Majesté Castillane fut sensiblement touchée du mépris que sa sœur venoit de luy témoigner en disposant d'elle-même, non seulement sans son consentement, mais encore sans sa participation.

Il pensoit aux moyens de l'en punir, quand elle luy écrivit une lettre qui contenoit qu'elle avoit épousé le Prince d'Arragon dans la seule vuë du bien & du repos des Castillans; & qu'encore que d'invincibles raisons l'eussent portée à ce mariage sans luy en rien communiquer, il devoit être persuadé que son mary & elle ne s'éloigneroient jamais de la soûmission qu'ils luy devoient; & montreroient aux autres Castillans l'exemple d'une entiere fidelité, pourvu qu'il les traitât comme les premiers de ses Sujets.

Qu'elle luy avoit donné une marque assez éclatante de respect & d'affection, dans la conjoncture que la Couronne de Castille luy ayant été offerte aprez la mort de l'Infant Alphonse leur commun frere, elle l'avoit refusée. Qu'ensuite elle avoit exhorté les mécontens qui la vouloient reconnoître pour leur Souveraine, de ne plus penser à elle, & de rentrer dans la dépendance qu'ils avoient jurée à sa Majesté Castillane.

Henry fit lire cette lettre dans son Conseil ; & la réponse que l'on y jugea devoir être faite, fut conçuë en des termes dont le sens étoit, que sa Ma esté partiroit bientôt de Trugillo où elle avoit demeuré quelque temps, pour aller à Segovie, & que de là elle feroit sçavoir ses intentions à sa sœur. Ferdinand & Isabelle au lieu de s'irriter d'une réponse si peu satisfaisante, la tournerent à leur avantage. Ils engagerent dans leur party l'Archevêque de Tolede, & les autres Grands qui avoient offert la Couronne à Isabelle, en leur faisant representer que cette sorte d'offense ne se pardonnoit jamais en bonne politique ; & que quelques sermens que Henry leur eût faits de l'oublier, il ne laisseroit pas de s'en vanger à la premiere occasion qui s'en presenteroit, s'ils ne le reduisoient à l'impossibilité de le faire; en s'unissant d'une maniere si étroite avec Ferdinand & Isabelle, que leurs interêts fussent désormais indivisibles.

Les Grands touchez de cette raison, & plus encore de la démonstration que faisoit Henry d'assembler les Etats de Castille & de Leon où ils n'eussent pas

trouvé leur compte, se soûmirent aveuglément à tout ce qu'il plairoit à Ferdinand & à Isabelle de leur ordonner. Ils acquiescerent à la proposition que l'un & l'autre leur firent, d'envoyer des Députez à la Cour pour accompagner les Ambassadeurs que Ferdinand & Isabelle nommeroient, pour obtenir de Henry le pardon de s'être mariez à son insçu. Les Ambassadeurs de Ferdinand & d'Isabelle, furent Pedro de Bacca, & Diego de Ribera; & le Député des Grands, fut Louis d'Antecana. Ils supplierent Henry non seulement d'oublier l'injure qui luy avoit été faite, mais encore d'approuver le mariage de sa sœur avec Ferdinand, quoy qu'il fût fils du plus grand de ses Ennemis; sur ce que d'un côté les deux nouveaux mariez sçavoient bien que s'ils eussent communiqué leur dessein à sa Majesté Castillane, elle auroit mis tout en œuvre pour le traverser, & d'un autre côté ils avoient cru l'alliance d'entre les deux principales Monarchies de l'Espagne absolument necessaire pour la maintenir en paix. Qu'ils étoient prêts de reparer la faute qu'ils avoient commise, en donnant à sa Majesté les preuves de leur soûmission qu'elle souhaiteroit; & que s'il luy plaisoit de nommer un lieu pour la reconciliation, ils ne manqueroient pas d'y venir pour luy baiser les mains.

Henry persuadé que s'il oublioit si-tôt l'affront qu'il avoit reçu de sa sœur & de son beau-frere les mécontens l'en mépriseroient davantage, répondit aux deux Ambassadeurs & au Député que l'affaire étoit d'assez grande consequence pour exiger une

meure déliberation. Qu'il en consulteroit avec son Conseil & avec les principaux de sa Cour, & qu'ensuite il feroit réponse. Il renvoya le même jour les Ambassadeurs & le Député ; de crainte que s'ils demeuroient plus long-temps auprez de luy, ils n'essayassent de corrompre les Grands qui luy étoient demeurez fideles : mais sa précaution fut inutile en ce point.

Louis au contraire pour témoigner à toute l'Europe qu'il s'étoit reconcilié de bonne foy avec le Duc de Guienne son frere, envoya une solemnele Ambassade en Castille pour negocier le mariage de ce jeune Prince avec Jeanne fille de Henry Quatre, dont on vient de parler. Cette Ambassade étoit composée du Cardinal d'Alby & du Seigneur de Torsy pour sa Majesté Tres-Chrêtienne, & du Comte de Bologne & du Seigneur de Malicorne pour le Duc de Guienne, Henry les reçut à Medina-Del-Campo, où il étoit allé pour prendre le divertissement de la chasse, & témoigna que l'alliance qu'ils proposoient, luy étoit fort agreable. Il commit l'Archevêque de Seville, l'Evêque de Siguença, & le grand Maître de Saint Jacques, pour dresser avec les Ambassadeurs les articles de ce mariage. Les Ambassadeurs persuadez que la dot de l'Infante qui devoit être la Monarchie de Castille, n'avoit point de prix, n'insisterent pas beaucoup sur tout le reste. Ils signerent aveuglément le Contrat que le Conseil de Castille avoit eu ordre de dresser ; & Henry pour le rendre plus autentique, voulut qu'il fût aussi signé par tous les Grands de Ca-

stille qui étoient dans ses interêts, & sur tout par les Ducs d'Arevalo & de Valence, par le grand Maître de Saint Jacques, par les Comtes de Benevent, de Miranda, & de Sainte Marie, par l'Archevêque de Seville, par le Marquis de Santillana, par l'Evêque de Siguença, & par les Comtes de Tendilla & de Crugna.

Henry pour rendre cette ceremonie plus auguste, voulut qu'elle se fît en pleine campagne sur le bord de la riviere qui passe à Segovie, où s'étoit renduë une prodigieuse multitude de personnes accouruës de toutes les Provinces de l'Espagne. Le Licentié Antoine Nugnez de Citta Rodrigo lut par le commandement exprez de Henry, un écrit signé de sa Majesté, & scelé de son Seau, qui contenoit qu'elle avoit été forcée par la revolte des plus considerables de ses Sujets, & pour avoir la paix, de déclarer sa sœur Isabelle son heritiere presomptive, & de luy faire prêter en cette qualité le serment par la Noblesse, par les Prelats, & par les Communautez de la Castille, à condition qu'elle vivroit toûjours avec luy dans une entiere soûmission; & nonobstant elle avoit disposé de sa personne, & s'étoit mariée à son insçu, quoy qu'il fût son frere & son Roy; & qu'étant son aîné, il dût luy tenir lieu de pere. Que pour cela il la déclaroit déchuë de tous les droits qu'elle pourroit prétendre à sa succession : Il la désheritoit : Il cassoit toutes les déclarations, promesses, & institutions faites en sa faveur : Défendoit à tous ses Sujets de la plus reconnoître pour Princesse des Asturies, & leur comman-

doit de recevoir en cette qualité l'Infante Jeanne sa fille qui étoit là presente. Aprez que cet écrit eut été lu, le Cardinal d'Albi par une précaution tout-à-fait bizarre, s'adressa à la Reine; & la pria de jurer que l'Infante qu'elle avoit mise au monde, étoit veritablement fille de son mary. La Reine fit ce que le Cardinal souhaitoit d'elle; & ce Prelat s'adressant ensuite à Henry, le solicita d'affirmer aussi par serment qu'il croyoit être le veritable pere de l'Infante. Henry mit les mains sur les Evangiles, & prêta le même serment que la Reine; & ajoûta que dez que l'Infante étoit née, & toûjours depuis il l'avoit tenuë pour sa legitime fille.

Les Prelats & les autres Grands d'Espagne qui assistoient à cette ceremonie, s'avancerent alors chacun à son rang pour baiser les mains de l'Infante; & jurerent de luy être fideles dans les propres termes dont ils avoient accoûtumé de se servir, lorsqu'ils reconnoissoient les fils aînez de leurs Roys pour heritiers presomptifs & necessaires de la Monarchie de Castille. Il y eut pourtant une branche de la Maison de Mendoze dont le Comte de Sautillana étoit aîné, qui se dispensa de suivre l'exemple des autres: mais elle prit pour raison ou pour pretexte de sa singularité, de ce qu'elle avoit déja prêté le même serment dans la conjoncture que les mécontens avoient commencé à publier que l'Infante Jeanne n'étoit pas legitime, & que par consequent il n'étoit pas necessaire d'en faire un second. Le Comte de Bologne tira de sa poche le pouvoir par écrit en bonne forme qu'il avoit du Duc de

Guienne,

Guienne, d'épouser l'Infante Ieanne au nom de ce Prince, & s'approcha d'elle. Le Cardinal d'Alby les prit tous deux par la main, & les fiança. La ceremonie finit par les fanfares des trompetes, & par le son des tambours : mais la mort du Duc de Guienne survenuë avant qu'il allât en Espagne, ruina la fortune de l'Infante Jeanne, & fut la veritable cause que Ferdinand & sa femme monterent sur le Trône de Castille.

Louis & Ferdinand furent également sobres pour ce qui regardoit le boire & le manger : mais ils ne le furent pas de la même maniere. Car Louis prenoit d'ordinaire le temps de ses repas pour penser à ses affaires les plus importantes ; & s'y appliquoit de sorte, que non seulement il oublioit qu'il étoit à table pour boire & pour manger, mais de plus il s'égaroit dans ses conceptions jusqu'à donner des signes qui sembloient marquer que son esprit fût alienė.

Ferdinand au contraire mangeoit & buvoit peu : mais il ne laissoit pas d'être à table des cinq & six heures de suite toutes les fois que ses grandes occupations le luy permettoient, & il employoit ces heures à converser avec les gens de Lettres, ou à s'enquerir des personnes qui étoient presentes, comme l'on vivoit dans le domestique des Grands d'Espagne qui étoient absens. Cette curiosité luy servit à quelque chose : mais à tout prendre, elle luy fut plus nuisible que profitable.

Ferdinand étoit fils d'un Pere qui ayant toute sa vie également hay & méprisé les Sciences, ne voulut pas souffrir qu'il en apprît aucune. Louis au contraire

fut plus que mediocrement docte ; & quoy qu'il affectât de ne le pas paroître, il en reste neanmoins deux preuves convaincantes. L'une est tirée du Livre qu'il composa sous le titre du *Rosier des guerres*; & l'autre de l'accueil qu'il fit au Cardinal Bessarion, que le Pape avoit envoyé vers sa Majesté & vers le Duc de Bourgogne pour les exciter à contribuer de l'argent & des Troupes contre les Turcs. Ce Cardinal eut l'imprudence d'aller trouver le Duc devant le Roy; & Louis en fut si choqué, que lorsqu'il se presenta devant luy il luy tourna le dos, aprés luy avoir dit un Vers Latin qui marquoit tout ensemble son Pays & son incivilité.

Louis à son avenement à la Couronne, eut le malheur de mécontenter son Frere unique, les Princes de son Sang, les principaux Feudataires de la France, & ceux qui en possedoient les plus considerables Charges; & Ferdinand à son avenement à la Couronne de Castille, y trouva un party formé qu'il faloit détruire à quelque prix que ce fût. Il étoit né, comme l'on a vu, à son Prédecesseur une fille de son mariage avec l'Infante de Portugal ; & cette Princesse par les Loix de la Monarchie de Castille devoit succeder à son Pere, puisqu'en mourant il l'avoit reconnuë pour son heritiere legitime. Les Grands du Royaume s'étoient divisez là dessus; & si Carillo d'Acugna Archevêque de Tolede, Gonsal de Mendoça Archevêque de Seville, le Cardinal Evêque de Siguença, Pedro de Velasco Connétable de Castille, Alvaro de Tolede Duc d'Albe,

Bertrand de la Cueva Duc d'Albuquerque , Hurtado de Mendoza Marquis de Santillane , Rodrigue de Pimentel Comte de Benevent, Pedro Manrique Comte de Trevigno , & Alphonse Henriquez Amiral de Castille oncle maternel de Ferdinand , se déclarerent pour luy ; le Marquis de Villena , Alvaro d'Estuniga Duc d'Arcualo , Rodrigue Giron grand Maître de l'Ordre de Calatrava , Jean Giron Comte d'Uregna , prirent hautement les interêts de l'Infante Jeanne.

La guerre que l'on fit à Louis sous le pretexte du Bien Public , étoit toute fondée sur des raisons particulieres. Son frere luy demandoit un appennage : Le Comte de Charolois vouloit recouvrer les Villes situées sur la riviere de Somme : Le Duc de Bretagne prétendoit reparer la faute qu'un de ses Prédecesseurs avoit commise, en relevant de la Monarchie Françoise, & l'intention du Duc de Bourbon étoit de se faire donner l'Epée de Connétable.

Les Grands de Castille ne travaillerent aussi pour empêcher Ferdinand & Isabelle de parvenir à la Souveraineté , que par des interêts particuliers. Le Marquis de Villena demandoit la grande Maîtrise de l'Ordre de Saint Jacques : le Duc d'Arcualo vouloit qu'on luy confirmât les graces qu'il avoit obtenuës de Henry Quatre , & la grande Maîtrise de l'Ordre d'Alcantara pour son fils , & Jean d'Ezuniga le Gouvernement de Seville.

Louis agit de meilleure foy que Ferdinand , en ce qui regardoit les Comtez de Roussillon & de Cerdagne. On a vu que le Roy Jean d'Arragon pere de Ferdinand

avoit abandonné Charles Prince de Viane son fils aîné à la discretion de la Reine sa seconde femme, qui l'avoit fait empoisonner. Les Catalans irritez d'une action si barbare, se revolterent; & menaçerent de se donner plûtot aux Turcs, que de retourner jamais sous l'obeïssance du Roy d'Arragon. Ce Roy trop foible pour les ranger à leur devoir, emprunta de l'argent de Louis, & luy donna pour gages les Comtez du Roussillon & de Cerdagne. Louis ne les accepta qu'avec une condition qui fut inserée dans le contrat. Elle portoit que l'argent qu'il prêtoit au Roy d'Arragon luy seroit remboursé dans un terme préfix; & que si l'on y manquoit pour quelque cause que ce fût, les deux Comtez seroient reünis à la Monarchie Françoise sans pouvoir en être détachez à l'avenir.

Le Roy d'Arragon trouva plus de difficultez qu'il ne pensoit à dompter les Catalans: car aprez que le Duc de Calabre qu'ils avoient élu pour leur Souverain fut mort, & que Louis en consequence de l'engagement dont on vient de parler eut refusé de les prendre pour Sujets, ils s'adresserent en troisiéme lieu à Henry Quatre Roy de Castille; & tirerent de luy des secours si considerables, que lorsque le terme de retirer les Comtez fut échu, le Roy d'Arragon se trouva sans argent. Louis le fit sommer de retirer ses Comtez; & le Roy d'Arragon n'ayant pas dissimulé dans sa réponse qu'il ne le pouvoit, sa Majesté Tres-Chrêtienne devint proprietaire à juste titre de ce qu'elle n'avoit jusques là tenu que par engagement. Elle étoit assez éclairée pour connoître en ce point son veritable interêt; & l'on a déja remar-

qué qu'elle y avoit tant d'attachement dans toutes les rencontres où il ne s'agissoit pas de satisfaire sa passion dominante, que le Roy d'Arragon perdit l'esperance de recouvrer les Comtez du Roussillon & de Cerdagne, quoy qu'avec l'argent des François, & les Troupes qu'on avoit levées pour luy dans la Guienne & dans le Languedoc, il eût rangé les Catalans à son obeïssance.

Et de fait il n'y avoit point de Provinces plus importantes à la Monarchie Françoise, que celles du Roussillon & de Cerdagne. Les deux principaux Etats de l'Espagne venoient de s'unir par le mariage d'Isabelle avec Ferdinand ; & si la France avoit eu peine à conserver le Languedoc quand elle n'avoit eu en tête qu'un simple Roy d'Arragon, la difficulté seroit incomparablement plus grande aprez que les forces de la Castille auroient été ajoûtées à celles du même Arragon. Louis ne pouvoit donc rien faire de meilleur pour luy, ny pour ses Successeurs, que de faire servir de barriere les Pyrénées au Languedoc, & les Comtez du Roussillon & de Cerdagne luy procuroient cet avantage. Neanmoins Henry Quatre Roy de Castille ne fut pas plûtot mort, que Ferdinand & Isabelle envoyerent des Ambassadeurs à Louis sous pretexte de l'avertir de la mort de leur frere ; & de le prier de ne se plus mêler de la querelle de l'Infante Jeanne, puisque le Duc de Guienne qui devoit l'épouser ne vivoit plus.

Louis qui ne prévoyoit pas qu'il alloit commettre une faute irreparable, écouta favorablement les Ambassadeurs d'Espagne tant qu'ils ne luy parlerent que d'aban-

donner l'Infante Jeanne; & leur en donna toutes les assurances qu'ils demandoient : mais il changea de conduite lorsqu'ils voulurent ensuite s'expliquer sur la restitution des deux Comtez. Ils pretendirent que l'un & l'autre devoient être restituez par deux raisons. L'une qu'ils valoient plus sans comparaison que ne montoit la somme pour laquelle ils étoient engagez ; & qu'ainsi Ferdinand au jugement de toutes les personnes équitables, étoit lezé de plus de la moitié du juste prix. L'autre que depuis que sa Majesté Tres-Chrêtienne joüissoit des Comtez, elle en avoit tiré plus qu'il ne faloit pour la rembourser du principal & des arrerages du prêt. Louis repartit d'un ton décisif qu'il ne souffriroit pas que l'on démembrât de sa Couronne deux Provinces qui y avoient été uniës dans toutes les formes.

Ferdinand choqué d'une réponse si précise, n'osa pas témoigner d'abord le chagrin qu'il en concevoit, de crainte que Louis ne changeât de sentiment pour l'Infante Jeanne. Il attendit une occasion favorable, qui se presenta plûtot qu'il ne pensoit. La Bourgeoisie de Perpignan Ville Capitale du Roussillon, se lassa de la domination Françoise : se revolta : assiégea le Château dont la Garnison étoit demeurée fidele à Louis ; & envoya à Ferdinand des Députez qui luy dirent qu'il ne tiendroit qu'à luy de recouvrer les Comtez du Roussillon & de Cerdagne, sans qu'il luy en coûtât rien. Ils luy parlerent en des termes si magnifiques de la grandeur de leurs forces ; & des incommoditez des François restez dans le Château de Perpignan que la Bourgeoisie tenoit assiégé, qu'ils luy persuaderent de les suivre, & de s'enfermer

avec eux dans Perpignan, sur la présupposition que sa presence suffiroit pour obliger le Château à capituler. Il y conduisit toutes les Troupes qu'il put tirer de la Castille sans la trop dégarnir ; & il fut reçu de la Bourgeoisie de Perpignan avec des applaudissemens qui étoient au dessus des respects dûs aux Souverains, & qui passoient jusqu'à l'idolatrie : mais il s'apperçut bientôt qu'il s'étoit trompé dans sa conjecture. La garnison du Château n'étoit ny si foible ny si mal pourvuë qu'on l'avoit assuré ; & comme elle sçavoit bien que Louis pensoit trop serieusement à ses propres affaires pour la laisser perir dans un Fort dont la perte auroit attiré celle des deux Comtez, elle avoit resolu de se défendre jusqu'à la derniere extremité.

Ferdinand en fut convaincu par la valeur qu'elle témoigna en repoussant deux ou trois de ses attaques ; & comme d'un côté il ne doutoit pas que le siége ne tirât en longueur, & que de l'autre côté le party formé dans la Castille contre sa femme ne luy permettoit pas qu'il en fût long-temps absent, il y retourna aprez avoir laissé dans Perpignan les gens de guerre qui l'y avoient accompagné pour continuer le siége du Château, & pour la défendre, supposé que les François essayassent de s'en rendre les maîtres.

Louis plus touché de l'ingratitude de Ferdinand que de son infidelité, mit sur pied une armée plus considerable par l'experience que par le nombre des soldats, & luy commanda de reprendre Perpignan. La Bourgeoisie de cette Ville n'esperoit point de quartier, si elle retomboit au pouvoir des François ; & les gens de guerre que Ferdinand luy avoit laissez, étoient des plus braves

de l'Espagne. Il arriva de là que les François trouverent à qui parler; & que le siége de Perpignan dura huit mois, quoy qu'ils n'eussent rien negligé de ce qu'il faloit pour l'abreger. Il ne s'y passa point de jour sans combat, & l'on n'avoit point encore vu de Place mieux attaquée ny mieux défenduë que celle-là. Mais les forteresses les plus importantes se sont presque toûjours perduës par l'un de ces deux inconveniens; que si l'on y laisse de foibles garnisons, l'Ennemy s'en saisit avec peu de peine; & si l'on en laisse de fortes, elles manquent trop tôt de vivres. Perpignan en fut là reduit; & non seulement l'on y mangea les animaux les plus immondes, mais de plus on traita de même les corps des hommes amis ou ennemis, qui étoient tuez dans les assauts. On ajoûte qu'il y arriva ce que Joseph raconte en décrivant le siége de Jerusalem, & qu'une mere y devora son propre fils: tant on avoit sçu inspirer d'horreur aux Espagnols contre les François.

Mais soit que Louis se fût proposé de signaler sa clemence à l'égard des Assiégez, ou qu'il voulût rendre leur inclination Françoise à force de bons traitemens, les Assiégez, quoy qu'ils se fussent trop long-tems défendus, obtinrent des articles aussi favorables que s'ils se fussent rendus dés le premier jour du siége. Louis n'aimoit le sang que lorsqu'il ne pouvoit s'empêcher de le repandre sans hazarder son autorité; & sa Majesté au lieu de se piquer de ce que les Bourgeois de Perpignan avoient tenu trop long-temps, les en estima davantage. Elle pouvoit ne les recevoir qu'à discretion; & pourtant elle ne se contenta pas de leur donner la vie & les biens, mais de plus

plus elle étendit cette grace aux Espagnols que Ferdinand y avoit laissez ; & les Auteurs qui l'accusent de n'avoir jamais été sensible à la pitié, ignoroient sans doute cette action, qui doit passer pour une des plus belles de son Histoire.

Louis s'ennuya de ce que le Roy Charles Sept son pere vivoit trop long-temps, quoy que sa Majesté n'eût encore que cinquante-quatre ans ; & voulut regner à son tour, avant que les loix de la nature & celles de la Monarchie Françoise l'appellassent à la Couronne. Il se saisit du Dauphiné : Il y vêcut dans l'independance : Il essaya d'y former des Ligues contre son Pere ; & lorsqu'il eut sur les bras des Troupes ausquelles il se sentoit incapable de resister, il aima mieux se bannir pour six ans dans le Brabant, que de demeurer à la Cour de France dans la seule qualité de Dauphin.

Ferdinand n'en usa pas avec plus d'humanité à l'égard de la Reine Isabelle sa premiere femme. On a vu que cette Princesse l'avoit préferé à tous les autres Souverains de l'Europe qui l'avoient recherchée ; & l'obligation qu'il devoit luy en avoir, n'étoit pas peu considerable. Cependant six ans aprez qu'il l'eut épousée, il s'ennuya de n'être en Castille que le mary de la Reine. Cette Princesse avoit déja trente-huit ans, & comme elle s'étoit mariée trop tard, & que Ferdinand n'avoit eu d'elle qu'une fille, il n'esperoit plus d'en avoir d'autres enfans. Il étoit encore à l'âge de vingt-deux ans ; & il supposoit que si sa femme venoit à mourir, celuy qui épouseroit leur commune

fille le chasseroit de la Castille. Il n'apprehendoit rien tant que d'être relegué dans ses montagnes d'Arragon ; & ce fut vray-semblablement dans la seule vuë de prévenir cet inconvenient, qu'il fit à la Reine Isabelle une querelle d'Alemand, ou pour mieux dire une chicanne en matiere de Jurisprudence.

Pour entendre ce qui suit, il faut présupposer que Ferdinand & Isabelle étoient parens au quatriéme dégré du côté paternel, & qu'ils venoient tous deux en droite ligne masculine de Jean Premier Roy de Castille. Toute la difference qu'il y avoit entre eux, consistoit en ce que le même Jean Premier avoit eu deux fils. L'aîné étoit Jean Second, qui luy succeda au Royaume de Castille ; & le second l'Infant Ferdinand, que les Etats d'Arragon avoient élû pour leur Roy, aprez que leur premiere Maison Royale avoit été éteinte. Isabelle étoit restée seule de la posterité legitime de Jean Second, & son Mary étoit aussi resté le seul mâle de la posterité de l'Infant Ferdinand. Il prétendit là-dessus que la Couronne de Castille luy appartenoit, & en intenta le procez à sa femme. Sa raison fut qu'il descendoit aussi bien qu'elle de Jean Premier, & qu'il en descendoit en pareil dégré. Qu'à la verité il seroit mal fondé, s'il y eût eu toûjours des mâles dans la premiere branche Royale de Castille : mais que n'y restant qu'une femme, il devoit l'exclure par la prérogative de son sexe.

La Reine Isabelle qui n'étoit pas moins sçavante que son mary dans la Jurisprudence, luy répondit que dans toutes les Loix des Royaumes d'Espagne la representation avoit lieu. Que le Roy Jean Second avoit exclu

de la Monarchie de Castille non seulement l'Infant Ferdinand, mais encore toute sa posterité mâle & femelle; tant qu'il resteroit des mâles ou des femelles dans la branche du même Jean Second; & qu'ainsi la Reine Isabelle qui en descendoit en droite ligne, excluoit son Mary qui ne descendoit que de Jean Premier. Ferdinand repliqua en demeurant d'accord que la representation avoit eu lieu, tant que toutes les autres circonstances de la succession de Castille avoient été semblables, c'est-à-dire tant qu'il y avoit eu des mâles dans la posterité de Jean Second aussi-bien que dans celle de Jean Premier. Mais que presentement que les mâles y manquoient, le Droit Coûtumier n'avoit plus de lieu; & il faloit absolument revenir à la prérogative du sexe, qui luy adjugeoit la Couronne de Castille.

Cette contestation alla si loin, qu'aucune des parties n'étant d'humeur à se relâcher, il falut assembler les Etats de Castille pour la terminer. Ferdinand & Isabelle y défendirent chacun son droit, avec autant de chaleur que s'ils n'eussent eu rien de commun. Ils s'expliquerent de vive voix; & Ferdinand dit que c'étoit choquer également la nature & la bonne politique, de laisser plus long-temps entre les mains d'une femme l'administration d'une Monarchie de si grande étenduë qu'étoit celle de Castille; & que tant de Grands & de Chevaliers qui l'avoient défenduë contre les Infideles au peril de leurs vies, reçussent les ordres d'un sexe imbecile de corps & d'esprit, qui manquoit de lumiere & d'experience; & qui n'étoit capable de resister ny à la flaterie, ny à la violence des passions. Que tous les Royaumes

anciens & nouveaux dont on avoit admiré la politique, s'étoient exemptez d'obeïr aux femmes ; & que pour ceux qui avoient été contraints de s'y soûmettre dans la suite des temps, leur entiere ruine s'en étoit infailliblement ensuivie. Que le Royaume de France avoit toûjours été la plus considerable Monarchie de l'Europe ; & qu'il ne subsistoit depuis plus de mille ans, que parce qu'on y avoit exclus les femelles de la Couronne. Q i'en l'année mille trois cent vingt-huit le Roy d'Angleterre avoit prétendu qu'il luy appartenoit, à cause de sa mere fille de Philippe le Bel & sœur de Louis Hutin, de Philippe le Long & de Charles le Bel, qui en avoient été les quatre derniers Roys ; & que nonobstant Philippe de Valois luy avoit été préferé, quoy qu'il fût plus éloigné de la Couronne que luy.

La Reine Isabelle soûtint au contraire que les Monarchies ne devoient pas être plus exemptes d'observer les loix naturelles, que les autres Etats ; & que ces loix avoient appris aux enfans qu'ils devoient succeder à leurs peres, quelque autre droit qui s'y opposât. Qu'elle descendoit en droite ligne de Jean Second Roy de Castille ; & que ce Prince ayant exclu son frere puîné & toute sa posterité de succeder à la Couronne tant que ses propres Descendans subsisteroient, Ferdinand n'y pouvoit rien prétendre pendant que sa femme & la fille qu'il avoit euë d'elle vivroient. Que si l'on examinoit de prez tous les évenemens de l'Histoire ancienne & de la moderne, on trouveroit que les femmes avoient fait plus de bien que de mal dans les Monarchies où elles avoient regné ; & que la Castille sans aller

plus loin, en fourniſſoit des exemples inconteſtables.

Les Hiſtoriens d'Eſpagne ajoûtent que la plus forte raiſon dont la Reine Iſabelle ſe ſervit pour déterminer les Etats de Caſtille à prononcer en ſa faveur, fut tirée de ce que s'ils ſe déclaroient pour Ferdinand, & qu'elle n'eût point d'autres enfans de luy que l'Infante dont elle étoit accouchée il n'y avoit pas long-temps, cette petite Princeſſe ſeroit fruſtrée de la Couronne qui paſſeroit à la ſœur du même Ferdinand veuve du Roy de Naples. Mais cette raiſon étoit ſi foible, qu'il n'y a aucune apparence que la Reine Iſabelle qui avoit de l'eſprit s'en fût ſervie; parce que ou elle mourroit devant Ferdinand, ou elle luy ſurvivroit. Si elle mouroit avant luy, il n'y avoit aucune apparence que les Caſtillans qui l'aimoient uniquement, fruſtraſſent ſa fille pour ſe donner à quelque autre; & ſi elle ſurvivoit à ſon mary, elle n'avoit rien à craindre.

Quoy qu'il en ſoit les Etats de Caſtille adjugerent tout d'une voix leur Couronne à celle qui la poſſedoit actuellement, & déclarerent nulles les prétentions de Ferdinand; qui tout raffiné politique qu'il étoit, ne put ou ne crut pas devoir diſſimuler le chagrin qu'il en avoit conceu. Mais la Reine Iſabelle aprez avoir gagné ſa cauſe, fit une action qui paſſera toûjours pour le plus bel endroit de ſa vie: car non ſeulement elle ne ſe prevalut point de l'avantage qu'elle venoit de remporter, mais de plus elle prévit qu'il luy ſeroit impoſſible à l'avenir de retirer ſon jeune Mary de l'amour volage où il étoit addonné, ſi elle ne le ſatisfaiſoit en quelque maniere du côté de l'ambition. Elle ſouhaitoit d'avoir un

fils ; & la vertu severe dont elle avoit fait jusques là profession, ne luy donnoit pas lieu d'esperer d'en avoir, tant que ce mary seroit mécontent d'elle. Ainsi l'expedient dont elle s'avisa immediatement aprez que les Etats de Castille l'eurent confirmée dans l'entiere possession & administration de leur Monarchie, fut d'en partager de son bon gré le Gouvernement avec luy. Elle l'appella dez ce jour là dans tous les Conseils : Elle luy donna une autorité égale à la sienne : Les noms de l'un & de l'autre furent mis à la tête de tous les actes Juridiques ; & leurs deux figures furent gravées sur toutes les monnoyes que l'on battit dans les Villes de Burgos, d'Alcala, de Seville, & de Tolede. On apprit par l'évenement que la conjecture de la Reine Isabelle n'avoit pas été mal fondée, & l'an ne se passa point sans qu'elle accouchât d'un fils qui fut suivi de trois filles. Ferdinand de sa part fut si touché de ce que sa femme avoit eu une complaisance pour luy qu'il n'auroit pas euë pour elle s'il eût gagné son procez, que durant sa vie il ne luy échapa rien qui servît à montrer qu'il avoit sur la Castille des prétentions qu'il ne laisseroit pas de poursuivre en temps & lieu, nonobstant que les Etats de cette Monarchie les eussent désapprouvées.

Louis & Ferdinand essayerent tant qu'ils vêcurent d'aggrandir leurs Royaumes ; & lorsque les voyes justes pour y parvenir leur manquerent, ils ne firent point de scrupule de recourir aux injustes Mais il faut avoüer que Ferdinand alla toûjours droit à cette fin, & que Louis s'en éloigna dans l'occasion la plus éclatante qui se soit offerte aux Roys de France depuis trois cent ans.

Ferdinand peu de temps aprez ſon mariage avec Iſabelle de Caſtille, trouva le Royaume de Grenade diviſé en deux factions; dont l'une prétendoit conſerver ſur le Trône le Roy qu'elle y avoit élevé, & l'autre y vouloit mettre ſon adverſaire. Boabdelin avoit été long-temps paiſible: mais la cruauté qu'il exerça à l'égard de ſon frere, luy ôta une partie de ſes Sujets. Il le fit mourir ſans aucune forme de Juſtice; & les Grenadins qui l'aimoient à cauſe de ſes belles qualitez, hazarderent leur Couronne dans la ſeule vuë de vanger ſa mort. Les plus conſiderables d'entre eux ſe revolterent; & mirent à leur tête le fils qu'il avoit laiſſé, nommé Mahomet le Petit. Le reſte en plus grand nombre demeura ſous l'obéïſſance de Boabdelin; qui reduiſit ſon neveu à de telles extremitez, qu'il le contraignit d'implorer le ſecours des Eſpagnols.

Ferdinand ſe prévalut de cette diviſion en grand politique. Il envoya à Mahomet le Petit plus de Troupes qu'il ne luy en demandoit: Il luy donna les moyens de vaincre ſon Oncle, & enſuite il le dépoüilla luy-même. Une autre ſupercherie le rendit Roy de Naples, ſans qu'il luy en coûtât ny ſoldats ny argent. Lorſque ſon couſin Alphonſe l'avoit prié de le ſecourir contre Charles Huit, il luy avoit envoyé ſix mille hommes ſous la conduite de Conſalve, qui avoit beaucoup contribué à défendre le même Alphonſe contre les François.

Frederic frere & ſucceſſeur de ce Prince s'imagina quand il apprit que Louis Douze l'alloit attaquer, que les Eſpagnols luy rendroient le même office

qu'ils avoient rendu à Alphonse, & pria Ferdinand de luy renvoyer Consalve : mais il ne sçavoit pas que les Espagnols qu'il tenoit pour ses meilleurs amis, avoient partagé son Royaume avec les François. Consalve s'empara de toutes les Places que Frederic avoit eu l'imprudence de luy confier ; & se trouva de cette sorte en possession de la Poüille & de la Calabre, qui faisoient la moitié du lot dont les Espagnols s'étoient contentez. La conquête de la Navarre ne fut pas plus dans les regles, que l'avoient été celles de Grenade & de Naples. Ferdinand travailla durant plusieurs années à gagner une des factions qui partageoient ce Royaume ; & vint à bout de celle de Beaumont, en donnant au Comte de Leren qui en étoit le chef, de belles Terres dans la Castille, où il pourroit se retirer lors qu'il seroit mal à la Cour du Roy Jean d'Albret son Maître. Ensuite il procura par divers artifices que le même Jean d'Albret favorisât la faction de Grammont au préjudice de celle de Beaumont ; & quand il eut broüillé de cette sorte le Roy de Navarre avec la moitié de ses Peuples, il le pressa de donner passage à son armée pour attaquer la France ; & sur le refus qu'il en fit, les Espagnols le chasserent de son Etat.

Louis pouvoit ajoûter à sa Couronne par des voyes legitimes, les Provinces des Pays-bas & des deux Bourgognes, qui valoient mieux que les trois Royaumes de Grenade, de Naples, & de Navarre. Charles le Guerrier Duc de Bourgogne étoit mort, & n'avoit laissé qu'une fille âgée de vingt ans. Le fils unique de Louis qui fut depuis Charles Huit n'en avoit

pas

pas encore ſept : cependant les Flamans à la diſpoſition deſquels étoit l'heritiere de Bourgogne, concevoient ſi bien que s'ils étoient unis à la Monarchie Françoiſe, ils vivroient dans une profonde paix ; & qu'au contraire ils ſeroient éternellement en guerre, s'ils continuoient d'en être détachez, qu'ils offrirent leur Souveraine à Louis pour le Dauphin de France, & cette Princeſſe conſentit de bonne grace d'attendre qu'il fût en âge. La paſſion des mêmes Flamans pour devenir François fut ſi grande, qu'ils ajoûterent que ſuppoſé que ſa Majeſté Tres-Chrêtienne trouvât qu'il y eût trop de diſproportion entre ſon Dauphin & l'heritiere de Bourgogne, ils la conjuroient de luy donner pour mary Charles Comte d'Angoulême, qui fut depuis Pere de François Premier.

Dans l'un & l'autre de ces cas, les Pays-bas & les deux Bourgognes euſſent également augmenté la France d'une quatriéme partie : mais Louis refuſa les Flamans par deux raiſons qu'il n'oſa découvrir. La premiere qu'il avoit trop hay le Duc de Bourgogne pour ſouffrir que la fille de ce Prince entrât dans ſa famille, nonobſtant que la dot qu'elle y devoit apporter fût hors de prix. L'autre qu'il s'imaginoit que les gens de ce Duc qu'il avoit corrompus le mettroient en poſſeſſion des Etats de ſa fille, ſans l'obliger à la recevoir pour ſa bru. Il ſe trompa neanmoins dans ſa conjecture, & les Provinces des Pays-bas luy échaperent auſſi-bien que le Comté de Bourgogne.

La Maison d'Autriche profita de sa faute ; & toutes les guerres que les François & les Flamans ont euës depuis plus de deux cent ans, & qu'ils auront tant qu'il plaira à Dieu de les châtier les uns par les autres, en ont été & seront de funestes suites.

FIN.

A PARIS,
De l'Imprimerie d'Antoine Lambin, 1689.





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06844 1420
B 49424 2 DUPL
Digitized by Google

